UNIVERSITY
OF
TORONTO
LIBRARY

MÉMOIRES INÉDITS

DE

MICHEL DE LA HUGUERYE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR,

A NOGENT-LE-ROTROU.

HF.B
L1848m

MÉMOIRES INÉDITS

DE

MICHEL DE LA HUGUERYE

PUBLIÉS

D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR LE BARON A. DE RUBLE

TOME TROISIÈME

1587-1602.

3C10

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

HENRI LOONES, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

MDCCCLXXX.

198

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition des Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, *préparée par* M. le baron Alphonse de Ruble, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 15 décembre 1880.

Signé Ludovic LALANNE.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

A MONSEIGNEUR

ET

SÉRÉNISSIME PRINCE CHARLES

DUC DE LORRAINE ET DE BAR,

ET

MARQUIS DU PONT, COMTE DE VAUDEMONT, ETC.[1]

MONSEIGNEUR,

L'amitié perfaicte que feu monseigneur le duc Casimir de Bavières vous a toujours porté et l'honorable réputation de Vostre Altesse m'ont esmeu, avant qu'estre congneu de vous, à vous faire de bons services en maniant les très importans affaires desquelz j'avoys charge de feu Monseigneur le prince de Condé, mon maistre. Et, depuis que la qualité de sa mort et plusieurs aultres très urgentes raisons m'ont inopinément conduit au service de Vostre Altesse, vous avez veu de quel zèle et avec combien de fidélité je m'y suis comporté, et ne veux aultre meilleur tesmoing que Vostre Altesse des signalez services que vous avez

1. Charles III, duc de Lorraine (t. I, p. 245, note 2).

receu de moy et des grandes pertes que j'ay aussy souffert, à ceste occasion. Dont beaucoup de personnes de qualité ont prins subject de croire, bien que contre vérité, que j'en avoys, pource que j'en debvois avoir, receu de grandes récompenses et recongnoissances de Vostre Altesse; comme je veux bien confesser que, suivant beaucoup de promesses que vous m'avez faict de bouche et par escript, Vostre Altesse en avoit bonne volonté, si la perte des bons amys que j'avois acquis en vostre maison, l'estat de voz affaires et spécialement l'envie d'aucuns estans près de vostre personne, n'en eussent si non estouffé, au moings retardé les effectz; que Vostre Altesse a voulu néantmoings que j'aye toujours depuis dix huict ans espéré et actendu de vostre libéralité, aussy prest toutesfois que j'ay jamais esté à vous continuer le très humble service que j'ay voué à Vostre Altesse, aux occasions qui s'en pourront présenter plus tost qu'il ne se juge; attendant lesquelles je me suis employé à dresser, en forme de mémoyres, l'histoire des affaires èsquelz Vostre Altesse a esté signalément servy de moy, sans emprunter la vérité d'aultre que de moy-mesmes, qui les ay négotié et tenu la plume ès conseilz et délibérations qui en ont esté prises; dont Vostre Altesse n'a jamais eu si particulière congnoissance que l'utilité grande qu'elle peult apporter à voz affaires le mérite, s'ilz venoient à retomber en pareilz accidens (que Dieu ne veuille, ou du moings que ce ne soit si tost qu'il est à craindre par les suittes des occurrences du temps!). A quoy Vostre Altesse pourroit de bonne heure et plus aiséement pourvoir, s'il vous plaisoit faire ce bien à vostre Estat et cet honneur à vostre

serviteur très humble de prendre la peine de lire quelques fois ces mémoires dédiez à V. A., pour estre tous plains d'affaires qui vous touchent grandement, et l'autheur vostre très humble serviteur, et pour ces causes désireux que Vostre Altesse ait agréable comme il espère de vostre bonté que son œuvre soit garenty de l'envie par l'authorité, grandeur et réputation de Vostre Altesse, auquel et à toute vostre illustre maison il supplie Dieu de donner toute prospérité. De vostre[1].....

S'il y a subject qui puisse et doibve lier une vraye amitié entre deux princes (dont il y a grande occasion de douter, veu l'humeur de ceux de nostre temps, entre lesquelz peu s'en trouvent qui la pratiquent, ceux-là y estans disposez seulement, qui, avec les bonnes lettres, ont gousté la vertu, comme le roi Jacques d'Angleterre[2], à présent régnant, lequel en cette qualité est le Phœnix des princes), la parenté, l'alliance, la nourriture, le voisinage et l'intérest commung de l'ung et la conservation de l'aultre la doibvent estraindre perfaictement; et, quand ces cinq causes se trouvent joinctes ensemble, il fault que ce soient bestes sauvaiges plustost qu'hommes, s'ilz ne s'ayment réciproquement l'ung l'aultre et si perfaitement que rien ne puisse descoudre ceste amitié, sinon le deffault de la pratiquer et en requérir les effectz l'ung de l'aultre, à toutes occurrences. De ce fonde-

1. Ainsi finit la phrase dans le manuscrit autographe.
2. Jacques Ier, roi d'Angleterre (t. I, p. 45, note 2).

ment-là je concludz qu'il y a deu avoir une perfaicte amitié entre monseigneur Charles, duc de Lorraine, et feu monseigneur Jean Casimir, duc de Bavière, comte palatin du Rhein et administrateur de l'Électorat palatin, estant alliez de si longtemps que la feue royne de Dannemarch[1], mère de monseigneur de Lorraine, a eu madame Dorothée[2], sa seur, mariée au feu seigneur et prince Fédéric, comte palatin[3], en la place duquel Fédéric, aussy comte palatin, père dud. s^r^ duc Casimir, a succédé au comte et électeur palatin Otthon-Henrich[4] en l'Électorat et Palatinat; et, bien qu'il n'en soit issu aulcuns enfans, si est-elle morte douairière palatine, au chasteau de la ville de Neumarck, en la Haulte Bavière, sans jamais avoir prins aultre alliance.

Et depuis sont intervenus des mariages l'ung sur l'aultre, qui ont engendré une proximité de sang entre la maison de Lorraine et celle de Bavière, dont les princes palatins sont si proches parens qu'à faulte d'hoirs masles ilz peuvent succéder les ungs aux

1. Christine de Danemark, fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Élisabeth d'Autriche, nièce de Charles-Quint, née en 1523, épousa en 1540 François, duc de Lorraine et de Bar, fut la secrète négociatrice du traité de Cateau-Cambrésis entre la France et l'Espagne, et mourut en 1590.

2. Dorothée de Danemark, née en 1515, épousa, le 27 septembre 1532, Frédéric II, électeur palatin, et mourut sans enfants en 1580.

3. Frédéric II, *le Sage,* né le 12 décembre 1482, électeur palatin en 1544 après la mort de son frère Louis V, établit le luthéranisme dans ses États, fut l'ami de Melanchthon, entra dans la ligne de Smalcade et mourut le 26 février 1556.

4. Othon Henri, dit le Magnanime, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, né le 10 avril 1502, embrassa le luthéranisme en 1542 et mourut le 12 février 1559 sans laisser d'enfants.

aultres. Ces deux liens-là et aultres feurent cause que led. s[r] Fédéric, depuis électeur et comte palatin, aprocha led. s[r] duc Casimir, son second filz, dud. s[r] duc de Lorraine, qui feurent, en leur grande jeunesse, conduitz et nourriz en France, soubz le règne du feu roy Henry second, beau-père depuis dud. s[r] duc de Lorraine [1], laquelle nourriture leur donna encores subject de contracter une plus solide et perfaicte amitié ; de sorte qu'estant advenu le prognostique de feu monseigneur Anne de Montmorency, lors conestable de France, qui, voyant led. s[r] duc Casimir, jeune prince, nourry avec led. s[r] duc de Lorraine, en la court du roy son maistre, disoit souvent que ce petit regnard trouverroit en sa jeunesse les poules de France si bonnes qu'il en pourroit bien venir manger une aultre fois, en plus grande compaignie. Et led. s[r] duc Casimir estant la première fois appellé en France, en l'année 1567 [2], avec une belle armée, au secours de feu monseigneur Loys de Bourbon, prince de Condé, bien que, la cause de ce voyage n'estant peult-estre agréable aud. s[r] duc de Lorraine, il n'eust recherché, comme il eust peu faire, les effectz de ceste amitié pour le soulagement de ses païs et subjectz, au passage de ceste armée, laquelle led. s[r] duc Casimir eust peu, s'il en eust esté de bonne heure requis, conduire vers le comté de Bourgongne, si est-ce qu'en la nécessité qui contraignit led. s[r] duc Casimir de prendre le plus droict et plus court chemyn, pour joindre l'armée

1. Le duc Charles de Lorraine épousa, en 1558, la princesse Claude de Valois, fille aînée de Henri II et de Catherine de Médicis.

2. Voyez la note de la p. 250 du t. I.

dud. s[r] prince de Condé, suivy de si près des forces du roy Charles IX qu'il estoit en danger d'estre forcé à quelque combat désadvantageux, il eust tel respect à son amitié que, n'estant question que de passer son armée par le milieu de la Lorraine, il le feist le plus diligemment et avec la moindre foule des subjectz que faire se peult, en tel cas. Comme il feist encore depuis, en l'année 1575[1], nonobstant les aigreurs des choses passées en l'année 1572[2], allant encores avec une forte armée au secours de feu monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, filz de monseigneur Loys de Bourbon, n'estant aussy lors question que de passer en France par le milieu de la Lorraine. Et s'y comportèrent lesd. s[rs] prince de Condé et duc Casimir, sur mes remonstrances faictes aud. s[r] prince, à la prière dud. s[r] duc Casimir, avec tel respect de ceste amitié que, sans en estre requis dud. s[r] duc de Lorraine, ilz ne voulurent consentir, à la poursuite du feu roy Henry III, son beau-frère, lequel l'en sollicitoit instamment par le sieur de Belièvre, en la ville de Charmes[3], où estoit lors logée la personne et maison dud. s[r] prince, d'arrester lad. armée dans les païs dud. s[r] duc de Lorraine, pendant une négotiation de paix en laquelle led. s[r] roy offroit d'entrer, s'excusant sur ce seulement qu'il n'estoit raisonnable que, pendant ung tel traicté de cinq ou six moys, led. s[r] duc de Lorraine supportast la ruine de ses païs et subjectz, pour ung affaire auquel il n'avoit poinct de part, estant prince neutre, offrant d'entrer promptement en

1. Voyez t. I, p. 362 et suiv.
2. Le massacre de la Saint-Barthélemy.
3. Voyez t. I, p. 364.

France et y arrester le cours de l'armée, en tel lieu qu'il seroit trouvé convenable pour ung si bon effect : dont je fei la dépesche.

Mais cela s'est veu plus manifestement pratiqué par led. s^r^ duc Casimir, à cause de lad. amitié, en la grande armée levée pour le secours de Henry de Bourbon, roy de Navarre, à présent régnant en France, et dud. feu seigneur prince de Condé, son cousin, en l'année 1587 (de laquelle armée led. s^r^ roy de Navarre, par intelligence secrète qu'il entretenoit avec le feu roy Henry III, se voulant servir, pour ruiner led. s^r^ duc de Lorraine, qu'il prétendoit estre le chef principal de la ligue faicte contre luy en France, par plusieurs preuves qu'il disoit en avoir tiré des propres missives, pacquetz et lectres patentes dud. s^r^ duc de Lorraine pour advancer la levée des colonelz Bassompierre[1], Mandesloo[2], Otho Plotz[3], et comte de Westebourg[4], au service de lad. ligue, interceptées par ses serviteurs, tant en France qu'en Allemaigne. Et, se doubtant bien qu'à l'occasion de ceste ancienne amitié il pourroit malaiséement persuader cela aud. s^r^ duc

1. Christophe II, baron de Bassompierre, seigneur d'Harouel et de Baudricourt, colonel de reîtres au service du roi en 1570, embrassa le parti de la Ligue en 1585, servit le duc de Mayenne en 1589, puis le roi Henri IV après sa conversion, et fut l'agent principal de la réconciliation du roi et du duc de Lorraine en 1595. Ses terres et ses châteaux furent pillés et détruits par l'armée allemande pendant la campagne de 1587. (Lettre de Schomberg au roi du 13 septembre; V^c^ de Colbert, vol. 10, f. 213.) Il mourut en 1596. Son fils aîné fut le célèbre maréchal de Bassompierre.

2. Ernst von Mandesloo (t. I, p. 131, note).

3. Othon Plotz (t. II, p. 195, note).

4. Le comte de Westerbourg (t. II, p. 195, note).

Casimir, sans lequel il ne pouvoit rien faire, advisa d'en faire faire l'ouverture par les s^rs^ de Ségur, Guitry et Clervant, ses embassadeurs en Allemaigne, assistez du s^r^ Horatio Palavicini, embassadeur de la royne d'Angleterre, pour fournir aux fraiz et advancer lad. levée (laquelle avoit changé la bonne volonté qu'elle portoit aud. s^r^ duc de Lorraine, comme Sa Majesté me dist depuis, à cause de lad. ligue et des affaires de la feue royne d'Écosse), et de pratiquer led. s^r^ duc Casimir par son intérest et grand advantage et par mesme moyem le faire passer pardessus beaucoup de grandes difficultez que led. s^r^ duc Casimir faisoit d'entrer en la négotiation de ceste levée.

Je ne veux pas nier que le voisinage, qui doibt aussy servir à l'entretenement d'une bonne amitié entre princes voisins, n'engendre le plus souvent des effectz contraires, tant par plusieurs différendz qui surviennent ordinairement entr'eux, pour les droictz et bornes de leurs frontières, que par le venin de l'ambition qu'ilz apportent du ventre de leurs mères et succent avec le laict de leurs nourrices, pour ne laisser passer une seule occasion de s'accroistre aux despens de leurs voisins; mays, quand le voisinage est conjoinct avec les trois premières causes et avec la dernière, qui est l'intérest, lequel dispose aujourd'huy entièrement des cueurs et affections des princes, de sorte que la ruine de l'ung en ung affaire soit la veille de la désolation de l'aultre, c'est lors que l'amitié faict ses effectz entiers, s'ilz sont requis de l'amy, de bonne heure, comme il appartient; estant le moings qu'on puisse et doibve faire, en tel danger, que de rechercher son amy pour son soulagement et conservation;

et si, par quelque subject il est retenu de le requérir, ou par je ne sçay quelle opinion de grandeur, ou par intérest en affaire contraire, ou aultrement, il n'est pas pourtant défendu au prince, son amy, de pourvoir tant qu'il luy est possible, à la conservation de l'estat du prince, son voisin et amy, sans qu'icy nommément son estat court un pareil danger, et ce, nonobstant tout l'avantage et grandeur qui fut lors proposé aud. s^r^ duc Casimir, qu'il recueilloit de la ruine dud. s^r^ duc de Lorraine, comme il s'ensuit cy-après.

Pour la conservation de laquelle amitié est grandement à louer le soing spécial que je sçay avoir eu led. feu s^r^ duc Casimir de pourvoir, tant qu'il luy estoit possible, à ce que led. s^r^ duc de Lorraine ne tombast au péril qu'il prévoyoit luy pouvoir arriver des entreprises de feu mons^r^ le duc de Guyse, s'il s'en mesloit, par la congnoissance qu'en avoit led. s^r^ duc Casimir, tant de la part mesmes dud. feu s^r^ duc de Guyse, traictant avec luy par les s^rs^ de Malroy, comte de Vignory et aultres, plus de quatre ans auparavant ceste levée, pour la pratiquer et gaigner[1], que par les advis certains, qu'il avoit de Flandres, du fondz des négotiations dud. s^r^ duc de Guyse avec mons^r^ le duc de Parme[2]; ce qui avoit meu led. s^r^ duc Casimir, aultant de fois que depuis ce temps-là je fuz envoyé par led. feu s^r^ prince de Condé, lors mon maistre, vers luy, de me prier tousjours, soubz divers prétextes, de repasser par Nancy et porter de ses lectres de créance

1. Voy. t. II, p. 177.

2. Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, né en 1546, mort en 1592.

à feu mons[r] le comte de Salm[1], tendant seulement affin de l'en advertir bien amplement et le prier de tenir la main envers led. s[r] duc de Lorraine, son maistre, qu'il demeurast en sa neutralité et ne se meslast aulcunement de telz affaires; comme led. s[r] comte m'asseuroit de faire, avec mille remerciemens; faisant quant à moy très volontiers ce bon office-là au service dud. s[r] duc de Lorraine, pour l'amitié que luy portoit led. s[r] duc Casimir et la bonne volonté que je congnoissois aussy dud. feu s[r] prince de Condé, mon maistre, envers luy; joinct que, passant et repassant tant de fois par ses païs, pour affaire contraire à la maison dud. s[r] duc de Guyse, je n'y avois jamays trouvé que toute liberté ny receu que toute courtoisie et bon traictement. Et si aultrement en arrivoit à quelques autres, cela procédoit de Metz, ainsy que je l'ay amplement discouru aux occasions ès livres précédens.

Les affaires donc de lad. levée se retrouvans au commencement de lad. année 1587[2] en tel estat que je la tenois comme rompue par les difficultez procédantes de la négotiation dud. s[r] Palavicin, lequel rejectoit tout sur led. s[r] de Guitry, et par le mescontentement que led. s[r] duc Casimir receut de voir feu

1. Jean ou Paul, comte de Salm, maréchal de Lorraine, grand-maître de l'hôtel de Charles III et gouverneur de Nancy. Une lettre de Schomberg au roi, du 13 septembre 1587, nous apprend que les Allemands, dans leur passage en Lorraine, mirent à sac le comté de Salm (V[c] de Colbert, vol. 10, f. 213).

2. L'auteur, pour donner plus d'unité à son récit de la campagne de 1587, reprend les événements un peu avant l'époque où le livre IV les a conduits, mais les deux récits ne font pas double emploi.

mons^r^ le duc de Bouillon, son pupille, à la veille d'un siège et au danger d'une ruine, sans espérance de secours ny dud. s^r^ roy de Navarre qui en estoit bien loin, ny dud. s^r^ de Guitry, qui avoit sollicité led. s^r^ duc de Bouillon à mespriser les conseilz dud. s^r^ duc Casimir, son tuteur, de se gouverner comme feu son père, et l'avoit faict embrasser ouvertement le party dud. s^r^ roy de Navarre; et lesd. s^rs^ de Ségur, Guitry et Clervant, ses ambassadeurs, ne saichans par quel moyem remectre led. s^r^ duc Casimir au train où il estoit auparavant, s'advisèrent enfin d'employer led. s^r^ Palavicin, embassadeur d'Angleterre, qui estoit, à cause de sa maistresse, plus respecté qu'eux, par ung artifice qu'ilz luy administrèrent de mectre en avant ce qui concernoit le poinct des asseurances de la capitulation qu'ilz sollicitoient, dont à la vérité on n'avoit poinct encores parlé; disant led. s^r^ Palavicin, pour flater led. s^r^ duc Casimir, qu'il importoit au service de la royne, sa maistresse, de voir led. s^r^ duc, son général deçà la mer, bien asseuré, et affin aussy d'estre tant plus certaine de ses promesses. Duquel point led. s^r^ Palavicin me feist ouverture en général pour en parler aud. s^r^ duc Casimir, luy en chatouiller les oreilles, et, par ce moyem, qui luy seroit agréable, resveiller son affection à l'advancement de lad. levée. Dont, ayant trouvé occasion à propos, je fei rapport aud. s^r^ duc, duquel j'avois congneu la cholère refroidie, et il me commanda d'escouter comme de moy-mesmes ce qu'ilz vouldroient proposer sur ce poinct-là, qu'il me deist estre le principal de lad. capitulation.

Ce que ayant déclaré aud. s^r^ Palavicin et ausd. s^rs^ embassadeurs, pour avoir loisir d'y bien penser,

ilz se résolurent de me proposer ung moyem qu'ilz avoient projecté de longtemps, de payer leurs debtes aux despens de leurs ennemys. De quoy ilz désirèrent préalablement me communiquer, pour avoir sur ce mon advis et le faire gouster aux s^rs^ baron de Dhona[1] et Beutterich, principaux conseillers dud. s^r^ duc Casimir. Ce que leur ayant accordé, suivant le commandement dud. s^r^ duc, ilz feirent leur discours par la bouche dud. s^r^ de Guitry, commenceantz par les malheurs et ruines des guerres, suscitées en France depuis cinquante ans par l'ambition de la maison de Lorraine, appuyée d'alliances et faveurs des roys au préjudice des princes du sang et de la maison royale de Bourbon, laquelle ne les avoit jamais peu esloigner de la court, jusques à présent que le roy, ayant enfin bien recongneu leurs secrètes intentions et mauvais desseings, d'amy qu'il leur avoit esté, trop affectionné, s'estoit rendu leur ennemy capital et extrêmement désireux (quelque bonne mine qu'il face pour la conduite de ses affaires) de leur ruine; ce qui donnoit ung beau et juste subject au roy de Navarre, leur maistre, d'entreprendre contre eux, sans crainte d'offenser le roy ny de l'avoir contraire, ains secrètement très favorable; et qu'estans sur le poinct de faire une belle et grande levée, il n'y avoit plus beau moyem que de l'arrester en Lorraine, y prendre et fortifier places, en tirer contributions, pour l'entretènement et rafraischissement de l'armée, et s'en saisir du tout pour en faire ung partage, joignant, soubz le nom dud. s^r^ roy de Navarre qui le vouloit ainsy et leur avoit expressé-

1. Fabian, burgrave de Dhona (t. II, p. 188, 371 et 405, notes).

ment commandé, la Lorraine françoise à la France et au Palatinat la Lorraine alemande, en ce aussy comprins les Troys Éveschez[1], et des rentes et revenuz de ceste province-là pourveir au payement des soldes passées et présentes, jusques à ce que led. s[r] duc et ses colonelz et gens de guerre feussent entièrement satisfaictz et contens, demeurant après tel payement lesd. partz et portions, l'une à la couronne de France et l'aultre aud. s[r] duc, pour luy et monsieur son nepveu, ses hoirs et successeurs, et qu'en m'employant à chose si agréable au roy et au roy de Navarre et à le faire trouver bon ausd. s[rs] baron de Dhona et Beutterich, pour tous ensemble le persuader à Son Altesse, ilz avoient charge de nous assurer tous troys du don en la Lorraine françoise et alemande, au contentement dud. s[r] duc, de toutes les maisons, terres, seigneuryes et biens des s[rs] de Bassompierre, Rosne[2] et Pange[3], solliciteurs de la ligue envers led. s[r] duc de Lorraine, avec asseurance en mon particulier de telz estatz que je désirerois pour mon advancement en France et en lad. conqueste.

Ce fut là leur proposition, que j'avois assez descou-

1. *Les trois évêchés,* Metz, Toul et Verdun (t. I, p. 116 et 319, notes).

2. Chrétien de Savigny, s. de Rosne, dont nous avons déjà parlé (t. II, p. 188, note 2), lieutenant du duc de Guise à Châlons, fut nommé, le 5 octobre 1587, mestre de camp de dix compagnies de chevau-légers au service du duc de Lorraine. M. Lepage a donné des renseignements nouveaux sur la vie de ce personnage (*Lettres et instructions de Charles III,* 1864, p. 34, note).

3. Jean de Beauvau, s. de Panges, conseiller d'état et chef des finances du duc de Lorraine. Il mourut peu après, avant le 23 mars 1588, et le s[r] de Moncassin, lieutenant du roi de France à Metz, s'empara de ses biens (*Ibid.,* p. 23 et 24).

verte auparavant en plusieurs de leurs propos, ausquelz je ne m'estois voulu arrester; mays, lorsque si sérieusement et avec meure délibération ilz feirent ceste ouverture, désirans en avoir préalablement mon advis, je leur remonstray qu'ils sçavoient bien qu'ilz avoient tout fraischement laissé led. s^r^ duc Casimir en une humeur fort contraire à l'advancement de leurs affaires, à l'occasion des difficultez dud. s^r^ Palavicin et d'eux-mesmes, à cause dud. s^r^ duc de Bouillon, et qu'au lieu de le remectre en goust de leurs poursuittes, par ceste ouverture, je croiois qu'ilz ne feroient aultre chose que rafraischir et envenimer la playe, estant led. s^r^ duc si bon parent, allié, amy et voisin dud. s^r^ duc de Lorraine, pour avoir esté nourry avec luy en sa jeunesse et n'avoir jamais receu de luy que bons offices en son particulier, qu'il ne vouldroit prester l'oreille à chose qui luy feust dommageable, et que led. s^r^ duc croiroit qu'ilz prinssent plaisir à luy faire naistre des ennemys voisins, comme aud. s^r^ duc de Bouillon, pour l'engager en leurs affaires, ce qui le fascheroit fort, joinct que led. s^r^ duc n'estoit pas despourveu d'esprit et de conseil, pour santir de loing ung poinct d'estat qui luy importeroit extrêmement et à toute la maison palatine, et que d'ung tel partage il pourroit enfin arriver comme de celuy que feist du royaume de Naples le grand capitaine Consalve[1] avec les Françoiz, ausquelz, en ayant laissé la moitié, il leur osta depuis avec la part qu'il avoit retenu pour le

1. Don Gonçalo Hernand de Cordova y Aguilar, duc de Terra-Nueva, prince de Venossa, connu sous le nom de Gonzalve de Cordoue, né à Montilla le 16 mars 1443, mort à Grenade le 12 décembre 1515.

roy, son maistre; que de longtemps j'avois apprins ung secret fondement de la conservation de lad. maison palatine consister en la conservation de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine, qui estoit comme ung fort boulevard au devant d'elle et de plusieurs aultres princes et estatz d'empire; que led. estat de Lorraine estant françois, au lieu que lesd. princes palatins estoient à leur aise, alloient à la chasse avec petite compaignye et se pourmenoient seulz par leurs chasteaux et maisons de chasse, sans appréhension d'aucuns ennemys, ilz se trouverroient réduictz à faire frontière au royaume de France et consumer tous leurs moyems en fortifications de places et garnisons, ausquelles tout leur bien ne pourroit suffire; que led. s^r^ duc de Lorraine faisoit cet office-là au devant d'eux, avec sept ou huict bonnes places, qui leur donneroient loisir de parer aux coups devant que le tonnerre tombast sur eux; et d'ailleurs que je me doubtois que led. s^r^ duc en tout cas estoit assez bien conseillé pour leur respondre ce que feist l'empereur Fédéric[1] au roy Loys unzième de France, sur une semblable proposition de partager ensemble les estatz du duc Charles de Bourgongne lorsqu'il assiégeoit la ville de Nuyz[2], près Colongne, qu'il ne faut pas parler de partager la peau de l'ours avant que l'avoir prins, où il y avoit de grands périlz et peines avec incertitude plus grande de l'événement. Ce que je leur remonstrois en serviteur très humble que j'estois dud. s^r^ roy de Navarre, le service duquel en Alemaigne méritoit de prendre

1. Frédéric III, dit *le Pacifique,* né à Inspruck le 21 septembre 1415, empereur d'Allemagne en 1440, mort le 19 août 1493.

2. Voyez t. II, p. 238, note 2.

garde de plus près à la conservation dud. s^r^ duc qu'ilz n'avoient faict à celle dud. s^r^ duc de Bouillon, à l'exemple duquel led. s^r^ duc ne se laisseroit pas conduire à telz conseilz, affin qu'ilz y pensent bien; leur disant rondement que je ne leur conseillois pas d'en parler, encores que je leur advouasse que tous les maux de la France procédoient à la vérité d'une branche de la maison de Lorraine, qui y a esté transplantée[1], comme c'est ung ordre en ceste maison d'y jecter leurs cadetz, pour servir à la disposition de leurs prétensions, au cas que les lignes du sang vinssent à défaillir; et que d'user de représailles sur ceste branche-là pour le recouvrement de leurs ruines, ilz en avoient que trop de raison, si l'occasion y eschet, mays que led. s^r^ duc de Lorraine s'est tousjours gouverné en prince neutre et paisible envers tous et que jamais, de sa part ou des siens, il n'estoit arrivé aulcun inconvenient ny à moy ny à aultre, en passant par les païs de Lorraine, allant en Allemaigne, pour les affaires desd. s^rs^ roy de Navarre et prince de Condé, et que, si quelque chose y estoit arrivé au contraire, comme à l'endroit du cappitaine Calitrope, serviteur dud. s^r^ duc de Guitry et aultres, que cela estoit procédé des gouverneur et garnison de Metz.

A mes remonstrances led. s^r^ de Guitry, qui n'avoit pas faulte de réplique, opposa que je disois vray pour le passé, mays qu'à présent led. s^r^ duc de Lorraine estoit entré de gayeté de cœur et sans subject en ligue avec ses parents contre led. s^r^ roy de Navarre, leur

1. Claude de Lorraine, premier duc de Guise, était le frère cadet de Antoine de Lorraine, duc de Lorraine.

maistre, lequel il auroit voulu amuser en faisant parler par Mons^r de Clervant, que voilà, deist-il, et le s^r de Malroy, son frère, qui le tesmoignent, du mariage de madame la princesse de Navarre avec Mons^r le marquis du Pont [1], son filz aisné, pendant qu'il entroit en cette ligue, de laquelle, en oultre, il doibt estre tenu pour le principal chef, n'ayant peu ceux de la maison de Guyse donner au roy d'Espaigne les asseurances requises, si led. s^r duc de Lorraine ne se feust constitué pleige et caution pour eux. Et affin que je ne feisse estat de son discours comme de propos en l'air, il me comniqua plusieurs pacquetz et instructions interceptés dud. s^r duc de Parme aud. s^r duc de Lorraine et au contraire, et dud. s^r duc de Guyse à tous deux, qui luy avoient esté envoyées par led. s^r roy de Navarre, affin de vérifier ce poinct-là; surtout me comniqua une lectre patente, signée dud. s^r duc de Lorraine et contresignée Bonnet, qui avoit esté interceptée en Alemaigne, à ung secrétaire du colonel Mandesloo, allant en Lorraine pour en solliciter l'effect, par laquelle led. s^r duc de Lorraine s'estoit constitué caution et principal debteur aux colonelz Bassompierre, Mandesloo, comte de Westebourg et Ottho Plotz, des sommes qui leur estoient deues par le roy et desquelles ilz avoient eu de bonnes assignations, avant la guerre, sur Noel de Here et ses associez au party du sel, en cas que, à l'occasion de la levée que

1. Henri II, marquis de Pont-à-Mousson, puis duc de Lorraine et de Bar, fils aîné de Charles III, né le 20 novembre 1563, épousa, le 31 janvier 1599, Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, et, en 1606, Marguerite de Gonzague, succéda à son père le 14 mai 1609 et mourut sans enfants le 31 juillet 1624.

led. s[r] duc de Guyse les pressoit de faire pour son service, le roy print subject de les revoquer, comme il estoit à craindre; sans laquelle caution et asseurance lesd. quatre colonez n'eussent faict leur levée, et n'eust sans ceste caution led. s[r] duc de Guyse esté secouru et fortifié d'Alemandz, avec la force desquelz il avoit extorqué le traicté de paix de Dormans[1] et faict tomber toutes les forces sur les bras dud. s[r] roy de Navarre, ce que les aultres colonelz du roy, comme le s[r] comte Ringraff, ne voulurent jamais accepter, et ceste asseurance ne valoit aussy pour eux.

Ausquelz poinctz si bien vérifiez je ne sceux répliquer, sinon que, si ainsy estoit, je les tenois à la vérité pour excusables en leur animosité contre led. s[r] duc de Lorraine, mays que je ne croyois pas pour cela que led. s[r] duc Casimir voulust tellement espouser leurs querelles que de faire de ses parens et amys particuliers ses ennemys, et que ce que led. s[r] de Guitry m'avoit ainsy vérifié ne satisfaisoit pas aux poinctz d'Estat que je luy avois mis en avant, qui estoit le principal entre princes, et que je leur osois bien asseurer au contraire qu'ilz pourroient bien mieux faire en matière d'estat et plus agréablement aud. s[r] duc Casimir de l'employer par bonnes négotiations, fondées sur l'appréhension de ceste levée et sur la ruine qu'elle pourroit apporter aux païs et subjectz dud. s[r] duc de Lorraine, par son passage et séjour, affin de le retirer de la ligue, s'il y est entré, luy faire poser les armes et retourner à sa neutralité, et affin d'en tirer aussy quelque bonne somme, en deschar-

1. Le traité de Nemours. Voyez t. II, p. 332, note 4.

geant les païs et subjectz dud. s^r^ duc de Lorraine du passage et séjour de l'armée; laquelle aussy bien il estoit résolu par led. s^r^ roy de Navarre de faire acheminer vers Sédan, comme led. s^r^ de Clervant l'avoit rapporté aud. s^r^ duc Casimir de la bouche dud. s^r^ roy de Navarre et de son exprès commendement, tenant ce chemin-là secret à ceste occasion.

Led. s^r^ de Guitry répliqua à mes objections d'estat, ne voulant point démordre ny entrer en ceste négotiation avec led. s^r^ duc de Lorraine, que le roy de Navarre et tous les princes, seigneurs et villes de son party lèveroient aud. s^r^ duc Casimir toute deffiance de ce que je leur avois respondu par toutes les asseurances qu'il en désireroit, dont ilz luy bailleroient la charte blanche.

Sur quoy je luy remonstray qu'en matière d'estat l'intérest surmontoit toutes choses et qu'il n'y avoit parenté, alliance, amitié, ny asseurance et promesse si solemnelle qu'il n'efface par le malheur de la condition des princes de nostre temps; et, quand bien ainsy seroit, que led. s^r^ roy de Navarre tiendroit ceste asseurance, dont toutesfois il y auroit à doubter, s'il parvenoit à la couronne de France, qu'ung successeur n'en tiendroit compte envers les successeurs dud. s^r^ duc Casimir, contre lesquelz on feroit plustost naistre une querelle d'alemand, ne manquant jamais aux grandz princes de subject pour opprimer les moindres, leurs voisins, et qu'une envie de borner de rechef les Gaules du Rhin les y pourroit assez faire résouldre; bref que je ne leur pouvois conseiller d'entrer en ceste ouverture-là, qui pourroit irriter led. s^r^ duc Casimir encores plus aigrement que la nouvelle qu'il avoit

eu de luy-mesmes du prochain siége de Sedan.

Nonobstant lequel mien advis, lesd. embassadeurs continuèrent en leur résolution, me priant de n'y estre poinct contraire et d'en rendre capables lesd. s^rs^ baron de Dhona et Beutterich, avec les promesses et asseurances qu'ilz m'avoient donné pour eux et moy, dont je m'excusay, ne voulant pas estre porteur d'une si mauvaise nouvelle. Pour quoy ilz s'en adressèrent aud. s^r^ baron de Dhona, lequel les renvoya aud. s^r^ Beutterich, à Neydenfeldz, leur asseurant qu'il n'y avoit personne qui le feist mieux et de qui led. s^r^ duc le receust mieux; que, s'il goustoit ceste ouverture, il n'en seroit dégousté de sa part, et, au contraire, s'il ne le trouvoit bon, led. s^r^ Beutterich le sçauroit si bien gouverner par ses lectres qu'il ne s'en feroit que rire, au lieu de s'en courroucer; lequel advis ilz suivirent, prians led. s^r^ Palavicin d'y aller et d'en faire le discours tel qu'il l'avoit ouy d'eux, désireux de voir led. s^r^ duc bien asseuré pour le service qu'en espéroit la royne, sa maistresse, laquelle, disoit-il, aymoit aussy peu que le roy la maison de Lorraine; ce que feist led. s^r^ Palavicin avec ung discours doré et enrichy à l'italienne, de sorte que led. s^r^ Beutterich luy promist d'en traicter par lectres avec son maistre et leur en faire response, qu'il craignoit bien ne debvoir estre du tout à leur contentement, mays que pour le moings il ne gasteroit rien.

Tost après le partement dud. s^r^ Palavicin, led. s^r^ Beutterich, au lieu d'escripre aud. s^r^ duc Casimir, me pria par lectres de l'aller voir pour adviser aux affaires. Dont led. s^r^ duc Casimir m'ayant donné congé, je fuz trouver led. s^r^ Beutterich à Neydenfeldz,

où il me comnicqua tout ce que led. s^r^ Palavicin luy avoit discouru, me priant de luy en dire mon advis avant que d'en rescripre à son maistre. Et lors je luy descouvry tout ce que led. s^r^ de Guitry m'en avoit comnicqué et ce que je luy avois respondu de poinct en poinct (dont j'avois faict minute, de laquelle il voulut avoir coppie) et que je ne leur avois pas conseilié d'entrer en ceste ouverture-là pour les raisons qu'il verroit en ma minute, ayant esté plustost d'advis de rechercher les moyems de retirer led. s^r^ duc de Lorraine et tirer quelque bonne somme de luy, en le deschargeant du passage et séjour de l'armée, laquelle aussy bien estoit-il résolu de conduire droit à Sedan, selon la volonté du roy de Navarre. Je laissay led. s^r^ Beutterich en son lict[1] méditer mon discours, et m'en allay disner. Et retournant après vers luy, il me feist mille remerciemens de mon affection et industrie au service de son maistre, auquel il envoyroit ma minute en luy escripvant, affin qu'il m'en sceust tel gré que je méritois; qu'à la vérité, pour le poinct de l'amitié il ne s'arresteroit pas à contredire à cette ouverture, led. s^r^ duc de Lorraine ayant par une opinion de sa grandeur faict trop peu de compte de l'entretenir comme il debvoit, et qu'ung tel morceau valoit bien de passer par dessus cette considération-là, pour la grandeur du maistre et le bien et advancement de ses principaux serviteurs, dont j'estois l'ung, veu la facilité d'exécuter ce desseing en ceste occurrence de la disposition du roy, et de rafraischir l'armée à cest

1. Beutterich était malade et mourut le 17 février 1587 (t. II, p. 384).

effect, de moys en moys, de toutes choses ; mays que, quand il eut tourné le fueillet de ma minute et veu le combat dez poinctz d'estat entre Guitry et moy, qu'à la vérité il avoit changé d'avis et me donnoit la victoire, et que, selon cela, il se gouverneroit, en escripvant à son maistre, comme par importunité desd. embassadeurs de France et d'Angleterre et en forme de gosserie, affin que son maistre n'en entrast en cholère.

Ce qu'il feist par moy-mesmes ; et j'en présentay les lectres aud. s^r^ duc, lequel les ayant leu et la coppie de ma minute, au lieu de s'en fascher, s'en print à rire et mocquer d'eux, me disant en particulier que ce n'estoit pas sa première obligation au service qu'il avoit receu de moy, mays la plus grande en affaire important du tout le bien et seureté de sa maison, aux propositions duquel il confessoit avec Beutterich que j'avois mieux respondu que luy et tous ses conseillers n'eussent peu faire, et qu'il ne me pouvoit pas faire tant de bien que les embassadeurs du roy de Navarre m'avoient offert, mays qu'il n'auroit jamays bien où je n'eusse bonne part, et qu'il garderoit soigneusement ma minute en son coffre de secretz, pour s'en servir en temps et lieu.

Je le remerciay très humblement et prins, sur ce subject, occasion de luy remectre devant les yeux la promesse qu'il avoit tiré dud. s^r^ prince, mon maistre, lorsqu'il capitula avec luy à Freidelzheim, en l'année 1580, pour le secours de La Fère, affin de s'en servir pour son asseurance, au lieu de l'ouverture desd. embassadeurs, de laquelle il pourroit seulement pratiquer la fin de mon discours pour la négotiation de Lorraine,

affin de leur oster le moyem de faire artificieusement eux seulz avec la force ce qu'ilz n'avoient peu obtenir de luy et à son grand dommage; ce qu'il print par mémoyre, m'asseurant d'y pourvoir à la première occasion.

Quelques jours après, avant que capituler, led. s^r^ duc Casimir m'appella en son cabinet, après disner, me disant avoir bien pensé à ce qu'il avoit prins par mémoyre de moy et se trouver fort perplex, en ce qu'il ne juge pas qu'il puisse ouvertement excepter led. s^r^ duc de Lorraine, lequel toutesfois il désire soulager et conserver, veu l'estat où il s'est mis hors de sa neutralité par les preuves que Guitry a exhibé, ausquelles il est malaisé de contredire, joinct que led. s^r^ duc ne luy en faisoit poinct parler et sembloit se vouloir asseurer en ses armées; que toutesfois, ayant bien considéré mes raisons invincibles et du tout importantes à la seureté de son estat et maison, il vouloit de soy-mesmes tascher à pourvoir de bonne heure à la conservation de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine aussy avant que par la capitulation il le pourroit honorablement faire, me commendant de luy dire mon advis des poinctz; lesquelz, à tel effect, pourroient estre glissez en lad. capitulation, tant celle qui seroit faitte avec luy que avec les colonelz, affin de brider, tant qu'il pourra, les mauvaises volontez que les François avoient descouvert par leur ouverture envers led. s^r^ duc de Lorraine.

Sur quoy je luy remonstray que, ne conduisant pas l'armée en personne, comme ses affaires ne luy permettoient pas, et n'y ayant moyem de trouver ung prince d'empire capable de sa place ny espérance

d'avoir led. s[r] prince de Condé, à cause de la jalousie du roy de Navarre, il sera forcé de laisser tomber la charge générale de l'armée en la main de quelque seigneur françoys, choisy par led. s[r] roy de Navarre, lequel Guitry et ses compaignons conduiront à leur plaisir, et que, faulte de prince, la charge des estrangers tombant en la main d'une personne de médiocre qualité, n'ayant de la créance ny de l'authorité assez, je ne voyois pas grand moyem d'empescher les effortz artificieux des François, veu notamment que Clervant, qui est asseuré de la charge de colonel général des Suisses, ausquelz il conviendra commettre l'artillerie, les disposera tousjours plus au contentement des François que des Alemandz, pour faire des actes d'hostilité, à la desrobée, sans les Alemandz et avant qu'ilz y puissent remédier. A quoy je ne voyois qu'ung remède suffisant : de disposer les colonelz des reistres et landzquenetz pour le moings au contraire, et s'asseurer bien d'eux, qu'à faulte d'accomplir la capitulation en tous ses poinctz et chascun d'iceux, ilz facent bonne mine de se retirer, suivant la liberté que lad. capitulation leur en donnera par le dernier article d'icelle; que c'estoit le seul moyem de tenir en bride les François, lesquelz, craignans de se voir seulz exposez en proye, se déporteront d'entreprendre contre led. s[r] duc de Lorraine, et, sans lequel moyem, il sera impossible de retenir leurs mauvaises volontez; encores y prévoyoie de la difficulté de la part de Dompmartin [1], qu'ilz gaigneroient aiséement, pour le

1. Le capitaine Dommartin, au départ de l'armée, le 5 août, le jour de la montre à Strasbourg, commandait trois cornettes de reitres. (Lettre de Jehan Melander, premier secrétaire de l'armée

mescontentement qu'il a de son prince et l'espérance qu'il a de se faire colonel ordinaire du roy de Navarre, en obéissant à ses volontez, auquel effect, au besoing, il descouvrira aux Françoys tous les secrets des colonelz et d'ailleurs, à ce que j'entendz, au nombre des colonelz et cappitaines de reistres doibvent estre les s^rs Clotz[1], Reinott et Josse von Verden[2], qui ont naguères, par mescontentement, laissé le party contraire, et, pour s'en venger, seront aisez à gaigner; mays que je croiois que, s'il luy plaisoit en passant les voir et bien emboucher en cet affaire-là, qu'ilz feroient leur debvoir, en estanz bien adverty à toutes occasions.

J'adjoustay, pour remédier aux surprinses et coups inopinez, de faire ung article, que tout ce qui seroit pris et surprins hors le royaume de France appartienne par lad. capitulation aud. s^r duc Casimir, pour en

allemande, au duc Philippe de Brunswick; f. fr., vol. 3398, f. 165.) Plus tard, dans le cours de la campagne, il devint lieutenant de la compagnie de reîtres du duc de Bouillon. (État des reistres; f. fr., vol. 704, f. 69.) On le retrouve en 1589, à la tête d'un nouveau régiment de reîtres, avec le baron de Dhona, dans une autre expédition en Lorraine. (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III,* p. 251, 268, 272 et 281.)

1. Jehan Clot ou Clotz est signalé dans un rapport autographe de Bellièvre, daté du 19 juin 1587, comme conduisant un régiment de 1200 chevaux (f. fr., vol. 15892, f. 114). Ce régiment était composé de quatre cornettes de reîtres. (Lettre de Jehan Melander, premier secrétaire de l'armée allemande, au duc Philippe de Brunswick ; f. fr., vol. 3398, f. 165.)

2. Christophe von Werden, colonel d'un régiment de 1200 chevaux (rapport de Bellièvre cité dans la note précédente), composé de quatre cornettes de reîtres et de quatre compagnies de lansquenets. (Lettre du duc de Guise au roi du 1^er octobre 1587; f. fr., vol. 4734, f. 318.)

disposer à son plaisir, affin que, si les Françoys se saisissoient à l'improviste ou aultrement de quelque place en Lorraine, ilz feussent tenuz de la luy délivrer ou à ses serviteurs, lesquelz donneroient ordre de la faire restituer aud. s[r] duc de Lorraine. Davantage, qu'il estoit expédient de tenir roide au chemin de Sedan, proposé et conclud par led. s[r] roy de Navarre mesmes ; et si on ne pouvoit divertir le duc de Bouillon de ce voyage, au moings on gaignast ce poinct sur luy d'attendre l'armée à Sedan, affin de l'obliger à ce chemin-là ; qu'à cet effect j'estois d'advis de tascher à obtenir dud. duc de Bouillon son artillerie, qui est fort bonne et qui seroit aultant d'espargné, pour contraindre les Françoys à tenir ce chemin-là et leur oster tout moyem d'intimider les places de Lorraine par le canon. Qui plus est, ne permettre la place-monstre en Lorraine, qui donneroit trop de loisir aux François d'entreprendre tous les jours sur les places de Lorraine, qui sont presque toutes ouvertes et fortifiables, mays bien en l'évesché de Strasbourg[1], pour de là monter la montagne[2] et dresser la teste le long et des deux costez de la Sarre, pour aller passer la Mozelle, à la faveur de Metz, par l'intelligence des deux roys, entre lad. ville et Thionville ; et que, quand l'armée seroit à Sedan, on l'employroit si bien devant et derrière et aux deux costez que les Françoys trouveroient

1. Les Allemands commirent de tels désordres dans l'évêché de Strasbourg et dans le bailliage de Hanau, que l'archiduc Ferdinand d'Autriche porta plainte, le 26 août, à l'assemblée de Bade. Son mémoire est conservé en copie dans le f. fr., vol. 15574, f. 33.

2. C'est-à-dire passer les Vosges.

assez de besongne taillée, sans penser à la Lorraine. Et quant ausd. colonelz, qu'ilz feissent leurs exceptions accoustumées de l'empire, princes et estatz d'icelluy, au nombre desquelz est led. s^r^ duc de Lorraine, et chacun colonel son prince souverain, soubz laquelle exception, à cause dud. colonel Dompmartin, led. s^r^ duc de Lorraine seroit aussy tacitement excepté. Et adjouster à cela, en toutes les deux capitulations, que la levée est faite pour aller droict en France, seulement au secours dud. s^r^ roy de Navarre et de son party, ce qui exclurroit tout service hors le royaume. Mays que je ne voyois meilleur remède que l'article dernier, qu'il faloit coucher en lad. capitulation, que, n'accomplissant les Françoys tous les points d'icelle et chacun d'iceux, lesd. colonelz et leurs gens de guerre feussent aussy délivrez de leur serment et en liberté de se retirer; et que lesd. colonelz faisant bien valoir cet article-là j'en avoys bonne espérance. Que par ces moyems-là led. s^r^ duc pourroit accortement empescher, sinon la foule des subjectz, au moings l'usurpation de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine. Mays que, pour en estre bien asseuré, il me sembloit nécessaire de faire naistre là-dessus une bonne négotiation de bonne heure, comme il est contenu en mon discours avec Guitry, et que voyant led. s^r^ duc de Lorraine retenu en ceste poursuitte, qui debvroit sortir de luy par je ne sçay quelz respectz, il estoit convenable à son intérest et amitié d'y pourvoir, selon l'occasion qui s'en pourroit présenter. Desquelz poinctz led. s^r^ duc me demanda mémoyre, que je luy délivray, me commandant d'en avoir soing, de mon costé, en dressant lad. capitulation.

Et, affin de bien asseurer l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine contre la mauvaise volonté des Françoys, je luy remonstray que, s'il pouvoit obtenir lesd. troys villes de Metz, Thoul et Verdun, laissant pour le respect dud. s^r^ duc de Lorraine les Trois Eveschez[1], qui sont ès mains de princes de sa maison et accomodent fort son estat, il feroit ung grand service à l'empire et à sa maison et surtout aud. s^r^ duc de Lorraine, le deschargeant de la force où il se retrouve, à l'occasion desd. villes, de s'accommoder aux volontez des roys de France, au préjudice de la frontière dud. empire; ce qu'il me deist vouloir aussy faire, comme desjà il en avoit mis les fers au feu. Tous lesquels articles furent couchez ausd. capitulations, notamment en celle qui fut faicte avec led. s^r^ duc Casimir, que je dressay moy-mesmes; mays le dernier poinct desd. trois villes ne peult estre obtenu, lesd. embassadeurs ne l'ayans voulu accorder sans pouvoir spécial dud. s^r^ roy de Navarre; auquel en ayans faict une dépesche, comme ilz asseuroient, et n'en ayant poinct de response, ilz interprétèrent non response pour response de non, et, au lieu desd. villes, donnèrent aultres asseurances, comme il est dict ès livres précédens[2].

Et après avoir faict toutes les dépesches pour l'advancement de l'armée je fus envoyé en Angleterre[3]. Je trouvay, à mon retour, beaucoup de choses, du costé dud. s^r^ duc de Bouillon et aultres, contraires aux

1. La Huguerye fait ici une distinction entre les villes capitales et le territoire des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun.

2. Sur cet acte de capitulation, voyez la note de la p. 383 du tome II.

3. Voyez t. II, p. 393.

poinctz que j'avois mis en main dud. s^r^ duc Casimir, pour en avoir soing en mon absence. Sur quoy il s'excusa, me disant qu'il n'avoit peu par aulcune remonstrance empescher la venue dud. duc de Bouillon en Allemaigne, avec forces[1]. Qui fut cause que je luy diz qu'il estoit besoing d'avoir recours de bonne heure à la négotiation que je luy avois proposé pour attirer led. s^r^ duc de Lorraine à ung accord convenable à son humeur et à la conservation de son estat, et qu'à cest effect il n'estoit besoing que de trois poinctz, pour n'embarrasser lad. négotiation : de dresser le passage de l'armée, avec estappes suffisantes et gratuites, par l'endroict de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine qui luy porteroit moings de dommage, comme au cartier de la Sarre, où beaucoup de comtes et seigneurs en porteroient une grande partye....[2] en faveur de ce soulagement, obtenir des subjectz dud. s^r^ duc une somme raisonnable, et déclarer, par led. s^r^ duc, qu'il est et veult demeurer prince neutre, comme par le passé. Sur quoy led. s^r^ duc Casimir me deist : « Je feray encores plus pour son soulagement et feray, s'il se rend traictable, passer les Alemandz par les estats des évesques, faisant seulement passer les Suisses et régiments de Mons^r^ de Chastillon[3] le long de la Sarre, soubz bonnes asseurances. J'adjoustay que, pour cou-

1. La Huguerye se trompe ou nous trompe. C'est Casimir de Bavière lui-même qui avait demandé que le duc de Bouillon fût mis à la tête de l'armée d'invasion. (Lettre orig. de Casimir à Ségur, du 30 juin 1587; V^c^ de Colbert, vol. 402, f. 104.) Voyez aussi la lettre de Casimir au roi de Navarre sur le même sujet, datée du 1^er^ juillet (ibid., f. 106).

2. Il y a ici une lacune dans le manuscrit.

3. François de Coligny, s. de Chastillon (t. I, p. 291, note).

vrir ses affaires, led. s^r^ duc Casimir se debvoit gouverner envers led. s^r^ duc de Lorraine comme intercesseur et médiateur et envers les ambassadeurs dud. s^r^ roy de Navarre comme ayant l'authorité d'en résouldre avec leurs advis, affin que, s'il en arrivoit aultrement qu'il ne désire, on ne s'en puisse prendre à luy, et qu'en accordant cela amiablement on jecteroit les fondemens d'une bonne réconciliation entre les deux maisons de Bourbon et de Lorraine, par l'entremise dud. s^r^ duc de Lorraine vers ses parens et celle dud. s^r^ duc Casimir vers led. s^r^ roy de Navarre et prince de Condé et messieurs ses frères.

Auquel effect s'affectionnant led. s^r^ duc Casimir et arrivant à Heydelberg le s^r^ de Buhy[1], lequel retournant en poste vers la royne d'Angleterre et le comte de Leycestre, pour quelque entreprise par luy dressée en Luxembourg pour son service, et désirant apprendre la vérité de l'asseurance de ceste armée, pour en faire estat à la conservation de la place, sur laquelle il avoit dressé son desseing, nous nous aydasmes de ceste occasion pour escripre en Angleterre, aux fins de ma poursuite; auquel effect il porta ung pacquet dud. s^r^ duc, tost après mon retour, environ le commencement de juing, et fut prié par led. s^r^ duc de faire toute diligence, affin d'estre bientost de retour près de luy, le voulant employer en quelque négotiation honorable, comme il asseura de faire, et n'y faillit pas.

Et led. s^r^ de Buhy retourna à Heydelberg, sur la fin dud. moys de juing, par lequel led. s^r^ duc Casimir,

1. Pierre de Mornay, s. de Buhy (t. II, p. 258, note 2).

voyant que led. s^r^ duc de Lorraine ne faisoit aulcune ouverture pour son soulagement, et, s'asseurant sur les armées, pourroit mectre son estat en hazard, délibéra d'en faire parler à son retour en Lorraine, le priant d'aller exprès à Nancy et comme de luy-mesmes en faire ouverture aud. s^r^ duc de Lorraine sur ce qu'il en avoit ouy de sa bouche, affin que, s'il plaist aud. s^r^ duc de Lorraine d'y entendre, il feist diligence, l'armée s'acheminant desjà à son rendez-vous, et qu'on ne luy peust imputer sur ce aulcun deffault de son amitié. En quoy ledit s^r^ de Buhy feist si bien son debvoir que, tost apres, au commencement de juillet, il retourna à Heydelberg et amena avec luy le s^r^ de Tantonville[1], de la part dud. s^r^ duc de Lorraine, avec lesquelz led. s^r^ duc Casimir ayant, en ma présence, conféré en ung chasteau, entre Heydelberg et Speire, il fut d'advis que tous deux allassent à Strasbourg, vers lesd. embassadeurs, et que, si led. s^r^ de Tantonville ne y vouloit porter la parole, il en laissast faire aud. s^r^ de Buhy, demeurant en quelque lieu près de luy, pour estre promptement et à toute heure adverty de la response que lesd. embassadeurs feroient aux lectres que led. s^r^ duc Casimir leur en escriproit par led. s^r^ de Buhy; ce que, led. s^r^ de Tantonville n'ayant trouvé bon, délibéra laisser aller led. s^r^ de Buhy seul avec les lectres dud. s^r^ duc Casimir et l'attendre à Speire.

Et, par ce que led. s^r^ de Tantonville n'eut advis dud. s^r^ de Buhy, le xxj^e^ juillet, qui estoit l'xj^e^, au vieil style[2], aud. an 87, comme il luy avoit promis, il

1. Le s. de Tantonville (t. II, p. 407, note 1).
2. En 1582 le pape Grégoire XIII réforma le calendrier Julien,

escripvit aud. s^r^ duc Casimir, se plaignant du retardement dud. s^r^ de Buhy et craignant que led. s^r^ duc de Lorraine ne trouvast mauvais son séjour plus long qu'il n'espéroit, le suppliant par ses lectres du xxij^e^, qui estoit le xij^e^, viel style, dud. moys, de luy dire le lieu où il voudroit qu'il l'aille trouver, pour sçavoir quelle response il pourroit reporter aud. s^r^ duc de Lorraine, son maistre, sur ce que de sa part il luy avoit proposé et spécialement sur la confiance qu'avoit led. s^r^ duc, son maistre, que led. s^r^ duc Casimir luy donneroit advis de la volonté des François envers luy; et, si tant estoit que led. s^r^ duc ne luy voulust donner aultre response que celle qu'il luy avoit faicte, il le supplioit de l'en advertir et de luy donner ung trompette pour la seureté de son retour.

A quoy led. s^r^ duc, marry de ne le voir disposé à attendre le retour dud. s^r^ de Buhy ou de ses nouvelles, pour ung affaire de telle importance, pouvant bien considérer que led. s^r^ de Buhy avoit affaire à des personnes mal affectionnées à la proposition qu'il leur avoit faict par ses lectres et que pour ce il pourroit demeurer quelque jour dadvantage, il luy feist response, le xiij^e^ dud. moys, vieil style, par laquelle il l'asseura que led. s^r^ de Buhy avoit passé seurement, comme il en avoit eu lectre du marquis de Baden, et qu'il avoit trouvé le s^r^ de Ségur à Strasbourg, sans faulte, s'asseurant qu'il ne tarderoit guère à l'advertir,

en supprimant dix jours à l'année courante (du 4 au 15 octobre). Cette réforme fut adoptée au mois de novembre par la France, mais les pays protestants résistèrent plus ou moins longtemps, préférant, comme on disait, avoir tort avec le soleil que raison avec le pape. L'*ancien style* est le calendrier Julien; le *nouveau style* est le calendrier Grégorien.

selon sa promesse; estant d'advis, puisqu'il n'avoit voulu aller avec luy pour le presser de près et apprendre ce qu'il faict, comme il jugeoit estre le meilleur, qu'il ne feroit pas mal d'attendre encores ung peu, veu l'importance de l'affaire qui ne se peut expédier que par ce moyem-là, auquel il croioit que led. s[r] de Buhy faisoit diligence, en actendant lequel il pourroit donner tel advertissement à son maistre qu'il vouldroit, l'asseurant de sa part qu'il désiroit voir toutes choses bien accommodées, et qu'il n'y espargneroit rien, non plus que si c'estoit pour soy-mesmes, selon qu'il luy avoit déclaré en présence dud. s[r] de Buhy.

Le lendemain, xiiij[e] juillet, estant retourné led. s[r] de Buhy à Speire, il escripvit aud. s[r] duc pour sçavoir ce qu'il avoit affaire sur les discours impertinens que led. s[r] de Ségur luy avoit faictz. Et led. s[r] duc luy feist response, le xiiij[e] juillet, qu'ayant receu ses lectres il avoit, en mesme temps, veu celles que led. s[r] de Ségur avoit escript au s[r] de Beaumont[1], des occasions qui l'avoient empesché de faire ce pour quoy il estoit allé vers luy, lesquelles il luy avoit déclarées, ne faisant doubte qu'il ne les eust faict entendre bien amplement aud. s[r] de Tantonville, pour adviser ce qu'il aura affaire là-dessus, remectant

1. Charles du Plessis, seigneur de Liancourt et de Beaumont, capitaine et négociateur dévoué au roi de Navarre. C'est lui qui fut chargé d'annoncer à la reine Marguerite que son divorce avec le roi avait été autorisé par le pape (*Lettres de Henri IV,* t. V, p. 194). Beaumont épousa plus tard la belle Antoinette de Pons, comtesse de La Roche-Guyon, que le roi avait vainement courtisée pendant plusieurs années.

à la discrétion dud. s[r] de Buhy ou de le venir trouver ou de luy escripre le discours qu'il a eu avec led. s[r] de Ségur : ce que led. s[r] de Buhy devoit faire et venir, faisant attendre led. s[r] de Tantonville, n'y ayant doubte que led. s[r] de Ségur ne deubst bientost nous escripre quelque chose, pour response à ce subject, changeant peut estre de stile, comme il estoit homme léger, et l'affaire le méritoit bien, cela n'empeschant pas led. s[r] duc de Lorraine de continuer les préparatifs de sa défense, pendant qu'on négotioit le moyem de l'en descharger.

Comme de faict led. s[r] de Ségur, à l'instant qu'il eust renvoyé led. s[r] de Buhy, m'escripvit, dud. xiij[e] de juillet, me mandant, entre aultres plusieurs affaires, qu'il m'envoyoit quelques articles, faicts par quelques gens d'honneur qui estoient à Strasbourg, sur lesquelz on pourroit traicter avec led. s[r] duc de Lorraine, dont led. s[r] duc Casimir pourroit faire pour le mieux ; et les articles estoient telz :

Monsieur le duc de Lorraine, pour garentir ses païs du mal que l'armée y peult faire :

1. Révocquera tous les édictz qu'il a faictz contre ses subjectz de la religion et leur permectra de vivre en liberté de conscience et exercice de leur religion, sans estre molestez en quelque façon que ce soit, et fera lever toutes les saisies et confiscations qui pourroient estre faictes sur leurs biens[1].

1. Le duc de Lorraine avait tenu, le 9 avril 1587, un conseil de guerre où furent arrêtées diverses mesures contre les huguenots et contre l'armée allemande, dont l'invasion était imminente. Un procès-verbal de ce conseil de guerre est conservé aux Archives nationales (K. 1566, n° 100).

2. Se départira de toutes associations et ligues qui pourroient estre faictes ou se pourroient faire contre le roy de Navarre et ceux de lad. religion.

3. S'obligera de faire mectre en liberté Mons[r] de Théligny[1], dans le terme de troys moys.

4. Fera descharger Mons[r] de La Noue de toutes les promesses faictes par luy à la maison de Lorraine et de Guyse[2].

5. Payera toute nostre armée ung mois entier.

6. Et donnera davantage libre passage à nostre armée par son païs, en fournissant vivres et toutes choses nécessaires[3].

Si tost que j'eu receu lesd. lectres et articles, je montay au chasteau pour les présenter aud. s[r] duc, qui en fut fort joyeux, s'asseurant de les faire modérer à ce que je luy en avois cy-dessus proposé, se moc-

1. Odet de La Noue, seigneur de Téligny, fils aîné de François de La Noue, dont nous avons parlé (t. I, p. 23, note 2), époux de la dame de Téligny (t. II, p. 78 note), fit ses premières armes dans les Pays-Bas sous les ordres de son père. En 1584, il tomba, gravement blessé, entre les mains des Espagnols qui le transportèrent au château de Tournay et le retinrent prisonnier jusqu'en 1591. Il mourut à Paris en août 1618. Il a laissé des poésies sur lesquelles on peut consulter la *Bibliothèque françoise* de Goujet.

2. En recouvrant sa liberté, La Noue avait été obligé de laisser entre les mains du gouverneur des Pays-Bas, Alexandre Farnèse, le 28 juin 1585, un engagement, non seulement de ne plus porter les armes contre le roi d'Espagne, les ducs de Lorraine et de Guise, mais encore d'obtenir, par des accords particuliers, de ces deux princes, qu'ils se porteraient caution de ses conventions avec le roi Catholique. Cette curieuse pièce est imprimée dans la *Correspondance de François de La Noue,* par M. Kervyn de Volkaersbeke, 1854, Gand, in-8°, p. 233.

3. Cette pièce courut en copie. On en trouve une expédition dans les 500 de Colbert, vol. 402, fol. 142.

quant des quatre premiers articles et s'arrestant seulement aux deux derniers, pour les modérer au soulagement des païs dud. s^r^ duc de Lorraine.

Et me commenda d'escripre, de sa part, en diligence, aud. s^r^ de Buhy, à Spire, tout à l'heure mesmes. Et fei la lectre, en son cabinet, qu'il signa, luy mandant que, depuis la response qu'il luy feist hier, par son homme, sur laquelle il espéroit le voir, il avoit receu, ce lendemain matin, des lectres du s^r^ de Ségur, et, avec icelles, quelques articles pour traicter de l'affaire pour lequel il estoit allé vers luy, dont il l'advertissoit en diligence, affin que, pour continuer, si tost qu'il auroit receu la lectre, il vint trouver led. s^r^ duc, le faisant entendre aud. s^r^ de Tantonville, qui l'attendra à Speire jusques à son retour. Et feist aussytost partir ung homme de cheval pour la porter à Speire, d'où il les trouva partiz dès le grand matin, comme luy deist leur hoste; et retourna avec le pacquet.

Dont led. s^r^ duc fut extrêmement marry, voyant par leur retour précipité l'occasion fort incommodée de donner ordre à cet affaire, comme il désiroit faire luy-mesmes et eust faict accortement, s'ilz ne feussent partiz de Speire, luy portant les François quelque respect. Et eust l'affaire esté résolu, dans quinze jours, par les postes, car led. s^r^ duc se résolvoit de faire rayer du tout les quatre articles et, sur les deux derniers seulement, donner advis aud. s^r^ duc de Lorraine, par la bouche de Buhy, de ce qu'il luy sembloit qu'il deust faire, pour conclurre promptement avant que l'armée s'acheminast aud. rendez-vous. Mais il convint, au lieu de cela, renvoyer le pacquet, où

estoient lectres, avec lesd. articles, à Strasbourg, pour le faire tenir en Lorraine; ce qui fut faict plus tardifvement, de sorte que le progrès de la négotiation tomba en la poursuite des serviteurs dud. s^r^ duc, estans en l'armée, ausquelz il avoit recommendé l'affaire, y dépeschant exprès le baron de Podlitz avec eux, pour l'advancer; mays les Françoys ne se soucioient pas des poursuites des serviteurs dud. s^r^ duc, comme ilz eussent faict de ce que luy-mesmes eust traicté, qui fut cause que je diz lors aud. s^r^ duc que la précipitation du retour desd. s^rs^ de Buhy et de Tantonville seroit cause que ceste négociation seroit traversée de beaucoup de difficultez par les artifices des Françoys, quand ilz verroient n'avoir à faire qu'à des serviteurs. Et fut adressé le pacquet à Nancy aud. s^r^ de Buhy, luy envoyant les lectres qu'on luy avoit escript à Speire et escripvant encores avec une copie desd. articles. Led. s^r^ duc le prioit de comniquer tout où il apertenoit et user de telle diligence qu'il a veu luy-mesmes l'affaire le requérir. Et fut ceste dépesche faicte le xvj^e^ dud. moys de juillet[1].

Et cependant fut faicte une dépesche ausd. embassadeurs, pour les disposer et gaigner temps, les exhortant à laisser là les quatre premiers articles, aux deux derniers desquelz il s'asseuroit que led. s^r^ de La Noue, pour luy et son fils, ne vouldroit consentir, ny interrompre à ceste occasion ung si bon œuvre, et que la demande des deux premiers estoit du tout hors du temps et de raison, la guerre ne se faisant pas aud.

1. La Huguerye envoya ces pièces à Buhy par l'entremise de Ségur. La lettre d'envoi à Ségur, datée du 17 juillet 1587, est conservée dans les 500 de Colbert, vol. 402, fol. 136.

s^r^ duc de Lorraine, pour luy extorquer, comme par une paix, deux articles contraires à la reigle et administration de son estat, et que ce seroit l'aigrir plustost que le disposer à quelque bon effect; que ces poinctz-là estoient bons pour la France, qui y est desjà disposée et pour quoy l'armée est levée; et, quant aux deux derniers articles, qu'il jugeoit celuy de la somme excessif, la grandeur de l'armée portant au moings la solde de troys cens mille escuz pour ung moys, au recouvrement de laquelle somme les plus grands princes sont bien empeschez; et néantmoings estre l'article auquel on se debvoit résouldre le plus, deschargeant plustost les subjectz dud. s^r^ duc de Lorraine de la plus grande partye du passage de l'armée, pour faire donner subject de contribuer une somme qui peust ayder à achever la solde du moys entier de toute l'armée, moyennant quoy il en espéroit bien, aultrement fort peu de service. Lesquelles remonstrances il leur feist faire de bouche par led. s^r^ de Podlitz, envoyé exprès à Strasbourg, et non par escript.

Pendant que lesd. embassadeurs, pour complaire aud. s^r^ duc Casimir, ayant changé d'advis, luy avoient envoyé lesd. articles, ilz donnoient ordre de l'en divertir par les remonstrances de personnes qu'ilz sçavoient avoir quelque créance envers luy, à cause de leurs charges, par deux desquelz il luy en feirent escripre, à bon escient. L'ung fut le s^r^ Théodore de Bèze, qui luy en escripvit amplement de Genefve par lectres qu'il receut, le xx^e^ juillet, le remectans aux lectres qu'il en escripvoit exprès aud. s^r^ de Beaumont, son compaignon, à Heydelberg, affin de divertir led.

s[r] duc de ceste négotiation par la comnication de sa lectre de mesme datte, qui contenoit en substance ces motz :

« J'ay receu de Paris, et de très asseuré lieu, une lectre dont je vous envoye copie, qui vous fera congnoistre une chose que je n'eusse jamais creu ny attendu, si elle est vraye (car encores suis-je en doubte si on a prins tel conseil par delà), combien que d'ailleurs j'en aye entendu quelque vent et mesmes qu'ung bruit a couru par deçà, venant de Lyon, que M[r] de Lorraine offroit quelques deniers pour espargner son païs; ce qu'ayant quelque apparence d'utilité pour l'armée sera tousjours toutesfois trouvé, comme je croy, si on y regarde de près, le plus désadvantageux conseil et le plus à craindre qu'il est possible, tant pour le général que Son Altesse en particulier, pour les raisons qui s'ensuivent; lesquelles je prendray hardiesse de vous desduire, pour les examiner et comnicquer où vous verrez estre resquis, avec protestations toutesfois que cela soit prins comme procédant de syncère affection et non que je sois si oultrecuidé de penser que je voye assez clair en telz affaires. Nous avons affaire au roy et aux Liguez. Ce que nous avons le plus à éviter, selon les hommes, c'est ce que les Liguez demandent, à scavoir que le roy et eux soient bien uniz. Le roy jusques icy, ayant soy-mesmes en recommandation, haïssant et les Liguez et nous, s'est tellement comporté que, voyant nostre foiblesse et appréhendant les forces de la Ligue, il a panché de ce costé-là, tellement toutesfois qu'on voit assez qu'il s'est gardé des ungs et des aultres, actendant ce que le

temps en déclareroit, pour se résouldre. Oyant parler de nostre secours, c'est chose asseurée que son intention estoit, au moings ses procédures l'ont monstré, de se garder à part, laissant là les Ligueurs se défendre comme ilz pourroient, ou bien, si les forces entroient avant en France, de faire une paix à leur ruine, saichant bien qu'il n'a rien à craindre du roy de Navarre, quant à son estat. Au contraire les Liguez et la royne mère, qui conduist toute la barque, estoient comme au désespoir, ainsy que nous sçavons de très bon lieu, quand ces nouvelles sont arrivées qu'on n'en vouloit poinct aux Lorrains, mays qu'on vouloit entrer droict en France. Ce qui a ouvert la bouche à ceux qui estoient bien empeschez pour faire croire au roy que les Huguenotz, quoy qu'ilz dient de leur religion, se veulent emparer de la couronne, et, d'aultre part, ouvert les oreilles au roy, soit pour les croire, soit pour penser que les nostres se laissans tromper aux Lorrains, il se trouverroit surprins entre deux; ce qui l'a contrainct de prendre une résolution toute contraire, comme vous verrez par ce qui m'en est escript et que debvez croire, venant du lieu d'où il vient. Et, quant tout cela n'auroit poinct de lieu, que pourroient mieux soubzhaiter les Liguez que de voir la province, qui est leur boulevard, hors de peine et de danger, et l'armée estrangère enclavée devant et derrière, après qu'on aura passé la Lorraine, ayant devant soy deux places imprenables, Chaalons et Vitry-le-François, avec force garnisons pour destourner les vivres, et, en teste, ung camp du roy, se renforceant tous les jours, et, d'aultre part, deux aultres armées entre nous et le roy de Navarre, pour l'empescher de nous joindre; au

lieu que, faisant la guerre en Lorraine et le roy nous laissant faire, les Liguez surprins estoient contrainctz d'employer toutes leurs forces pour faire teste, ou se voir entièrement perduz et pour le moings hors de crédit de leurs partisans, et le tout en bon estat d'obtenir une bonne paix, à la ruine de la Ligue; laquelle estant debout il ne fault espérer qu'une perpétuité de misères, quand mesmes on auroit obtenu quelque forme de paix comme cy-devant. »

C'est l'extrait de la lectre que j'ay voulu insérer, comme plaine de considérations d'estat, et qui eut esmeu led. s^r^ duc, avec la vive voix du s^r^ de Beaumont, sinon que recepvant du camp des Françoys une lectre de semblable subject, mays d'ung esprit moings délicat, du s^r^ de Montigny[1], à ce sollicité par led. s^r^ de Guitry, près duquel il estoit logé, entre Haguenau et Saverne, led. s^r^ duc creut, ce que je luy avois dict, que cela procédoit des Françoys, qui usoient artificieusement de ces deux batteries pour le divertir de son desseing. Et m'en demandant advis, je luy diz en ung mot que ces deux personnes-là, choisies pour le divertir par remonstrances, ne parloient que de leur intérest, laissant celuy de sa maison derrière. Et, sur le discours que je luy fei derechef, conforme à celuy que j'avois faict, lors de l'ouverture dud. s^r^ Palavicin, il me commenda de laisser là les lectres dud. s^r^ de Bèze, mays de respondre à celles dud. s^r^ de Montigny,

1. Louis de Rochechouart, seigneur de Brosse et de Montigny, capitaine et négociateur dévoué au roi de Navarre, souvent cité dans le recueil des lettres de ce prince. Il mourut en 1627.

qui luy avoient esté envoyées ouvertes, ayant esté veues par tous et de faire aussi la response ouverte aux articles des lettres dud. s[r] de Montigny[1] comme je fei en la forme qui s'ensuit.

A. Au[2] premier poinct desd. lectres dud. s[r] de Montigny, qui dict que mons[r] de Lorraine est cause de tous les maux de la France et que partant il fault dresser toutes les forces contre luy :

1. J'ay respondu que ceste guerre doibt estre faicte non, selon les passions générales et jugement des particuliers, mays selon la loy establye par la capitulation, qui dict formelement que ceste armée est levée pour aller en France au service du roy de Navarre et non en Lorraine.

2. Qu'en toutes capitulations faictes en Allemaigne on excepte tousjours, entre aultres choses, l'Empire, les princes et estatz d'icelluy, tel qu'est mons[r] de Lorraine, et chacun colonel son prince souverain, tel qu'est du colonel Dompmartin led. s[r] duc de Lorraine, lequel a son recours paré, quand il se voit oppressé,

1. L'analyse donnée par La Huguerye de la lettre de Montigny est exacte. Montigny demande qu'au lieu d'exempter le duc de Lorraine du passage des troupes, on choisisse ses états pour le théâtre de la guerre. Entre autres raisons, il allègue que le duc de Lorraine fait partie de la Ligue et la soutient de tout son pouvoir. Cette lettre est datée du 23 juillet 1587. L'original, que nous avons retrouvé à la Bibliothèque nationale, a malheureusement perdu son adresse; il est conservé dans les 500 de Colbert, vol. 402, fol. 140.

2. Cette importante pièce, qui est le point de départ des négociations qui vont suivre, courut en copie dans l'armée allemande. On en trouve une expédition dans les papiers de Ségur (500 de Colbert, vol. 402, fol. 108).

aux princes et estatz de l'Empire, qui ont ung intérêt notable en sa conservation, pour y pourvoir par la voye de la force, si la jurisdiction de la chambre impériale, où il peult faire appeller les gens de guerre alemandz qui le molesteroient, ne suffisoit pour, avec ung ban d'Empire, luy faire telle réparation que le cas requiert, en laquelle peine jamais prince, gentilhomme ou aultre homme de guerre alemand ne vouldroit tomber en faisant les affaires des princes estrangers; qui est cause qu'ilz font telles exceptions.

3. Que qui vouldroit faire la guerre aux autheurs de la Ligue, quel il disent estre led. s^r^ duc de Lorraine, avec ceste armée il fauldroit aller chercher le pape et le roy d'Hespaigne, sans lesquelz il n'y auroit poinct de Ligue et messieurs de Guyse n'eussent jamays osé penser à ce qui s'est passé depuis deux ans; que, pour attaquer ceux de la Ligue, hors le royaume de France, ceste armée n'est levée ny suffisante, mays seulement pour faire teste aux Ligueurs de France, avec les forces dud. s^r^ roy de Navarre, où il les fault aller chercher.

4. Que cela est dict non pour excuser led. s^r^ duc de Lorraine ny ce qu'on y peult adjouster, qu'il ne s'est poinct ouvertement déclaré de lad. Ligue, qu'il ne s'est rendu partye, ains moyenneur en la poursuitte de la paix entre le roy et ceux de sa maison, ausquelz sans passion on jugera qu'il doibt cet office-là; et, s'il leur a aydé comme prince souverain, il est aultant ou plus excusable, par la conformité de religion et consanguinité, que mons^r^ le duc Casimir et aultres princes alemandz d'avoir secouru messieurs les princes de Condé, père et filz, et à présent le roy de Navarre, pour

la seule conjonction de religion et sans aultre intérest quelconque; et, quant aux édictz contre ses subjectz, que chacun voit comme en usent tous les aultres princes catholiques et les Alemandz mesmes.

5. Qu'en ne luy faisant pas la guerre ouvertement on ne le laisse pas pourtant en paix, en luy demandant impertinemment le contenu ès articles envoyez par le s[r] de Ségur, mays c'est le vouloir amener par traicté amiable à consentir à des choses qu'à grande peine pourroit-on obtenir de luy par les armes; et, passant oultre en France contre les princes de sa maison et les rengeant à leur debvoir envers les princes du sang, c'est luy coupper les braz et le réduire en estat de faire cy-après tout ce qu'on désirera raisonnablement de luy.

B. Au second poinct qui dict que de la guerre en Lorraine deppend le restablissement de ceux de la religion en France :

1. On respond, oultre ce que dessus, qu'en effect et non en paroles il en arriveroit tout aultrement, et qu'estant ceste armée levée pour les restablir en France, quand elle s'amuseroit en Lorraine elle s'y diminueroit de sorte par coups de main, nécessitez, maladies et retraictes de plusieurs, par le voisinage de leurs païs avec leurs butins, qu'elle seroit après incapable de faire aulcun effect en France; qu'on ne doubte pas que le roy le désire et seroit bien aise de la voir consumée en Lorraine, par ung tel retardement, affin que, pendant qu'il feroit contre le roy de Navarre ce qu'il pourroit, la Ligue s'affoiblist, d'un costé, et ceste armée, de l'aultre, périst en partye en Lorraine et, faulte de moyens, le reste se retirast ou luy feust aisé

à deffaire, pour faire, après le plus fort, ce qui appartiendroit à son estat et réputation; et, par ce moyem, le secours du roy de Navarre et de son party s'en iroit en fumée, sans paix ne soulagement quelconque, et sans espérance d'en pouvoir remectre sus ung aultre, avec la ruine entière des Alemandz et Suisses estans en lad. armée.

2. Q'au lieu de cela et pour y obvier, lorsque la capitulation fut faicte, on manda expressément au roy de Navarre, par le s[r] de La Borde, qu'il tirast service de ceste armée, pendant qu'elle seroit fraische, n'ayant le moyem de l'entretenir; que, pour la mener fraische en France, il fault passer la Lorraine sans combattre, s'il est possible, et en tirer des moyems, par accord, pour suppléer aux défaulx et incommoditez du roy de Navarre, en ce qu'il est tenu fournir; ce qu'il pourra sans cet expédient très malaiséement faire.

3. Que la royne mère s'affectionnera à la paix, aultant pour ceux de la maison de Guyse comme pour mons[r] de Lorraine, duquel ilz sont les appuyz en France, oultre l'intérest de lad. dame pour la conservation de son auctorité entre les deux partiz, et que d'ailleurs led. s[r] duc de Lorraine la procurera, moyennant cet accord, tant qu'il pourra, de son costé, pour ne perdre ce support.

4. Que faire la guerre en France, c'est faire ce qui a esté accordé et capitulé sans avoir esgard si le roy ayderoit à la Ligue ou non, et en tout évènement; que le roy fomentera moings et aussy peu les affaires de la Ligue en France qu'en Lorraine; qu'on ne veult assiéger les grandes places, pour ne perdre le temps, les hommes et munitions, mays les incommoder et domp-

ter par aultre meilleur moyem; et, quant aux bons Françoys, qu'ils verront en France, de plus près qu'en Lorraine, qu'on n'en veult qu'à la Ligue, ayant esté par lad. capitulation pourveu au soulagement des aultres, aultant que la conservation de l'armée l'a peu permettre.

C. Au troysiesme poinct qui dit que le roy de Navarre a ung notable intérest que la guerre soit faicte en Lorraine :

1. On respond que, s'il eust esté ainsy, on l'eust expressément traicté en lad. capitulation, en laquelle il n'a esté faict mention que de la France, ce qui a tacitement excepté la Lorraine, joinct que l'intérest du prince secouru ne doibt esteuffer celuy du prince qui porte le secours, et qu'il est au contraire plus expédient au roy de Navarre de diviser la Ligue que de l'opiniastrer entièrement, et de parvenir au but de ses affaires par les plus doux moyems qu'il pourra plustost que de mectre toute son espérance au hazard d'une entreprise non nécessaire.

2. Que le roy de Navarre, faisant entrer ceste armée en France, n'en prétend pas endommager ses amys, ains ceulx de la Ligue seulement; que par l'espace de deux ans il a assez faict congnoistre aux bons François y avoir reculé, tant qu'il a peu, et cherché les moyems d'en soulager le peuple qui n'a esté jusques à présent foulé que par la Ligue, par les forces de laquelle il est à présent contrainct, pour sa conscience et la conservation de son reng, honneur et personne, d'appeller ceste armée à son secours, dont le peuple congnoist assez qu'il n'est cause non plus que de la guerre.

D. Au quatriesme poinct qui dict que, faisant la guerre en Lorraine, on donne le loisir et moyem aux princes catholiques associez d'exécuter leurs entreprises :

1. On respond que c'est au contraire laisser les braz libres au roy pour les en empescher, et qu'entrant l'armée en France elle fera une diversion de forces, pour le soulagement du roy de Navarre, et donnera les coudées franches ausd. s^rs princes catholiques pour exécuter leurs desseins, qui sont principalement ès païs d'entre Seyne et Loyre, èsquelz il demeurera peu de forces.

2. Qu'en la capitulation, qui est la reigle de toutes nos actions et conseilz, on n'a eu cet esgard-là, et a esté tout aultrement convenu que le roy de Navarre seroit à cheval avec lesd. s^rs princes et mons^r le duc de Montmorency[1], en corps d'armée, juste ung moys avant l'entrée de l'armée en France, selon l'asseurance qui fut lors donnée de leur résolution.

3. Que néantmoings n'en ayant aulcunes nouvelles et ne voyant pas de quoy en faire estat, veu le manquement principal dud. s^r prince de Condé, pour commender en lad. armée, c'est argumenter d'une chose qui n'est pas et dont l'effect est très incertain, pour tirer en conséquence une chose non promise, non nécessaire et de dangereuse suite aux prince, seigneurs et gentilshommes alemandz qui exposent tout pour le secours du roy de Navarre, pour le service duquel on peult tirer de Lorraine de plus grandz fruictz que d'y

1. Henri de Montmorency, sire de Damville, devenu duc de Montmorency par la mort de son frère aîné.

faire la guerre, en danger de quelque sinistre évènement.

E. Au cinquiesme poinct, qui dict que mons^r le duc de Bouillon y a aussy intérest pour le ravitaillement de ses places et affin de les couvrir d'aultres, à la conservation de ceux du party, en Champaigne et aultres provinces deçà Loyre :

1. On respond que tant s'en fault qu'ainsy soit qu'on est bien adverty que led. s^r duc de Bouillon, ayant esté précipité aux armes pour sa défense, a bien congneu qu'il luy estoit meilleur de n'attirer poinct tant d'ennemys sur son petit estat, faisant faire défenses en sa ville de Jametz de ne courre sus ny faire aulcun tort aux subjectz de mons^r de Lorraine.

2. Qu'il n'y a rien en Lorraine propre à couvrir lesd. places tant que du costé qu'on est delibéré de le faire, en tenant le chemin résolu, les ravitaillant ainsy bien mieux, sans se départir de lad. capitulation, et faisant le service du roy de Navarre, conme il est accordé, en y apportant par led. s^r duc de Bouillon ce qui est en sa puissance, conme on croit qu'il fera volontiers, puisqu'il est embarqué en cet affaire, contre l'advis de ceux ausquelz, en obeissant au conmendement de feu son père, il debvoit plustost complaire.

3. Quant à ceux du party dud. s^r roy de Navarre ès provinces deçà Seyne et Loire, ilz seront couvertz par ce qui est résolu de faire pour Sedan et Jamet, en y menant l'armée à leur front, allant avant en France et de tous costez, et en ce qui est convenu d'avoir des villes de seureté dedans lesd. provinces.

4. Que led. s^r duc de Bouillon a assez d'ennemys ouvers en ceux de la Ligue de France, sans contraindre

led. s^r^ duc de Lorraine, son voisin, d'entrer tout-à-coup en une mauvaise volonté contre luy, et, l'armée venant à se diminuer et affoiblir, selon l'ordinaire des armées d'Alemaigne, mal entretenue, et, faulte de solde, peult-estre se desbander, luy courre sus et le ruiner, conme desjà, par aultres telles résolutions, on l'a précipité en de grandes difficultez et dangers, dont il doibt louer Dieu d'estre délivré, par l'intercession de ses parens et amys estrangers, et prendre bien garde à ne retomber de fiebvre en chaud mal.

F. Au sixiesme et dernier poinct, concernant l'honneur dud. s^r^ duc Casimir, que led. s^r^ de Montigny dict estre intéressé en ce traicté de Lorraine :

1. On respond que son honneur consiste à faire bien ce qu'il a promis, comme il a faict mieux et fera encores, s'il luy est possible, pour parvenir au but pour lequel l'armée est levée.

2. Qu'en ce faisant, comme il a esté accordé pour le secours dud. s^r^ roy de Navarre, joinct à la conservation dud. s^r^ duc Casimir, ce seroit plustost deshonneur à ceux qui le vouldroient presser à faire des choses ausquelles il n'est poinct obligé et ne se peult obliger, sans violer les loix, ordonnances et constitutions de l'Empire et beaucoup d'aultres grandz respectz qui ne peuvent estre oubliez par ung prince vertueux pour se précipiter en des blasmes et dangers non nécessaires, conme il a esté très pertinemment remonstré, avant lad. capitulation, quand on luy feist ouverture de semblable dessein.

3. Qu'en faisant ce qu'il a promis (comme il espère faire bien congnoistre au roy de Navarre et à ceux de son party par ses agens et conseillers qu'il a faict tout

seul plus que son devoir et sa puissance ne portent, contre le conseil que le temps et ses parens, amys et serviteurs luy ont donné pour le bien de ses affaires), il n'attend pas ceste recongnoissance, que dict led. s^r^ de Montigny, d'estre taxé en son honneur par ceux qui luy sont de longtemps, et encores plus que jamais à présent, obligez de l'affection que tout seul il démonstre envers eux, hazardant son bien et repos pour leur conservation; quoy faisant, ilz ne doibvent moings faire qu'avoir aussy soing de la sienne et de son honneur, conme il s'asseure qu'ilz feront, n'ayant pas tant d'esgard aux lectres d'ung particulier qu'au jugement du roy de Navarre (auquel il a affaire et pour le secours duquel il s'est mys en ceste peine) et de tous ceux de son party, qui ont assez esprouvé par le passé sa bonne volonté, sans entreprendre ce qu'on désire si importunement de luy.

4. Et quant aux affaires d'Allemaigne, que led. s^r^ duc, qui en est ung des premiers et principaux membres, en congnoit mieux l'estat que celuy qui escript et sçait mieux ce qui est bon pour le procurer selon l'obligation et intérest qu'il y a, comme, pour les affaires des Païs-Bas, il sçait mieux aussy ce qui y est propre, ayant ordinaire correspondance à cet effect avec ceux qui y commendent et dressé, par leur advis, le chemin de l'armée à Sedan, pour y servir.

Pendant et nonobstant ces contestations d'estat le pacquet dépesché par led. s^r^ duc Casimir à Strasbourg, le xvj^e^ juillet, fut envoyé par led. s^r^ de Ségur mesmes à Nancy et, en l'absence dud. s^r^ de Buhy, tomba ès mains dud. s^r^ de Tantonville, lequel y feist response seulement le vj^e^ d'aoust, qui estoient troys sepmaines. Le

temps perdu, pour s'estre led. s^r de Tantonville trop hasté de s'en retourner, pendant lequel temps led. s^r duc Casimir eust luy-mesmes tout négotié, selon son jugement cy-dessus, avec bonne espérance d'en venir à fin mieux que ses serviteurs, ausquelz il fut contrainct d'en donner la charge, conme il feist, en les envoyant en Lorraine, dépeschant avec eux le baron de Podlitz, pour assister aux monstres et surtout advancer la négotiation de Lorraine, s'il en venoit response de Nancy, comme elle arriva led. jour, pendant que la reveue se faisoit du régiment de Basle.

Et tomba la response dud. s^r de Tantonville ès mains dud. s^r de Podlitz, lequel l'ouvrit et me la comniqua (faisant lad. reveue pour gaigner temps, veu les monstres qu'on commençoit); et trouvasmes expédient, pour advancer lad. négotiation, tant que faire se pourroit, suivant le commendement dud. s^r duc, de retourner à Strasbourg, pour faire response aux lectres dud. s^r de Tantonville, conme je fei promptement, au nom dud. s^r de Podlitz, envoyé exprès à tel effect en l'armée avec nous, luy mandant qu'estant tout porté pour ce subject, avec charge de toutes choses qu'on peult désirer de l'amitié dud. s^r duc, son maistre, il luy sembloit estre expédient, pour le temps qui presse, de l'advertir en diligence qu'il vienne en poste à Saverne, bien instruict et authorisé de toutes les particularitez nécessaires à la conclusion amiable d'ung si bon affaire, avant que les choses passent plus oultre, regretant le temps perdu depuis son partement de Speire, qui les eust mys hors de ceste peine, ne pouvant plus longuement retenir le cours ordinaire de ce qui se présente, quelque soing et diligence qu'il

y employe, luy offrant pour la seureté du Rhin tout ce qu'il pourroit désirer, comme il feroit de son costé pour luy et ceux qui seront avec luy. Et fut ceste lectre escripte le xj[e] d'aoust 1587 et couverte d'une adresse à mons[r] le baron d'Haussonville[1], auquel nous l'envoyasmes, en diligence, à Phaltzbourg, pour faire tenir le pacquet en poste à Nancy.

Et affin de disposer tousjours lad. négotiation de Lorraine à une bonne et briefve résolution, led. s[r] de Podlitz trouva bon que, prenant le s[r] de Couvrelles[2] avec moy, j'allasse comniquer aud. s[r] de Ségur lesd. lectres et responses, affin qu'il sceust que le pacquet qu'il avoit envoyé estoit arrivé à Nancy, luy remonstrant ce que led. s[r] duc Casimir luy en avoit escript et la charge qu'il nous en avoit donné, avec led. s[r] de Podlitz, envoyé exprès, et combien à propos viendroit une bonne somme de Lorraine, pour faire payement aux Suisses, qui, à faulte de cela, n'avoient voulu faire monstre ny serment qu'à leurs cappitaines, contre ce qui avoit esté promis, nous voulans faire croire que c'estoit leur coutume; et je sçavois le contraire, que les deux régiments de leur nation en l'armée dud.

1. Jean de Haussonville, baron de Haussonville, Orne et Turquestain, second fils d'Africain de Haussonville, maréchal de Barrois et de Nicole de Savigny, capitaine et négociateur lorrain, souvent cité dans les *Lettres de Henri IV*. Il fut gouverneur de Verdun et mourut en 1607.

2. Le s[r] de Couvrelles, dont nous avons parlé (t. I, p. 325, note), était grand-maître de l'artillerie dans l'armée allemande (État de l'armée des reîtres; f. fr., vol. 704, fol. 69). Blessé pendant la campagne, il tomba aux mains des coureurs du duc de Guise et mourut comme on l'amenait au camp (Lettre du duc de Guise à Bruslard, sans date; f. fr., vol. 4734, fol. 367).

s^r^ prince de Condé de l'année 1576 n'avoient faict ce refus; que ce défault-là nous faisoit prévoir ung grand inconvénient, s'il n'y estoit pourveu par le moyem de ceste négotiation de Lorraine.

A quoy il me feist response qu'encores aymeroit-il mieux se servir desd. Suisses, en ceste sorte, qu'accorder avec le duc de Lorraine, auquel, si on faisoit la guerre ouvertement, on trouverroit assez de quoy les payer et toute l'armée; mays, puisqu'il avoit délivré les articles et envoyé le pacquet, il ne s'en vouloit desdire, et qu'il faloit avoir tout ce qu'il avoit demandé ou luy faire la guerre à toute oultrance. Je luy répliquay qu'il avoit veu ce que led. s^r^ duc Casimir luy avoit escript sur ce poinct-là, à quoy nous ne pouvions adjouster ny diminuer, ayant charge expresse de le suivre, considéré que les capitulations faictes avec led. s^r^ duc et les colonelz ne les y obligeoient poinct et, tant s'en fault, contenoient des exceptions du tout contraires, et qu'il debvoit avoir esgard non seulement à la nécessité desd. Suisses, mays chercher encores de l'argent, pour achever le payement des reistres et landzquenetz, et qu'il n'y avoit aultre moyem d'en trouver plus promptement que de ceste négotiation de Lorraine, laquelle il ne convenoit rendre infructueuse et illusoire, en demandant chose qu'il est impossible d'obtenir; et, quant à nous, que nous avions charge de réduire ses articles à troys : du passage par estappes gratuites, par païs moings incommode et propre au chemin résolu; d'une somme raisonnable et d'une déclaration d'estre et demeurer neutre; que M^r^ de La Noue avoit déclaré n'y vouloir estre parlé de luy ny de son filz; et l'aultre poinct est de la reigle de l'estat dud.

s^r^ duc de Lorraine, qui est en sa puissance sans que personne y puisse prétendre intérest.

Sur quoy entrant led. s^r^ de Ségur en cholère et propos fascheux, je luy diz, pour la fin, que la guerre de Lorraine n'estoit pas en leur puissance, que je l'asseurois que les Alemandz ne le souffriroient pas et prendroient peult estre sur leurs déportemens violens contre led. s^r^ duc de Lorraine, à leur préjudice, occasion, en plusieurs défaulx de leur part, de se servir du dernier article de la capitulation et les laisser faire tous seulz la guerre en Lorraine; et que ilz seroient lors bien empeschez plus à leur défendre qu'à assaillir; et, puisque c'estoit une résolution qu'ilz ne pouvoient rompre et que tout le mal qu'ilz pourroient faire, en passant par la Lorraine, ne leur apporteroit aulcune utilité ny advancement, que c'estoit ung traict de prudence d'en tirer par forme d'accord des choses qui nous feroient entrer en France dispoz, fraiz et contens, au lieu de mille maux qui arriveroient aultrement à l'armée qui se trouverroit à demy deffaicte, en sortant de Lorraine. A quoy je le priois, de la part dud. s^r^ duc Casimir, de bien penser et disposer toutes choses de leur costé, à l'effect de lad. négotiation, en laquelle nous allions entrer, sans la traverser aulcunement. Et sur ce nous en retournasmes au cartier.

Le iij^e^ dud. moys d'aoust, le s^r^ baron de Dhona ayant assemblé les colonelz en son logis, à Quatznen[1], pour traicter de leurs monstres, le colonel Dompmartin, s'y trouvant, nous deist en secret qu'il avoit, le jour devant, eu des nouvelles dud. s^r^ d'Haussonville, lequel

1. Quatzenheim, village, arrondissement de Strasbourg.

en particulier luy avoit faict entendre, pour ce qui touchoit lad. négotiation de Lorraine, qu'on en auroit bien cent mille escuz, et, si on luy en vouloit donner la charge, il y feroit ung bon office à l'armée; sur quoy lesd. s^rs barons de Dhona, de Podlitz et moy ayans advisé ensemble, veu la grande confidence que ledict Dompmartin entretenoit avec les François (qui ne goustoient poinct ceste négotiation, quelque chose qu'ilz nous feissent entendre) et le mescontentement qu'il avoit de son prince, nous ne trouvasmes pas expédient de l'y employer; mays, en continuant le train de lad. négotiation, nous jugeasmes bon d'en comniquer avec led. s^r d'Haussonville, pour voir quelle apparence il y avoit aux propos dud. s^r de Dompmartin et mectre toute pierre en œuvre pour advancer cet affaire, et d'en escripre, à cet effect, par led. s^r de Podlitz aud. s^r d'Haussonville, affin d'en comniquer ensemble.

Sur ceste résolution, je dressay les lectres dud. s^r de Podlitz, que son lacquais porta aud. s^r d'Haussonville. Et en rapporta response, le mesme jour, pour nous trouver le lendemain à Saverne, en toute asseurance, comme nous feismes, led. s^r de Podlitz et moy, le lendemain iiij^e dud. moys, menant avec nous led. s^r de Couvrelles. Et approchant de Saverne, nous en advertismes led. s^r d'Haussonville par lectre que luy porta encores led. lacquais à Phaltzbourg, qui nous en rapporta response, le lendemain v^e, de bon matin, par laquelle il nous prioit de nous trouver sur le grand chemin dud. Phaltzbourg, près de La Roche[1], avec

1. La Roche, village, commune de Rupt, départ. des Vosges.

toute promesse de seureté. Ce que nous feismes incontinent; et le trouvasmes déjà au hault de La Roche, d'où il descendit à nous, accompaigné de quelques gentilzhommes et cappitaines, en nombre de trois[1]; et nous estions en pareil nombre.

Et après nous estre saluez l'ung l'aultre, led. s[r] d'Haussonville ouvrit le propos, disant qu'il estoit très aise de nous voir assemblez pour une si bonne occasion, à laquelle il serviroit très volontiers, pour l'honneur et estat de son maistre, mays qu'il ne sçavoit pas en quelz termes nous en estions, pour en pouvoir parler, nous priant de luy en faire le discours, que je commençay par la response que nous avions faict naguères aud. s[r] de Tantonville et comme d'une adresse à luy-mesmes, pour la faire tenir en poste et regaigner le temps de trois sepmaines, que le précipité partement dud. s[r] de Tantonville de Speire nous avoit faict perdre en affaire de telle conséquence et presse, qui feust, comme nous le croyons à présent, résolu, sans ceste perte de temps. Led. s[r] d'Haussonville nous asseura avoir receu noz lectres et les avoir ouvertes, s'asseurant que led. s[r] de Tantonville n'en seroit pas marry, sachant bien que son maistre se fioit en luy de plus grandes choses, mays que par la lecture desd. lectres il n'avoit peu congnoistre l'affaire, sinon en gros et sans aulcunes particularitez, desquelles il nous prioit l'esclaircir, affin que, si c'estoit chose en laquelle il se peust employer avec espérance de bonne issue, il nous

1. Dans l'autre rédaction de cette partie de ses mémoires, quoique bien moins complète que celle que nous publions, La Huguerye nomme deux de ces seigneurs : « Il avoit avec luy l'aîné La Route et le s[r] de Montreul, ce semble. »

le deist rondement, nous asseurant qu'il ne tiendroit, à y faire tout debvoir, que l'affaire ne réussist à bien, pourveu que l'honneur et estat de son maistre n'y feussent grévez.

Je luy respondy que nous estions bien doubtez qu'il avoit ouvert noz lectres, parce que led. Dompmartin nous avoit dict avoir sceu de sa part qu'il y avoit espérance d'une somme de 100 mille escuz; ce qui nous avoit meu de luy escripre, pour entendre sa bonne volonté et en conférer ensemble, désirant de nostre part employer le temps pour faire congnoistre à mons[r] le duc de Lorraine combien mons[r] le duc Casimir affectionne son repos et soulagement, le pourchassant envers les embassadeurs du roy de Navarre par tous moyems à luy possibles et convenables. Il nous deist qu'il avoit faict entendre aud. s[r] de Dompmartin, comme à son amy, qu'il ne pouvoit croire qu'il n'eust encores une croix de Lorraine dedans le cueur, pour regarder à ne faire chose qui ne feust pour le bien de son prince, ne luy ayant donné aultre subject, ne nous advouant ny désadvouant aussy ouvertement qu'il feust entré si avant ès termes de ceste négotiation que led. s[r] de Dompmartin nous avoit dict, nous priant de rechef, pour gaigner temps, d'entrer au discours du commencement et progrez de l'affaire : comme je fei bien amplement, selon tout ce qui est contenu cy-dessus, sans le repéter, pour briefveté; l'advertissant des monstres de l'armée qui se faisoient[1], affin de faire diligence et regaigner le temps perdu.

1. L'armée allemande se constitue définitivement à Strasbourg, le 6 août, par une montre générale qui avait été précédée des

Il respondit que, pourveu que les articles demandez ne portassent rien qui préjudiciast à l'honneur et estat de son maistre, qu'il s'y employroit volontiers envers luy, qui estoit ung prince qui toute sa vie s'estoit estudié à n'offenser personne et estoit en volonté de continuer en ses déportemens accoustumez envers tout le monde, sans les advis très certains qu'il a eu plusieurs fois que les François estoient résoluz de le ruiner; qu'il estoit prince neutre et d'Empire, mays qu'en le voulant ainsy traicter on le forceroit à prendre aultre party pour sa conservation; que les François disoient qu'il estoit de la Ligue, qu'il n'en estoit poinct, mays qu'ilz l'en vouloient faire estre par force[1]; qu'il s'emploiroit volontiers à empescher telz effectz, nous priant de luy comniquer lesd. articles. Lesquelz je luy fei voir, en original, dud. s[r] de Ségur. Et, pendant qu'il en faisoit faire coppie, il ne deist pas grand chose pour les premiers, mays il trouva les derniers fort rudes, et que demander la révocation de ses

montres particulières de chaque compagnie. Suivant une lettre de Jehan Melander, premier secrétaire de l'armée allemande, au duc Philippe de Brunswick, l'armée comptait alors vingt-six cornettes de reitres (f. fr., vol. 3398, f. 195). Suivant une lettre de Guitry à Ligny, elle ne se composait que de 4 ou 500 hommes (f. fr., vol. 5142, f. 657). Il est juste d'ajouter que la lettre de Guitry est écrite le 26 décembre 1587, après l'insuccès de la campagne et sous l'impression d'un sentiment d'animosité contre les Allemands.

1. Au moment où l'armée allemande entrait dans ses États, le duc de Lorraine avait déjà réuni secrètement 7 à 8,000 arquebusiers français et 500 chevaux, mais commandés par de jeunes capitaines. Il envoya aussitôt lever 4,000 reitres en Allemagne (Claude de La Chastre, *Discours sur les faits de* 1587). Il demanda aussi des secours au duc de Parme et en Italie. Nous en parlerons en leur lieu.

édictz estoit contre son honneur, et que c'estoit tout ce à quoy on le pourroit réduire par une paix, après une rude guerre; et que, pour les s^rs de La Noue et de Théligny, on demandoit chose qui n'estoit pas en sa puissance, ce qui faisoit bien congnoistre le peu d'affection des Françoys à cet affaire; qu'il ne vouldroit porter parole de ces deux articles-là, bien qu'il feust amy dud. s^r de La Noue, mays qu'il s'asseuroit qu'il n'auroit pas trouvé bon qu'on traictast ainsy de ses affaires. Je luy diz qu'il estoit au contraire venu exprès à Strasbourg, pour servir à lad. négotiation, et n'y avoit voulu estre meslé.

Et, pour abréger, il nous demanda à quoy on en pourroit tomber, nous confessant rondement, quant au passage et estappes, quant à une somme d'argent et à la neutralité, qu'il y avoit quelque raison d'en traicter, pourveu que ce feust amiablement et avec modération, non pas comme avec ennemys, nous pressant de luy dire ce qui se pouvoit espérer pour le retranchement des deux aultres articles, comme il nous avoit dict son advis des trois premiers. Je luy fei response que nous estions là comme personnes tierces, choisies et commendées par led. s^r duc Casimir, pour servir à la modération, et, comme il nous avoit dict son jugement des trois premiers, le second desquelz pour la somme nous avions desjà faict réduire de la solde d'ung moys de toute l'armée à la moitié ou environ, qu'aux deux aultres il n'en escheoit poinct, qu'il s'employast à en avoir une bonne et briefve résolution de son maistre; et cependant nous travaillerions, de nostre costé, à faire retrancher lesd. articles et en aurions bonne espérance si, de sa part, il faisoit bien

résouldre les trois premiers, en diligence, pour nous en advertir de bonne heure. Il trouva ce moyem bon pour ayder l'ung à l'aultre. Et demeurant là résolu, il nous remercia très affectueusement des bons offices de l'amitié dud. s[r] duc Casimir, dont quant à luy il n'avoit jamais doubté, s'il eust eu telle auctorité en l'armée qu'il pensoit, mays qu'il craignoit que les Françoys, qu'il congnoissoit bien, deist-il, n'eussent pas tant d'esgard à ses prières et remonstrances qu'il le méritoit et la raison et l'affaire le requéroit.

Et, pour n'interrompre lad. négotiation, nous advisasmes de ne faire aulcun acte d'hostilité les ungs contre les aultres, nous disant led. s[r] d'Haussonville qu'il estoit à Phaltzbourg pour la garde des païs de son maistre seulement, que mons[r] d'Haraucourt[1] l'estoit venu chercher jusques là auprès et y avoit esté bien recongneu; quant à luy, qu'il se gouverneroit de telle sorte, pourveu qu'on n'entrast dans les terres de son maistre, que mal n'en arriveroit de son costé. Sur quoy estans demeurez résoluz et asseurez de luy que, si tost qu'il seroit de retour à Phaltzbourg, il dépescheroit en poste vers son maistre pour advancer toutes choses, nous prinsmes congé et retournasmes à Quatznen, où nous feismes rapport de nostre conférence.

Le vij[e] dud. moys, après que les monstres furent faictes et tous affaires dressez, aultant que faire se peult, il fut advisé au conseil tenu à Marlen[2] d'envoyer recongnoistre le passage de la montagne[3], pour le

1. Philippe de Longueval, s[r] de Haraucourt (t. II, p. 387).

2. Marlenheim, canton de Wasselonne, arrondissement de Strasbourg, sur la Mossig.

3. Le passage des Vosges à Saverne.

nettoyer et en oster les arbres, roches et aultres empeschemens qu'on y avoit mys. Sur quoy leur ayant faict entendre l'estat de ceste négotiation et la promesse réciproque qui avoit esté faicte de ne faire aulcun acte d'hostilité, pour n'interrompre ce que nous avions négotié avec led. s^r^ d'Haussonville et avions à négotier avec led. s^r^ de Tantonville, qui estoit en chemyn, nous les exhortasmes à se gouverner selon lad. résolution et ne faire aulcun acte d'hostilité, conme ils nous le promirent, en plain conseil, fort solennellement, et led. s^r^ duc de Bouillon mesmes, auquel je m'en adressé particulièrement, pour y tenir la main, comme estant celuy qui porteroit la folle enchère des contraventions à ceste promesse.

Le viij^e^ d'aoust, conme j'estois au conseil, à Marlen, je receu ung billet dud. s^r^ baron de Podlitz, lequel me mandoit avoir receu response dud. s^r^ de Tantonville, et que je feisse diligence de retourner au cartier, pour aller coucher à Saverne, où led. s^r^ de Tantonville arriveroit, au soir, affin de traicter toute la nuict et gaigner temps; dont j'adverty tout le conseil, les priant encores une fois de tenir la main qu'il ne se feist aulcun acte d'hostilité, pour conduire ceste négotiation à telle fin; que le colonel Dompmartin en avoit donné si bonne espérance aux colonelz, qu'ilz s'en asseuroient et en faisoient tel estat qu'ilz se pourroient fort aigrir contre ceux qui feroient au contraire; et les pressay davantage de me dire librement ce qui leur en sembloit et du retranchement desd. deux articles. Dont faisant mine d'estre fort joyeulx, ils nous prièrent de faire le mieux que nous pourrions, singulièrement pour le faict de la neutralité qu'ilz nous recommendoient de bien

asseurer. Sur quoy le s^r de Guitry deist : « Nous ferons cela ; nous avons la plume en la main. » Je répliquay que tous ses propos nous faisoient doubter de ses promesses, et, si nous estimions qu'après avoir bien travaillé et faict le mieux qu'il nous auroit esté possible on nous voulut traverser ou desdire tout ouvertement, que nous laisserions tout là, et que, s'il arrivoit quelque chose, au contraire de leurs promesses, nous l'imputerions principalement à luy, qui s'y estoit opposé tousjours et ouvertement et par artifices, mays que je luy conseillois de prendre bien garde à ce qu'il feroit en cela, et qu'il auroit affaire à tous les colonelz qui s'en prendroient à luy. Ce que luy et tous les aultres jurèrent ne vouloir faire.

Et sur ce m'en allay trouver led. s^r baron de Podlitz, avec lequel j'allay à Saverne, prenans led. s^r de Couvrelles avec nous. Et y arrivasmes les premiers, faisans en cela plus de debvoir que ceux ausquelz il touchoit de se haster. Et peu après, y arriva led. s^r de Tantonville et Buhy avec luy et le s^r de Maurigault, secrétaire dud. s^r duc de Lorraine. Et tost après soupper, nous voulusmes traicter, pour gaigner temps, mays nous ne le peusmes obtenir dud. s^r de Tantonville, qui nous pria de luy laisser prendre ung peu de repos, estant las et trop tard, disoit-il, pour négotier, et que demain, tant matin que vouldrions, il seroit prest. A quoy nous accommodans, pour ne le presser davantage, nous contentasmes de luy avoir remonstré l'importance de la diligence, estans les monstres faictes, luy discourant seulement tout ce qui s'estoit passé, depuis la response dud. s^r duc Casimir, envoyée aud. s^r de Buhy à Speire.

Le ix^e^ d'aoust, nous traictasmes, de bon matin, avec lesd. s^rs^ de Tantonville et de Maurigault. Le commencement fut sur les pouvoirs : il désira voir celuy dud. s^r^ de Podlitz; je respondy qu'il avoit esté envoyé par led. s^r^ duc Casimir avec lectres de créance seulement, l'intercession duquel en cet affaire, auquel il n'a aulcune part, ne requéroit aultre chose; que pouvoir n'avoit accoustumé estre donné, sinon par ceux qui avoient toute authorité et puissance en ung affaire; que led. s^r^ de Podlitz avoit tellement traicté avec les François, sur les articles qui luy ont esté envoyez à Nancy, que, pourveu qu'il feust venu suffisamment authorisé et résolu, comme nous lui avions escript, nous estions asseurez de l'effect de ce que nous accorderions avec luy; qu'il nous asseurast seulement de son pouvoir. Lequel, pour nous contenter il feist voir aud. s^r^ de Buhy, pour nous en asseurer, ne pouvant pas nous le monstrer, puisque nous ne luy en monstrions poinct.

Et passant par dessus ceste formalité, pour venir au poinct, je luy exhibé, en original, les articles dud. s^r^ de Ségur, affin qu'il congneust l'origine de telles demandes.

Nous supprimons ici le récit de la conférence de La Huguerye et de Podlitz, au nom de l'armée allemande, et de Tantonville et de Maurigault, au nom du duc de Lorraine. Après une longue discussion, semée de nombreuses redites, Tantonville obtint un ajournement. Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les feuilles 177, 178 et 179.

Et lors, il nous protesta n'avoir pouvoir de passer oultre, nous priant de luy donner terme jusques aud. jour de samedy prochain, dans lequel il asseuroit d'ap-

porter toute résolution, pour passer l'accord. Nous luy déclarasmes encores que les payemens s'achevoient, cejourd'huy, que demain on feroit les logis, le long de la montagne, pour passer samedy et qu'il fauldroit nécessairement qu'il retournast vendredy, au soir. Mays ayant mesuré son chemyn depuis les dix heures, le temps à faire son rapport et avoir ses dépesches, il nous protesta luy estre impossible de retourner vendredy au soir, qu'il le feroit, s'il pouvoit, mays bien nous asseuroit il d'y estre le samedy, aussy matin que s'il y avoit couché.

De quoy nouz contentasmes, sur l'espérance qu'il nous donna de retourner avec pouvoir de faire un accord final de toutes choses, nous priant de l'asseurer aussy qu'avant led. jour et heure l'armée n'entreroit poinct dans les païs de son maistre, ce que nous luy accordasmes. Et pour nous contenter davantage, il nous promist de renvoyer led. s^{r} de Bussy en toute diligence, pour nous advertir, dès le vendredy au soir, nous priant d'empescher cependant tous actes qui pourroient interrompre ung si bon œuvre, ce que nous luy promismes aussy, sur l'asseurance que les Françoys nous en avoient donnée, sans laquelle nous n'eussions voulu venir traicter avec luy, luy demandant sa response et offres par escript, de sa main, pour nous en servir à les retenir en debvoir, en luy délivrant lesd. articles apostilez, ce qu'il feist. Et me pria d'advantage led. s^{r} de Tantonville de prendre la peine de dresser ung estat des vivres, au plus près, selon le nombre de l'armée, affin que ce feust aultant de faict, à son arrivée, ce que je luy promis faire; et le fei comme il sera cy-après inséré.

Et les voyant monter à cheval, joyeux de voir tout si bien acheminé, désireux d'en voir l'effect et d'y apporter tout ce que je congnoissois y pouvoir servir, selon l'exprès commandement que j'en avois dud. s^r^ duc Casimir, qui ne vouloit veoir en sorte quelconque l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine, son voisin, en danger, et prévoyant que, quelque ordre que j'y misse, comme il s'en reposoit du tout sur moy, je ne pourrois empescher la mauvaise volonté des Françoys ny la si bien brider qu'elle ne se feist souvent voir et sentir, au préjudice de noz accordz, je m'advisay, tant pour bien accommoder l'armée que pour asseurer du tout le soulagement et conservation de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine, de tirer à part led. s^r^ de Buhy, qui avoit le premier porté parole de ceste négotiation, et luy diz, pour en faire ouverture, comme de luy-mesme, aud. s^r^ duc de Lorraine, que je m'estonnois fort que jamais il ne leur estoit venu en l'esprit de négotier pour l'exemption entière du passage de l'armée, qu'il accordast la somme requise à ceste condition, et que j'espérois l'obtenir en faveur de la somme qui osteroit la despense des estappes, et de faire prendre le chemin du comté de Bourgongne que tint le duc des Deux Pontz[1] ; que par ce moyem il ne resteroit que deux articles, celuy des 200,000 escuz[2]

1. En janvier 1576. Voyez t. I, p. 362.

2. La Huguerye, dans ses négociations avec les ambassadeurs du duc de Lorraine, semble avoir dépassé la mission qui lui avait été donnée par Casimir. Ce prince, dans une lettre à Ségur, du 4 juillet, proteste contre l'accord fait avec Tantonville, au sujet du passage de l'armée, moyennant une somme de 100 mille fr., payable par le duc de Lorraine (V^c^ de Colbert, vol. 402, f. 112). Dans une

et celuy de la neutralité, mays qu'il tint cela fort secret et n'en parlast qu'aud. s^r^ duc, pour en faire l'ouverture de luy-mesmes. Led. s^r^ de Buhy fut fort joyeux, et, sur ce, m'asseura qu'il tenoit l'affaire pour faict, et qu'à quelque prix que ce feust il seroit icy au jour et heure promise, et qu'il cognoissoit tant l'honesteté dud. s^r^ duc de Lorraine, qu'il recognoistroit ung si bon office envers moy. C'estoit le dernier mot que j'avois dud. s^r^ duc Casimir, pour la conservation de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine, que 200,000 escuz n'estoient pas ung escu pour feu de ses subjectz, lesquelz par ce moyem en espargneroient plus de deux millions de dégastz et despenses. Laquelle ouverture je fiz, désespérant aultrement que led. s^r^ duc de Lorraine vint jusques à la somme de 200,000 escuz et que les François ne la voulussent plus modérer, joinct l'utilité très grande de l'armée, qui en avoit besoing pour payer le moys entier et la faire entrer gagliarde en France.

Après le partement dud. s^r^ de Tantonville, nous retournasmes à Quatznen et rencontrasmes en nostre chemin, au dessus de Cratzfeldz[1], le s^r^ de Clervant en son coche, qui alloit au cartier, où il avoit fait advancer ses Suisses ; lequel nous compta que, suivant la résolution du conseil, pendant que les payements se faisoient et nous estions à Saverne[2], le s^r^ de

seconde lettre, du 12, Casimir se félicite de ce que la nouvelle de l'accord est fausse (ibid., f. 134).

1. Probablement Crastatt, village, à l'ouest de Strasbourg, canton de Marmoutier, sur la route de Saverne (Bas-Rhin).

2. Des Réaux accuse La Huguerye, en négociant avec les représentants du duc de Lorraine, après le passage des Vosges, à

Cormont[1], mareschal de camp, conduit par le s[r] de Malroy, son frère, estoit allé visiter la montagne, pour la faire nettoyer et oster les empeschemens qu'on y avoit mys, tant de gros arbres abatuz en travers que de grosses roches roulées, et pourvoir que le passage se feist sans difficulté. Je luy demanday s'il n'avoit aultre conmendement que cestuy-là, qui peust interrompre le bon estat auquel nous venions de laisser la négociation de Lorraine, utile principalement à ses Suisses, comme je luy discouru, suivant ce qu'ils nous avoient asseuré au conseil, à Marlen, où il fut résolu de visiter et nettoyer la montagne[2]. Led. s[r] de Clervant fut fort aise, pour l'espérance qu'il avoit que ses Suisses s'en sentiroient, et nous asseura qu'ilz n'estoient envoyez que pour nettoyer le passage.

Je prins occasion de luy changer propos et de luy parler d'ung gentilhomme, appellé Espaux[3], venu de l'armée du duc de Guyse vers Guitry ; et, sur le subject de ce voyage, tombant de propos en aultre, il revint à nostre négociation, nous demandant dans quel temps nous en espérions une fin. Je luy respondy que ce debvoit estre samedy prochain, le priant,

Saverne, d'avoir retardé la marche de l'armée (Mémoire de Des Réaux porté en Allemagne en février 1588; V[e] de Colbert, vol. 401, f. 136).

1. Antoine de Cormont, s. des Bordes (t. II, p. 112), un des quatre maréchaux de camp de l'armée allemande. Les trois autres étaient les s. de Montmartin, de Mouchannes et de Malroy (Estat de l'armée des reitres; f. fr., vol. 704, f. 69).

2. Avant de quitter la petite ville de Marlenheim, le 31 juillet, les reitres avaient pillé et détruit la ville de fond en comble (Nouvelles de l'armée des reitres; f. fr., vol. 4734, f. 275).

3. Le s. d'Espau. Voyez la note 3 de la p. 370 du t. I. Nous reviendrons sur ce personnage.

comme le moins passionné, de tenir la main qu'il ne se feist rien au préjudice de cela, suivant l'asseurance qu'ilz nous en avoient donné et que nous avions aussy donné aud. s^r^ de Tantonville, affin que, négotians cela de leur gré et consentement et pour leur bien et soulagement, s'excusans de ne le pouvoir faire eux-mesmes, à cause des conmendemens contraires qu'ilz avoient receu du roy de Navarre par Beauchamp, nous n'en receussions poinct de blasme.

Sur quoy, sans y bien penser, il luy eschappa de nous dire que ce qu'on avoit faict à Phaltzbourg n'estoit rien. Cela me donna occasion de luy demander que c'estoit. Et ne le nous pouvant plus celer, il nous confessa qu'il venoit du cartier de mons^r^ de Bouillon, où on avoit amené de grand matin le cappitaine Stephe, gouverneur du chasteau de Phaltzbourg[1], lequel en estoit sorty sur la parole dud. s^r^ de Cormont, qui l'avoit amené aud. s^r^ duc de Bouillon, sans estimer avoir contrevenu à sa parole et pour apprendre seulement des nouvelles des ennemys. Je luy respondy que nettoyer la montagne et prendre des cappitaines des places dud. s^r^ duc de Lorraine, sur la parole, estoient choses fort différentes; que nettoyer la montagne et ne passer pas pourtant ne faisoit point de tort à la négotiation, mays prendre les cappitaines des places et

1. Phalsbourg, arrondissement de Sarrebourg (Meurthe). Cette ville avait été achetée en 1583 par le duc de Lorraine au comte palatin Georges-Jean (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III*, p. 194, note). Une lettre de Ségur au prince Casimir, datée du 25 juillet 1587, prouve que la prise de Phalsbourg n'était pas aussi inutile à l'armée que le prétendait La Huguerye. Ce château avait été fortifié et garni de munitions pour une armée considérable (V^c^ de Colbert, vol. 402, f. 146).

user d'infidélité contre la parole, les emmener, retenir et interroger estoient actes d'hostilité, contraires à ce qu'ilz nous avoient promis. Dont je craignois ung grand changement en la négotiation, ne doubtant pas que led. s^r de Tantonville auroit eu quelque alarme, à son retour, laquelle il porteroit toute chaude à Nancy; qui pourroit tout gaster, le priant de le faire promptement renvoyer en son chasteau et luy en faire donner avis, en poste, à Nancy, qu'il a esté renvoyé à nostre requeste, sans avoir receu aulcune incommodité ; ce qu'il nous promist de faire sitost qu'il seroit arrivé.

J'adjoustay que nous n'en voulions parler à aultre qu'à luy, comme le plus modeste, mays que si, dedans ce jour-là, nous n'avions advis dud. cappitaine Steffe, mesmes de son restablissement, nous assemblerions tous les colonelz et leur ferions une plainte de ceste infidélité commise en nostre endroict, dont il pourroit arriver tel inconvénient, qu'ilz pourroient bien aller seulz en Lorraine, ce qu'il me pria de ne faire pas. Et continuant, je luy demanday qui des Alemandz avoit esté en ce conseil-là. Il me deist qu'il n'y en avoit poinct. « C'est double faulte, dis-je ; vous sçavez bien que vous ne pouvez rien résouldre sans eux, et que l'avez ainsy juré[1]. » Il ne savoit que respondre. Je continuay et diz que, si le s^r de Cormont a faict cela

1. Guitry raconte que les séances du conseil étaient rares et courtes, parce que, les quartiers des divers corps d'armée étant toujours très éloignés les uns des autres et les Allemands ne voulant pour aucune raison laisser passer l'heure d'un seul de leurs repas, la plus grande partie de la journée se perdait en allées et venues (Lettre de Guitry à Ligny datée du 26 décembre 1557; f. fr., vol. 4142, f. 657).

de sa teste, il l'en fault chastier et le mettre ès mains de mons[r] de Lorraine pour en faire telle justice qu'il luy plaira. Il ne respondist encores mot à cela et me pria de rechef de n'en parler poinct, et qu'il feroit ce qu'il m'avoit promis.

Et l'ayant laissé aller, nous continuasmes nostre chemin à Quatznen, où je fei le rapport aud. s[r] baron de Dhona, tant de l'estat de la négotiation que de l'infidélité double commise par les Françoys, pendant que nous y travaillions, contre l'asseurance qu'ils nous avoient donnée et contre la parole donnée au cappitaine Stephe, et qu'il estoit nécessaire d'y pourvoir promptement, comme led. s[r] de Clervant m'avoit promis de faire, mays qu'il ne s'y falloit pas attendre, que le seul remède estoit d'appeller les colonelz et les mener à Marlen pour le faire remener, ou protester de les laisser là, comme il dist qu'il feroit, et dès demain matin, au lieu assigné pour faire le logis de l'armée.

Le lendemain, x[e] d'aoust, voyant led. s[r] baron de Dhona se préparer pour aller aud. lieu assigné, je le fei resouvenir du faict du cappitaine Steffe [1], luy remonstrant que, si luy et les colonelz n'y apportoient de leur authorité, je ne gaignerois rien par toutes mes sollicitations et remonstrances et que cette négotiation de Lorraine, tant agréable aud. s[r] duc Casimir et encores plus nécessaire à l'armée, s'en iroit aultrement en fumée ; ce qu'il me promist de rechef de faire. Et

1. Le capitaine Stephen, lieutenant du duc de Lorraine à Phalsbourg, fut relâché quelques jours après et la ville fut rendue par les reitres (Lettre orig. de Schomberg au roi, du 29 août; f. fr., vol. 4734, f. 271).

cependant j'allay à Marlen, pour avoir les quictances nécessaires aud. s^r duc Casimir des deniers receuz et employez et l'obligation de ce qu'il y avoit mys plus de six vingtz mille florins de sa propre bourse, avec le pouvoir pour la seconde levée. Et trouvant les s^rs de Guitry et de Clervant desjà partiz pour aller aud. lieu, assigné sur ung hault qui regarde Saverne et le païs des environs, pour faire à l'œil le logis de l'armée le long de la montagne, je les allay trouver; et leur ayant parlé de cet affaire-là, je fei resouvenir led. s^r de Clervant du faict dud. cappitaine Steffe, pour sçavoir s'il estoit renvoyé, comme il me promist hier, sinon [qu']on le feist remener promptement pour éviter à la routure de l'affaire de Lorraine. Dont ilz s'excusèrent encor, rejectant cela sur le s^r de Cormont, en m'asseurant de rechef de le faire remener à leur retour au cartier. Cela fut cause que j'en parlay aud. s^r de Cormont, lequel m'asseura n'avoir rien faict que par exprès commendement.

Et comme je pressois cet affaire-là de mon costé, le s^r de Montlouet [1], gentilhomme d'honneur et de vertu, ennemy de telles perfidies, s'aprocha de moy, entendant les plaintes que j'en faisois, et me deist qu'ils ne le vouloient pas rendre, quelque promesse qu'ilz m'en feissent, et ne cesseroient par tels actes de rompre la

1. François d'Angennes, seigneur de Monlouet et de Lisy, septième fils de Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, et d'Isabeau Cotereau, dame de Maintenon, se réfugia, après la triste fin de la campagne de 1587, auprès du roi de Navarre (*Lettres de Henri IV,* t. II, p. 317 et 332) et lui resta fidèle. En 1605 on le retrouve auprès du roi et à Sedan, cherchant à ramener au service de la France le remuant Henri de Turenne, duc de Bouillon (Ibid., t. VI, p. 477).

négotiation de Lorraine, pour engager monsieur le duc Casimir en quelques termes d'inimitié avec led. s^r^ duc de Lorraine et jusques à irréconciliation, s'il leur estoit possible, faisans entendre en Lorraine par quelques Lorrains à leur dévotion (et c'estoit par led. Dompmartin) que, quelque bonne mine que feist led. s^r^ duc Casimir et ses serviteurs, il ne tenoit qu'à eux que ce ne feust déjà faict de ceste négotiation-là ; et, s'ils y estoient bien affectionnez ils n'auroient pas, quant à eux, le moyem d'y résister, et que ce qu'ils faisoient au contraire n'estoit que par intelligence avec eux et pour leur servir d'excuse ; et pour preuve de cela divulgans le secret de la capitulation, ilz disoient que tout le fruict de la guerre de Lorraine appartenoit par lad. capitulation aud. s^r^ duc Casimir.

Je garday cet advis secret, pour ne faire tort à cet honeste seigneur-là, et pour ne mectre les affaires en ung désordre manifeste, par la congnoissance d'ung si meschant artifice qui vérifioit leur but, résolvant pour y remédier de bander au contraire à l'effect de lad. négotiation de Lorraine (joyeux d'avoir mys si à propos en la bouche dud. s^r^ de Buhy l'ouverture que je luy avois faicte, à son partement), ou du moings, si nous en estions empeschez par eux, purger led. s^r^ duc Casimir et nous de ces impostures-là, faire voir aux Lorrains jusques au fondz de ceste négotiation et asseurer, de ce costé-là, l'amitié dud. s^r^ duc Casimir et ses affaires, aultant qu'il nous seroit possible, et, en tout cas, les empescher du tout de faire séjour et rien posséder en Lorraine. Je diz lors aud. s^r^ de Montlouet que led. s^r^ duc Casimir seroit bien estonné d'entendre par nos lectres une telle meschanceté. Il répli-

qua qu'ilz s'asseuroient d'avoir ung homme près de sa personne à leur dévotion, qui lui feroit trouver cela bon et toutes aultres choses de leur pièce pendant nostre absence; et c'estoit led. s^r de Beaumont, suivant les lectres dud. s^r de Bèze, et que led. s^r de Ségur estoit retourné en ceste espérance à Heidelberg. Dont je le remerciay.

Et m'en retournay à Quatznen, où je fei le tout entendre aud. s^r baron de Dhona à son retour, qui en tomba en une extrême cholère, y voulant remédier extraordinairement ; mais je l'en dissuaday, luy remonstrant qu'il estoit seulement besoing que luy avec ses colonelz tint la main à l'effect de lad. négotiation de Lorraine, empeschant bien tout ce qui y estoit contraire, et que, dès ce soir, je ferois une dépesche aud. s^r duc, par laquelle je l'advertirois de l'importance de cet advis, affin qu'il se donnast bien garde des persuasions dud. s^r de Beaumont sur ce faict ; ce que je fei et l'envoyay à Strasbourg pour la faire porter à Heydelberg.

L'unziesme d'aoust, allant de rechef à Marlen passer lesd. quictance, obligation et pouvoir, je leur fei entendre que nous retournerions, après disner, à Saverne, pour faire une fin de lad. négotiation de Lorraine avec led. s^r de Tantonville, qui nous avoit asseuré de s'y trouver demain samedy de grand matin avec bonne espérance, veu ses offres de mercredy, pourveu qu'ilz n'eussent rien gasté, et, en rabillant le faict de Phaltzbourg, [qu']ilz eussent renvoyé led. cappitaine Steffe ; comme ilz m'asseurèrent et jurèrent plusieurs fois avoir faict. Et, estant de retour à Quatznen, nous allasmes, le baron de Podlitz et moy,

à Saverne, pour y trouver ou attendre led. s^r de Tantonville, lequel ne vint poinct ce jour-là, ny led. s^r de Buhy, qui nous avoit promis d'y estre au soir; ce qui nous feist doubter de quelque altération survenue à cause de l'entreprise de Phaltzbourg, dont led. s^r de Tantonville pouvoit avoir eu congnoissance en repassant la montagne au mesme temps, et porté l'advis aud. s^r duc, son maistre. Et l'attendans, nous conférasmes, résoluz de faire ce jour-là, s'il venoit, ou demain, une fin de la négotiation, à quelque prix que ce feust, au contentement desd. s^rs duc de Lorraine et duc Casimir, jugeans ung grand bien en ce passage amiable, par estappes, pour entrer fraiz en France et éviter les maladies, qui aultrement se fourreroient dans l'armée et la diminueroient beaucoup, et de pouvoir donner quelque chose aux Suisses que nous avions trouvé, en venant à Saverne, logez à Cratzfeldz, assez mescontens.

Le samedy, XII^e, nous attendismes encores à Saverne, led. s^r de Podlitz et moy, sans avoir aulcunes nouvelles dud. s^r de Tantonville ny dud. s^r de Buhy, sinon ung petit mot de lectre qu'il nous escripvit et receusmes environ les XI heures, nous promettant d'estre avec nous à midy; mais il n'y peut satisfaire, estant retenu par les François qui avoient passé la montaigne, les principaux desquels vindrent vers nous sur le midy, pour comniquer avec nous de leur volonté de passer dez ce jour-là. Mays nous leur remonstrasmes que nous n'avions poinct encores de nouvelles dud. s^r de Tantonville et que led. s^r de Buhy nous avoit asseuré par lectres d'estre icy à midy, que nous actendrions tout ce jour-là, encores que nous eussions grande

doubte que led. s^r de Tantonville feust diverty de son retour par le faict de Phaltzbourg et que led. s^r de Buhy feust empesché de venir, au grand préjudice de la négotiation et de l'armée ; et, veu ce que nous avions traicté mercredy, sans doute tout eust esté conclud cejourd'huy, m'estonnant bien fort de telz empeschemens, veu qu'ils pouvoient bien recongnoistre que l'armée n'estoit pas disposée à exécuter leurs volontez en Lorraine ; et que se trouvant, par ce moyen, privez du fruict de leur intencion, ilz privoient aussy volontairement et de gayeté de cueur, par mille mauvais moyens, toute l'armée d'ung grand bien qu'elle recepvroit de l'effect de lad. négotiation. Ce qui fut cause que, n'estant pas encores leur passage bien prest ny l'artillerye arrivée au cartier des Suisses pour leur délivrer et la faire monter avec eux, ilz dilayèrent jusques au lendemain dymanche.

Ce jour, XIII^e d'aoust, comme les Suisses et l'artillerie passoient devant Saverne pour monter la montagne, led. s^r de Podlitz et moy, les regardant passer à la porte, je vei le s^r Érard, ingénieur dud. s^r duc de Bouillon, avec quelques soldatz françoys, auquel je parlay, luy demandant qui estoient ceux de sa compagnye ; qui me feist response que c'estoit led. cappitaine Steffe, qu'ilz menoient encores à Phaltzbourg, contre leurs promesses. Et n'ayant poinct de nouvelles desd. s^rs de Tantonville et Buhy, trouvasmes bon d'aller à Phaltzbourg pour voir si nous en apprendrions quelque chose ; où nous trouvasmes le cappitaine Du Tros, que le s^r de Guitry avoit laissé dans le chasteau, duquel ilz s'estoient saisy sans nous dire mot, qui nous deist qu'il n'avoit poinct veu led. s^r de

Buhy ; aultant nous en deist le chaffener[1]. Et ne pouvans aller à Lixen[2], à cause de la nuict qui estoit proche, nous demeurasmes à Phaltzbourg.

Le lundy XIIII[e], nous allasmes à Lixen, où nous séjournasmes le XV[e], pendant que l'armée passoit. D'où led. s[r] de Podlitz résolut de s'en retourner, puisqu'il n'avoit aulcunes nouvelles dud. s[r] de Buhy, que nous sceusmes depuis avoir esté arresté par les François, l'empeschant de venir à nous. Et, affin de faire congnoistre aud. s[r] duc de Lorraine le debvoir auquel il s'estoit mys, de la part de son maistre, je fuz d'advis de luy en escripre une bonne lectre, que je dressay de telle forme et substance que led. s[r] duc de Lorraine peust clairement voir qu'il n'avoit tenu à nous de conclure la négotiation du soulagement de ses terres et subjectz, que je n'insère icy, pour estre longue, laquelle je fei tenir à Nancy par le s[r] de Lutzbourg, gouverneur de Sarrebourg, auquel je l'adressay. Et affin de voir comme nous estions résoluz de conclure, j'insèreray icy l'estat des vivres, nécessaires par chacun jour pour la nourriture de l'armée, que j'avois dressé, à la prière dud. s[r] de Tantonville :

1. Au duc de Bouillon, lieutenant général du roy de Navarre, par provision, pour sa maison et suitte, ses gardes et sa cornette, avec le conseil, 400 bouches à 2 livres de pain par jour et 1 livre chair.	800 livres pains. 400 livres chair. 4 queues vin.
A 400 chevaux, 36 raiseaux avoyne et le foing et paille nécessaires.	36 raiseaux[3] avoyne.

1. *Schaffner,* pourvoyeur, administrateur.
2. Lixheim, canton de Phalsbourg, département de la Meurthe.
3. *Resal,* mesure de grain encore usitée en Lorraine. Le résal

Et des vivres honorablement pour sa table.	
2. Aux mareschaux de camp et officiers généraux de l'armée, p[r] 200 bouches.	400 livres pains et 200 livres chair.
A 200 chevaux, avec le foing et paille, etc.	16 raiseaux avoyne.
Et des vivres honorablement, pour leur table, etc.	2 queues vin.
3. Au s[r] baron de Dhona, feldherr[1], barons et gentilzhommes de sa suitte, et hauffane[2], conseillers, secrétaires, trésoriers, pour 600 bouches.	1.200 livres pains et 600 livres chair.
A 300 chevaux, foing et paille, etc.	24 raiseaux avoyne.
Vin.	6 queues[3] de vin.
Et des vivres honorablement, pour sa table.	
4. Aux reistres, pour 12.000 bouches.	24.000 livres pains et 12.000 livres chair.
Vin.	120 queues vin.
Pour 10.000 chevaux, avoyne avec paille et foing.	1.000 raiseaux.
Aux colonelz et reistremestres, des vivres convenablement, pour leurs tables.	
5. A la cavalerye françoise, pour 3.000 bouches.	6.000 livres pain. 3.000 livres chair.
Vin.	30 queues vin.
A 1.500 chevaux, avec foing et paille.	120 raiseaux avoyne.
Aux cappitaines, des vivres convenablement pour leurs tables.	
6. Pour les landsquenetz, 6.000 bouches.	12.000 livres pains. 6.000 livres chair.
Vin, 2 queues pour enseigne.	26 queues.

contenait quatre bichets à la mesure de Nancy. (Note communiquée par M. Lepage.)

1. *Feldherr,* commandant, capitaine en chef.

2. *Hauffahne,* enseigne.

3. *Queue,* mesure de liquide usitée dans le Barrois. La queue était composée de deux pièces, chacune de 84 pots, soit, en totalité, 220 bouteilles de Paris. (Note communiquée par M. Lepage.)

Pour 500 chevaux, avec le foing et paille.	40 raiseaux avoyne.
Aux colonel, ses officiers et cappitaines, des vivres convenablement.	
7. Aux régimentz françoys, pour 5.000 bouches.	10.000 livres pain et 5.000 livres chair.
Vin.	20 queues.
A 500 chevaux, avec foing et paille.	40 raiseaux avoyne.
Aux colonel général, colonelz et cappitaines, des vivres convenablement.	
8. Aux régimentz de Suisses, pour 20.000 bouches.	40.000 livres pains et 20.000 livres chair.
A chacune enseigne, 2 queues vin, et pour 52 enseignes.	104 queues.
A 1.000 chevaux, avec le foing et paille.	80 raiseaux avoyne.
Aux colonel général, ses officiers, colonelz particuliers et cappitaines, des vivres convenablement.	
9. A l'artillerie et pionniers, pour 2.000 bouches.	4.000 livres pains. 2.000 livres chair.
Vin.	7 queues.
A 1.000 chevaux, avec foing et paille.	80 raiseaux avoyne.
Au grand-maistre, son lieutenant et officiers, des vivres convenablement.	

Somme.	Pain	102.400	pains d'une livre, à ung sou la livre.	5.120 livres tournois.
—	Chair	49.200	livres à 2 solz la livre.	4.904 —
—	Vin	319	queues à 30 l. tourn. la queue.	9.570 —
—	Avoyne	1.436	raiseaux, à 2 l. le rais.	2.872 —
Somme totale.				22.466[1] —

1. En marge La Huguerye a corrigé ces derniers chiffres. En

De sorte qu'adjoustant la valeur des vivres pour les tables des généraux, mareschaulx de camp, colonelz et cappitaines et officiers, et avec les foings et fourrages, tout ne montera poinct plus hault que 24,000 l. tournois, qui sont 8,000 escuz, par jour, qui n'est pas en douze jours de passage 100,000 escuz.

Le XVI[e] aoust, estans allez de Lixen au cartier du duc de Bouillon, qui estoit malade et feist présider au conseil le comte de La Mark[1], son frère[2], après avoir remply led. conseil du nombre des personnes et non de la capacité requise[3], selon lad. capitulation, et d'icelle faict jurer et promettre l'observation, à grande peine, et arresté les règlemens nécessaires pour le marcher, loger et tirer vivres et argent, les François, augmentez de voix aud. conseil, où ilz estoient six contre trois[4], vindrent à vomir ouvertement le gros de leur mauvaise intention contre led. s[r] duc de Lor-

regard de la ligne 29 il a écrit *Lire* 98,400 *livres de pain et* 4920 *livres tournois;* en regard de la ligne 32, *Lire* 4920; en regard de la somme totale, *Lire* 22,282.

1. Jean, comte de La Marck (t. II, p. 201, note).

2. Le duc de Bouillon, souvent malade, déléguait à son frère une partie de son commandement. On trouve une lettre de Jean de La Marck à Ségur, datée du 9 août, écrite dans ces conditions (V[c] de Colbert, vol. 402, f. 173).

3. Voici la liste des membres du conseil de l'armée allemande d'après une pièce datée du jour du passage de la rivière de Madon (28 août) : le duc de Bouillon, le baron de Dohna, les s. de Beauvoir la Nocle, de Vezines, de Poységur, de Monluet, de Guitry, de Clervant, de Chemeroles, de la Lobbe, de La Huguerye et de Beaujeu (Estat des reitres; f. fr., vol. 704, f. 69).

4. Suivant un mémoire remis par Des Réaux au prince Casimir, le conseil de l'armée allemande avait été nommé, pour les Français par Ségur, de commun accord avec le duc de Bouillon, le baron de Dohna et le conseil allemand (V[c] de Colbert, vol. 401, f. 136).

raine, pour à laquelle parvenir ilz avoient faict assembler et establir led. conseil, et firent, par la bouche dud. s^r comte de La Mark, la proposition de la guerre de Lorraine. Et, pour nous y exhorter, nous exhibèrent une lectre dud. s^r duc de Lorraine à son bailly de Nancy, portant commendement de tous actes d'hostilité[1] contre l'armée, surprise par led. s^r de Cormont, mareschal de camp, et en oultre nous feirent comniquer par led. s^r de Guitry une lectre, qu'il disoit luy avoir esté escripte par le roy de Navarre et apportée par led. Beauchamp, qui contenoit ung commendement de faire la guerre en Lorraine. Sur laquelle proposition les François conseillers, estans venuz aux voix, discoururent tous l'ung après l'aultre amplement que led. s^r duc de Lorraine estoit en somme le chef de la Ligue, l'autheur de tous leurs maux et le nourrisson de la guerre en France, qu'il aspiroit par ses armes et pratiques à la couronne de France, que, sans son authorité et moyems, ses parens n'eussent jamais rien osé entreprendre, qu'il estoit caution de leurs traictez et promesses envers le roy d'Espaigne, et que d'ailleurs nous voyons bien, par sesd. lectres interceptées, sa résolution de ruiner, s'il peut, ceste armée ; et surtout se fortifioient dud. commendement du roy de Navarre, lequel seul ilz nous disoient debvoir suffire, quand il n'y auroit aultre raison. Et sur

1. Le duc de Lorraine n'avait pas laissé arriver l'invasion sans prendre des mesures de défense. Dès le 12 juillet il avait donné l'ordre de réunir 4000 reitres, 8 régiments de gens de pied de 1200 hommes, 24 compagnies de chevau-légers, etc. (f. fr., vol. 3975, f. 81). Il avait aussi rendu une série d'ordonnances et de règlements militaires sur cette levée. (Voyez ces pièces; f. fr., vol. 2069.)

ce discours conclurent tous à qui mieux mieux au feu, à l'eau et au sang, avec telle animosité et résolution que nous pensions desjà voir toute la Lorraine ruinée.

A ces raisons des s^rs^ de Guitry, Beauvoir-la-Nocle, Vézines[1] et baron d'Igoyne[2], adjousta le s^r^ de Clervant, oultre son opinion première, qu'il ne s'estonnoit poinct, ains ne pouvoit que grandement louer le bon naturel de mons^r^ le duc Casimir, qui ne peult oublier une amitié si bien et de si longtemps contractée par luy avec mons^r^ de Lorraine, son parent et bon voisin, dont il pouvoit mieux parler que les aultres conseillers, en ayant esté tesmoing et eu cet honneur d'estre nourry auprès de ces deux princes, mays qu'il croioit aussy que pour ce respect-là, led. s^r^ duc Casimir ne vouldroit empescher le bien de leurs affaires qui requéroit telle conclusion, bien qu'elle feust hors de la capitulation, comme led. s^r^ duc Casimir l'avoit naguères touché par sa response aux lectres du s^r^ de Montigny, de laquelle capitulation néantmoings on pourroit tirer en conséquence ceste entreprise ; qu'il estoit très humble serviteur de mons^r^ de Lorraine et bien marry de voir le mal si avant, luy estant particulierement obligé de sa délivrance dernière, mays que, veu le commendement exprès du roy de Navarre, son maistre,

1. Guillaume Stuart de Vezins (*Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 211). Il faisait partie du conseil de l'armée allemande et commandait en qualité de capitaine une des cornettes du duc de Bouillon (Estat de l'armée des reitres; f. fr., vol. 704, f. 69).

2. Antoine Damas, s. de Digoine, faisait partie, ainsi que Vesins, de la cornette blanche du duc de Bouillon (ibid.). Après la ruine de l'armée allemande il se retira dans sa seigneurie de Digoine et adressa au roi la promesse signée de ne plus porter les armes contre son service (f. fr., vol. 15574, f. 46 à 61).

il avoit la bouche close et n'y pouvoit contredire, ayant plus que toute la compaignye congnoissance spéciale d'une grande occasion qu'a led. s^r^ roy de Navarre de se prendre du malheur présent aud. s^r^ duc de Lorraine, lequel (pendant que, pour entretenir led. s^r^ roy de Navarre, le s^r^ de Malroy, son frère, du consentement dud. s^r^ duc de Lorraine, négotioit, peu avant ce trouble, au Mont de Marsan, le mariage de madame la princesse de Navarre pour mons^r^ le marquis du Pont, son filz, à quoy led. s^r^ de Clervant s'affectionnoit en particulier et y faisoit de bons offices envers led. s^r^ roy, son maistre), led. s^r^ duc de Lorraine sollicitoit d'ailleurs la Ligue, en laquelle il est entré, contre luy et pour sa ruine particulière ; laquelle insincérité avoit tant offensé led. s^r^ roy de Navarre qu'il sçavoit qu'il ne l'oublieroit jamais, nous priant, à ceste fin, pour la conclusion de son discours, de ne faire difficulté d'entrer en ceste résolution, de laquelle le prouffit en reviendroit aud. s^r^ duc Casimir, et d'en dire nostre advis et volonté.

Sur quoy, par advis prins entre nous trois, je remonstray pour le bien des affaires tout ce que auparavant leur avoit esté sur ce respondu par led. s^r^ duc Casimir et le commendement exprès que nous avions de luy, du tout contraire à cela, et que nous sentions desjà tant d'incommoditez de leur procédure, pour parvenir à ce but, qu'il nous estoit impossible d'en bien espérer ; quant à l'intérest et commendement dud. s^r^ roy de Navarre, qu'il l'avoit peu déclarer ouvertement, lors de la capitulation, et que led. s^r^ duc y eust respondu comme auparavant ; que ces prétendues lectres et commendement (faictes, peult estre, la nuict

par le s^r de Guitry) estoient pour nous surprendre les armes en main; que lad. capitulation ne portant rien de ceste guerre, quoy qu'eust dict led. s^r de Clervant, en conséquence de quelque article, et, tant s'en fault, contenant des poinctz du tout contraires, il estoit plus raisonnable de s'estudier soigneusement à l'observer, comme la loy inviolable de ceste expédition, que de la fouler aux piedz, à toutes heures, veu nommément les incommoditez de ceste guerre et le peu ou poinct de fruict qui nous en reviendra; laquelle et aultres plus grandes considérations avoient faict affectionner led. s^r duc Casimir à la négotiation de Lorraine, de leur propre advis et consentement (contre lequel néantmoings ilz l'avoient tant traversée et mesdict de ceux qui s'y employoient), avec l'amitié que led. s^r duc a toute occasion de porter aud. s^r duc de Lorraine, lequel on n'avoit point encores veu en armes contre ce party, sinon aultant que leurs vaines menaces et actes d'hostilité l'y avoient contrainct pour sa conservation, ainsi que ses principaux serviteurs le nous avoient de bonne heure prédict et déclaré, ce qui estoit dict pour la vérité du faict et non pour justifier led. s^r duc de Lorraine; que nous avions assez de grandz ennemys, sans en faire d'advantage; que led. s^r duc de Lorraine estoit prince d'Empire et libre, pouvant favoriser ses parens avec telle et plus grande raison que led. s^r duc Casimir n'avoit d'ayder au roy de Navarre, sans toutesfois vouloir, pour cela, entrer en guerre contre prince quelconque; qu'ilz sçavoient les exceptions de la capitulation des colonelz qui excleuoient de leurs armes l'Empire et les princes et estatz d'icelluy (quel est led. s^r duc de Lorraine) et

chacun colonel particulièrement son prince souverain et s^r^ féodal (quel est led. s^r^ duc de Lorraine du colonel Dommartin), de l'intérest très grand desquelz il alloit en ceste entreprise, aussy bien que dud. s^r^ duc Casimir; lesquelles raisons, avec tant d'aultres alléguées cy-devant, qu'il n'est besoing de répéter, nous mouvoient de ne consentir pas seulement à leur résolution, mays de l'empescher et nous y opposer aultant que, sauf l'honneur des armes et des serviteurs, se pourra faire.

Ils feirent, sur nostre response, de grandes instances pour tirer de nous une forme de consentement, mays en vain. Et ayans plus d'esgard ausd. colonelz présens qu'aud. s^r^ duc Casimir absent, résolurent seulement que le baron de Dhona leur en comniqueroit le jour mesme, affin d'entendre demain leur volonté, pour résouldre promptement ce qu'on feroit de Sarrebourg, si on l'assiégeroit ou non. Je leur répliquay que, quand ilz auroient pratiqué par leurs confidens quelques ungs des colonelz, pour cet effect, si est-ce que la volonté contraire dud. s^r^ duc Casimir et son intérest notable en cela arrestoient entièrement le cours de leur résolution. Et en demeurasmes là-dessus.

Nous feusmes, au sortir dud. conseil, advertiz que led. s^r^ de Buhy estoit là. Et l'envoyasmes chercher, pour parler à luy et sçavoir au vray à quoy il avoit tenu qu'il n'estoit venu à Saverne, comme il nous avoit asseuré par ses lectres; mays nous ne le peusmes voir et led. s^r^ baron pria le s^r^ de Couvrelles de sçavoir du s^r^ de Clervant où il estoit et quelle espérance il y avoit au faict de Lorraine, le priant en par-

ticulier de bien considérer ce que nous avions remonstré, à quoy il avoit le plus d'intérest. Et Couvrelles, qui se laissoit aller à eux, nous rescripvit qu'il avoit sceu dud. s[r] de Clervant que Buhy avoit rapporté qu'il n'y avoit poinct d'espérance, et que mons[r] de Guyse, estant arrivé à Nancy, avoit tout rompu[1]. Et estimant, led. s[r] de Clervant, nous gaigner par ce moyen-là, nous envoya led. s[r] de Buhy à Eich[2], nostre cartier, lequel nous deist bien que led. s[r] duc de Guyze estoit survenu qui l'avoit empesché, mays que mons[r] de Lorraine et tous les Lorrains, excepté trois (Rosne, Bassompierre et Pange), y estoient très affectionnez jusques aux dames et damoiselles, qui offroient leurs joyaux, pour destourner cet orage de leur païs[3], ce qui nous debvoit, au contraire dud. s[r] de Clervant,

1. A la nouvelle de l'entrée des Allemands, Henri III avait voulu conférer avec le duc de Guise et l'avait mandé à Meaux au mois de juillet. Claude de La Chastre fait le récit détaillé de cette entrevue à laquelle les circonstances donnaient une importance particulière (*Discours sur les faits de* 1587, p. 8). Avant de se mettre en campagne, le duc adressa, le 29 juillet, une demande de secours au roi (Coll. Clairembault, vol. 357, f. 7759). La réponse est conservée dans le même recueil (f. 7783). De Chaumont en Bassigny, où il avait rassemblé son armée, le duc de Guise vint à Toul et le lendemain à Nancy. Suivant Claude de La Chastre, qui est en désaccord sur ce point avec La Huguerye, il n'y arriva que le 22 août (*Discours sur les faits de* 1587, p. 17 et 18). L'état détaillé de l'armée de Guise, avec les noms des capitaines, est conservé, en copie du temps, dans les V[c] de Colbert, vol. 10, f. 277.

2. Eich, près de Sarrebourg, département de la Meurthe.

3. Le duc de Lorraine offrait le passage aux reitres à travers ses États, mais il ne l'offrait que pour trouver un prétexte à négocier, à ce que dit Schomberg, et pour trouver les moyens de les dégoûter d'une invasion en France (Lettre de Schomberg du 29 août; f. fr., vol. 4734, f. 271).

affectionner d'advantage à ceste négotiation et non pas l'empescher, secondant en cela les desseins dud. s^r^ duc de Guyse, qui l'avoit tant à contre cueur. Ce qui nous meut, après avoir apprins dud. s^r^ de Buhy comment et pourquoy lesd. Françoys l'avoient retenu, l'empeschant et ses lectres de venir jusques à nous, de prier affectueusement led. s^r^ de Buhy de retourner encores à Nancy, pour advertir led. s^r^ duc de Lorraine de la résolution prise par les Françoys, en plain conseil, de luy faire la guerre; laquelle nous ne pouvions plus nous promectre d'empescher, ny le siège de Sarrebourg, s'il ne faisoit une fin de ceste négotiation; employant plustost deux cens mille escuz, moitié en argent, moitié en vivres, dont je luy comniquay l'estat, qui ne montoit que cela au plus, que de voir ruiner son païs; luy ramentevant ce que je luy avois dict en montant à cheval à Saverne, dont je m'esmerveillois que led. s^r^ duc de Lorraine ne s'estoit esmeu à faire la diligence requise, sans laisser monter la montagne; ce que led. s^r^ de Buhy nous promist faire en poste, prenant des chevaux du gouverneur de Sarrebourg. Mays, à son retour, il fut encores arresté par les François et empesché de venir jusques à nous.

Estant de retour à Eich, je remonstray aud. s^r^ baron de Dhona l'importance de ceste hardiesse des François, qui, n'estans qu'une pongnée de gens, osoient bien parler si librement de chose du tout contraire à la capitulation et d'ung intérest si grand aud. s^r^ duc Casimir et à la maison palatine, comme il avoit cy-devant entendu, et à tous les colonelz, lesquelz il estoit nécessaire d'en bien instruire, affin qu'ilz ne se laissent gaigner, comme je sçay que les François y

taschent, par le moyem de Dompmartin ; que je ferois, selon le commendement que j'en avois, tout ce que je pourrois, avec l'esprit, la langue et la plume ; mays que, s'il n'y apportoit l'authorité qu'il a en main et la résolution des colonelz, comme je l'avois cy-devant remonstré aud. s^r^ duc Casimir, que seul je ne pourrois pas empescher le mal et les dangereuses conséquences au service dud. s^r^ duc Casimir.

Sur laquelle remonstrance il se résolut d'appeller lesd. colonelz. Et je le priay de les appeller particulièrement et laisser là Dommartin, duquel ilz se servoient pour pratiquer les aultres et pour faire entendre en Lorraine choses que je luy ay dict estre faulses contre le service dud. s^r^ duc Casimir ; et, si led. s^r^ duc de Lorraine ne faisoit son debvoir, de clorre ceste négotiation pour rompre les desseings des Françoys, et, si nous ne pouvions empescher beaucoup de dégastz de leur part, qu'au moings nous les feissions passer la Lorraine le plus promptement que faire se pourroit, empeschant qu'ilz ne peussent affermir le pied dans aulcun lieu de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine. J'adverty d'advantage led. s^r^ baron de bien remonstrer ausd. colonelz qu'estans seulz et sans l'appuy d'aucun prince qui print leurs affaires en main, pour les maintenir, ilz avoient bien à y regarder et pourveoir d'eux-mesmes à leur conservation et affaires, aultant qu'il leur seroit possible, affin que, s'ilz n'y faisoient leur debvoir, ilz ne s'en puissent prendre à aultres qu'à eux-mesmes, ne se pouvant plaindre de luy ny de nous, qui jusques icy y avions travaillé affectueusement, mays ne pouvions seulz, avec toute l'auctorité qu'ilz luy avoient déférée, empescher le mal, s'ilz ne

nous aydoient, ce qu'il luy convenoit bien remonstrer ausd. colonelz, affin de descharger led. s^r^ duc Casimir, en tout événement, de leur recours à luy pour leurs affaires, s'ilz n'en vouloient tenir le chemin. Il me pria d'en dresser ung mémoyre qu'il traduiroit en alemand, pour comniquer avec ses colonelz, comme je fei en ceste forme :

Les s^rs^ colonelz de reistres et landsquenetz peuvent remonstrer sur l'instance que font les Françoys de faire la guerre en Lorraine :

1. Premièrement, pour le service général, que, s'ilz font aultre séjour en Lorraine que pour passer et s'ilz s'y arrestent à faire la guerre, qu'ilz voyent desjà la nécessité des vivres telle que leurs hommes commencent fort à devenir malades, et qu'en ung séjour avec si grandes incommoditez, leurs cornettes et enseignes diminueroient si fort qu'avant qu'entrer en France elles tomberoient en estat de ne pouvoir plus servir au but pour lequel ilz sont levez, croyant que on en peult dire aultant de tous les aultres gens de guerre.

2. Que leur capitulation porte des exceptions qui leur font craindre de grandz inconvéniens à leurs affaires particulières, si on les arreste à faire la guerre en Lorraine, qu'ilz sçavent comme desjà le s^r^ Diest Schonberg[1] en poursuit le colonel et régiment de lansquenetz pour les dégasts qu'il prétend en avoir

1. Dietrich de Schomberg (t. I, p. 269, note 3). Un mémoire de Des Réaux au prince Casimir, apporté en Allemagne après l'échec de l'expédition de 1587, reproche au baron de Dohna d'avoir refusé les services des capitaines les plus expérimentés, parmi lesquels il cite Dietrich de Schomberg (V^e^ de Colbert, vol. 401, f. 136).

receu à Bechevillers[1]; que ce qu'ung gentilhomme recherche ung grand prince a bien plus d'authorité, de raison et de moyem de le poursuivre contr'eux, à leur grand dommage, et au danger de ne pouvoir cy-après retourner librement en leurs maisons, où ilz reçoipvent desjà beaucoup de peine, à cause de leur affection au service du roy de Navarre.

3. Que leur retour de France en Alemaigne en seroit tellement incommodé qu'ilz ne s'en pourroient plus asseurer, ayans par le moyem de ceste guerre, qu'ilz désirent faire en Lorraine, à repasser par païs ennemys ou voisins, foibles et mal accompaignez d'harquebuzerie, ne pouvant plus faire d'estat d'estre conduitz à leur retour, selon leur capitulation, puisqu'on leur a failly de promesse en tant de sortes à l'entrée.

4. Que, quand on ne vouldroit avoir esgard à ces raisons-là et on les vouldroit presser de faire la guerre en Lorraine, encores ne le pourroient-ils faire que préalablement ilz ne feussent suffisamment asseurez de leur desdommagement entier, en cas qu'ilz feussent recherchez de ceste entreprise.

Lesquelz quatre articles me semblèrent suffire pour l'intérest desd. colonelz, pourveu qu'ilz tiennent bon (et, quand il n'y eust eu que le dernier, il n'estoit pas en la puissance du roy de Navarre ny de tous les Françoys d'y satisfaire), lesquelz articles je délivray, le soir dud. jour, xvj^{e} aoust, aud. s^{r} baron; lequel en feist la traduction en langue allemande.

Le xvij^{e} dud. moys, nous feusmes trouver led.

1. Bischwiller, arrondissement de Strasbourg, département du Bas-Rhin.

s^r^ duc de Bouillon, avec lesd. colonelz, instruictz comme dessus, dès le matin avant partir, par les remonstrances dud. s^r^ baron. Et, sitost que nous feusmes arrivez, on tint le conseil soubz ung arbre, au devant de l'église, à cause de la maladie dud. s^r^ duc de Bouillon. Et la première proposition que feirent les Françoys fut d'assiéger Sarrebourg, puisque toute l'armée avoit passé la montagne, affin de ne perdre le temps, et continuer ainsy partout où le chemin de l'armée ou quelque bonne occasion se présenteroit. Sur quoy nous estans retirez ensemble pour prendre adviz, nous leur remonstrasmes que cela estoit contraire à ce qu'ilz avoient eux-mesmes résolu hier de comniquer leur volonté aux s^rs^ colonelz, comme il avoit esté faict par led. s^r^ baron, lequel les avoit icy amené avec luy pour en respondre par l'escript qu'ilz avoient dressé entr'eux, lequel lesd. colonelz présentèrent pour leur estre faict response d'article en article, ainsy qu'ilz ont accoustumé de traicter ; qu'oultre cela nous avions renvoyé en poste le s^r^ de Buhy à Nancy, pour faire en toute diligence ce qu'ilz l'avoient empesché de faire, l'ayant arresté, retenu ses lectres et empesché de venir à nous à Saverne, pour rompre ceste négotiation qui fust faicte à présent, sans eux, au grand bien et soulagement de l'armée ; que cependant nous estions bien advertiz que, nous voulans faire danser malgré nous, ilz avoient, contre la résolution d'hier, faict à Sarrebourg comme à Phaltzbourg, et que le s^r^ de Guitry, de son authorité privée, sans l'advis et consentement de tout le conseil, avoit sommé lad. ville de Sarrebourg (dont il s'excusa promptement, qualifiant ceste sommation du nom de

signification, faicte seulement à ceux de lad. ville de fournir des vivres à l'armée), que lesd. s^rs colonelz estoient venus exprès, leur avoient présenté leurs remonstrances par escript, que leur debvoir estoit de les voir, y respondre et surseoir cependant à leurs animosités.

Ces remonstrances empeschèrent fort les François, n'ayans moyem d'y respondre ny satisfaire ; mays ilz s'advisèrent de contenter lesd. colonelz, leur faisant entendre par led. Dommartin, leur confident, que leur intention n'avoit pas esté de faire la guerre, ains seulement d'estonner lad. ville, pour en tirer des vivres, lesquelz led. s^r duc de Lorraine avoit faict tous retirer dans ses villes, qu'il en falloit avoir ou mourir de faim, et qu'en ce faisant on n'useroit d'aulcune violence, amenant ceux de lad. ville à fournir des vivres par l'appréhension du canon. Je congneu bien l'artifice pour faire taire les colonelz et faire cependant ce qu'ilz désiroient et le remonstray aud. s^r baron de Dhona, pour les en advertir ; mays les colonelz ne pressèrent pius et se laissèrent tromper, de sorte que, sans nous y pouvoir plus opposer seulz, il fut résolu entre les François de demander à lad. ville premièrement de faire toutes choses à la discrétion dud. s^r duc de Bouillon, et, si par ce moyem ilz se disposoient à entrer en composition, leur demander 12,000 escuz, des vivres pour deux jours, quarante chevaux d'artillerie et aultant pour les vivres, avec toutes leurs pièces de fonte, pouldres et armes, ce qui fut commis aud. s^r de Couvrelles, et de leur dire qu'en eussent à se résouldre dans midy, aultrement on useroit de la force.

Led. s^r de Couvrelles, secondant les François et

désirant tirer prouffit de l'artillerie qu'il avoit en charge, rapporta n'avoir rien obtenu de ceux de lad. ville; et, chacun estant d'advis que la nuict proche leur donneroit conseil, nous retirasmes au cartier, sur l'asseurance que les François donnèrent de n'user de violence. Auquel effect led. s^r^ baron commenda aud. s^r^ de Couvrelles de se donner bien garde d'employer l'artillerye, au contentement de l'animosité des François; aultrement il y pourvoiroit en sa place. Ce nonobstant, lesd. François résolurent de faire la nuict mesme les approches de l'artillerie et [les] leur monstrer, à la diane, pour les faire venir à leur but, comme ilz feirent; et ordonnèrent à toute la cavalerye et infanterie françoise d'estre en armes, à la diane, autour de la ville, pour faire contenance de la vouloir forcer.

Avant partir dud. conseil où nous avions mené lesd. colonelz, les François, pour nous affriander à la guerre de Lorraine, se voyans pressez par le cappitaine Du Trot de le retirer du chasteau de Phaltzbourg avant que l'armée s'esloignast d'advantage, nous offrirent de le mectre entre noz mains, suivant lad. capitulation, disoient-ilz. Et nous, voyans l'artifice et la conséquence à laquelle ilz tendoient, ne le voulusmes accepter, prenans sur ce nouveau subject de leur remonstrer, à bon escient, le tort qu'ilz faisoient à leur réputation, les prians encores une fois de considérer sur cet exemple l'inutilité de ceste guerre, n'y ayant que troys ou quatre jours qu'ilz ont prins ce chasteau, dont ilz ne sçavent ce qu'ilz doibvent faire, et qu'aultant leur en arrivera des aultres places, leur conseillant de remectre led. chasteau ès mains du cappitaine Steffe, ce qu'ilz refusèrent pour la réputa-

tion, disoient-ilz, se résolvans de le remectre entre les mains des habitans, qui estoient pour la pluspart de la religion et ne fauldroient de le rendre aud. cappitaine Steffe.

Sur cet exemple, estans au logis, je fei ung discours aud. s^r^ baron de Dhona, lequel tendoit à luy faire congnoistre que, puisque les colonelz n'avoient faict leur debvoir de s'opposer suffisamment aux desseings des François, il nous convenoit résouldre à faire de nous-mesmes ce que nous pourrions pour satisfaire à la volonté dud. s^r^ duc Casimir, empeschant au moings que les François n'affermissent le pied en Lorraine, dont je commençoys à avoir bonne espérance, puisqu'ils ne pouvoient donner ordre à la garde des places, m'asseurant que bientost ilz en trouveroient de plus résolues que Sarrebourg et qui leur feroient refroidir le dessein de ceste guerre.

Le xviij^e^ aoust, estans encores logez à Eich, actendant des nouvelles de ce qui seroit respondu par ceux de Sarrebourg, nous ouysmes, environ les trois heures après minuict, une alarme vers le cartier du colonel Bouck [1], que le s^r^ de Rosne et aultres cappitaines lorrains, avec bonne trouppe de cavalerie et infanterie vindrent donner [2], dont ayant led. colonel esté peu

1. Le capitaine Hans Buch ou Bouck commandait au départ de l'armée, le 5 août, le jour de la montre à Strasbourg, quatre cornettes de reitres (Lettres de Jehan Melander, premier secrétaire de l'armée allemande, au duc Philippe de Brunswick; f. fr., vol. 3398, f. 165).

2. Le 18 août, le duc de Guise fit assaillir, à minuit, par le s. de Rosne et le capitaine La Routte, gouverneur de Marsal, à la tête de 400 lances, le quartier du colonel Bouck. Les reitres avertis se tenaient en bataille derrière leurs chariots attelés. Malgré ces pré-

auparavant adverty, tant par le grand bruit qu'ilz faisoient, qu'on entendoit de loing, par le silence de la nuict, qu'aultrement, ilz le trouvèrent à cheval, les actendant au-devant de son cartier. Le combat fut rude, auquel led. colonel perdit son cartier maistre et trois aultres, avec quelques-ungs blessez; mays il print sept prisonniers, et plus de cinquante demeurèrent sur la place, la pluspart desquelz avoient mine de vieux soldatz, et force lances par terre, plusieurs blessez, qui se retirèrent à Fenestranges [1], et plusieurs aultres esgarez, aulcuns desquelz feurent trouvez le lendemain cachez ès villages près Lixen ; et, si les François eussent logé de l'harquebuzerie près dud. colonel, comme ilz estoient tenuz, il [y] eust eu moyen de faire ung beau coup. Je fuz fort marry de ceste entreprise, que je congneu bien estre dressée, du commendement dud. s^r^ duc de Guise, par led. s^r^ de Rosne, pour rompre du tout la négociation de Lorraine, secondans en cela le dessein de noz François, sur lesquelz j'eusse bien désiré que ceste entreprise eust esté dressée, non pas sur les Alemandz qui se portoient desjà assez froidement en ce faict; et ceste entreprise tendoit à les animer au contraire à faire la guerre, selon l'intention desd. François, comme le recongneut bien led. s^r^ baron, lequel, voyant le jour approcher,

cautions ils furent mis en déroute et perdirent presque tous leurs chevaux. L'armée royale ne perdit que 16 chevau-légers tués et 4 ou 5 blessés. La cornette colonelle de Bouck resta au pouvoir des vainqueurs (Lettre du duc de Guise au roi du 29 août; f. fr., vol. 4734, f. 273). La surprise de la cornette de Bouck est racontée par Claude de La Chastre de la même façon que dans la lettre du duc de Guise (*Discours sur les faits de* 1587, p. 19).

1. Fenestranges, près de Sarrebourg, Meurthe.

me pria, pendant qu'il demeuroit là, d'aller à Sarrebourg pour estre présent, en son absence, à toutes choses, et voir qu'aucune violence n'y feust faicte, selon la résolution d'hier, taschant seulement à avoir les commoditez qui avoient esté portées des villages en lad. ville.

Je me hastay, pour y estre de bonne heure et assister au traicté, et trouvay en chemin le chaffener de Lixen, qui venoit, conme je luy avois dict, pour conserver sa maison, en laquelle il avoit retiré tous les papiers et comptes des affaires dud. s^r^ duc Casimir, lequel je menay avec moy. Et, ayant tournoyé la ville, pour en aprocher par le chemin des Suisses et de l'artillerie, je trouvay que la ville estoit desjà rendue par composition qu'on avoit faict, sans nous attendre, contre ce qu'on avoit promis; dont je fei plainte. Et ilz me respondirent qu'ilz avoient prins l'occasion aux cheveux, pour éviter à la violence, s'asseurans que nous l'aurions agréable. En laquelle composition je trouvay qu'ilz n'avoient faict aulcune mention de vivres, qui avoit esté le jour de devant leur prétexte, et qu'au contraire ilz les avoient excepté. J'entray dedans la ville, menant led. chaffener avec moy, et vey beaucoup de désordres commis contre la composition. Soubz couleur de chercher les armes par les maisons, on y desroboit tout, de sorte qu'au lieu de 400 mousquetz et harquebuzes et 200 corseletz de Milan, avec aultant de picques, qui y estoient, tant de la garnison que des habitans, on n'en peult pas retrouver le quart. Tost après moy je vei entrer led. s^r^ duc de Bouillon, ayant avec luy, au lieu de sa maison et gardes, plus de mille chevaux et aultant de gens de

pied, ce qui me feist haster d'aller au logis dud. chaffener, lequel je feï marquer et réserver.

Et voyant telle compaignye, contre la teneur de lad. composition, qui ne fauldroit à faire mille désordres, je le remonstray aud. s^r^ duc de Bouillon et les violences qui se faisoient desjà, par les logis, affin d'y remédier, pendant quoy led. s^r^ baron y arriva, mays n'y voulut entrer, voyant les désordres et les Suisses prestz à forcer la ville pour y entrer, comme les François, lesquelz en tiroient et jectoient par dessus les murailles tout ce que bon leur sembloit; ce que je remonstray en vain et sans remède, la maison et garde dud. s^r^ duc de Bouillon faisant plus de mal que les autres, priant au moings, au milieu de telles insolences, qu'on réservast des vivres pour les Alemandz qui estoient à la campaigne. Et comme j'allois et venois par les rues, pour empescher le sac de ceste ville, s'il m'estoit possible, les reistres, voyans les Françoys jecter les meubles par dessus les murailles à leurs gens qui estoient dedans les fossez, s'adressèrent à une porte vers le cartier du colonel Fridéric von Verren[1], laquelle ilz forcèrent, et se saisirent de tout le bestail,

1. Le colonel Frédéric von Verren ou Verden, qu'il ne faut pas confondre avec celui dont nous avons parlé (p. 25, note), commandait au départ de l'armée, le 5 août, le jour de la montre, à Strasbourg, quatre cornettes de reitres (Lettre de Jehan Melander, premier secrétaire de l'armée allem., au duc Philippe de Brunswick; f. fr., v. 3398, f. 165). Il mourut de maladie (Mémoire de Des Réaux; V^c^ de Colbert, vol. 401, f. 136), le 19 septembre, suivant une lettre de Dietrich Clott au duc de Brunswick (f. fr., vol. 4685, f. 84), ou le 30 septembre, suivant une lettre du duc de Guise au roi, du 1^er^ octobre (f. fr., vol. 4734, f. 318). Après sa mort, les quatre cornettes qu'il commandait se débandèrent sans qu'aucun capitaine pût les retenir (Ibid.).

y estans en telle foule que, prévois ung meurdre, par la sédition des nations pour le pillage, faulte d'ordre.

Et voyant qu'on en estoit desjà aux armes, si avant qu'il y en avoit eu de la maison dud. s^r^ duc de Bouillon tuez, je montay à cheval et m'en retournay au cartier, affin d'en advertir led. s^r^ baron, pour donner ordre que noz reistres et landsquenetz ne passassent oultre, comme ilz eussent faict, sans la promesse que led. s^r^ baron leur feist de leur faire délivrer des vivres; dont il escripvit incontinent aud. s^r^ de Bouillon et, qu'à faulte de cela, il ne pourroit empescher les reistres et landsquenetz d'entrer dans la ville, comme les autres, non sans le péril de sa propre personne, qu'il eust esté meilleur de demeurer en son cartier, et, par les commissaires, se faire accommoder de la ville de ce qui luy eust esté besoing. Et, après avoir faict retirer tout le monde loin de la muraille, nous retournasmes au cartier, ayant veu l'heure que les François estoient en danger de se bien repentir d'estre entrez en lad. ville, en laquelle ilz commirent tout ce qu'ilz voulurent, leur ayant led. s^r^ baron laissé faire de tout à leur plaisir, puisqu'ilz avoient composé sans luy.

Et d'aultant qu'à cause de l'excès commis à Sarrebourg par les François, les estrangers estoient fort mal contens d'eux, se voyans mourir de faim, pendant que les François faisoient bonne chère dans la ville, lesd. François entrèrent en une grande crainte d'en recepvoir quelque mauvais traictement, au sortir de lad. ville, tant en leurs personnes que bagages, sortant de lad. ville fort chargez de vivres et de meubles, pourquoy led. s^r^ duc de Bouillon en escripvit aud.

s^r^ baron, le priant d'en parler aux colonelz et d'empescher cela, comme il feist pour éviter une sédition en l'armée, leur remonstrant le mal et les priant de n'y plus retourner, qu'aultrement il laisseroit faire aux aultres ce qu'ilz vouldroient et ne s'en mesleroit plus, ce qu'il leur deist en cholère, affin que cela les retinst d'entreprendre plus chose semblable.

Le XXI^e^ d'aoust, l'armée fut logée ès environs de Blamont[1], que les François espéroient aussy prendre d'emblée, ayant logé dans les faulxbourgs de lad. ville ung régiment de Suisses avec le régiment françois du colonel Villeneufve[2] et l'artillerie assez près de là, à cet effect ; et, dès le jour précédent, ilz avoient faict recongnoistre la place par led. s^r^ de Cormont, mareschal de camp, faict faire les approches par led. colonel Villeneufve, son filz, qui y perdit de bons soldats, et pour ce que c'estoit à son tour de faire l'effort et aller à l'assault, ce commencement feist juger aud. s^r^ de Cormont, son père, que la fin en seroit plus dangereuse à son filz, lequel d'ailleurs avoit acquis une mauvaise réputation de mesnager trop sa vie. C'estoit aussy aux François de mectre pied à terre, au besoing.

1. Blamont, sur la Venouse (Meurthe). Une lettre du duc de Guise au roi, du 3 septembre, nous apprend que les Allemands avaient pointé leur artillerie sous les murs de Blamont, mais qu'ils avaient levé le siège avant de commencer la batterie (f. fr., vol. 4734, f. 277). Suivant Claude de La Chastre, l'armée allemande entama le siège, mais la ville fit une si énergique résistance que les assaillants se retirèrent (*Discours sur les faits de* 1587, f. 25).

2. Le s. de Cormont de Villeneuve, fils du maréchal de camp dont nous avons parlé (p. 67, note 1), commandait un régiment de mille arquebusiers français (Estat de l'armée des reitres, f. fr., vol. 704, f. 69).

Il y avoit dedans la place ung gouverneur qui ne feist poinct de contenance de s'estonner[1], et les François avoient desjà jecté leur feu et commençoient à recepvoir les périls en conseil; et ceste rodomontade de prendre la Lorraine, en peu de jours, s'attiédissoit à la françoise, comme je l'avois prédict aud. s^r^ baron de Dhona, de sorte qu'ilz estoient sur le change et en délibération de ne s'amuser plus à prendre places, mais à brusler en passant païs, saccager, lascher estangs, noyer et gaster tout ce qu'ilz pourroient.

Et, sur tel refroidissement, remirent d'eux-mesmes en avant la négotiation de Lorraine et nous advertirent du retour de Buhy, qu'ilz avoient accoustumé d'arrester et nous le céler, nous priant led. s^r^ duc de Bouillon d'aller au conseil à Sertarville, pour adviser ensemble ce qu'on pourroit faire, sur le rapport dud. s^r^ de Buhy dont nous ne faisions plus d'estat, à cause des routures qu'ilz avoient faict de propos délibéré de lad. négotiation. Et n'entendant poinct de bruit en l'armée ny de remuement à l'artillerie, comme nous pensions ouyr, de grand matin, nous apperceusmes bien qu'il y avoit de l'enclouere en la résolution de leur guerre en Lorraine et qu'ilz avoient mis de l'eaue en leur vin, craignant de se perdre aux efforts, esquelz, pour leur honneur, il leur convenoit se trouver les premiers; dont j'adverty led. s^r^ baron, affin qu'il congneust que du moings nous commencions à nous asseurer de ce que je luy avois dict, qu'il les faloit empescher d'affermir le pied en Lorraine,

1. Le château de Blamont était commandé par le capitaine Jean-Jacques Kiecler, châtelain du comté de Richecourt, converti du luthéranisme (Pelletier, *Nobil. de Lorraine,* v° Kiecler).

estant d'advis que led. s^r^ baron rejectast l'ouverture qu'ils vouloient faire de renouer ceste négotiation par son moyem, après qu'ils l'avoient rompue tant de fois, de gayeté de cueur, les en laissant faire, s'ils vouloient, et se gaussant de leur refroidissement.

Nous en allasmes aussy voir que c'estoit et, sitost que fusmes entrez en la chambre dud. s^r^ duc de Bouillon, il nous présenta led. s^r^ de Buhy, lequel d'abordée se plaignit à nous du tort qu'on luy avoit faict de l'injurier, à cause de ses voyages, pour ceste affaire, et du dommage qu'il avoit receu, pendant son dernier voyage et en hayne d'icelluy, en faisant brusler la maison du cappitaine Neufville, où il avoit retiré ses gens, hardes et papiers et chevaux, s'en prenant ouvertement aud. s^r^ de Guitry, du commendement et compaignye duquel il disoit cela estre procédé, et en demandoit raison, laquelle aultrement il chercheroit ailleurs, et sans laquelle raison il ne se vouloit plus mesler de cet affaire-là. Et sur sa plaincte, je prins subject de dire que nous avions bien plus d'occasion de nous douloir que luy, pour les routures qu'ilz avoient faict de lad. négotiation, de propos délibéré, tant à Phaltzbourg qu'à Sarrebourg, pendant que nous y employons de bonne foy, avec leur advis et consentement, et des injures qu'ilz nous faisoient, pour ceste cause, mays que ce n'estoit rien de cela, au pris de ce qu'ilz ont malicieusement faict entendre en Lorraine par quelques Lorrains à leur poste[1], que nous congnoissions bien, que ce n'estoit que mine ce que nous traictions avec led. s^r^ duc de Lorraine, que nous

1. A leur dévotion.

estions plus mal affectionnez qu'eux à ceste négotiation, que ce qu'ilz faisoient au préjudice d'icelle estoit par intelligence avec nous et pour nous servir d'excuse; et, pour preuve de cela, passant oultre et révélant les secretz de la capitulation, contre leur serment, avoient asseuré que toute la guerre de Lorraine tournoit au prouffit de mons^r^ le duc Casimir, par article exprès d'icelle; que nous congnoissions ceux qui avoient faict ce meschant office-là aud. s^r^ duc Casimir et à nous, et le sçavions de personnes qui estoient plus gens de bien qu'eux et ennemys de telles desloyauttez et meschancetez; que de nous mesler plus de cet affaire, à ce prix-là, il n'y avoit poinct d'apparence; qu'ilz y envoyassent eux-mesmes telles personnes qu'ilz vouldroient, et on verroit si cependant nous gasterions tout comme eux; qu'ilz voyoient à présent, par expérience, ce que je leur avois remonstré de leur chaleur à la guerre de Lorraine, l'inutilité de laquelle enfin ilz congnoistroient aux effectz, comme personnes qui par leur passion avoient perdu la prévoyance et osté à ceste armée ung beau moyem de faire pour elle chose qui eust tourné à leur grand prouffit.

Ilz commencèrent à se regarder tous l'ung l'autre, et furent bien estonnez; et s'excusans tous, comme gens que la conscience accusoit, fort froidement nous prièrent de laisser là toutes les plaintes et regarder à l'honneur et réputation de l'armée, faisans lors aprocher led. s^r^ de Cormont, pour faire son rapport au conseil de la recongnoissance par luy faicte de la place de Blamont, pendant qu'on entretenoit led. s^r^ de Buhy en une aultre chambre. Lequel rapport fut faict

par led. s[r] de Cormont, fort confusément et de sorte que nous recongneusmes bien que c'estoit contre son jugement, estant bon cappitaine, et ung artifice pour couvrir leur honte, disant que le faulxbourg avoit esté gaigné sans grande résistence, que le colonel Villeneufve avoit faict ses approches jusques sur le fossé et percé les logis au devant, de sorte que, si on veult battre la ville, il y a grande espérance de l'emporter, non sans perte d'hommes, d'aultant que ceux de dedans tiroient bien et sans cesse, et y avoit apparence qu'ilz pouvoient estre environ cinq cens harquebuziers; mays qu'en les forceant dans la ville, ilz se retireroient et toutes choses avec eux dans le chasteau, sans qu'on les en peust empescher; qui seroit une nouvelle et plus grande peine et perte d'hommes, et que, pour y éviter, il luy sembloit qu'on debvroit battre le chasteau le premier. Lequel il trouvoit assez bon par le dehors, n'ayant peu juger par aulcun advantage quel il est dedans, mays que, pour faire les aproches de l'artillerie, il seroit nécessaire de faire des trenchées, estant toute campaigne rase au devant dud. chasteau; que, pour ce faire, il estoit besoing d'ung bon nombre de pionniers, fascines et aultres choses requises, sans quoy il ne croyoit pas qu'on le peust bien faire, sinon avec une grande perte d'hommes, à quoy il revenoit tousjours, car c'estoit ce qui les estonnoit; faisant la chose enfin si difficile et dangereuse que si c'eust esté le chasteau de Milan : ne se souvenans plus de ce qu'ilz nous avoient dict, que Blamont ne valoit pas Sarrebourg et qu'il n'attendroit pas le canon.

Et à l'heure mesmes entra ung cappitaine, pour

aultre affaire, lequel ayant esté aultrefois dans le chasteau, nous deist que ce n'estoit qu'ung chasteau de plaisir et sans aulcune défense. Ce nonobstant ilz approuvèrent tous le rapport dud. s^r^ de Cormont, par leurs advis. Et estoit led. rapport résolu entr'eux, sans nous, auquel toutesfois nous ne voulusmes pas nous opposer, pour les raisons que dessus. Et, sur ce rapport, se mirent à nous prier d'oublier toutes choses, et, pour sauver l'honneur de l'armée, feindre que ce feust à cause de lad. négotiation qu'on eust retardé la batterie, à nostre requeste, et par ce moyem couvrir leurs grandz défaultz, nous prians de parler à cet effect aud. s^r^ de Buhy, qui se descouvriroit plus confidemment à nous qu'à eux. A quoy nous consentismes, comniquans avec led. s^r^ de Buhy, en la chambre proche dud. conseil, pour sçavoir de luy quelle espérance il jugeoit qu'il y avoit encores de conduire ceste négotiation à bon port, l'asseurans de la promesse qu'on nous avoit donné de luy faire justice. Et led. s^r^ de Buhy nous deist que, nonobstant les aigreurs intervenues par les hostilitez passées et l'empeschement dud. s^r^ duc de Guyse, il pensoit que, si on y vouloit sincèrement procéder de tous costez, qu'il y avoit encores de quoy en espérer quelque bonne issue, pourveu que tout cela feust traicté par personnes qui y apportassent de l'affection et qui sceussent bien rendre raison des choses passées ; mays, quant à luy, il nous protestoit derechef de ne s'y plus employer, s'il ne luy estoit faicte raison, nous nommant les autheurs les s^rs^ de La Tour, chevaux-légers de la compaignye dud. s^r^ de Guitry, du commandement duquel il sçavoit que tel dommage luy avoit esté faict, en

hayne de ceste négotiation; comme nous luy promismes d'y tenir la main, selon qu'il avoit esté accordé au conseil.

Et lors il nous présenta l'extraict d'une lectre dud. s^r^ d'Haussonville sur ce faict, portant accord de conférence par depputtez de part et d'aultre, désirant led. s^r^ duc de Lorraine qu'il y en eust tant des Françoys que des estrangers de nostre armée, passant si avant que de les nommer, sçavoir, quant aux Françoys les s^rs^ de Monlouet, de Beaujeu[1] et moy, et, pour les Alemandz, les s^rs^ feldmareschal Rumpff[2], colonel Clotz[3] et le s^r^ reittermaistre Josse von Verden. Sur quoy nous feismes rentrer led. s^r^ de Buhy avec nous, pour faire sa requeste, à laquelle il luy fut asseuré de pourvoir; puis il sortit. Et ayant faict le rapport de son advis et exhibé led. extraict, je leur déclaray que

1. Peut-être Christophe de Beaujeu (t. I, p. 124, note) ou Charles de Mesnil-Simon, s. de Beaujeu (*Lettres de Henri IV,* t. II, p. 424, note). Il faisait partie, ainsi que Monlouet, du conseil de l'armée allemande et de la cornette du duc de Bouillon. Son frère, dit le jeune Beaujeu, faisait aussi partie de l'armée (F. fr., vol. 704, f. 69). La *Biog. prot.* consacre un article à ce capitaine.

2. Ludovic Rumpff, feld-maréchal, commandait un régiment de reitres, suivant une lettre de Dietrich Clott. Le 6 septembre, il faillit surprendre le duc de Guise (Lettre de Dietrich Clott, du 26 octobre; f. fr., vol. 4685, f. 84). Il fut tué pendant la campagne, quelques jours avant le combat d'Auneau (*Mémoires de la Ligue,* t. II, p. 228, note).

3. Il y avait plusieurs capitaines de ce nom dans l'armée allemande : Jehan Clott, colonel d'un régiment de quatre cornettes de reitres, dont nous avons parlé (p. 25, note 1), mort de maladie (Lettre de Des Réaux, V^e^ de Colbert, vol. 401, f. 136), le 21 septembre, et ses fils Jehan, Lubbert et Dietrich. Les deux premiers moururent avant le 26 octobre. Cette famille de capitaines était au service du duc de Brunswick (Lettre de Dietrich Clott; f. fr., vol. 4685, f. 84).

nous estions fort esbahiz d'où venoit cela, contre la forme des procédures accoustumées en tel cas. Dont estans requis de dire nostre advis, nous opinasmes, quant aux Alemandz que led. s^r^ duc de Lorraine demandoit, qu'encores que ce fussent gentilzhommes d'honneur, si est-ce qu'estant la première fois qu'ilz portent les armes pour ce party, il sembloit qu'il y eut quelque desseing caché là dessoubz, au préjudice de l'armée, en adoulcissant led. s^r^ Clotz et ses compaignons, mal contens de mons^r^ le duc de Guyse, avec lequel ilz avoient tousjours esté de party contraire, et toutesfois que nous estions asseurez qu'ilz estoient gentilhommes d'honneur; ce que nous avions bien voulu dire, nous en rapportant toutefois à leur advis, qui fut semblable au nostre.

Et fut trouvé nécessaire de remectre la négotiation en son train, pour la conduire par nous, en nous prians à cet effect de renvoyer led. s^r^ de Buhy, bien instruict, pour la justification de ce qui s'estoit passé, et de luy faire tenir parole d'envoyer des depputtez, à discrétion, en pareil nombre, de part et d'aultre, en quelque lieu, pour en traicter et résouldre, moyennant bons saufz-conduitz, si led. s^r^ de Buhy ne pouvoit rien faire seul. Et nous requirent d'adjouster en nostre instruction ung article, pour recepvoir les blessez dud. colonel Villeneufve dans la ville, pour les faire panser. Je remonstray que cela ne pouvoit estre faict qu'en concluant la négotiation, mays que led. s^r^ de Buhy ne vouloit retourner qu'il n'eust justice de son faict, duquel nous requismes la réparation, y ayans intérest, supplians led. s^r^ de Bouillon de commender aud. s^r^ de Guitry de se saisir desd. s^rs^ de La Tour, ses chevaux

légers, et les représenter, au premier jour de conseil, pour respondre de cet excez, sur peine de s'en prendre à luy-mesmes; ce qui luy fut ordonné, de l'advis de tous ceux du conseil; et il promist d'en faire son debvoir; dont nous advertismes led. s[r] de Buhy, l'asseurans de tenir la main à l'effect.

Et le menasmes avec nous à Achevillers, où nous luy feismes prendre mémoyre, de sa main propre, des poinctz qu'il feroit entendre aud. s[r] duc de Lorraine, avec charge d'apporter ung sauf-conduit, si tant estoit que seul il ne peust rien advancer. Led. s[r] de Buhy répliqua que je ferois beaucoup, si je voulois aller jusques à Nancy, et qu'il s'asseuroit de la conclusion, si j'allois parler aud. s[r] duc de Lorraine mesmes, sans passer par les mains de ses ministres, la pluspart desquelz estoient gaignez par led. s[r] duc de Guyse; ce que led. s[r] baron recongneut estre véritable, me priant de me résouldre à faire ce voyage, s'il en est besoing; dont je m'excusay, tant pour ce que je sçavois bien que ce qu'en faisoient les François n'estoit que pour couvrir leur honte, et qu'ilz empescheroient tousjours l'effect de ceste négotiation-là, que pour les injures et dangers d'une telle entremise. Et le s[r] de Buhy, continuant en son advis de mon voyage, pouvant faire bien entendre toutes choses, au lieu que luy ou ung aultre demeureroient court sur beaucoup de poinctz qu'on leur pourroit objecter, et led. s[r] baron m'en pressant, j'accorday d'aller où il seroit requis, à condition que les Françoys y en envoyassent ung aultre avec moy, priant néantmoings led. s[r] de Buhy de faire tant de debvoir et diligence qu'il n'en feust poinct besoing. Ce que j'accorday, non que j'eusse espérance

de faire quelque chose, estans si avant les Françoys obligez à l'hostilité, mays bien de faire tout debvoir pour descharger led. s^r^ duc Casimir des calomnies desd. François et de tout soupçon de participation à leurs excez.

Et sur ce, led. s^r^ baron, ayant faict partir led. s^r^ de Buhy, me pria d'aller trouver led. s^r^ de Bouillon, pour luy faire entendre cela, affin que de leur costé ilz advisassent qui ilz y vouldroient envoyer; dont je les trouvay bien esloignez, ne se cachant poinct de moy, en ayant changé leur dessein d'assiéger et prendre les places de Lorraine, de dire, en ma présence, qu'il faloit brusler et noyer tout le païs, bien qu'on feust à peine sorty du conseil où il avoit esté résolu de renvoyer led. s^r^ de Buhy. Et passa ce discours si avant que led. s^r^ duc de Bouillon estant au lict, malade, se print à dire, pour sa part, qu'il faloit lascher l'estang de Diouse[1] et rompre la chaussée; à quoy led. s^r^ de Clervant respondit que la basse-ville de Metz seroit noyée. Et je diz aud. s^r^ de Bouillon qu'ilz chercheroient qui retourneroit à ceste négotiation-là, ne se pouvans tenir de descouvrir leurs mauvaises intentions au préjudice d'icelle; et, quant aud. s^r^ duc de Bouillon, qu'il auroit assez d'ennuys sans en faire d'advantage, et que, quand il auroit envie d'interposer en telz effectz son auctorité et commendement, sauf son respect, il le debvroit dissimuler.

Le XXII^e^ d'aoust, laissant là Blamont, l'armée fut logée à Ogevillers et Erbevillers[2], et ez environs. Et

1. L'étang de Lindre, près Dieuze, arrond. de Château-Salins (Meurthe).

2. Ogeviller, canton de Blamont (Meurthe), à 19 kilomètres de

led. s[r] de Buhy, suivant sa promesse, arriva de bonne heure à Reclainville[1], dont led. s[r] duc de Bouillon advertit led. s[r] baron, lequel me pria d'y aller. Et je désiray qu'il envoyast quelcun avec moy, ce qu'il feist, ayant choisy le s[r] Wambold, affin d'adviser à ce qu'on auroit affaire sur le retour dud. s[r] de Buhy, lequel led. s[r] duc de Bouillon nous deist avoir apporté ung sauf-conduit. Je luy remonstray, et aux conseillers françoys, qui estoient avec luy, qu'ilz avoient veu que mons[r] de Lorraine désiroit qu'il y eust quelc'un de leur part, et que, de nostre costé aussy, nous n'y voulions plus aller seulz; que la négotiation en seroit plus entière et apporteroit plus d'asseurance, d'aultant que led. s[r] duc de Lorraine, nous voyant seulz, auroit occasion de craindre tousjours des effectz semblables, de leur costé, et que ne peussions pas faire accomplir par eux ce que nous leur promettrions; les priant, à ceste occasion, d'y envoyer quelc'un avec nous, et de nous dire le dernier mot, d'aultant qu'il n'estoit plus temps de marchander, et qu'il n'y avoit qu'ung jour pour négotier, affin d'aller tous ensemble bien résoluz, de nostre part, et avec asseurance que, pendant que nous serions là, ilz ne souffriroient estre rien faict au préjudice de cet affaire, sans quoy nous n'y vouldrions retourner, pour y recepvoir encores une honte.

Sur laquelle nostre instance led. s[r] duc de Bouillon print l'advis du conseil. Le s[r] de Vezines trouva bon d'y envoyer, mays les aultres furent d'advis contraire, et luy-mesmes n'y estoit pas bien disposé, disant que,

Lunéville. — Herbeviller (Meurthe), à 21 kilomètres de Lunéville.

1. Reclonville (Meurthe), à 21 kil. de Lunéville.

puisque jusque-là ceste négotiation avoit esté par nous conduite, de leur advis il estoit plus séant de la conclure ainsy; et, quant aux conditions, que nous en feissions pour le mieux, taschant, moyennant le retranchement des deux derniers articles, d'avoir 100,000 escuz et les estappes, et que cela feust dépesché en ung jour, s'il estoit possible, pendant lequel temps ilz donneroient bon ordre que rien ne se passeroit, qui peust faire tort à l'affaire ny à nous; et ne passeroient la rivière de Muze que ce ne feust faict ou failly, dedans ce temps-là. Je demanday à voir le sauf-conduict, que led. s^r de Buhy me montra; et le trouvant sur moy seul, j'en désiray la réformation pour la seureté dud. s^r Wambold, de nostre part. Led. s^r de Buhy deist qu'il n'y avoit poinct de danger et qu'il y auroit aultant d'ostages que nous serions, qui estoit le poinct principal de la seureté. J'adjoustay que led. sauf-conduit n'estoit pas dud. s^r duc de Lorraine et qu'il en faloit ung pour ung françois; à quoy ne voulans entendre, fort nous fut, pour les raisons susd., de nous résouldre d'aller seulz à Luné-ville.

En faisant ceste résolution, j'apperceu, en ung coing de la chambre dud. s^r duc de Bouillon, le s^r de Cussy[1], venu de la court de France à Sedan, avec passeport du roy, et de là à Metz, d'où il avoit esté conduit en l'armée sans difficulté. Nous estions prestz à nous en

1. Le s. de Cussy était un messager fréquemment employé entre la cour de France et le duc de Bouillon (Voyez l'instruction du 29 mai 1587, confiée par la reine-mère à Cussy; f. fr., vol. 3396, f. 47). Il était au service de Henri IV en 1591 (*Lettres de Henri IV*, t. III, p. 326).

retourner, et on ne nous en disoit mot. Je demanday des nouvelles de son voyage, pour sentir ce qui le menoit, et apperceu bien qu'on estoit marry de ce que je l'avois veu. Ilz me dirent et firent asseurer, par la bouche dud. s^r^ de Cussy, qu'il avoit charge expresse du roy de déclarer aud. s^r^ duc de Bouillon, son maistre, que S. M. désiroit surtout que l'armée feist la guerre en Lorraine et sur la frontière des places de la ligue, avec toute asseurance que S. M. ne bougeroit et ne laisseroit aller personne à leur secours, retenant et appellant près de sa personne tous ceux qu'il congnoistroit leur estre affectionnez. Par ce peu de discours, je senty bien que led. s^r^ de Cussy, qui est ung courtisan et instrument ordinaire des pratiques de la court aux affaires dud. s^r^ duc de Bouillon, leur avoit apporté beaucoup d'aultres particularitez, pour, selon icelles, commencer à mesnager leurs affaires. Mays ilz me celèrent l'occasion pour laquelle il estoit venu, en conséquence et preuve de ce qu'il m'avoit dict, que je sceu toutesfois par quelc'un d'entr'eux, qui m'apprenoit souvent de leurs secretz : sçavoir, que le roy accordoit aud. s^r^ duc de Bouillon la prolongation de la trefve pour Sedan, affin que l'armée n'eust besoing d'y aller[1], et, disoit led. s^r^ de Cussy, affin que rien ne

1. Le duc de Bouillon avait formé le projet, au commencement de la campagne, de confisquer l'armée allemande à son profit en la retenant autour de Sedan et en l'employant contre ses voisins. Il y avait eu une querelle très vive au conseil à ce sujet, entre le duc de Bouillon et Guitry (Mémoire du duc de Guise au roi, du 6 août; f. fr., vol. 4734, f. 241). Après la campagne, Des Réaux, dans l'apologie qu'il apporta en Allemagne, dit que la faute de n'avoir pas marché sur Sedan fut une des plus graves commises par le conseil (V^c^ de Colbert, vol. 401, f. 136).

nous retirast de la guerre que le roy vouloit que nous feissions en Lorraine[1].

Mays celuy qui me deist cela, et c'estoit led. s[r] de Monlouet, m'apprint, en grand secret, que c'estoit que le roy craignoit surtout que, nous accommodans, à l'entour de Sedan, de villes et places fortifiables, nous feissions ung canton advançant tousjours vers Paris, avec ung chemin asseuré de Jametz en Alemaigne, pour en estre rafraischiz de forces nouvelles, faisans si bien noz affaires que, ne pouvant venir à bout de nous, sinon par une paix à luy dommageable d'ung costé, et ceux de la Ligue se fortifians, d'autre part, des Païs-Bas et d'Alemaigne contre nous, il se trouvast réduict entre deux grandes extrémitez, ou de nous donner une paix, et par ce moyem perdre toute créance dans les villes catholiques, qui se donneroient à la Ligue, se laissans desjà persuader par icelle qu'il y a une grande intelligence entre S. M. et le roy de Navarre, ou bien de nous combattre et s'exposer au hazard d'une bataille, qu'il vouloit éviter, tant pour ne ruiner led. s[r] roy de Navarre, qu'il disoit vouloir conserver, pour faire teste à la Ligue, que pour ne tomber en la

1. L'attitude du duc de Bouillon est assez difficile à comprendre si l'on admet qu'il marchait de bonne foi. Bien que commandant en chef l'armée allemande, il avait obtenu du roi la neutralisation de ses États, malgré l'opposition du duc de Guise (Mémoire de Guise au roi, du 6 août; f. fr., vol. 4734, f. 241). L'original de la trêve, consentie le 15 juin, entre le roi et le duc de Bouillon, du 18 juin au 27 juillet, est conservé dans le f. fr., vol. 3393, f. 115. Cette trêve fut renouvelée jusqu'à la fin de l'année; une copie de l'acte de renouvellement est conservée dans le même fonds (vol. 3416, f. 92). Sur cette trêve, mal observée par le duc de Guise, depuis le premier jour, voyez les plaintes de Bouillon à la reine et au roi (f. fr., vol. 3395, f. 56 et 58).

miséricorde des armes de lad. Ligue, dont il sçavoit les desseins; et que tout ce discours tendoit ou à nous faire faire la guerre en Lorraine et nous y ruiner, pour luy en laisser une victoire aisée, et, par nostre ruine, abbattre l'orgueil de lad. Ligue, pour la rendre plus ployable et obéissante, ou bien de laisser le chemin de Sedan, et, prenant la main gaulche, nous consommer, en traversant la France, par l'incommodité de l'armée et les dégastz que nous feroient mess^rs^ de Guyse, en nous devançant et coustoyant, à toutes mains, dedans leurs gouvernemens, affin que le roy nous trouve après en tel estat que la victoire luy en soit facile et le moyem acquis de faire taire la Ligue et la désarmer, après qu'elle seule auroit esté harassée de noz armes, tant en grande despense que perte d'hommes, desgastz des païs et ruine de la noblesse, à eux plus affectionnez[1].

Ce discours me sembla très apparent, eu esgard au s^r^ de Monlouet, qui estoit homme de bien et gentilhomme fort docte et bien versé en l'estat. Et luy diz que j'appercevois bien en ce discours, qu'il me rapportoit avoir ouy de la bouche dud. s^r^ de Cussy, que le s^r^ de Guitry, par son intelligence ordinaire avec le s^r^ de Marivaux[2], son parent, qui est à la suite du duc d'Espernon, avoit faict ung très mauvais tour à ceste armée, descouvrant le chemyn résolu de Sedan et

1. Nous croyons que la politique de bascule de Henri III, vis-à-vis des Huguenots et de la Ligue, n'est nulle part aussi clairement exposée, chez les historiens du temps, que dans ce passage des Mémoires de La Huguerye.

2. Claude de l'Isle, s. de Marivaux, successivement capitaine et gouverneur du château d'Arques, de Laon, de l'Isle de France, mort en 1598 (*Lettres de Henri IV,* t. III, p. 584).

donnant le loisir au roy d'en prévoir ses incommoditez, pour y pourvoir de bonne heure, à nostre grand dommage, mays que, si j'avois deux ou trois hommes qui m'aydassent, je l'empescherois bien de faire ces coups-là. Et toutefois je remys à croire ce qu'il me deist qu'on renvoyoit led. s^r de Cussy, avec pouvoir de prolonger lad. trefve de Sedan, promesse de n'y aller poinct[1] et de faire le dégast en Lorraine, puisque on n'y pouvoit prendre places ny demeurer, à faulte de vivres, et de prendre le chemin de la main gaulche, soubz couleur d'aller joindre le roy de Navarre, lorsque nous aurions passé les rivières de Muze, Mozelle et Modon, pour tourner à Sedan, advertissant lors led. s^r baron de Dhona des incommoditez de la main gauche et dud. dessein, s'il la nous vouloit faire prendre, le remerciant de son advis et luy promectant de le tenir secret et d'en faire prouffit que nous pourrions, sans le révéler à personne.

Led. s^r duc de Bouillon estoit en ceste armée, en qualité de lieutenant général, sans aultre conseil particulier que dud. s^r de Montigny et de son trésorier Le Roux, qui estoient tous deux à la dévotion dud. s^r de Guitry, par le moyem desquelz il luy persuadoit tout ce qu'il vouloit. Et, encores que led. s^r de Cussy feust son serviteur, il estoit courtisan fort confident du s^r Pinard[2], secrétaire d'Estat aux affaires qui deppen-

1. Dès le commencement de la campagne, le duc de Guise, pour éloigner l'armée allemande des États du duc de Lorraine, avait conseillé au roi de menacer Sedan et Jametz en envoyant sous les murs de ces places La Vieuville et la Brosse avec des troupes (Mémoire du 6 août; f. fr., vol. 4734, f. 241).

2. Claude Pinart (t. I, p. 90, note).

doient dud. s^r^ duc, son maistre, auquel il persuada aussy que meilleur estoit de prolonger la trefve. A quoy les aultres conseillers n'osoient résister, à cause dud. s^r^ de Guitry, qu'ilz congnoissoient le plus instruict des secrez dud. s^r^ roy de Navarre, lequel luy adressoit tous ses commendemens. Et par ce moyem ilz feirent jouer deux personnages contraires aud. s^r^ duc de Bouillon, indignes de sa qualité et de très dangereuse conséquence, ne se souciant pas led. s^r^ de Guitry de ce qui en pourroit advenir, pourveu qu'il feist ce qu'il désiroit, selon ses intelligences.

Comme nous prenions congé dud. s^r^ duc de Bouillon, pour nous en retourner au cartier, j'ouy ung coup de canon; et, en leur demandant où c'estoit, j'en entendi encores ung aultre coup, puis deux coups. Et, après avoir faict semblant de ne sçavoir que c'estoit, enfin ilz me dirent qu'ilz pensoient que c'estoit au chasteau de Gerbevillers[1], cartier de Suisses[2], qui avoit faict refuz d'ouvrir et fournir vivres. Je remonstray que c'estoit choses du tout contraires à ce qu'ilz venoient de résouldre avec nous et qu'il faloit donner ordre en

1. Gerbeviller (Meurthe), à 13 kilomètres de Lunéville. Le récit de l'expédition de 1587 publié dans le *Recueil A-Z* nous apprend que le château de Gerbeviller (qu'il confond avec Ogeviller) fut pris par les Suisses après une batterie de 9 coups de canon et que le capitaine qui le commandait fut pendu (Lettre G, p. 204).

2. La jonction des Suisses, conduits par Clervant, et des Allemands, commandés par le baron de Dohna, s'était faite peu de jours auparavant, le 20 août, sur les confins de l'Alsace. Claude de La Châtre estime que les Suisses étaient au nombre de quinze ou seize mille et les Allemands au nombre de huit mille (*Discours sur les faits de* 1587, p. 14). Clervant menait avec lui un ours apprivoisé. On sait que l'ours est la pièce principale des armes de Berne (Nouvelles de l'armée des reitres; f. fr., vol. 4734, f. 275).

diligence que cela ne passast oultre. Et voyant qu'ilz n'en tenoient compte, tant ilz estoient enclins à infidélité en cet affaire, j'y allay, et trouvay desjà les Suisses dedans le chasteau, sans moyem d'empescher le pillage, quelque peine que prinst led. s^r^ baron de Dhona; lequel y accourut comme moy et s'en courrouça fort aigrement aud. s^r^ de Couvrelles, l'accusant d'avoir faict contre son serment, et luy, au contraire, s'excusant sur le commendement dud. s^r^ duc de Bouillon, auquel et aux François il s'accommodoit, pour tirer prouffit de son artillerie, de laquelle led. s^r^ baron le menaça de luy oster le commendement, le bourg estant assez grand et accommodé pour loger lesd. Suisses, sans piller ce chasteau, apartenant en partye au s^r^ comte Reingraff, vassal dud. s^r^ duc Casimir. Duquel chasteau led. Couvrelles tira 800 livres, pouldre seulement; et tous les deniers, meubles, bestail et chevaux furent pillez à nostre veu.

Et avec ce mescontentement nous retournasmes au cartier, où je fei entendre aud. s^r^ baron tout ce que nous avions faict et le peu d'espérance qu'il y avoit de conduire la négotiation de Lorraine à bonne fin, veu l'infidélité des François devant nous augmentée, depuis l'arrivée dud. s^r^ de Cussy, de la négotiation duquel je luy fei le discours et de tout ce que j'en avois apprins, qui me faisoit veoir et représenter, comme devant les yeux, la ruine de ceste armée; persistant sur ce de ne vouloir faire ce voyage sans espérance de fruict. Et luy au contraire se résolut tant plus de me presser de le faire, tant pour n'y avoir plus de regret et avoir ce contentement d'y avoir faict tout nostre debvoir, selon l'exprès commendement

que nous en avions dud. s^r^ duc Casimir, que spécialement pour descharger, tant que nous pourrions, led. s^r^ duc des calomnies des François et de tout soupçon et danger, à l'occasion de ceste entreprise sur la Lorraine.

Pour quoy, le XXIII^e^ d'aoust, nous allasmes, led. s^r^ Wambold et moy, à Gerbevillers trouver led. s^r^ de Buhy, pour aller avec luy et prier, de la part dud. s^r^ baron, led. s^r^ de Clervant de recepvoir et garder les ostages, suivant la confiance dud. s^r^ d'Haussonville (et led. s^r^ de Clervant escripvit par nous aud. s^r^ de Guitry de les recepvoir en son nom et les luy envoyer), luy laissant aussy le sauf-conduict dud. s^r^ d'Haussonville, allant à ceste fin vers led. s^r^ de Guitry, que nous trouvasmes en campaigne, à cause de quelques gens de guerre qui estoient venu attaquer une trouppe de soldatz du s^r^ de Mouy[1], en ung moulin près Thibaumeny[2]. Et, après avoir attendu longtemps lesd. ostages, avec ung trompette dud. s^r^ d'Haussonville, nous priasmes led. s^r^ de Buhy d'aller au devant, comme il feist; et les amena, les ayant trouvés en chemin n'osans s'advancer, à cause de l'alarme. Lesd. ostages estoient les s^rs^ de Belleguise, lieutenant colonel du s^r^ d'Artigosy[3], et le cappitaine Page[4], du régiment

1. Le s. de Mouy (t. II, p. 334, note) commandait un régiment de 2000 arquebusiers français (Estat des reitres, f. fr., vol. 704, f. 69).

2. Thiebauménil (Meurthe), à 11 kilomètres de Lunéville.

3. Artigotti, maison originaire de la Biscaye, fixée en Lorraine en 1570, où elle compta les plus grandes alliances. Le personnage dont il est question ici, Chrétien d'Artigotti, grand chambellan du duc Charles III, fut enterré à Nancy; son épitaphe se voyait encore avant la Révolution dans l'église des Cordeliers (Jean Cayon, *Anc. cheval. de Lorraine*, v° Artigotti).

4. On trouve une famille de robe du nom de Pagel (Pelletier,

dud. s^r^ d'Haussonville; lesquelz led. s^r^ de Guitry envoya aud. s^r^ de Clervant par six chevaux-légers. Et nous allasmes à Lunéville, où led. s^r^ d'Haussonville nous feist descendre près son logis. Et, pour ce qu'il estoit tard et avoit desjà souppé, il nous feist traicter en nostre logis. Et, incontinent après avoir souppé, nous allasmes le saluer et ceux qui estoient avec luy, le prians de gaigner le temps et faire ce pour quoy nous estions venuz vers luy, n'ayant terme que le jour de demain, d'aultant que les Françoys nous disoient que ce renouement de négotiation n'estoit que pour nous amuser. Sur quoy il pria les gentilzhommes et cappitaines qui estoient avec luy de se retirer, retenant seulement les s^rs^ de Montreuil[1], d'Artigotty et de La Bastide[2], l'aisné.

Le récit de cette conférence, dont les interlocuteurs furent le s. d'Haussonville et La Huguerye, est un tissu de récriminations réciproques. Les faits racontés depuis le commencement du

Nobil. de Lorraine, v° Pagel). Peut-être faut-il lire *Pange;* nous avons déjà rencontré un capitaine de cette maison (p. 13, note).

1. Philippe de Savigny, s. de Montreuil ou de Montureux, dans l'ancien comté de Ferrette, appartenait à une maison originaire de la Franche-Comté (Jean Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine,* v° Montreux). Il commandait un régiment de 1000 hommes de pied dans l'armée du duc de Lorraine (Estat des reitres; f. fr., vol. 704, f. 69). Il devint bailli des Vosges le 13 janvier 1589, conseiller d'État et maréchal de camp en 1591 (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III,* p. 208).

2. Jean-Blaise de Mauléon, s. de La Bastide, chambellan de Charles III et bailli de l'évêché de Toul, plus tard sénéchal de Barrois, mort en 1613 (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III,* p. 5, note). Peu de jours après cette conférence, le duc de Lorraine envoya La Bastide en rendre compte au roi. La réponse du roi, datée du 24 septembre, est conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 17990, f° 116 v°).

volume y sont exposés à nouveau. La Huguerye pressait le représentant du duc de Lorraine d'accepter l'accord qu'il lui avait proposé (p. 13) ou au moins ses conditions principales afin de lui donner les moyens de résister, dans le conseil de l'armée, à l'influence des ambassadeurs béarnais, toujours hostiles au duc de Lorraine. Enfin d'Haussonville s'engagea à expédier sur-le-champ le capitaine La Bastide vers le duc pour rendre compte de la conférence et demander des instructions.

Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les fol. 195 v° à 201.

Et, après ceste dépesche faicte par led. s^r^ d'Haussonville et promesse qu'il nous donna d'en avoir response résolue demain, devant midy, nous nous retirasmes en nostre logis, où, pensant ung peu, à loisir, à toutes les responses dud. s^r^ d'Haussonville, je ne m'en promis pas tant d'effect que de ce que nous avions auparavant traicté avec led. s^r^ de Tantonville.

Pendant que, le XXIIII^e^ d'aoust, nous attendions, à Lunéville, le retour dud. s^r^ de La Bastide, sur le midy, l'armée estoit venue loger à Froville[1] et ès environs, sur lad. rivière de Muz, au dessus de Lunéville[2], avec résolution de ne la passer avant nostre retour, led. s^r^ de Montreuil nous donna à disner. Et, voyant l'heure de midy passée, je voulu aller vers led. s^r^ d'Haussonville sçavoir à quoy il tenoit que led. s^r^ de La Bastide n'estoit encores venu, veu que n'avions que ce jour-là limité; mays led. s^r^ de Montreuil me pria de ne bouger et y envoya. Depuis n'estans pas encores hors

1. Froville, canton de Bayon (Meurthe), à 22 kilomètres de Lunéville.

2. Sur le siège de Lunéville et les efforts de l'armée catholique pour préserver la ville, voyez Claude de La Châtre (*Discours sur les faits de* 1587, p. 26).

de table, led. s^r^ d'Haussonville l'envoya appeller. Et il nous rapporta que led. s^r^ de La Bastide n'estoit pas encores de retour, nous priant led. s^r^ d'Haussonville de ne nous ennuyer, et que son retardement ne luy sembloit que bon présage. Peu de temps après, oyant ung grand bruit de chevaux et me doubtant de quelque chose, je voulu encores aller trouver led. s^r^ d'Haussonville, pour tascher à congnoistre que c'estoit et d'où procédoit ce retardement; mays led. s^r^ de Montreuil nous pria et comme força de demeurer, et se mist à nous vouloir entretenir au jeu. Et de faict, le s^r^ Wambold joua, moy non, tenant pour chose assurée qu'il nous tenoit là, soubz couleur d'honesteté, pour nous empescher en effect de voir quelque chose qu'ilz nous vouloient céler. Ce qui me feist encores plus désirer d'en sortir et aller au logis, où je vey ung grand nombre de chevaux sortir de la ville (et sceu que c'estoit led. s^r^ duc de Guyse, qui estoit sorty par la mesme porte que nous estions entrez; et lors je creu que c'estoit pour entreprendre sur quelc'un de noz logis, s'il en voyoit occasion, et rompre ceste négotiation), comme, pendant que nous estions là, nous veismes amener de noz soldatz françoys prisonniers, qu'on nous disoit avoir esté prins mectans le feu en ung village; ce qui me feist désespérer de l'affaire et prévoir que led. s^r^ duc de Guyse, en hayne de ceste négotiation et pour embarquer led. s^r^ duc de Lorraine, en feroit tant qu'il hazarderoit l'estat de Lorraine, s'il n'y en avoit de plus advisez et intéressez que luy en la conservation d'icelluy.

Ce qui fut cause que, sur ce poinct d'insincérité manifeste, en entreprenant sur nous, pendant que

nous négotions de bonne foy, je fei prier led. s^r^ d'Haussonville, par led. s^r^ de Buhy, de ne trouver mauvais si, l'heure de midy et trois heures après estans passées, je luy demandois congé, luy disant librement que je veoyois qu'on nous amusoit par son retardement, pendant que je sçavois au vray que mons^r^ de Guyse venoit de sortir de ceste ville, pour entreprendre sur noz logis qui estoient à une petite lieue de là, sur la mesme rivière, comme led. s^r^ de Guitry nous logeoit tousjours en la place des Françoys, du costé de l'ennemy, pour nous exposer au combat, et, par ce moyem, nous faire perdre toute affection à ceste négotiation, et que led. s^r^ d'Haussonville, au lieu de nous faire retenir au logis du s^r^ de Montreuil, me debvoit laisser sortir, voire me présenter aud. s^r^ duc de Guyse, auquel j'eusse faict entendre des choses qui luy eussent peult estre changé l'esprit et disposé au contraire ses desseings à l'effect de ceste négociation. Mays led. s^r^ d'Haussonville, passant par dessus ceste remonstrance, nous pria d'avoir encores ung peu de patience, et que led. s^r^ de La Bastide seroit bientost de retour, et qu'en tout évènement nous serions demain au cartier, aussy matin que si nous y avions couché.

Sur quoy, ayant prins advis, led. s^r^ Wambold et moy, nous jugeasmes n'estre raisonnable, pour cinq ou six heures, de retourner sans response, et prinsmes résolution d'attendre. Peu après, led. s^r^ d'Haussonville nous feist appeller, pour soupper avec luy, et nous feist plaincte desd. soldatz françois, surprins par les siens en mectant le feu aux villages et s'excusans de le faire par commendement[1]. Et je luy rendy

1. Schomberg, dans une lettre au roi, du 29 août 1587, constate

la pareille, avec bien plus de raison, me plaignant de l'entreprise qu'estoit allé faire led. s^r^ duc de Guyse sur noz logis, de son sceu, pendant que nous négotions avec luy, répétant encores ce que j'avois dict aud. s^r^ de Buhy, qu'il eust mieux faict, pour le service de son maistre et la conservation de son estat, de me présenter aud. s^r^ duc de Guyse, auquel j'eusse peult estre par peu de discours changé l'esprit, et que je voyois bien le hazard que couroit l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine, si gens plus advisez, affectionnez et intéressez n'en avoient plus de soing que led. s^r^ duc de Guyse, comme je luy eusse dict devant luy fort librement, mays que je voyois bien qu'il estoit craintif et que les solliciteurs de la Ligue envers son maistre estoient bien plus hardiz. A quoy semblant bien s'accorder et me touchant sur l'espaule me deist, en ung mot, qu'il ne faisoit que ce qui luy estoit commendé. Puis me feist asseoir à table près de luy. Et, pendant que nous souppions, arriva led. s^r^ de La Bastide, lequel, après soupper, feist entendre sa charge aud. s^r^ d'Haussonville, seul à seul. Et tost après feusmes appellez en sa chambre, où il nous feist ceste response :

Que mons^r^ de Lorraine estoit tellement irrité des feux qui continuoient, mesmes depuis avoir renoué cet affaire, l'armée passant tousjours oultre, que toute sa bonne volonté estoit convertye en ung désespoir de

que les Allemands n'ont encore commis aucune hostilité contre le duc de Lorraine, mais que leurs actes de pillage sont innombrables (f. fr., vol. 4734, f. 271). Une seconde lettre du même capitaine au roi, du 13 sept. 1587, présente un tableau lamentable de l'état des provinces lorraines après le passage des Allemands (V^c^ de Colbert, vol. 10, f. 213).

pouvoir rien faire qui vaille avec nous, veu que les Françoys, nonobstant les asseurances données aux Alemandz, ne cessoient leurs mauvais comportemens, recongnoissant telle aigreur en eux qu'il n'en pouvoit espérer aulcun fruict, nonobstant toutes les bonnes volontez que les Alemandz y sçauroient apporter, lesquelles il recongnoissoit bien et leur en estoit obligé. Et, puisque desjà, l'armée advançant tousjours en ses païs, il avoit supporté la moitié d'ung si barbare traictement, se voyant à la déclinaison de la maladie, pour estre l'armée desjà au milieu de son estat, Dieu luy feroit la grace de supporter le reste et luy donneroit le moyem, avec ses amys et serviteurs, d'en avoir la revenge. Adjoustant led. s^{r} d'Haussonville que l'on avoit forcé son maistre à cela, qui de son naturel estoit prince paisible et digne d'estre conservé pour s'employer à la paix; que les François congnoistroient que telz conseilz ne leur procèdent que de personnes mal affectionnées à leur repos, soubz couleur de quelques vengeances mal fondées; que son maistre ne s'estoit poinct encores voulu mesler de la guerre et qu'ilz l'avoient contrainct à ce coup de prendre les armes pour la juste et nécessaire défense de ses païs et subjectz; qu'il avoit assez de moyems et d'amys pour en avoir sa raison.

A quoy led. s^{r} de La Bastide adjousta que ce qui avoit encores plus advancé ceste résolution-là, oultre les insolences de noz François, estoit l'extrême diligence que faisoient tous les parens, amys et serviteurs dud. s^{r} duc de Lorraine de le venir trouver, pour son secours, en une si urgente occasion et que dedans deux ou troys jours ilz seroient tous ensemble. Et

lors deist encores led. s[r] d'Haussonville : « on verra si ces brusleurs auront aultant de courage de combattre que de brusler et ruiner tant de pauvres gens, desquelz les larmes montent au ciel et crient vengeance[1] ! »

Sur la réponse du duc de Lorraine, d'Haussonville et La Huguerye entrèrent en nouvelle délibération, celui-ci pressant le représentant du duc Charles de consentir à l'accord proposé; d'Haussonville lui répondit qu'il regrettait l'échec des pourparlers, mais que la décision de son maître était sans appel. Le lendemain les deux négociateurs se séparèrent. Rentré au quartier général, La Huguerye rendit un compte abrégé de sa mission au baron de Dohna.

Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les fol. 202 v° à 205.

Tous les discours qui s'estoient faictz, tant par led. s[r] duc Casimir avec led. s[r] de Tantonville que depuis trois aultres fois par nous, l'une avec led. s[r] de Tantonville et les deux aultres avec led. s[r] d'Haussonville, avoient suffisamment faict congnoistre aud. s[r] duc de Lorraine une asseurée disposition, voire résolution, dud. s[r] duc Casimir à sa conservation, laquelle, de sa part, il debvoit seconder ou en se résolvant de conclurre la négotiation cy-dessus, moyennant les conditions raisonnables à luy offertes, qui revenoient en somme à une déclaration de neutralité, passage par estappes et 100,000 escuz, qui luy eussent espargné la valeur de 6,000,000 d'or, mille incommo-

1. Schomberg écrit au roi : « Tout le peuple crie à M. de Lorraine vengeance de M. de Bullion et de son armée, luy offrant le reste de leurs biens et leurs vies. Il leur a promis et jure tout haut qu'il perdra la vie et celle de ses enfants ou il leur donnera contentement de ce costé-là. » (Lettre de Schomberg au roi, du 13 sept. 1587; V[c] de Colbert, vol. 10, f. 213.)

ditez qu'il luy a convenu tousjours depuis supporter et à ses subjectz, s'il n'y eust esté mieux pourveu par led. s[r] duc Casimir que par luy-mesmes, et le hazard évident de son estat, le tout soubz de vaines représentations dud. s[r] duc de Guyse, ou de laisser passer l'armée sans l'attaquer et provoquer à aulcun combat, la suivant seulement en queue pour haster le passage, ou du moins, s'il ne pouvoit retenir led. s[r] duc de Guyse de faire quelques entreprises sur l'armée, au dedans de son estat, contre toute raison de la guerre, gaigner cela sur luy de dresser toutes ses entreprises sur les cartiers des François, qui estoient les plus foibles de l'armée, lesquelz, par ce moyem, il eust dompté ou tellement affoibly que le reste de l'armée eust esté facile à conduire à son soulagement et conservation; et n'y a homme d'estat qui ne feust de cet advis-là. Au contraire de quoy led. s[r] duc de Lorraine, se laissant trop aller aux volontez dud. s[r] duc de Guyse, permist l'entreprise première sur le cartier du colonel Bouck[1], près Sarrebourg, au lieu que, si elle eust esté faicte sur les quartiers des François, elle les eust empesché de poursuivre leur entreprise contre lad. ville, qui eust esté par ce moyem conservée de la grande ruine qu'elle a souffert, se contentans les Alemands d'avoir des vivres, dont ilz eussent traicté de gré à gré, pendant que l'entreprise eust empesché les François; lesquelz, au contraire, furent laissez libres en leur résolution de faire tout le mal qu'ilz pourroient, empeschant les Alemands qui estoient tous disposez à y remédier. Lequel erreur[2] continua encores led.

1. Voyez plus haut, p. 93 et note.
2. Schomberg, d'accord avec La Huguerye sur ce point, constate

s^r^ duc de Guyse, en ma présence, à Lunéville, d'où il sortit pour attaquer les cartiers des Alemandz qui estoient logez le plus près de lad. ville[1], espargnant tousjours lesd. François, comme s'il les craignoit ou s'entendist avec eux pour faire la guerre en Lorraine. Mays il trouva les cartiers des Alemands aultrement disposez qu'il n'espéroit[2].

Et cet erreur, continuant de pis en pis, fut presque cause d'ung grand mal. Car comme, le 26^e^ d'aoust, nous eusmes passé la rivière de Muz pour venir loger à Bayer[3] et ès environs, nous eusmes advis certain de quelques embuscades, dressées sur nostre chemyn, vers l'abbaye de Béchamp[4], qui irritèrent tellement les Alemandz, empeschez à attendre l'artillerie, et les Suisses, allant lentement à cause du mauvais chemyn, et spécialement les feld-mareschal Rumpff et colonel Clotz, qui estoient de l'avant garde, commendans 2,000 bons chevaux (lesquelz, d'ailleurs ennemys mortels dud. s^r^ duc de Guyse et pour avoir moyem de se venger des torts qu'ilz prétendoient en avoir receu, estoient entrez au service du roy de Navarre), qu'à leur instance envers les aultres Alemands, il fut

que la défaite de Bouck eut pour effet d'irriter les Allemands et de les pousser à la continuation de la guerre par esprit de vengeance (Lettre de Schomberg au roi, du 29 août; f. fr., vol. 4734, f. 271).

1. L'importance de Lunéville ne permettait pas de la laisser prendre. Guise, dans une lettre au roi, du 3 septembre, dit qu'il n'épargnera rien pour la sauver (f. fr., vol. 4734, f. 277).

2. Le duc de Guise reconnaît dans une lettre au roi, du 3 septembre, que, depuis la défaite de Bouck, les Allemands marchent serrés et se gardent bien (f. fr., vol. 4734, f. 277).

3. Probablement Bayon (Meurthe), à 22 kilomètres de Lunéville.

4. Béchamps, canton de Conflans (Moselle).

résolu d'aller le lendemain, avec toute la cavalerie françoise et alemande, en la plaine S. Nicolas chercher l'ennemy qui les coustoyoit et se mettoit en embuscades sur leur chemin, pour le combattre; et, si besoing estoit, faire suivre toute l'armée et l'artillerie, forcer le bourg S. Nicolas[1], et s'y loger et ès environs. Laquelle résolution je sentiz de quelques François, poussez par aulcuns Lorrains, debvoir estre suivye d'une aultre encores plus dangereuse sur Nancy, lors despourveu de vivres, comme ilz en estoient bien advertiz. Lesquelles résolutions, pressées et contrainctes par led. s^r^ duc de Guyse, eussent mis l'estat de Lorraine en grand hazard. Et fut pris le rendez-vous à l'abbaye de Béchamp.

Le lendemain dymanche, 27^e^ dud. moys, comme toute la cavalerye estoit preste à marcher pour aller chacun de son cartier aud. rendez-vous, il survint ung si vilain temps et une si forte pluye que chacun fut contrainct de retourner au cartier et penser à faire ses provisions, pour le passage de la rivière de Mozelle, en quoy je recongneu plus de faveur de Dieu, ès affaires dud. s^r^ duc de Lorraine, que de prudence en la conduite de ceux qui avoient la charge de ses forces.

Le 28^e^ aoust, en faisant le logis de Cintray delà la Mozelle[2], il y eut prou de solliciteurs pour assiéger les chasteaux de Tonnay et de Haroue[3], appartenant aux s^rs^ de Rosne et de Bassompierre, principaux solliciteurs de la Ligue envers led. s^r^ duc de Lorraine,

1. Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe), à 13 kilomètres de Nancy.
2. Ceintrey (Meurthe), à 22 kilomètres de Nancy.
3. Tonnoy (Meurthe), à 21 kil. de Nancy. — Haroue (Meurthe), à 30 kil. de Nancy.

mays une remonstrance que je leur fei, après leur avoir empesché l'usage de l'artillerie, d'arrester l'armée à des effectz de si petite conséquence et qui seroient plus nuisibles qu'utiles ausd. François, desquelz on pouvoit aussy démolir et brusler les maisons en France, empescha ce dessein.

Et comme nous advancions, à la queue des Suisses et artillerie, pour les soustenir, estans à my-chemin de Cintray, où nous allions loger, arriva ung reistre venant au grand galop vers led. s[r] baron de Dhona, envoyé par led. s[r] feld mareschal Rumpff, qui estoit allé devant pour faire les logis selon sa coustume, donnant advis aud. s[r] baron de s'advancer en diligence, d'aultant qu'ilz avoient trouvé l'ennemy à Cintray, lequel ilz poursuivoient. Les régiments de l'avant garde marchoient devant nous. Et feist led. s[r] baron advancer ceux de la bataille, ayant préalablement adverty le colonel Tilman[1], lequel marchoit avec son régiment de Bern, à nostre main gaulche, de faire haster tous les Suisses et l'artillerie, en toute diligence, pendant qu'il s'advançoit pour soustenir ceux qui estoient à la poursuite de l'ennemy et l'entretenir.

En marchant au trot nous trouvasmes led. s[r] duc de Bouillon arresté avec ses cornettes en la plaine au devant de Cintray, vers lequel led. s[r] baron m'en-

1. Bernard Thielmann, colonel des Suisses de Berne, comme représentant de l'état de Berne, avait signé, avec Clervant, représentant du roi de Navarre, l'accord en vertu duquel il s'engageait à lever 40 enseignes de 300 hommes, etc. (f. fr., vol. 3975, f. 50). Il mourut pendant la campagne, à la fin de septembre (*Mémoires de la Ligue,* t. II, p. 217).

voya pour l'advertir de ce que led. feld-mareschal luy avoit mandé et qu'il s'advançoit pour le soustenir, estant son advis que led. s[r] duc de Bouillon feroit très bien de faire acheminer les Suisses et l'artillerie et le reste de l'infanterie françoise avec luy, pour le suivre de plus près qu'il pourroit, affin d'engager l'ennemy au combat qu'il recherche tant et prendre l'occasion aux cheveux, si elle se présente à propos. Et, au lieu de suivre cet advis, qui estoit le meilleur, il laissa les Suisses et le régiment du colonel Villeneufve et suivit led. s[r] baron ; lequel s'advançant tousjours, trouva que l'ennemy (qui pensoit prendre l'armée à la queue et l'avoit rencontré en teste) avoit desjà esté chassé de Cintray, Puligny[1] et Acraigne[2], n'ayant eu le loisir de manger ce qui estoit prest sur la table, où plusieurs furent pris et tuez. L'ennemy, depuis Puligny, s'estoit retiré le long des bois, à la main droicte, jusques au bout d'iceux, joignant la rivière de Madon[3], où ilz l'avoient passée au gué, et demeura en bataille de l'aultre costé de l'eaue. Et estant toute nostre cavalerie arrivée sur l'aultre bord, du costé d'Acraigne, entre led. Acraigne et les bois, et en bataille sur le hault, le s[r] de Mouy, avec quelque nombre de soldatz de son régiment, attaqua l'escarmouche, pour entretenir l'ennemy, pendant que toute l'armée s'advançoit comme nous l'espérions.

Et si, à cet effect, led. s[r] de Bouillon feust demeuré

1. Pulligny (Meurthe), à 22 kil. de Nancy.

2. Acraigne, Frolois ou Guise sur Madon (Meurthe), à 22 kil. de Nancy. Ce village est connu sous ces trois noms.

3. Le Madon prend sa source au-dessus de Mirecourt et se jette dans la Moselle à Pont-Saint-Vincent (Meurthe).

pour les faire marcher, selon que on luy avoit conseillé, comme nous avions faict advancer le régiment de landsquenetz, qui arriva d'assez bonne heure, il est sans doubte que, dès ce jour-là, l'ennemy eust esté obligé au combat, qu'il recherchoit maladvisément dans l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine; et la victoire, selon toutes les raisons et apparences du monde, eust esté nostre. Mays led. s^r^ de Bouillon, trop jeune et incapable de telle charge et d'ailleurs mal conseillé des François qui estoient à l'entour de luy, mesprisant le conseil dud. s^r^ baron, le suivit et laissa derrière les Suisses, l'artillerie et le colonel Villeneufve, logez tout ce jour-là en leurs cartiers, lesquelz depuis ne s'advancèrent poinct; de sorte que, les actendant, la nuict commença à venir et nous contraindre à nous loger dans les logis dont nous avions chassé l'ennemy, qui est le second logis bien faict, mays l'ennemy l'avoit faict[1].

Et lors on commença à murmurer, en présence dud. s^r^ de Bouillon, contre le commendement défectueux[2] en ceste belle armée, et dire tout hault que, si la jalousie du roy de Navarre eust laissé venir mons^r^ le prince[3], son cousin, pour y commender, on

1. Le passage de Pont-Saint-Vincent, que La Huguerye fixe au 28 août, eut lieu le 7 septembre. Cette erreur de date provient de ce que La Huguerye, à l'exemple des historiens allemands protestants, n'accepte pas la réforme du calendrier introduite en 1582 par le pape Grégoire XIII. Voyez la *Notice*.

2. Plusieurs capitaines de l'armée allemande voulaient ramener le duc de Bouillon à Sedan, sous le prétexte de sa mauvaise santé (Lettre de Schomberg au roi, du 13 sept. 1587; V^e^ de Colbert, vol. 10, f. 213).

3. Le prince de Condé, le héros de La Huguerye.

eust lors veu une grande diligence et ung beau combat. Et led. s[r] de Bouillon ne disoit mot, et n'avoit soing que d'estre bien logé et trouver à manger, pour sa maison et ses chevaux. Et ne congneu jamays en luy, durant toute ceste armée, ung seul bouillon de générosité. L'ennemy, nous voyant logez sur le bord, garda de son costé les deux moulins qui défendoient le passage de la rivière et se logea à la haye[1], nous monstrant le chemyn de ce que nous debvions faire. Mays led. s[r] de Bouillon voulut loger dans le chasteau d'Acraigne et mons[r] le comte de La Mark, son frère, avec toute la cavalerye françoyse et le régiment dud. s[r] de Mouy, dans le village [2], sauf quelques maisons aux advenues d'icelluy, réservées pour le logis du régiment de landsquenetz; lequel, leur monstrant le chemin, logea à la haye.

Et fut led. s[r] baron, contre son advis, renvoyé avec tous ses régiments de cavalerie loger à Puligny et Cintray, où ilz arrivèrent fort tard, avec promesse de les advertir la nuict, à toutes heures, de ce qu'ilz auroient à faire, et d'envoyer, en diligence, vers les Suisses et Villeneufve, pour les faire partir dès la nuict, après s'estre ung peu rafraischiz, affin d'arriver

1. *A la haye,* dans les champs.

2. Claude de La Châtre (*Discours sur les faits de* 1587, p. 35) fait la description des lieux où les deux armées se rencontrèrent au commencement de septembre. Le Pont-Saint-Vincent était un gros bourg, sur le bord de la Moselle, au pied d'une montagne qui le commande. La rivière de Madon se jette dans la Moselle à peu de distance; elle était guéable. A cinq cents pas, se trouvait un château en construction qui appartenait au duc de Mercœur. La montagne était plantée de vignes, coupées de haies, et couronnée de grands bois qui s'étendaient jusqu'à Toul.

là à la diane avec toute l'armée, ne se pouvant tenir, led. s^r^ baron, de réitérer ses plainctes de ce que led. s^r^ de Bouillon n'estoit demeuré pour les amener avec luy; qu'aussy bien sa présence n'avoit poinct esté nécessaire en ceste poursuitte; ce que led. s^r^ de Beauvoir excusa sur la jeunesse dud. s^r^ de Bouillon, qui avoit eu envie de se trouver à la meslée[1]. Mays on luy deist que ces envies-là debvoient estre mortes en ung chef ou retenues par luy et Guitry, qui le gouvernoit, et que cela estoit cause d'avoir perdu, ce jour-là, une belle occasion qu'ilz avoient deu rechercher et embrasser, veu le désir ardent qu'ilz disent avoir de faire la guerre en Lorraine, et que ce jour-là elle eust esté faicte. Et j'adjoustay que leur erreur si grand, ce jour-là, me faisoit ressouvenir de ce que led. s^r^ d'Haussonville m'avoit dict à Lunéville, qu'on verroit bientost si les François auroient aultant d'esprit et de courage à combatre qu'à brusler. Et ilz enduroient tout.

Le mardy, 29^e^ aoust, led. s^r^ baron et tous ses régimentz furent, devant le jour, prestz à monter à cheval au premier advis qu'il actendoit dud. s^r^ duc de Bouillon[2]. Et voyant le jour poindre, sans en avoir nouvelles, me pria d'aller vers luy, pour sçavoir à quoy il tenoit et ce qu'il avoit à faire. Et rencontray en mon chemin le s^r^ Kotler qui venoit, de sa

1. Tous les historiens huguenots ont accusé le duc de Bouillon d'avoir laissé échapper, au passage de Pont-Saint-Vincent, l'occasion d'anéantir l'armée du duc de Guise.

2. Le passage de la rivière de Madon est raconté par un mémoire publié dans le recueil A-Z, lettre G, p. 206. Un autre récit, envoyé du camp du duc de Guise à l'ambassadeur espagnol, Bernardino de Mendoza, est conservé aux Archives nationales (K. 1565, n° 47).

part, pour faire monter led. s^r^ baron à cheval et s'advancer vers luy. Je luy diz qu'il se hastast et qu'il estoit prest, il y a longtemps, bien esbahy de n'avoir eu, toute la nuict, aulcun advis de son maistre, vers lequel il m'avoit envoyé pour ceste occasion, le priant de dire aud. s^r^ baron que je passois oultre, pour voir comme tout va et si les Suisses estoient advancez, lesquelz on ne voyoit poinct. Et, arrivant à Acraigne, je trouvay led. s^r^ duc de Bouillon, faisant la prière au devant de sa cornette, au dessus du village, le régiment de landsquenetz à sa droicte, et le s^r^ de Mouy, avec son régiment et 400 harquebuziers landzquenetz, à l'escarmouche, sur le bord de la rivière, empeschant l'ennemy qui faisoit contenance de vouloir passer, soustenuz dud. s^r^ comte de La Mark, avec les cornettes françoises de l'avant-garde.

Je fei ma charge, et l'asseuray, l'ayant trouvé en grande peine et à la veille d'une feste où il n'avoit jamays esté, que Kotler auroit trouvé led. s^r^ baron prest, il y avoit plus de trois heures, à monter à cheval, et qu'il seroit incontinent près de luy, mays que je m'estonnois de n'ouyr poinct de nouvelles des Suisses ; que la continuation de ce mal-là apporteroit ung grand mescontentement aux Alemandz. Led. s^r^ de Bouillon ne sçavoit que me respondre, estant si perplex, de crainte que l'ennemy ne forçast le passage, qu'il ne fut poinct à son aise jusques à l'arrivée dud. s^r^ baron, qui s'advança, pendant que je luy faisois lecture d'une lectre interceptée dud. s^r^ duc de Lorraine, faisant mention de la venue de Sacromor[1], avec

1. Aussitôt qu'il se vit menacé par l'armée allemande, le duc de

ung régiment de cavalerie italienne. Et luy présentay ung prisonnier, gendarme de la compaignye du duc de Luxembourg[1], pour sçavoir des nouvelles de l'armée dud. s[r] duc de Lorraine. Et, avec la *reitfanen* et toute la cavalerie derrière luy, descendit en bataille par régimentz, vers la rivière, où led. s[r] de Mouy, à l'instant mesme, força le moulin d'en bas[2] et mist à vau de route tout ce qui estoit sur le bord, à la veue de nostre cavalerie, qu'il faisoit beau voir; où led. s[r] de Mouy receut une harquebuzade en la cuisse[3]. Peu après arriva le régiment de Villeneufve, mays les Suisses tardoient encores trop, et ont, par leur pesanteur ordinaire, faict grand tort à l'armée.

Après la prise de passage de ce moulin, les nostres, qui avoient passé l'eaue, voyans l'ennemy se retirer vers le mont Saint Vincent, allèrent à l'aultre moulin

Lorraine avait envoyé en Italie Charles de Birague, dit le capitaine Sacremore, pour lever douze cents lances qui arrivèrent, mais trop tard (Claude de La Chastre, *Discours sur les faits de* 1587, p. 7). Sacremore eut une fin dramatique. Il avait séduit M[lle] de Villars, fille aînée de la duchesse de Mayenne. A la fin de 1587, à Dijon, il demanda sa main au duc. Celui-ci, exaspéré par cette outrecuidance, le tua de sa main (Lettre du duc de Guise à la duchesse de Montpensier, du 15 décembre 1587; Arch. nat., K. 1565, n° 135). Voyez aussi le *Journal* de Lestoile à la date du 30 décembre 1587.

1. François de Luxembourg, duc de Pinei, prince de Tingri, pair de France, chevalier des ordres du roi, ambassadeur à Rome en 1586, négocia la conversion de Henri IV et son mariage avec Marie de Médicis. Il mourut en 1613.

2. Cet engagement est raconté dans une lettre de Schomberg au roi, du 13 septembre (V[c] de Colbert, vol. 10, f. 213).

3. La lettre de Schomberg au roi, citée dans la note précédente, nous apprend que le s. de Mouy va être ramené à Sedan à cause de sa blessure (V[c] de Colbert, vol. 10, f. 213).

au dessoubz d'Acraigne, commandant à ung pont joignant sur lad. rivière, lequel ilz vouloient forcer à toute oultrance. Mays, entendant que c'estoit le s[r] de Vannes [1] qui y commendoit, que j'avois veu avec mon maistre, en son armée de 1576, en la cornette du s[r] de Bonnecourt, je modéré ceste maupiteuse [2] résolution et le fei recepvoir à miséricorde avec ceux qui estoient dedans, abandonnez au devant et à la teste de toute leur armée, qui ne s'efforça jamays de les retirer et secourir.

Cela nous feist maistres des passages de la rivière. Et fut aussitost résolu de faire passer l'avant-garde, les régiments françois et landzquenetz par la chaussée dud. premier moulin, et la cavalerye au gué au dessoubz, au devant de laquelle l'ennemy, se retirant le pas, passa le ruisseau qui court au pied de lad. montagne Saint-Vincent, s'arrestant au pendant d'icelle. Peu après passa nostre bataille, à laquelle l'advantgarde feist place en s'advançant à la main gauche, d'où estoit le chemin plus aisé pour monter à l'ennemy. Et, pendant qu'on attendoit les Suisses qui venoient fort lentement, led. s[r] de Mouy se logea, avec son régiment, dans le village, qui est au pied de lad. montagne, sans résistence, où estoit le plus beau passage dud. ruisseau. Mays la montagne y estoit roide.

Cependant arrivèrent les colonelz des Suisses, pour

1. Le s. de Vannes, ancien gentilhomme du prince de Condé, était passé au service du duc de Lorraine. Il fut un des négociateurs de la réconciliation de Henri IV et de Charles III. Plus tard il devint gouverneur de Toul (*Lettres* de Henri IV).

2. *Maupiteux,* cruel.

nous prier d'attendre leurs régimens; qu'aultrement on leur monstreroit n'avoir que faire d'eux. Led. s^r^ baron alla trouver led. s^r^ duc de Bouillon, au devant de sa cornette, et luy deist que, ayant tant demandé à faire la guerre en Lorraine, on verroit aujourd'huy l'effect de leur volonté, s'ilz vouloient embrasser l'occasion, laquelle ilz n'auroient jamais si belle; que c'estoit à eux à faire l'entrée du combat et leur monstrer le chemin, aussy ardemment qu'ilz avoient poursuivi ceste guerre de Lorraine; que le feld-mareschal Rumpff et le colonel Clotz, qui estoient de l'avant-garde, estoient tous prestz et brusloient d'aller au combat. Led. s^r^ duc de Bouillon, estant tout estonné et fort blesme, ne se portant pas très bien, ne sçavoit que respondre et se laissoit conduire comme ung enfant, sans faire paroistre en luy ces mouvemens que Beauvoir nous avoit hier dict. Et vei bien, à la contenance dud. Beauvoir, qui sçavoit mieux discourir que combatre, qu'il n'y estoit pas aussy beaucoup disposé.

Tous les estrangers s'efforceoient à persuader l'entrée du combat aux François, jusques aud. s^r^ de Buhy, qui y estoit présent, et leur deist plusieurs fois qu'il connoissoit les soldatz ausquelz ilz avoient à faire, qu'il n'avoit que l'espée et qu'il marcheroit sur son bidet au devant d'eux. Nonobstant tout cela et que led. s^r^ baron leur feist voir l'infanterie de l'ennemy, sans drappeaux, se retirant dans les vignes, peu à peu, vers le mont Saint-Vincent, laissant seulement les hayes garnyes de mousqueterie et harquebuzerie, pour nous amuser jusques à la nuict et éviter le combat, jamays néantmoings on n'en peult tirer une gagliarde résolu-

tion. Qui fut cause que lors nous leur reprochasmes leurs bravades, leurs feux et leur guerre en Lorraine; et, quand l'occasion honorable s'en présentoit, ilz saignoient du nez. Enfin, à force de honte qu'ilz recepvoient des estrangers, ilz remonstrèrent que la place de l'ennemy luy estoit fort advantageuse et à eux grandement défavorable, n'ayant pas assez d'harquebuzerie françoise. On leur deist qu'à cela ne tint, qu'on leur offroit toute l'harquebuzerie et mousqueterie du régiment de landzquenetz, qui estoit bonne et aussy forte que leurs François, voire tout le régiment, s'ilz vouloient, qu'ilz avoient veu le matin si bien faire.

Et, voyant arriver les Suisses delà l'eaue, on les pressa tant qu'ilz feirent contenance de se résouldre, mays, comme si on eust arraché cette résolution de leur bouche et sans aulcune gayeté de cueur. Et lors, à la prière des colonelz des Suisses, pendant que leurs régiments passoient l'eaue, led. s^r^ baron feist advancer les petites pièces de campagne et les logea au devant du village, où estoit le régiment dud. s^r^ de Mouy, et en feist tirer plusieurs volées, qui esclaircirent fort l'harquebuzerie de l'ennemy dans les vignes et feist retirer leur cavalerie au sommet de la montagne. Et led. s^r^ de Vézines fut commendé d'aller reconnoistre les passages dud. ruisseau plus haut que led. village, en tirant vers Mézières, où la montagne estoit plus aisée à monter, et mener avec luy le régiment de Villeneufve, celuy dud. s^r^ de Mouy estant desjà passé au village, où il s'estoit logé, qui rapporta que les passages dud. ruisseau estoient fort fascheux et difficiles, et en feist comme le cappitaine Cormont,

de Blamont. Led. s^r^ de Bouillon envoya aussy advertir le s^r^ de Guitry de ceste résolution, affin qu'il disposast l'avant-garde à tel effect.

Et voyant lesd. s^rs^ feld-mareschal et colonel Clotz tellement disposez à faire l'entrée du combat avec leurs cornettes, qui estoient bonnes et bien montées, par une animosité contre led. s^r^ duc de Guyse, pour éviter au poinct principal, duquel nous avions exprès commendement dud. s^r^ duc Casimir, à la conservation de l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine, qui couroit ung grand hazard par ceste bataille, leur fut remonstré l'estat auquel estoient les François et la peine qu'on avoit à les faire résouldre au combat, duquel ilz debvoient faire l'entrée; que, si lesd. s^rs^ Rumpff[1] et Clotz commençoient, il y auroit subject de doubter qu'ilz seroient mal suiviz des François et pourroient estre cause d'ung grand inconvénient au reste de l'armée, qui doibt estre résolue au combat non par pièces, mays entière; qu'il faloit que les François feissent la poincte et monstrassent le chemin, et que toute l'armée suivroit, les Suisses estant desjà passez; qu'ilz eussent patience et modérassent leur chaleur jusques à voir que feroient les François, sur l'effect de ceste résolution.

Laquelle remonstrance, en termes couvertz, leur feist tenir bride en main et arrester leurs courages,

1. Des Réaux, dans l'apologie qu'il apporta à Heidelberg, assure que ce fut le feld-maréchal Rumpff qui fit échouer, en refusant de l'appuyer, l'attaque préparée par les Français contre le duc de Guise (V^c^ de Colbert, vol. 401, f. 136). Le récit de l'expédition de 1587 publié dans le recueil A-Z porte la même accusation contre ce capitaine (lettre G, p. 206).

actendant le commendement général, y ayant encore plus de jour qu'il n'en estoit besoing pour le combat, quand le s^r de La Lobe[1] vint, de la part dud. s^r duc de Bouillon, trouver led. s^r baron, qui donnoit ordre à tout pour faire suivre la poincte des François, et le prier de ne s'advancer pas encores ; qu'il estoit besoing d'y adviser bien meurement, pour l'importance de l'affaire. Led. s^r baron faisoit bonne mine et manioit sa charge avec valeur et prudence, en sorte que les François n'avoient aultre peine que de le retenir. J'estois lors près de luy et diz aud. s^r de La Lobe que ce qu'il nous disoit provenoit de l'artifice dud. s^r de Guitry, qui vouloit refroidir ceste résolution, en différant tant, pour y adviser, que le jour et l'occasion se passent, la cavalerie de l'ennemy ayant desjà monté la montagne jusques au sommet, pour favoriser la retraicte de son infanterie dans les vignes, hayes et buissons, au pendant de lad. montagne, comme je luy monstray à l'œil, si évidemment qu'il ne sceut que dire.

Pendant les longueurs artificieuses des François pour éviter le combat[2], comme si Dieu voulust faire ouverture de la meslée, contre leur intention secrète,

1. Le s. de La Lobbe était membre du conseil de l'armée allemande (Estat des reitres; f. fr., vol. 704, f. 69). Il ne faut pas confondre ce personnage avec un capitaine Loppe, lieutenant de la compagnie des gardes du duc de Bouillon, cité dans la pièce ci-dessus et par M. Lepage (p. 46).

2. Guitry, ainsi que des Réaux (voir l'avant-dernière note), accuse les Allemands et les Suisses d'avoir empêché l'attaque de l'armée du duc de Guise, et prétend que les représentants du roi de Navarre conseillaient la bataille. (Lettre de Guitry à Ligny, datée du 26 décembre 1587; f. fr., vol. 4142, f. 657.)

six chevaux reistres de la *reitfanen* s'advancèrent de leur trouppe delà le ruisseau, ung peu amont, et deux cornettes de l'ennemy, l'une de chevaux-légers et l'aultre d'harquebuziers à cheval, descendirent, et y eut une escarmouche, où fut abbatu et blessé le s^r^ de Salerne[1], en tant d'endroictz qu'on le tenoit pour mort. Et comme tel led. s^r^ de Guitry le feist rendre aud. s^r^ duc de Guyse, qui l'aymoit fort, pour interrompre ce commencement de meslée; ce qui me confirma encores davantage en mon jugement. Et diz lors que les François faisoient ce jour-là ce que n'avions peu obtenir d'eux depuis ung moys, d'espargner led. s^r^ duc de Lorraine, à la prière dud. s^r^ duc Casimir, et qu'ilz s'espargnoient eux-mesmes, vérifians le dire dud. s^r^ d'Haussonville, et n'ayans pas tant de cueur au combat qu'à brusler. Et je sceu aussy que led. s^r^ de Guitry en avoit auparavant faict de mesmes, arrestant le courage dud. s^r^ comte de La Mark, qui estoit plus eschauffé au combat que led. s^r^ de Bouillon, son frère, bien que, peult estre, il y eust lors plus d'apparence d'attendre.

Et, après avoir refroidy ceste meslée et faict rendre led. s^r^ de Salerne, led. s^r^ de Guitry vint trouver led. s^r^ duc de Bouillon, et, au lieu de parler de combatre, mist en avant la nuict qui estoit proche et deist qu'il faloit faire les logis. Et ayant ainsy faict couler le temps, en dilayant[2] le combat artificieusement, la victoire, qui nous estoit comme toute asseurée, s'en alla

1. D'après le récit de l'expédition de 1587 publié dans le recueil A-Z, le s. de Salerne mourut peu de jours après de sa blessure (lettre G, p. 208).

2. *Dilayer,* retarder.

en-fumée[1], ayant lors en effect secondé nostre poursuitte pour la conservation de l'estat dud. s[r] duc de Lorraine, qui eust couru grand risque, et non de volonté. Et feist aussytost une aultre faulte, indigne de luy, qui vouloit estre tenu pour cappitaine. Car, au lieu de loger l'armée à la haye ès villages voisins, pour entretenir l'ennemy la nuict jusques au lendemain, pour éviter du tout le combat, il feist repasser la rivière aux reistres et landzquenetz, pour retourner en leurs logis, où ilz arrivèrent fort tard, où ilz ne trouvèrent que le couvert[2].

Lors fut conneu et confessé par beaucoup de François mesmes, voulans excuser la faulte, ce que j'ay dict, que nous avions eu grande raison de tant presser la venue desd. s[rs] prince de Condé et comte de Coligny, s[r] de Chastillon[3], lesquelz n'eussent pas ainsy

1. Le récit de La Huguerye est confirmé, au moins dans ses lignes principales, par les annalistes que nous avons déjà cités, par Claude de la Chastre et par de Thou. La Chastre, dans son *Discours sur l'expédition de* 1587, composé à l'honneur du duc de Guise, donne assez de détails et ne se trompe que sur la date du passage du Pont-Saint-Vincent, qu'il fixe au 15 septembre (p. 36 et suiv.). De Thou a suivi principalement le récit de La Chastre (*Hist. univ.,* liv. 87). A ces sources nous pouvons ajouter une belle et intéressante lettre du duc de Guise au roi, datée du 6 septembre (f. fr., vol. 4734, f. 281).

2. L'armée allemande se ravitailla à Pont-Saint-Vincent et dans un village voisin, nommé Maiziers, où se trouvait un château appartenant au chapitre de Toul. La découverte des vivres et du vin conservés dans ce château amena un tel désordre chez les reitres, que le duc de Guise et Claude de la Chastre purent tailler en pièces plusieurs détachements de l'armée. (Claude de la Chastre, *Discours sur les faits de* 1587, p. 61.)

3. François de Coligny, comte de Châtillon, était à cette heure en route pour rejoindre l'armée allemande. On trouvera plus loin, dans le texte et dans les notes, des détails sur sa marche.

laissé refroidir une si bonne volonté des estrangers, et combien de mal avoient faict ceux qui l'avoient empesché ; que led. s^r^ prince eust esté ung chef d'auctorité, expérience et créance, qui n'eust laissé passer une si belle occasion et eust bien faict taire ceux qui y eussent voulu directement ou obliquement contredire. Et je leur respondy que c'estoit une grande honte de faire mectre le feu partout, vouloir noyer la Lorraine en rompant la chaussée de l'estang de Diouse, et, quand on voit l'ennemy, auquel il se fault adresser, non aux maisons et à la terre, perdre le cueur.

Quand nous fusmes aux logis, led. s^r^ Clotz nous remercia affectueusement de l'advis qu'il avoit receu, estant en volonté d'aller à la charge avec le s^r^ Rumpff, et qu'il avoit depuis bien reconneu la vérité de noz remonstrances, en ayant voulu faire preuve par l'escarmouche, qu'il avoit faict dresser à une petite trouppe de ses gentilzhommes, qui n'avoient esté suiviz d'aucun Françoys, reconnoissant que, si par son animosité il se feust engagé au combat, ou il se feust perdu ou il eust obligé le reste des Alemandz à quelque dangereux party pour le secourir ; qu'il connoissoit avec ces François icy la raison vouloir qu'ilz facent la poincte, estans si durs à l'esperon, mays qu'il avoit combatu avec aultres Françoys, qu'il ne falloit poinct attendre ny semondre au combat, duquel ilz estoient désireux ; que ceux-cy avoient quelque chose au cueur qu'il n'entendoit pas, et se souviendroit de nostre advis, pour s'en donner garde une aultre fois.

Par ces moyens l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine fut deschargé d'ung grand hazard, auquel led. s^r^ duc de Guyse l'avoit précipité, contre toute la raison de la

guerre. Et fut la seconde fois que je conneu qu'il y avoit plus d'heur en ses affaires, du costé de ses amys, que de prudence en la conduite de ceux qui avoient charge de ses armes.

Le 30e d'aoust, estans à Cintrey, au conseil, nous fut présentée une lectre surprise, allant au sr de Bassompierre, qui luy donnoit advis du feu qui avoit esté mys en son village de Haroue par le colonel Villeneufve, en partant, le jour d'hier, dont nous feismes plaincte, cela estant faict contre les défenses expresses, leur remonstrant que c'estoit à eux à y penser, qui avoient des maisons en France, sur lesquelles led. sr de Bassompierre auroit bien sa revenge, et non sur led. Villeneufve, qui n'avoit rien à perdre.

Led. jour on avoit dépesché le capitaine Beaujeu avec sa cornette, 100 chevaux reistres, et une compaignye d'harquebuziers à cheval, pour faire une course vers Mirecourt et se pourvoir de chevaux pour rafraischir les attelages de l'artillerye, qui estoient fort las. Et avoit esté envoyé avec luy led. sr de Couvrelles, cappitaine de lad. artillerie, pour les recepvoir et ne permettre qu'ilz feussent butinez par les soldatz, avec commendement de rejoindre l'armée au logis sur Meuze. En faisant ceste cavalcade, led. sr de Beaujeu rencontra le sr de Villy[1], chambellan dud. sr duc de

1. Ce personnage est nommé de Villiers dans la version des Mémoires de Chastillon, que contiennent les *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 213). Il s'agit probablement de Regnault de Gournay, sire de Villers, bailli de Nancy en 1577, mestre de camp d'infanterie en 1585, conseiller d'état et chambellan du duc de Lorraine en 1586, messager souvent employé par ce prince. Voyez Lepage, *Lettres et instructions de Charles III,* passim.

Lorraine, retournant de Rome et Milan, et le feist prisonnier de guerre, se saisissant de toutes ses lectres, mémoyres et instructions, qu'il délivra aud. s^r^ duc de Bouillon, à Taillancourt sur Meuze. Lequel ayant appellé les conseillers françois près de luy et faict faire lecture de toute la dépesche dud. s^r^ de Villy, pensa avoir gaigné barres sur nous, pour nous faire résouldre à la guerre en Lorraine et y rentrer, au lieu d'en sortir, comme nous faisions, après le passage de Meuze, prétendant avoir descouvert en quelque poinct de lad. dépesche une entreprise manifeste dud. s^r^ duc de Lorraine sur la couronne de France, nous envoyant, à cet effect, led. s^r^ de Bouillon lad. dépesche originale, laquelle consistoit en plusieurs lectres, mémoires et instructions qui ensuivent, sçavoir :

1. L'instruction, en date du premier jour d'aoust 1587, signée Charles, contresignée Bouvet[1], et seellée en placard, par laquelle, pour abréger, led. s^r^ duc de Lorraine remonstroit, par led. s^r^ de Villy, au pape Sixte cinquiesme[2], le zèle et dévotion singulière de luy et tous ses prédecesseurs à l'église catholique, apostolique et romaine, lesquelz, au prix de leur sang, en ont rendu de si fidèles témoignages. Le grand regret qu'a led. s^r^ duc d'avoir veu, depuis ung nombre d'année, les troubles dont lad. église a esté affligée par les hérésies qui se sont eslevées, tant en Allemaigne

1. Louis Bouvet, conseiller secrétaire ordinaire du duc de Lorraine, nommé dans une lettre de ce prince du 6 janvier 1589 (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III*, p. 60).

2. M. de L'Épinois a publié dans la *Revue des Questions historiques* du 1^er^ janvier 1880, sur la politique de Sixte-Quint, une étude composée d'après les archives du Vatican, qui complète le récit de La Huguerye.

et en France qu'aux Païs-Bas et ailleurs. Que lesd. hérésies n'ont faulte de supports et faveurs de plusieurs grandz princes et seigneurs qui s'en sont renduz protecteurs, si fortz qu'ilz se sont maintenant eslevez avec une puissante armée de plus de 40,000 hommes de guerre, pour opprimer, à ce coup, s'ilz peuvent, lesd. provinces et nommément le royaume de France et principaultez circonvoisines, desquelles ilz taschent de bannir l'exercice de lad. religion catholique et romaine et les réduire à la mesme servitude et misère que le royaume d'Angleterre, suppliant led. s^r^ duc S. S., par led. s^r^ de Villy, de croire que le danger est tel que, s'il n'y est promptement pourveu, il en adviendra une misérable désolation à la Chrestienté et une honte, blasme et ignominie perpétuelle aux princes chrestiens, estant ceste armée des hérétiques non seulement puissante, mays jà sur pied ès frontières des païs dud. s^r^ duc; lesquelz ilz ont résolu de forcer, ruiner et destruire, pour la seule considération que luy et les princes de son sang ont tousjours esté très catholiques, protecteurs et défenseurs de nostre foy. Et, comme il va en ce faict de la cause publique de la Chrestienté, à laquelle tous princes chrestiens, en général, et chacun d'eux, en particulier, ont ung notable intérest, led. s^r^ duc, pour l'acquict de sa conscience, et pour le service du roy très chrestien, a pris les armes et faict levée d'ung bon nombre de gens de guerre, pour opposer aux desseings desd. hérétiques, avec protestation que telle levée d'armes ne tend qu'à l'honneur et gloire de Dieu, défense de sa querelle et vengeance des injures et blasphèmes que lesd. hérétiques font contre son

S. nom, contre le repos de son Eglise et contre la grandeur et dignité du S. Siège romain. Que telle est l'affection dud. s^r^ duc et le seul fondement de son entreprise, esloigné de toute ambition, dont les effectz rendront tesmoignage à la postérité. Et que, pour en asseurer S. S., il a dépesché vers Elle led. s^r^ de Villy, pour la supplier de croire qu'en cela ny aultre chose il ne luy vouldroit imposer, ayant toute sa vie faict profession de prince véritable et détesté l'hypocrisie et mensonge. Que led. s^r^ duc est contrainct de représenter tout ce que dessus à S. S., et, qu'ayant employé tous ses moyems à la levée de son armée, pour s'opposer aux entreprises de ceux de la religion, et les voyant avec une forte armée sur les frontières de ses païs, esquelz une partye est desjà entrée, pour mectre à exécution leurs pernicieux desseings pour l'entière subversion de la religion catholique, il luy est besoing d'ung aussy prompt remède que l'importance de l'affaire le requiert. Que la puissance dud. s^r^ duc n'égale pas son courage, pour supporter les grandz fraiz de son armée. Pour quoy il supplie S. S. que, comme quelques aultres princes, mesmes le roy très chrestien, l'assistent de leurs forces, de sorte qu'il a de présent plus besoing d'argent pour souldoyer son armée que d'hommes, il luy plaise aussy luy départir quelque somme, jusques à 300,000 escuz ou telle aultre somme que S. S. par sa prudence jugera estre convenable pour subvenir aux fraiz de lad. armée, affin qu'estant ainsy aydé il puisse, avec la conduite du S. Esprit, intercessions et prières des gens de bien et le conseil et advis de ses parens et amys, chasser les hérésies et impiétez qui ont jusques à présent vexé

nostre S. Eglise, et confondre les pernicieux conseils de ceux qui sont sur les termes de le ruiner du tout. Que c'est une cause générale à laquelle le S. Siége romain et toute la chrestienté a ung si notable intérest que led. s^r^ duc, pour son salut, son estat et sa vie est résolu d'y exposer son sang; et, ores que les ennemys le forcent pour passer par ses païs en France ou prenent aultre passage pour y aller, de les poursuivre et attaquer, comme desjà il eust faict, si le corps de son armée eust esté composé de toutes ses forces. Espérant tant de la bénignité de S. S. qu'elle ne le vouldra abandonner en une si saincte et juste entreprise, ainsy qu'il l'en supplie très humblement, comme filz très obéissant et fidèle serviteur à jamais du S. Siège. Ayant en oultre chargé led. s^r^ de Villy, avant que se présenter à S. S., d'aller trouver mons^r^ le cardinal de Pelevé, luy donner les lectres dud. s^r^ duc, luy faire entendre l'occasion de son voyage et luy communiquer la présente instruction, et, selon son advis et conseil, acheminer les affaires de sa dépesche, asseurant led. s^r^ cardinal de l'amitié dud. s^r^ duc, et, si S. S. accorde quelque somme, donner ordre de la faire tenir aud. s^r^ duc, soubz bonne et seure garde.

De l'original de ceste instruction les François tirant des preuves infaillibles de la justice de leur animosité contre led. s^r^ duc de Lorraine et de leur résolution de luy faire la guerre, sans que nous y puissions contredire, nous pressoient lors d'entrer en ceste société de courage par nostre intérest commung, le desseing dud. s^r^ duc estant manifeste, non seulement contre les princes François, mays contre les Alemandz aussy, qu'il appelloit hérétiques et blasmoient en mille sortes,

sans jamais, en son particulier, avoir receu aulcun desplaisir d'eux. Nous disoient davantage que, dès lors que nous avions traicté avec lesd. s^rs^ d'Haussonville et de Tantonville, led. s^r^ de Lorraine estoit nostre ennemy juré, et qu'ilz avoient eu juste subject de nous destourner de telles conférences, tendantes seulement à nous amuser, pendant qu'il amassoit ses forces.

2. La seconde pièce de la dépesche dud. s^r^ de Villy consiste en deux responses du pape Sixte cinquiesme, l'une en forme de brief, en langue latine, qui ne contient que des louanges et bénédictions sur l'entreprise dud. s^r^ duc de Lorraine, avec ung renvoy à l'aultre response en langue italienne, contenant la volonté du pape, toutes deux du 27 dud. moys d'aoust, desquelles je insèreray seulement la substance de l'italienne, qui contient la résolution du pape sur la demande dud. s^r^ duc, telle qu'oultre ce que le pape escripvoit aud. s^r^ duc par ung bref et ce qui luy seroit représenté, par son gentilhomme, de l'estime qu'il a de la personne dud. s^r^ duc et de sa prompte volonté envers luy et toute sa maison, il a voulu adjouster cecy que, quand il s'est offert de luy ayder, il a entendu de le faire en tout ce qui se pourroit, pour l'intérest et la nécessité particulière dud. s^r^ duc et de ses estatz; et que, quant au roy et au royaume de France en général, luy estant recherché par le roy très chrestien, avoit faict promesse de ne donner secours à aultre qu'à S. M. mesmes, comme il avoit desjà faict, luy ayant permis présentement la seconde partye de l'aliénation des biens ecclésiastiques, affin qu'il s'en puisse ayder en sa nécessité présente; de sorte qu'avec ceste permission led. s^r^ duc sera aussy

secouru; l'exhortant de se tenir uni avec S. M., affin que tant plus facilement on puisse résister aux forces des hérétiques et faire ensemble le service de Dieu, comme il espéroit debvoir faire led. s^r^ duc par son zèle et piété ordinaire, luy envoyant sa bénédiction apostolique et paternelle. Et au dessus estoit escript : *A nostre cher filz, Charles duc de Lorraine.*

Laquelle response contraignit les François à louer la sagesse du pape Sixte et blasmer dadvantage la précipitation dud. s^r^ duc de Lorraine aux armes et sa négligence en la conclusion de notre négotiation, veu l'intérest plus grand du pape, qui néantmoings vouloit voir plus clair, avant que de faire ce que led. s^r^ duc requéroit de luy; qui ne procédoit, disoient lesd. François, que d'une animosité invétérée de luy et toute sa maison contre la maison de Bourbon, pour la despouiller. Ce fut leur conclusion sur ceste response, car ilz espluchèrent toute ceste dépesche soigneusement, pour nous forcer à rentrer en Lorraine.

3. La troysiesme pièce de ceste dépesche estoit une lectre originale de madame la duchesse douairière de Milan et Lorraine[1], mère dud. s^r^ duc, de telle substance :

« Mon amy, par trois de voz lectres j'ay entendu la préparation que vous faictes pour empescher les reistres. Je supplie et supplieray tousjours sa divine majesté vous donner bon succez et victoire de vostre entreprise (et, pour la pouvoir obtenir, je fai prier tous les monastères de ma ville et aultres lieux) et

1. Christine de Danemark (p. 4, n. 1). Elle résidait alors à Tortone, en Italie (De Thou, liv. 87). Elle mourut peu après à Neumarck, dans la Haute-Bavière. Voyez ci-dessus, p. 4.

qu'il puisse sortir et à vostre païs et estatz ung bon repos. Et, avec ceste occasion, je désirerois bien que puissions jouyr de la couronne qu'aultresfois m'avez escript[1]; et me semble que le temps ne seroit mal propre d'y penser. Je ne sçay entendre la cause de tant de gens que l'on envoye par delà. Sont arrivez d'Espaigne 4000 Espaignolz, et en doibt venir aultres 6000[2]. Je pense que ce soit pour quelque grande entreprise. Je vous prie, mon filz, de ne tomber en chose que n'en pourriez sortir et vous mectre en plus grande peine. Je suis bien aise que les reistres n'ont trouvé les passages qu'ilz pensoient. J'espère en ce bon Dieu qu'il vous gardera d'adversité. J'ay depuis receu vostre aultre lectre qui m'a fasché, ayant veu que les reistres sont desjà sur la montagne, pour passer oultre en voz païs. Je crains que, si vous n'avez des forces pour résister, que les reistres n'attendront le temps que désirez. J'entendz que madame de Montpensier[3] a escript à Rome que les affaires par delà ne

1. Ce passage fait allusion aux projets ambitieux du duc de Lorraine sur la couronne de France. Le roi Henri III, au su de tout le monde, étant destiné à mourir sans enfants, le roi de Navarre persistant dans le calvinisme, et le duc Charles III étant le gendre de Henri II, la candidature du duc de Lorraine au trône de France paraissait justifiée au parti catholique.

2. Le duc de Lorraine avait demandé du secours en Flandre contre l'armée allemande. Le prince de Parme, suivant Claude de La Chastre, ne lui envoya que 12 à 1500 hommes d'armes bourguignons et un régiment de six enseignes de gens de pied wallons commandé par le marquis de Varambon (*Discours sur les faits de* 1587, p. 8).

3. Catherine-Marie de Lorraine, fille du duc François de Guise, née le 18 juillet 1552, mariée en février 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, morte le 6 mai 1590.

vont bien, comme plus amplement entendrez, par le s^r^ de Villy. Auquel me remectant je vous laisse considérer comme les choses iront. Je prieray Dieu de vous bien ayder. De Thomas Rage, je me remectz à ce que vous en escript mon grand chancelier. »

Et au dessoubz est escript : « Vostre bien bonne mère, Chrestienne. » Et par apostile est escript : « Mon amy, beaucoup de gens de guerre me supplient de les vous recommender. Je ne puis laisser puisqu'est pour vostre service, mays vous ferés ce que vous semble[1]. »

Sur l'original de ceste lectre lesd. Françoys fouldroyèrent, arguant led. s^r^ duc de Lorraine d'une entreprise manifeste sur la couronne et royaume de France, au préjudice du roy et de la maison de Bourbon; laquelle sienne ambition il vouloit couvrir du manteau de la religion; nous conjurant lors et pour l'estat et pour la religion de réunir, conjoinctement avec eux, toutes noz armes contre led. s^r^ duc de Lorraine, brusler et ruiner tout son païs et y faire ung tel dégast que ce ne soit qu'ung désert. Ainsy en parloient-ilz, et, pour le dernier poinct de lad. lectre, ilz nous vouloient

1. Cette lettre a été signalée plusieurs fois, notamment dans la version des Mémoires de Chatillon insérée dans les *Mémoires de la Ligue* (in-4°, t. II, p. 213). M. Lepage met en doute son authenticité (*Lettres et instructions de Charles III*, p. 8 note). L'insertion de cette pièce dans les mémoires de La Huguerye semblerait la mettre hors de discussion. Elle est du reste parfaitement d'accord avec la politique du duc de Lorraine, comme on le verra plus loin. Malgré ces motifs de confiance, le texte de la lettre et spécialement de cette phrase *je désirerois bien que puissions jouir de la couronne qu'aultrefois m'avez escript*, nous paraît tellement invraisemblable que, bien que La Huguerye assure avoir vu les originaux (p. 143, ligne 13), nous gardons quelques soupçons sur son authenticité.

animer contre led. s^r^ duc, en ce que, se mocquant de nostre bonne affection à son soulagement, il s'en servoit seulement pour retarder l'entrée de l'armée en ses païs.

4. La quatriesme pièce de lad. dépesche estoit le mémoyre original donné par led. s^r^ cardinal de Pelevé[1] aud. s^r^ de Villy sur sa négotiation; qui portoit, en somme, que led. s^r^ de Villy, arrivé à Rome le lundy 24^e^ d'aoust, ne fut conseillé de demander son audience que pour le mercredy, affin que le courrier ordinaire feust dépesché sans qu'i courust aulcun bruit de sa dépesche; qu'en audience S. S. monstra avoir très agréable la nouvelle dud. s^r^ duc, duquel il espéroit que Dieu béniroit l'héroïque entreprise, faicte par une race de martirs pour la religion. La proposition a esté faicte à S. S. par led. s^r^ de Villy, en italien, ayant suivy tous les poinctz principaux et plus nécessaires de son instruction, avec aultant de dextérité qu'on sçauroit désirer. Led. s^r^ de Villy dira les particularitez. S. S. croit difficilement que l'armée de l'ennemy soit composée de telles forces. Elle a voulu sçavoir quelles estoient les nostres et les moyems. Il luy fut respondu qu'il n'y avoit encores aucune assistence des forces de France et que l'armée de l'ennemy estoit une armée royale; et que l'on pouvoit dire que maintenant on estoit aux mains; que toutes les conditions qu'on avoit recherché en cet affaire estoient advenues, et que, sur la fiance et parole qu'on avoit eu, on n'avoit rien espargné de soy premièrement et de ses amys; que l'on

1. Nicolas de Pellevé, prélat d'origine normande, ardent ligueur, évêque d'Amiens en 1553, archevêque de Sens en 1563 et de Reims en 1592. Il mourut à Paris le 26 mars 1594.

avoit envoyé en Suisse ce que l'on avoit de plus prétieux; que de soustenir une armée de soy, sans estre secouru, ny led. s[r] duc, son maistre, ny aultre prince de sa qualité ne le pourroit faire, sans évidente ruine; que ceste fois estoit le dernier effort de l'ennemy et où il estoit besoing de résister plus gagliardement, sans différer. Il se mesla beaucoup de propos, lesquelz led. s[r] de Villy expliquera particulièrement. Qu'il est certain qu'on ne veult estre que spectateur; que les catholiques simulez n'estiment avoir plus belle occasion que de débiliter ou ruiner le chef et les princes de ceste maison, et qu'en ce théâtre icy la royne d'Angleterre a l'œil et les mains ouvertes et tous les aultres hérétiques; que l'événement n'en est moings périlleux que si l'empereur Charles V eust perdu la bataille, en Alemaigne; et qu'à S. S., qui y a le principal intérest, on avoit voulu rendre compte de tout et y employer l'estat et les personnes, le faisant resouvenir de ce qui avoit esté faict, du temps dud. feu empereur Charles, où il y avoit ung légat; avec la contribution que le pape faisoit, et, de main en main, tous les aultres prédécesseurs ont faict jusques aujourd'huy. Il ne fut rien oublié. S. S. allégua la permission qu'elle avoit donné au roy de 1,200,000 escuz. On luy remonstra que ceste médecine ne pouvoit avoir son opération et ne se pouvoit exécuter de longtemps, mays qu'au contraire l'église catholique en seroit affoiblie, et que cela se peult appeler ung secours après la bataille. S. S. respondit les promesses que luy faisoit le roy par le cardinal de Joyeuse[1] et son

1. François de Joyeuse, né le 24 juin 1562, archevêque de Nar-

embassadeur[1]. Fut répliqué que c'estoit ung sommeil si profond qu'il n'y avoit moyem de le resveiller. Que S. S. avoit tousjours désiré qu'on évitast une paix ignominieuse et scandaleuse par toute la chrestienté, et, pour dire en ung mot, l'establissement de l'hérésie. Qu'elle a veu comme on s'y est opposé gagliardement jusques icy; qu'on avoit temporisé tant qu'on avoit peu et sans craindre le hazard et tous aultres empeschemens, pour aller supplier le roy de ceste intervention; qu'on avoit faict signifier partout qu'on y vouloit aller en personne, et néantmoings on voyoit ce qui avoit esté contremandé; et que l'espérance estoit du tout faillye de trouver remède, de ceste part, non que la volonté du roy ne soit telle que, de sa personne, il ne fallut attendre toutes choses bonnes, mays que le malheur estoit tel qu'on en estoit venu jusques à ce poinct. Et, affin que S. S. ne pensast poinct que ce feust passion, qu'elle en pouvoit estre informée. Lors Elle avoua en particulier ce qu'elle sçavoit. Seront sur

bonne en 1582, cardinal en 1583, archevêque de Toulouse en 1584, de Rouen en 1605, membre du conseil de régence en 1610, mort le 27 août 1615. Pendant les dernières années du règne de Henri III il remplit à Rome les fonctions de protecteur des affaires ecclésiastiques de France. Une bonne partie de sa correspondance avec le roi est conservée dans le f. fr., vol. 17995 et 23616.

1. Jean de Vivonne, marquis de Pisani, ambassadeur à Rome sous les règnes de Henri III et de Henri IV, gouverneur du troisième prince de Condé, mort le 7 octobre 1599. C'est lui qui avait découvert les secrets de la mission de l'avocat David, le célèbre ligueur. L'historien de Thou fut son exécuteur testamentaire. Pisani avait écrit des *Commentaires,* qui sont encore inédits et dont le manuscrit paraît égaré. Voyez de Thou, liv. 122, in fine. Une partie de la correspondance de Henri III avec le marquis de Pisani, de 1585 à 1589, est imprimée dans la *Revue rétrospective* de M. Taschereau, t. XIII, p. 233 et 435.

cecy notez trois poinctz. Or, la conclusion de S. S., comme il avoit desjà esté escript par le dernier ordinaire, fut que la parole qu'elle a donnée elle la tiendra, qui est que pour leur défense, en leur particulier, elle y employra tous ses moyems, mays que, pour le général, ayant faict la promesse au roy qui l'en a requis, Elle ne pouvoit passer plus oultre, et qu'Elle ne vouldroit poinct que d'ung mauvais passage, où il est, on le feist passer à ung pire, et que bientost on en pourroit avoir les yeux ouverts, pour descouvrir ce qui en pourroit estre; et que pour ceste heure on eust encores patience; qu'il ne fault poinct d'aultre preuve que ce que le prince s'est mis au devant du torrent, et que, s'il l'eust voulu laisser courir, il ne feust en peine. Rendra compte des Albanois qui viennent de Naples; se souviendra aussy de Gênes. Il ne s'est oublié aulcune diligence qu'on ait peu faire. Ce qu'ilz ont dict icy pour le secours.

Ceste pièce contenoit ung compte de toute l'action dud. s^{r} de Villy et dud. s^{r} cardinal de Pelevé, plaine de particularitez qui faisoient dépassionner les François. Mays, pour ce qu'il y avoit quelques poinctz secretz, fut ordonné que led. s^{r} de Villy seroit interrogé sur iceux et sur les poinctz de la lectre de lad. dame duchesse douairière et aultres poinctz de sa dépesche. Et à cet interrogatoire furent depputez les s^{rs} de Vézines et de Loynes, conseillers de la court, avec le secrétaire Leroux, en ma présence.

Aux premières demandes desquelz, après avoir faict serment, il respondit avoir esté appellé par mons^{r} de Lorraine de sa maison, où il estoit, ne se meslant d'aultre chose que de son mesnage et affaires, pour

estre envoyé premièrement en Bourgongne et Savoye, pour le passage des chevaux-legers italiens, que led. s[r] duc faisoit venir d'Italie. Que depuis S. A. s'advisa de le faire passer jusques à Milan pour les haster, s'ilz n'estoient advancez. Interrogé sur le nombre, asseura qu'il estoit de 1200 chevaux, qu'il disoit debvoir estre arrivez, à l'heure qu'il parloit. Et, continuant son propos, dist, quant au voyage de Rome, que S. A., voyant que de Milan il y pourroit estre en poste, en peu de jours, luy donna charge d'y aller. Laquelle n'estoit aultre ny plus ample que son instruction portoit. Qu'il n'avoit eu aussy aultre response du pape que celle que nous avons veu, tant en ses lectres et bref qu'au mémoire dud. s[r] cardinal de Pelevé. Sur ung article, duquel, portant ces motz *Seront sur cecy notez trois poinctz*, sans aultre déclaration, respondit lesd. trois poinctz luy avoir esté déclarez : le premier, que le pape avoit dict que le nonce qu'il avoit envoyé en France avoit très bien faict sa charge; le second que led. nonce luy avoit escript que le roy se monstroit fort froid; et le troysiesme que le mareschal de Biron[1] avoit naguères remonstré au roy qu'il avoit bien à regarder à luy et que bientost deux armées entreroient en son royaume, sur lesquelles il n'auroit poinct de commandement. Et, quant au poinct de Gênes, que c'estoit pour les forces qui y debvoient arriver d'Espaigne, lesquelles fortifieroient son maistre. Interrogé en quelle opinion on avoit le roy à Rome et en Lorraine, respondit : comme peu affectionné à leurs affaires. Interrogé quelle volonté y avoit le pape,

1. Armand de Gontaut, baron de Biron (t. I, p. 391, note).

respondit : Bonne, mays, pour ne rien précipiter, qu'il avoit esté d'advis de surseoir sa résolution, jusques après avoir veu comme le roy se gouvernera sur ce qu'il luy avoit promis par le cardinal de Joyeuse.

Et, quand ce vint aux lectres de madame la douairière, mère dud. s^r^ duc de Lorraine, il respondit en avoir porté de S. A. à elle, sans charge quelconque, et avoir rapporté sa response, sans sçavoir aussy ce qu'elle contenoit et sans avoir aulcune charge de bouche, sinon de dire à madame la duchesse de Brunswich[1] qu'elle feist souvent souvenir son frère de ne combattre poinct en son estat, pour ce qu'elle avoit souvent ouy cela de la bouche du feu Empereur Charles, son oncle, et luy avoit commendé d'en dire aultant à S. A. Interrogé sur ces motz : *Et avec ceste occasion je desirerois bien que puissions jouyr de la couronne qu'aultresfois m'avez escript, et me semble que le temps ne seroit pas mal propre d'y penser*, respondit ne sçavoir que c'est que cela, n'en avoir rien ouy ny eu aulcune charge, ny de lad. dame ny de S. A. Quant à la créance, que c'estoit des affaires de France, selon que dessus ; et, quant au renvoy aux lectres de son grand chancelier ny aux lectres d'icelluy, il ne sçavoit que c'estoit et n'en avoit poinct eue, protestant sur sa foy et honneur ne sçavoir aultre chose que cela. Et fut jugé par tous lesd. depputez led. s^r^ de Villy s'estre gouverné en ses responses fort rondement et sagement, les lectres du pape, de lad. dame et dud. s^r^ cardinal de Pelevé ne portans aultre chose.

1. Dorothée de Lorraine, sœur de Charles III, née le 24 août 1545, mariée le 26 décembre 1575 au duc Eric de Brunswick.

Je remarquay particulièrement ung poinct, en l'interrogatoire dud. s^r de Villy, de la charge qu'il avoit de lad. dame duchesse douairière de dire à madame la duchesse de Brunswich d'advertir souvent led. s^r duc, son frère, de ne combattre poinct en son Estat et d'en dire aultant de sa part aud. s^r duc, son filz, estant fondée en cela sur le jugement du feu empereur Charles. Et me souvint des faultes qui avoient, au contraire de cela, esté faictes, au service dud. s^r duc, non seulement en plusieurs entreprises, faictes sur les logis de l'armée, en son estat, qui la pouvoient animer à rechercher occasions de combat, pour s'en revenger, qu'en la faulte signalée qui fut faicte, au Pont S. Vincent, de faire naistre une occasion si désadvantageuse d'un combat général; lequel, si les François eussent entrepris comme ilz avoient faict aultres exploicts auparavant, l'estat dud. s^r duc de Lorraine eust couru ung grand risque. Et en cela lad. dame estoit plus sage et plus affectionnée à la conservation de l'estat dud. s^r duc, son filz, que ceux qui lors avoient la charge de ses armes.

Avec ceste dépesche estoient joinctes plusieurs lectres : une de Rogier de La Casa au secrétaire Humbert[1], deux lectres du banquier Haton[2] aud. s^r duc de Lorraine et au secretaire Bouvet, plaines de mesme substance que le mémoyre dud. s^r cardinal; plusieurs

1. Probablement Nicolas Humbert, receveur d'Einville, capitaine et prévôt du même lieu, anobli par lettres de Charles III du 30 mai 1753 (Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine,* 1578. V. Humbert).

2. Dominique Hatton, d'abord secrétaire de l'évêque de Metz (1581), anobli en 1584, conseiller du duc et son agent en cour de Rome en 1586 (Lepage, p. 212, note).

lectres du s[r] Chastenoy[1] aud. s[r] duc de Lorraine, au secrétaire Bouvet et au s[r] de Beauriz, de Milan, du moys de septembre, plaines des advis de la levée des Albanois et des neuf compaignyes de chevaux légers, de l'arrivée de 6000 Espaignolz à Gènes, de la prise faicte par Dark[2] d'une nave venant des Indes, portant 1,200,000 escuz; la dépesche de Sacromor de Birague, pour s'advancer avec deux compaignyes, que la compaignye du marquis Du Pont s'advance, que celles du s[r] Vestarin, du chevalier Breton et conte de Tarviel partiront bientost; avec aultres lectres dud. Chastenoy à son père, asseurant que neuf cornettes sont partyes et que les aultres suivront de près, et que tout partira dans le 12[e] septembre, que les 400 chevaux de Naples viennent par terre bien en ordre et sont jà vers Florence; une lectre de mons[r] de Savoye[3] aud. s[r] duc de Lorraine, de Quiers, du 14 d'aoust, par laquelle il luy promect que, sans avoir esgard à l'instance contraire que luy a faict le cardinal de Joyeuse et l'embassadeur du roy résident près de luy, de n'accorder passage par ses estatz, si est-ce que, si lad. cavalerie se feust acheminée par trouppes, comme il avoit dict, que desjà elle seroit delà les monts, et qu'il le prie de

1. Georges de Châtenoy, conseiller et secrétaire de Charles III, puis conseiller en son conseil privé, négociateur souvent employé par le duc Charles III (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III*, p. 112).

2. Francis Drake, marin anglais, né vers 1540, célèbre par ses expéditions en Amérique et ses victoires sur les Espagnols. Il mourut en mer le 28 janvier 1596.

3. Charles-Emmanuel de Savoie, fils de Philibert-Emmanuel et de Marguerite de France, né le 12 janvier 1562, devint duc de Savoie à la mort de son père le 30 août 1580. Il épousa, le 11 mars 1585, Catherine, fille de Philippe II, et mourut le 26 juillet 1630.

prendre en bonne part de les faire passer par trouppes, sans estappes, l'asseurant au reste de bon traictement aud. passage, pour lequel il a faict les commendemens, et qu'il s'asseure tant de son amitié qu'il ne le vouldroit mectre en peine, et qu'il recepvra en gré ce qu'il peult faire pour luy; une lectre en chiffre et une aultre au s[r] d'Auroux, aulmosnier de la royne, du 29 aoust, à Rome, où il y a du chiffre, qui ne parle que du refuz faict par le pape aud. s[r] duc de Lorraine; une lectre, en espaignol, aud. s[r] duc de Guyse, de Milan, du 4 septembre, qui asseure la levée du cappitaine Nicolo et de 6000 Suisses par le colonel Pfiffer[1]; une lectre de Sacromor aud. s[r] duc de Lorraine, et une aud. s[r] duc de Guyse, asseurant qu'il a faict advancer 250 chevaux et qu'il partira tost avec 100, et le reste suivra bientost, et que mons[r] de Chastillon[2] vient et est passé par La Chambre, en Savoye[3].

1. Dans une instruction donnée par le roi au s. de Sillery, envoyé en Suisse (15 juillet 1587), Henri III fait de grandes promesses à certains capitaines suisses, particulièrement à Pfister, et leur recommande de tâcher de dissoudre la levée des colonels protestants (f. fr., vol. 3396, f. 37).

2. La Chambre, en Savoie, dans le comté de Maurienne, sur la rivière d'Arc.

3. Voyez, sur la marche de Chastillon depuis le Languedoc jusqu'à sa jonction avec l'armée allemande, deux lettres de ce capitaine à sa femme, dont l'une, datée du 10 septembre, contient de très curieux détails (J. du Bouchet, *Preuves de l'Hist. de la maison de Coligny,* 1662, in-fol., p. 685). Les Mémoires de Chastillon, que nous citerons plus loin, ne commencent qu'au passage de la montagne de Saverne par la petite armée expéditionnaire. Voyez aussi les Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, publiés dans le même ouvrage de du Bouchet, et réimprimés dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais et dans les grandes collections de Mémoires sur l'Histoire de France.

Ceste dépesche tombée ès mains des Françoys, par une grande inadvertence dud. s^r de Villy, lequel de dix lieues, à la ronde, pouvoit avoir advis de la brisée de l'armée, pour en éviter la rencontre, fort préjudiciable au service dud. s^r duc, son maistre, donna grand subject ausd. Françoys de regreter leur issue des païs dud. s^r duc et de nous presser d'y rentrer et y passer ceste guerre, avec ung fondement si juste que nous ne pouvions plus, quant à la justice de leur intention, y résister. Ce qui nous fait résouldre, sur la coppie de toute lad. dépesche, que je fei à son original, lequel je leur remis en main, de ne contester plus sur cela, mays sur l'inutilité de leur désir et impossibilité esprouvée d'y faire aulcun effect de juste guerre; et, quant aux feuz, dégastz et dommages, qu'ils ne retomberoient pas tant sur led. s^r duc que sur leurs subjectz, qui n'en peuvent mays, et sur les Françoys mesmes, desquelz les Lorrains pourroient après ruiner les maisons, en revenge; joinct l'intérest contraire dud. s^r duc Casimir et des colonelz.

Pour quoy il leur fut remonstré bien particulièrement le peu qu'ilz y avoient advancé, depuis l'entrée de Lorraine jusques à l'issue où ilz en estoient, ayant faict en vain tout le pis qu'ilz avoient peu, l'armée estant fraische, pris deux places, l'une près de l'aultre, sans se résouldre de les pouvoir garder, qui les auroit contrainctz de les abandonner, voulu assiéger la troysiesme, qui n'est qu'ung chasteau de plaisir, et avoir recongneu par le rapport du s^r de Cormont qu'ilz n'en pouvoient rien espérer qu'avec une grande despense et perte de leurs hommes, qui les auroit contrainct de s'en retirer, y ayant perdu quelque nombre de

leurs soldatz inutilement et sans prouffit ; que depuis ilz n'ont voulu rien entreprendre sur place quelconque; et qui plus est, quand l'occasion s'est présentée de donner une bataille avec tel advantage et résolution des estrangers, au Mont S. Vincent, que la victoire en estoit apparente, qui eust en ung coup contenté toute leur animosité et ruiné led. s^r^ duc, ilz n'y ont voulu entendre et ont consommé le jour en délibérations et remises, jusques à la nuict qui leur donna couleur de parler de loger au lieu de combattre ; que l'estat de l'armée n'est plus tel qu'il estoit, se trouvant diminuée de beaucoup et plaine de malades et nécessitez qui croistroient dadvantage, rentrant en Lorraine, avec une disette générale de toutes choses et ung tel mescontentement des estrangers qu'au lieu de penser à y faire la guerre, chacun, se voyant rapproché de son païs, cherchera de se retirer ; qu'ils sçavent où ilz en sont desjà avec les Suisses, comme nous le congnoissions bien, encores qu'on nous eust caché au conseil, à Cintrey, les lectres que le s^r^ de Malroy y présenta à monsieur de Bouillon. Au contraire de quoy l'armée dud. s^r^ duc de Lorraine croissoit tous les jours [1], se rafraischissoit à son aise et espéroit ung grand renfort en bref, comme ilz avoient veu par lad. dépesche, ce qui donneroit aud. s^r^ duc de Lorraine pareil advantage et plus grand sur nous que nous

1. Suivant une lettre de Schomberg au roi, du 29 août, de la date même à laquelle les Mémoires de La Huguerye sont parvenus, il y avait déjà à Nancy 1300 hommes d'armes envoyés par le prince de Parme, avec « de belles casaques, mais de mauvais chevaux ». Le reste, au nombre de 2000 hommes, devait arriver dans cinq jours en Lorraine. Ces troupes étaient commandées par le s. d'Havré (Lettre de Schomberg au roi ; f. fr., vol. 4734, f. 271).

avions eu sur luy au Pont-Saint-Vincent; et, qui plus est, qu'il en useroit mieux que nous et ne perdroit une si belle occasion ; que ces raisons-là estoient invincibles et sans response, comme plusieurs d'entr'eux l'advouèrent, mays que s'ilz vouloient exécuter ce qui avoit esté résolu et prendre le chemyn de Jametz et Sedan, pour faire ès environs ce qui a esté advisé, changer l'artillerie, qui est trop pesante et de peu d'effect, rafraischir l'armée par le moyem de telles retraictes et y attendre ung renfort d'Allemaigne par le chemin qui a esté mys en avant, court et facile, comme cela ne peult longtemps tarder, y ayant laissé la royne d'Angleterre résolue, si nous faisions ce chemin-là, comme je l'en asseuray, pour favoriser les affaires de Holande, fondement sur lequel elle se mist en volonté d'y renvoyer le s^r^ comte de Leycestre, lequel m'avoit asseuré de passer le Rhin avec son armée et faire de beaux effectz, à la faveur du séjour de la nostre, ès provinces voisines desd. Païs-Bas, et que lors l'armée estant rafraischie et renforcée, favorisée de bonnes retraittes et asseurée des nécessitez requises, seroit plus disposée à entreprendre ce qu'ilz désirent, si l'occasion s'en présente, comme il y avoit apparence qu'elle ne leur manqueroit pas, et que led. s^r^ duc de Lorraine, ayant toutes ses forces ensemble, leur en donneroit assez de subject.

Ceste remonstrance fut agréable à la plupart, et ne se trouva contradiction que du costé dud. s^r^ de Guitry, qui se targoit tousjours du commendement du roy de Navarre et de la volonté semblable du roy de France. Et touteffois le chemin de Sedan ne luy plaisant pas et ayant celuy de la main gauche en affection,

pour aultre respect que le bien de l'armée, aux despens de laquelle il recherchoit de faire ung coup pour l'Estat, mectant soubz le pied le bien du party, pour lequel elle estoit levée, qui eust esté plus advancé du costé de Sedan, selon le discours cy-dessus faict sur les causes de l'arrivée du s[r] de Cussy en l'armée, de la part du roy de France, il commença à refroidir sa poursuitte et dresser son plomb pour le chemyn de la main gauche vers Loire, où il remectoit à faire ung plus grand prouffit de ceste dépesche dud. s[r] de Villy, qu'il se promettoit faire communiquer au roy, en original, pour l'irriter encore dadvantage contre led. s[r] duc de Lorraine et tous les princes de sa maison.

Contre lequel chemin de la main gauche ayant longtemps contesté, tant en vertu des promesses du roy de Navarre, faictes par escript aud. s[r] duc de Bouillon, sur lesquelles il avoit faict sa résolution de le servir et venir en l'armée, lequel le pressoit jusques aux larmes à l'œil que, pour l'intérest général de l'armée qui se consumeroit en ce chemin-là, sans aulcunes retraictes ny espérance de rafraischissement et avec mille incommoditez qu'elle recepvroit dans les gouvernemens de Champaigne et de Bourgongne, pour tomber toute deffaicte entre deux armées, celle du roy en teste et celle de la ligue à la queue, sans aulcune apparence d'y résister, le tout remonstré par les colonelz mesmes, enfin néantmoings on s'y laissa aller, sur des

1. Chastillon, dans ses Mémoires, parle de ce désaccord sur la marche de l'armée. Il dit que les Allemands désiraient passer par Sedan et joindre la Seine par la Picardie. Le duc de Bouillon inclinait dans le même sens pour mettre ses places à l'abri de toute surprise (f. fr., vol. 3975, f. 198).

espérances de joindre tost led. roy de Navarre, et par lectres, exhibées par led. s[r] de Guitry, de son exprès commandement.

Le mercredy, 6 septembre, l'armée deslogeant des environs d'Echenetz pour aller au rendez-vous à Vaux, le s[r] de Clervant, en passant par son logis, nous communiqua une entreprise qu'il avoit dressée sur la ville de Chaumont en Bassigny, que nous trouvasmes bien fondée. Et sur ce nous laissant pour y aller donner ordre, donna charge au s[r] de Malroy, son frère, de demeurer avec nous et nous en discourir plus amplement, en faisant nostre chemyn. A quoy estans occupez, on nous apporta une lectre de la propre main du comte de Coligny, s[r] de Chastillon, adressée aud. s[r] de Clervant, laquelle nous ouvrismes, bien joyeux de sa venue, de laquelle nous désespérions comme de celle dud. s[r] prince, mon maistre, qu'on avoit empesché artificieusement, comme j'ay dict. Il nous advertissoit de son arrivée au chasteau de Grésilles[1], après avoir deffaict, en son chemyn, le marquis de Varambon[2], avec les forces du comté de Bourgongne qui

1. Griselles (Côte-d'Or), près de Châtillon. Le château de Griselles fut surpris par le sire de Saint-Auban. Chastillon y passa quelques jours pour rafraîchir sa petite armée (*Mémoires* de Saint-Auban, *Panth. litt.*, p. 401).

2. Suivant Claude de La Chastre, au contraire de ce que dit La Huguerye, ce fut Chastillon qui fut battu par le marquis de Varambon. Le marquis avait été envoyé de Toul au-devant de Chastillon avec le régiment de gens de pied wallons que le prince de Parme prêtait au duc de Lorraine. Il l'assaillit dans Griselles et l'en chassa; mais Chastillon battit en retraite en bon ordre (*Discours sur les faits de* 1587, p. 71). Suivant les *Mémoires* de Saint-Auban, d'accord avec La Huguerye, Chastillon fut victorieux et ne garda la défensive que pour ne pas perdre son temps

l'avoient voulu empescher de passer[1]; et que des Italiens dud. s[r] duc de Lorraine venoient après luy, bien aisez à deffaire; qu'il avoit vu les Suisses allans au service du roy[2], qui estoient fort peu de chose; désirant au reste sçavoir de noz nouvelles et que nous envoyassions quelques forces au devant de luy, pour favoriser sa conjonction à l'armée. Lors je diz que n'avions eu plus certaines nouvelles de la venue dud. s[r] de Chastillon que par la dépesche dud. s[r] de Villy, une lettre de laquelle asseuroit qu'il avoit passé à La Chambre, en Savoye[3]. Ceste nouvelle nous feist haster pour arriver de bonne heure aud. rendez-vous de Vaux, affin de tenir conseil là-dessus, pour y pourvoir en diligence.

En marchant je communiquay avec led. s[r] baron, luy remonstrant la peine que nous avions eu pour mectre ceste armée hors des païs dud. s[r] duc de Lorraine, sans que les François ayent esbresché son estat, quelle peine nous avions eu au Pont-Saint-Vincent, quelle difficulté nous avoit engendré fraischement la dépesche dud. s[r] de Villy, mays que ce n'estoit rien

dans une lutte inutile (*Panth. litt.*, p. 401). La vérité doit être de ce côté, puisque Chastillon resta dans Griselles.

1. Ces combats, peu importants du reste, sont racontés avec détails dans les *Mémoires* de Saint-Auban.

2. Dès le 10 septembre, le duc de Guise conseillait au roi d'entrer personnellement en campagne (f. fr., vol. 4734, f. 293). Le 13 septembre, le duc de Lorraine félicite le roi de cette détermination (V[e] de Colbert, vol. 10, f. 215). On trouve dans le fonds français (vol. 3975, f. 95) un état de la dépense de l'armée royale.

3. Le duc de Savoie n'avait rien épargné pour embarrasser la marche de Chastillon et s'opposer à son passage à travers ses États. Sur les incidents soulevés par son mauvais vouloir, voyez les *Mémoires* de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban.

faict auprès de la peine que nous donnera ceste nouvelle de la venue dud. s^r de Chastillon, pour la seureté duquel nous ne pouvions aulcunement reculer à faire tourner teste à l'armée vers luy, pour favoriser sa conjonction et le tirer du péril, où sans faulte il se trouvera, estant très certain que led. s^r duc de Lorraine y envoyra ses forces pour tascher à le deffaire; qu'une chose nous pourroit bien ayder, c'est que led. s^r de Guitry ne craint rien tant que l'arrivée du s^r de Chastillon, duquel la présence luy ostera toute autorité et en l'avant-garde et aux affaires et conseil, joinct le respect des estrangers, à raison de la mémoyre de feu mons^r l'admiral, son père; qui sera cause que led. s^r de Guitry fera le long et taschera à laisser passer l'occasion de le secourir pour le perdre, ou, s'il nous voit tant affectionnez au salut dud. s^r de Chastillon, qu'il ne le puisse honestement empescher, prendre party avec nous, pour avoir ce subjet de remener l'armée en Lorraine, et, estant raffraischie de la bonne trouppe dud. s^r de Chastillon[1], recommencer à y faire la guerre plus forte que devant et avec beaucoup plus d'espérance d'effect. En quoy je craignois fort que led. s^r de Chastillon feust aisé à gaigner,

1. Chastillon amenait à l'armée un corps de 21 compagnies françaises (Lettre de Jehan Melander au duc de Brunswick; f. fr., vol. 3398, f. 165). Sa jonction avec l'armée allemande, tant à cause de l'importance du secours que de sa valeur personnelle, était le fait le plus important de la guerre. (Voyez, sur ce point de vue, une lettre de Casimir à Ségur, du 20 juillet 1587; V^c de Colbert, vol. 402, f. 138.) Dans une lettre du 10 septembre, le duc de Guise se plaint que Chastillon ait pu traverser une partie de la France sans être défait. Il semble en accuser la mauvaise volonté des lieutenants du roi (Lettre au roi; f. fr., vol. 4734, f. 293).

tant pour se resentir du péril où les forces dud. s^r^ duc de Lorraine le pourroient avoir mys que pour la hayne héréditaire de sa maison contre les princes de la maison de Lorraine.

Ce discours, que led. s^r^ baron ne sçavoit pas comme moy, le rendit fort perplex; me priant, comme je congnoissois le mal mieux que luy, de prendre aussy la peine d'y chercher quelque remède propre à contenter en effect led. s^r^ de Chastillon et le conserver et à retenir en bride la volonté dud. s^r^ de Guitry. Auquel effect ayant pris les lectres dud. s^r^ de Chastillon et bien considéré leur substance et son désir, sur lequel il se convenoit résouldre comme congnoissant mieux sa nécessité que nous-mesmes, je pris fondement sur la prière qu'il nous faisoit d'envoyer au devant de luy, pour favoriser sa conjonction à l'armée : que pour cet effect il suffisoit d'y envoyer une bonne trouppe de cavalerie françoise et étrangère avec bon nombre d'harquebuziers à cheval, allant cependant loger et séjourner le long de la rivière de Marne, au dessoubz de Chaumont, pour favoriser l'entreprise dud. s^r^ de Clervant et y attendre led. s^r^ de Chastillon, réservant, au besoing, à faire tourner teste à l'armée vers la Meuse plustost que de faillir à conserver led. s^r^ de Chastillon, avec résolution de ne passer poinct la rivière, s'il est possible ; aultrement, il nous sera impossible d'empescher plus le séjour et effects de l'armée en Lorraine, au grand intérest et dommage de toute la maison palatine et de toute la frontière de l'Empire. A quoy nous demeurasmes résoluz.

Et estans arrivez aud. rendez-vous, deux choses nous firent quasi désespérer de pourvoir aud. s^r^ de

Chastillon : ung temps fort rude et une pluye si grande[1], qui avoit desjà les jours précédens tant battu nostre infanterie qu'il en estoit mort plusieurs, et, qui pis est, le retardement artificieux dud. s[r] de Guitry, que nous attendismes plus de trois grosses heures au rendez-vous, ayans tousjours la pluye sur le doz, oubliant led. s[r] de Guitry une si belle occasion de ramener l'armée en Lorraine, pour le service de son maistre et obéir à ses commandemens, affin de contenter son ambition par la perte dud. s[r] de Chastillon, de la venue duquel il fut adverty de bonne heure, pour le faire haster et luy oster toute excuse de retardement. Enfin, à force de le presser par message l'un sur l'aultre, il y arriva bien tard.

Et nous estans assemblez en conseil, soubz ung arbre, fut exhibée la lectre dud. s[r] de Chastillon et proposé d'y satisfaire par le meilleur expédient qu'on pourroit adviser, sans le péril de l'armée. Je ne vey personne si osé d'y contredire que led. s[r] de Guitry. Lequel, ne pouvant nyer qu'il ne feust nécessaire d'y pourvoir, s'il estoit à espérer d'y arriver à temps, commença, sur la date desd. lettres, à en engendrer si grande doubte ès espritz de tous ceux du conseil qu'il deist asseuréement qu'il en estoit faict ou failly, et que, lorsque nous en parlions, ou led. s[r] de Chastillon estoit en seureté ou il estoit perdu, et qu'en tous cas il n'estoit besoing de travailler l'armée. Je prins

1. Le duc de Guise, dans une lettre du 26 septembre, parle des pluies continuelles qui engendrent des maladies, principalement dans les rangs de l'armée allemande. Il estime qu'à cette date le duc de Bouillon avait déjà perdu six mille lansquenets ou Suisses et douze cents reitres (Lettre au roi; f. fr., vol. 4734, f. 314).

la parole et répliquay que son discours n'estoit fondé que sur une conjecture, que je ne voulois nyer estre vraisemblable, mays qu'en ung affaire de telle conséquence, il faloit avoir des conclusions certaines et esgard nommeement à la qualité dud. s^r^ de Chastillon et à l'obligation si grande que toute ceste armée luy a d'avoir faict deux cens lieues de mauvais et dangereux chemins pour la venir joindre, avoir combatu et deffaict tout ce qu'il a rencontré, qu'il ne méritoit, en la touchant du doigt, de le laisser au besoing, qu'il ne faloit poinct discourir sur cela, mays suivre la substance de sa lectre et satisfaire à son juste désir; pourquoy j'avois charge de dire au conseil, au nom des estrangers, qu'il nous sembloit nécessaire d'envoyer seulement au devant dud. s^r^ de Chastillon une forte trouppe de cavalerie, pour le retirer de Grezilles et le conduire en l'armée, avec résolution, si son péril estoit tel qu'il convinst dresser la teste de l'armée vers luy pour le desgager, de le faire plustost que de le perdre; offrant, de la part des estrangers, deux régimentz de reistres, faisans 2000 chevaux, ausquelz ilz pouvoient joindre 500 chevaux légers et arquebuziers à cheval françois, avec une personne d'authorité et capacité requise, pour les conduire et commender, et des gentilzhommes du païs pour les bien guider; que de nostre part nous y envoyerons le régiment du s^r^ colonel Dompmartin, qui congnoissoit le païs, avec ung aultre régiment.

Chacun loua le conseil et résolution des estrangers, fors led. s^r^ de Guitry, qui contesta encores que c'estoit temps et peine perdue, et qu'en tout cas il y conviendroit aller avec toute l'armée plustost qu'en

séparer une si notable partye, pendant l'absence de laquelle on nous pourroit beaucoup endommager. Je répliquay qu'à luy appartenoit de loger si bien le reste de l'armée, qui n'est pas petite, qu'elle feust aisée à assembler pour une défense générale, pendant que ceste trouppe feroit son chemyn, se rafraischissant en ung bon et gras païs, et qu'il seroit assez temps d'y mener l'armée, si le besoing le requéroit, au premier advis que nous en donneroit celuy qui auroit la conduite de ceste cavalerie. Et après avoir beaucoup résisté, se voyant presque seul de son opinion et fort suspect, pour son intérest particulier, il se laissa vaincre. Et fut résolu d'y envoyer avec le régiment dud. s^r^ de Dommartin celuy de Frédéric von Verren, homme de bien et qui eust charge de bien recongnoistre si led. Dommartin feroit quelque tour de souplesse, en ce voyage, pour complaire aud. s^r^ de Guitry, et avec eux les s^rs^ de Beaujeu[1] (fort affectionné aud. s^r^ de Chastillon, pour avoir esté honoré d'ung membre de la compaignye de gendarmes dud. feu s^r^ amiral, son père) et baron de Langue[2], pour la congnoissance qu'ilz avoient du païs, avec leurs cornettes de chevaux légers et 200 arquebuziers à cheval.

Et, lorsqu'il fut question de résouldre de leur chef pour les commander, se présenta une aultre difficulté, led. s^r^ comte de La Mark s'estant laissé persuader de prendre ceste charge, en espérance d'obliger

1. Le capitaine Beaujeu, t. I, p. 424.

2. Guitry signale le baron de Langue comme un des plus décidés, à la fin de l'expédition, en faveur de la capitulation (Lettre de Guitry à Ligny, datée du 26 décembre 1587; f. fr., vol. 4142, f. 657).

led. s[r] de Chastillon de luy laisser le commendement de l'avant-garde qui luy avoit esté accordé à Marlen, par provision seulement, attendant l'arrivée dud. s[r] de Chastillon, comme aud. s[r] de Bouillon le commendement général de l'armée, attendant led. s[r] prince de Condé[1]. Et, nonobstant toutes les remonstrances qui luy feurent faictes du voyage qui estoit trop rude pour luy, en danger que l'excès du travail de jour et de nuict luy causast quelque maladie, joinct que la charge qu'il avoit en l'armée ne pouvoit pas souffrir son absence, suffisant d'en donner la commission aud. sieur de Beaujeu, vieil capitaine et affectionné serviteur dud. s[r] de Chastillon, il demeura opiniastre en sa volonté, à la persuation du baron de Conforgien[2], et y adjousta encores sa cornette et plusieurs gentilzhommes françois, qui le suivirent volontairement. De quoy ne le pouvant divertir, veu que son frère propre n'y prenoit pas beaucoup de peine, ne se souciant guère de le perdre (et led. s[r] de Guitry n'y contredisoit pas en espérance de commender cependant à l'avant garde), ayans pris noz cartiers, nous donnasmes ausd. colonelz Frédéric von Verren et Dompmartin logis advancé, vers la main gauche et sur le chemin qu'ilz avoient à faire, pour y aller bien repaistre eux et leurs chevaux

1. Le prince de Condé était auprès du roi de Navarre et combattit à la journée de Coutras (20 octobre 1587). Voyez l'*Histoire des Condé* par le duc d'Aumale, t. II, p. 160.

2. Guillaume de Clugny, baron de Conforgien, capitaine français, se mit au service de la république de Genève au commencement du règne de Henri IV et combattit vaillamment le duc de Savoie (De Thou, liv. 99). Il passa plus tard au service de Henri IV qui le cite avec éloge dans une lettre du 19 août 1602 (*Lettres de Henri IV*, t. VIII, p. 854).

et partir au commencement de la nuict, laissans leurs bagages, affin d'arriver sur la Meuse à la diane; comme feist, de son costé, led. s[r] comte de La Mark; ayant cela esté jugé suffisant pour faire la diligence requise, sans y aller avec toute l'armée qui estoit pesante et y arriveroit peult-estre comme le médecin après la mort, sinon en cas que, par advis desd. s[rs] de La Mark et de Chastillon, il en feust besoing [1].

Cest ordre-là estant donné, l'armée s'achemina en son logis à Cumont, Saint Urbain [2] et aultres lieux, ès environs, deci et delà lad. rivière de Marne, pour y séjourner pendant ceste cavalcade et l'entreprise dud. s[r] de Clervant sur Chaumont, pour laquelle logea et tous ses régimentz de Suisses aud. Saint Urbain; où il choisit 200 corseletz suisses avec halebardes, qu'il mist tous à cheval, 200 arquebuziers à cheval et 100 bons chevaux françois, laquelle trouppe fut jugée suffire à lad. entreprise.

En nous advançant vers noz cartiers et trouvans les chemins et advenues de la rivière fort estroictz et difficiles, nous rencontrasmes led. s[r] de Guitry au passage de l'eaue. Lequel, estant fort marry de la résolution qui avoit esté prise pour aller au devant dud. s[r] de Chastillon, m'en discourut longtemps, taschant à me persuader de la faire changer et contremander noz reistres, comme il feroit de son costé aisément contremander led. s[r] comte de La Mark, disant tousjours que c'estoit faict ou failly dud. s[r] de Chastillon et qu'il

1. Le comte de La Mark partit avec sept compagnies de reitres et la sienne (*Mémoires* de Saint-Auban, p. 402).

2. Curmont, Saint-Urbain, près de Chaumont en Bassigny (Haute-Marne).

eust esté expédient d'y adviser plus meurement en ce séjour ou bien d'y aller avec toute l'armée. Je luy respondy que ce n'eust pas esté mal faict d'y aller avec toute l'armée, si elle eust peu faire la diligence requise au désir dud. s^r^ de Chastillon, et, puisque le conseil avoit jugé cela suffire pour le présent, qu'il estoit trop tard d'y penser, et que le retardement, auquel je senty bien que tendoit led. s^r^ de Guitry pour incommoder l'arrivée dud. s^r^ de Chastillon qu'il craignoit, seroit de plus dangereuse conséquence aud. s^r^ de Chastillon, lequel nous attendrions en ce séjour ; et, s'il luy survenoit quelque plus grande nécessité, on y pourvoiroit ; qu'il faloit seulement bien prendre garde à nous, qui estions logez entre Chaumont et Joinville, où les ennemys tascheroient à nous surprendre.

L'entreprise de Chaumont estant faillie[1], par l'erreur des 200 corseletz suisses, lesquelz estans yvres perdirent, à l'obscurité de la nuict, la piste dud. s^r^ de Clervant dans les boys, et, repassant par nostre logis, à Cumont, nous donnèrent l'alarme, arriva, le vendredy, 8^e^ dud. moys de septembre, vers nous, au chasteau de Cumont, le s^r^ de Bétencourt, lieutenant de la cornette dud. s^r^ comte de La Mark, pour nous advertir d'ung aultre semblable inconvénient advenu en leur voyage aux colonelz des reistres, lesquelz, par l'obscurité de la nuict et la pluye extrême avoient perdu la piste de la cavalerie françoyse dedans les boys, et ne saichans où aller estoient retournez en leur

1. Chastillon dit dans ses Mémoires que l'entreprise sur Chaumont en Bassigny, qui avait été préparée par lui, « ne se put commodément faire » (f. fr., vol. 3975, f. 198).

logis. Auquel il nous deist qu'il estoit arrivé dès trois heures du matin, et, ayant faict entendre au colonel Frédéric que led. s^r^ comte estoit à Prey-soubz-la-Faulche[1], l'attendant, il l'avoit faict remonter à cheval avec ung bon guide pour s'advancer jusques là et passer oultre avec luy, de sorte qu'il ne nous fut besoing d'y envoyer pour cet effect, regrettant ceste faulte qui avoit esté ceste nuict-là commune aux reistres et aux Suisses, pour crainte que ce retardement ne préjudiciast à la sureté dud. s^r^ de Chastillon. Lequel il nous asseura estre desjà investy par les forces dud. s^r^ duc de Lorraine[2], lequel s'aprochoit de luy avec son armée, en espérance d'y joindre ses chevaux-légers italiens, qui estoient bien advancez au comté de Bourgongne, d'où venoient aussy les forces dud. marquis de Varambon ; qu'on les avoit aussy asseurez que les s^rs^ ducz de Guyse et de Mayne s'y acheminoient et y seroient bientost. Pourquoy led. s^r^ comte nous prioit d'adviser de bonne heure à ce que nous aurions à faire pour le soustenir et conserver led. s^r^ de Chastillon.

Sur quoy nous conseillasmes aud. s^r^ de Bétencourt d'aller en diligence vers led. s^r^ duc de Bouillon et en advertir le conseil et que cependant, pour gagner le temps, led. s^r^ baron prendroit de son costé l'advis de ses colonelz pour le porter et envoyer aud. conseil,

1. Prez-sous-la-Fauche (Haute-Marne). Ce fut en effet dans ce village que s'opéra la jonction de Chastillon et de l'armée allemande (*Mémoires* de Saint-Auban, p. 402).

2. Le duc de Lorraine s'était mis en campagne en personne vers le 20 septembre (Lettre de Schomberg au roi du 20 septembre, V^c^ de Colbert, vol. 9, f. 42).

affin de résouldre et exécuter tant plus promptement ce qui seroit nécessaire. Et, après leur en avoir communiqué, lesd. s^rs feld mareschal et colonelz ne trouvans raisonnable de diminuer davantage leurs forces, pour demeurer foibles ce pendant exposez à quelque entreprise, ny de laisser aussy en danger ceux qu'on y avoit desjà envoyé, ny led. s^r de Chastillon mesmes, résolurent entr'eux le plus expédient estre, sur ceste nouvelle occurrence, de rebrousser, dès aujourd'huy, avec toute l'armée, si faire se peult, et donnèrent ordre de tenir tous les régimens prestz à partir, me priant eux tous d'aller vers led. s^r duc de Bouillon porter leur advis, en presser la résolution et faire sur ce leurs excuses aud. s^r de Clervant, qui les attendoit tous à Saint Urbain à disner avec tous les aultres chefs et colonelz et les advertir de bonne heure de la résolution par le jeune Beutterich qu'ilz envoyèrent avec moy à cet effect, si je ne pouvois retourner, et qu'en attendant de mes nouvelles ilz se tiendroient tous pretz.

J'allay à Messey[1], où je trouvay led. s^r duc de Bouillon au lict et tous ceulx du conseil desjà partiz pour aller disner avec led. s^r de Clervant; pourquoy, par l'advis dud. s^r duc de Bouillon (auquel je remonstray qu'il n'estoit pas raisonnable de laisser perdre led. s^r comte, son frère, et que c'estoit à luy de desployer en cela toute son affection fraternelle, dont il ne feist pas grand signe de s'esmouvoir), je passay jusques à Saint-Urbain, où je les trouvay tous et leur déclaray le rapport dud. s^r de Bétencourt et l'advis des s^rs baron

1. Mussey (Haute-Marne).

feld-mareschal et colonelz sur icelluy, affin que là-dessus ilz advisassent promptement à ce qui se debvoit et pourroit faire au plus tost. Et, voyant qu'ilz remectoient cela après disner, disans qu'on ne pourroit partir ce jourd'huy, je renvoyay led. s^r^ Beutterich vers led. s^r^ baron, l'advertissant de ne se mectre en peine pour ce jour, que je demeurois là pour estre présent à la résolution qui seroit prise sur l'advis que j'avois apporté, laquelle je luy reporterois incontinent.

Le s^r^ de Guitry estoit l'autheur de la longueur, bien aise, comme il paroissoit évidemment à son visage, de cet acrochement et retardement. Et, après disner, nous entrasmes en conseil; et, toutes choses par moy bien débatues, encores que led. s^r^ de Guitry y consentist fort mal volontiers, fut trouvé expédient de rebrousser avec toute l'armée droict à Bazeilles, aux plus grandes journées que faire se pourroit, mays que de partir aujourd'huy il n'y avoit moyem, d'aultant que l'artillerie ne pourroit faire si grandes journées. Ainsy fut résolu de partir le lendemain, dès le poinct du jour, le rendez-vous à Roches[1], les passages de la rivière de reistres et landzquenetz chacun devant son logis, et que les colonelz Bouch et Berndorff, plus proches des Suisses, se trouveroient en la plaine de Saint-Urbain pour faire la retraitte et marcher avec eulx, à cause dud. s^r^ duc de Guyse qu'on disoit estre près Joinville. Et fut commendé au s^r^ de Couvrelles, pour plus grande diligence, de faire faire ce jour-là mesme une lieue à l'artillerie. Cela faict, malgré led. s^r^ de Guitry, je m'en retournay en advertir led.

1. Roches-sur-Rognon (Haute-Marne).

s^r^ baron. Lequel envoya de bonne heure le rendez-vous et passages aux colonelz et feist led. commandement aux colonelz Bouch et Berndorff.

Le samedy, 9^e^ septembre, nous partismes à la diane, et, tant pour le meilleur chemyn que pour éviter les bois, allasmes passer la rivière devant Villers-sur-Marne[1], cartier des landzquenetz. Et, arrivez à Roches, le conseil estant assemblé au chasteau, pour faire le logis de l'armée, arriva ung soldat envoyé par led. s^r^ de Chastillon, nous advertir qu'il estoit investy et avoit besoing de secours. Et le soldat nous deist qu'il estoit sorty de Grésilles, en grand danger[2]. Et, luy demandant des nouvelles dud. s^r^ comte et de ses trouppes, nous deist qu'il n'en sçavoit poinct et que led. s^r^ de Chastillon n'en avoit poinct encores de nouvelles hier soir, quand il partit. Sur quoy, entrans en délibération, nous pressasmes le département, craignant inconvénient à faulte de diligence. Led. s^r^ de Guitry, au contraire, faisoit le long, disant avoir peine à faire le logis, pour ne congnoistre le païs, adjoustant tousjours qu'aussy bien en estoit-ce faict ou failly et que la diligence ne serviroit plus de rien, tendant à rompre ceste entreprise et laisser perdre led. s^r^ de Chastillon. A quoy je répliquay que, n'ayant poinct d'advis de ce qu'il disoit, par conjecture seulement, il n'y avoit subject de changer de résolution, et, veu les propos du soldat, lectres et désir dud. s^r^ de Chastillon, il faloit partir et faire toute diligence possible;

1. Villiers-sur-Marne (Haute-Marne).

2. Suivant les *Mémoires* de Saint-Auban, Chastillon ne sortit pas du château de Griselles et y attendit le comte de La Marck (p. 402).

comme il fut faict, après avoir eu le département.

Et feismes toute diligence d'arriver ce jour-là à Chalvraignes[1], nostre logis. Mays, estans mal guidez par ung soldat du baron de Langues, lequel au lieu de nous mener vers Andelot[2], à la droicte, nous feist prendre la gauche, au devant de Rheinel[3], et passer beaucoup de bois si espois qu'il faloit aller à la file, ce qui fut cause de nous faire demeurer à Imberville[4], cartier de noz landzquenetz, où les régimentz de Bouck et de Bernstorff, qui avoyent marché avec les Suisses, arrivèrent aussy fort tard, de sorte qu'il y eust des reistres toute la nuict en chemin, qui n'arrivèrent que le lendemain matin, à l'heure que nous eusmes advis dud. s[r] duc de Bouillon que led. s[r] duc de Guise estoit arrivé à Gran[5], près de nous, nous priant de nous advancer pour aller au rendez-vous, à Bazeilles[6], et se trouver tous près de luy, pour marcher en bataille; ce que nous excusasmes de faire, pour ce que plusieurs cornettes et bagages estoient encores derrière et que les laisser si loing, l'ennemy estant près, il n'y avoit raison. Tost après nous receusmes advis dud. s[r] duc de Bouillon que led. s[r] duc de Guise avoit esté tout le jour en embuscade dans les bois de La Boulois, demye lieue de Vezainnes, cartier du s[r] de Guitry, et s'estoit depuis retiré au prioré de Lormenault, près duquel il nous faloit pas-

1. Chalvraines (Haute-Marne).
2. Andelot (Haute-Marne).
3. Reynel (Haute-Marne).
4. Humberville (Haute-Marne).
5. Grand, entre Saint-Blin et Gondrecourt (Vosges).
6. Bazoille-sur-Meuse (Vosges).

ser en allant à Bazeilles. Et changeant d'advis, sur noz remonstrances, nous donna rendez-vous en la plaine d'entre Saint-Belin, son cartier, et Vezannes[1], pour y estre, à la diane, et marcher tous en bataille, nous faisant part d'ung advis qu'il avoit eu du desgagement dud. s[r] de Chastillon et de la deffaicte du régiment ennemy, qui l'avoit investy, qui luy donnoit bonne espérance de la conjonction de son frère avec led. s[r] de Chastillon.

Le dymanche, 10[e] septembre[2], nous allasmes de grand matin aud. rendez-vous. Et fuz envoyé par led. s[r] baron en advertir led. s[r] duc de Bouillon, mays que le colonel Clotz ne pouvoit partir si tost, demeurant derrière pour faire enterrer son aultre filz[3], qui estoit mort la nuict, tant la mortalité estoit desjà grande en l'armée[4]. Et led. s[r] de Bouillon se levant pour monter à cheval, je m'en retournay vers led. s[r] baron que je trouvay desjà près Saint-Belin[5]. Et estans aud. rendez-vous, peu après y arriva led. s[r] de Guitry, sur les

1. Vesaignes-sous-la-Fauche (Haute-Marne).

2. 20 septembre, d'après le calendrier Grégorien.

3. Suivant une lettre du capitaine Dietrich Clot, la mort du colonel Clot précéda celle de son fils. Le colonel mourut le 21 septembre et fut enterré le 26 à Nisy (f. fr., vol. 4685, f. 84). Son fils mourut le 22 (ibid.). La maladie et la mort du colonel furent si rapides qu'il n'eut pas le temps de prendre ses dernières dispositions (autre lettre du même à sa sœur (ibid., f. 87).

4. La lettre citée dans la note précédente évalue à 12,000 hommes le nombre des soldats morts depuis le commencement de la campagne. Toutes les correspondances venues de l'armée allemande sont pleines de détails sur la grandeur du désastre. Aux lettres de Clot citées plus haut il faut ajouter les lettres de Melander (f. fr., vol. 4685, f. 86, et 3398, f. 165) et d'Aubert d'Aunay (nouv. acq., f. fr., vol. 238, pièce 11).

5. Saint-Blin (Haute-Marne).

remonstrances duquel et nostres fut advisé que nous irions seulement loger à Chalevraignes et le reste aux logis voisins. Et feist-on advancer chacun en son cartier, marchant en bataille vers la main gauche, pour favoriser led. s^r^ duc de Bouillon, allant au sien, près duquel il nous disoit avoir advis qu'estoit led. s^r^ duc de Guyse au prioré de Lormenault; ce qui nous donna subject de juger qu'il s'advançoit pour joindre led. s^r^ duc de Lorraine[1] et aller rencontrer lesd. s^rs^ comte de La Mark et de Colligny, pour les deffaire, et de prendre nouvelle résolution d'aller bien repaistre noz chevaux et partir à midy, toute la cavalerie alemande et françoise, excepté les maison, cornette et gardes dud. s^r^ duc de Bouillon et les Suisses, lansquenetz et régimentz françois, qui demeureroient avec luy, pendant que lad. cavalerie s'advanceroit pour aller gaigner le pont dud. Bazeilles, le garder aud. s^r^ de Chastillon et passer dessus pour aller à luy, s'il en estoit besoing, pour le desgager. Dont led. s^r^ de Clervant fut chargé d'advertir led. s^r^ de Bouillon, qui s'estoit desjà advancé en son logis de Prey-soubz-la-Faulche, à cause de sa maladie, et le trouva lors, priant led. s^r^ baron de luy laisser deux cornettes de reistres. Lequel l'asseura de mener toutes les cornettes, mays qu'il laissoit beaucoup de cavalerie au logis, où on retiroit tous les

1. Le 19 septembre au soir, le duc de Guise monta à cheval avec le duc de Lorraine et s'avança avec sa cavalerie au-devant de Chastillon (Lettre du duc de Guise à Henri III, du 19 septembre; Arch. nat., K. 1565, n. 55). Les dates données par La Huguerye dans cette partie de ses mémoires diffèrent un peu de celles qui nous sont présentées par les documents originaux français. Cela vient de la différence des calendriers julien et grégorien.

chariotz, pour éviter inconvénient, ce qui luy serviroit de plus de quatre cornettes.

Ainsy nous partismes, après midy, de Chalevraignes, allant toute la cavalerie alemande ensemble et environ 500 harquebuziers alemandz, choisiz et commandez par le jeune Lenty[1], selon le conseil qui en avoit esté donné aud. s^r^ baron, pour marcher le long des bois, à la main droicte, vers Bazeilles et passant assez près dud. prioré de Lormenault, en intention d'attaquer led. s^r^ duc de Guyse, qui fut trouvé en estre desjà party, et les cornettes et harquebuziers à cheval françois à la main gauche, pour descouvrir des deux costez ce que l'on pourroit desd. s^rs^ duc de Lorraine et de Guyse, qui s'assembloient à Neufchastel, et faire chacun en son chemin ce que l'occasion requerroit.

En marchant et discourant avec led. s^r^ baron, je ne me pouvois assez estonner du peu de prudence d'estat que je recongnoissois en l'administration des affaires et armes dud. s^r^ duc de Lorraine, qui avoit tant eu de peine à nous voir hors de son estat sans péril et donné tant de difficulté à ses amys pour le conserver; et néantmoings, au lieu de faire ung pont aud. s^r^ de Chastillon, pour nous joindre, en le voulant empescher imprudemment, nous rappelloit par force en son estat; donnant de telles barres sur luy que, joignant ceste occasion à la dépesche du s^r^ de Villy, il ne nous sera plus possible d'empescher les François de rentrer et faire en son estat le pis qu'ilz pourront, si les

1. Probablement le sire de Lenty, capitaine allemand, cité dans les lettres d'Henri IV comme messager du comte palatin (t. IV, p. 194).

armes les picquent et font résoulldre à cela. Pour ceste cause il sembloit expédient de faire ce pourquoy on a entrepris ce chemin et recuillir led. s^r^ de Chastillon sans combat, s'il est possible, et puis reprendre la brisée de l'armée et faire le mieux qu'on pourra son chemyn vers Loire et avec le moings d'incommodité qu'il sera possible; auquel effect il estoit bon qu'il advertist ses colonelz et led. s^r^ de Lenty de ce sien advis, laissant faire aux François, si le cueur leur bastoit, d'entreprendre quelque chose, pour les suivre et soustenir, au besoing, avec toute sa force, comme il feist fort sagement.

Nous arrivasmes, environ cinq heures du soir, près de Bazeilles; et, en descendant dans le village, ayant faict advancer led. s^r^ de Lenty avec sa trouppe, le long du bois, pour descouvrir, il rencontra ung homme vers nous de la part dud. s^r^ comte de La Mark, avec lectres de luy, qui nous asseuroient de sa conjonction avec led. s^r^ de Chastillon et du desseing des ennemys pour les empescher et combattre, affin que nous feissions de nostre costé ce qui seroit encores requis, comme nous avions desjà faict. Et nous deist led. homme qu'il avoit charge de nous advertir de bouche que lesd. s^rs^ comtes de La Mark et de Colligny estoient partiz le matin de Grézilles et venoient loger à trois lieues en çà, qu'ilz avoient deffaict le régiment de Malianes[1] et qu'ilz seroient demain au matin au pont de Brainville, au dessoubz de Bourmont[2], pour y pas-

1. Ni Chastillon ni Saint-Auban, dans leurs mémoires, ne parlent de la défaite du régiment de Malianes.

2. Brainville (Haute-Marne). — Bourmont (id.), petite ville très ancienne et autrefois très importante.

ser la rivière de Meuze, nous priant de favoriser leur passage, d'aultant que l'ennemy s'approchoit avec toutes ses forces. Il nous advertit aussy qu'il venoit de passer à Bazeilles, où il avoit esté arresté et fouillé par les gens dud. s^r^ duc de Guyse qui y estoit en personne, faisant rompre le pont, ce qui nous feist haster et advancer quelque trouppe pour le descouvrir. Mays il s'estoit desjà retiré en diligence, nous ayant veu en bataille descendans au village. Et là se trouvèrent aussy incontinent après les cornettes et harquebuziers à cheval françois. Et fut tenu conseil et résolu sur lesd. advis que nous irions repaistre à Bazeilles, où nous adviserions de ce que nous aurions à faire pour favoriser le passage dud. s^r^ de Chastillon, logeant là pour entretenir led. s^r^ duc de Guyse en ceste opinion que nous feussions venuz pour luy garder le pont de Bazeilles, affin que led. s^r^ de Chastillon feist le lendemain son chemyn au dessoubz, avec moings d'empeschement.

Estans logez, nous entrasmes à huict heures au conseil, où il fut résolu que nous en partirions à deux heures après minuict, pour arriver, à sept heures, à Brainville, garder le pont et le refaire, s'il estoit rompu comme celuy de Bazeilles, et que nous deslogerions à la sourdine, pour estre tous les ennemys à Neuchastel, dont les sentinelles pourroient, au son des trompettes, descouvrir nostre partement et monter la rivière de l'aultre costé comme nous, en danger de rencontrer led. s^r^ de Chastillon.

Le lendemain lundy, 11^e^ septembre, nous partismes de Bazeilles, à deux heures après minuict, et arrivasmes à sept heures à Brainville, donnant l'alarme

à Bourmont et ès villages voisins qui ne sçavoient rien de nostre venue. Et trouvans le pont rompu, nous le feismes refaire pour passer les gens de pied, demeurant tousjours en bataille au devant jusques environ les dix heures que nous descouvrismes des trouppes au hault de la montaigne de la rivière, à la droicte de Bourmont. Pour quoy nous ne peusmes éviter de laisser passer quelques cornettes de cavalerie françoise pour descouvrir qui ce pouvoit estre. Et trouvèrent que c'estoit led. s[r] de Chastillon[1]. Lequel estant passé à nous avec salves de ses régimentz, on feist advancer pour aller à Milières[2], premier cartier qui luy fut donné, au corps de l'armée, demeurant cependant la cavalerie alemande en bataille, au devant du pont, laissant passer quelques chevaux delà l'eau, pour empescher quelques cavaliers sortis de Bourmont de faire dommage aux bagages des régimentz dud. s[r] de Chastillon[3]; à la queue duquel nous retournasmes droict en noz logis, sans avoir trouvé empeschement quelconque en ceste conjonction ny aultre incommodité; sinon la maladie qu'en rapporta led. s[r] comte de La

1. L'arrivée de Chastillon eut lieu non pas le lundi 11 septembre, mais le lundi 21. La jonction des deux armées eut lieu le lendemain. Voyez les mémoires de Chastillon (f. fr., vol. 3976, f. 198) et la version imprimée dans les *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 212); voyez aussi les mémoires de Saint-Auban, de Thou et les historiens du temps. La différence de date ne provient ici, comme ailleurs, que de la différence des calendriers julien et grégorien. Voyez la note 2 de la page 31.

2. Millières (Haute-Marne).

3. Chastillon n'amena à peine que sept ou huit cents hommes « lesquels encore n'ont de beaucoup servi que à désobéir et à fuir ». (Lettre de Guitry à Ligny datée du 26 décembre 1587, f. fr., vol. 4142, f. 657.)

Mark, trop délicat pour une telle cavalcade, comme il luy avoit esté remonstré, qui fut une fiebvre continue, laquelle ne le laissa poinct depuis jusques à la mort[1], ne nous estans peu assez esmerveiller, led. s[r] baron et moy, des mouvemens imprudens et inutiles des cappitaines dud. s[r] duc de Lorraine[2], attirans sans aulcun effect de grandz dangers sur son estat, qu'eust couru grand risque, si les François eussent lors passé l'eau et rentré en Lorraine.

Le 12[e] dud. moys, estans au conseil, à Prey-soubz-la-Faulche, cartier dud. s[r] duc de Bouillon, le s[r] de Monlouet nous y communiqua une lectre, escripte à luy par le s[r] colonel de Bassompierre, plaine des plaintes qu'il luy faisoit des feuz que les François avoient mis en Lorraine et nommément en son village de Haroué, qu'ilz avoient faict entièrement brusler par le colonel Villeneufve, menaceant d'en avoir sa revenge en France, lorsqu'il auroit ses brusleurs, et que led. s[r] duc de Guyse luy avoit donné toutes les maisons

1. Jean de La Marck mourut à Ancy-le-Franc le 8 octobre, à sept heures du soir. Le duc de Bouillon était tellement malade qu'il ne pouvait voyager qu'en litière. Quant à l'armée, voici le tableau qu'en trace le duc de Guise : « Votre Majesté auroit hor-« reur de voir la route de leur armée où il ne se trouve par jour « moins de trois à quatre cents personnes mortes ou à l'abandon. » (Lettre du duc de Guise au roi, du 9 octobre 1587; f. fr., vol. 4734, f. 323.)

2. Dans une lettre du 23 septembre, le duc de Lorraine exprime à la reine mère tout son regret de n'avoir pu empêcher la jonction de Chastillon et de l'armée allemande (V[c] de Colbert, vol. 10, f. 225). Le 23 septembre, dans une lettre particulière, le duc de Guise raconte à l'ambassadeur Mendoza cette réunion des deux armées ennemies (Arch. nat., K. 1565, n. 57). Le lendemain, 24 septembre, il en donne avis au roi (Lettre au roi; f. fr., vol. 4734, f. 310).

de ceux de la religion qui sont en son gouvernement, pour en faire et disposer à son plaisir. Tous les François furent lors bien estonnez. Et, led. s[r] de Monlouet demandant ce qu'il respondroit là-dessus, fut remys à sa discrétion de faire response ou non, s'excusans que ce n'avoit esté de leur sceu et consentement. Et ce fut lors à qui renieroit le plus impudemment leurs délibérations et résolutions faictes en plein conseil, fort imprudemment, de mectre le feu partout, tant près Sarrebourg que Blamont et tousjours depuis. Ce qui nous donna de rechef occasion de leur répliquer là-dessus qu'ilz n'excusassent poinct leurs faultes et passions, de sorte que cela retombe sur les estrangers qui n'y avoient pas pensé seulement, et que, en leur remonstrant à toutes occasions le mal qu'ilz faisoient, pour empescher ung grand bien que nous traictions, nous leur avions souvent prédict qu'après qu'ilz auroient bruslé en Lorraine, les Lorrains brusleroient en France, et que nous estions bien asseurez que les Alemandz n'estoient aulcunement suspectz de tels désordres, par les enquestes et recongnoissances mesmes des Lorrains, comme led. s[r] d'Haussonville m'avoit particulièrement asseuré. Sur quoy led. s[r] de Chastillon, s'estonnant bien fort d'une si cruelle et barbare guerre, deist que, bien qu'il eust de grandz subjectz d'animosité particulière contre toute la maison de Lorraine et que fraischement ilz luy ayent donné grande occasion de se resentir de la peine qu'ilz ont pris pour l'avoir et faire de sa personne à leur plaisir, si ne s'en vouldroit-il jamais prendre au boys et à la pierre, mays que, s'il se fust trouvé au Pont-Saint-Vincent, il eust exposé sa vie,

pour ne perdre une si belle occasion et eust bien faict danser tous ceux qui avoient lors mal au cueur.

Le vendredy 15e septembre, estans logez à Villers-le-Sec, delà la rivière de Marne, comme j'estois allé trouver le colonel Berndorff, pour le persuader d'accompaigner led. sr de Chastillon, en l'exécution d'une entreprise qu'il avoit sur Langres, pendant le séjour que nous allions faire à Chasteauvilain[1] et ès environs pour reposer l'armée qui avoit esté harassée, pour parvenir à la conjonction dud. sr de Chastillon, arriva ung reistre de son régiment qui avoit esté pris prisonnier en Lorraine et estoit renvoyé de sa prison avec ung trompette dud. s. duc de Lorraine, pour le conduire en seureté, qui furent amenez aud. sr Bernsdorff. Duquel ayant apprins ce que disoit le reistre, qu'il estoit renvoyé sans rançon et avoit receu fort bon traictement, et le trompette ne me respondant pas à propos sur ce que je luy demandois quy luy avoit commis la conduite de ce reistre et quel commendement il avoit, j'entray en soupçon. Et, estans prestz de nous mectre à table, je diz aud. sr Bernsdorff que je me doubtois de quelque artifice, au renvoy de ce reistre, et estois d'advis de le faire disner avec nous et le faire enyvrer et en faire aultant par ses gens du trompette ; et qu'après les avoir bien enyvrer, je luy dirois ce qui seroit bon de faire, ce qui fut faict.

Et, après disner, je diz aud. sr Bernsdorff qu'il commandast à quelcun des siens de faire coucher le trompette yvre, et, pendant son sommeil, le rechercher en son pourpoinct et en ses chausses s'il y avoit poinct

1. Château-Villain (Haute-Marne).

de lectres, comme luy et moy ferions seulz de son reistre. Lequel ayans faict coucher sur une paillasse, quand il fut bien endormy, nous le tastasmes par le corps et en ses chausses ; et l'ayant ung peu remué, je senty au derrière de son pourpoinct, entre les doubleures, quelque chose de gros qui n'estoit poinct argent. Et ayant pris ung coustelas et descousu le pourpoinct par le costé, je mis la main entre deux et senty du papier que je tiray, radoubant le pourpoinct le mieux que je peu, sans que le reistre en sentist rien, tant il estoit yvre et endormy. Et, ayant ouvert la couverture, je vei que c'estoient deux patentes signées dud. s^r^ duc de Lorraine et seellées de son seel, en langue alemande, que je baillay à lire aud. s^r^ Berndorff; qui me deist que nous avions faict ung grand coup d'avoir descouvert cecy, et que les Alemandz, estans fort malcontens, ceste dépesche eust ruiné l'armée, sans doubte, et n'eust pas esté en la puissance des colonelz d'y remédier; me déclarant que l'une desd. patentes contenoit de grandz advis certains que led. s^r^ duc de Lorraine donnoit aux reistres de leur ruine résolue, avec beaucoup de particularitez vérificatives de cet advis, que led. s^r^ duc leur asseuroit estre véritable et qu'ilz estoient trahiz et conduitz à la boucherie; et que l'aultre patente contenoit une offre et promesse dud. s^r^ duc de Lorraine, signée de sa main et seellée de son seel, de la somme de 300,000 florins avec vivres et passage pour leur retirer en toute asseurance en Alemaigne. Et me deist led. s^r^ Berndorff que Dieu m'avoit envoyé vers luy, qui ne se feust jamais doubté de telle chose, qui estoit sans doubte capable de ruiner l'armée. Je luy respon-

diz que ces deux patentes estoient une suite et réitérée négotiation de ce que led. s[r] d'Haussonville en avoit voulu traicter avec moy, à Lunéville, où il m'avoit asseuré qu'au lieu d'accorder 100,000 escuz à l'armée et vivres pour son passage en France, qui cousteroient plus, led. s[r] duc de Lorraine, son maistre, donneroit aux Alemandz seurement pareille somme, non de florins, car il me parla lors d'escuz, pour se retirer en leurs maisons et laisser là ces brusleurs, comme il me parloit. Dont jamays je n'avois ouvert la bouche, non pas aud. s[r] baron de Dhona mesmes, de crainte que la congnoissance en vint aux reistres ; que c'estoit à quoy il luy convenoit travailler et mesnager en sorte ce reistre qu'il recongnoisse de près s'il y a rien de semblable en la bouche, encores qu'il n'en sera pas creu, comme lesd. patentes, et pour voyr de sorte à tout que rien n'en vienne à la congnoissance des reistres ; et, quant au trompette, le faire bien garder et traicter ; que j'emporterois avec moy lesd. deux patentes et les ferois traduire en langue françoyse, pour les communiquer au premier conseil et résouldre quelle response on y feroit par led. trompette mesmes. Ce que ayant communiqué aud. s[r] baron, à mon retour, dont il fut bien eshahy, il m'en laissa faire.

Le dymanche, 17[e] septembre, estans au conseil, à Bellefontaine[1], au cartier de Chasteauvilain, bien asseuré que les François ne se pourroient plus servir de ceste occasion pour retourner en Lorraine, puisqu'ilz avoient laisser passer celle dud. s[r] de Chastillon, après avoir parlé de beaucoup d'aultres affaires, je leur commu-

1. Bellefontaine (Vosges).

niquay les deux patentes de Lorraine, en original alemand, et la traduction que j'en avois faict faire, en langue françoise, affin qu'ilz congneussent de quelz moyems on usoit pour tascher à les priver de la force des Alemandz, sans se soucier des aultres ; que ce n'est pas aujourd'huy qu'on y a commencé seulement ; et, s'ilz sçavoient les moyems qu'on y a tenuz, lorsque je fuz envoyé à Lunéville, et comment j'y ay pourveu, en ne descouvrant les offres et promesses à personne du monde, qui estoient conformes ausd. patentes, et comment nous les avons descouvertes, ilz s'en estonneroient, comme ilz feirent, après que je leur en eus faict le discours et de Lunéville ; les priant que ce danger, que nous avions évité, leur servist d'une sérieuse exhortation à s'efforcer au contraire de tout leur pouvoir à conserver les Alemandz en leur bonne volonté et leur donner toute satisfaction promise ; leur faisant perdre l'opinion qu'ilz ont trop grande, conforme aux advis dud. s^r^ duc de Lorraine, qu'on les veult ruiner de propos délibéré et mener à la boucherie, soubz couleur d'aller joindre le roy de Navarre, lequel led. s^r^ d'Haussonville m'avoit asseuré, en gentilhomme d'honneur, que ceste armée ne verroit poinct ; et que c'estoit ung des pointz résolus entre les deux roys, l'ung desquelz l'avoit tellement asseuré à telle personne d'authorité près de luy, de qui il le sçavoit, qu'il n'en faloit doubter, et qu'on nous menoit au roy pour luy en faire une gorge chaude, et, par ce moyem, réparer ung peu la réputation qu'il a perdue parmy les catholiques ; et qu'ayant pitié de tant de noblesse alemande, si misérablement conduite, il avoit charge de faire pareilles offres et promesses de la part de son

maistre, qui ne seroit pas, me deist-il, ingrat envers moy, si je leur voulois représenter ceste sienne bonne volonté, dont je ne voulu jamais donner congnoissance à personne, de crainte que cela ne se divulgast à l'arrivée de l'armée; que, si les advis dud. s^r^ duc de Lorraine estoient vraiz, ce seroit une grande et signalée ingratitude de tirer des estrangers de leurs maisons exprès pour les perdre. Et, m'adressant au s^r^ de Guitry, je luy diz que tout ce discours parloit à luy, auquel son maistre envoyoit tous ses secretz commendemens, et auquel on imputeroit (comme on faisoit desjà beaucoup d'aultres désordres) la conduite et négociation d'une telle desloyaulté; qu'il avoit faict profession de gentilhomme d'honneur; qu'il ne quictast poinct ce chemin-là, pour servir à telles tragédies qui diffameroient son nom par toute la chrestienté. Et, les priant de faire lecture desd. patentes, je les requis de nous donner advis de la response qu'il y conviendroit faire.

Sur quoy led. s^r^ duc de Bouillon ayant leu les originaux alemandz, et les François la traduction d'iceux, qu'ilz trouvèrent conformes, le s^r^ de Beauvoir La Nocle, confident dud. s^r^ de Guitry, prenant la parole, commença à desployer son éloquence, louant grandement nostre vigilance à descouvrir le mal, nostre prudence à y remédier, et nostre affection et fidélité envers leurs affaires, nous disant que ce n'estoit pas la première fois qu'on avoit usé de telz artifices, dont il nous compta des exemples des guerres passées et une affection semblablement louable au comte Wolrad de Mansfelz à René[1], le duc; nous remerciant très

1. René de Vaudemont, duc de Lorraine en 1473, vainqueur de

affectueusement de noz bons offices et nous conjurant de n'entrer pas seulement en doubte, tant s'en fault de croire qu'ilz feussent si meschans et desloyaux de servir à telz artifices et desseings contenuz aux advis dud. s[r] duc de Lorraine, qui ne taschoit qu'à semer par telz moyems de la division en l'armée et par telz advis la disposer à recepvoir ses offres et promesses qui s'en iroient aussytost en fumée.

Je repliquay que ce grand danger que nous avions évité provenoit d'ung reistre mal disposé et pris à la queue des compaignyes, comme ilz se debvoient aussy asseurer que la difficulté que feirent aulcuns Suisses du régiment de Basle, à Saint Belin, venoit d'une pareille source, à quoy il estoit nécessaire de pourvoir plus que devant, en marchant en sorte que les malades, dont le nombre croissoit tous les jours, feussent envoyez devant les bagages, affin qu'ilz ne demeurent plus derrière pour estre pris et par eux descouvertes les infirmitez de ceste armée et sur icelles renvoyez pour y faire de mauvais offices. Pour quoy il estoit besoing que quelques cornettes françoises demeurassent tousjours derrière, pour faire la retraicte de l'armée et empescher que cela n'arrive plus. Et, quant à leur advis de la response que nous aurions à faire, elle fut par eux remise à nostre discrétion, recongnoissant aux s[rs] baron, feld-mareschal et colonelz tant d'honneur et d'affection qu'ilz sçavoient trop mieux qu'eux ce qu'ilz debvoient respondre là-dessus; les priant, quant au trompette dud. s[r] duc de Lorraine,

Charles le Téméraire en 1477. Peut-être La Huguerye confond-il ce personnage avec René d'Anjou, dit le bon roi René, momentanément duc de Lorraine et roi de Naples en 1431 et 1438.

de le faire punir aussy exemplairement que le cas le requéroit. Mays nous ne trouvasmes pas qu'il feust coupable, n'ayant apporté lesd. lectres et, sans en rien sçavoir, comme il deist, conduit seulement le prisonnier en seureté. Et nous craignions d'esventer la congnoissance de ce faict-là, qui estoit très dangereux. Et toustesfois nous retinsmes led. trompette jusques après nostre passage de Seyne, affin qu'il ne peust rien rapporter en Lorraine qui nous peust nuyre. Et le dépeschasmes seulement au partir de Nicé[1], le 27[e] dud. moys, après avoir communiqué nostre response au conseil, qui la trouva fort sage et bonne, contenant en somme qu'estant led. s[r] duc de Lorraine prince d'Empire et faisant de tout temps profession d'honneur et vérité, ilz ne pouvoient croire que lesd. deux lectres patentes, plaines de moyems de corruption, eussent esté expédiées de son propre mouvement; que de leur part ilz estoient gentilzhommes d'honneur, prestz à souffrir plustost tous périlz et dommages que d'y faire préjudice, selon le contenu de ses lectres, très disposez toutesfois, sauf leur serment, de luy faire très humble service en aultre chose.

Le samedi, vij[e] octobre, approchant de la rivière de Loire et logez à Thoury, nous allasmes au conseil à Fossegillon, cartier dud. s[r] duc de Bouillon, où, ayant employé le matin en plusieurs affaires, après le disner, led. s[r] de Clervant nous parla d'une lettre qu'ils avoient advisé de faire escripre par led. s[r] de Bouillon au roy, au nom de toute l'armée, pour empescher, disoit-il, que le roy ne se résolust à joindre la Ligue et nous

1. Nicey, arrondissement de Commercy (Meuse).

combatre, luy donnant au contraire telle asseurance de noz forces qu'il en peust faire estat comme des siennes. Je congneu lors que c'estoit ung des poinctz de l'instruction de Monglat[1], arrivé il y avoit quatre jours[2], avec l'aultre poinct, de contremonter Loire pour s'esloigner du roy[3]. Ce qui me donna ung évident argument de croire l'advis que j'avois eu si souvent de l'intelligence des deux rois, nous voyans conduire, pour nous mectre en la main du roy[4] et nous accommoder à ses affaires, en laissant le party derrière, seul but de nostre voyage. Et tira led. s[r] de Clervant une minute de lectre qu'il avoit dressée, laquelle il feist lire en nostre présence, dont on nous

1. Robert de Harlay, baron de Monglas, troisième fils de Robert de Harlay, s. de Sancy, serviteur dévoué du roi de Navarre. Il devint premier maître d'hôtel de Henri IV et sa femme gouvernante de Louis XIII. Il mourut en 1607.

2. Après le passage de l'Yonne arriva au camp le s. de Monglas, avec charge de demander au duc de Bouillon, de la part du roi de Navarre, de remonter la Loire (Mémoires de Chastillon, f. fr., vol. 3975, f. 198). Monglas était porteur d'une instruction du roi de Navarre, datée du 15 septembre, qui est publiée dans les *Mémoires et Correspondances de Duplessis-Mornay*, 1824, t. II, p. 515. Monglas rejoignit l'armée allemande à Ars (De Thou, liv. 87). Le secret de sa mission n'échappa pas au duc de Guise, qui le révèle au roi dans une lettre sans date, mais que nous attribuons au milieu d'octobre (V[c] de Colbert, vol. 10, f. 256).

3. Une lettre du duc de Guise au roi, datée de Courtenay, et du 25 octobre 1587, parle d'une dépêche que les reîtres viennent de recevoir du roi de Navarre et du trouble qu'elle a jeté dans le conseil de leur armée. Cette lettre a été vendue par M. Gabriel Charavay, en vente publique, le 26 mai 1877.

4. L'assertion de La Huguerye relative à l'intelligence des deux rois, quelquefois fondée depuis le commencement de la Ligue, est sans aucune vraisemblance à la date d'octobre 1587. La bataille de Coutras en est la preuve.

demanda nostre advis. Et nous dismes que le texte de ceste lectre estoit formellement contraire à noz capitulations, en premier lieu; secondement, que telles submissions estoient de si dangereuse conséquence qu'au lieu de nous redoubter on s'en mocquera, et que cela seroit ung subgect de nostre ruine, naissant ordinairement de telz respectz et intelligences, que nous verrons à l'œil; qu'il ne nous faloit pas amener à ce chemin pour nous faire tomber en ceste poursuicte, et qu'il estoit sans comparaison meilleur de suivre le chemin résolu de Sedan, pour ne tomber en ces termes avec le roy ny en l'estat où estoient les Suisses, qui n'eussent esté près de leur païs, pour s'en pouvoir retourner, ny près du roy pour le désirer et nous en faire craindre de dangereux accidens.

Ilz attendoient bien de nous ceste response et nous conduisoient pas à pas à leur intention secrète, comme je le prédiz bien, dès le changement du chemin, en la guerre de Lorraine, sur les advis que j'avois. Et, encores qu'ilz feussent ung peu estonnez de nostre response, si fortifièrent-ilz leur propos, en nous confessant tout ouvertement que c'estoit la volonté du roy de Navarre[1]. Lequel se gouvernoit ainsy, s'estant

1. Après la bataille de Coutras, le roi de Navarre renouvela à l'armée allemande les instructions précédemment transmises par Monglas. Il envoya le s. de Chevroche au duc de Bouillon et quelques jours après, encore une fois, le s. de Monglas. Les instructions confiées à ces deux capitaines sont imprimées dans les *Mémoires et Correspondances de Duplessis-Mornay,* 1824, t. IV, p. 39 et 43. En conseillant à l'armée allemande de remonter la Loire et de s'éloigner de lui, le roi de Navarre n'avait d'autre but que d'écarter ces bandes de pillards, alliés aussi inutiles que dangereux. Voyez les *Lettres de Henri IV,* t. II, p. 318.

luy-mesme, en montant naguères la rivière pour venir vers nous, retiré devant le roy en arrière, en asseurant S. M. qu'il luy céderoit tousjours la place et se reculeroit dix lieues loing de luy. Ceste confirmation de leur propos nous asseura du tout de l'intelligence des deux roys aux despens du party et de nous, contre le debvoir et les sermens. Ilz adjoustèrent que, quand bien il n'y auroit aultre respect que pour retenir ung peu le roy par celuy qui y seroit envoyé, cela estoit expédient, et que, par ce qu'il pourroit recongnoistre par le moyem de messieurs de Montpensier[1], d'Espernon[2] et de Biron, il achemineroit quelque chose de bon, nommément sur la coppie de la dépesche qu'il porteroit pour la faire voir à S. M. et les desseings de la Ligue sur son estat.

Lors je congneu où ilz tendoient et que cela estoit résolu entr'eux et qu'ilz le feroient sans nous et peult-estre à nostre dommage. Pour quoy nous trouvasmes nécessaire de nous y accommoder par force, réformant toutesfois la lectre, en sorte que les submissions ne feussent telles, que l'authorité et la force nous demeurast en la main pour en faire le service du party,

1. François de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, né vers 1542, gouverneur de Normandie, mort à Lisieux le 2 juin 1592.

2. On conserve à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 5156 et 24168, et Vᶜ de Colbert, vol. 25) plusieurs recueils de minutes ou de lettres du duc d'Épernon au roi, écrites depuis le mois de novembre 1585 jusqu'à la fin de 1587. Elles sont du plus haut intérêt pour l'histoire de cette campagne. Voyez aussi ses lettres au roi, à Bellièvre, à Villeroy, etc., qui sont imprimées dans les *Mémoires et instructions servant à l'Hist. de France* (par Chevalier), 1626, in-4°, p. 1 à 527.

tant qu'il nous seroit possible. Auquel effect nous examinasmes de près lad. minute, en modérant les submissions et retranchant quelques clauses, dont le roy se pourroit servir à nostre préjudice. Et, quant à la clause de créance sur ung gentilhomme qu'ilz y vouloient envoyer, nous y opposasmes, remonstrans que cela estoit encores du tout contraire aux accords et qu'il suffisoit, pour s'acquiter de leur respect sans préjudice du party, d'escripre une bonne lectre au roy de la juste occasion de la prise de leurs armes, non contre son service, mays pour les employer, avec le party, à la seureté de sa personne et conservation de son estat et couronne contre la Ligue, luy faisant voir, comme ilz vouloient, les desseings d'icelle sur sa couronne, par la coppie de la dépesche dud. s^r^ de Villy, que je croiois qu'ilz n'avoient attendu si tard à luy comnicquer; suppliant S. M. d'y vouloir bien pourvoir, en recongnoissant ses bons et naturelz subjectz et usant des moyems qu'ilz luy présentoient, pour mectre une fois son royaume en repos; et que, s'il plaisoit à Sa Majesté voir l'original de ceste dépesche et entendre plus amplement la bonne affection de ceste armée à son service, il luy pleust depputer quelc'un de ses plus confidens serviteurs, auquel on feroit voir les originaux et entendre plus amplement toutes choses, pour luy en faire rapport; et que, sur la response de S. M., recongnoissans qu'il tendist à quelque chose de bon pour le party et le service du roy de Navarre, lors il seroit temps d'y dépescher de toutes les nations, selon l'ordre de la capitulation, pour entrer plus avant en traicté contre la Ligue, conforme à nostre debvoir, promesses et vocation. Ilz feirent con-

tenance de le trouver bon. Et fut, selon cela, par nous la lectre réformée et advisé d'envoyer le pacquet par ung trompette seulement aud. s[r] duc de Montpensier, pour le présenter au roy[1]. L'ung de leur compaignye me deist en l'oreille : « Ilz ne cherchent pas de s'accommoder au roy par traicté, mays par ung image de victoire, en dissipant ceste armée artificieusement, pour réparer les bresches de sa réputation parmy les catholiques, contre les desseings de la Ligue. » Et je luy diz que nous le voyons bien, il y a longtemps, et en avions eu de bons advis, laissant là le party à une autre fois.

Le trompette retourna le 13[e] dud. moys d'octobre, sans aulcune response du roy, rapportant seulement de la bouche dud. s[r] duc de Montpensier que S. M. feroit response, quand ses affaires le requerroient. Qui me donna subject de leur répéter ce que je leur avois dict pour empescher ceste dépesche, qu'elle ne feroit aultre effect que d'engendrer ung mespris de l'armée et ung desseing de la ruiner, au lieu de laisser et le roy et la Ligue en l'opinion qu'ilz en avoient.

Depuis ce temps-là, jusques à ce que l'armée feust arrivée sur le bord de la rivière de Loire, à Neufvy, le 12[e] d'octobre, qu'elle trouva sur l'autre bord, au lieu

1. Une copie de cette lettre, datée de Ligny, est conservée dans les V[c] de Colbert, vol. 16, f. 247. C'est une sorte de protestation au roi dans laquelle le duc de Bouillon déclare que l'armée allemande n'est entrée en France que pour assister le roi contre les ligueurs, leurs ennemis communs. Dans une autre copie de cette pièce, elle est datée du 20 octobre, ce qui est un peu en désaccord avec les dates données par La Huguerye (f. fr., vol. 704, f. 72). Cette divergence de dates provient de la différence des calendriers julien et grégorien.

du roy de Navarre, pour le joindre, comme il avoit esté juré et promis, le roy de France en personne, en son armée[1], et, pour la crainte qu'avoit S. M. qu'à l'occasion de lad. armée les forces dud. s[r] duc de Lorraine, qui estoient desjà entrées en France, contre sa volonté[2], ne passassent oultre et que le duc de Parme[3], qui estoit avec une armée, sur la frontière de Picardye,

1. Le roi en personne avec son armée se tenait sur la rive gauche de la Loire, afin d'empêcher la jonction de l'armée allemande et de l'armée du roi de Navarre (Claude de la Chastre, *Discours sur les faits de* 1587, p. 97). Sur la composition de l'armée royale voyez un état de troupes (V[c] de Colbert, vol. 10, f. 277). Suivant la chronique conservée dans le *Recueil A-Z*, les ambassadeurs du roi de Navarre voulaient que l'armée passât le fleuve et marchât à l'encontre du roi, mais La Huguerye insista pour qu'elle se dirigeât vers la Beauce (Lettre G, p. 209). C'était une sorte de retraite qui perdit l'armée.

2. Le 28 octobre le roi expédia au duc de Lorraine le s. de Rieux avec l'ordre de renvoyer les 1600 hommes d'armes, flamands ou bourguignons, que le duc de Parme lui avait prêtés (f. fr., vol. 4734, f. 390, copie). Malgré cet ordre, le duc de Lorraine, poussé par le duc de Guise, se disposait, par esprit de vengeance, à poursuivre l'armée allemande sur le territoire français. Mais le roi ne voulut l'autoriser qu'à la condition que les capitaines lorrains lui prêteraient serment. Le duc de Lorraine refusa. Sur cette affaire, voyez la lettre du duc de Lorraine à la reine-mère du 12 novembre et la réponse de Henri III du 16 (f. fr., vol. 4734, f. 402 et 307). Le 27 novembre, Henri III, ayant reçu la nouvelle du combat d'Auneau, écrivit au duc de Lorraine qu'il n'avait plus aucun besoin de secours (f. fr., vol. 3396, f. 21).

3. A cette date le duc de Parme achevait une brillante campagne; il avait réuni ses troupes aux environs de Bruges et avait surpris L'Écluze. Il se préparait à porter la guerre sur les bords du Rhin en faveur de l'électeur-archevêque de Cologne. Une lettre du duc de Guise à l'ambassadeur Bernardino de Mendoça, du 2 octobre, nous apprend que le roi, sur ses instances pressantes, s'était enfin décidé à demander du secours au duc de Parme (Arch. nat., K. 1565, n° 61).

n'entrast en France en pareilles forces, l'estat ne feust en hazard, il fut traicté par le roy, confidemment avec le roy de Navarre et ses agens en lad. armée, pour la dissipation artificieuse d'icelle ; laquelle fut commencée par le traicté faict avec les Suisses[1], lesquelz se retirèrent, et depuis avec les François qui pressèrent les Allemandz de recepvoir les accordz qui leur estoient offertz pour se retirer[2], comme il appert, en l'histoire

1. Voici le précis des phases de la capitulation des Suisses. Le roi écrivit, le 19 octobre, aux Suisses, afin de les détacher de l'armée allemande. Sa lettre fut apportée le 25 oct. au camp par un de leurs fourriers, fait prisonnier quelques jours auparavant, de crainte que les hérauts de l'armée royale ne fussent massacrés par les huguenots (copie; f. fr., vol. 3975, f. 129, et f. fr., vol. 17990, f. 119).

Le même jour fut rédigée par les capitaines des trois régiments suisses l'instruction donnée au plénipotentiaire chargé de traiter avec le roi (copie, f. fr., vol. 3975, f. 131). La réponse du roi est datée du 6 novembre (copie, f. fr., vol. 17990, f. 119 v°). Le 13 nov. les capitaines suisses envoyèrent de nouveaux députés au roi (Instruction; f. fr., vol. 3975, f. 158). Le roi leur répondit, le 19 novembre, une lettre sévère où il les menaçait de les traiter comme ses « capitaux ennemis », s'ils ne se hâtaient pas d'accepter ses propositions (ibid., f. 156). Le 22, les Suisses capitulèrent et signèrent la promesse de ne plus porter les armes contre le roi (f. fr., vol. 17990, f. 120). Le 27 novembre, au reçu de cet acte, le roi accepta la soumission des Suisses, leur fit donner des vivres et de l'argent et écrivit aux trois cantons protestants (Zurich, Berne et Bâle) (f. fr., vol. 3975, f. 65, 66, 158. — Ibid., vol. 17990, f. 120 v° et suiv. — Vᵉ de Colbert, vol. 38, f. 25).

Sur la capitulation des Suisses voyez Zurlauben, *Hist. mil. des Suisses*, t. V, p. 202. La lettre de Henri III aux trois cantons est imprimée dans cet ouvrage.

2. La Huguerye, qui s'est étendu avec tant de complaisance sur ses négociations avec les représentants du duc de Lorraine, glisse, sans en parler, sur les deux incidents les plus importants de la guerre.

Le 26 octobre 1587, le duc de Guise surprit à Vimory, près de

entière, ainsy qu'ilz furent contrainctz d'en traicter avec led. s[r] duc d'Espernon et accorder du lieu de leur retraicte par le hault de la Saône, pour tirer à Montbéliard[1]. Led. s[r] duc d'Espernon pratiqua lors le s[r] de Monlouet, pour aller trouver le roy de Navarre. Et sceu dud. s[r] de Monlouet, à Marsigny-aux-Nonnains sur Loire, le subject de son voyage estre pour remon-

Montargis, l'armée allemande, et leur enleva tout ce qui restait de leur cavalerie. Le combat de Vimory est raconté avec détails par Claude de La Chastre, *Discours sur les faits de* 1587, p. 102, et dans une lettre du duc de Guise à Mendoça du 30 octobre (Arch. nat., K. 1565, n° 91). Voyez aussi un récit des marches du duc de Guise du 20 au 26 octobre (*Ibid.*, n° 92).

Le 24 novembre à Auneau, près de Chartres, le duc de Guise surprit de nouveau les Allemands et remporta une victoire encore plus complète. Sur le combat d'Auneau voyez la note suivante et la note 2 de la page 204.

1. Le combat d'Auneau mit l'armée allemande presque en déroute. Le duc d'Épernon arriva dans les derniers jours de novembre sur la queue de l'armée battue par le duc de Guise. Malgré les instances de ses propres capitaines il refusa de les attaquer et de consommer leur défaite (Lettre du duc de Guise à Mendoça du 11 décembre; Arch. nat., K. 1565, n° 134). Dans une autre lettre le duc de Guise signale les ménagements de d'Épernon pour les reitres et même ses efforts pour les sauver (*ibid.*, n° 136).

Enfin le 8 décembre, François de Bourbon, prince de Conti, le duc de Bouillon et le baron de Dohna signèrent entre les mains du duc d'Épernon la capitulation générale de l'armée allemande. Cet acte analysé dans les *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 237) est publié par Haag (*La France protestante*, t. X, p. 200). Dans certaines copies cette pièce est datée du 5 décembre. Voyez notamment f. fr., vol. 704, f. 86.

Chastillon refusa de prendre part à la capitulation. Il quitta l'armée à la tête de quelques partisans, fut rencontré par le s. de Mandelot et n'échappa qu'avec peine aux forces catholiques (La Chastre, *Discours sur les faits de* 1587, p. 158).

Il est à regretter que La Huguerye garde le silence sur les faits d'une aussi grande importance.

strer de la part dud. s[r] duc d'Espernon aud. s[r] roy de Navarre qu'il estoit nécessaire qu'il feist de deux choses l'une, ou qu'il s'accommodast du tout à la volonté du roy ou bien qu'il feist la guerre à la Ligue, auquel effect il avoit une bonne somme d'argent toute portée en quelque lieu (et c'estoit à Metz), qu'il y employroit, l'asseurant que le roy ne donneroit à ceux de lad. Ligue aulcun secours et que S. M. avoit moyem propre pour empescher ses subjectz d'y aller; que led. s[r] d'Espernon estoit bien marry qu'on n'avoit prins le chemin de Sedan, pour lequel j'avois tant contesté à Taillancourt-sur-Meuze, et qu'il fauldra le faire ceste fois, pour, à la faveur des places du duc de Bouillon, faire la guerre à la Ligue et en Lorraine et ès provinces de Champaigne, Bourgongne et Picardye, et que, pendant son voyage, led. s[r] d'Espernon y disposeroit toutes choses avec le roy.

Le 5[e] de décembre, le s[r] de Sessac[1], ordonné pour la conduite des Alemandz en leur retraicte, selon les accordz faictz avec mons[r] d'Espernon, vint trouver led. s[r] duc de Bouillon à Sarry; et luy comnicqua son instruction, qui luy ordonnoit de nous faire passer la Saône à Mascon, pour de là prendre nostre passage par la Bresse à Genefve. Sur quoy luy fut remonstré une manifeste contravention à la promesse dud. s[r] duc d'Espernon de nous conduire au hault de la Saône pour

1. François de Casillac de Cessac, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 37). Après la capitulation des Allemands, le roi le chargea avec Castelnau-Mauvissière de les conduire hors de France sous l'escorte de quelques compagnies (Claude de la Chastre, *Discours sur les faits de* 1587, p. 157). Cessac ne prit aucune mesure pour les protéger. Aussi furent-ils en butte aux attaques du duc de Guise et aux représailles des paysans soulevés.

passer à Montbéliard, entre les frontières de Lorraine et Bourgongne, sur laquelle il nous donna toute satisfaction, nous faisant entendre de la part dud. s^r^ d'Espernon que le roy l'avoit ainsy ordonné pour nostre seureté, sur l'advis qu'il avoit eu que les s^rs^ marquis du Pont et duc de Guyse, saichant nostre retraicte en ces cartiers-là, nous y attendoient, en résolution de nous tailler en pièces, et que S. M. y avoit voulu pourvoir en nous faisant passer par la Bresse, où nous recepvrions toute courtoisie de mons^r^ de Savoye, en faveur de noz princes; et que c'estoit la récompense des faveurs que nous avions faict aud. s^r^ duc de Lorraine, empeschant de luy faire la guerre et de ruiner ses païs, pour nous aigrir contre led. s^r^ duc de Lorraine, et, en la levée qu'ilz vouloient faire de nouveau, tirer par vengeance une résolution de nous de ne le plus espargner, ce qu'au commencement nous ne voulions croire. Pour quoy nous y dépeschasmes exprès ung jeune gentilhomme, qui estoit au s^r^ de Malroy, appellé Stein, qui nous renvoya celuy que nous luy avions baillé pour aller avec luy. Et nous advertit la chose estre véritable, et que, pour éviter cela, il convenoit faire contenance de tirer droict au hault de la Saône, pour amuser l'armée dud. s^r^ marquis et l'entretenir en ceste opinion; qu'aultrement il estoit résolu de nous chercher jusques en Bourgongne et en Bresse, où je fuz envoyé secrètement, à ceste occasion, pour négotier le passage, comme je fei, à Chambéry, avec le s^r^ de Jacot[1],

1. Il est qualifié, dans une pièce datée de 1589, Monsieur de Jacob, conseiller d'estat et grand mestre de l'artillerie du duc de Savoie (f. fr., vol. 4716, f. 29 v°).

gouverneur de Savoye, le président de Chambéry[1], les 14e et 15e de décembre. Lesquelz, pour rendre capables d'ung passage si inopiné et esloigné d'Alemaigne et les disposer à l'accorder, j'adverty que c'estoit contre nostre volonté, qui avions désiré dresser nostre retraicte par Montbéliard, mays que le roy, désirant pourvoir à nostre seureté contre les forces de Lorraine, qui nous attendoient en ce passage-là, l'avoit dressé par la Bresse; leur faisant congnoistre le secret de nostre retraicte, après celle des Suisses, et que, par intelligence du roy de Navarre avec le roy, ceste armée s'estoit desbandée volontairement et retirée, partye en forme de corruption, comme les Suisses, partye en forme d'accord, comme les François et les Alemandz, pour le bien et conservation de l'estat et couronne de France et pour donner subject au roy de désarmer ceux de Lorraine; n'ayant voulu Sa Majesté tenter une victoire sur nous, pour ne vouloir perdre le roy de Navarre ny nous, ayant esté plus marry que nous du faict d'Aulneau[2], ny rien hazarder en estant

1. Le président Pombal nommé dans les Mémoires de Saint-Auban (*Panth. litt.*, p. 399).

2. L'armée allemande s'était retirée le 23 novembre au soir dans la ville d'Auneau. Pendant la nuit le duc de Guise, avec la complicité du commandant du château, envahit la ville et massacra tous les Allemands qu'il put atteindre. La Chastre raconte avec détail la surprise d'Auneau (*Discours sur les faits de* 1587, p. 128 et surtout p. 141 et suiv.). Les Allemands perdirent 2000 hommes, morts ou prisonniers. La Huguerye se sauva en se jetant du haut des murailles (*Recueil A-Z*, lettre G, p. 215). Le duc de Guise ne fit presque aucune perte. Dans une lettre à l'ambassadeur d'Espagne, Bernardino de Mendoça, il nous apprend que la victoire d'Auneau ne lui a coûté que quatre soldats (Lettre du 5 décembre; Arch. nat., K. 1565, nº 129).

forcé de nous combatre ou donner une paix; que S. M. avoit eu grand soing de conserver la noblesse françoise, qui estoit avec nous, pour ce qu'il s'en pouvoit du tout fier, et avoit à cet effect envoyé led. s[r] duc d'Espernon pour traicter confidenment avec nous, comme il a faict, de beaucoup de choses importantes à l'estat et couronne de France, et du rafraichissement et nouvelles levées, dont ilz verroient les effectz, conformes à la deffaicte du duc de Joyeuse[1], advenue par mesme artifice, pour affoiblir la Ligue que le roy veult ruiner, s'il peult.

Dont led. s[r] de Jacot, haulsant les espaules, me remercia, au nom de son maistre, très affectueusement, me promectant toute faveur au passage et en mon particulier, et que led. s[r] duc de Savoye, son maistre, vers lequel il avoit dépesché en poste, estant vicaire de l'Empire, parent et amy de noz princes, y donneroit tel ordre que force quelconque ne seroit si hardye d'entrer en son estat pour nous offenser. Et me fut besoing de les disposer ainsy pour les pratiquer et rendre favorables à nostre passage; comme de faict led. s[r] duc de Savoye, qui s'estoit trouvé offensé au passage dud. s[r] de Chastillon par ses terres avec la force[2], sans son congé, ne laissa pourtant de prendre

1. Le 20 octobre, le roi de Navarre et le duc de Joyeuse se rencontrèrent à peu de distance de Coutras. L'armée catholique, malgré sa bravoure, fut écrasée par l'armée protestante, inférieure en nombre, mais commandée avec une habileté supérieure. Joyeuse fut tué dans la déroute avec la plupart de ses capitaines. On peut consulter sur cette bataille deux pièces imprimées, l'une dans le t. VII de la *Revue rétrospective,* l'autre dans le t. II des *Mémoires de la Ligue.*

2. Par la force, les armes à la main.

ceste occasion aux cheveux d'obliger la nation et princes alemandz par la courtoisie de ce passage, pour lequel il dépescha le s^r^ comte de Martinengo [1], avec forces. Et escripvit une très courtoise et favorable lectre aud. s^r^ baron de Dhona et à tous les colonelz et cappitaines alemandz, que j'ay en original, à laquelle je fei une response semblable d'obligation à son service, à toutes occasions, et du rapport qui seroit faict aux princes de sa faveur, comme il fut faict, et coppie de ses lectres portée à tous les princes. Ayant led. s^r^ de Jacot admiré la fidélité et prudence des Alemandz envers la bonne fortune du roy de Navarre, leur maistre, jusques à soubzmettre leur honneur, réputation et affaires à mille discours, pour éviter au danger auquel ses affaires feussent tombées par leur résolution, attirant sur les deux roys les armes des ducz de Lorraine et de Parme, non sans ung grand hazard de l'estat.

Sur lequel discours je prins subject de luy faire entendre par le menu toute la peine que nous avions eu à conserver l'estat dud. s^r^ duc de Lorraine contre les animositez des François, selon le commendement exprès que nous en avions d'ung prince, son bon voisin et amy, pour l'intérest notable qu'il avoit en sa conservation et tous les princes et estatz de la frontière de l'empire, le long du Rhin, bien que ceux qui manioient les armes dud. s^r^ duc semblassent nous vouloir forcer de changer ceste volonté en une force

1. Il ne faut pas confondre ce capitaine avec celui dont La Huguerye a parlé t. I, p. 7. Celui-ci est nommé dans les *Mémoires* de Saint-Auban, comme commandant les compagnies espagnoles au service du duc de Savoie (*Panth. litt.*, p. 400).

ouverte contre luy, comme je luy en discouru les particularitez, affin qu'il congneust combien ce prince-là avoit en recommendation ses amys et les estatz qui appartenoient à l'Empire, comme il feroit, à toutes occasions, congnoistre aud. s^r^ duc de Savoye, en particulier.

Sur quoy led. s^r^ de Jacot me répliqua que, veu ce que je luy disois, led. s^r^ duc de Lorraine luy sembloit encore plus mal conseillé en se voulant opposer à nostre retraicte, laquelle, au lieu d'empescher hors son estat, il debvroit, sinon ouvertement, pour la réputation, au moings sourdement, favoriser, en récompense d'une si bonne volonté, dont les Alemandz luy avoient tant donné de preuves, à leur passage, qu'il se pouvoit dire qu'il n'avoit tenu qu'en luy qu'il n'en feust deschargé, et que ceste mauvaise recongnoissance-là pourroit bien changer le cueur des Allemandz envers luy, à la première levée qui seroit faicte en Alemaigne, et qu'il voyoit évidemment que mons^r^ de Guyse le vouloit embarquer en ses desseings irrévocablement, comme il eust bien voulu faire dud. s^r^ duc de Savoye, son maistre, qui avoit esté mieux advisé, s'estant tousjours réservé les resnes de ses affaires. Et me pria de luy faire voir tout ce qui avoit esté traicté pour le soulagement dud. s^r^ duc de Lorraine; ce que je fei, ayant conservé derrière moy la petite valize de mes affaires, quand mon homme fut pris, près Baugé, et emmené à Lyon. Et, ayant tiré la liasse de lad. négotiation, je luy portay toutes les lectres et négotiations par escript. Lesquelz voyant et ayant comnicqué, comme il m'asseura, aud. s^r^ président de Chambéry, ilz ne se pouvoient assez estonner du mauvais

conseil que suivoit led. s^r^ duc de Lorraine, employant mons^r^ le marquis du Pont, son filz, pour poursuivre hors de son estat ceux qui, à la vérité, l'avoient plus curieusement conservé que luy-mesmes, en leur passage. Ce qui affectionna encores davantage led. s^r^ de Jacot à satisfaire au commendement de son maistre et me presser extrèmement, quand je voulu prendre congé de luy pour aller aussy disposer le passage à Genefve et en Suisse, de faire ce service à mons^r^ de Savoye de l'aller trouver en poste à Turin, avec lectres qu'il me délivreroit, pour le plaisir qu'il sçavoit que son maistre recepvroit d'entendre de moy tant d'importantes particularitez, qu'il ne luy pourroit bien représenter, et dont toutesfois il avoit besoing pour la direction de ses affaires; m'asseurant que j'acquerrois l'amitié de ce prince-là, qui sçauroit bien recongnoistre ma peine et me récompenser de mon dévalizement. Je m'en excusay, sur l'obligation que j'avois d'aller où je luy disois, mays que si, estant à Genefve et y ayant faict ce qui estoit de ma charge et à Bern, il jugeoit que cela feust nécessaire, j'estois content, s'il ne me survenoit nouvel empeschement, de faire le voyage, en m'envoyant personne propre pour me conduire vers led. s^r^ duc de Savoye. Dont il me remercia, acceptant ma bonne volonté, et me laissa aller à Genefve.

Et y estant arrivé le 18^e^, et tost après led. s^r^ duc de Bouillon, qui avoit prins son chemin par les comté de Beaujolois et principaulté de Dombes, terres dud. s^r^ duc de Montpensier, son oncle, y arriva et led. s^r^ de Guitry avec luy; le s^r^ de Clervant estant demeuré malade à Chasteauvieux, chez le s^r^ de Vauvillers, son

nepveu, où il mourut, nous y attendismes led. s[r] baron. Lequel y estant arrivé, le s[r] de La Noue, qui y résidoit, et le s[r] Du Fresne-Canaye[1], recongnoissant l'estat des Alemandz et le mescontentement extresme qu'ilz remportoient en Alemaigne, au grand préjudice des affaires advenir dud. s[r] roy de Navarre, s'employa tant qu'il peult à modérer toutes choses et restablir quelque fondement de nouveau secours. Auquel effect, pendant que led. s[r] duc de Bouillon estoit au lict, malade d'une grosse fiebvre continue, dont il mourust, regrettant toutes les fois que je l'allois visiter de n'avoir creu mon conseil, selon lequel il seroit en paix et santé en son estat, au lieu qu'il se voyoit malade à la mort, après son frère, de la peine de ce misérable voyage, et son petit estat en danger d'estre ruiné, il convia led. s[r] baron de Dhona et nous tous à disner, en intention de nous assembler et tenir conseil après disner. Dont nous doubtans bien, led. s[r] baron me pria de me tenir prest pour remonstrer bien amplement toutes les faultes qui avoient esté commises par led. s[r] de Guitry pour nous amener à ceste artificieuse dissipation volontaire de l'armée et à la ruine de noz honneur et affaires, comme je fei, au nombre d'ung quarteron des plus signalées et volontaires faultes, laissant pour abréger les aultres derrière.

Et comme led. s[r] de La Noue, gentilhomme de paix, au milieu des gens du conseil qu'il avoit assemblez

1. Philippe Canaye, s. de Fresne, né à Paris en 1551, fils d'un avocat au Parlement, conseiller au grand conseil, négociateur au service du roi de Navarre, ambassadeur à Venise sous Henri IV, mort le 25 février 1610. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres un recueil de *Lettres et ambassades,* 1645, en 3 vol. in-fol.

avec luy, led. s^r^ baron, led. s^r^ de Guitry, le s^r^ de Bèze, le s^r^ de Fresne, les s^rs^ Manfredo Balbiani, Sarrazin[1] et moy, eut commencé la proposition de regarder aux moyems de pourvoir à ung secours nouveau dud. s^r^ roy de Navarre, sans lequel il estoit en évident péril, led. s^r^ baron supplia la compaignye d'escouter préalablement le discours qu'il m'avoit donné charge de faire des faultes, voire infidélitez volontaires, qui avoient esté commises en la conduite de lad. armée, desquelles personne ne pouvoit estre plus coupable que le s^r^ de Guitry, là présent, lequel, soubz le nom et authorité des jeunes s^rs^ duc de Bouillon et comte de La Mark, qu'il avoit misérablement embrassés en ses passions, dont l'ung estoit desjà mort et l'autre estoit prest de mourir, et leur petit estat en proye, contre l'advis de mons^r^ le duc Casimir, leur tuteur, et lesquelz il avoit faict establir l'ung en l'estat de général et l'autre chef de l'avant-garde, pour commender luy seul à toutes choses, avoit tellement ruiné les affaires qu'il sembloit impossible d'y remédier.

La Huguerye expose ici, dans un long réquisitoire, le tableau des fautes commises par Guitry, Couvrelles et les autres agents du roi de Navarre. Sa conclusion est que le Béarnais s'entendait avec le roi de France pour anéantir l'armée allemande. Cette thèse a déjà été exposée plusieurs fois par l'auteur des *Mémoires* et la nouvelle démonstration ne présente aucun fait nouveau.

Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les f. 228 v° à 231.

Ainsy, après nous avoir laissé vomir tous noz mescontentemens, ausquelz ne fut rien respondu que sur

1. Théophile Sarrasin (t. I, p. 442).

le faict de la négotiation de Lorraine par led. s^r de Guitry : que nous avions bien gaigné à l'espargner et que, pour récompense, il nous attendoit au chemyn de Montbéliard[1], pour nous tailler en pièces[2]; qui avoit esté cause de nous faire reprendre ce chemin, et que, si nous y eussions faict la guerre, comme le roy et le roy de Navarre le désiroient, il ne feust rien arrivé de tout ce dont nous plaignions; on commença à entrer en délibération de ce qui estoit nécessaire pour une aultre levée. Et fut résolu le 3^e janvier 1588 :

1. Que la correspondance seroit de nouveau soigneusement entretenue et les advis envoyez en Alemaigne aud. s^r baron, à Genefve au s^r de Bèze, et à Sedan au s^r de La Noue.

2. Que le s^r de Clervant, si sa santé le permect, ou aultre, en sa place, ira en diligence trouver le roy de Navarre, pour luy faire entendre toutes choses et en rapporter ce qui est nécessaire.

3. Que le roy de Navarre dépesche en Alemaigne, en diligence, pour lever le mescontentement, compter

1. L'armée allemande évita le pays de Gex à cause du duc de Guise, qui était en Franche-Comté, traversa la Bresse et entra le 22 décembre à Genève, au nombre de deux mille hommes, avec l'autorisation des seigneurs de la ville. Après quelques jours de repos elle partit pour le pays de Vaud et rentra en Allemagne (Spon, *Hist. de Genève,* t. I, p. 331, note).

2. Après la capitulation des reitres avec le duc d'Épernon, le duc de Guise se mit à la poursuite de l'armée allemande, avec le marquis de Pont-à-Mousson « pour sous son nom, écrit-il à Mendoça, m'y couvrant et aidant de lui, parachever à défaire ce qui reste des reistres ennemis. » Il alla les attendre dans le comté de Montbéliard (Lettre du 23 décembre; Arch. nat., K. 1567, n° 4).

et payer quelque notable somme, sans quoy rien ne se peult faire,

4. et pour faire une nouvelle levée, des aultres moyems particuliers.

5. Qu'en attendant que S. M. joigne l'armée, il envoye M. le prince de Condé à Sedan, pour la recepvoir et commender et y tenir l'artillerie preste,

6. et faire délivrer le colonel Bernstorff[1], prisonnier ès mains du s[r] de Verrières[2].

Ayant séjourné à Genefve, l'espace de troys sepmaines, pour y adviser aux affaires et chacun à sa santé, après ung si fascheux voyage, pendant que les colonelz et leurs reistres s'advançoient par la Suisse, nous partismes, led. s[r] baron et moy, pour aller à Bern; où je fuz contrainct de me mectre au lict, pour une grosse fiebvre continue qui me surprint, pendant que led. s[r] baron feist les doléances au conseil contre le régiment qui s'estoit laissé corrompre au préjudice de leur capitulation qu'il exhiba, laquelle les obligeoit à obéyr au chef alemand, en toutes choses, et au mespris de l'association qu'ilz avoient jurée à Orges avec les Alemandz de ne s'abandonner l'ung l'autre,

1. Le colonel Bernstorf commandait, au départ de l'armée, le 5 août, le jour de la montre à Strasbourg, trois cornettes de reitres (Lettre de Jehan Melander, premier secrétaire de l'armée allemande au duc Philippe de Brunswick; f. fr., vol. 3398, f. 165). Il fut fait prisonnier quelques jours avant la bataille d'Auneau (*Mémoires de la Ligue,* t. II, p. 228, note).

2. Probablement le s. de La Verrière, parent des Gondi et, en cette qualité, serviteur de la reine-mère. Après la mort d'Henri III, il se rattacha à Henri IV et le servit dans quelques négociations, notamment auprès du cardinal de Gondi et du duc de Nevers (*Lettres de Henri IV,* t. III, p. 587 et 618).

tant que la guerre dureroit, et jusques à ce que par une paix il eust esté pourveu à leurs affaires communes, et qu'ilz feussent après licenciez et reconduitz, comme il leur feist apparoir par l'original de lad. association. Qui mist lesd. s^rs de Bern en peine, voyant que led. s^r baron exhiboit aussy les remonstrances qui leur avoient esté faictes, selon cela, pour empescher leur retraicte, et les protestations de tous dommages et intérestz qui leur en pourroient arriver, comme de faict il estoit advenu, requérant sur ce justice. Qui fut cause que lesd. s^rs feirent appeller le s^r Bonstetten[1], lieutenant colonel du régiment de Bern. Lequel, après la mort du cappitaine Tilman[2], son colonel, avoit faict ceste faulte, pour respondre à ce qui luy estoit mys sus. Lequel, ne saichant comment se laver, sans descouvrir du tout le mal, fut contrainct de dire ouvertement que luy et les aultres colonelz n'avoient rien faict que de l'exprès commendement de ceux à qui ilz estoient obligez d'obéyr et sans quoy ilz n'y eussent jamays voulu penser. Duquel commendement demandant led. s^r baron qu'on luy feist apparoir, encor qu'il ne feust bastant, pour les descharges du serment de leur capitulation et association au contenu desquelles il continuoit en ses protestations, led. Bonstetten remonstra que, pour le respect des grandz ausquelz cela importoit, il ne luy estoit loisible de le publier; mays que, pour satisfaire à ses supérieurs, il leur feroit voir led. commendement en original. Lequel ilz asseu-

1. Bonstetten, lieutenant du colonel Tilman, fut le promoteur de la capitulation des Suisses avec le roi (Memoires de Chastillon; f. fr., vol. 3975, f. 198 et suiv.).

2. Tilman était colonel du régiment de Berne.

rèrent avoir veu. Et, bien qu'ilz ne jugeassent pas cela estre suffisant, pour estre faict à part et en secret, sans le consentement des Alemandz, ausquelz ilz estoient obligez, en feirent mauvais visage aud. Bonsitten, qui se voulut sauver d'avoir plusieurs fois offert aux Alemandz de faire semblable accord pour eux, qui ne l'avoient voulu accepter.

Sur lesquelles difficultez, considérant que c'estoit ung affaire d'estat de grandz princes, qu'ilz n'osoient publier, et led. s^r^ baron ne voulant demeurer là plus longtemps, se contentant d'une promesse desd. s^rs^ de luy en faire raison et en tout cas de s'interposer envers lesd. grandz princes, pour obtenir ce qui leur est légitimement deu, comme à leurs subjectz, et faire tout ce qui apartiendroit à cela, de leur part, il s'achemina en Alemaigne, du costé du Schwartzwald, pour éviter les aguetz des coureurs dud. s^r^ marquis du Pont, qui venoient jusques aux portes de Basle et le long du Rhin, me laissant malade pour m'acheminer après luy, si tost que ma santé me le permettroit.

Comme je fei, au commencement de febvrier, que je me fei avaler le Rhin, depuis Basle jusques à Rheinhausen, où mons^r^ le duc Casimir m'envoya quérir avec ung coche. Et, estant à Heidelberg, comme je commençay à me mieux porter, je travaillay à dresser sur mes mémoires l'*Ephéméride* de ce voyage[1], en laquelle estoient discourues toutes noz actions, délibérations, conseilz, remonstrances, advis et déportemens. Et, l'ayant preste en ung gros volume, tout escript de

1. Cette *éphéméride* est évidemment celle qui est conservée dans le vol. 4142 du fonds français. Voyez l'*Introduction*.

ma main, led. s[r] duc Casimir me faisant cet honneur plusieurs fois de descendre du chasteau en mon logis, pour comnicquer avec moy des affaires de ceste armée-là, je luy présentay, le suppliant de la vouloir lire à loisir, pour y entendre plus particulièrement tout ce qui s'est passé, que je ne luy pourrois pas discourir de bouche; le suppliant aussy, pour ce que je n'en avois poinct de coppie, de commender au clerc françoys de sa chancelerie de luy en mectre au net ung original, pour le garder en son cabinet, comme ung vray modèle de l'estat qu'il peult faire à présent des affaires de France, pour, selon cela, adviser à bien asseurer les affaires de son estat. Ce que m'ayant promis faire et luy voulant au surplus verbalement satisfaire, spécialement au faict de la négotiation de Lorraine, d'où il voyoit les forces courir jusques sur le Rhin, estant en doubte qu'ils eussent quelque entreprise sur luy, pour y pourvoir, comme il feist, à tout événement, par la levée d'un régiment de 4000 landsquenets et ung régiment de 1000 reistres pour la conservation de son estat, je luy dis.....

La Huguerye, dans son compte-rendu à Casimir de Bavière, résume une partie des faits qui ont été présentés depuis le commencement du volume. Ce résumé, semé de récriminations contre le roi de Navarre et ses agents, ne nous apprend rien de nouveau.

Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les f. 231 r° à 234 v°.

Sur lequel discours général, que je fei le plus ample que je peu, estant encores foible de maladie, S. A., ayant laissé sortir plusieurs souspirs, me deist que c'estoit son malheur ordinaire de recepvoir tousjours

le mal pour le bien; qu'il l'avoit expérimenté souvent en France, mays plus éprouvé ce coup que jamays; qu'aultant luy en estoit arrivé du costé du prince d'Orenge et d'Angleterre; et que, nonobstant telles et si énormes ingratitudes, il espéroit que Dieu le conserveroit et luy donneroit aussy le moyem de faire les affaires de l'Estat et maison palatine, sans plus se mesler de telles brouilleries; qu'il liroit à loisir toute mon éphéméride et en feroit faire une coppie nette, pour me rendre ma minute, et que, quand je serois bien guéry, je monterois au chasteau, où il auroit la commodité de s'esclaircir avec moy, en son cabinet, des particularitez qui appartiennent à l'effect de ces deux poinctz généraux que je luy avois représentés; et que cependant, pour ne s'asseurer pas tant qu'il feust surpris, il donneroit ordre à faire lever ung fort régiment de landsquenetz et ung régiment de 1000 reistres, comme si c'estoit des deniers et pour le secours particulier de mademoiselle de Bouillon[1], et sans faire contenance de s'en mesler.

Je répliquay que je luy avois faict ce discours, non comme François mais comme son serviteur très humble, et qui, pour le respect de son service et commendement, n'avoit eu aulcun esgard à beaucoup de recherches et offres, qui m'avoient esté faictes pour m'accommoder à ces deux desseins, et que, m'estant fidèlement acquité de ma charge, sans rien dissimuler, à toutes occasions, jusques à avoir gaigné le cueur de plusieurs gentilzhommes françois, levant ma franchise et affection au but de ce voyage, j'avois néantmoings

1. Charlotte de La Mark (t. II, p. 56, note 2).

acquis une mauvaise volonté de ceux qui manioient en l'armée les secretz dud. s^r^ roy de Navarre, vers lequel ilz me faisoient de très mauvais offices; que c'estoit aussy mon malheur d'estre ingratement traicté par plusieurs ausquelz j'avois faict de signalez services et plaisirs, mays que cela ne me desgousteroit jamais de bien faire, selon ma conscience, espérant que Dieu conserveroit cy-après, comme il a faict cy-devant en pareil cas, mon innocence et intégrité, et me feroit la grâce d'en trouver en S. A. une asseurée protection contre les calomnies ordinaires de gens qui ne sçavent mieux couvrir leurs erreurs qu'en les jectant sur aultruy, comme ce prince me feist cet honneur de m'en asseurer, m'exhortant de laisser là ces pensemens, pour me guérir, affin d'en discourir plus amplement ensemble.

Aussy m'estant suffisamment deschargé de mon debvoir par ung fidèle rapport de bouche et par escript, comme je commençois à me guérir, arrivèrent, depuis la mort dud. s^r^ duc de Bouillon[1], après celle de son frère, suivant ce que tant de fois je luy avois prédict, plusieurs embassadeurs venans de la part de mademoiselle de Bouillon, leur seur et héritière universelle, entre les autres le s^r^ d'Estivau[2], gentilhomme

1. Le 20 décembre (30 suivant le calendrier grégorien), le duc de Bouillon malade, accompagné seulement de trois serviteurs, entra à Genève. Il fit son testament en présence de sept seigneurs du conseil de la ville en faveur de sa sœur unique et mourut le 1^er^ janvier (10 nouveau style) (Spon, *Hist. de Genève,* t. I, p. 331, note). On trouve dans les *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 261) une relation de sa mort.

2. Le s. d'Estivaux, capitaine du duché de Bouillon, servait à Jametz sous les ordres de Robert de Schelandre. Il fut envoyé en

françoys, et depuis led. s^r^ de La Noue, remonstrans aud. s^r^ duc Casimir l'extrême péril auquel estoit réduict son petit estat, après la perte de ses deux frères; qu'elle avoit mis toute son espérance en luy, comme en son tuteur et père, en asseurance que ceste qualité, joincte à son sexe et pupillarité, l'esmouveroient à avoir pitié d'elle, qui estoit en delibération de se gouverner en son petit estat par son bon advis, le suppliant de luy vouloir départir son bon conseil avec le secours et assistence qu'il congnoistra luy estre nécessaire en ce besoing extrême, où elle se trouvoit assaillye de toutes partz[1].

Sur laquelle recherche et instance pitoyable de ceste pauvre princesse, led. s^r^ duc me feist cet honneur de me demander ce que me sembloit. Dont je le suppliay plusieurs fois de m'excuser, d'aultant que mon advis leur pourroit estre suspect de vengeance du tort que j'avoys à son occasion receu de ceste maison, comme desjà il y en avoit de si impudens que de m'attribuer les occasions de la mort des deux frères de ceste princesse, pour m'estre tousjours contenu en l'observation de la capitulation, sans me laisser aller à leurs poursuittes en la recherche des charges et honneurs que je leur disois souvent leur debvoir couster bien cher,

Allemagne pour demander du secours à Jean-Casimir de Bavière (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III*, p. 46).

1. Aussitôt après la mort du duc de Bouillon, le duc de Lorraine mit le siège devant Jametz, et Chrétien de Savigny, s. de Rosne, au nom de la Ligue, entra en Sedanais à la tête d'une bande de pillards. Cette agression, qui se termina par la prise de Jametz, est racontée par de Thou (liv. LXXXX). On trouve dans les *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 261 et suiv., t. III, p. 565 et suiv., une série de pièces sur cette affaire.

comme led. s^r de Bouillon me l'avoit recongneu, au lict de la mort; et que, s'il eust creu mon advis, en luy portant celuy dud. s^r duc, il feust en repos et santé, en sa maison. Mays led. s^r duc n'acceptant ceste excuse et me commendant de luy en dire hardiment mon opinion, je luy remonstray que la poursuite du secours de ceste jeune princesse s'adressoit formelement contre led. s^r duc de Lorraine, qui luy faisoit ouvertement la guerre, de la justice de laquelle je ne voyois poinct de subject de doubter, veu les comportemens dud. feu s^r duc de Bouillon, son frère, en l'estat dud. s^r duc de Lorraine, où il avoit faict exercer toutes sortes d'hostilités, jusques au feu et à l'eau, nonobstant les remonstrances que je luy faisois, à toutes occasions, du malheur qu'il procuroit à son petit estat; que, si led. s^r duc avoit, au partement de l'armée, eu tant d'esgard aud. s^r duc de Lorraine que donner tout ordre à luy possible pour sa conservation, veu les forces qu'il a de présent en main, il ne semble pas qu'il ait subject de changer de volonté; ce que led. s^r duc de Bouillon mourant a bien préveu, et, à ceste occasion, pourveu par son testament à sa seur de refuge à mons^r de Monpensier[1], son oncle, pour son secours, et à mons^r de La Noue, pour la conduitte de ses affaires et conservation. Sur laquelle mienne response générale, led. s^r duc Casimir se voyant pressé extrèmement par led. s^r de La Noue, lequel à cet effect

1. François de Bourbon, duc de Montpensier, fils de Louis de Bourbon-Montpensier, mort le 4 juin 1592, était le frère de la duchesse de Bouillon, mère des deux jeunes princes, dont La Huguerye a parlé dans le cours de son récit de la campagne de 1587 et de la princesse leur sœur.

feist tout debvoir de réconcilier le s^r^ Dietz Schomberg aud. s^r^ duc, et alla expressément à Bechevillers, sa maison, pour l'amener à Germersheim, où estant arrivez et n'y trouvans led. s^r^ duc, qui estoit allé seulement jusques à Friedelzheim, près de là, et depuis à Friederichsal, à la chasse, en l'attendant, led. s^r^ de Schomberg, ne voulant passer oultre ny attendre response dud. s^r^ duc, vers lequel led. s^r^ de La Noue vouloit envoyer ou aller en personne, s'en retourna en sa maison de Bechevilers; ce qui aigrit encores plus led. s^r^ duc contre luy, interprétant cet acte-là à mespris et bravades. Pourquoy led. s^r^ de La Noue, désespérant se pouvoir servir dud. s^r^ de Schomberg, pour le secours de lad. damoiselle, comme il désiroit, ne voulant offenser led. s^r^ duc ny luy donner ce subject de se dégouster de sa poursuite envers luy, le supplia très humblement de vouloir adviser de quelque expédient, pendant qu'il iroit à Strasbourg, Basle et Genefve, pour faire argent à tel intérest qu'il pourroit, pour l'employer aud. secours. Sur quoy led. s^r^ duc Casimir me commenda d'y penser de mon costé, affin qu'il se peust résouldre sur cet affaire-là.

Et comme, quelque temps auparavant. le s^r^ colonel Schenk[1] avoit heureusement surprins la ville de Bonne et donné advis aud. s^r^ duc, affin qu'il luy pleust intercéder pour luy envers la reyne d'Angleterre, à ce qu'elle l'assistast, suivant sa promesse, d'une somme, pour conserver ceste place et en prendre d'aultres, comme feist led. s^r^ duc et j'en fei la depesche, je prins

1. Martin Schenk, seigneur de Tautembourg, capitaine hollandais, tour à tour dévoué aux Espagnols, aux révoltés et à l'archevêque de Cologne, Gebhart Truchses, se noya en Frise en 1589.

subject, sur ceste occurrence, de dresser mon advis aud. s^r^ duc en ceste sorte :

Suit une dissertation de La Huguerye sur les dangers que ferait courir au parti huguenot la prise de Sedan et de Jametz par le duc de Lorraine et la Ligue.

Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les f. 235 v° à 237 v°.

Lequel discours je présentay aud. s^r^ duc Casimir, la première fois qu'il me parla de cet affaire. Lequel il voulut lire devant moy et l'examiner, pour en estre instruict, au retour dud. s^r^ de La Noue. Ce qu'ayant faict et bien médité seul sur icelluy n'y trouva que redire; et se résolut d'embrasser premièrement le dernier article[1], pour lequel il n'avoit besoing dud. s^r^ de La Noue; en escripvit aud. s^r^ duc des Deux-Pontz, son cousin, le priant d'en escripre en Clèves, affin que s'il estoit besoing, tous troys en suppliassent l'Empereur.

Après avoir premièrement esté sondé de ceste sorte, pour le rembarquer de nouveau, et s'estre ainsy pourveu du moyem de s'en descharger honestement, survint une aultre espreuve de la part dud. s^r^ roy de Navarre, par le s^r^ Des Réaux[2], envoyé exprès pour justifier le retardement de sa conjonction à l'armée, faisant l'ignorant de l'artificieuse retraicte d'icelle, de son consentement par escript exibé aux Suisses et

1. *Ce dernier article* est un conseil donné par La Huguerye au prince Casimir de s'adresser à l'Empereur et de solliciter son intercession en faveur de la demoiselle de Bouillon, princesse de l'Empire.

2. Antoine de Moret, seigneur des Réaux, un des conseillers et des négociateurs les plus fréquemment employés par le roi de Navarre. Le mémoire qu'il fut chargé de remettre à Jean-Casimir de Bavière, en réponse aux accusations de La Huguerye, est conservé en copie dans les V^c^ de Colbert, vol. 401, f. 136.

par eux représenté pour toute justification, avec une instruction bien ample sur ce subject, qu'il n'est besoing, pour briefveté, de transcripre icy, dactée exprès du 25e décembre 1587, vray temps de la ruine entière de l'armée.

Et il n'arriva à Heydelberg qu'en febvrier, bien avant sollicitant par sa créance de bouche que j'ay, signée de luy, ung nouveau secours, comme estant tout asseuré de la retraicte de l'armée. Mays il trouva led. sr duc Casimir si bien instruict de toutes choses par mon *Éphéméride*, que, pour les occurrences du temps, il ne le voulut voir ny parler à luy; m'ayant commendé de recepvoir ses lectres et coppie de ses instructions et ordonné de luy dire qu'il allast faire sa charge partout où il avoit commendement d'aller, et que cependant il adviseroit à luy faire response. Comme feist led. sr Des Réaux, bien mal content de telle réception. Et, à son retour, n'y voyant poinct d'amendement, adjousta ces motz en sa créance de bouche, qu'il plaignoit extrèmement son malheur de ce qu'il n'avoit esté honoré de pouvoir voir et saluer S. A., jurant Dieu qu'il n'est poussé en cet affaire que d'une sincère intention et de toute intégrité; non qu'il plaigne en cela son particulier, lequel il compte pour rien, mays pour l'importance du faict et la longueur que par ce moyem vont prendre les affaires, en danger que les ennemys, le congnoissant, en facent une sinistre interprétation et s'en prévalent, ne doubtant touteffois que la voye de procéder de S. A. ne soit pour de bons et grandz respectz; comme aussy il ne veult rien juger d'un si grand prince, et qu'il a faict tant de preuves de sa magnanimité et vertu qu'il ne

convienne à sa dignité, et auquel il prendra la hardiesse d'asseurer qu'il ne viendra vers luy jamais personne plus affectionnée au bien général de la chrestienté et à son particulier service. Ce qu'il donna par escript, signé de sa main, à Heydelberg, le 16 febvrier 1588. Et s'en retourna de ceste sorte, ne luy ayant rien prouffité son adresse au ministre Beaumont, qui estoit à leur poste, et auquel il avoit confié tous ses affaires; ayant seulement remporté ung petit mot de lectre responsive à celle du roy de Navarre, plaine d'amitié, en termes généraux, du 19e febvrier aud. an, avec une instruction de bouche de tout ce qui estoit arrivé en l'armée, du tout contraire à celle dud. sr Des Réaux et néantmoings trop véritable. Et voilà la deuxiesme poursuitte aussy froidement receue et dépeschée que la première.

Peu après arriva une dépesche d'Angleterre, le 19e mars, plaine de plusieurs lectres des srs du Conseil de la Royne, Leycestre et Walsinghant, et dud. sr Palavicin, par commendement exprès de la Royne, donnant ordre à ceux de Francford, qui avoient eu charge de luy de payer la somme ordonnée pour la seconde levée aud. sr duc Casimir, de ne la pas payer; priant S. M. led. sr duc par ses lectres de se déporter de faire demander lad. somme, et, au cas qu'il eust desjà l'obligation et acceptation des srs Perez sur les lectres de change dud. Palavicin, de l'unziesme novembre, qu'il luy pleust la leur restituer promptement; comme feist led. sr duc par mon advis, estant bien aise de se voir par ceste révocation entièrement deschargé de cet affaire.

Sur le temps de laquelle révocation d'Angleterre

arriva, le premier d'apvril aud. an, le ministre de La Rochechandieu[1], de la part du roy de Navarre, choisy par luy pour user de sa qualité à modérer les grandz mescontentemens, qui estoient en Alemaigne, des actions et déportemens dud. s^r roy, jusques à avoir escript les gentilzhommes alemandz, qui avoient faict ce voyage en asseurance, ung discours et icelluy intitulé *Advertissement à la noblesse alemande, de ce qu'ilz doibvent juger et attendre de la foy, promesses et traictez du roy de Navarre et de ses agens*, en langue alemande. Lequel fut comnicqué au s^r colonel Berndorff, pour le voir et juger s'il estoit bien faict, pour le faire imprimer. Mays, nous en ayant adverty à Heydelberg et eu advis de nous de le retenir et supprimer, il le feist et nous en asseura par ses lectres, encores que le s^r de Ségur n'eust faict si sagement et eust publié des escriptz faulx et telz recongneuz par les Alemandz, nonobstant les remonstrances dud. s^r Des Réaux, qui avoit donné asseurance à Heydelberg de son commendement, comme il est contenu en son escript, signé de luy.

Ce gentilhomme et ministre, ayant la langue à dévotion, avec plus d'apparence de vérité, veu sa vocation, employa toute son éloquence et crédit, avec celuy dud. s^r de Beaumont, son compaignon, pour esmouvoir led. s^r duc Casimir à quelque pitié des affaires dud. s^r roy de Navarre. Et, estimant le persuader à cela plus efficacement, luy descouvrit plusieurs particularitez de son

1. Antoine de La Roche-Chandieu, ministre protestant, emprisonné à Paris en 1558 et délivré par Antoine de Bourbon, servit fidèlement le roi de Navarre, se réfugia en Suisse en 1583 et mourut à Genève en 1591 (*Lettres de Henri IV*, t. II, p. 317).

intelligence secrète avec le roy et led. s[r] d'Espernon, ausquelz il estoit contrainct de s'accommoder en beaucoup de choses, pour mectre peine de tirer le roy de son costé et l'aigrir tousjours davantage contre led. s[r] duc de Lorraine et toute la Ligue, affin de luy faire franchir le sault contr'eux et parvenir à la conjonction de leurs personnes et forces contre lad. ligue; auquel effect il n'avoit meilleur moyem que de luy faire voir une bonne espérance d'estre assisté des princes d'Alemaigne, comme à semblable fin il faisoit négotier avec la royne d'Angleterre, ne se pouvant assez estonner de la révocation que led. s[r] duc luy feist voir, en original, de la somme qu'elle luy avoit envoyée pour la seconde levée; le priant de n'y prendre exemple et croire que ceste princesse-là prendroit bientost aultre résolution, comme il espéroit aussy que feroient les aultres princes d'Alemaigne, selon qu'il en avoit tout fraischement négotié avec le landgrave Guillaume, qui luy en avoit donné bonne espérance; le suppliant, au nom de Dieu, de n'avoir esgard aux passions de Ségur et aultres, qui n'entendent pas le secret des affaires de leur maistre et font les bons valetz mal à propos et pardonner leurs indiscrétions à la cause publique, en espérance qu'il avoit tiré d'eux qu'ilz amenderoient leurs procédures, ou bien qu'il s'asseuroit que le roy y en employroit d'aultres. Sur lequel discours dud. La Rochechandieu led. s[r] duc feist contenance d'estre bien content et luy deist qu'y ayant advisé il luy feroit bonne response.

Et m'ayant depuis appellé en son cabinet, me feist cet honneur de me comnicquer toute ceste négotiation; et me dire qu'il recongnoissoit au discours dud. s[r] de

La Rochechandieu tout ce que je luy avois dict de la bonne intelligence des deux rois, et ne doubtoit plus de quelle source estoit procédée la dissipation de l'armée, et que, y en envoyant une autre, elle courroit pareille fortune, sur semblables fondemens; pour quoy il estoit fort esloigné de telle disposition, n'en voulant pas pourtant désespérer du tout le roy de Navarre, et désirant sçavoir de moy par quel moyem il s'en pourroit honestement eschapper et néantmoings renvoyer led. s^r^ de La Rochechandieu avec quelque contentement. Dont je me voulu excuser, ayant recongneu qu'il s'adressoit aud. s^r^ de Beaumont, et ne se descouvroit pas à moy; remonstrant aud. s^r^ duc que, s'ilz ne recepvoient contentement de sa bouche, ilz me l'imputeroient et m'en feroient de mauvais offices, comme desjà on avoit faict. Nonobstant il me pressa d'en dire mon advis, qui fut de prendre droict sur le plaidoyé dud. s^r^ de La Rochechandieu et tirer sa response de son propre discours, portant asseurance du costé d'Angleterre et bonne espérance du costé des princes d'Alemaigne que, lorsque la royne d'Angleterre feroit ce qu'il dict en mieux que l'année passée et que les aultres princes d'Alemaigne se résouldroient de faire de mesme, il leur serviroit de guidon, en ceste bonne volonté, et leur monstreroit le chemin de bien faire et de se bien deffendre contre tous ceux qui s'en voudroient offenser; laquelle conjonction de bonnes volontez, en tant de princes de divers humeurs, estant si malaisée qu'on l'avoit l'an passé esprouvé impossible, encores que le roy de Dennemark[1], qui est mort, y

1. Frédéric II, roi de Danemarck, né en 1534, succéda à son père, Christian III, en 1559, et mourut le 4 avril 1588.

apportast beaucoup d'advancement, led. s^r^ duc se trouveroit bien excusé et deschargé pour n'entreprendre plus seul ung affaire de si malasseuré et dangereux succez et tel qu'il voyoit la peine où il estoit de s'estre seul laissé conduire à entreprendre telles choses; que le roy de Navarre feist solliciter la royne d'Angleterre et les aultres princes, et, s'asseurant de luy, en ce cas-là, l'espargnast, en ne le faisant pas rechercher si souvent ni si ouvertement que ses gens ont accoustumé; et que ceste procédure mesme luy serviroit envers les aultres princes. Ce que led. s^r^ duc trouva assez suffisant pour sa descharge. Et se résolut de tenir ce chemin pour sa response. Et, affin que led. La Rochechandieu, qui jugeoit ceste response conforme à son intention, pour estre peu pratique en telles négotiations, m'en sceust bon gré, il voulut me charger d'une sienne médaille d'or, pour luy en faire présent, de sa part. Ce que je fei, ayant bien congneu, en luy présentant, que le porteur ne luy estoit pas tant agréable que le présent, qui estoit petit. Et, en l'interrogeant de l'ordre qui estoit donné par le roy de Navarre au contentement de l'armée, me deist, en ung mot, qu'il n'avoit poinct de charge de cela.

Et, s'en estant retourné led. s^r^ de La Rochechandieu avec ceste response, lequel se faisoit par ses escriptz congnoistre en Alemaigne soubz le nom de *Sadel*, incontinent après arriva le s^r^ de Couvrelles[1], avec une

1. Il y avait plusieurs capitaines de ce nom dans l'armée allemande. Le plus connu, mestre de camp de l'artillerie au commencement de la campagne, était mort (note 2, p. 52). Un autre, du même nom, fut un des signataires de la capitulation définitive de l'armée, le 8 décembre 1587 (f. fr., vol. 17990, f. 122 v°). Couvrelles était chargé de répandre en Allemagne un mémoire justi-

plus forte batterie, tant pour sa personne qui avoit, pendant l'orage, esté ung temps si favorablement recueilly, avec sa famille, à Heydelberg, que led. s^r^ duc et madame la duchesse sa femme avoient donné leurs noms à deux de ses enfans, au baptesme, que pour le respect du roy, du commendement duquel il estoit envoyé par led. s^r^ duc d'Espernon, qui l'avoit congneu en la négotiation de la retraicte de l'année dernière, en laquelle il avoit charge de l'artillerie, et choisy, pour ceste occasion, oyant la langue alemande, pour avoir esté nourry page du comte Wolrad de Mansfeld. Son propos, qui n'estoit toujours qu'en forme de discours et d'advis des affaires de la court, d'où il venoit, sans faire paroistre de charge ny pouvoir quelconque, estoit néantmoings plain de persuasion; car il asseuroit avoir tant apprins du secret des affaires, qu'il sçavoit au vray que led. s^r^ duc d'Espernon avoit 300,000 escuz contens à Metz, pour employer en une forte et prompte levée (ce que je recongneu véritable, estant ung des poinctz que led. s^r^ duc d'Espernon avoit mandé de Marsigny-aux-Nonnains au roy de Navarre, par le s^r^ de Monlouet), et pour servir et faire ses exploictz en Lorraine et ès provinces de la Ligue, à la faveur de Sedan et Jametz (qu'il nous asseuroit que le roy vouloit conserver et en feroit lever les sièges), comme il avoit esté résolu en l'année dernière de prendre ce chemin-là; mays qui plus estoit, avec

ficatif au nom des représentants du roi de Navarre où la conduite de La Huguerye est sévèrement appréciée (voyez l'*Introduction*). Une copie de ce mémoire avec ce titre : *Mémoires que Couvrelles a semé en Allemagne* est conservée dans les V^c^ de Colbert, vol. 401, f. 132.

asseurance d'y joindre la ville et citadelle de Metz, laquelle, à ce qu'il avoit descouvert, on mectroit ès mains dud. s^r^ duc Casimir, avec consentement, ayde et faveur du roy, pour reprendre aussy Thoul, Verdun et Marsal et se saisir des Trois Eveschez, pour tenir le tout soubz la couronne de France et le posséder en son nom, comme sien, soubz tel tiltre qu'il vouldroit, à la charge d'une perpétuelle amitié et bonne intelligence avec lad. couronne de France, et que le roy favoriseroit ceste levée et entreprise-là de son authorité en Alemaigne, aultant que ses affaires le porteroient, comme il avoit faict la dernière levée des Suisses; qui estoient aussy, en substance, les mesmes poinctz de la charge dud. s^r^ de Monlouet, mays ung peu plus esclairciz. Cela chatouilloit fort les aureilles dud. s^r^ duc, avec ce qu'il disoit croire que, moyennant cela, on contenteroit l'armée de la dernière solde, comme les Suisses, et beaucoup d'aultres nouvelles qu'il entrelassa, tant en son audience qu'en discourant avec moy qui en avois commendement dud. s^r^ duc : comme par espécial la descouverture faicte par le moyem dud. d'Espernon à Guitry (qui luy avoit dict) de l'entreprise d'Aulneau, que led. Guitry nous avoit celée et retardé nostre partement jusques après l'exécution, pour nous faire tomber en ce péril par ses intelligences, depuis descouvertes, avec mons^r^ de Guyse, par les voyages de Viridet, son secrétaire, dont le colonel Dompmartin donna advis aud. s^r^ baron de Dhona; que mons^r^ de Villeroy luy avoit dict avoir tous mes mémoyres et ceux de Guitry, de Clervant et de Malroy, et que, les ayant confrontez devant le roy, S. M. et tous ceux de son conseil qui y assistoient avoient jugé évidemment

que tout le mauvais mesnage de lad. armée est venu dud. Guitry et de Beauvoir, son beau frère; ausquelz le roy en veult grant mal et nous en descharge, conformément aux lectres escriptes par mons^r de Chastillon aud. s^r duc Casimir, apportées par led. s^r de La Rochechandieu, en date du 17^e jour de febvrier aud. an, par lesquelles il asseuroit le semblable et en avoit envoyé ung discours à cette fin au roy de Navarre, et que, pour ceste cause, quand led. Guitry a obtenu sa main levée, comme les aultres, à la charge de vivre catholiquement, comme il a promis et juré, le roy y a faict adjouster ceste clause, *à la charge de ne se poinct mectre dedans Sedan et Jametz;* ce qui a esté adjousté soubz couleur de luy defendre de les secourir, mays en effect pour l'empescher de les perdre par sa présence.

Or espéroit led. s^r de Couvrelles par ceste ouverture conduire led. s^r duc à l'employer à en négotier l'effect, comme de chose qu'il sçavoit avoir tousjours tant désiré et demandé en toutes ses capitulations, adjoustant que Verdun traictoit desjà pour se remectre ès mains du roy, qui la laisseroit tomber ès mains dud. s^r duc. Mays il trouva ce prince tant retenu par le mauvais succez de ceste armée qu'il ne se hasta pas de se déclarer à luy et le remist à y penser. Et cependant, m'ayant le tout comnicqué comme dessus, me commenda d'y bien adviser et luy en dire ce que je jugerois estre convenable à son service en une ouverture de telle importance, comme je fei quelques jours après de bouche et par escript, pour le laisser méditer là dessus et se résouldre de ce qu'il auroit à faire en telle occurrence.

Mon advis fut que, sur le discours dud. s^r de Cou-

vrelles, il convenoit considérer en premier lieu la condition en laquelle il est tombé, par la misère du temps, qui debvoit faire présumer aud. s^r^ duc Casimir par beaucoup de raisons qu'en la façon dont il luy a parlé il y a beaucoup d'artifice à luy commendé et tendant à sentir la disposition de la volonté dud. s^r^ duc sur ce qu'il luy a déclaré, affin que, si led. s^r^ duc ne s'y trouve enclin, cela ne soit descouvert procéder dud. s^r^ d'Espernon ny du roy par conséquent et leur nuyre sans fruict.

En second lieu la qualité dud. s^r^ d'Espernon, qui ne peult rien sans le roy, dont il deppend du tout; l'estat duquel est à présent tel qu'il ne scet à quoy se résoudre; et, quand ung jour, pressé de douleur par l'extrême nécessité qui luy est remonstrée par led. s^r^ d'Espernon, il faict une résolution, le lendemain d'aultres luy font changer, par appréhension d'ung aultre plus grand péril; de sorte que, qui s'embarqueroit en telles incertitudes se mectroit en hazard de tomber en grand inconvénient.

D'advantage qu'estant l'armée dernière entrée en France, depuis l'advis donné par le s^r^ de Belièvre du commendement du roy à la royne d'Angleterre, qui avoit desjà receu plusieurs advertissemens de sa court qu'il le désiroit et qu'elle en hastast le partement, pour rabaisser l'orgueil de la Ligue (ce sont les propres termes), néantmoings, lorsque par lectres escriptes au camp de Fossegilon, près la rivière de Loyre, on feist congnoistre à S. M. l'affection de l'armée à son service et de la seconde levée qui se faisoit encores pour la mesme occasion, au lieu de se servir secrètement de l'armée pour atténuer la Ligue, il l'a dissipée artificieu-

sement, commençant, par le traicté et retraicte des Suisses, sur une vaine espérance qu'il avoit de faire après, de son authorité, poser les armes à la Ligue, ce qu'il n'a encores peu exécuter : qui doibt justement faire craindre qu'il n'en feist encores aultant, selon la nécessité de ses affaires, laissant en la fange ceux qu'il auroit embourbez.

Qui plus est, la ville de Metz, dont a parlé led. s^r de Couvrelles, n'est plus en tel estat qu'elle estoit, quand led. s^r duc en a cy-devant traicté, car lors elle servoit à tenir en bride led. s^r duc de Lorraine, qui luy tient aujourd'huy le pied sur la gorge, tellement que, s'il vient à bout de Sedan et Jametz, où il travaille par la vive force et nécessité, elle ne luy peult eschapper; et ceste ouverture dud. s^r de Couvrelles, qui tend à la conserver par le moyem dud. s^r duc, seroit plus plaine de despense que de prouffit, si elle n'estoit accompagnée des moyems requis à sa conservation et de celuy qui s'y employroit.

En outre, les choses estans telles que dessus, l'affaire ne mérite pas ce semble que led. s^r duc y face response directement, d'aultant que led. s^r de Couvrelles n'a rien dict comme en ayant charge; et ce qu'il a dict est si nud et sans aulcunes conditions que l'on n'y peult asseoir certain jugement; et y auroit danger que, sur une telle response, il bastist plusieurs voyages sans fruict et peult estre de dangereuse conséquence aud. s^r duc.

Et semble meilleur d'attendre que la résolution du roy se meurisse davantage par la nécessité qui en croist tous les jours, de sorte qu'il est aisé à prévoir qu'elle luy fera enfin quicter la bride de sa craintifve

prudence et prendre le party que desjà il commence à gouster et congnoistre estre nécessaire à sa conservation.

Pourquoy il semble aussy bon d'entretenir le roy de Navarre en quelque bonne espérance, sans touteffois se laisser retomber ès inconveniens derniers par l'incertitude de ses volontez, d'aultant que, veu l'estat du roy, ilz se peuvent avec le temps accommoder ensemble par la nécessité, qui contraindra enfin le roy d'y avoir recours, et, par un juste jugement de Dieu, ne trouver aultre seureté qu'avec ceux qu'il a tourmenté toute sa vie, ne recepvant au contraire que tout mal de ceux qu'il a trop avancez, comme S. M. le confesse.

Et cependant, pour ayder à meurir la résolution du roy, par le moyem dud. s^{r} d'Espernon, et ne laisser mourir ung si beau commencement, sans faire forme de response, dire seulement aud. s^{r} de Couvrelles, comme par forme de devis, que led. s^{r} duc est très humble serviteur du roy et très affectionné à la conservation et repos de son estat, bien marry d'entendre qu'il se retrouve en telles perplexitez, et qu'en particulier il est amy très certain dud. s^{r} d'Espernon et vouldroit avoir le moyem de faire paroistre au roy et à luy sa bonne volonté; sans passer plus oultre, de la bouche dud. s^{r} duc. Mays faire entrer en propos avec led. s^{r} de Couvrelles quelc'un de ses serviteurs, qui luy soit amy et familier et avec lequel il confère librement de ceste ouverture; lequel, en discours, pourroit eslargir ce mot de moyems et le partir en quatre poinctz, sçavoir : de voir une asseurée résolution du roy et touteffois si secrètement et sagement conduite qu'elle ne peust estre congneue à ceux desquelz il ne

se fie pas, et, pour le premier effect d'icelle, ung bon pouvoir et lectres à tous les princes, pour traicter avec eux secrètement de son secours et conservation, et, pour le restablissement de la paix en son royaume de bons, certains, contens et suffisans moyems pour y employer, et une asseurance certaine de la délivrance de lad. ville et citadelle de Metz et des trois aultres et ce qui en deppend, par toutes les voyes possibles, selon ce qui en a esté cy-devant traicté et cappitulé avec led. s^{r} duc. Que sur ces quatre fondemens on espéreroit bastir de grandes choses pour le service du roy, repos et conservation de son estat, mays qu'il conviendroit s'y gouverner tellement qu'on se gardast bien de faire aller et venir beaucoup de personnes de la part de S. M. et seulement en une fois, par le moyem dud. s^{r} d'Espernon, faire passer les pouvoirs lectres et instructions de S. M. avec les moyems et asseurances cy-dessus, pour en tirer l'effect secrètement et promptement, évitant les inconvéniens que la descouverture d'ung tel affaire pourroit engendrer, traictant de tout cela par forme de discours entre led. s^{r} de Couvrelles et le serviteur dud. s^{r} duc.

Qu'aultrement, si led. s^{r} de Couvrelles retourne et dict, comme il ne fauldra, aud. s^{r} d'Espernon avoir déclaré tout ce que dessus aud. s^{r} duc et n'avoir poinct eu de response, il mectra l'affaire hors d'espérance, en danger que cela ne face encores plus humilier le roy envers ceux desquelz il se veult faire obéir, ainsy qu'il en advint l'an passé en Angleterre, après que led. s^{r} de Belièvre en fut de retour en France. Car, y estant allé pour recongnoistre, soubz le manteau d'intercession pour la royne d'Escosse, quel moyem il y avoit d'es-

traindre une pareille intelligence que dessus avec la royne et n'en ayant rien descouvert ny rapporté, il fut soubdain envoyé luy-mesmes par le roy vers ceux de la Ligue pour accorder avec eux, comme il feist, sans que le debvoir du s^r^ Staffort, lors embassadeur d'Angleterre en France, luy servist de rien. Lequel, en ayant esté adverty par ses amys, y voulust remédier et faire ce que le roy désiroit, mays il n'estoit plus temps. C'est ce qui semble bon à faire sur le discours dud. s^r^ de Couvrelles.

Et le fruict de ceste procédure, si elle réussit, est que si ceux de la Ligue recongnoissent encores plus le roy refroidy envers eux, ilz entreront réciproquement en plus grande défiance l'ung de l'aultre que devant, ce qui est à désirer et pratiquer surtout. Et, par ce moyem, on pourra parvenir à l'union de tous les princes directement pour le secours du roy et par conséquent pour le restablissement de la paix, en France, et conservation de Sedan et Jametz; ce qu'on n'a encores peu obtenir. Et servira ceste négotiation à dresser une ligue entre le roy, la royne d'Angleterre, les princes d'Alemaigne et cantons de Suisse contre le roy d'Espaigne pour servir aux affaires des Pais-Bas et ruiner la Ligue; dont aussy led. s^r^ duc acquerroit grande reputation à ses affaires, par l'adresse d'une si importante négotiation, qui serviroit à asseurer ses debtes passées et une bonne défense à son estat, par de si bons offices.

Cet advis fut fort agréable aud. s^r^ duc et l'exécuta fort saigement. Et renvoya led. s^r^ de Couvrelles de ceste façon : estant bien aise d'avoir apprins de luy que le roy estoit bien disposé au secours de Sedan et

Jametz et qu'il estoit en volonté d'envoyer le filz du duc de Nevers en Rethelois et le comte de Grandprey[1] avec luy, pour les favoriser, de ce costé-là, de toutes choses; et que led. s[r] d'Espernon feroit de mesmes, par le moyem de Metz, où il estoit en volonté de s'acheminer, après avoir donné ordre à Loches et Angoulesme, faisant son estat d'y mener 8000 harquebuziers et 1200 chevaux françoys et de lever, pour le commencement, 3000 reistres seulement et, avec cela, faire la guerre en Lorraine, s'il luy pouvoit donner à son retour asseurance, de la part dud. s[r] duc, sans quoy il doubtoit fort qu'il ne feroit pas ce voyage; et c'estoit où tendoient les intelligences pratiquées par le s[r] de Moncassin[2] avec led. s[r] duc, par les s[rs] La Coste et Joly. Ce qui fut cause que led. s[r] duc feist encores meilleure mine aud. s[r] de Couvrelles et par luy se résolut de recommender au roy et aud. s[r] d'Espernon, comme il avoit faict à la royne d'Angleterre, l'affaire de Sedan et Jametz, conjoinctement avec le duc des Deux-Pontz. Dont je fei la dépesche, pour sonder ce guay-là, premièrement que d'envoyer en Lorraine, joinct que la ville de Bonne estoit assiegée, dès le 10 apvril[3],

1. Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon et de Beaumont en Argonne, chevalier des ordres du roi, fidèle serviteur du roi, tué aux environs de Châlons, au commencement de 1589, dans un combat contre le ligueur Saint-Paul. De Thou a composé son épitaphe (*Mémoires*).

2. René (?) de Lussiac, seigneur de Moncassin, parent du duc d'Épernon et son partisan, avait été mis par lui à Metz avec la mission principale de balancer l'influence du duc de Guise sur la frontière de l'Est. Suivant de Thou, Moncassin flottait entre les partis (De Thou, liv. LXXXI).

3. La ville de Bonn avait été surprise par le capitaine Martin Schenck, pour le compte de l'archevêque de Cologne en 1587. Au

que le prince de Cimay[1] feist recongnoistre la place par les colonelz Verdugo[2] et Tasis[3], du costé du fort, vers Jobrich, que nous y avions faict bastir; de sorte qu'il n'y avoit plus d'espérance de se pouvoir servir pour Sedan du colonel Schenk, assez empesché en la défense de sa place, avec ce que le duc de Parme avoit dépesché vers led. s^r^ duc, exprès pour le divertir de favoriser led. s^r^ colonel Schenk, en espérance de plus grandes choses.

Et voilà comme toutes ces négotiations d'importance, faictes l'une sur l'autre vers led. s^r^ duc, pour l'embarquer de nouveau contre led. s^r^ duc de Lorraine, s'en allèrent en fumée par des responses, desquelles touteffois on ne se pouvoit plaindre. A quoy servit beaucoup, en la deffiance où estoit led. s^r^ duc des forces dud. s^r^ duc de Lorraine, qui l'avoit meu à

mois de mars 1588 les Espagnols mirent le siège sous ses murs et la prirent le 29 septembre après un siège de sept mois. La ville était défendue par le baron Othon de Podlitz, dont La Huguerye a souvent parlé au commencement de ce volume.

1. Charles de Croy, prince de Chimay, lieutenant du duc de Parme, gouverneur du Brabant, tour à tour dévoué aux deux partis qui se disputaient la souveraineté des Pays-Bas. Il était allié au duc de Lorraine par son mariage avec Louise de Lorraine, fille du premier duc de Guise (Lepage, *Lettres et instruct. de Charles III*, p. 83).

2. François Verdugo, gouverneur de la Frise, capitaine espagnol, un des meilleurs lieutenants du duc de Parme, souvent cité par de Thou dans le récit des événements de 1588 à 1592.

3. Jean-Baptiste de Taxis, lieutenant de François Verdugo, capitaine espagnol, fut tué au siège de Bonn au mois de mars 1588 (De Thou, liv. CXXXIX). Il ne faut pas confondre ce capitaine avec un personnage du même nom, général des postes et agent de Philippe II en France sous la Ligue et plus tard plénipotentiaire aux conférences de Vervins.

faire levée de ses forces naturelles, une dépesche que je luy conseillé de faire aud. s^r^ duc de Lorraine, sur le prétexte, véritable néantmoings, de ses subjectz de Lindresingen et de Lixeinfratz, de la force et violence que les gens de guerre dud. s^r^ duc y avoient exercé et contre le maire de Linden, et sur l'emprisonnement et interrogatoire d'ung de ses officiers de choses concernans la personne dud. s^r^ duc, affin de recongnoistre le cueur dud. s^r^ de Lorraine par sa response. Laquelle, ayant esté faicte par led. s^r^ duc de Lorraine telle et si honeste qu'on pouvoit désirer, avec promesse de faire réparer et restituer toutes choses, rasseura fort led. s^r^ duc et le disposa à se tenir coy et licencier, comme il feist tost après, les deux régimentz de reistres et lansquenetz qu'il avoit levé et entretenu à grandz fraiz pour la conservation de son estat. Lequel licentiement despleut fort au roy et à toute sa court, qui en faisoit estat pour faire passer led. s^r^ duc plus oultre, et spécialement le s^r^ duc de Montpensier, qui se reposoit sur ces forces-là pour le secours de Sedan, où il avoit envoyé le s^r^ de Rieux[1], pour y commender en son nom, et obtenu du roy de le faire passer avec le s^r^ de Cussy vers led. s^r^ duc de Lorraine, pour laisser ses places en repos.

Et puis, sur ce discours, dire avec vérité que, si

1. On trouve plusieurs personnages de ce nom dans les troubles de cette époque. Celui-ci, d'après de Thou, est François de la Jugie, seigneur de Rieux, gouverneur de Narbonne, capitaine catholique, député de la noblesse du Languedoc aux États de 1614 (*Hist. de Languedoc,* t. V, passim). Sur cette campagne voyez de Thou, liv. XC. On conserve dans le f. fr., vol. 3395, f. 3, 5 et 7, trois lettres autographes de Rieux au roi, du printemps de 1588, sur les événements de Sedan et de Jametz.

led. s^r^ duc de Lorraine eust pris subject sur ces plainctes-là d'envoyer vers led. s^r^ duc Casimir pour y remédier, il eust, en l'estat où il estoit, tellement gaigné ce prince-là qu'il eust apprins par son moyem beaucoup de secretz importans à la conservation de toute sa maison, desquelz il estoit adverty au vray de France et de si bon lieu qu'on n'en pouvoit doubter; comme de faict le succez le tesmoigna, estant ce prince tant ennemy des insincéritez et tromperies qu'il recongnoissoit, mesmes à son domage, en ces deux roys de France et de Navarre, qu'il ne s'y pouvoit aulcunement accommoder. Mais ceste maison de Lorraine a tousjours eu telle opinion de sa grandeur qu'elle n'a pas recherché ny entretenu ses amys comme elle eust peu faire et s'en feust bien trouvé. Ce que ceste lectre donna grand subject aud. s^r^ duc de Lorraine de faire, et, encores plus, ce qui fut, du consentement dud. s^r^ duc Casimir, mys en avant, au nom des colonelz, par la bouche du colonel Dommartin avec le s^r^ marquis de Havrecht[1]; ce que led. s^r^ duc de Lorraine n'ignore pas; et peult lors, sur ce fondement-là, par l'entremise dud. s^r^ marquis, son cousin, descouvrir, traicter et advancer de grandes choses, pendant que le mescontentement dud. s^r^ duc Casimir et de tous les gens de guerre alemandz estoit fraiz et en son ardeur pour en tirer de grandes utilitez et bien plus importantes que le renvoy de toutes ces négotiations de France

1. Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrecht, baron de Fontenoy et de Fénestrange, avait épousé Diane de Dommartin. Au mois de septembre 1589 il commandait les troupes envoyées par le duc de Parme au secours du duc de Lorraine (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III,* p. 83).

sans response telle qu'on désiroit. Et voyant led. s^r^ duc sur ces plainctes-là une simple response, sans personne à qui il peust parler confidenment et, par la négotiation dud. s^r^ de Dompmartin, aussy peu de dextérité à sentir à quoy tout cela tendoit, il me deist ung jour qu'il déploroit la misère dud. s^r^ duc de Lorraine et de sa maison, qui estoit preste de recepvoir ung grand coup de tonnerre, mays qu'estant si sourd aux coups d'esperon que il luy donnoit, pour avoir subject de luy pouvoir faire entendre ce qu'il en sçavoit, et ayant si mal faict son prouffict de la peine qu'il avoit pris l'an passé, à son grand dommage, pour le conserver et soulager du tout, il estoit quitte en son ame et ès offices de son amitié; et, puisqu'il se fioit tant en ses armes qu'il mesprisoit ses amys, desquelz il pouvoit tirer de grandes utilitez, si mal luy en arrivoit ce seroit pour luy. Et led. s^r^ de Dommartin ne sçavoit, en traictant avec led. s^r^ marquis de Havrecht, ce qu'il faisoit en principal, car led. s^r^ duc ne s'en osoit fier en luy, bien qu'il feust vassal dud. s^r^ duc de Lorraine, d'aultant qu'il avoit tant pratiqué avec les Françoys, en l'année dernière, pour gaigner les bonnes grâces du roy de Navarre et estre par luy employé en ses guerres, qu'on doubtoit, si on s'en descouvroit à luy, qu'il en feist mal son prouffit, pour la mauvaise volenté qu'il portoit aud. s^r^ duc de Lorraine. Et n'eut jamays nulle congnoissance de ceste négotiation, en laquelle il estoit employé avec led. s^r^ marquis de Havrecht, si non que c'estoit à bon escient pour traicter de service avec le roy d'Hespaigne, en asseurant les soldes passées, sans avoir peu sentir où on tendoit, affin d'en donner advis, comme il feist au roy

de Navarre, pour le picquer, par jalousie et crainte de son danger, à faire son debvoir envers lesd. s^rs colonelz, lesquelz, par ce moyem, demeuroient libres à choisir le meilleur et plus advantageux party.

Sur ces entrefaictes, led. s^r de La Noue arriva, le 15^e may, estant venu jusques à Strasbourg en la compaignye des embassadeurs des Suisses, envoyez pour jurer la ligue faicte avec la seigneurye dud. Strasbourg. Et asseura led. s^r duc que le roy de Navarre faisoit bien grande provision d'argent; que, pour celuy du Languedoc et Dauphiné, qui est d'une bonne somme, l'ordre estoit desjà donné de le faire passer en Alemaigne par les bancquiers italiens de Genefve; que l'argent de Guyenne, Poittou et La Rochelle passoit par la voye d'Angleterre, où led. s^r roy de Navarre avoit dépesché le s^r de Fay Belesbat[1], qui avoit eu assez d'avoir response de la royne pour son secours; que tout l'argent de France seroit prest dans ung moys; qu'il avoit escript de Genefve aud. s^r roy de Navarre, par led. s^r Des Réaux, pour mons^r le baron de Dhona et tous les colonelz; qu'il en espéroit bonne response par la première dépesche, ne pouvant toutefois dire la quantité de la somme. Et tenoit ce langage, bien instruict que c'estoit le moyem de nous retenir. Qui feist doubter aud. s^r duc Casimir qu'il eust sceu quelque chose de la négotiation de Dommartin avec led. s^r marquis de Havrecht, comme nous eusmes depuis advis d'ung marchand auvergnat, nommé Pierre Jour-

1. Michel Hurault de L'Hospital, seigneur du Fay et de Bel-Esbat, petit-fils du chancelier de L'Hospital, chancelier de Navarre, gouverneur de Quillebeuf, négociateur fort employé par Henri IV, mourut en 1592.

lie, qui voyageoit fort, qu'estant à La Rochelle il avoit adverty le roy de Navarre, de la part de mons^r de Longlée[1], lors embassadeur de France en Espaigne, que le roy d'Hespaigne, parlant, n'y avoit guères, à luy, avoit faict tomber ce propos en avant, que le duc Casimir ne porteroit plus de secours aux Huguenotz. A quoy led. s^r roy de Navarre avoit respondu que led. s^r duc Casimir pourroit bien prendre l'argent du roy d'Hespaigne, mays qu'il estoit de ses amys; et que le s^r Du Plessis[2], estant lors présent, avoit adjousté que tant s'en falloit, que les reistres dud. s^r duc Casimir estoient desjà en Lorraine. Laquelle response dud. s^r roy de Navarre offensa fort led. s^r duc Casimir, qui deist lors que cela pourroit bien estre vray, s'il estoit roy de Navarre, mays qu'estant le duc Casimir ces humeurs-là ne logeoient poinct en son âme. Et ne s'esmeut pas beaucoup des discours dud. s^r de La Noue; commendant seulement aud. s^r baron de luy en parler, comme pour les affaires de luy et ses colonelz.

Ce que nous feismes ung jour bien particulièrement, au jardin de Heydelberg, en la chambre de L'Arbre, le conjurant, en gentilhomme d'honneur qu'il estoit, de nous résouldre de deux poinctz en conscience et vérité : le premier, du contentement qu'on pouvoit espérer du roy de Navarre, sur les troys articles qui avoyent esté résoluz à Genefve, en sa présence, et des descomptes de l'armée, avec quelque payement. Sur

1. On trouve dans les Mémoires de Du Plessis-Mornay, sous la date du 20 juillet 1588, une lettre du roi de Navarre au s. de Longlée (*Mémoires de Du Plessis-Mornay*, t. IV, p. 279). Beaucoup de pièces de sa correspondance sont conservées aux Arch. nationales dans les cartons K. 1570 et suivants.

2. Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis (t. I, p. 448, note).

quoy il nous asseura et voulut faire croire que, devant que l'année passast, nous serions satisfaictz, et que led. s^r baron en pouvoit asseurer ses colonelz, en la présence du s^r colonel Schlegel[1], nous jurant que la somme de 100,000 escuz pour le moings estoit preste à faire passer de France en Alemaigne, et, de sa part, puisqu'il ne voyoit pas moyem de rien faire pour Jametz, que le party de 50,000 escuz, qu'il avoit faict à Genefve, à grand intérest, y seroit joinct, dont la moitié estoit preste et l'aultre moytié seroit fournye, après avoir receu la ratification du roy de Navarre, qu'on estoit allé quérir. Le reste du discours estoit sur le faict de la concorde, pour faire cesser toutes disputes, nous contentans des tesmoignages que nous avions du roy, sur la conférence de noz mémoyres, par le s^r de Villeroy, en la présence du s^r de Chastillon, duquel il veit les lectres, du prince de la Petite-Pierre, qui avoit ouy de la propre bouche de Ségur, que son maistre abandonneroit la cause, et d'ung bon nombre d'aultres, luy faisant congnoistre que le roy avoit défendu à Guitry d'entrer dedans Sedan, soubz prétexte de ne le secourir, mays en effect pour ne le perdre, comme le roy luy imputoit et à Beauvoir la

1. Schregel ou Schreger, colonel allemand (t. II, p. 231, n. 1). Une lettre du duc de Guise à Schomberg, du 18 octobre, datée d'Auxerre, nous apprend que le s. de Boisdauphin venait de tailler en pièces les lansquenets de Schregel (V^c de Colbert, vol. 10, f. 275). Dans une autre lettre du 19 octobre, adressée au roi, le duc de Guise donne de nouveaux détails sur le succès de Boisdauphin (f. fr., vol. 4734, f. 342). Au combat d'Auneau ce fut le colonel Schregel qui sauva les reîtres de l'armée allemande (Mémoires de Chastillon, f. fr., vol. 3975, f. 198 et suiv.). La Huguerye n'a pas parlé de ces combats.

perte de l'armée. Sur quoy nous ayant requis d'oublier toutes choses, il nous pria instamment de luy dire nostre advis de ce qu'on pouvoit espérer de nouveau, pour le secours du roy de Navarre, qui en avoit besoing.

Nous luy feismes response que plusieurs choses estoient nécessaires à tel effect : la première de rendre les Alemandz contens, affin d'obvier aux résolutions, qu'ilz sont sur le poinct de prendre, de ne luy faire jamais service, et que cela ne pouvoit estre mieux faict qu'en leur faisant quelque payement et leurs descomptes; la seconde chose de faire ceste négotiation par ung embassadeur propre, comme luy, qui estoit tout porté, s'il veult, ou mons^r^ de Chastillon, aymé et honoré des Alemandz; la troysiesme que, veu les choses passées, il seroit besoing de grandz moyems, pour faire l'advance des trois premiers moys de solde et pour levée de harquebuzerie, au service des Alemandz, qui ne se veulent plus attendre à l'harquebuzerie de France, ensemble, pour lever de bons régimentz de lansquenetz, d'aultant que les Alemandz ne se veulent plus fier aux Suisses, lesquelz, contre leur foy et double serment les avoient abandonnez; et touteffois que ces choses-là se pourroient ung peu modérer par la sagesse et bonne réputation de l'embassadeur, tel que luy et led. s^r^ de Chastillon; que c'estoit ce qui nous en sembloit, et qu'encores trouveroit-on les Alemandz aigris des bruits qui courent de la mort de feu mons^r^ le prince de Condé, qu'ilz aymoient et honnoroient beaucoup. Sur quoy il nous respondit avoir adverty le s^r^ de Couvrelles que le roy de Navarre estoit mal content de l'advis qu'il en avoit

apporté en Alemaigne, tant sur le faict de l'honneur que de la mort. Et nous n'en dismes mot, bien que nous eussions l'advis entier par escript et que nous en eussions sceu la vérité par le s^r de Clervant d'Amboyse. Dont led. s^r duc, voulant sentir quelque chose du s^r de La Rochechandieu, quand il estoit près de luy, il respondy que la dame princesse estoit une moutonne. Et led. s^r duc, se soubzriant, deist : *Je ne voudrois poinct*, deist-il, *de telz moutons en ma bergerie!* Ceste response meist led. s^r de La Noue en tel désespoir qu'il continua tousjours en son intention pour Sedan et s'y en alla, laissant là les affaires d'Alemaigne, en si pauvre espérance[1].

Ung peu avant son partement, estoit retourné led. s^r de Couvrelles, le 30 juillet. Lequel, n'ayant rapporté au roy et au s^r d'Espernon asseurance dud. s^r duc, rapporta la paix publiée entre le roy et ceux de la Ligue[2], selon les articles qu'il nous en délivra; mays que pour cela le roy ne laisse pas de demeurer tousjours en ses deffiances d'eux, ayant bonne espérance d'y donner bon ordre par les Estatz qui se debvoient tenir, que la nécessité, tant de moyems qu'il n'a poinct que de ses affaires, l'a contrainct à cela, voyant la Ligue forte, d'une part, le party des Huguenotz, de l'aultre,

1. On s'étonne que La Huguerye ait oublié de parler de la mission de Ségur, qui fut envoyé en Allemagne par le roi de Navarre, vers le même temps que Couvrelles. Ségur était porteur d'un mémoire adressé aux princes protestants, qui est imprimé dans la *Correspondance* de Du Plessis-Mornay, 1824, t. IV, p. 194.

2. Traité du 19 juillet 1588. L'édit d'exécution fut vérifié au Parlement le 21 juillet. Ces deux pièces ont été souvent imprimées. On les trouve notamment dans les *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 368).

les républicains des villes estre desjà en grand nombre, le danger de mettre les armes en la main du peuple qui ne cherche qu'à secouer le joug, qu'au contraire, sans les armes, les villes de la Ligue s'offrent à luy, par lequel moyem, sans rien hazarder, il l'affoiblira et encores plus par les Estatz qui se tiendront à Blois, en septembre[1], contre la volonté de la Ligue, qui ne les désire, et, pour les empescher de rien faire, à son préjudice, a requis qu'ilz feussent tenuz à Troyes ou à Meaux et ne l'a peu obtenir; et que, si la Ligue n'empesche lesd. estatz par quelque remuement, comme je le crois, elle en recepvra ung grand coup de baston; et que les grandz en court brassent quelque chose contre elle; que le comte de Soissons y est retourné, mal content du roy de Navarre, à cause du mariage de sa seur[2]; que le prince de Conty[3] tasche à reprendre la ville du Mans, laquelle le s[r] de La Mothe-Serrant[4] avoit pris pour la Ligue, et le s[r] de Montmartin, qu'il avoit envoyé à mons[r] de Guyse, à Paris; que mons[r] de Montpensier estoit gouverneur de Normendye; son filz, mons[r] de Longueville[5], et mess[rs] les mareschaux

1. La séance d'ouverture des États de Blois eut lieu le 16 octobre. Les ligueurs étaient en majorité et le roi confirma toutes les mesures précédentes édictées contre les Huguenots.

2. Voyez t. II, p. 395 et note.

3. François de Bourbon, prince de Conti (t. II, p. 136, note 3).

4. Guillaume de Brie, seigneur de la Motte-Serrant, gentilhomme de l'Anjou, ligueur fanatique, soutenu par le duc de Guise, s'était couvert de crimes sous le voile de la religion. Accusé devant le conseil du roi, sa cause fut appelée le jour même de l'assassinat du duc de Guise à Blois. Voyez de Thou (liv. XCIII, 1740, t. VII, p. 337).

5. Henri d'Orléans, duc de Longueville, né en 1568, gouverneur de Picardie, se rallia à Henri IV, battit les ligueurs à Senlis, et

de Biron et d'Aumont[1] estoient tous à la court, brassans quelque grand cas; que mons[r] d'Espernon a remys tous ses estatz, est à Angoulesme qu'il fortifie, et Loches, entretient mons[r] de Savoye par mons[r] de Montmorency, pour le retirer de la Ligue, soubz l'espérance de Salusses; que sans la paix le roy perdoit Amyens, et, à son exemple, toutes les villes de Picardye; que Boulogne est désassiégée, par le moyem de Gourdan[2]; que le roy, quelque bonne mine qu'il face, est très mal avec la Ligue et très affectionné au duc d'Espernon, auquel il faict jouer ce personnage; que Villeroy[3] a quitté sa charge; et, quant à luy, qu'il a obtenu du roy congé de demeurer encores en Alemaigne, ayant remonstré la difficulté de sa demeure en Champaigne et en Poitou, et qu'il pourroit faire quelque bon service au roy en Alemaigne si l'occasion s'en présentoit, ce que S. M. avoit accepté et trouvé bon qu'il escripvist à mess[rs] de Montpensier, cardinal de Lenoncourt[4]

mourut à Amiens le 29 avril 1595, d'une blessure reçue sous les murs de Doullens.

1. Jean d'Aumont, né en 1522, maréchal de France en 1579, gouverneur de Champagne, puis de Bretagne, sous Henri IV, mourut le 19 août 1595 d'une blessure reçue au siège de Comper près de Rennes.

2. De Thou dit que ce fut le capitaine Bertrand de Patras de Campaigno, capitaine bigourdan, gouverneur d'Étaples, qui délivra la ville de Boulogne, assiégée par le duc d'Aumale au milieu de l'année 1588.

3. Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État, favorisait ouvertement la Ligue. Il fut renvoyé de la cour en octobre 1588 et s'attacha au duc de Mayenne. Henri IV lui rendit sa charge en 1594.

4. Philippe de Lenoncourt, secrétaire du roy, conseiller d'État, évêque de Châlons-sur-Marne en octobre 1550, puis d'Auxerre de décembre 1560 à septembre 1562, cardinal en 1586, mourut en

et mareschal d'Aumont ou à l'ung d'eux : ce qui descouvrit bien qu'il estoit retourné avec charge qu'il ne disoit pas, nous répétant tousjours qu'il espéroit qu'il se renoueroit quelque chose, cet hyver, qui nous mectroit en repos, et qu'il fault attendre l'issue des Estatz. Et plusieurs aultres particularitez et circonstances, qui donnèrent subject aud. s^r^ duc de juger, dès lors, que la maison de Lorraine estoit preste à recepvoir une grande bastonnade, dont il eust bien désiré led. s^r^ duc de Lorraine estre adverty, ne se pouvant assez estonner de ce qu'il n'avoit, par les moyems que dessus, senty son intention. Et désira, pour le picquer dadvantage, qu'on feist recharges sur la négotiation dud. s^r^ Dommartin avec led. s^r^ marquis de Havrecht, pour voir si elle engendreroit point quelque voyage de la part dud. s^r^ duc de Lorraine vers luy, de la volonté du roy d'Espaigne ou aultrement, pour descharger son amitié en choses si importantes. Mays cela ne prouffita de rien, allant tousjours led. s^r^ duc de Lorraine le grand chemyn de ses armes, sans s'amuser à rien recongnoistre derrière luy ; qui luy a faict ung grand tort et à toute sa maison.

Sur l'occurrence de ceste bonne disposition dud. s^r^ duc Casimir envers led. s^r^ duc de Lorraine, duquel particulièrement il appréhendoit le danger et ruine, en laquelle il avoit ung si notable intérest, veu les périlleux advis et la certaine congnoissance qu'il avoit eu par l'évènement de l'année dernière et par les recherches cy-dessus, qui depuis avoient esté faictes vers luy à cet effect, et sur l'advis bien spécial qu'avoit

1591. Il avait été chargé des premières négociations pour la réconciliation de Henri III et du roi de Navarre.

eu led. s^r^ duc Casimir de la mort dud. s^r^ prince de Condé, mon maistre, par poison [1], et de l'occasion de sa mort et premier mouvement et ressort d'icelle, qui touchoit aussy led. s^r^ duc, lequel la regrétoit merveilleusement et de tant plus que son amitié fraternelle en avoit esté une cause particulière; nonobstant que led. s^r^ de Couvrelles, à son retour, intimidé par l'advis dud. s^r^ de La Noue et d'aultres, eust tasché à rabiller le bruit qui en estoit espars par l'Alemaigne, selon son premier rapport, disant à tout le monde, de luy-mesmes et sans en estre enquis, que le controlleur général de la maison de la dame princesse de Condé, nommé Brillaud [2], qui avoit esté exécuté, avoit confessé l'empoisonnement, faict du consentement de sa maistresse par Belcastel [3], page que le roy de Navarre luy avoit donné ou presté, et par le valet de chambre de lad. dame, nommé Anthoyne, qui l'avoit aussy confessé, et

1. Henri de Bourbon, prince de Condé, mourut à Saint-Jean-d'Angely le 5 mars 1588, d'une maladie qui donna lieu à une accusation d'empoisonnement. Sa femme, Charlotte-Catherine de la Trémoille, y fut gravement compromise. Voy. sur cette affaire, qui reste fort obscure, le *Véritable discours de la vie du prince de Condé,* publié en 1871 par M. Halphen. On trouve dans les *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 303 et suiv.) une série de pièces sur la mort du prince de Condé. Voyez aussi les lettres publiées dans le *Bulletin de la Société de l'hist. de France,* 1834, 2^e^ partie, p. 73 et suiv., un mémoire de Desormeaux lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 28 août 1787 (t. L), un volume publié par M. de Barthélemy, *La princesse de Condé,* 1872, et le *Chartrier de Thouars,* par M. le duc de la Trémoille.

2. Jean Ancelin Brillaud, avocat attaché à la maison du prince de Condé et l'un des auteurs présumés de l'empoisonnement de ce prince, fut jugé, condamné et écartelé le 11 juillet 1588.

3. Léon de Belcastel, page de la princesse de Condé, originaire du Périgord, âgé d'environ seize ans, passait pour être son amant.

sur ce avoit aussy esté exécuté; et que cet empoisonnement-là n'avoit esté commis que de la volonté de lad. dame, sans instigation d'aultre quelconque que dud. Brillaud; adjoustant encores fort indignement que led. s[r] prince avoit esté cause de son mal, ayant descouvert le mauvais mesnage de lad. dame avec led. Belcastel et aultres de plus grande qualité, et voulu user du crédit dud. Brillaud vers sa maistresse pour y remédier doucement; lequel, au contraire, avoit sollicité sa maistresse à cela, sur une crainte qu'il luy feist avoir que led. s[r] prince s'en vouloit resentir, je commençay à penser à moy-mesmes, qui avois subject de craindre quelque mauvais traictement, pour avoir esté tousjours fidèle ministre des affaires et négotiations à moy commises par led. s[r] prince, pour son honneur et grandeur, tant vers led. s[r] duc Casimir qu'aultres princes, estatz et communautez, et pour estre bien adverty que l'on me faisoit de mauvais offices près dud. s[r] roy de Navarre, contre vérité et raison, assez manifestes par les jugemens du roy de France sur le rapport de noz menées à luy faict par le s[r] de Villeroy, par les lectres dud. s[r] de Chastillon, qui avoit esté présent à toutes choses, et par le rapport de plusieurs princes et aultres bien informez de la résolution prise d'abandonner et ruiner l'armée [1].

1. Sur la marge, La Huguerye a ajouté ce qui suit :

« En cet endroict fault adjouster que le mescontentement receu de la mort dud. s[r] prince par led. s[r] duc et tous les aultres princes fut cause de se résouldre par eux d'abandonner du tout led. s[r] roy de Navarre et rompre la négotiation résolue, au moins de teste, pour traicter en Constantinople aux fins de la conservation du royaume et couronne de France, son alliée, contre les entreprises du roy d'Espaigne, qui taschoit à s'en asseurer et bastir sur ce sa

Et me voyant par ceste mort destitué du support dud. s[r] prince et délivré de l'obligation que j'avois, de son commendement, au service dud. s[r] duc Casimir, et qu'il estoit du tout résolu de ne se plus mesler des affaires dud. s[r] roy de Navarre, joinct que, tant moy que ma femme, nous ennuyons d'ung si long séjour en Alemaigne, laissant perdre toutes noz affaires en France, faulte d'y pouvoir donner ordre de si loing, je priz résolution, sur la liberté en laquelle je me voyois, de supplier led. s[r] duc Casimir de me vouloir donner congé du service que je luy avois promis, du commendement exprès de feu mon maistre, se contentant de la très humble dévotion que j'aurois toute ma vie à son service, et que, en quelque lieu que je fusse, je serois tousjours prest à m'employer en ce qu'il luy plairoit me commender, et me permettre d'aller à Paris et y mener ma femme, pour donner ordre à noz affaires; qu'aussy bien n'avoit-il plus besoing de moy, en la volonté où je le voyois de ne se mesler plus des affaires de France ; et que, pour la mort de mon maistre, congneue à tout le monde et soufferte de tous ceux de son party sans avoir eu le cueur de s'en resentir, je n'estois plus délibéré d'y servir; et, qu'estant résolu à cela, comme luy, cependant que je serois près de sa personne, on m'attribueroit tous les effectz de l'aliénation de sa volonté ; auquel effect je voyois déjà qu'on avoit gaigné son ministre Beaumont, qui ne fauldroit d'en pratiquer d'aultres, en l'absence de ses plus fidèles

monarchie, au préjudice du Grand-Seigneur, qui avoit en cela ung grand intérest, tendant à luy faire prendre les armes contre le roy d'Espaigne ; de laquelle négotiation j'avois esté autheur et debvois estre le négotiateur; et estois prest à partir, quand la nouvelle de la mort dud. s[r] prince rompit tout ce dessein. »

serviteurs, pour tascher à le ramener au désir dud. s[r] roy de Navarre ; lequel, au mesme effect, avoit commencé à envoyer aussy vers luy le ministre de La Rochechandieu ; desquelles pratiques, que je ne voulois et ne pouvois seul combattre, je prévoyois aud. s[r] duc non ung tel inconvénient qu'aud. feu s[r] prince, mon maistre, mays d'aultres plus dangereux et de plus honteuse conséquence ; lesquelz je ne pouvois lors luy représenter si particulièrement qu'il les verroit et sentiroit, quand il se trouveroit possédé des ministres de France, Genefve et Heydelberg, et de ceux qu'ilz pratiqueroient près de luy, en l'absence de ses fidèles serviteurs, ayant grant besoing de se resouvenir de ce que souvent, sur tel subject, feu le s[r] Beutterich, son fidèle serviteur et conseiller, luy en avoit remonstré ; que le service que je luy avois voué ne me pouvoit permettre de le voir en tel estat, non plus que de supporter l'extrême regret que j'avois de la mort de feu mon maistre ; que, pour faire mon voyage à Paris seurement et y estre receu sans difficulté ny danger, j'aurois besoing de la faveur dud. s[r] duc de Lorraine, par sa très affectueuse recommendation ; et qu'en ce faisant et négotiant à Nancy près dud. s[r] duc de Lorraine, soubz le sauf-conduit qu'il obtiendroit pour moy, ce qui appartiendroit à la seureté de mon voyage et facilité de mes affaires, je pourrois faire ce qu'il désire vers led. s[r] duc de Lorraine et l'exciter à pourvoir à la conservation de sa maison, en nettoyant tout ce qu'on pourroit avoir semé de zizanie en leur amitié, la rafraischir et raffermir aultant que jamais ; et qu'ayant donné ordre à mes affaires, à Paris et ailleurs, et pourveu à la demeure de ma femme, près de noz parens, je luy

promettois de retourner vers luy et luy servir en ce que il jugeroit que je serois propre.

Lequel discours je prins occasion de faire aud. s^r^ duc Casimir en comnicquant avec luy d'une recharge qu'il voulut que je feisse encores aud. s^r^ de Dompmartin, pour traicter avec led. s^r^ marquis d'Havrecht, son cousin; luy remonstrant que de ceste longueur je prévoyois non ung retardement, du costé dud. s^r^ marquis et de ceux ausquelz il en doibt comniquer, mays du costé dud. Dompmartin, que j'avois occasion de doubter en avoir donné advis au roy de Navarre et nous entretenir en ce moyem-là, pour nous empescher d'en chercher d'aultres, comme led. s^r^ duc le creut aussy. Mays se trouva fort estonné de mon discours sur ma retraicte, me remonstrant qu'il n'avoit plus personne près de luy, qui entendit les affaires estrangères comme moy, duquel il disoit ne se pouvoir encores passer, désirant que je demeurasse encores près de luy ; ce que je luy dis que je ferois, après avoir conduit ma femme en France près ses parens, pour adviser à noz affaires ; retournerois vers luy pour son service, s'il en avoit besoing. Ce que ne pouvant gouster, doubtant que je ne retournasse, il ne me le voulut accorder, et me remist à y penser avec loisir.

Peu après et le 21 de septembre, aud. an 1588, arriva le s^r^ de Clermont d'Amboise [1], ayant laissé le s^r^ de Mouy en Angleterre, pour solliciter de rechef led. s^r^ duc Casimir de faire une seconde levée. Et ayant comnicqué avec moy, pour apprendre le moyem qu'il

1. Georges de Clermont d'Amboise, capitaine protestant, avait combattu sur mer, dans les parages de La Rochelle, contre Lansac et le chevalier de Monluc. Voyez de Thou, liv. LXIV.

debvoit tenir, je luy diz, sur ce qu'il me discourut, que c'estoit pour faire la guerre en Lorraine; que je l'asseurois, sans passer plus oultre, que sur ce seul poinct il s'en retourneroit comme il est venu, ainsy que les s^rs^ des Réaulx, de La Noue et de Couvrelles. Et me pressant de luy dire donc comme il se debvoit gouverner, je luy fei la mesme leçon que j'avois faict aux aultres, qu'il faloit commencer par le contentement des colonelz, pour se servir d'eux et d'aultres, à leur exemple, traicter du congé de la levée avec les princes, avoir 300,000 escuz contens pour quatre régimentz de lansquenetz, de chacun 4,000 hommes, 8,000 reistres en quatre régimentz, et l'artillerie convenable; qu'il ne fault plus parler de Suisses, de la foy desquelz on ne veult plus deppendre, ny d'harquebuzerie françoise, le service de laquelle on détourne à aultres usages, au lieu de laquelle ilz se pourvoiront de 4,000 bons harquebuziers valons et lansquenetz; et que, quand il auroit pourveu à tout cela, il seroit temps de parler aud. s^r^ duc, aultrement ce seroit en vain; que c'estoit là mon advis. Après lequel il demanda et eut audience, le 24^e^ dud. moys. Et, nonobstant qu'il eust exposé fort particulièrement sa charge, si ne receut-il dud. s^r^ duc que paroles générales et sans aulcune asseurance, me disant depuis qu'il congnoissoit bien que je luy avois dict la vérité, et qu'il voyoit bien que les affaires du roy de Navarre estoient en mauvais estat en Alemaigne; et désiroit sçavoir, pour le premier poinct de mon advis, ce qu'il fauldroit pour les colonelz. Je luy diz que nous en avions résolu, avec led. s^r^ de La Noue, à 3,000 escuz seulement; qui estoit la moindre somme qu'on leur pouvoit délivrer, sur une si grosse somme qui leur

estoit deue, que je luy monstray par estat au vray, et que pour le reste on ne pouvoit rien diminuer, qui me faisoit désespérer de leurs affaires, saichant le peu de moyems qu'a le roy de Navarre et le peu d'affection de la royne d'Angleterre, veu qu'elle a retiré la somme qu'elle avoit envoyé aud. s^{r} duc pour faire lad. seconde levée. Sur quoy il désira de noz lectres aud. s^{r} roy, qu'il eust ; et promist de retourner de Sedan, où il alloit, dans ung mois.

Avant qu'il partist, je parlay encores deux fois à luy, luy faisant congnoistre en tous mes discours que plus ilz feroient congnoistre aud. s^{r} duc leur intention de faire la guerre aud. s^{r} duc de Lorraine, plus ilz gasteroient leurs affaires ; qu'il n'y a plus aultre moyem de préparer une aultre levée que par le contentement desd. colonelz ; que s'attendre à en trouver d'aultres, comme a tasché led. s^{r} de La Noue de faire de Dietz Schonberg, c'est se tromper ; et de dire que le roy de Navarre a de bons amys en Alemaigne, nous vouldrions qu'il feust vray ; mays nous, qui sommes tousjours sur le lieu, sçavons le contraire, n'en voulant aultre tesmoignage que celuy du s^{r} Du Fai Belesbat, en son voyage par le païs de Saxe, et que, si le roy de Navarre ne donne contentement ausd. s^{rs} colonelz, dedans la Saint-Martin ou Noel, terme pris par led. s^{r} de La Noue, tout sera encores en bien pire estat et sans plus de remède ; que craindre que lesd. colonelz retiennent l'argent qu'on leur délivreroit pour lad. levée, c'est chose hors de toute apparence, à qui congnoist bien le naturel des Alemandz, mays bien plus à redoubter aux aultres, qu'on choisiroit, en voyant les vieux colonelz trompez et ruinez ; et en pourroit adve-

nir comme il est advenu deux fois, en cas semblables, à la royne d'Angleterre et aux estatz des Païs-Bas, faulte de les avoir contentez. Et sur ce qu'il me répliqua que nous debvions avoir envoyé vers le roy de Navarre, comme les Suisses, je luy respondy que nous n'avions poinct failly à nostre serment comme eux, et que n'avions besoing de nous justifier envers personne quelconque; que si le roy de Navarre a, ce nonobstant, usé de la libéralité envers eux, donnant par cela trop de soupçon de ce qu'ilz ont respondu et vérifié à Bern qu'ilz n'ont rien faict que par son commendement, à plus forte raison le debvroit-il faire envers les Alemandz, qui ont plustost voulu tout perdre que de faillir au serment qu'ilz luy avoient faict. Et sur ce qu'il me deist avoir congneu, aux propos dud. s^r^ duc Casimir, qu'il avoit ung grand regret en la mort de feu monseigneur le prince et que cela aliénoit fort sa volonté, je prins occasion de luy dire qu'il en avoit grande raison, si elle estoit advenue selon l'advis par escript qui luy en a esté apporté. Lequel luy ayant comnicqué, à son instance, et requis d'en dire le premier autheur, s'il le sçavoit, ayant perdu aud. s^r^ prince ung bon maistre et parfaict amy, et que cela doibt avoir esté recongneu par les interrogatoires de la dame princesse et de ses serviteurs, il ne m'a jamais rien voulu respondre, sinon ces motz, après avoir quelque temps souspiré, que led. s^r^ prince estoit trop homme de bien pour vivre parmy eux.

Et pour nouvelles il m'asseura qu'il n'estoit rien de Boulongne et d'Angoulesme; qu'il n'y avoit encores rien d'arresté avec le duc d'Espernon, lequel veult attendre à voir si le roy se mectra du tout ès braz de

la Ligue, et que cependant il faict ses affaires à part, ayant naguères envoyé ung gentilhomme en Angleterre et de Bernet[1], gouverneur de Boulongne, ung aultre pour avoir des munitions, et que Mouy est demeuré en Angleterre, qui négotie quelque chose pour Boulongne avec la royne, moyennant de l'argent ; qu'avant son partement d'auprès du roy de Navarre le duc d'Espernon avoit envoié le s[r] de Sainte-Colombe[2] vers led. s[r] roy de Navarre, comme pour la délivrance du s[r] Des Cluseaux[3], qui avoit esté pris à Marans ; mays en effect, pour traicter avec luy ; que Rocquelaure[4], lequel le duc d'Espernon ayme surtout, et luy, conférèrent avec led. Sainte-Colombe, luy remonstrant la

1. Raimond de Bernai, gouverneur de Boulogne-sur-Mer au nom du duc d'Épernon (De Thou, liv. LXXXVI).

2. François de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe, gentilhomme de la chambre du roi, fut le messager de Henri III auprès du roi de Navarre au moment de la réconciliation des deux rois (*Mémoires de Duplessis-Mornay,* lettres, 1824, t. IV, p. 183). Sainte-Colombe, après la mort de Henri III, servit fidèlement Henri IV qui le nomme souvent dans sa correspondance.

3. François-Robert du Cluseau, capitaine catholique au service du roi, avait été relâché sans rançon par le roi de Navarre à la condition qu'il rentrerait dans l'armée royale ; mais il se donna à la Ligue et devint un des lieutenants du duc de Mayenne. C'est lui qui, peu de jours après la réunion des deux rois, conduisit cette attaque de Tours, attaque qui faillit les mettre tous deux entre les mains de la Ligue.

4. Antoine, seigneur de Roquelaure, fils de Geraud de Roquelaure et de Catherine de Besoles, capitaine gascon célèbre par son esprit et sa bravoure. Maréchal de France en 1615, il mourut, en 1625, à l'âge de 81 ans. Il avait été un des principaux agents de la réconciliation des deux rois. On trouve, dans les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, deux instructions qui lui furent données dans une de ses missions auprès du duc d'Épernon (t. IV, p. 234 et 251, édit. de 1824).

ruine de son maistre, s'il ne prenoit party, l'estat auquel il estoit, le peu ou point d'espérance de rentrer en son honneur et grâce, et la ruine de tous ses serviteurs avec luy. A quoy led. s[r] de Sainte-Colombe avoit respondu qu'il estoit vray et que son maistre le vouloit faire, mays qu'il vouloit voir préalablement que deviendroit le roy, s'il se rendoit du tout à la Ligue ou non ; qu'ilz tenoient que tout ce qui se passe n'est qu'ung jeu entre le roy et le duc de Guise ; que la résolution des Estatz est prise en leur teste ; et, quant au duc d'Espernon, qu'il ne pouvoit croire que sa hayne ne soit véritable contre led. s[r] duc de Guyse, mays qu'ilz ont tousjours creu que led. duc d'Espernon est bien avec le roy ; et est en doubte de ce que je luy diz que le roy se servoit de la retraicte et disgrace artificieuse dud. duc d'Espernon, pour en jouer d'une au roy de Navarre. Mays il m'a dict qu'ilz estoient à présent en suspendz de la volonté du roy envers led. duc d'Espernon, veu que ceux d'Angoulesme, enquis qui leur avoit faict entreprendre contre luy, avoient respondu que c'estoit du commendement du roy et en avoient exhibé ses lectres.

Je répliquay que ces lectres pourroient avoir esté soubztraictes au roy ou tirées de luy par la force du temps et de l'estat de sa personne et affaires, et peult estre pour battre le chemyn de plus grande confidence au roy de Navarre avec led. duc d'Espernon, pour luy donner moyem de mieux jouer son personnage; que, M. le prince estant mort, s'il estoit délivré du roy de Navarre, il penseroit avoir gaigné ung grand poinct de réputation, parmy les catholiques, et fermé la bouche aux Ligueurs, ainsy qu'on feist vers feu mons[r]

d'Alençon, quand on feist mine de l'empoisonner, à Blois, l'an 1575[1], pour le remectre en créance vers led. s[r] prince et ceux de son party et luy donner le moyem de jouer son rollet, comme il feist depuis ; qu'en venant de La Rochelle il avoit failly à tomber en l'armée d'Espaigne et avoit esté contrainct de dresser son voile en Escosse, où il a veu le roy, et espère quelque chose de bon de ce prince pour le roy de Navarre ; et qu'il luy sembloit qu'il y eust quelque négotiation du mariage de la princesse, m'ayant confessé que le s[r] de Bartas[2] avoit remmené cet esté ung gentilhomme du roy d'Escosse, pour voir lad. princesse ; qu'il espéroit que le roy de Navarre tireroit d'Escosse 800 chevaux légers escossois et ung bon régiment d'infanterie ; que l'armée d'Espaigne estoit de 532 vaisseaux, qu'il n'y a poinct eu de combat, que ce n'a esté qu'ung empeschement du dessein de l'armée, de laquelle il s'est perdu environ 30 vaisseaux de guerre et de charge ; que le duc de Medina[3] a remené le reste en Espaigne, sans deffaulte, de sorte que ce n'estoit qu'ung retardement[4] ; qu'il a parlé à

1. Voyez t. I, p. 360 et note.

2. Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas, né près d'Auch vers 1544, poète, homme de guerre, négociateur calviniste et serviteur dévoué du roi de Navarre, mort en 1590. Le plus célèbre de ses ouvrages est la *Semaine*, poème de longue haleine, plusieurs fois réimprimé.

3. Don Juan de la Cerda, duc de Medina-Celi, cinquième duc de son nom, gouverneur des Pays-Bas en 1570, fut remplacé, en 1573, par don Louis de Requesens (*Commentaires* de Mendoça, passim).

4. L'invincible *Armada*, organisée par Philippe II contre l'Angleterre, se mit en mer le 29 mai 1588 sous le commandement du duc de Medina-Celi et fut, au mois d'août, dispersée près de Calais. Voy. t. II, p. 271, note 4. On trouve dans les *Mémoires de la Ligue*

la royne d'Angleterre et en a eu bonne response ; que celuy qui estoit là, de la part dud. s[r] Bernet, pour Boulongne, a parlé à luy et l'a prié, en présence du s[r] de Buzenval [1], de parler à la royne, pour son affaire ; qu'elle luy avoit accordé 6 milliers de pouldre, et qu'elle luy avoit demandé si le roy de Navarre se fioit au duc d'Espernon ; qu'il avoit respondu qu'on n'estoit pas encores asseuré de luy, qu'on traictoit avec luy et qu'on estimoit qu'il seroit enfin contrainct de s'accommoder ; que, passant par l'Alemaigne, il n'avoit vu aulcun prince. Desquelles choses je l'enquis, pour en rendre compte aud. s[r] duc, qui ne voulut entrer en si particulier discours avec luy. Et sur ce partit led. s[r] de Clermont, le 25[e] septembre, me disant en montant à cheval que, si le roy de Navarre n'estoit secouru, l'esté prochain, que ses affaires iroient mal, en toute apparence.

Led. s[r] de Clermont estant ainsy renvoyé, s'ourdit une nouvelle poursuite faicte sourdement envers led. s[r] duc Casimir, de la part du comte de Montbéliard [2], qui avoit une extrême envie de se venger des feuz qui avoient esté mis partout, en son petit estat, par l'armée de Lorraine, lorsqu'elle alloit guetter les reistres [3] à

une série de pièces sur la Santa-Armada et ses suites (t. III, p. 60 et suiv.).

1. Paul Choart de Buzenval, ambassadeur de Henri IV auprès de la reine Élisabeth d'Angleterre, puis en Hollande, mourut en 1607.

2. Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard. Un mémoire de Des Réaux au prince Casimir, apporté après l'échec de l'expédition de 1587, reproche au baron de Dohna d'avoir refusé les services de capitaines expérimentés, parmi lesquels il cite le comte de Montbéliard (V[c] de Colbert, vol. 401, f. 136).

3. Une lettre de Henri III au comte de Montbéliard, datée du 1[er] mai 1588, reconnaît le mal que les troupes du duc de Guise

leur retour de France, mays en apparence par le cappitaine Beaujeu et aultres gentilzhommes françois retirez à Montbéliard, qui pratiquoient et gouvernoient ce prince, duquel ilz asseuroient tirer une bonne somme, en forme de prest toutesfois ; auquel effect il engageroit de ses terres, tant au comté de Bourgongne qu'en Elsatz[1], pourveu que led. s[r] duc Casimir y voulust aultant contribuer de sa part et regarder conjoinctement à l'asseurance de leurs sommes ; car, encores que led. comte eust esté fort offensé, si est-ce qu'il ne vouloit rien hazarder, et taschoit à se venger, aux despens d'aultruy. A quoy led. s[r] duc Casimir ayant advisé, feist response propre à ne poinct dégouster ce prince et néantmoings à différer et laisser cependant refroidir sa cholère, faisant congnoistre par led. s[r] de Beaujeu aud. comte que la charge qu'il avoit ne luy permettoit pas de plus entreprendre telz voyages, comme il s'en estoit, dès le commencement de ceste guerre, excusé envers le roy de Navarre et depuis encores plusieurs fois, et qu'il avoit assez expérimenté, à son dommage, que, sans y estre en personne, il hazarderoit fort ses deniers et ceux de ses amys, saichant bien à quoy s'en tenir, fraischement pour 150,000 florins du moings ; lesquelz il avoit asseuré, pour le mieux, en son absence, et les tenoit toutesfois comme perduz, craignant qu'aultant ou pis en arriveroit encores ; mays que la bonne volonté dud. s[r] comte se debvoit adresser aud. s[r] roy de Navarre, qui en avoit bien affaire et duquel il tire-

ont fait dans ses États (f. fr., vol. 17990, f. 123). Le comte de Montbéliard porta plainte à l'empereur contre le duc de Lorraine. Peu s'en fallut que cette affaire n'amenât des représailles contre Charles III (Voyez de Thou, liv. 87).

1. *Elsatz*, Alsace.

roit telles asseurances qu'il pourroit, tant pour ses deniers que pour les affaires des dommages et intérestz qu'il prétendoit. Laquelle response, venue à la congnoissance dud. comte, feist le coup que led. s^r^ duc Casimir avoit préveu, et le retint longtemps jusques à ce que led. s^r^ roy de Navarre, adverty de ceste disposition-là, s'en servit depuis, comme il sera dict cy-après.

Cependant les estatz se tenoient à Blois [1], desquelz quelque autre nouvelle qu'eust led. s^r^ duc, il craignoit tousjours quelque issue semblable aux discours qu'en avoit faict led. s^r^ de Couvrelles ; comme de faict vers la Noel, en lad. année, nous en eusmes des bruitz divers, tous toutesfois revenans à ce poinct que le roy avoit faict tuer le duc de Guyse et le cardinal, son frère, et emprisonner plusieurs princes de ceste maison, avec le cardinal de Bourbon [2]. Dont led. s^r^ duc, discourant

1. L'attitude des députés aux états de Blois fut conforme aux désirs du duc de Guise. Le roi y reçut les plus amers reproches pour son administration, ses prodigalités et ses favoris. Voyez les pièces publiées dans le *Recueil des états généraux*, de Mayer, année 1588. La harangue de Henri III à l'ouverture des états, le 16 octobre 1588, est imprimée dans les *Mémoires de la Ligue* (t. II, p. 481).

2. Le 23 décembre 1588, à Blois, Henri III fit assassiner, par les Quarante-Cinq, le duc de Guise et, le lendemain, son frère, le cardinal de Guise ; il fit emprisonner le cardinal de Bourbon et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Les documents sur la mort du duc de Guise sont très nombreux. Nous citerons seulement les pieces imprimées dans les t. III et IV de la *Revue rétrospective*, dans les t. II et III du *Journal de Lestoile* (1744), dans le t. V de la *Réforme et Ligue* de M. Capefigue, dans le t. XI de l'*Hist. de France* du P. Daniel. Voy. la bibliographie de cet événement, par M. Tamizey de Larroque, dans la *Revue de Gascogne* (1871, p. 383). Parmi les documents inédits nous ne mentionnerons que les mss. suivants, f. fr. 5795, 17300 et 17305, qui sont des recueils factices de pièces presque entièrement consacrés à cet événement.

quelquefois avec moy, en appréhendoit de grandz dangers aud. s^r^ duc de Lorraine, qu'il craignoit aussy tomber enfin sur le Palatinat. Et regretta fort de n'avoir suivy mon conseil de me laisser aller, comme pour mes affaires, ainsy que dict est cy-dessus, se réservant de se servir de ce moyem-là pour y pourvoir, par mon entremise, et s'accommoder tant qu'il luy seroit possible avec led. s^r^ duc de Lorraine, et d'empescher que rien ne se passast en Alemaigne, à son préjudice ; s'entretenant tousjours ouvertement en l'opinion commune du monde, d'estre du tout dédié au service du party contraire, qu'il avoit tousjours suivy et favorisé. Et d'ailleurs s'asseura aussy que de ce coup-là arriveroit quelque soulagement aux affaires de la duchesse de Bouillon, sa pupille, qui estoit fort pressée, s'en estant allée en fumée la négotiation du mariage d'elle et du comte de Vaudemont[1] par le moyem secret du roy, qui ne l'avoit agréable, voulant plustost ruiner ceste maison que de l'augmenter, et se servir, à cet effect, de l'authorité du duc de Monpensier sur les affaires de lad. duchesse de Bouillon. L'advis estant tout certain du coup de Blois, par les lectres du roy mesmes, ceux qui estoient près dud. s^r^ duc et qui ne congnoissoient pas bien le secret de son cueur, sur ung telle affaire, duquel la procédure ne luy sembloit raisonnable et il en craignoit les suittes dangereuses, s'en réjouissoient, et sur tous le ministre Beaumont en faisoit feuz de joye ; et, surprenant led. s^r^ duc, au lieu d'ung presche, en feist, le dernier jour dud. an 1588,

1. François de Lorraine, comte de Vaudemont, né le 27 février 1572, épousa en 1597 Christine de Salm, fut duc de Lorraine en 1625 sous le nom de François II et mourut en 1632.

une harengue d'alégresse publique, en sa présence et de tout le peuple, dont led. s[r] duc me feist depuis congnoistre qu'il estoit mal content ; voyant que c'estoient des moyems qu'on commençoit à tenir pour l'embarquer irréconciliablement contre la maison de Lorraine, au contraire de son intention. Et bien qu'il feust lors contrainct de dissimuler cela, si print-il résolution plus asseurée de se servir de mon voyage en France, pour y pourvoir. En laquelle disposition je mys peine de l'entretenir, recongnoissant ses affaires le requérir et pour avoir occasion d'aller en France faire mes affaires, selon que le temps m'y forçoit ; remonstrant aussy aud. s[r] duc que, veu le traictement qui avoit esté faict aud. feu s[r] prince, mon maistre, selon l'advis au vray qu'il en avoit eu, j'avois tout subject de craindre encore pis, en mon particulier, pour avoir esté par led. feu s[r] prince employé en ses plus secretz affaires, concernant sa grandeur, tant dedans que principalement dehors le royaume, qui avoient esmeu l'envie et la jalousie, cause de sa mort ; joinct qu'aussy bien ne pourrois-je plus, à ceste occasion, servir aud. s[r] duc, près de sa personne, en l'estat où sont les affaires de France, qui le feroient rechercher plus que devant ; et ma présence et charge, en ses affaires, odieuse, plus que celle de mon maistre, à ceux qui le rechercheroient, ne serviroit que d'empeschement et soupçon, plustost que d'advancement ; et qu'ils ne cesseroient de me calomnier en toutes sortes, pour tascher, en tous cas, à le forcer de m'esloigner de luy. Pourquoy je le suppliay que, pourvoyant à cela et aux inconvéniens qu'il sçavoit assez pouvoir arriver à sa maison, en suitte de la résolution des deux roys à la ruine de la maison

de Lorraine, qui est la veille de la sienne, il me laissast aller, comme pour donner ordre à mes affaires ; et qu'en ayant seulement une bonne lectre de luy aud. s[r] duc de Lorraine pour moy, je trouverois moyem de nettoyer toutes les diffidences qu'on avoit mis entr'eux, asseurerois leur amitié, et ferois sentir aud. s[r] duc de Lorraine le secret de son intention, en l'estat présent des affaires, et ferois au reste tout ce que je congnoistrois appartenir à l'advancement de son service.

Sur lesquelles miennes remonstrances il demeura fort perplex, en son particulier, me disant qu'il n'auroit plus personne versé en l'estat des affaires présentes estrangères, pourquoy il avoit prié feu mon maistre de me laisser près de luy, après la mort de Beutterich ; que tous les serviteurs qui luy restoient ne luy pouvoient servir qu'aux affaires d'Alemaigne ; qu'il sçavoit que je luy disois la vérité de mon particulier, mays que mon exemple le faisoit craindre quelque inconvénient en la modération qu'il désiroit tenir ; en se meslant en sorte des affaires des deux rois qu'il ne s'engageast aulcunement contre led. s[r] duc de Lorraine ; sur lequel poinct n'ayant plus personne, après mon partement, de qui il peust tirer fidèle et bon conseil, recongnoissant desjà le ministre Beaumont gaigné du tout, son chancelier et aultres serviteurs se laisser aller à ses persuasions, aux affaires de France qu'ilz ignorent, par tous lesquelz il se trouveroit pressé, contre son intention, et en grande peine de se résouldre en la médiocrité qu'il désiroit garder entre deux affaires si contraires des deux rois et dud. s[r] duc de Lorraine ; et que, s'il arrivoit à leur congnoissance, il luy en

pourroit advenir quelque inconvénient, par quelques moyems dont ilz s'efforceroient de faire ouverture, pour tascher à l'obliger du tout contre led. s[r] duc de Lorraine. A quoy je répliquay que, se tenant ferme sur la résolution qu'il a prise pour sa personne de ne sortir poinct d'Alemaigne et de ne faire plus seul ce qu'il a faict naguères, ains faire comme les aultres princes et de réserver tousjours les exceptions ordinaires aux capitulations, après avoir dilayé, tant que faire se pourra, les poursuittes, et actendu les remèdes que le temps peult apporter, je ne pouvois prévoir qu'il en peust tomber en aulcun accident ; que je ne serois pas tousjours si loing de luy que je ne peusse luy servir d'advis, par mes lectres, de tout ce que je verrois appartenir à son service. Auquel effect je trouvois bon, sans qu'on veist de ses lectres, qu'il ordonnast au colonel Schregel, que je congnoissois pour ung fort homme de bien, d'entretenir une fort estroicte correspondance avec moy, duquel il luy comnicqueroit les lectres entières et sans besoing de discours, dont led. colonel n'estoit capable, aux affaires de France. Lequel poinct led. s[r] duc gousta ; et force luy fut de se résouldre là-dessus à me laisser aller, par forme de mescontentement, et prendre congé de luy, comme je fei avant le Pasque, en lad. année, pour aller, à la foire de Francford, pourvoir à l'exécution d'une sentence que j'avois obtenue, pour la vente des bagues de feu mon maistre.

Et de là, après la foire, m'acheminay à Frankenthal, d'où, avant que conduire ma femme en France, j'allay à Nancy, garny de lectres dud. s[r] duc Casimir, d'une très affectueuse recommandation, et d'aultres poinctz importans, qui en deppendoient et dont j'avois secrète

charge vers led. s^r^ duc de Lorraine, pour préparer la seureté de mon voyage de France et jecter les fondemens de ma négotiation, pour l'affermissement de l'amitié de ces deux princes. Et, avant que d'entrer au discours de ceste négotiation, je noteray sommairement les raisons qui me pressoient d'ung costé à retourner en France, par le païs et faveur dud. s^r^ duc de Lorraine, et d'ailleurs les raisons prégnantes qui mouvoient led. s^r^ duc Cazimir à prendre le train de cet affaire.

La Huguerye expose ici la situation difficile que la mort du prince de Condé lui laissait en Allemagne, puisqu'il ne pouvait plus traiter au nom de ce prince. A ce sujet il rappelle toutes ses négociations antérieures depuis la mort de Ludovic de Nassau.

Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les fol. 249 v° à 253.

Et, sur le poinct où j'estois de me retirer en France, plusieurs de mes amys me sollicitèrent d'aller avec eux et prendre l'occasion et la seureté d'une trouppe de reistres que levoit Dietz Schonberg, pour joindre aux Suisses et les conduire en France. Dont je m'excusay, sur les remonstrances que je leur fei, conformes à ce que j'ay dict cy-dessus, des raisons que j'avois de prendre aultre chemin. Et recongneu assez, en leur instante poursuitte, qu'elle procédoit de gens qui me vouloient tromper et eux aussy les premiers.

Et, sur le tort que recepvoit led. s^r^ duc Casimir, en faisant telle levée sans luy en parler et en donnant exprès la charge aud. Schonberg, qu'il haïssoit extrêmement et n'avoit voulu permettre qu'il fut employé en l'armée dernière, il recongneut de luy-mesmes le bien que ce luy estoit d'avoir subject de se descharger

de telz affaires et de prendre le chemin que Dieu luy ouvroit, pour asseurer ceux de sa maison. Et s'y résolut encores dadvantage, faisant entendre aud. Schonberg, par gens apostez, qu'il se donnast bien garde de faire sa place monstre en ceste frontière ny d'y attirer lesd. Suisses ; et qu'il feist passer ses reistres, selon l'ordre et reglement de l'Empire ; qu'aultrement il sentiroit bientost combien il offenseroit tout le cercle du Rhin, duquel il estoit le premier prince. Par lequel moyem il deschargea led. s^r^ duc de Lorraine d'ung grand dommage et jecta les fondemens du restablissement de l'ancien ordre et règlement, qui s'observoit ès levées qui se faisoient en Alemaigne.

Et, pour retourner à mon discours, les lectres que je dressay aud. s^r^ duc de Lorraine ne touchoient en substance litérale que deux miens affaires, lesquelz led. s^r^ duc Casimir luy recommendoit très affectueusement, sçavoir : de me donner passeport et seureté pour aller et mener ma femme en France, et de me faire payer sur les biens du s^r^ de Dommartin, siz en sa souveraineté, d'une bonne somme qu'il me doibt, usant, à ces deux effectz, de tous les termes qu'il pouvoit de l'ancienne amitié qu'ilz avoient contractée dès leur jeunesse, et qui, de sa part, ne mourroit jamais qu'avec luy, comme led. s^r^ duc de Lorraine entendroit plus particulièrement de moy, sur lequel il se remectoit ; et tiendroit comme faitz à luy-mesmes tous les plaisirs et faveurs que je recepvrois de luy. Et estoit ceste lectre dressée de sorte qu'il ne sembloit pas qu'elle eust aultre but que de me favoriser en mes deux affaires. Et le secret estoit caché soubz les termes de l'amitié. Et estoit du moys d'apvril.

Le mémoire estoit que pour bien unir et estraindre l'amitié de ces deux princes et coupper broche aux pratiques et artifices, par lesquelz on taschoit de les mectre en mauvais mesnage, affin de brouiller ceste frontière d'Empire et y pescher en eaue trouble, il estoit, en premier lieu, nécessaire de bien raffraischir et r'asseurer ceste leur ancienne amitié et bon voisinage et conséquemment en rendre, en ce mauvais temps, et tousjours l'ung à l'aultre réciproquement, tous bons offices, pour la conservation de leurs estatz et utilité mutuelle de leurs affaires, et y commencer ès occasions qui s'en présentent. A cet effect remonstrer qu'on ne peult estimer les dommages et périlz que led. s^r^ duc de Lorraine a souffert, depuis vingt-cinq ou trente ans, jusques à avoir entrepris de le despouiller, ce que led. s^r^ duc Casimir a empesché de tout son pouvoir, encores qu'il s'asseurast bien que led. s^r^ duc de Lorraine emploiroit le verd et le sec pour y remédier ; mays que, considérant les conséquences de telz progrès, aultant dangereuses à ses bons voisins et amis qu'à luy-mesmes et en général à toute ceste frontière d'Empire, il désire y estre pourveu pour l'advenir plustost par une voye douce et amiable que par les armes ; à quoy led. s^r^ duc Casimir est prest de servir de tous les offices de son amitié, avec l'authorité qu'il a de présent, en ceste frontière, pour y mectre si bon ordre qu'il n'en arrive plus d'inconvénient ; que le moyem plus propre à tel effect semble consister au restablissement de l'ancien ordre et règlement observé, en ceste frontière d'Empire, sçavoir que les passages des gens de guerre ne s'y facent plus en armées et en trouppes ; et, s'il est jugé raisonnable d'en laisser passer, que ce ne soit

en plus grande compaignye que de douze chevaux, avec pistoles seulement, faisans porter leurs armes au chariot, allans ainsy par païs, tant à pied qu'à cheval, logeans ès hosteleries et payans leurs hostes, jusques à ce qu'ilz soient arrivez au païs de celuy qui les appellera, qui leur donnera de quoy faire le voyage, depuis leurs maisons jusques en son estat, selon l'ancienne institution ; que les colonelz, reittermester, gentilzhommes et cappitaines, ayent à demander à chacun prince permission de passer ainsy doucement ; et, en la recepvant par escript, s'il est trouvé que bon soit donner non seulement leurs promesses reversales[1], mays aussy bonnes cautions bourgeoises, dans les villes impériales, de se gouverner ainsy et de desdommager ceux qu'ilz pourroient offenser ou traicter aultrement, et ce par toute lad. frontière d'Empire, limitée jusques aux bornes du royaume de France, ou d'aultre prince estranger ; s'obligeans aussy de ne faire leur place monstre que dans le païs de celuy qui les appellera, avec submission en faisant au contraire à toute rigueur de justice ordinaire et extraordinaire si le mal requiert ; pour l'exécution de laquelle ces deux princes adviseroient de composer une bonne milice, et, selon les moyems de ung chacun, de solliciter et exhorter tous les aultres princes et estatz de ceste frontière à mesme fin, sans en cela faire aulcun préjudice à la liberté d'Alemaigne, bien que les princes et estatz du cercle du Rhin ayent aultant de droict et plus d'occasions de n'en laisser passer que les aultres princes d'Alemaigne de n'en

1. *Promesses, lettres reversales*, engagement en retour d'un autre engagement.

laisser sortir de leurs estatz, deschargeans par ce moyem leurs païs et subjectz, (qui sont leurs richesses), de toutes foules, oppressions, ruines et dangers passez et s'exemptant de tous fraiz et despenses, jalousies et deffiances, où ils peuvent tomber, en y voulant chacun de sa part remédier par ses moyems et de ses amis, et évitant finalement ce grand mal : de laisser enraciner une liberté d'armes, passer et se promener en armes en ceste frontière, et y faire des aguetz et entreprises ; le tout, affin de conserver leurs estatz en repos et tranquillité. A quoy ces deux princes, bien uniz par leur amitié et bonne résolution, pourront chacun, de sa part, disposer leurs amis et voisins en ceste frontière, pour en faire réussir une résolution commune par leur bonne intelligence, qui sera de tel respect et efficace envers les aultres qu'ilz suivront volontiers leurs advis et bon exemple.

Que, par ce moyem, led. s^r^ duc Casimir espère d'appaiser, comme il a jà commencé, les doléances du comte de Montbéliard, à cause des ruines qu'il impute aud. s^r^ duc de Lorraine, et luy faire considérer que c'est un mal advenu à luy comme à aultres, par telz passages de gens de guerre ; qui le doibt esmouvoir, non à faire croistre le mal par les moyems qu'on luy propose pour le ruiner, mays à y remédier, de sa part, et se joindre pour cet effect à ceste leur résolution, comme il en a bonne espérance et y travaille tous les jours.

Et, pour ce qui touche les foules et dangers qui procèdent incessamment des garnisons des places qui sont au milieu de ceste frontière d'Empire et luy tiennent le pied sur la gorge, courent et mangent le

païs, à discrétion, empeschent la liberté des chemins, en prenant les passans prisonniers, les rançonnant et dévalizant, et, qui pis est, servans tousjours à bastir nouveaux desseins à choses plus dangereuses, adviser et résouldre des moyems d'y donner ordre, par l'advis commung dud. cercle, pour le bien d'iceluy et de tous les estatz qui y ont intérest; que, pour donner moyem aud. s[r] duc Casimir de parvenir à ce que dessus, d'aultant que ce qui affectionne les gens de guerre à faire telz voyages est l'intérest qu'ilz y ont, à cause de ce qui leur est deu de leurs soldes passées, qu'ilz veulent recouvrer et à quoy ilz sollicitent ordinairement led. s[r] duc Casimir de leur ayder et assister, selon sa promesse, led. s[r] duc de Lorraine peult, de son costé, employer son crédit envers ses amis, pour les faire payer de ce qui leur est deub, en France, sur les hypothèques qui en sont en Flandres et de ce qui leur est aussy deu en Flandres, selon leurs capitulations et obligations, advisant aux moyems plus expédients pour ce faire seurement, sçavoir : au moings ce qui est deu aud. s[r] duc Casimir et à ses serviteurs, promptement et sans condition, et, pour lesd. gens de guerre, à telles conditions honorables et utiles à ceste frontière qu'ilz adviseront ensemble. Et, pour ne laisser rien qui puisse altérer ceste amitié et bonne résolution de ces deux princes, nettoyer amiablement tous les différendz qui peuvent estre entr'eux, à cause de leurs limites et voisinage. De laquelle amitié et bonne correspondance naissent une bonne paix qui les rendra redoutables à leurs voisins, ilz pourront après employer leur crédit et moyems pour composer les affaires de leurs amis, selon le temps et les occasions qui s'en

présenteront, s'employant chacun d'eux de son costé vers ceux avec lesquelz il aura plus de crédit et de congnoissance, à cet effect.

Et, pour asseurer les remèdes cy-dessus, procédans de leur amitié au soulagement et repos de ceste frontière, led. s[r] duc Casimir s'efforcera de moyenner une ligue défensive entre les princes et estatz d'icelle pour leur défense commune et particulière, en cas de nécessité, et fera, à cet effect, son debvoir en toute aultre chose que led. s[r] duc de Lorraine pourra désirer de son amitié. Et, pour esclaircir l'article cy-dessus, touchant ce qui est deu aud. s[r] duc Casimir et à ses gens de guerre, je dressay, sur les estatz qu'il m'en représenta, ung extrait tel qu'il s'ensuit, en deux chappistres : l'ung de ce qui est deu aud. s[r] duc et à trois de ses serviteurs, qu'il joinct avec luy et employe en cet affaire, et l'aultre de ce qui est deu à ses gens de guerre :

Estat sommaire de ce qui est deu aud. s[r] duc Casimir et à ses trois serviteurs en France.

Du premier voyage faict en France[1] soubz la charge du mareschal de Hesse, s[r] de Volzhausen[2], et aux fraiz de feu mess[rs] l'Électeur Frédéric, palatin, duc de Virtemberg et landgrave de Hesse, est deu aud. s[r] Électeur la somme de cent mil florins, cy 100,000 fl.

Du premier voyage, faict par led. s[r] duc Casimir

1. Le prince de Condé, au mois de juillet de l'année 1562, avait expédié d'Orléans en Allemagne François de Coligny d'Andelot, qui avait signé, le 18 août 1562, un accord aux termes duquel les électeurs protestants devaient envoyer en France un corps de troupes qui servirait pendant trois mois. Ce traité est imprimé dans le *Bull. de la Société de l'hist. du protestantisme français*, t. XVI, p. 116.

2. Friedrich Volthausen, maréchal de la cour de Hesse et reistmeistern (*Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, t. XVI, p. 116).

en France, en l'année 1567 [1], luy est encores deu pareille somme de 100,000 fl.

Du second voyage dud. s[r] Casimir en France, en l'année 1576 [2], luy est deub cinq moys, à raison de 14,000 escuz par moys, montans à la somme de soixante et dix mille escus 70,000 esc.

Du dernier voyage faict en France, en l'année 1587, est deu de pur prest aud. s[r] duc la somme de six vingtz mil florins, cy 120,000 fl.

A quoy fault adjouster 11,000 florins, payez par luy au rittermeistre Valbronn, en l'acquit du duc d'Alençon. 11,000 fl.

Somme du particulier dud. s[r] duc Casimir en France 435,000 fl.

Aux trois serviteurs dud. s[r] duc est deu en France :

Du premier voyage : — Au s[r] colonel Schregel 500 fl.

Du premier voyage : — Au commissaire général de l'armée dud. voyage 1576 est deu 2,000 esc.

Du dernier voyage de 1587 est deu au baron de Dhona quatrevingtz sept mil cinq cens escuz pour luy et les deux susd., couchez en son estat 87,500 esc.

Et aud. s[r] colonel Schregel à part est deu 7,700 esc.

Somme : 97,500 esc.

Aux gens de guerre dud. s[r] duc Casimir est deu, en France :

Dud. voyage de 1576 est deu sept cens mil escuz, défalqué ce que dessus du particulier dud. s[r] duc et de ses trois serviteurs 700,000 esc.

Du voyage du duc de Deux Pontz, comprins et asseuré en la capitulation de lad. année 1576, leur est deu pareille somme de 700,000 esc.

Et du voyage de 1587 est deu ausd. gens de guerre pareille somme de sept cens mil escuz, cy 700,000 esc.

Somme : Deux millions d'or et cent mil escuz 2,100,000 esc.

Somme toute de ce qui peult estre deu en France : 2,450,000 esc.

Asseurez sur hypothèques assizes en Flandres par capitulations et ratifications.

Et en Flandres est deu aud. s[r] duc Casimir : Par le prince d'Orenge, aud. feu s[r] Électeur son père, cent mil talers 100,000 tal.

1. Voyez t. I, p. 250, note. — 2. Voyez t. I, p. 362 et suiv.

Du voyage faict en Flandres, par led. s[r] duc Casimir, en l'année 1578 [1], luy est deu d'argent presté et advancé deux cens cinquante mil florins, sans ses Estatz, cy 250,000 fl.

Somme pour led. s[r] duc Casimir : 370,000 fl.

A ses trois serviteurs est deu en Flandres :

Aud. s[r] baron est deu quinze mil florins 15,000 fl.

Aud. colonel Schregel douze mil florins, cy 12,000 fl.

Aud. s[r] commissaire général, tant pour luy que pour le colonel du régiment françoys, quatre vingtz mil florins 80,000 fl.

Somme pour lesd. serviteurs en Flandres : 107,000 fl.

Aux gens de guerre dud. s[r] duc Casimir, pour le voyage faict en Flandres, en lad. année 1578 :

Est deu par descompte dix neuf cens mil florins, et, osté la somme précédente, reste deu dix sept cens quatre vingtz treize mil florins 1,793,000 fl.

Somme toute deu en Flandres : Deux millions deux cent soixante et dix mil florins, cy 2,270,000 fl.

Pour lesquelles susd. debtes doibt estre traicté, en ce qui touche led. s[r] duc Casimir et ses trois serviteurs, purement et simplement, sans aulcune condition. Et pour lesd. gens de guerre, moyennant quelque condition honorable, en leur advancement, pour armer et faire service, tant soubz le nom de l'Empire que de leurs payemens et en effect, au bien et contentement de ceux qui feront l'advance et asseureront led. payement.

Ayant dressé lesd. lectres et mémoires, je les portay aud. s[r] duc Casimir en son cabinet, où, estans seulz, il leut lesd. lectres et les signa. Et, quant au mémoyre il le voulut lire et y bien penser et examiner ung peu les sommes, me confessant, après l'avoir leu, que c'estoit son intention. Sur quoy je luy répétay l'advis que je luy avois donné du baron de Dhona, affin de le haster de retourner ; qu'aultrement plus je pensois à cet affaire-là, de la plus grande importance qu'il en

1. Voyez t. II, p. 8 et suiv.

eust eu de longtemps, et l'occasion du temps qui y estoit très propre, je ne m'en pouvois pas beaucoup promettre, avec le ministère du colonel Schregel, pour les raisons que je luy avois dict ; que d'ailleurs retourner moy-mesmes souvent vers luy esventeroit l'affaire ; le suppliant encores une fois de n'entamer poinct ceste négociation-là qu'il ne feust venu, et qu'il en auroit assez de loisir ; aussy bien estois-je contrainct d'aller à Francfort, à la foire, pour solliciter l'exécution de la sentence que, par sa recommendation, j'avois obtenu touchant les bagues de feu led. s^r^ prince, mon maistre, et pour quelques aultres petitz affaires que j'y avois ; que de là je mènerois ma femme à Frankenthal, d'où, avant que l'emmener avec moy, je ferois ung voyage en Lorraine, pour sentir quelle seureté j'aurois de la conduire en France, sur ses lectres, et ce que je pourrois espérer de mon affaire avec Dommartin, en jectant les fondemens de ceste négotiation par une connivence que je pratiquerois dud. s^r^ duc de Lorraine, par le moyem du baron d'Haussonville ; qu'après je retournerois quérir ma femme, selon que j'aurois asseuré mon affaire, et que l'ayant emmenée, retourner plus moy-mesmes vers luy ce seroit faire évidemment congnoistre que je serois allé en Lorraine pour aultre chose que pour passer en France, mays qu'ayant led. s^r^ baron près de luy, il le pourroit envoyer en quelque village de là Veissenbourg, sans passer en la ville, pour n'estre recongneu, comme Fischbach, où je le viendrois trouver et comnicquer avec luy amplement de ce que j'aurois faict et de ce qu'il conviendroit faire, pour advancer la négotiation, ce que je ne pourrois si bien faire avec led. Schregel qui est, oultre son mal

ordinaire, de son naturel fort lent et pesant et dadvantage fort craintif et peu versé aux affaires de France, et qui n'avoit cet honneur d'estre si familiairement près de sa personne pour comnicquer, comme led. baron, qui alloit partout avec luy à la chasse et aultres lieux, d'où il le pouvoit faire partir pour me venir trouver, aux jours que nous prendrions ensemble, de veue en veue, ou à Fischbach ou à Stoulzbronn ou auprès. Ce qu'il trouva bon ; et m'asseura avoir escript aud. baron, duquel il espéroit le retour, à la foire de Francford, où je le pourrois voir et comnicquer avec luy ; que demain après disner je le vinsse retrouver, pour me dire, sur mon mémoyre, ce qu'il verroit estre nécessaire ; comme je fei.

Et prenant la peine led. s^r^ duc de le relire encores devant moy, m'esclaircissoit des fondemens qu'il jectoit tous les jours envers ses parens et amys et vers le comte de Monbéliard des poinctz qui y estoient couchez ; que véritablement il ne voyoit aultre moyem pour asseurer bien ceste frontière contre les tragédies que la mort de feu mon maistre, son bon frère et amy, luy faisoit prévoir en France, esquelles il ne vouloit plus estre meslé ny donner subject aux princes d'Empire, ennemys de telz comportemens, de croire qu'il eust part en telles procédures, desquelles il avoit eu prou peine à garentir sa vie ; tant de fois qu'y retourner ce seroit tenter Dieu par la grâce duquel il en estoit eschappé ; qu'il ne sçavoit qu'y adjouster que j'allasse à Francford et de là à Frankenthal, où j'aurois encores de ses nouvelles ; et, qu'avãnt que je prène congé de luy, il donnera ordre à tout ce qu'il me fault ; comme je fei.

Et, sur la fin de mars 1589, je prins congé de luy; receu ce qu'il luy pleut me bailler pour faire mon voyage et m'en allay à Francford et de là à Frankenthal, où je séjournay, n'ayant point veu à Francford led. baron de Dhona; qui me feist craindre qu'il ne retourneroit pas. Et bientost après led. s^r^ duc m'envoya led. colonel Schregel pour comnicquer avec luy de ceste négotiation, et, en l'absence dud. baron, jusques à son retour, dresser une bonne correspondance avec luy, pour ne perdre temps. Qui fut cause, bien qu'à regret, que je descouvry ce qui se peult du secret aud. s^r^ colonel. Et n'eu pas grande peine à luy faire gouster, estant tesmoing oculaire du déportement des Françoys, en l'armée dernière, et y estant grandement intéressé. Mays le défault des aultres parties, que j'avois dict aud. s^r^ duc, me faisoit tousjours doubter qu'il ne seroit capable de conduire la négotiation à fin près dud. s^r^ duc Casimir, ce que l'importance de l'affaire me donna la hardiesse de luy déclairer librement et le prier de contraindre son naturel pesant et trop timide, se tenir près dud. s^r^ duc et s'excuser de tous voyages, l'entretenant seul en la bonne disposition où je l'avois laissé, sans en comnicquer à personne du monde, non pas mesmes au secrétaire Henry; qu'aultrement, congnoissant ce prince aussy facile à dissuader qu'à persuader et craintif des remonstrances des ministres, qui ne fauldroient à l'importuner sur ceste matière, je n'en espérerois rien et ne m'en eusse voulu mesler, quelque commendement qu'il m'en eust faict; auquel je ne luy dissimulay que j'avois obéy, sur l'asseurance qu'il m'avoit donné de faire retourner en bref le baron de Dhona; ce qu'il receut en bonne part de moy, en

me priant d'y faire le mieux qu'il pourroit, selon mon advertissement, et que, craignant de faillir, il presseroit tousjours le retour du baron. Ainsy l'ayant renvoyé fort content, avec asseurance de l'advertir si tost que je serois de retour de Lorraine, pour venir à Frankenthal et conférer ensemble, je laissé ma femme à Frankenthal et m'en allay à Nancy, sans aultre nouvelle charge, led. s[r] duc Casimir persistant en la prepremière cy-dessus et n'y pouvant rien adjouster.

J'arrivay à Nancy au commencement d'apvril. Et, m'y estant reposé ung jour, pour adviser à mon affaire, ayant eu de la peine à passer jusque là, à cause des courses de la garnison de Marsal, je commençay à descouvrir le logis du baron d'Haussonville, lequel je visitay. Et, sans luy faire congnoistre le secret de mon voyage, de première abordée, luy dei seulement que j'avois des lectres dud. s[r] duc Casimir à Son Altesse, auquel je désirerois avoir l'honneur de baiser les mains et les luy présenter moy-mesmes, à part, parce qu'elles pourroient donner subject à S. A. d'entrer en quelque propos et à moy de luy respondre, et, en ce faisant, tomber en quelque conférence des choses passées et des moyems d'y remédier, encores que le but principal de mon voyage ne fut que pour mon particulier, comme il entendroit plus amplement. Ce gentilhomme, qui avoit ung bel esprit et ung bon jugement, me feist bien congnoistre qu'il sentoit à peu près ce que je voulois dire. Et, se resouvenant de nostre conférence à Luneville, me deist qu'il estoit très aise de me revoir en bonne santé, et qu'avec cette occasion je pourrois faire congnoistre à S. A. le debvoir qu'il feist lors pour éviter le mal qu'il prévoyoit ; et que, pour ceste

cause, bien qu'il se trouvast ung peu mal, il s'efforceroit d'aller voir S. A., après disner, et que nous soupperions seulz ensemble, et il me diroit ce qu'il auroit faict.

Je me pouvois adresser à mons^r^ le comte de Salm, mais la communication ne m'eust pas esté si aisée et familiaire ; et led. s^r^ baron d'Haussonville avoit desjà bonne congnoissance de beaucoup de particularitez qui servoient à cet affaire. Il ne faillit de m'envoyer quérir, au soir, pour soupper avec luy. Où, pendant le repas, nous n'eusmes propos que de choses communes, à cause de ses serviteurs. Et, après soupper, ne restant en sa salette que luy et moy, il recommença son propos par la resouvenance des dernières paroles que je luy avois dict, en prenant congé de luy à Lunéville, que je m'asseurois qu'ilz regreteroient ung jour et plus tost qu'ilz ne pensoient, à cause des belles apparences, au commencement de leurs affaires, de n'avoir suivy le fil de nostre négotiation et de n'y avoir employé le temps et les personnes convenables, que ce n'estoit sans fondement ce que je luy disois tant, que si j'osois déclarer ce que je sçavois ilz courroient la poste, à l'effect de lad. négotiation, au lieu d'y procéder si lentement qu'il sembloit qu'ilz n'en tinssent compte ; et que tousjours depuis ilz avoient recongneu beaucoup de choses de telle conséquence ; mays que, si je voulois aussy l'advouer, nous avions bien esprouvé la vérité des advis qu'il m'avoit déclaré, à nostre grande ruine, ce que je luy advoué, en général ; mays que Dieu en avoit jusques icy conservé les chefz et les instrumens, non pour estre si froidz que par le passé, mays pour y remédier de bonne heure et à bon escient,

aultrement que c'estoit à leur tour de recepvoir pis que nous, et qu'ilz en estoient à la veille ; le tout de part et d'aultre, en termes généraux. Desquelz il tomba sur la volonté de Son Altesse, duquel il me deist avoir charge de m'advertir que demain, à quelque heure de son plus grand loisir qu'il choisiroit exprès, il nous donneroit audience et me feroit entrer en sa galerie par l'escalier du jeu de paulme et conduire par ung des siens, affin de n'estre descouvert ; que je demeurasse en mon logis ; et que, si tost que S. A. auroit le loisir, je serois adverty et conduit à luy, me priant lors led. s[r] baron de recepvoir cet advis de luy, comme de mon amy, et, pour la congnoissance du naturel de S. A., de ne luy rien céler ny luy rien déguiser, et, au reste, parler à luy en toute liberté, estant prince qui se plaist en telle naïfveté et rondeur et qui me donneroit subject, par la familiarité de ses responses, de parler hardiment à luy ; et qu'en ce faisant je luy serois plus agréable. Dont je le remerciay. Et, venant le soir, je prins congé de luy et me retiray en mon logis, en une hostelerie, qui estoit lors au coing de la fontaine du Hault Baugeat, où je descendi par compaignie.

Et, le lendemain, ne sorty poinct, actendant qu'on me vint quérir, comme feist, après le disner, le premier valet de chambre de S. A., nommé Clément, que j'ay tousjours depuis congneu fort homme de bien ; lequel me mena droict aud. jeu de paulme, et me feist monter jusques à une porte qu'il m'ouvrit. Et trouvay S. A. en sa galerie, se promenant seul, et ayant fermé la porte, je m'aprochay de S. A., luy baisay les mains de la part dud. s[r] duc et luy présentay ses lectres. Lesquelles ayant ouvert et leu, il me feist

paroistre beaucoup de contentement de voir l'asseurance qu'il avoit telle en son amitié que d'espérer qu'à sa recommendation il feroit pour moy ce que je luy dirois. Et m'ayant interrogé de son bon portement, il me deist qu'il feroit pour moy tout ce qu'il luy seroit possible, ayant eu tousjours bon tesmoignage de moy que je n'avois recherché que le bien. Et prenant sagement la lectre par le dernier poinct de l'amitié qu'il recongneut bien estre le principal, me deist qu'il ne se pouvoit assez resjouyr de voir que, nonobstant les mauvais effectz de la saison, plaine de troubles, monsieur le duc Casimir, son cousin, n'eust poinct oublié l'amitié de leur jeunesse et nourriture, comme il l'avoit tousjours creu, bien que plusieurs se feussent efforcé de luy persuader le contraire, en attribuant aud. s^r^ duc Casimir la ruine qu'il avoit naguères souffert, en son Estat. Sur quoy je prins subject de dire à S. A. qu'encores que je n'eusse jamais eu cet honneur d'estre congneu de luy, si est-ce que je le pouvois bien asseurer du contraire, estant tesmoing oculaire des bons offices que led. s^r^ duc a faict et continué à S. A., depuis quinze ans, pour le moings, que tous les affaires qui ont esté traictez avec led. s^r^ duc ont passé par mes mains.

Et lors je luy fei une longue déclaration de tous les poinctz que j'ay touché cy-devant, qu'il n'est besoing de répéter, pour briefveté.

Malgré la promesse contenue dans ces derniers mots, La Huguerye répète tout ce qu'il a déjà dit sur les services qu'il a rendus au duc de Lorraine en 1576 et en 1587 et sur les propositions de Casimir de Bavière. Le duc se défendit d'appartenir à la Ligue, protesta de sa fidélité à l'alliance palatine et accueillit avec empressement l'idée de faire partie d'une confédération

rhénane dont Casimir serait le promoteur. Le lendemain La Huguerye eut une seconde conférence avec d'Haussonville sur le même sujet et traita les points accessoires de la négociation.

Le passage supprimé occupe dans le manuscrit les fol. 257 v° à 261.

Et le lendemain matin je fuz, par le mesme ordre, conduit à S. A., pour prendre congé de luy et recepvoir ce qu'il luy plairoit me commender de bouche, qui fut du tout conforme à ce que je luy avois proposé et pour l'asseurance de l'amitié et pour le remède aux dangers et foules de ceste frontière d'Empire, m'asseurant de rechef, pour moy particulièrement, des deux poinctz qu'il m'avoit promis et mieux faire pour moy, veu l'obligation qu'il m'avoit de tant de bons offices receuz dud. s[r] duc Casimir, par mon ministère. Ainsy, luy ayant baisé les mains, je m'en retournay vers led. s[r] d'Haussonville, où je trouvay ma dépesche preste et asseurance d'ung argoulet, que je trouverrois à cheval, à la porte, qui m'attendroit, après le disner; comme je fei.

Et estant à cheval, je trouvay celuy qui m'attendoit, avec lequel je me mis en chemin. Et allay coucher à Lunéville. Et le lendemain matin, comme nous estions hors des portes, allans nostre chemin vers Badonvillers, nous veismes de loing une trouppe de cavalerie, courans à la desbandade et venans vers nous, que je doubtois estre quelque mauvaise rencontre. Pourquoy il se mist au devant, ayant sa casaque. Et approchans d'eux, il les recongneut estre tous de la compaignie du cappitaine La Route[1], gouverneur de Marsal, d'où

1. Fouquet de La Routte, capitaine français, originaire du Dau-

ilz venoient ; et y voulans entrer de retour d'une cavalcade, qu'ilz avoient faicte de nuict, avoient trouvé la ville prise par ceux de Metz et led. La Route tué ; pourquoy ilz se retiroient à Lunéville. Et passans oultre allasmes jusques près la porte de Badonvillers, où l'argoulet me laissa, sans entrer dedans. Et l'ayant contenté de sa peine, j'allay disner aud. Badonvillers et de là coucher à Strasbourg.

Et le lendemain, me mis en ung batteau, que je trouvay prest de descendre à Speire, et rendis les chevaux à celuy qui m'avoit mené de Strasbourg. Et puis allay sur le rolle de Spire à Frankenthal, où, si tost que je fuz arrivé, le 22e apvril, j'escripvy aud. sr colonel Schregel, l'advertissant de mon retour, avec response que j'avois aud. sr duc Casimir et beaucoup de choses en bouche, pour luy faire entendre, affin d'en advertir led. sr duc et prendre ordre de luy de me venir trouver, pour luy faire ample discours de toutes choses et en rendre compte aud. sr duc. Si tost qu'il eust receu mes lectres, il alla trouver led. sr duc pour les luy comnicquer et recepvoir son commendement ; lequel luy ordonna de me venir trouver à Frankenthal, le 25e apvril, où je luy fei le discours entier de tout ce que j'avois faict à Nancy, comme il est récité cy-dessus. Dont il fut bien esbahy, ne jugeant pas que, pour la première audience, je puisse tant advancer ung tel affaire. Et, pour mon particulier, recongnoissant que les dangers estoient grandz, comme je luy avois escript et il l'avoit faict entendre aud. sr duc, il avoit charge

phiné, se distingua aux sièges de Bourges et de La Rochelle, devint gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Marsal, et entra dans la Ligue (Lepage et de Thou).

de me dire que je demeurasse à Frankenthal. Mays je luy remonstray qu'il estoit besoing que je feusse à Nancy, pour prendre la première seureté qui se présenteroit, ainsy qu'on m'avoit conseillé, et qu'il estoit expédient ; aultrement les occasions seroient passées avant que j'en feusse adverty. Et puis, j'estois las de telle résidence et voyois bien que led. s^r^ duc taschoit à me retenir.

Led. s^r^ Schregel ne pouvoit assez louer la façon du discours auquel j'estois entré avec led. s^r^ duc de Lorraine, et prenoit grand goust en l'espérance que je rapportois de faire ce qui appartenoit aux payemens, qu'il s'estonnoit que j'avois rendu si faciles qu'il ne restoit que l'authorité du prince, sans toucher à ses coffres, et en espérance touteffois d'en tirer de l'advantage à ses affaires ; qu'il craignoit ne pouvoir pas si bien représenter toutes choses aud. s^r^ duc ny le conduire là-dessus si bien que l'affaire le méritoit, et que le baron de Dhona ne venoit poinct. Mays je luy diz que le bon succez de l'affaire dépendoit de luy à manier l'esprit de ce prince, en l'absence dud. baron ; qu'il n'estoit plus raisonnable qu'on me veist près de luy, si on ne vouloit tout gaster ; encores m'asseurois-je que, si on sçavoit qu'il feust venu icy vers moy, qu'on seroit en alarme ; qu'il falloit manier ce faict-là délicatement et bien conduire ce prince au chemin où je l'avois laissé, du tout nécessaire à ses affaires ; l'asseurant que, s'il ne prenoit bien garde à luy, aprez avoir esté sauvé de tant de dangers, il se trouveroit enfin en ung inconvénient irrémédiable. Ce qu'il recongneut estre vray, voiant, disoit-il, depuis mon partement d'Heydelberg, beaucoup de choses qui luy faisoient

craindre ce que je disois; ce prince estant délaissé de ses bons serviteurs et se laissant conduire par les aultres, qui restent près de luy et ne congnoissent rien à ses affaires, ce qui luy faisoit désirer mon séjour à Frankenthal ; recongnoissant, quant à luy, qu'il n'avoit telle auctorité près ce prince, ni telle congnoissance de ses affaires qu'il peust bien conduire ceste barque à bon port, comme il désireroit, y ayant ung notable intérest et sans aultre espérance que du costé d'où je venois.

Ces propos de défiance de sa suffisance ne m'estoient nouveaux, car je l'avois dit aud. s^r^ duc et librement à Schregel mesmes, comme à mon amy, et en avois tousjours craint du destourbier en cet affaire ; toutefois, puisqu'il estoit enfourné, qu'il faloit prendre courage et tascher à faire bien ; que, si j'eusse esté creu, je ne feusse parti avant l'arrivée du baron de Dhona, mays que led. s^r^ duc l'avoit ainsy opiniastrément voulu ; et Dieu vueille qu'il soit aussy opiniastre en la poursuitte qu'au commencement. Et, quant à ce qu'il me disoit qu'il prévoioit desjà quelque grand malheur advenir à ce prince, par les artifices de Beaumont, ministre, et du chancelier Reber, que j'estois bien de son advis, n'y ayant plus personne près de luy de qui il puisse prendre conseil que de ces gens-là, qui l'envelopperont de rechef aux affaires précédentes, pour tascher à y faire leurs affaires ; que c'estoit à luy, qui restoit seul, d'y faire ce qu'il pourroit, se donnant bien garde de rien descouvrir au secrétaire Henry, qui ne fauldroit de les advertir, estant homme qui ne s'affectionne à rien et qui aussy ne congnoist rien en telz affaires.

Ainsy bien instruict, il s'en retourna faire son rapport à Heydelberg avec une minute de response à S. A. de Lorraine, que nous dressasmes en telz termes qu'elle invitoit S. A. à demander communication sur l'estat présent des affaires, luy recommendant encores mon particulier, qui estoit la substance, sans qu'il soit besoing de la rapporter icy. Et, si tost que led. s^r^ colonel eut fait son rapport aud. s^r^ duc, il m'escripvit, m'asseurant que led. s^r^ duc avoit receu ung grand contentement de ma négotiation et m'envoyoit la response telle que nous avions minuté, mays qu'il ne me vouloit céler qu'il avoit remarqué en ce prince quelques doubtes de s'embarasser mal à propos en chose de si grande conséquence, bien que, pour le traictement qu'il recepvoit de ceux qui luy estoient si fort obligez, il recongneust bien que c'estoit son grand advantage en la résolution qu'il avoit prise de ne se plus mesler des affaires de gens si ingrats et si dangereux ; me donnant dadvantage quelques advis d'une assemblée du cercle du Rhin en laquelle je ferois bien d'advertir led. s^r^ duc de Lorraine d'envoyer de sa part, et qu'on donneroit ordre qu'il y seroit bien receu, et que les choses y seroient disposées à ses remonstrances.

Si tost que j'en receu la lectre dud. s^r^ duc Casimir, du 5^e^ may, je fei ma dépesche, escripvy ung mot à S. A., l'asseurant de la continuation de l'amitié dud. s^r^ duc, et luy envoyay une requeste, avec coppie de mon contract de Dommartin[1], le suppliant de m'en

1. Il s'agit d'un prêt que La Huguerye avait fait au capitaine Dommartin et dont il réclamait le paiement avec opiniâtreté. Il a parlé de cette affaire avec détails dans les parties que nous avons supprimées.

faire dresser, selon sa promesse; remectant le surplus sur ce que j'escripvois bien amplement au s[r] baron d'Haussonville, auquel j'envoyay coppie des lectres de la royne de Dennemark [1], que j'avois promis à S. A. Et escripvy aud. s[r] d'Haussonville l'occasion du retardement, à cause de l'absence dud. s[r] duc Casimir, que j'avois jugé meilleur d'attendre que de l'aller trouver en lieu mal propre[2], où il estoit environné de gens incapables de cet affaire, l'advertissant de l'assemblée du cercle du Rhin [3], à Wormes, où estoit arrivé des premiers le chancelier du comte de Montbéliard, pour faire ses plaintes à tout le monde, où led. s[r] duc Casimir feroit ung bon office à S. A., à la discrétion de laquelle il laissoit d'y envoyer; et que sur cela il pourroit mectre en avant ce que je luy avois dict, pour la conservation et soulagement de ceste frontière; auquel effect, s'ilz voyoient que besoing feust de comnicquer plus amplement par confidens, ilz en pourroient prier led. s[r] duc Casimir, le remectant à sa discrétion, s'il voyoit que cela peust plus servir que nuyre, et, s'ilz estoient disposez à cela de part et d'aultre, qu'il se résolust d'estre le confident de S. A., pour ce que led. s[r] duc le désiroit; et que, sur l'advis que je luy avois donné de la prise de Marsal, il m'avoit donné

1. Renvoi à la lettre de Christine de Danemark, t. III, p. 148.

2. C'est-à-dire impropre

3. Depuis 1512 l'Allemagne était divisée en neuf *cercles* ou grandes provinces. Le cercle du Haut-Rhin était composé des évêchés de Worms, de Spire et de Bâle, des duchés de Deux-Ponts et de Simmeren, des deux landgraviats de Hesse, du comté et de la principauté de Nassau, etc. Le cercle du Bas-Rhin, aussi appelé *Cercle électoral*, renfermait les trois électorats ecclésiastiques et l'électorat des princes palatins du Rhin.

charge d'escripre qu'il en avoit desjà advis de Metz et que on y envoyoit ung bon nombre de cavalerye, pour les travailler ; et d'aultres advis, trop longs à discourir icy, tous tendans à prévenir les dangers de quelque désastreux évènement, par une bonne amitié et establissement d'ung bon ordre et force convenable en ceste frontière.

Et ayant faict mon pacquet, je l'envoyay à Nancy, par ung messager exprès de confiance, que je fei partir dès led. jour, 5e may, au soir. Dont je receu response par led. messager, le 29e dud. moys (nouveau style[1]) tant de S. A. pour led. sr duc Casimir que pour moy, asseurant pour mon particulier de pourvoir à me faire payer de la debte de Dommartin, comme il m'avoit promis ; et, quant au poinct principal, sur les advis dont le sr d'Haussonville luy avoit faict rapport, soubz le meilleur advis dud. sr duc, qu'une bonne conférence seroit fort nécessaire, affin de pourvoir aux affaires qui se présentent, et que, pour gaigner temps, il envoyra led. sr de Haussonville jusques à Bitch, affin que, si led. sr duc le trouve bon, il soit d'aultant advancé pour se trouver au lieu qu'il luy plaira. Et de mesme m'escripvoit led. sr de Haussonville, adjoustant qu'encores que pour ce coup led. sr duc Casimir ne trouvast bon d'envoyer, que je ne laissasse pas pour cela d'y aller ; et, m'attendant, il ne seroit besoing d'aultre response, m'asseurant d'advantage d'avoir desjà S. A. mis les fers au feu pour les payemens, dont il me donnoit bonne espérance. Et m'envoyoit coppie des advis qu'avoit receu S. A. de

1. C'est-à-dire suivant le calendrier grégorien.

France, plaine d'ung commencement de grandz troubles, affin que là-dessus on se haste de pourvoir chacun à ses affaires. Si tost que j'eu receu ceste response, j'escripvy aud. s^r^ duc Casimir et aud. s^r^ Schregel, et envoyay coppie desd. advis.

Mon pacquet ne trouva led. Schregel à Heydelberg, d'où il estoit party pour Darmstadt, où on luy envoya et d'où il m'escripvit qu'il avoit envoyé de là les lectres de S. A., avec les nouvelles aud. s^r^ duc Casimir, et qu'il avoit escript au secrétaire Henry, pour faire expédier la response promptement, ne pouvant partir de là de trois ou quatre jours. En quoy led. Schregel feist deux faultes, contre l'advis exprès que je luy avois donné, de s'estre esloigné dud. s^r^ duc et d'avoir faict congnoistre quelque chose de nostre affaire au secrétaire Henry. Desquelles faultes je vei l'effect en la response que feist led. s^r^ duc, de sa propre main, s'estendant sur les termes de l'amitié et bons offices d'icelle et en asseurant si amplement et d'empescher qu'aulcun domage ne tombast sur l'estat de S. A., de ce costé-là, qu'il luy sembloit que ceste bonne affection estant indubitable et réciproque entr'eux, il n'estoit pas besoing d'en traicter plus amplement. C'estoit la substance de sa lectre du 30^e^ may, vieil style[1]. Sur quoy j'eu subject de doubter qu'en l'absence dud. Schregel led. s^r^ duc en eut comnicqué aud. Henry ; ou bien que ce prince qui estoit, de son naturel, si mal pourveu de résolution et de discours ès affaires, s'il n'estoit aydé de quelque serviteur, dont il estoit lors fort despour-

1. C'est-à-dire suivant le calendrier julien. Le 30 mai répond au 9 juin du calendrier grégorien. Les Allemands protestants n'avaient pas accepté la réforme. Voyez sur ce point l'*Introduction*.

veu, que craignant de faillir pour se résouldre à la conférence requise, il print le contrepoinct, au lieu qu'il eust peu dire seulement que, n'ayant lors personne près de luy preste pour y employer, il remectroit cela à une aultre fois et adviseroit cependant, s'il seroit bon de commnicquer plus particulièrement, sans le prendre si court. Et si Schregel y eust esté, sa présence l'eust faict mieux résouldre. Voilà que c'est de n'estre pas roide ès résolutions ! Il estoit si friand de voyages qu'on ne luy pouvoit faire plus de plaisir que de luy donner quelque commission d'estat, qu'il oublia l'advis que je luy avois donné et feist grand tort à l'affaire. Led. s^r^ duc m'escripvit par mesme moyem, de sa propre main, m'asseurant d'avoir receu et ouvert mon pacquet, en l'absence dud. Schregel, et avoir faict response à S. A., qu'il m'envoyoit, me chargeant de l'envoyer par homme exprès et bien seur. Et sa lectre estoit de mesme date, du 30^e^ may 1589. Cela ne feust pas advenu si le baron de Dhona eust esté arrivé près dud. s^r^ duc. Sur laquelle résolution dud. s^r^ duc et les lectres dud. s^r^ d'Haussonville, qui m'appelloient en quelque sorte que ce feust, voyant par les advis la guerre s'alumer partout et que je pourrois perdre quelque seureté pour passer en France, je me résolu d'estre le porteur de ceste response dud. s^r^ duc et de mener ma femme à Nancy, pour nous tenir prestz à partir, avec la première seureté.

Et en ayant escript à S. A. et aud. s^r^ Schregel, je m'acheminay avec ma femme vers Bitch, où je trouvay led. s^r^ d'Haussonville m'attendant. Avec lequel ayans souppé au chasteau, chez le s^r^ de Benstein, gouverneur d'icelluy, je luy fei entendre, après soupper, toutes

choses et ce qui avoit esté cause que led. s^r^ duc n'avoit embrassé la communication; qui estoit l'arrivée de quelques embassadeurs de France, qui le repaissoient de nouvelles espérances, ausquelles il craignoit de faire tort, s'il se descouvroit si avant que d'entrer en communication, résolu cependant d'entretenir avec S. A. une amitié inviolable et telle qu'il se peult asseurer que, du costé d'Alemaigne où il aura pouvoir, il ne recepvra poinct de dommage; comme il a faict en l'assemblée de Worms, et disposera tellement tous les princes et estatz de ceste frontière qu'ilz feront paroistre, au besoing, qu'ils ont intérest notable en sa conservation; que ce qu'il escoute ce qui luy vient de France n'est pas qu'il y prene goust ou en face estat, car il congnoist bien à qui il a affaire, mays c'est pour apprendre et empescher le mal, et, s'il le ne peult faire par ce moyem-là, y pourvoir par aultre bon et conforme à leur amitié; que cependant j'ay charge de les advertir qu'on prépare une levée de dix ou douze mil hommes de pied et de cheval pour contrepeser la levée des reistres et landsquenetz, qui se faict pour mons^r^ de Mayenne, dont il empeschera que mal n'arrive à l'estat de S. A., qui cependant doibt donner ordre à sa défense; car c'est à luy qu'on en veult le plus, conseillant quant à moy à S. A. de s'accommoder pour ceste levée à l'humeur de ce prince-là et n'oublier rien de ce qui deppend de luy-mesme. Et ayant surtout discouru tout le soir bien amplement, nous partismes le lendemain matin. Et feusmes trois jours depuis lors jusques à Nancy, où ayant présenté les lectres dud. s^r^ duc à S. A., qui l'asseuroient comme dessus, je luy donnay pareil advertissement;

sur lequel il remist à adviser, m'asseurant cependant de ce qu'il m'avoit promis pour mon particulier, et qu'en attendant la seureté du voyage, je me reposasse en sa ville de Nancy, comme je fei, y ayant prins logis. Et peu après, comme les affaires s'aigrissoient en France dadvantage, par les advertissemens qu'on en avoit de jour à aultre, ilz furent d'advis de me renvoyer vers led. s^r^ duc, pour tascher à le faire passer oultre et asseurer tousjours leurs affaires contre les levées nouvelles, qui commençoient à se négotier, tendans aux fins préparées d'asseurer toute la frontière de telles foules.

Et à cet effect S. A. escripvit, du 9^e^ juing, remectant toutesfois la communication à la discrétion dud. s^r^ duc Casimir. Avec ceste dépesche je m'en allay droict à Speire, où, si tost que je fuz arrivé, j'escripvy aud. Schregel qu'ayant conduit ma femme à Nancy, pour y attendre la commodité de passer oultre, j'avois apprins beaucoup d'advis et de dispositions qui méritoient d'en advertir led. s^r^ duc, puisque j'avois encores du loisir, et qu'en ce faisant on m'avoit donné response aux lectres que j'avoys porté moy-mesmes, affin qu'il en advertist led. s^r^ duc et qu'il luy pleust l'envoyer vers moy aud. Speire. Led. Schregel ayant receu ma lectre m'advertit que led. s^r^ duc n'estoit à Heydelberg et qu'il luy envoyoit mes lectres par son lacquais, qu'il faisoit passer à Speire, à cause des grandes eaues, me conseillant d'escripre ung mot aud. s^r^ duc par ceste commodité. Ce que je fei de l'occasion de mon voyage vers luy, comme dessus, affin d'envoyer led. Schregel vers moy.

Et led. s^r^ duc me feist response de sa main, du

15e juing (vieil style), désirant que le lendemain j'allasse le trouver à la Rochehutten, où il faisoit bastir, sur les huict heures, affin de discourir ensemble de toutes choses. A quoy j'obéï. Et le trouvay jà arrivé aud. lieu. Et fuz marry de voir avec luy led. secrétaire Henry, qui estoit homme de bien, mays n'estoit pas capable de cet affaire. Et creu lors asseurément que Schregel ou led. sr duc luy en avoient donné congnoissance. Le commencement de mon discours fut, après avoir présenté les lectres de S. A. aud. sr duc, qu'il leut et en feut fort joyeux, que j'avoys moy-mesmes esté le porteur des siennes, pour conduire ma femme seurement à Nancy, par le moyem de la seureté du sr de Haussonville, qui s'estoit acheminé jusques à Bitch, estimant que led. sr duc se résouldroit d'envoyer de sa part comnicquer; et que j'avois, à la présentation de ses lectres, congneu qu'on doubtoit en Lorraine les Suisses, reistres et landzquenetz qui menaçoient d'y passer par force; pour quoy empescher et conserver ses subjectz de toute violence S. A. se préparoit, quand je l'asseuray que led. sr duc y avoit donné si bon ordre qu'ilz avoient tous pris le chemin de Bourgongne, et que le colonel Créange[1], qui estoit arrivé tard, avoit par son advis pris le chemin delà le Rhin pour suivre les aultres, sans aprocher de la Lorraine; dont S. A. le remercioit très affectueusement; qu'en récompense S. A. se préparant pour se conserver actendoit des forces de plusieurs endroicts, mesmes des Païs-Bas, qui vouloient prendre le plus court, pour venir vers luy, et passer

1. Thomas, comte de Créange (t. II, p. 231, note 2).

sur le Palatinat, mays qu'il ne l'avoit voulu souffrir et les avoit faict monter à Sierck, pour empescher la foule des subjects dud. s^r^ duc. Lequel, remerciant S. A. de ce bon office, recongneut ce que je luy diz : que, sans communication de quelque sorte, il est malaisé que deux telz amys se puissent ayder l'ung l'aultre, comme ils désirent; que j'avois servy de cela allant et venant, mays que je n'y pouvois pas toujours estre. A quoy il me respondit que la response qu'il avoit faite naguères, sur ce poinct-là, fut à cause qu'il estoit seul et n'avoit personne qu'il y peust envoyer; joinct que le terme estoit court. Et je répliquay qu'on remectoit à sa discrétion de choisir tel jour et tel lieu qu'il luy plairoit; sur quoy estant seul, il pouvoit remectre à y adviser et en advertir; et qu'en cela l'absence de Schregel avoit esté préjudiciable, pourquoy je l'avois tant adverty de ne s'esloigner de luy et de n'en comnicquer à personne, au contraire de quoy j'avois congneu par ses lectres qu'il en avoit descouvert quelque chose à Henry; lequel voyant à sa suitte me confirmoit en ceste opinion, non qu'il ne feust bon serviteur dud. s^r^ duc, mays pour n'avoir aulcune expérience en telz affaires. Et il m'asseura qu'il n'en sçavoit rien.

De là, tombant sur l'occasion de mon voyage, j'adverty led. s^r^ duc du bruit qui couroit fort de la mort du roy, dont on n'avoit pas encores d'advis particulier; que desjà il y avoit des catholiques qui se retiroient et des pages qui mandoient qu'on pourveust à les retirer, ayans perdu leur maistre; que, depuis ce bruit-là, les Suisses recherchent le duc de Savoye, d'accord que, si ceste nouvelle se trouve vraye, les

troubles augmenteront fort en France. Quoy que ce soit ce bruit ne peult que faire craindre une vérité advenir, encores qu'à présent il n'en feust rien; que les Suisses pour le duc de Mayne avoient, y a long temps, passé et estoient descenduz à Lyon par la Savoye, en trois trouppes, et que la ville d'Alençon avoit esté prise; le comte de Soissons avoit esté deffaict en Bretaigne par le duc de Mercueur[1]; que grand nombre de gens de guerre s'estoient soubzlevez en Normandie; que le s[r] de Tavannes[2] avoit esté deffaict en Bourgongne par le duc de Nemours[3]; que le duc de Longueville et le s[r] de La Noue s'estoient retirez à l'arrivée du duc de Mayne à Paris, qui leur avoit faict quitter le siege de Meaux, d'où led. duc de Mayne estoit allé assiéger Montereau-Fault-Yonne; les offres du duc de Savoye de toutes ses forces et de sa personne, au besoing; le licenciement de quarante compaignyes, faict par le duc de Parme, pour envoyer en France; les forces qu'on dict que le roy d'Espaigne prépare vers Navarre, où il se veult trouver en per-

1. Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, né le 9 septembre 1558, fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont et frère de Louise de Lorraine, femme de Henri III, gouverneur de Bretagne en 1582, embrassa la cause de la Ligue, et fit la paix avec Henri IV le 20 mars 1598. Il partit pour la Hongrie, combattit les Turcs sous les ordres de l'empereur et mourut à Nuremberg le 19 février 1602. La Huguerye fait son éloge à la fin de ses mémoires.

2. Guillaume de Saulx-Tavannes, né en 1553, lieutenant général en Bourgogne, mourut en 1633. Il est l'auteur des *Mémoires* imprimés dans les grandes collections sur l'histoire de France.

3. Charles de Savoie, duc de Nemours, fils de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este, duchesse de Guise, puis de Nemours, défendit Paris contre Henri IV et mourut en juillet 1595.

sonne; et beaucoup d'aultres particularitez, pour abréger, qui debvoient esmouvoir led. s[r] duc à bien asseurer ceste amitié par une secrete communication de personnes capables, pour résouldre du moyem de servir l'ung à la conservation et affaires de l'aultre réciproquement; que desjà S. A. avoit mys les fers au feu pour ses payemens et de ses serviteurs et colonelz et en avoit bonne espérance, par le moyem que je luy ay ouvert, qui ne requiert que l'authorité du roy d'Hespaigne en justice, sans mectre la main à ses coffres; que led. s[r] duc sçavoit bien qu'il n'en seroit jamais aultrement payé, voyoit bien que du costé de France on se mocquoit de luy et des Alemandz à pleine bouche; qui l'avoit meu de se résouldre à ne se plus mesler de leurs affaires, avec très grand subject, et que le temps estoit tel qu'après avoir couru tant de dangers de sa vie, en France, il se debvoit conforter en ceste résolution, avec telle discrétion toutesfois qu'il n'attirast poinct de pareil ou aultre tel danger sur sa personne et maison; que led. s[r] duc debvoit considérer que du bien et accroissement de S. A. il ne se peult asseurer, s'il ne l'a pour son amy bien asseuré, mays que de son mal et ruine, soit amy ou non, il sçavoit bien qu'il ne luy en pouvoit que mal arriver; sur laquelle résolution il avoit naguères empesché la ruine de S. A., au passage de l'armée dernière, car aultrement, par la ruine de S. A., estant rendu frontier du royaume de France, qui n'a aultre guerre à faire qu'à ses voisins qu'il mine et dévore aux occasions, ou les charge de tant de fraiz et peines pour se conserver au devant de luy que c'est pis que d'estre assubjecti; que d'ailleurs led. s[r] duc devoit considérer quelles

incommoditez il pourroit enfin recepvoir, si S. A. estoit tous les jours contrainct de recourir aux armes, pour sa conservation, et peut estre enfin contrainct de s'accommoder à cet effect avec ung grand prince qui luy porteroit encores plus d'ombrage et de dommage; dadvantage, que leur amitié bien asseurée et fortifiée par la recongnoissance des bons offices qu'ilz peuvent faire l'ung à l'aultre en une estroicte communication, qu'on pourroit couvrir sur le différend de leurs frontières, feroit ung aultre grand bien et pourroit servir à la paix, au besoing; et qu'il n'y avoit en la chrestienté instrument plus propre à cet effect qu'eux deux.

Toutes lesquelles choses esmeurent tellement led. s^r^ duc qu'il recongneut de luy-mesmes estre bon de regarder qui il pourroit envoyer, pour une si importante et secrète négociation, affin d'en communiquer aux lieux que je luy nommé : ou l'abbaye de Tesselbronn, près Bitch, ou Fischbach. Et il me nomma Craf-stat ou Lixen. Et je luy diz qu'on luy remectoit le choix du jour et du lieu. Et, quant aux personnes, il me parla de Wayer[1] et dud. Schregel, ausquelz, disoit-il, je servirois de direction, pour moyenner toutes choses. Par lequel discours je mis led. s^r^ duc en beau train pour la paix de la chrestienté et les affaires de ces deux princes, qui pourroient avec le temps contracter de belles alliances entr'eux et leurs partiz mesmes, comme il le recongneut. Et s'y eschauffa tellement qu'il me promist que, si tost qu'il seroit à Heydelberg, il se résouldroit et pourvoiroit à

1. Vayer, Vuier ou Weyer (t. I, p. 266 et 351, notes).

l'effect de ceste communication et, selon cela, m'envoyroit sa response que j'attendrois à Speire; et il pourvoiroit pour mon voyage.

Nous feusmes seulz jusques environ midi ensemble. Et de là il me mena disner avec luy. Puis, après disner il print le chemin de Heydelberg, et je retournay à Speire, d'où j'escripvy tout à Schregel, par son lacquais, pour haster ma response et me l'envoyer. Et, le 18e de juing, vieux style, led. Schregel m'escripvit par son lacquais, à Speire, qu'estant survenu ung affaire aud. sr duc pour lequel il luy avoit convenu partir promptement et luy le suivre, il n'avoit eu le loisir de penser à tout ce qu'il m'avoit dict ny de faire response, affin que je n'attendisse plus longtemps, et qu'il feroit response à S. A., à la première commodité. Ceste response me feist évidemment congnoistre que Schregel estoit tel que j'avois dict aud. sr duc, homme qui ne pouvoit rien apporter ny advancer en ung affaire, et doubter qu'il feust vray ce qu'il m'escripvoit des nouvelles levées qui se préparoient, et que les advis contraires aux miens, qu'il m'escripvoit eussent refroidi la chaleur dud. sr duc.

Et toutesfois, sans m'opiniastrer à attendre ny presser davantage, je m'en retournay à Nancy, où je fei entendre à S. A. tout ce que j'avois faict et qu'il estoit expédient de laisser meurir la résolution dud. sr duc, sans le presser davantage, et pourvoir cependant à se descharger des foules de la nouvelle levée qu'on négotioit en Allemagne, comme on avoit faict de la dernière; que led. sr duc m'avoit fort asseuré d'y pourvoir, de sa part, mays que je doubtois qu'il n'y eust pas tant d'authorité qu'il en peust bien asseurer,

sinon par l'establissement du règlement et ordre ancien ; et que, n'estant pas encores si prest, il y falloit pourvoir par aultre voye, à quoy S. A. adviseroit de son costé. Et S. A. me demanda ce que je jugeois qu'il pouvoit faire. Je respondis que le plus seur estoit ou de rompre la levée ou de trouver le moyem de l'empescher de passer sur ses terres ; que pour cela il convenoit avoir en Alemaigne homme capable pour négotier le premier poinct, et en tout cas regarder aux moyems de leur empescher le passage ; que S. A. sçavoit des confidens à cet effect ; que quand il en seroit résolu et je serois enquis de ce que j'en sçavois, que je luy dirois fidèlement. Sur quoy demeura ceste première négotiation, pour l'heure, ayant gaigné ce point de rendre ces princes asseurez amys et d'affectionner led. s^r^ duc Casimir à la conservation de S. A., quand ce ne seroit que pour son intérest particulier. Et je me reposay à Nancy jusques au moys d'aoust, prenant toujours garde à la première seure commodité qui se présenteroit, pour passer en France, en sollicitant S. A. de sa promesse.

Au commencement dud. moys d'aoust, en lad. année 1589, arriva à Nancy la nouvelle asseurée de la mort du roy, tué par ung Jacopin, en son logis, à Saint-Cloud, assiégeant la ville de Paris[1]. Sur lequel advis de si grande importance ce fut à S. A. de prendre résolution de ce qu'il avoit lors à faire sérieusement. Ceste mort estonna fort tout le monde. Mais, quant à moy, je recongneu en icelle ung juste jugement de Dieu, par l'extermination de la race de Valois,

1. Henri III fut assassiné par Jacques Clément le 1^er^ août 1589.

dont il estoit le dernier, suivant les discours que j'en avois ouy faire, en plusieurs païs, par gens de bien et d'estat qui concluoient tous que ceste race ne pouvoit prospérer, depuis que le roy François Ier, son ayeul, contrevenant à son tiltre de *Très chrestien*, avoit esté si peu religieux et mal conseillé que de faire alliance avec le Turq[1], ennemy juré du nom qu'il portoit, et, en ce faisant, avoit faict descendre une armée turquesque en la coste d'Italie[2], qui avoit emmené un nombre infini de pauvres chrestiens prisonniers et esclaves, lesquelz, traictez à la turquesque ès prisons de la Tour Noire et aultres et tourmentez en mille sorte, extraordinairement, avoient faict monter leurs larmes jusques au ciel, demandans justice contre celuy qui estoit cause de leur captivité ; que Dieu, extrèmement offensé par ceste irréligieuse et prophane alliance, faicte contre la chrestienté, auroit de bonne heure descoché les flèches de son indignation sur led. sr roy Françoys Ier, l'ayant si fort aveuglé et comme réprouvé, qu'après une si énorme felonnie, commise contre la majesté divine, il auroit, soubz couleur de se fortifier davantage, marié son filz Henry, depuis roy de France, IIe de ce nom, à Catherine de Médicis, niepce du pape Clément VII, et, affin aussy d'obtenir, en faveur dud. mariage, comme il feist, la nomination

1. Alliance offensive et défensive entre François Ier et Soliman II, dirigée contre Charles-Quint et la Hongrie. La Huguerye se fait ici l'écho de l'opinion publique en Allemagne. Voyez les *Commentaires* de Monluc, t. I, p. 143.

2. Une flotte turque, commandée par le vieux Barberousse, parut devant les côtes de Provence pendant l'été de 1543, et pilla les côtes du nord de l'Italie. Sur cette campagne, voyez un récit du temps publié dans les *Documents historiques inédits*, par M. Champollion-Figeac, t. III, p. 520 et suiv.

aux benefices de son royaulme[1], contre tout droict et ordre de l'Eglise, en vertu de laquelle nomination il auroit banny du clergé de France la doctrine et les bonnes meurs, en nommant ausd. bénefices des macquereaux et putains, soldatz et bouffons, et toute aultre sorte de gens corrompus, introduict en l'Eglise l'ignorance et le vice et de ces deux monstres le produict : l'hérésie, ruinant les bonnes lectres et les privileges des estudes et universitez de son royaulme, l'espérance des gens doctes, ausquelz auparavant, en tous les mois de l'année, estoient conférez lesd. bénéfices ; comme semblablement, en vendant les offices de judicature, il auroit vendu et ruiné entièrement la justice ; joinct que led. s^r^ roy estoit assez informé de beaucoup de particularitez dangereuses, qui luy debvoient faire craindre ung tel mariage, comme depuis il le recongneut aux effectz et par les propos mesmes dud. pape Clément ; lequel, s'excusant vers le feu empereur Charles-Quint, disoit que tant s'en falloit que le mariage de sa niepce en France luy feust préjudiciable, qu'au contraire, pour la congnoissance qu'il avoit de son naturel, il l'asseuroit qu'elle prépareroit à luy et aux siens ung beau subject de faire leurs affaires à soubzhait, contre ce royaume-là, comme la vérité en est apparue tousjours depuis jusques à sa mort, et longtemps encores après icelle.

Et ne tarda guères led. s^r^ roy Françoys à sentir le malheur de ces deux alliances par la mort extraordi-

1. Le concordat signé par François I^er^ avec le pape Léon X est daté du 18 août 1516. L'appréciation de La Huguerye est aussi fautive qu'injuste. Cet acte est imprimé à sa date dans le *Recueil des anciennes loix* d'Isambert.

naire des daulphin[1] et duc d'Orléans[2], ses deux filz, ne luy restant plus que led. Henry II[e], mary de lad. Catherine ; lequel, suivant en tout et partout les mauvais exemples de son père et estant dadvantage entré en confédération avec les princes protestans d'Alemaigne contre les princes catholiques, en fut chastié, mourant, non sans admiration de la justice de Dieu, d'ung coup de lance en ung jeu de tournoy[3], ayant laissé, par force faicte à nature, quatre filz à lad. Catherine, desquelz on avoit tout subject d'espérer une longue continuation de la race de Valois, n'eust esté que Françoys II, son fils aisné, marié à Marie[4], la royne d'Escosse, mourut, en peu de temps, à Orléans, sans enfans, d'une façon assez congneue à tout le monde, avec les occasions de sa mort[5] ; et Charles IX, son second filz, mourut de mesmes, au Bois de Vicennes[6], près Paris, où lad. Catherine feist emprisonner le duc d'Alençon, son quatriesme filz, avec le roy de Navarre et aultres seigneurs[7], pour

1. François de Valois, fils aîné de François I[er], mourut d'une pleurésie le 12 août 1536, à Tournon, suivant l'*Art de vérifier les dates*, à l'âge de dix-huit ans. La soudaineté de sa mort donna lieu à une accusation d'empoisonnement contre Sébastien de Montecuculli, son échanson, qui fut écartelé.

2. Le duc d'Orléans, le second fils de François I[er], mourut le 8 septembre 1545. Nous avons publié, dans le *Mariage de Jeanne d'Albret* (p. 211), des documents sur cet événement.

3. Le 29 juin 1559, Henri II fut frappé à l'œil, dans un tournoi, d'un éclat de bois de lance, par Gabriel de Lorges, sire de Montgommery; il mourut le 10 juillet suivant.

4. Marie Stuart.

5. François II mourut d'une tumeur dans l'oreille, à Orléans, le 5 décembre 1560, à l'âge de dix-sept ans.

6. Charles IX mourut à Vincennes le 30 mai 1574.

7. Allusion à la répression de la conspiration des Politiques (avril 1574).

attendre en seureté le retour de Henry, son troisiesme filz, du royaulme de Pouloigne en France ; et quelque peu d'années après mourut led. duc d'Alençon à Chasteau-Thierry [1], de mesme façon que les aultres ; et depuis led. Henry III ayant faict faire, en sa présence, de très cruelz meurtres de grandz princes ecclésiastiques et laiz, en sa propre chambre, contre son serment et la seureté publique deue à une assemblée d'Estatz, fut de mesmes tué par ung Jacopin, au milieu de son armée, ayant peu auparavant veu mourir lad. Catherine [2], sa mère, de mesme sorte, dont seroit procédé l'extinction de lad. race de Valois, très florissante avant lesd. deux alliances, par lesquelles ayant monstré qu'ilz faisoient peu de compte du service de Dieu, Sa Majesté Divine auroit aussy permis que leurs subjectz ont fait peu de compte de la fidélité et obéissance qu'ilz debvoient à leurs princes ; dont est né ung si grand trouble dans le royaulme qu'avec une extrême ruine et désolation d'icelluy royaume on a veu la descente desd. François et Henry et lad. race de Valois entièrement exterminée. Du quel juste jugement de Dieu les gens de bien et d'estat et qui ayment le royaume de France et en recongnoissent l'importance au repos de la Chrestienté, prévoient encores ung semblable estat de la justice de Dieu de pareilles causes, s'estonnans de voir que ung si notable exemple d'icelle n'ait pas eu le pouvoir de faire quitter au successeur (après avoir veu le royaulme tombé en un munde de ruines et de désolations et en des meurtres

1. Le duc d'Anjou mourut le 10 juin 1584.

2. Catherine de Médicis mourut au château de Blois le 5 janvier 1589.

cruels et execrables, à son occasion) l'alliance du Turq et des Protestans et chercher aultre party de mariage qu'en la mesme maison funeste à la France [1], après que lad. Catherine l'avoit conduit au danger d'estre despouillé de lad. succession, et aultre moyem de se gouverner du costé de Savoye que de l'aller chercher en son terrein et y entretenir garnison à ses despens, et entretenir et favoriser les hérésies et hérétiques en France par édit général.

Peu après ceste importante nouvelle fut intercepté une lectre en chiffre du s[r] de La Noue, estant à Sedan, au s[r] de Schelander [2], gouverneur de Jametz, que le baron d'Haussonville assiégeoit. Et me trouvant chez le s[r] de Bassompierre, où j'allois visiter le président Janin [3], avec lequel j'avois esté nourry au collège de Navarre, à Paris, et en mesme classe, pour pratiquer ses faveurs au voyage que je voulois faire en France, il me pria de tirer la substance de lad. lettre en chiffre, me retenant à disner avec eux. Et ayant desjà prins mon repas, pour luy complaire j'emportay la lectre et

1. Allusion au mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Ce passage prouve que La Huguerye écrivait après le 10 décembre 1600.

2. Robert de Schelandre, s. de Soumasane, gouverneur de Jametz, défendit vaillamment la place contre le s. d'Haussonville. Après la prise de la ville, le vainqueur confisqua et s'appropria ses biens (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III*, p. 133, note).

3. Pierre Jeannin, homme d'État, né en 1540, avocat, conseiller et président au parlement de Dijon, ambassadeur souvent employé par Henri IV, contrôleur général des finances, mort le 31 octobre 1622. Il a laissé des *Négociations*, publiées pour la première fois par son petit-fils, Nicolas de Castille, et réimprimées dans toutes les grandes collections sur l'histoire de France.

la déchiffray, et reportay la substance à l'issue de leur disner ; qui estoit, en somme, que led. s^r de La Noue advertissoit secrètement led. s^r de Schelander qu'il n'y avoit moyem de le secourir ny de vivres ny d'hommes, qu'il advisast à faire bonne mine, pour tirer composition, la plus honorable qu'il pourroit, l'asseurant que il avoit affaire à gens qui luy tiendroient ce qui luy seroit promis. C'estoit la substance.

Qui fut cause que, congnoissant l'extrémité où estoit réduit led. s^r de Schelander, S. A. résolut d'envoyer en son armée devant Jametz Monseigneur le marquis Du Pont, son filz aisné, pour presser la reddition de ceste place, où estoit led. s^r d'Haussonville. Lequel, voyant lad. lectre en chiffre, avec la substance que j'avois tirée, et aymant led. s^r de Schelander, qu'il avoit congneu aux armées, en France, trouva moyem de l'aboucher avec seureté. Et luy monstrant lad. lectre, il la recongneut et la qualité du chiffre. Et luy en exhibant la substance, que led. Schelander sçavoit d'ailleurs, il luy remonstra, comme son amy, qu'il n'avoit plus de subject de se mectre au hazard de se perdre, ayant faict son debvoir ; que Monseigneur le marquis estoit arrivé et résolu de le forcer incontinent. Ce qui fut cause de faire résouldre led. s^r de Schelander à composer, avec bonne justification, et sortir de Jametz, selon les articles accordez ; ayant esté l'enseigne de sa garnison envoyée à Nancy et pendue à Saint-George [1].

1. Le siège de Jametz (p. 218, note) dura jusqu'à la fin de juillet. Le marquis de Pont-à-Mousson et l'armée lorraine n'y entrèrent que le 25, en vertu d'une capitulation qui accordait aux catholiques le droit de sauvegarde pour leurs personnes et leurs biens, mais qui ordonnait aux Huguenots de vendre leurs biens dans le délai d'un an. De

Voilà le premier heureux effect après la mort du roy par la surprise et deschiffrement de lad. lectre.

Cependant se renforçoient les advis que j'avois apporté à S. A. de la levée qui se faisoit en Alemaigne et des menaces de passer en Lorraine et y joindre les s^rs^ mareschal d'Aumont et d'Inteville [1], pour y arrester lesd. forces, faire la guerre en Lorraine et divertir S. A. d'envoyer en France. Qui fut cause que S. A. désira de moy que je continuasse encores la négotiation d'entre luy et led. s^r^ duc Casimir, pour adviser par son amitié aux moyems d'empescher le passage desd. forces par son estat. Sur quoy je persistay en mon advis dernier, ayant recongneu par la dernière levée, en laquelle led. s^r^ n'avoit poinct esté employé, qu'aussy peu le seroit-il peult estre en cestecy, et que, s'y retrouvant led. s^r^ mareschal d'Aumont, pour la commender, il sçauroit fort malaisément venir à bout de son soulagement, ayant led. mareschal commendement tout contraire, si ce n'estoit par l'establissement dud. ordre et règlement ancien sur le faict de telles levées de gens de guerre, pour lequel je ne sçay si led. s^r^ duc se vouldroit si fort descouvrir, à présent que, le roy estant mort, le roy de Navarre est en sa place, qui ne fauldra de le rechercher plus chaudement que jamais en la nécessité de ses affaires, comme je me doubte que desjà il a faict, veu le retardement de ceste négotiation, à laquelle led. s^r^ duc estoit auparavant si eschauffé, et que, pour y bien pourvoir, il

nombreuses confiscations furent prononcées contre les défenseurs de la place (Lepage, *Lettres et instructions de Charles III*, p. 133).

1. Joachim, baron de Dinteville et de Meurville, lieutenant du duc de Guise en Champagne et gouverneur de Châlons.

est besoing, en s'aydant tant que faire se pourra dud. s^r^ duc, de ne laisser pour cela à faire ce qui se peult sans luy, pour divertir cet orage, en rompant ceste levée ou l'empeschant de passer ; à quoy il estoit besoing d'employer ung homme pratique en telz affaires, qui réside secrètement en quelque lieu proche d'Alemaigne, pour négotier cela de bonne heure ; et que je n'y voyois aultre remède.

Sur ceste mienne response, je fuz fort pressé de la part de S. A. par led. s^r^ président Janin et par lesd. s^rs^ de Haussonville et Bassompierre de vouloir faire encores ce voyage et entreprendre ceste négotiation. Ausquelz je remonstray que cela ne se pouvoit faire par ung seul voyage, qu'il estoit besoing d'une longue résidence, à laquelle mes affaires qui périssoient ne me permettoient pas de m'obliger, estant sorty d'Alemaigne expressément pour cela ; que d'ailleurs je n'y pourrois estre si secrètement ung si long temps que je ne feusse descouvert, et qu'ayant eu la response dud. s^r^ duc, qui ne fauldroit de me résouldre tost, pour me renvoyer, on jugeroit aiséement que, ayant laissé ma femme à Nancy et demeurant si longtemps en Alemaigne, ce ne seroit pas sans subject ; que, quelque couverture que j'y apporte, soit de mes affaires particuliers ou aultre, on ne croyra aultre chose sinon que j'y seray pour négotier quelque chose d'importance, qui me pourra engendrer du péril et de la difficulté ; que je suppliois S. A. de m'excuser de cela ; et, s'il ne faisoit ce qu'il m'a promis pour mon affaire contre Dommartin, qu'il me convenoit estre à Paris pour solliciter la vuidange du procès que j'avois pour cet effect par appel qu'il y avoit interjetté du

bailly de Bar-sur-Seyne, et faire mes aultres affaires qui périssoient ; le suppliant de me donner le moyem de passer seurement en France, avec mond. s^r^ le marquis, son filz, qu'il délibéroit y envoyer. Mays je ne gaignay rien par mes remonstrances ; et S. A. m'asseurant de rechef de sa bouche qu'il me feroit payer dud. Dommartin ou me payeroit luy-mesme et que, pendant mon absence, il me mectroit hors de cet affaire-là sans faulte, et qu'incontinent après mon retour il me donneroit moyem d'aller seurement à Paris, force me fut de m'y résouldre et de partir de Nancy, le 22^e^ d'aoust, aud. an 1589, avec lectres de S. A. aud. s^r^ duc, remectant toute ceste négotiation à ma discrétion et congnoissance.

Et arrivay à Speire le 25^e^. Et le lendemain j'escripvy aud. colonel Schregel, affin d'advertir led. s^r^ duc de ma venue, pour affaire d'importance, et de prendre ordre de luy de me venir trouver à Speire, ce qu'il ne peult faire plus tost que le 30^e^ dud. moys, pour l'absence dud. s^r^ duc.

Lequel, à son retour à Heydelberg, l'envoya vers moy. Et, après avoir souppé en nostre poisle, à part, j'employay tout le soir à luy discourir l'accident de la mort du roy et tout ce qui s'en estoit ensuivy en France, qui seroit trop long à répéter ; la reddition de Jametz, qui estoit advenue faulte de secours, et le voyage de Monseigneur le marquis en France ; que ceste mort avoit faict prendre cette résolution à S. A., que pendant la vie du feu roy il n'avoit jamais voulu faire ; mays qu'estant que trop asseuré de la délibération du roy de Navarre de luy faire plus fort la guerre que devant et veu ce qu'il en a naguères esprouvé, à

son grand dommage, et dont il ne se feust si aisément desveloppé, sans l'amitié dud. s^r^ duc, force luy estoit de penser à se bien défendre et conserver, du costé de la France, et y employer tous ses moyems et amis ; en quoy faisant, s'il se présentoit des forces, du costé d'Alemaigne, pour luy courre sus, comme led. s^r^ duc luy en a donné naguères l'advis par moy, il craindroit n'en pouvoir user en sorte que ses voisins et bons amys n'en receussent quelque dommage par l'insolence des gens de guerre, qu'on ne peult si bien règler et policer, en ce temps, qu'ilz ne facent beaucoup de désordres ; et pourroit advenir que telles forces l'attireroient exprès sur les terres de ses bons voisins et amys, à la foule de leurs subjectz, à quoy il n'y avoit aultre moyem de remédier que par l'ouverture que j'avois faict à S. A., de sa part, du restablissement de l'ordre et règlement ancien, sur le faict de telles levées ; auquel effect led. s^r^ duc l'avoit asseuré d'en traicter, en la dernière assemblée de Wormes, et de faire en sorte que les princes et estatz du costé du Rhin en feissent une bonne résolution, mays que, si cela n'estoit encores faict et ne peust estre résolu, avant ceste levée, qui se faict, il estoit expédient, pour le bien commung dud. cercle (et S. A. en supplioit led. s^r^ duc), qu'on luy feist prendre le chemin de Bourgongne, sans s'arrester en corps d'armée ès terres dud. cercle, au voisinage de S. A., qui seroit aultrement contrainct de se mectre au devant et leur empescher le passage; ce qui les feroit manger et ruiner l'Elsatz, en leur séjour, et pourroit, par les évènemens des armes, engendrer quelque chose à quoy on n'avoit jamais pensé et à quoy on ne pourroit plus remé-

dier ; que led. s^r^ duc, s'estant résolu de ne s'en plus mesler, avoit beau subject, pour l'intérest particulier de son estat, de tenir la main à cela, dont S. A. luy seroit obligé, pour son soulagement. Qui fut, en substance, ce que je discouru, après toutes les particularitez requises, aud. Schregel, et si amplement qu'il estoit minuit quand nous retirasmes et couchasmes seulz en une mesme chambre.

Et, le lendemain matin, ayant bien pensé à ce que je luy avois dict, il me confessa qu'il ne trouvoit aultre remède que celuy que je luy avois ouvert ; que led. s^r^ duc se trouveroit fort empesché sur cela, estant tout fraischement fort recherché, de la part du roy de Navarre, et attendant Sancy de jour à aultre, qui le viendra importuner extrêmement de cela ; et que, pour y affectionner led. s^r^ duc, ilz faisoient estat de gaigner et employer le baron de Dhona et luy, mays que, veu le passé, ilz n'avoient aulcune volonté de faire plus telz voyages ; qu'il ne me vouloit céler une chose fort secrète, dont il me prioit aussy de ne comnicquer à personne (et en prist serment de moy), que pour engager de nouveau led. s^r^ duc et luy faire rompre la résolution qu'il a prise de ne s'en plus mesler, on s'est advisé d'ung artifice estrange, en confessant, de la part du roy, (car il portoit lors ce tiltre) que, faulte de moyems, il n'a peu donner aud. s^r^ duc ny à ses colonelz et gens de guerre le contentement qu'il leur doibt, comme il eust bien désiré, mays que, Dieu l'ayant appellé à une telle succession et estant encores assisté dud. s^r^ duc, pour se maintenir et establir, il luy promettoit de le laisser disposer de tous ses moyems, pour son contentement et satisfaction de

tous ses colonelz et gens de guerre, et luy en offroit la charte blanche, comme on dict ; que cela n'estoit encores rien, mays que les ministres avoient adjousté à ceste offre ung artifice, le plus meschant et détestable qu'on ouït jamais ; que le s^r de Bèze, pour fortifier ceste négotiation, en ayant escript au ministre Beaumont, pour en faire l'ouverture, avoit tant asseuré de l'amitié et bonne volonté dud. s^r roy envers led. s^r duc, et de la vouloir tellement lier et estraindre que, n'ayant qu'une sœur, si led. s^r duc estoit à marier, il n'auroit jamais aultre beau-frère que luy (laquelle particularité bien entendue estoit pour engendrer de terribles effectz, avec le temps) ; que j'estois ung prophète et avois véritablement prédict aud. s^r duc que, s'il prestoit jamais l'oreille à leurs négotiations, il luy en arriveroit quelque grand inconvénient ; que j'avois très bien faict de me retirer et que led. baron et luy cherchoient les occasions de faire de mesme, pour ceste cause ; et que led. baron en estoit en beau chemin, pour sa part, allant et venant à ses affaires ; mays, quant à luy, qu'il estoit tellement obligé à ce prince, qu'il ne sçavoit par quel moyem s'en esloigner, que, depuis ceste ouverture, bien que j'eusse veu qu'il feist ordinairement peu de cas de madame la duchesse sa femme [1], pour beaucoup de raisons que je sçavois, il commençoit à luy faire plus mauvais visage que jamays ; et craignoit fort que ce prince, despourveu de ses bons et fidèles serviteurs, se laissant posséder aud. Beaumont, qui a le chancelier de Potlitz à sa

1. Le prince Jean-Casimir avait épousé Élisabeth de Saxe, fille de l'électeur Auguste, morte le 2 avril 1590, dont il eut trois enfants.

dévotion et hait lad. dame duchesse, à cause de sa religion, ne le porte à quelque dessein pernicieux, sur de mauvais et dangereux advis, dont il voyoit desjà quelques acheminemens, qui luy desplaisoient fort et qui estoient pour engendrer ung grand scandale en la maison dud. s^r^ duc, si Dieu ne l'assistoit bien de bon conseil ; qu'il ne m'en pouvoit encore dire davantage et me conjuroit, par le serment que je luy avois faict et nostre amitié, de ne m'en descouvrir à personne ; et qu'après avoir desjeuné ensemble, il s'en retourneroit faire le rapport aud. s^r^ duc de tout ce que je luy avois dict, sçauroit de luy s'il voudroit me voir en quelque lieu pour m'ouyr et recepvoir les lectres que j'avois de S. A., et m'advertiroit de tout.

Peu après son partement, je receu ung pacquet de Lorraine, pour response à celuy que j'y avois enyoyé, par le messager qui avoit remené mes chevaux ; dans lequel il y avoit beaucoup d'advis des affaires de France, qui touchoient led. s^r^ duc et méritoient de l'en advertir, mesmement de quelques lectres qu'il avoit fraischement escript en France. Or j'avois dict aud. s^r^ Schregel, pour luy oster toute occasion de croire que mon retour feust pour aultre chose que pour mes affaires, qu'en venant icy, pour aller à Francford donner ordre à l'exécution de la sentence que j'avois obtenue et à la citation qu'il convenoit faire faire *per edictum*, je m'estois chargé des lectres de S. A. et de tout ce que je luy avois dict. Cela fut cause que, n'ayant poinct de nouvelles dud. s^r^ Schregel, qui estoit allé à Creutznach avec led. s^r^ duc, je m'advisay d'escripre à tous deux, affin qu'au retour ils receussent mes lectres. J'escripvis aud. s^r^ duc que, m'asseurant

que led. Schregel n'avoit failly de luy faire rapport de tout ce que je luy avois dict, tost après son partement de Speire, j'avois receu aultres advis importans et entre aultres de quelques lectres siennes, qu'il estoit besoing qu'il sceust ; qu'il me convenoit aller à Francford, et si, avant la foire, il luy plaisoit me donner jour et lieu pour parler à luy ou m'envoyer led. Schregel, je ferois ce qu'il me commenderoit ; que je sçavois qu'il estoit empesché à recepvoir quelques embassadeurs de France ; que je m'accommoderois et attendrois où et tant qu'il luy plairoit.

Mes lectres furent cause de faire retourner led. s^r^ Schregel vers moy, qui avoit charge de me dire que, pour éviter tout soupçon, il estoit meilleur que je délivrasse les lectres de S. A. aud. Schregel, pour les luy apporter et luy descouvrir tout, pour luy en faire rapport ; qu'il l'avoit chargé de me faire entendre sa volonté. Ce fut le 16^e^ septembre. Je fei ung bon discours aud. s^r^ Schregel de tout l'estat des affaires de France, pour luy, affin que led. s^r^ duc ne se laissast tromper. Et luy monstray la coppie qu'on m'avoit envoyé des lectres qu'il avoit escript en France et particulièrement à Langres, qu'on ne me mandoit pas si elles avoient esté surprises, ou que ce feust par comnication ; que je croiois le second plustost que le premier, pour ce que c'est leur coustume et le faisoient exprès, pour engager led. s^r^ duc en des difficultez pires que devant et pour mectre ses amys en doubte de son amitié, qui estoit leur but pour rompre ce qui estoit si bien acheminé entre ces deux princes. Dont led. Schregel fut fort marry et recongneut l'artifice, s'asseurant que led. s^r^ duc le recepvroit de mesme.

De la part duquel il m'asseura, pour en advertir S. A., qu'il ne sortiroit rien de son authorité, qui luy portast aulcun dommage, et qu'il en auroit soing, comme pour luy-mesme, et que, quand bien il ne s'en mesleroit poinct, comme il n'avoit aulcune volonté de faire, il ne laisseroit pour cela à disposer ceux qui se résouldroient à faire tel voyage de passer doucement et prendre aultre chemin que par son estat, qui estoit le remède qu'il avoit, pour le présent, le plus propre. Et me feist part des advis qu'il avoit de ceste levée bien particulièrement et ceux que luy avoient donné lesd. embassadeurs, tous contraires à ceux qu'on m'avoit envoyé, en quoy il recongnoissoit qu'on le vouloit repaistre de bonnes espérances, pour l'engager comme on faisoit fort indignement, me continuant les advis qu'il m'avoit donné naguères de l'estat de lad. dame duchesse et me disant, pour conclusion, que led. s^r^ duc ne me pouvoit dire aultre chose, pour ce qui touchoit led. s^r^ duc de Lorraine, et que sur cela je pouvois retourner et en asseurer Son Altesse, après que j'aurois esté à Francford, où je pourrois voir led. s^r^ baron, qui m'en diroit aultant. Pourquoy je luy baillay les lectres de S. A., une coppie de sa lectre et des advis qu'on m'avoit envoyé. Et il s'en retourna en ceste opinion que j'allois à Francford, comme j'eusse faict, si je n'eusse craint quelque danger, dont je fuz adverty et que je congneu depuis, à l'arrivée de Sancy, estre véritable. Pourquoy ayant de rechef adverty S. A. de toutes choses, je me résolu de séjourner à Speire, lieu propre pour avoir advis de tous costez, le plus couvertement qu'il seroit possible.

Comme je cherchois logis propre, pour me tenir

couvert, affin de me retirer de l'hostelerye, puisqu'il m'y faloit faire séjour, arriva led. s^r de Sancy, en la mesme hostelerie, et le s^r des Réaux avec luy, vestuz en dueil, et toute leur suitte, venant de Monbéliard, où ilz avoient traicté avec le comte. Et venoient traicter, après la mort du roy, avec led. s^r duc et tous les princes de l'Empire, pour le secours de leur maistre. Et, ayant entendu les nouvelles qui y couroient venues de Lorraine, et sceu du cappitaine Sage, qui m'avoit rencontré, que j'estois là, il me feist prier de le voir, ce que je ne voulu différer de faire, pour cause. Et l'ayant salué, me demanda qui m'avoit amené icy, à présent que je pouvois tant servir en France. Je luy comptay mon affaire de Francford, pour lequel j'estois contrainct de solliciter à la Chambre, et mectre peine d'y faire appeller le procès, pour la faveur trop évidente du magistrat de Francford envers les habitans de Strasbourg, créanciers de feu mon maistre, à la recommendation de leur magistrat, et qu'il m'estoit plus convenable de regarder à mes affaires que de m'aller exposer à mille périlz, en France, après une telle mort de mon maistre. D'où il entra, sur les advis qu'il avoit entendu, à son arrivée à Spire, me demandant d'où ils pouvoient venir. Je luy respondi que je ne m'amusoys pas à cela et que ceste chambre d'Empire estoit composé de personnes de qualité, qui avoient des affaires en tous endroits et en recepvoient des advis, dont ilz faisoient part les ungs aux aultres ; et que j'en avois plus apprins, depuis que j'y estois arrivé, que je n'en sçavois ; que l'Alemaigne estoit, comme la France, composée de diverses humeurs et que, s'il le vouloit trouver mau-

vais, il auroit beaucoup plus de peine à y remédier que faire sa charge ; qu'il y avoit plusieurs années que feu mon maistre m'avoit employé à ses affaires, en ce païs, où je n'avois laissé à bien et fidèlement faire son service, nonobstant les calomnies que les serviteurs et agens des roys y semoient contre son honneur, et les faulses nouvelles qu'ilz publioient partout, au préjudice de ses affaires, dont je ne faisois que secouer les oreilles. Nonobstant laquelle response très véritable, il entra en opinion que j'eusse apporté de telz advis de Lorraine, et se mist en cholère. Et je le laissay là, bien que led. s^r^ Des Réaux en feust marry et eust envie de traicter plus avant avec moy, pour mon particulier, comme il feist paroistre, adoulcissant l'imprudente cholère dud. s^r^ de Sancy, et sans subject. Mays je ne voulu plus parler à l'ung ny à l'aultre, bien que le cappitaine Sage, qui en fut aussy marry, m'en sollicitast de la part dud s^r^ Des Réaux.

Et sur ceste occasion je deslogé de l'hostelerie et prins chambre chez ung chantre de l'Eglise par le moyem du père recteur des Jésuistes, avec lequel j'avois contracté quelque familiarité et duquel je m'aydois en ma négotiation et du s^r^ de Vanderdone [1], l'ung des assesseurs du Païs-Bas en la chambre duquel il m'avoit donné congnoissance ; ausquelz deux seulz je me fiois de beaucoup de choses, et avec raison. Et led. père recteur, ayant d'ordinaire des advis de Rome, m'en comnicqua, pour la première fois, ung de grande

1. Peut-être Van der Does, amiral hollandais, chargé du commandement d'une expédition maritime en 1599 dans l'océan Atlantique. Voyez de Thou, liv. CXXII.

importance, qu'il en avoit receu, en langue latine, et qu'il avoit publié par toute l'Alemaigne, qui estoit tel :

Suit un factum en latin non signé, sorte de protestation du parti ligueur par lequel il déclare qu'il ne reconnait pas le roi de Navarre.

Cette pièce occupe dans le manuscrit le fol. 270.

Si Sancy eust veu ceste nouvelle-là[1], jà publiée par toute l'Alemaigne, il feust tombé en une merveilleuse furie, car elle faisoit plus grand dommage aux affaires de son maistre que l'imprudence du gouverneur de Langres, lequel, après la mort du roy, pour gratifier le roy de Navarre, avoit mis tout le clergé hors lad. ville, pour crainte qu'ilz ne s'en asseurassent, disoit-il. Mays il avoit aultre moyem d'y remédier et, s'il pouvoit les en chasser, il pouvoit mectre des forces dedans, pour s'en asseurer contr'eux. Et ceste action-là estoit diamétralement contraire à ce qu'il faisoit négotier à Rome. Et pour confesser la vérité, ces advis-là feirent grand tort aux affaires dud. s^r^ roy de Navarre; dont il ne se pouvoit plaindre à aultre qu'à luy-mesme, sans s'amuser à vouloir fermer la bouche à tout le monde.

Comme je vey led. Sancy arrivé, sans m'arrester du tout à ce que m'avoit asseuré led. s^r^ colonel Schregel de lad. levée, pour laquelle on l'attendoit, que led. s^r^ baron de Dhona ny luy ne seroient employez, comme il croyoit; que les aultres vieux colonelz

1. L'envoi par Sixte-Quint au secours de la Ligue du cardinal Gaetani comme légat. Voyez Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 249.

seroient aussy laissez derrière, excepté led. Dommartin, lequel, pour récompense des mauvays tours qu'il avoit faict au dernier voyage aux aultres colonelz, de descouvrir tous leurs secretz et affaires aux agens dud. s^r roy de Navarre avoit esté seul employé, estant desjà en chemin pour aller faire sa levée, d'où je sceu qu'il avoit esté révocqué par led. Sancy, pour attendre l'issue de sa négotiation, j'escripvi à mes amys, pour en sçavoir la vérité des colonelz Bouck et Bernstorff, lesquelz on m'asseura ne se vouloir employer et n'estre aussy recherchez, pour ce qu'on sçavoit qu'ilz estoient offensez du mauvais traictement qu'ilz avoient receu en la dernière armée et on craignoit qu'ilz s'en resentissent en retenant les deniers et ne faisant rien, et je manday à celuy qui avoit parlé à eux de leur dire qu'ilz estoient sages, par leur dernier péril, pour se donner garde de retomber encores en pire accident, comme il feist ; et il m'en remercia de leur part et m'advertit que les colonelz de ceste levée estoient led. Dommartin et les s^rs Frentz et Créange pour la cavalerye qui debvoit être en nombre de 4,000 chevaux, et pour l'infanterie les s^rs de Vambach et de Lenty, avec chacun ung régiment, pour faire 6,000 hommes de pied et joindre le tout aux forces que le mareschal d'Aumont debvoit amener en Lorraine, au temps de leur passage, pour les y recepvoir, commender et y faire la guerre ; ce qu'ilz avoient sceu dud. Dommartin mesmes ; lequel advis je trouvay tout semblable à ce que led. s^r duc m'en avoit mandé par led. s^r Schregel ; et, quant aux moyems pour faire lad. levée, qu'ilz avoient traicté avec le comte de Montbéliard, pour une somme qu'il prestoit ; et engageoit quelques terres à cet effect, en

espérance de se vanger, par ceste levée, en Lorraine, des feuz qu'on avoit mis en ses terres ; et estoient d'ailleurs asseurez d'une somme de 36,000 ducatz, d'une part, et de 14,000 escuz soleil d'aultre, soubz le nom du duc de Nevers, que debvoient fournir deux marchandz à lad. foire de Francford aud. Frentz et Vambach ; les aultres recepvoient des deniers dud. comte. Mays je fuz adverty que lesd. marchandz avoient refusé au s^r^ de Tuppigny, envoyé exprès, de délivrer lesd. sommes sur des simples lectres, désirant avoir ung mandement, signé et sellé du seau dud. duc de Nevers ; pour quoy on les y feist contraindre devant le magistrat dud. Francford, lequel, en faveur de lad. levée, les y condamna ; mais que, depuis, ilz furent conseillez d'en appeller à Spire, comme ilz feirent. Et je fei recepvoir l'appel au greffe de la chambre, ce qui retardoit la levée desd. Frentz et Vambach et estoit pour engendrer de la confusion en leurs procédures, dont ilz seroient fort aisez à rompre sans péril.

Led. s^r^ de Vanderdone me servit bien à cet appel et retardement, sur ce que je luy en avois dict, et à ma prière escripvit au gouverneur de Carpen, pour empescher, tant qu'il pourroit, lesd. levées, qui se faisoient en Clèves et ès environs, soubz la faveur dud. duc de Nevers et comme pour le secours de Sedan. Lequel advis le gouverneur envoya à ses confidens, à l'entour de luy, pour faire de mesmes. Et de faict lesd. Frentz et Vambach furent fort incommodez en leurs levées. D'aultre part Dommartin avoit de la peine à trouver des reistres, tout le monde estant fort dégousté de tel affaire, à cause du traictement receu

au dernier voyage. J'eu de la peine à sçavoir le temps et lieu de leur rendez-vous, qui estoit le principal, et toutefoys j'en apprins enfin tout ce qui s'en pouvoit sçavoir : que c'estoit pour le temps de Noel et le rendez-vous près Strasbourg, à la faveur de la ville.

De tout ce que dessus j'adverty souvent S. A., adressant mes pacquetz au s[r] Guérin, l'ung de ses secrétaires d'estat, qui avoit en main les affaires d'Alemaigne, affin qu'il se pourveust, pour ce temps-là, de défense convenable, s'ils vouloient entreprendre de passer sur ses terres, comme c'estoit leur dessein, et de prendre bien garde, du costé de France, aux préparatifz et aproches dud. mareschal d'Aumont ; que j'espérois que, par les difficultez que j'avois faict naistre en leurs poursuittes en Alemaigne, et pour les hommes et pour l'argent, S. A. auroit beau jeu en leur rendez-vous, auquel, faulte de bon ordre et des choses nécessaires, ilz viendroient à la file et régiment après aultre ; que les premiers venuz seroient aisez à rompre et renvoyer et, à leur exemple, dégouster les aultres, qui seroient encores en chemin, de passer oultre ; que je sçaurois précisement les villages où ilz logeroient, près Strasbourg, et en advertirois S. A., comme je fei tost après, ayant esté seurement adverty que le régiment de Lenty[1] debvoit loger à Vassenau, au dessoubz de Strasbourg, sur le Rhin, village de l'évesché, et le régiment de Dommartin au premier village au dessus de lad. ville, sur le chemin de Basle, couvert de la

1. Le s. de Lenty, dont nous avons déjà parlé (t. II, p. 249 note), était un gentilhomme d'origine française. Il était colonel d'un régiment de lansquenets et fut battu à Aulsay par le duc de Lorraine. Sur ce combat voyez les *Lettres et instructions de Charles III*, p. 281.

rivière, près et à la faveur de lad. ville de Strasbourg, craignans les forces de S. A. qui se préparoit, selon mes advis, encores qu'ilz feissent contenance de n'en faire poinct d'estat, disant que ce n'estoient que païsans. Et s'estoient ainsy voulu loger, pour attendre plus seurement les régimentz de Frentz et Vambach, qui estoient fort retardez par les difficultez cy-dessus mentionnées, que j'entretenois, tant que faire se pouvoit, donnant advis à S. A. de rompre, pour le plus seur, lesd. régimentz de Dommartin et Lenty, avant qu'ilz feussent tous arrivez et eussent faict monstre, et de commencer l'effort par le régiment de Dommartin, en descendant vers Moltzen, à la faveur de l'évesque, que j'avois pratiqué, comme je diray incontinent, où il passeroit la rivière, les surprendroit à une diane, tous seulz, sans pouvoir estre secouruz desd. landzquenetz de Lenty faisant forcer leur logis, au poinct du jour, par son infanterie, qui estoit bonne, et que le s[r] de S. Paul[1], qu'il faisoit estat d'avoir avec luy, les pouvoit traicter comme il avoit faict ceulx d'Aulneau; et qu'ayant deffaict led. régiment, celuy de Lenty ne l'attendroit pas et seroit, au pis aller, aisé à deffaire ou renvoyer.

Je m'aydois, comme j'ay dict cy-devant, du père recteur des Jésuistes de Speire et du s[r] de Vanderdone, assesseur des Païs-Bas, en lad. chambre, et ami confi-

1. Le s. de Saint-Paul, soldat de fortune, originaire de la Brie, s'éleva par la faveur des Guises à la plus haute fortune. Après la mort du duc Henri de Guise, il embrassa le parti de la Ligue et fut nommé maréchal de France par le duc de Mayenne. Il périt à Reims, le 25 avril 1594, de la main du duc Charles de Guise, qui le perça de son épée. Voyez le *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, publié par MM. Henry et Loriquet, p. 53.

dent du s[r] président Richardot[1], fort habille homme. Led. père recteur, allant à Moltzen, au collège, qui y est de leur société, feist congnoistre, selon leurs confidences et advis, quelque chose de mon affaire au père recteur de Moltzen, comme il me confessa depuis; mays ce fut si peu (car je ne me descouvris pas ouvertement et du tout à luy) que l'advis estoit imparfaict et obscur. Dont led. père recteur de Moltzen ayant donné advertissement au s[r] évesque de Strasbourg[2], son prince, lequel estoit à Saverne, en grande peine de voir deux armées prestes de loger en son estat et les régimentz de Dompmartin et Lenty y estre desjà; et, craignant que, par les évènemens de la guerre incertains et journaliers, lesd. armées y feissent séjour et s'accommodassent de ses places soubz couleur de leurs affaires et conservation, preist résolution d'envoyer avec led. père recteur de Speire ung sien conseiller, pour apprendre de moy la vérité et ce qu'il avoit à faire, espérant que, pour l'amitié que j'avois contracté avec led. père recteur, je m'eslargirois sur cela, aultant que faire se pourroit, pour son contentement et satisfaction; comme estant led. père recteur arrivé à Speire, je ne failly de prendre heure pour l'aller visiter et apprendre de luy ce qu'il avoit veu aud. évesché. Lequel, après m'en avoir esclaircy, selon les aultres advis que j'en avois, me déclara la peine en laquelle estoit led. s[r] évesque, me conjurant

1. Jean Richardot, premier président du conseil privé de Flandre, conseiller au conseil d'État et de la guerre, un des plénipotentiaires du roi d'Espagne aux conférences de Vervins.

2. Jean de Manderscheid-Blankenheim, évêque de Strasbourg de 1569 au 2 mai 1592. Il eut pour successeur le cardinal Charles de Lorraine, en faveur duquel La Huguerye négociait à Trèves.

par nostre amitié d'ayder à ce bon prince-là de tout le conseil que je pourrois, pour le relever de la perplexité où il estoit, et d'avoir agréable, à cet effect, d'en traicter avec ung des siens qu'il avoit exprès envoyé avec luy. Sur quoy je le priay d'avoir agréable que préalablement j'advisasse à cela et que, sur le soir, je le reverrois et luy en dirois ma résolution; ce qu'il m'accorda.

Et, m'estant retiré en mon logis, méditant sur l'advis que désiroit led. s^r évesque, je me resouvins de la communication d'une lettre que led. père recteur avoit receu de Rome, en laquelle, entre aultres choses, on luy mandoit que le grand duc de Florence[1] sollicitoit ung chappeau de cardinal pour mons^r de Metz[2], second filz de S. A., que, par le moyem dud. chappeau de cardinal, il pourroit tenir plusieurs éveschez; que led. s^r évesque de Strasbourg estoit vieil, son évesché embrouillé d'une division de chanoynes protestans, favorisez de grandz princes, qui aspiroient à le faire tomber en la main d'ung prince protestant; dont j'avois veu les négotiations faittes par led. s^r duc Casimir avec le roy de Dennemarch et aultres princes, et led. s^r évesque de Strasbourg en grande crainte de cela et désireux d'y pourvoir. Sur laquelle occasion espérant jecter les fondemens de quelque bonne négotiation et de faire

1. Ferdinand I^er, second fils de Cosme de Médicis et d'Éléonore de Tolède, né en 1549, cardinal en 1563, devint duc de Toscane après la mort de son frère aîné, François-Marie, le 19 octobre 1587, épousa Christine de Lorraine le 30 avril 1589 et mourut le 17 février 1609.

2. Charles II de Lorraine, né le 1^er juillet 1567, cardinal de Bar, évêque de Metz le 1^er juillet 1578, mort le 24 ou le 30 novembre 1607.

tourner visage aud. s[r] évesque de Strasbourg vers la maison de Lorraine, catholique et voisine forte, armée, et fort propre à la conservation de luy et de son évesché contre telles menées, je me résolu de voir le serviteur dud. s[r] évesque avec led. père recteur, et, sans luy descouvrir le fondz de noz affaires, l'asseurer, pour le faict de son estat, sur la difficulté présente et luy donner advis de ce qu'il avoit à faire doucement et sans bruit, pour sa conservation.

Pourquoy, sur le soir, je retournay vers led. père recteur. Et luy ayant faict entendre que, pour luy complaire, j'estois prest de traiter avec celuy qu'il avoit amené, il l'envoya quérir. Et, estant arrivé, après les complimentz et nous estre promis le secret l'ung à l'aultre, sur ce qu'il me discourut bien amplement de la peine en laquelle estoit son maistre, pour les raisons que dessus, je luy diz que le danger de son maistre estoit encores plus grand qu'il ne pensoit; que je sçavois les résolutions qui estoient prises entre grandz princes protestans et avois esté présent à la négotiation, pour faire tomber son évesché entre les mains d'ung prince protestant; à quoy ilz estoient si résoluz que le roy de Dennemark, bien qu'il n'eust qu'ung filz[1], s'estoit laissé persuader de le faire chanoyne de Strasbourg, à cet effect; que, depuis la mort dud. s[r] roy, son filz luy ayant succédé, on y avoit pourveu d'ung filz de Brandebourg, en sa place, lequel led. s[r] duc Casimir avoit faict conduire par l'électeur, son nepveu, jusques à Strasbourg; que les rendez-vous

1. Christian IV, né le 12 avril 1577, roi de Danemarck après son père Frédéric II, en 1588, mourut le 28 février 1648, après un règne de soixante ans.

des armées, qui se faisoient sur son estat, tendoient à investir led. prince protestant; et que, dès l'année 1587, au grand séjour que l'armée y feist, il en eust senty des esclatz, n'eust esté que led. s^r^ duc Casimir ne vouloit estre descouvert en la conduite de ceste armée-là et principalement que le voisinage des forces de Lorraine ne les eust entretenu en crainte et disposé à regarder à se descharger du danger de les voir descendre en Elsatz, quand elles seroient toutes assemblées, pour y faire la guerre, à la foule et ruine non seulement de son évesché mays aussy de tous les estatz du Rhin; que encores c'estoit à présent l'intention de l'armée, qui s'assemble sur son estat, et que, si ce n'estoit la crainte qu'ilz ont des forces que prépare S. A., pour venir vers eux et leur empescher l'entrée en son estat, il les verroit desjà loger dedans quelques unes de ses places; que sans doubte il doibt sa conservation à S. A. en ces deux occasions-là; qu'il n'avoit poinct de subject de doubter de S. A., duquel il ne debvoit attendre que toute amitié et courtoisie; que, sans luy dire davantage de cet affaire-là, j'estois d'advis qu'il ne pouvoit, pour le présent, faire aultre chose que de prendre bien garde à ses places, les faire garder par les habitans, de peur de surprise, et que S. A. seroit cause qu'ilz n'entreroient pas avant en son Estat et ne s'y estendroient pas, ains se tiendroient serrez près de Strasbourg; et, passant plus oultre pour la conservation de son évesché, je le pouvois asseurer qu'encores que Dieu luy feist la grâce, par beaucoup d'accidens inopinez, de le conserver sa vie durant, ainsy qu'il luy est succédé en la grande armée et à présent, par le moyem des forces de S. A., si

est-ce que je le pouvois asseurer que, venant à mourir, il laisseroit son évesché en telle et si grande division, pour la succession, qu'il en tomberoit en ung danger évident de guerre, si quelc'un se vouloit opposer à l'entreprise desd. princes protestans, qui employeroient toutes leurs forces, pour establir celuy de la maison de Brandebourg; à quoy je ne voyois qu'un seul remède, doux et paisible, de choisir, de bonne heure, par son maistre, ung coadjuteur de qualité, maison, force et authorité convenable et y disposer son chappitre catholique; et que, quand il aura bien regardé à l'entour de luy, il jugera qu'il ne sçauroit faire meilleur eslection que de mons^r de Metz, qui est à présent ou sera bientôt cardinal, second filz de S. A., prince fort catholique, puissant et voisin, et bien appuyé d'amys, oultre que led. s^r évesque de Metz a desjà de soy des forces et de l'authorité, pour ung tel effect, mays que, pour éviter aux armes, après sa mort, il conviendroit faire de bonne heure lad. coadjution et establir pour coadjuteur led. évesque de Metz, ce qui feroit refroidir le desseing desd. princes protestans, à plusieurs desquelz il est amy et allié, mesmes aud. s^r duc Casimir, qui conduist toute ceste barque; et qu'en tout cas, si après sa mort ilz se résolvoient à faire faire eslection par les chanoynes protestans, en faveur dud. prince de la maison de Brandebourg, la maison de Lorraine ayant desjà les armes en main et ung peuple bien aguerry, joignant son évesché, seroit capable de renverser leur dessein et bien défendre le droit de lad. coadjution, en espérance d'avoir l'Empire favorable, tant à cause de la religion que par l'intercession de mons^r de Bavières;

ce que je luy disois non tant pour affection que j'aye au service de S. A. que pour la raison et vérité que sçavois et congnoissois mieux qu'aultre de ma qualité; qu'il feist ce discours à son maistre et l'asseurast qu'il ne recepvroit aulcun inconvénient des forces qui se présentoient; que bientost il en seroit délivré. Auquel discours led. père recteur me seconda et confessa que mon advis estoit conforme à celuy de beaucoup de gens de bien, qui le désiroient, pria led. conseiller de bien représenter tout ce discours à son maistre, lequel y penseroit meurement. A quoy j'adjoustay que, si son maistre voyoit que en une si bonne occasion je puisse advancer quelque chose, j'estois prest à luy faire service. Ainsy nous séparasmes, qu'il estoit nuict, avec mille remerciemens, que me feist led. conseiller, et asseurance que son maistre n'en seroit poinct ingrat. Je le priay derechef de tenir secret ce que je luy avois dict et de supplier son maistre, de ma part, de faire de mesme, et ne le comnicquer à personne.

Au mesme temps, j'eu deux advis de Heydelberg : que le duc de Saxe, qui estoit allé jusqu'à Strasbourg, et que Sancy espéroit debvoir commender l'armée, moyennant de grandes offres qu'il luy faisoit de grandz biens en France et de ceux de la maison de Guyse mesmes, pour l'engager [que le duc de Saxe], veu le peu d'ordre aux rendez-vous et les advis du voyage de S. A. avec ses forces, n'avoit voulu passer oultre, et estoit retourné par Germesheim, où led. s^{r} duc Casimir l'estoit allé attendre pour le recepvoir et festoyer et luy oster l'occasion de venir à Heydelberg et y voir la duchesse, sa cousine, et parler à elle, qui n'eust esté sans se plaindre du tort qu'on luy faisoit de la tenir prison-

nière et de luy imposer des choses ausquelles elle ne pensa jamais ; qui estoit l'aultre advis que j'avois receu de Heydelberg, et que, pour colorer le faict, on avoit faict prendre prisonnier le gentilhomme Poulennois, luy imposant l'adultère commis avec lad. duchesse, et qu'on avoit mené led. Poulennois au chasteau de Manheim, faisant ceux qui manioient cet affaire tellement passer oultre aud. s^r^ duc Casimir, sur l'espérance qu'on luy avoit donné du mariage, que j'ay dict cy-dessus, et encores une aultre ouverture que faisoit le s^r^ de La Noue du mariage de la duchesse de Bouillon avec mons^r^ l'Electeur[1], son nepveu, pour embarquer de rechef ce prince au service du roy de Navarre et de ceste jeune duchesse de Bouillon, qu'il ne prestoit l'oreille à aulcune justification de lad. duchesse, sa femme, ny aux asseurances contraires que toutes ses dames et damoiselles donnoient de l'honneur et innocence de leur maistresse, laquelle ilz affirmoient n'avoir jamais abandonné ; nonobstant toutes lesquelles paroles l'affaire passa oultre jusques à la mort de lad. duchesse, qui n'est advenue sans grand soupçon de poison. Dont, pour achever l'histoire sans plus y retourner, led. s^r^ duc Casimir, s'estant laissé depuis gaigner avec le duc Christierne de Saxe, pour une aultre levée, conduite par ung prince d'Anhaldt[2], et voyant que, ce

1. Frédéric IV, né le 5 mars 1574, mort le 9 septembre 1610.

2. Le prince d'Anhalt était un des plus fidèles alliés de Henri IV. Le 24 avril 1591, Turenne, alors duc de Bouillon, passa un traité avec lui pour amener une armée de reîtres en France. Le traité est conservé en copie dans le volume 4142 du f. fr., f. 507. Le prince d'Anhalt ne doit pas être confondu avec Joachim Ernest, prince d'Anhalt, comte d'Ascania, etc., mort le 6 décembre 1586, dont on trouve un acte dans les V^c^ de Colbert,

nonobstant, on ne parloit plus ny de son mariage ny de celuy de son nepveu, tomba en une telle mélancholie qu'il en mourut, pour le comble de ceste tragédie et de la vérité que je luy avois tant prédict, s'il se laissoit jamais persuader de se mesler plus de telz affaires[1].

Au commencement du moys de décembre, en lad. année 1589, j'eu advis certain de la descente de S. A. avec ses forces aud. évesché de Strasbourg et qu'il avoit deffaict le régiment de Lenty et en avoit prins 2000 à sa solde, et que Sancy et Dommartin s'estoient cependant sauvez vers Basle, ayant seulement perdu leurs chariotz et bagages et fort peu de reistres, faulte d'avoir suivy par S. A. l'advis que je luy avois donné de passer la rivière, à la faveur de Meltzen, et attaquer lesd. reistres, à la diane, par son infanterie, qui les eust deffaict sans doubte. Duquel désastre, en sa négotiation, led. Sancy fut tant irrité qu'il en pleura comme ung enfant. Mays la principale faulte en estoit en luy, qui ne sçavoit pas que c'estoit de bien faire une levée, leur délivrer les deniers à tous en ung mesme jour et confectionner le chemin des reistres de leurs maisons au rendez-vous pour les faire arriver en ung mesme temps. La nouvelle de laquelle défaicte desbaucha tellement les reistres de Frentz et landzquenetz de Wambach, qui avoient esté retardez et estoient arrivez derrière, que la pluspart s'en retournèrent en leurs maisons, excepté environ 200 reistres que led. Frentz ramassa et conduisit à Metz, par le

vol. 401, f. 274. — La principauté d'Anhalt est située dans la Haute-Saxe.

1. Jean-Casimir de Bavière mourut le 5 janvier 1592.

païs et à la faveur du duc des Deux Pontz, que S. A. eust aussy deffaict, s'il les eust attendu sur la Sarre, comme je l'en avois adverty, à temps et à propos.

Environ la Noel, led. s[r] évesque de Strasbourg, s'estant bien trouvé de mon conseil, m'en feist remercier secrètement par led. père recteur des Jésuistes, par les mains duquel il me feist ung honeste présent et m'asseura de bien penser à l'ouverture que je luy avois faicte, qu'il jugeoit estre la plus propre pour la conservation de son évesché, et qu'il espéroit que Dieu luy feroit la grâce de la faire gouster à ceux, sans lesquelz il n'y pouvoit seul satisfaire. Et m'adjousta led. père recteur que c'estoient les chanoynes qui, aspirans tousjours à l'eslection de l'ung d'eux et ayans espérance au gasteau, ne pouvoient gouster telles coadjutions. Dont je donnay advis entier aud. s[r] secrétaire Guérin, pour en advertir S. A., affin d'y estre disposé, si ceste affaire réussissoit, selon l'ouverture que j'en avois faicte aud. s[r] évesque de Strasbourg.

Ainsy S. A., estant délivré du danger auquel il estoit prest de tomber, si ceste armée eust joinct en son estat les forces du mareschal d'Aumont et du s[r] d'Inteville, lieutenant général en Champaigne, par mes négotiations et advis, et ayant deffaict lesd. forces, qui devoient estre de 6000 hommes de pied et de 4000 chevaux, et renvoyé le duc de Saxe en sa maison par tel événement, qui luy acquist aultant d'honneur et de réputation par mes labeurs et services que s'il eust gaigné une bataille, sans y avoir perdu ung seul des siens; duquel honneur voyant le duc du Mayne si jaloux que, n'en recongnoissant pas ung notable soulagement aux affaires de France, tant s'en fault qu'il

en feist joye et allégresse à Paris, comme il avoit acoustumé faire, pour la nouvelle prospérité de luy ou des siens, qu'on ne luy pouvoit faire plus de déplaisir que d'en parler et faire courir la nouvelle par la France, de crainte que cela ne préjudiciast à son ambition et honneur, pour estre malheureux en toutes ses armes, comme il avoit faict au voyage de mons^r^ le marquis Du Pont, allant le trouver avec de bonnes forces, lequel il avoit empesché d'entrer à Paris, craignant que sa présence en ceste ville capitale n'y diminuast ses confidences et négotiations; je me résolu, dès lors que j'en eu advis de ses négotiations secrètes avec le party contraire, dont j'avois advertissement de Heydelberg, de croire que ses affaires se porteroient mal, par la division qu'il semoit et nourrissoit en sa maison, pour son ambition particulière, au lieu de rapporter tout au chef de son sang, sans lequel ses desseings, tant au commencement et progrez qu'à la fin, se feussent mal portez, et dont est procédé tout le malheur de leurs affaires et la seule cause de la prospérité de ceux de leurs ennemys, et de me retirer en France, ne me mesler poinct de leurs affaires, me contentant de servir à S. A., prince neutre et duquel je prévoyois les affaires debvoir enfin, par beaucoup de raisons, tomber en ung accord particulier.

Ce mauvais succez de lad. armée d'Alemaigne dégousta beaucoup les Alemandz de prester l'oreille à la poursuitte et négotiation qui se faisoit d'une aultre plus forte levée, pour passer droict en France, au printemps, et les refroidit si fort que si S. A., sur le succez de sa victoire, eust recherché tous les princes protestans, leur eust faict congnoistre l'intérest notable

qu'ilz avoient en sa conservation, comme led. s^r^ duc Casimir en estoit bien informé, et le grand bien qui feust revenu à l'Empire, s'il eust adjousté à la conqueste et recouvrement de Thoul et Verdun, Metz et Marsal, pour les tenir et relever de l'Empire, estant cela le vray nort de ses affaires de n'entreprendre aultre chose que préalablement il ne se feust rendu maistre de Metz, en quoy il a esté mal servy, sans dire comment, et qu'il eust de nouveau recherché tout ouvertement led. s^r^ duc Casimir et luy eust faict congnoistre la vanité de l'ouverture des mariages, qui luy avoient esté mis en avant, et le malheur qui luy en proviendroit, lequel il commençoit à sentir, et, au lieu de telz mariages, luy en proposer d'aultres de sa maison, il eust faict de grandz coups, comme j'en adverty led. s^r^ Guérin et depuis le fei entendre de bouche à S. A.; mays une crainte que telles négotiations d'événementz touteffois bien asseurez n'empeschast une aultre vaine espérance, feist remectre ceste ouverture à une aultre fois et laisser passer une si belle occasion.

Or, voyant que j'avois satisfaict au désir de S. A., pour le présent, et reculé beaucoup la crainte qu'il pouvoit avoir d'une aultre levée, à laquelle il auroit tout loisir de pourveoir, je me délibéré de m'en retourner et pressay led. s^r^ Guérin d'en avoir licence, affin d'estre prest à conduire ma femme en France, au printemps, avec la première occasion. Et, quelque instance que j'en feisse, je fuz pressé d'avoir encores patience tout l'hiver, pour voir s'il se remueroit encores quelque chose; ce qui feist grand tort à ma santé, car les veilles grandes, pour faire plus mes affaires de

nuict que de jour, m'avoient acquis une grande fluxion, et les grandes eaues et humiditez qui survindrent me l'augmentèrent si fort qu'après avoir encores attendu jusques à la fin de febvrier et n'entendant aulcun remuement de forces, j'eu licence de retourner.

Avant partir, je dressay une bonne correspondance avec led. s^r^ de Vanderdone, pour m'advertir de tout ce qu'il descouvriroit et pour, de ma part, luy administrer les advis propres à refroidir et retarder telles choses, et de plusieurs aultres particularitez, et suivy le conseil qu'il me donna au chemin que je debvois tenir et en l'ordre de mon partement, dont bien me prist; et d'aultre costé je fei le semblable avec led. père recteur des Jésuistes et surtout le priay d'exhorter souvent l'évesque de Strasbourg, à pourvoir de bonne heure, avant sa mort, à la conservation de son évesché, l'asseurant que, s'il dilayoit et venoit sur cela à mourir, qu'il laisseroit son évesché et ses subjectz en la plus grande misère du monde. Et ayant ainsy donné le meilleur ordre aux affaires de S. A. qu'il me fut possible, je m'en retournay à Nancy, non sans avoir couru risque, en chemin, estant espié; mays Dieu me feist la grâce d'en eschapper heureusement. Et arrivay à Nancy au commencement de Mars, en l'année 1590, fort travaillé de ma fluxion.

Et, après avoir faict le rapport à S. A. de toute ma négotiation de Speire, en deux audiences, et luy avoir faict entendre ce que j'avoys apprins et congnoissois appartenir à son service et grandeur, comme dessus, sur le faict des villes de Metz, Thoul, Verdun et Marsal, en quelle humeur en estoient les princes Alemandz en son endroict, au contraire de l'opinion qu'on avoit

engendré en son esprit, j'aurois tort de me plaindre du recueil que S. A. me feist, car il fut très bon et d'ung prince recongnoissant bien le service qu'il avoit receu de moy; mays je ne trouvay rien exécuté de la promesse qu'il m'avoit si solennellement faicte de bouche et par escript, touchant le payement de ma partie de Dommartin. Et en luy remonstrant n'ay receu lors et depuis de luy que belles paroles, sans aulcun effect et recongnoissance d'ung service si signalé. Et, qui pis est, quand je fuz contrainct de penser à recouvrer ma santé, pendant tout le cours de ma maladie, jamais je ne vei personne, qui de sa part me feist offre de tant soit peu de moyem, pour m'ayder, en ayant lors besoing, pour estre esloigné de mes commoditez et avoir despendu, en la négotiation de Speire, beaucoup du mien; mays bien vint-on vers moy, pour me presser de retourner encore en Alemaigne, en l'estat que j'estois, affin de délivrer encores S. A. de la crainte qu'il avoit de l'aultre levée, ne tenant compte de l'advis que je luy avois donné, doux et convenable pour cet effect. Duquel voyage j'eu beau sujet de m'excuser sur ma maladie et tout loisir cependant d'endurer beaucoup d'incommoditez, à Nancy, faulte de moyems et d'estre bien logé, ne requérant plus aultre chose de S. A. sinon que, puisqu'il ne m'avoit pourveu de payement, selon sa première promesse, au moings il m'aydast de seureté, pour aller et mener ma femme à Paris, si tost que Dieu m'auroit remys en santé et que l'occasion s'en présenteroit, comme il m'avoit asseuré par sa seconde promesse. En quoy, pour l'envie extrême qu'on avoit de me renvoyer en Alemaigne et ma résolution contraire, j'eu bien de la

difficulté. Et fuz retenu jusques au siége de Marsal, en juillet suivant, et eu tout loisir de me préparer de ce qui m'estoit nécessaire, pour faire le voyage, pour quoy il me convint trouver aultres commoditez que ce que j'espérois de la libéralité de S. A.

Pendant mon séjour à Nancy, le secrétaire Bouvet, faisant les affaires secretz de S. A. et mal pourveu touteffois des qualitez requises au maniement des secretz d'ung tel prince, se voulut ayder de moy pour luy déchiffrer des lectres interceptées de plusieurs endroictz, comme j'avois faict celle de Jametz, mays je m'excusay sur mon mal, craignant d'y retomber en travaillant mon esprit en ung affaire dont je n'aurois aulcune recongnoissance, bien asseuré que led. Bouvet en tireroit son prouffit et honneur. Et touteffois, estant prest de partir pour aller en France en la compaignie de Monseigneur de Chaligny[1], que S. A. envoyoit au secours de Paris avec cinq compaignyes Albanoises, je me laissay persuader, soubz le nom de S. A., qui estoit au siége de Marsal, logé à Moyenvic, et moy à Vic, de déchiffrer une lectre du s[r] des Réaux, résident à Metz, laquelle il escripvoit en Alemaigne, contenant une fueille de papier. Et l'ayant receu au soir, j'y travaillé toute la nuict, et le lendemain matin reporté la lectre et sa substance, au lever de S. A., bien aise d'avoir subject, par le discours d'icelle, qui contenoit une

1. Henri de Lorraine, comte de Chaligny, fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Catherine de Lorraine, fit la guerre au roi en faveur de la Ligue. Au siège de Rouen (février 1592) il fut fait prisonnier par le célèbre bouffon Chicot. Plus tard il accompagna le duc de Mercœur en Hongrie et mourut en 1601. Voyez de Thou, liv. CII.

plainte de ce que les princes Alemandz ne se vouloient ombrager des entreprises de S. A., qui avoit occupé les villes de Thoul et Verdun et pressoit Marsal et Metz, de faire congnoistre à S. A. la vanité de l'advis qu'on luy donnoit que lesd. s^rs princes alemandz n'endureroient jamais qu'il se saisist desd. villes, car je sçavois le contraire de la bouche mesmes dud. s^r duc Casimir, et que S. A. leur feroit ung grand plaisir de s'en accommoder et les retirer de la France, pour en fortifier sa frontière au devant de l'Empire.

Lad. ville de Marsal ayant esté prise de S. A. par composition et led. s^r comte de Chaligny estant prest de partir avec les cinq cornettes Albanoises que Sad. A. envoyoit soubz son commendement au secours de Paris, je prins congé de Sad. Altesse à Moyenvic, lequel tira promesse de moy, lors et auparavant, par la bouche dud. s^r secrétaire Guérin, de l'advertir souvent de l'estat des affaires et de le revenir trouver, au premier besoing qu'il entendroit avoir de mon sçavoir, auquel effect il me manderoit et m'envoyroit des seuretez et commoditez pour mon voyage, après avoir acheminé mes affaires et mis ma femme avec ses parens. Et, sur ceste asseurance, me feist lad. Altesse délivrer ung passeport et des lectres qu'il escripvoit pour moy aud. s^r duc de Mayne; et surtout me recommenda très affectueusement aud. s^r comte de Chaligny, son cousin; lequel, pendant tout son voyage, jusques à Braisne, où estoit logée l'armée dud. duc de Mayne, attendant le duc de Parme[1], eut tel

1. Alexandre Farnèse, duc de Parme (p. 9, note), avait été mis par Philippe II à la tête de l'armée espagnole envoyée au secours des ligueurs contre Henri IV. Voyez plus loin la note de la p. 339.

soing de moy qu'il me feist tousjours donner le second logis près du sien, me feist cet honneur de me faire manger à sa table et d'envoyer des vivres de sa maison à ma femme, et continua tousjours jusques à ce que nous arrivasmes, à la fin d'aoust, à Meaux, où je séjournay, attendant le partement de l'armée, logée ès environs, pour aller secourir Paris, dès que led. duc de Parme seroit arrivé, comme il feist bien tost après. Et eu loisir de me faire présenter aud. s^r^ duc par led. s^r^ comte de Chaligny, tant à Braisne qu'à Meaux, luy délivray les lectres de S. A., en faveur desquelles le premier plaisir qu'il me feist, par l'intercession de mess^rs^ de Vileroy et président Janin, fut de faire descharger le chasteau de Grangemenant, de la maison de ma femme, de la garnison du s^r^ de Mondoucet[1], mareschal des logis de sa compaignye de gens d'armes.

En tout ce voyage-là je vey beaucoup de choses qui me feirent prévoir de grandz désadvantages aux affaires de ce party-là. Premièrement, en la suite particulière dud. s^r^ comte de Chaligny estoit ung gentilhomme lorrain, appellé le s^r^ de Tremblecourt[2], que je

1. Nous croyons qu'il faut lire *Mendoça*. Il y avait plusieurs capitaines de ce nom dans l'armée flamande du duc de Parme. Voyez les *Commentaires* de Bernardino de Mendoça, 2 vol. in-8°, imprimés pour la *Société de l'Hist. de Belgique*. Ce qui trompe La Huguerye, outre la ressemblance des noms, c'est qu'il y avait eu, sous Charles IX, un capitaine français du nom de Mondoucet chargé de représenter la France dans les Pays-Bas.

2. Louis de Beauvau, seigneur de Tremblecourt, troisième fils de Claude de Beauvau et de Jeanne de Saint-Baussant, ancien page du marquis de Pont-à-Mousson, servit en Flandre sous les ordres du duc de Parme. En 1595 il passa au service de Henri IV et partagea avec d'Haussonville le commandement des troupes que

n'avois jamais congneu : avec une audace extrême abusoit de la bonté dud. s^r comte, et, au lieu de l'honorer, faisoit le maistre et se gaussoit des bonnes volontez dud. s^r comte de faire quelque chose en son chemin, si l'occasion s'en présentoit. Dont je m'esbahissois et n'avois accoustumé de voir traicter les princes de ceste façon, qui me donna la hardiesse, par une grande familiarité dud. s^r comte, de luy en dire quelque mot, qui luy feist depuis garder son reng et recongnoistre aud. Tremblecourt l'honneur qu'il luy debvoit.

Et aux affaires généraux, je recongneu tant de divisions et jalousies, et aux longueurs dud. s^r duc de Parme tant d'artifices, pour tirer dud. duc de Mayne toutes les conditions advantageuses qu'il pourroit, par la nécessité de ses affaires, à cause de la ville de Paris[1], qui estoit en danger et de laquelle on avoit tousjours de mauvaises nouvelles, nonobstant toute la prudence extrême du duc de Nemours, qui y commendoit et remédioit à tout aultant qu'il estoit possible de faire, donnant courage aux habitans de supporter la disette et actendre en patience le secours qui ne tarderoit plus guères; comme de faict ayant veu après le duc de

le duc de Lorraine envoya au roi. Il fut tué en 1596 par des gens apostés, à la suite d'un rendez-vous galant à Remiremont (*Lettres de Henri IV*, t. III, p. 324).

1. En mai 1590, Henri IV mit le siège devant Paris et réduisit bientôt la ville à la plus cruelle famine. Le duc de Parme l'obligea à la retraite le 30 août. On trouve dans les *Mémoires de la Ligue*, in-4° (t. IV, p. 260 et suiv.), une série de pièces sur le siège de Paris et l'état de la ville pendant le siège. Voyez aussi les documents publiés dans la *Revue rétrospective* (t. XVIII, p. 9 et suiv.).

Parme à Meaux, en ung équippage royal. Et, après quelque séjour, tant pour sa santé que pour donner peine aux affaires et advancement de l'armée, enfin il alla à Lagny et la prist. Et, descendant le long de la rivière de Marne, secourut Paris[1] et contraignit l'armée qui l'assiégeoit de desloger, ravitailla la ville de ce qu'il peult tirer de vivres de tous costez, non tant touteffoiz que la cherté n'en feust encores très grande. Laquelle prévoiant, j'avois chargé ung bateau du pays de ma femme avec du bled, farine, bois, beurre, fromages et aultres vivres, le plus que ma commodité l'avoit porté, pour mon séjour à Paris pendant la nécessité qui y estoit encores grande. Où, peu après que je me fuz accommodé, led. duc de Parme prist encores Corbueil et délivra le passage de la rivière de Seyne, de ce costé-là. Mays, se contentant de ce peu d'advancement, pour ne mectre les Parisiens trop à leur aise, et s'en retournant, lad. ville de Corbueil fut lors reprise, de sorte que la seule rivière de Marne faisoit le ravitaillement de Paris, non sans grand danger et difficulté, à cause de la garnison de Saint-Denis et aultres, contre lesquelles il convenoit tousjours faire sortir des escortes de Paris; ou bien, pour avoir des vivres, on estoit contrainct payer les licences au party contraire, tout autour de lad. ville investie de garnisons que led. duc de Mayne y avoit laissé nicher jusques à Saint-Denys, sans en avoir jamais peu chasser une seule.

Et, pour l'humeur particulière dud. s[r] de Mayne,

1. La Huguerye intervertit ici l'ordre des événements. Le siège de Paris fut levé le 30 août, et ce fut seulement le 5 septembre que le duc de Parme s'empara de Lagny.

toute contraire au naturel du feu s^r^ duc de Guyse, son frère, qui sçavoit fort bien lier, unir et entretenir près de luy tous les princes de la maison de Lorraine, je recongneu bientost son ambition si grande qu'il ne voyoit pas volontiers près de luy aultres princes de sa maison, sinon ses enfans, et spécialement des princes de la souche de Lorraine ou plus proches d'icelle que luy, quel estoit led. s^r^ comte de Chaligny, de la maison de Vaudemont, lequel je prévy bien qu'il n'y demeureroit guères, pour ce qu'estant mal pourveu d'argent et led. s^r^ duc de Mayne consommant tout pour sa personne et maison et n'en aydant pas volontiers ausd. princes, pour les esloigner de luy, force luy feust de s'en retourner. Pourquoy je me résolu de prendre congé de luy, estant à Meaux et craignant de ne le voir à Paris, où il faisoit bien chaud, sans argent. Et luy conseillay dès lors de passer droict vers mons^r^ de Mercueur, son frère, où il feroit la guerre en toute prospérité et commodité, et serviroit à l'honneur et grandeur de sa maison, ayant aultant de raison d'y penser avec led. s^r^ de Mercueur, son frère, que les aultres princes, chacun desquelz commençoit desjà à faire ses affaires particuliers. Ce qu'il trouva bon et asseura le vouloir faire, mays qu'il luy convenoit remener lesd. compaignies albanoyses à S. A., selon la charge qu'il en avoit, et qu'il le trouveroit mauvais aultrement. Mays je penseray tousjours qu'il s'en pouvoit honestement excuser, veu qu'il estoit à mychemin, en Bretaigne, et trouveroit au desbandement de l'armée des forces qui le conduiroient jusques là, et que le s^r^ de Nouvion, gentilhomme lorrain, qui commendoit une de ses cornettes, estoit capable de les

remener en Lorraine, où estant au contraire il auroit de la peine à retrouver une telle commodité, pour passer de si loin en Bretaigne, comme il luy advint et l'ay veu depuis, ayant désir et grand subjet d'y aller, qu'il regrettoit fort de n'avoir lors suivy mon advis.

Je vei d'aultre part le s[r] de Balagny[1] allant et venant de Cambray à Berne et retournant si tost qu'il entendoit les forces du duc de Parme approcher de la frontière, et ayant tel soing de son intérest particulier qu'il mesprisoit le général et ne fournissoit les forces qu'il estoit tenu, encores qu'il se peust bien fier de sa place de Cambray à sa femme[2], qui avoit plus d'esprit, de valeur et de courage que luy.

Je vei en oultre led. duc de Mayne avoir si peu de créance et d'authorité sur toutes les forces des provinces, qu'il eust bien de la peine à les faire acheminer vers luy, pour aller au secours de Paris. Et, quand ilz furent ensemble, qu'ils pouvoient faire quelques bons effectz, en actendant le duc de Parme, pendant que l'armée ennemye estoit obligée au siége de Paris, jamays je n'en vei ung seul mouvement, sinon en approchant de Meaux, quand il reprint La Ferté-soubz-Jouarre, qui est le seul petit effect dud. s[r] duc

1. Jean de Monluc, seigneur de Balagny, fils naturel de Jean de Monluc, évêque de Valence, né vers 1545, gouverneur de Cambrai, embrassa le parti de la Ligue et finit par se rallier à Henri IV qui le nomma maréchal de France. Il mourut en 1603.

2. Balagny s'était fait reconnaître comme souverain indépendant de Cambrai. Quand il fut assiégé dans cette ville par les Espagnols (1594), ce fut sa femme, Renée de Clermont, qui se montra l'âme de la résistance. Elle mourut de chagrin après la prise de la ville (9 octobre 1594). Six mois plus tard, Balagny épousa Diane d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle.

de Mayne, en troys moys de temps qu'il tint la campaigne pour amasser ses forces, séjournant à Braisne et puis à Meaux, sans aultre exploict que de tenir force conseilz et manger de pain, sa pesanteur et coustume de ne bouger d'une ville, pour son aise et plaisir, ayant en partye ruiné ses affaires.

Et qui pis est je congneu évidemment que led. duc de Mayne avoit entièrement rompu l'union des princes de sa maison que le feu duc de Guyse, son frère, avoit comme j'ay dict, si sagement nourry et entretenu, et que, par ce moyem, esplanoit le chemin aux affaires du party contraire, avec lequel il entretenoit des intelligences secrètes, par l'entremise du s^r^ de Vileroy, au contraire dud. duc de Guyse, qui, par le moyem de l'union des princes et serviteurs de sa maison, avoit si asseurément dressé son dessein que, s'il eust eu patience et entretenu l'amitié du feu roy et du duc d'Espernon, il feust sans doubte parvenu au but de son intention.

Mays à Paris je vei encores pis : ung conseil populaire de seize[1], les plus séditieux et mutins de toute la ville, par le moyem desquelz led. duc de Mayne tyrannisoit les gens d'honneur; et auquel conseil présidoit la dame de Montpensier, sa seur, qui ne s'entretenoit

1. Conseil formé de bourgeois choisis dans les seize quartiers de Paris. Les *Seize* prirent une part importante à la Ligue et se déshonorèrent par le meurtre du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif (15 novembre 1591). Le duc de Mayenne, accouru en toute hâte de Laon (28 novembre), fit arrêter dans la nuit du 3 au 4 décembre les plus factieux du parti, Louchard, Auroux, Esmounot et Ameline, et les fit pendre dans une salle basse du Louvre. L'arrêt du duc de Mayenne contre ces factieux est imprimé dans les *Mémoires de la Ligue,* t. V, p. 72.

que des voleries et brigandages qui se faisoient de jour et principalement de nuict contre tous ceux qu'elle descouvroit avoir de l'argent, dont elle avoit la meilleure part, de sorte que personne n'y estoit asseuré, ce qui faisoit désirer aux gens de bien et d'honneur le changement que depuis on y a veu arriver. Et sembloit que cela se feist de propos délibéré, à cet effect.

Je vei aussy lad. dame de Montpensier ne servir d'aultre chose aux affaires de son frère que de forger et faire croire des fausses nouvelles, pour en abreuver le peuple, qui ne voyoit en tout le gouvernement dud. duc de Mayne, son frère, que tout desbordement en sa vie et malheur en ses armes et conseilz.

Ce qui me feist juger que les Espaignolz, qui estoient près dud. s[r] duc de Mayne pour le service de leur roy, avoient beau jeu, les tenant pour gens d'estat, comme ilz debvoient avoir esté bien esleuz et choisiz sur le volet à cet effect, ne me pouvant pas persuader que ce feust leur intention de rendre seulement le change aux Françoys qui avoient esté autheurs et nourrissons du trouble de Flandres, pour se contenter de troubler la France, mays que, si les Françoys avoient tasché de se saisir de Flandres pendant les troubles, et en avoient esté sagement dépossédez et chassez, tant par l'esprit et ambition des princes d'Orenge que par les armes desd. Espaignolz, il ne leur en arriveroit pas de mesmes, s'ilz estoient bien conseillez; car, d'avoir rien à craindre de la maison de Lorraine, tellement divisée que je la vei et desjà, pour beaucoup de raisons, en tel mespris envers les Françoys que, sans led. conseil des Seize et les prescheurs, leur authorité

se feust trouvée bien petite, il n'y avoit pas grande apparence; et, en s'en servant au contraire accortement, ilz avoient beau subject de deffaire et ruiner le party contraire, employant tous leurs moyems à faire sortir et souvent rafraischir de grandes forces d'Alemaigne, Suisse et aultres lieux, et les mectre armée après aultre au devant des ennemys, de sorte que, quand bien lesd. ennemys en auroient eu une ou deux victoires elles leur feussent les dernières, et, si lesd. Espaignolz gaignoient une bataille ou deux, comme de plusieurs il estoit à espérer, ce feust avec asseurance de ruiner tellement le party contraire qu'il ne se peust relever, et (ayant desjà accoustumé toutes les forces de l'Union et leurs chefz à la solde d'Espaigne et les villes à recongnoistre toute leur défense et prospérité de leurs armes) qu'en espérance tous feussent d'aultant plus disposez à leur intention. Auquel effect, après la mort du vieil cardinal de Bourbon[1], par eux recongneu roy de France, ilz pouvoient accortement faire procéder à l'eslection de tous les princes de la mesme maison, l'ung après l'aultre, d'où leur feust procédé pareil traictement qu'aud. s^r^ cardinal et auparavant luy aud. s^r^ prince de Condé et depuis au cardinal de Vendosme[2], ses nepveux, n'en restant plus

1. Charles, cardinal de Bourbon, né le 22 décembre 1520, évêque de Nevers, de Saintes, cardinal, archevêque de Rouen, fut proclamé roi à la mort de Henri III par la Ligue, sous le nom de Charles X. Il mourut à Fontenay-le-Comte, le 9 mai 1590.

2. Charles, cardinal de Vendôme, puis de Bourbon, quatrième fils de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, naquit en 1562, cardinal sans être prêtre en 1583, archevêque de Rouen en 1590, mourut à Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé, le 30 juillet 1594.

que trois, de sorte que ceste maison estant ainsy estainte et n'en restant qu'ung auquel ilz avoient affaire, il leur demeuroit fort aisé d'en avoir le bout par l'évènement de plusieurs batailles données par les Allemandz et aultres estrangers joinctz aux Françoys uniz, sans y hazarder beaucoup de leurs forces naturelles, les réservant pour le coup de partye.

Comme, d'aultre part, si le duc de Mayne eust pris le droit chemin, référé tout à l'aisné de sa maison et, à cet effect, entretenu tous les princes, membres et serviteurs d'icelle bien uniz, il eust peu, par la mesme prudence et artifices du prince d'Orenge et par le moyem de l'eslection susdicte et des forces et doublons d'Espaigne, deffaire son ennemy, et, avec les forces de France bien entretenues à la dévotion de sa maison, ruyner les Espaignolz aussy aiséement en France que le prince d'Orenge avoit ruyné les Françoys en Flandres.

Je vei dadvantage une chose qui me feist bien espérer des affaires des Espaignolz et désespérer des affaires dud. s^r^ duc de Mayne et juger qu'il y avoit fort peu de religion en toute ceste entreprise-là, c'est qu'il n'y avoit chef, gouverneur, cappitaine ny soldat qui voulust porter les armes sans solde, de sorte que, s'ilz ne voyoient les doublons d'Espaigne, ilz ne vouloient poinct marcher; ny le duc de Mayne mesmes, s'il n'eust eu ses 12,000 escuz par moys; et tous ses serviteurs, chacun sa pension d'Espaigne; ilz n'eussent pas faict ung pas pour les affaires de leur party. Bien loing de ce que j'avois veu auprès desd. feux s^rs^ princes de Condé, père et filz, naguères : quatre mil gentilz hommes et vingt cinq mil hommes de pied, tous François, sortiz de leurs maisons avec la bourse plaine,

ayant vendu de leur bien à cet effect de porter les armes trois fois neuf ans entiers, sans aulcune solde et, qui plus est, mectre chacun la main à la bourse pour faire ung fond et d'icelluy payer les Alemandz qu'ilz avoient faict venir à leur secours; ce que leur remonstrant plusieurs fois en m'estonnant de leur avarice, je n'avois aultre response d'eux que, s'il n'y avoit poinct d'argent, il n'y avoit poinct de soldatz. Lequel erreur j'ay toutesfois sceu de bon lieu n'estre advenu que par la faulte dud. duc de Mayne, lequel ne voulut au commencement accepter telles bonnes volontez de ceux de ses parentz, qui s'efforçoient tous de se mectre en armes, à leurs frais, et en tel nombre et équippage que, par l'ardeur de leur affection sans doubte, ilz eussent eu bon marché de leurs ennemys, avant que les erreurs dud. s^r^ duc de Mayne eussent augmenté leurs forces; mays il craignoit que telles armes ayant vaincu l'ennemy ne le rengeassent au pied de la raison et feissent les affaires de la France et non pas de luy ny de sa maison.

Bref je ne vei bien faire la guerre et les affaires de la religion, pour laquelle seule on disoit que les armes estoient prises, que par led. s^r^ duc de Mercueur, en Bretaigne, comme je diray à la fin de ceste histoire. Et, bien que les aultres princes ne tinssent pas grand compte de luy, encores qu'il feust leur aisné et chef de la branche des Vaudemont, si leur a-il mys la pouldre en l'œil, au maniement des armes, dont il est tousjours demeuré victorieux (et on n'a veu chanter le *Te Deum* à Paris que de ses victoires) et en la conduite des affaires, qui l'a faict recongnoistre avoir esté seul poussé du seul zèle de sa religion.

Ayant donc recongneu en gros l'estat de leurs affaires et mis en train les miens particuliers, je commençay à pratiquer des confidences de toutes parts. Et, pour en apprendre d'ordinaire toutes les particularitez, je gaignay l'amitié de mons[r] le cardinal de Plaisance[1], qui sçavoit tout, au moyem du pape, du s[r] Cappele[2], serviteur du roy d'Espaigne, par lequel je sçavois beaucoup de leurs affaires, et du président Janin, avec lequel j'avois esté nourry au Collége de Navarre, qui estoit assez secret et néantmoings me donnoit assez à congnoistre l'estat des affaires du duc de Mayne, son maistre, et d'aulcuns des principaux de la court de parlement, mes amys et alliez par lesquelz j'apprenois l'humeur de ce sénat, qui faisoit sagement son cas à part; et de tout j'advertissois S. A., à toutes occasions et seures commoditez, assistant le feu s[r] de Bassompierre[3], quand il se trouvoit près dud. s[r] duc de Mayne, de la part de Sad. Altesse.

Le premier gentilhomme de qualité, qui me feist

1. Philippe de Sega, évêque de Plaisance, cardinal et légat du Saint-Siège en France. C'est lui qui reçut et répandit à Paris, au commencement de 1591, le bref du pape en faveur de la Ligue. Il fut nommé cardinal le 18 décembre 1591.

2. Probablement Guillaume Cappel, s. de Pugny, médecin, ligueur fanatique, tué dans les troubles des années suivantes. Il avait publié la première édition des *Mémoires de Guillaume du Bellay* et donné une traduction de Machiavel.

3. Christophe II, baron de Bassompierre, dont nous avons parlé p. 7, note, fut envoyé à Paris avec une importante mission du duc de Lorraine. M. Lepage a publié dans la *Collection des Bibliophiles lorrains* les instructions qui lui furent données, sous ce titre : *Mémoire présenté par Charles III, duc de Lorraine, aux États de la Ligue et rédigé par Thierry Alix, s. de Veroncourt, et président de la Chambre des comptes.* Nancy, 1855, in-8° de 67 p.

congnoissance, fut le feu s[r] de Rosne[1], qui me recongneut en la maison de Zamet[2], où j'estois allé avec led. s[r] de Bassompierre. Et, me faisant beaucoup de caresses, pour m'avoir congneu auprès de feu mon maistre, lorsqu'il estoit serviteur du duc d'Alençon, entra en discours avec moy. Et, ayant voulu sçavoir l'occasion de mon voyage à Paris et entendu de moy le mesme discours que j'en ay faict cy-dessus et spécialement sur la qualité de la mort de feu led. s[r] prince, mon maistre, approuvant grandement ma résolution, me déclara que, ayant beaucoup d'obligation, comme je sçavois, aud. feu s[r] prince, il avoit infiniment regreté la façon de sa mort, de laquelle il me discourut toute l'histoire qu'il avoit apprins de la bouche mesme de Belcastel, qui l'avoit empoisonné et avoit esté contrainct de se sauver à Paris, où il avoit esté recuelly favorablement par la dame de Montpensier et mys au régiment dud. Tremblecourt, où il est mort.

Et, entendant de moy ce que j'avois ouy rapporter de ceste mort aud. s[r] duc Casimir, me deist que ce n'estoit pas tout et qu'il sçavoit de la bouche dud. Belcastel mesme du commendement de qui cet empoisonnement avoit esté faict (et de ceux qu'il me nomma l'ung fut le vicomte de Thureyne, ennemy, me disoit-il, dud. feu s[r] prince, et je sçavois qu'il disoit vray), comment il avoit esté, à ceste fin, mys près de la dame princesse, par le moyem de laquelle il avoit acquis

1. Chrétien de Savigny, s. de Rosne (t. II, p. 188, note 2).

2. Sébastien Zamet, né à Lucques vers 1549, valet de chambre de Henri III, favori de Henri IV, dont il servait les amours, devint un des plus riches personnages de son temps. Il mourut à Paris le 14 juillet 1614.

l'entrée près dud. s^r^ prince, tant en sa chambre qu'à sa table et ailleurs, et de laquelle il avoit eu l'ordre de procéder aud. empoisonnement, luy ayant faict esprouver le poison sur ung chien, qui en estoit mort promptement; qu'après le coup elle luy avoit dict qu'elle eust bien désiré qu'il eust encores attendu. Et, pour se retirer, ung valet de chambre, nommé Anthoine et luy, elle leur donna ung peu d'argent et beaucoup de ses bagues pour les vendre; leur feist leur désacoustrement et bailler des chevaux par le contrerolleur général de sa maison, nommé Brillaud, avec ung passeport qu'elle avoit obtenu pour eux du s^r^ de Malicorne[1], gouverneur d'Angoumois, soubz le nom d'ung page du mareschal de Matignon[2], allant vers ses parents en Normandie; qu'ilz s'estoient retirez à Poictiers premièrement, avec lectre de ladicte dame au gouverneur de lad. ville pour les favoriser, en leur passage; et que depuis led. valet de chambre s'estant laissé tromper et prendre en ung village près de Poitiers, où il estoit allé trouver led. contrerolleur, luy s'estoit sauvé aux Cordeliers de lad. ville de Poictiers, qui l'avoient mis dehors pardessus les murailles, pource que led. s^r^ gouverneur le faisoit chercher; et se seroit retiré en une maison de la duchesse de Mayne[3],

1. Probablement Jean de Chourse, seigneur de Malicorne, ancien gouverneur du Poitou, plusieurs fois cité dans les *Commentaires de Monluc* et dans les *Lettres de Henri IV* (t. II, p. 272).

2. Charles de Goyon, comte de Matignon, né le 26 septembre 1525, gouverneur de la Basse-Normandie, maréchal de France en 1576, lieutenant du roi en Guyenne en 1580, reconnut Henri IV à la mort de Henri III, et mourut à Lesparre le 27 juin 1597. Caillère a écrit la *Vie du maréchal de Matignon*, in-fol., 1661.

3. Henriette de Savoie, marquise de Villars, épouse en premières

sur le Clin, entre Poictiers et Chasteleraud, et de là à Paris; que j'avois très bien faict de me retirer, n'en pouvant attendre meilleur traictement que mon maistre; mays que je ne m'estois pas bien adressé à S. A.; qu'il estoit lorrain, mays sçavoit qu'il n'y avoit ny honneur ny prouffit à servir ce prince-là; que je luy avois naguères faict ung service signalé, mays qu'il s'asseuroit que j'en avois esté mal récompensé; qu'il estoit mon amy et me conseilloit de faire comme luy, non de prendre party avec mons^r^ de Mayne, où il n'y avoit rien à gaigner, mais avec le roy d'Hespaigne, qui récompensoit bien ses serviteurs et pouvoit tirer de grandz services de moy. Auquel effect il avoit moyem de m'ayder, et s'y emploiroit comme pour luy-mesmes, m'ayant de l'obligation, et que nous serions tousjours ensemble; m'asseurant que je me trouverrois bien de son conseil.

Et estions bien avant en ces discours, pendant que led. s^r^ de Bassompierre se promenoit au jardin de Zamet avec led. duc de Mayne et aultres et jusques à ce que led. s^r^ de Bassompierre me feist signe, pour m'en aller avec luy, remerciant led. s^r^ de Rosne, qui me pria de bien penser à l'ouverture qu'il m'avoit faicte et l'aller voir souvent pour s'en résouldre, comme je fei. Et, sans satisfaire à son désir, ayant donné ma parole à S. A., j'apprins souvent de luy beaucoup de choses d'importance à Sad. A., auquel, bien qu'il feust lorrain, il n'estoit pas fort affectionné, ayant plustost asseuré sa retraicte en Espaigne qu'en Lorraine.

noces de Melchior des Prez, seigneur de Montpezat, sénéchal de Poitou, en secondes noces (23 juillet 1576) du duc de Mayenne, morte en octobre 1611.

Led. s^r^ de Bassompierre qui m'avoit veu si longtemps avec led. s^r^ de Rosne, auquel il n'estoit pas amy, ne faillit à me demander quelz avoient esté noz discours. Et, saichant bien qu'il en congnoissoit, luy fei récit de l'histoire de l'empoisonnement de mon maistre que j'avois au vray apprins de luy, dont led. s^r^ de Bassompierre convint; et me deist cela estre vray. « Mays je congnois, dict-il, mons^r^ de Rosne, il est espaignol, et vouldroit qu'on luy ressemblast. Je m'asseure qu'il vous en aura dict quelque mot. » Ce que je luy advouay en général, sans luy en dire les particularitez; mays il m'en dégousta fort et m'asseura tant de la bonne volonté qu'avoit S. A. de faire pour moy et de m'y ayder qu'il me feist encores luy promettre de ne changer poinct de party, n'ayant pas le cueur tourné vers l'Espaigne, pour estre françois, et, comme tel, ne me pouvant mieux retirer que près de Sad. A., prince neutre, assisté de la faveur dud. s^r^ de Bassompierre.

De toutes les amitiez et confidences que j'avois pratiquées à Paris, je n'apprins jamais aultre chose que ce que j'avois desjà préveu du pauvre estat des affaires. Et ne voyois partout où j'allois que des plaintes, à ceste occasion, chargeant led. duc de Mayne de tout le deffault. Et, bien que je recongneusse que, sans les forces d'Espaigne, c'estoit faict de Paris comme, sans les mesmes forces depuis, c'estoit aussy faict de Rouen, si est-ce qu'allant voir quelquesfois led. s^r^ de Rosne, qui louoit extrèmement les armes espaignoles, à ceste occasion, je ne me pouvois tenir de luy dire que les procédures desd. Espaignolz ne les conduiroient jamais au but où je présumois qu'ilz tendoient, comme gens

d'estat, ou à se saisir de la France ou au moings à la diviser et destruire; qu'ilz y perdroient leur argent et leurs forces, aussy bien que le duc d'Alençon, son maistre, avoit faict en Flandres, où ayant esté tousjours présent, comme son serviteur, je m'asseurois qu'il en sçavoit les raisons mieux que moy et que, sur les deffaulz dud. duc d'Alençon, dont il estoit si bon tesmoing, il avoit prou d'esprit et d'expérience pour bastir ung chemin, lequel tenant lesd. Espaignolz, leurs affaires auroient meilleur succez; ce qu'il m'advoua se resouvenant bien, me deist-il, qu'on avoit bien recongneu au conseil dud. duc d'Alençon la vérité de ce que j'en avois prédict au feu s^r de Bussy, en embassade à Nancy, et que, si on m'eust creu, les affaires s'en feussent mieux portez; ne me voulant aussy dissimuler que j'avois eu tort de n'estre pas venu trouver led. duc d'Alençon à Montz, en Haynault, quand il me feist prier par le comte de Lalaing d'y venir, et avois reculé beaucoup mon advancement. Et, me voulant tousjours faire passer oultre sur ce discours, jamais il ne me peult faire excéder les termes généraux.

Voyant donc les affaires en tel estat, par toutes les particularitez que j'en apprenois ordinairement, je me résolu de ne faire aultre chose, pendant que je faisois mon affaire à Paris, tant en justice qu'aultrement, que d'advertir souvent S. A. de tout, comme il avoit commendé, affin qu'en faisant bien son prouffit il disposast ses affaires particuliers, en sorte qu'il ne receust aulcune incommodité du mauvais gouvernement des généraux. Dont j'adressois toutes mes dépesches en chiffre au s^r Guérin, secrétaire d'estat de Sad. Altesse, au grand mescontentement dud. s^r Bouvet, duquel ne

me pouvant accommoder, pour beaucoup de raisons, il s'en resentit et me feist de mauvais offices, dont je fuz adverty de mes amys, qu'il n'est icy besoing de déclarer.

Et comme S. A. fut bien asseurément adverty, tant par moy que aultres, de la levée que le vicomte de Thurenne pressoit en Alemaigne, par la faveur des duc Casimir et électeur de Saxe, dont j'avois des advis bien certains, conformes aux lectres qui furent interceptées, allant dud. vicomte de Thurenne à son maistre, je fuz pressé par lectres du commendement de Sad. A., que j'ay, de me disposer à retourner vers luy, pour luy faire service, en ung affaire de telle importance à la conservation de son estat. Auquel effect il escripvit aud. duc de Mayne, le priant de me faire délivrer des moyems et seuretez pour faire mon voyage. Et, bien que j'eusse receu peu de recongnoissance de Sad. Altesse et peu d'effect de ses promesses, si me disposay-je à luy complaire, bien que mes affaires en justice requissent ma présence ordinaire à Paris. Et escripvy aud. s[r] duc de Mayenne[1] estant à Soissons, le suppliant de me donner les moyems et la seureté pour aller trouver Sad. Altesse, suivant ses lectres et l'ordre qu'il m'escripvoit avoir donné vers luy pour mon voyage. Dont je fuz remis au retour dud. s[r] duc de Mayne à Paris, qui me donna mauvais jugement, luy estant plus aisé de me faire passer de Soissons que de Paris. Où estant arrivé, je pressé tant qu'il me fut possible l'exécution desd. lectres; et, n'y

1. On sait que l'on appelait indifféremment Charles de Lorraine *duc du* ou *de Maine* et *duc de Mayenne*.

voyant poinct d'ordre, je priay led. s^r^ duc de Mayne de me faire au moings délivrer environ 500 escuz qui m'estoient deubz d'arriérages en l'Hostel de Ville de Paris.

A quoy faisant contenance d'entendre, m'en feist délivrer le mandement et me promist d'en parler au prévost des marchandz[1], sur l'asseurance que je luy donnay d'employer lad. somme de mien en ce voyage, dont S. A. me rembourseroit. Mays, quelque diligence que je feisse, je n'en peu jamais rien toucher, de sorte que force me fut de l'escripre à S. A. et m'excuser sur le deffault de moyems que led. s^r^ duc de Mayne ne m'avoit fourny, ny mesmes de mes deniers, que je n'avois peu recepvoir, pour y satisfaire. Et, pour ce que je voyois bien qu'on ne me vouloit pas laisser faire ce voyage, j'adverty S. A. que ceste levée seroit grosse, commendée avec led. vicomte de Thurenne par ung prince d'Anhalt, de la vieille maison de Saxe; que les Alemandz ne feroient pas, comme en l'armée de 1587, et que leur intention estoit de se bien venger du mauvais traictement qu'ilz avoient receu à leur retour, en récompense des bons offices qu'ilz luy avoient faict en passant; que c'estoient les mesmes motz des lectres que je recepvois; que, si S. A. estoit bien servie de personne entendue aux affaires d'Alemaigne, il y avoit moyem, sur ung tel effect de la Ligue de Smalcade, de resveiller les princes de celle de Landsberg, toute contraire; que j'estois adverty qu'il y en avoit de bien disposez, pour la

1. Charles Boucher, fils du président d'Orsay, élu prévôt des marchands le 18 octobre 1590 (Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. II, p. 1199).

jalousie qu'ilz avoient des aultres; et que j'avois assez adverty S. A. que, pour le bien de ses affaires, il debvoit rechercher tous les princes catholicques, par les raisons contraires à celles de la recherche de princes françoys envers les Protestans, dont sans doubte il auroit bonne issue, en pratiquant l'Empereur, par le moyem de mons[r] de Bavière, à ce qu'il feust favorable aux effectz de sa poursuitte et n'empeschast le progrez de lad. ligue de Landsberg, y ordonnant plustost ung prince de sa maison pour chef, affin d'éviter toute jalousie et deffiance; et que j'avois souvent esté adverty, lorsque j'estois à Speire, que les princes alemandz catholicques trouvoient fort estrange de n'estre poinct recherchez, comme le pape et le roy d'Hespaigne estoient, ayans de beaux moyems de servir aux affaires, tant dedans que dehors l'Alemaigne; que, si S. A. eust envoyé homme et argent vers moy, pour me conduire, je n'eusse dépendu de gens qui reculoient plustost que d'advancer mon voyage; dadvantage, que de bonne heure S. A. desgageast ses forces de toute aultre entreprise et les tint toutes prestes, pour opposer au passage de ceste armée-là, laquelle, de crainte de tomber en l'inconvénient de Sancy, j'estois adverty et sçavois très bien ne debvoir faire son rendez-vous en l'évesché de Strasbourg, mays que leur résolution estoit de s'assembler entre Francford et Mayence, le long de la rivière du Meyn, entre lad. rivière et Kœnigstein, couvers de la rivière du Rhin, pour éviter surprise; mays que, si S. A. tenoit ses forces prestes et les augmentoit de quelque creue ou de celles de ses amis et voisins, qu'il auroit beau jeu de les faire descendre droict sur le

Rhin, entre Mayence et Oppenheim, lorsque l'armée s'assembleroit, laquelle, en ce faisant et bordant tousjours la rivière au devant avec force pièces de campaigne, ne pourroit jamais passer et seroit enfin contraincte se desbander; comme il estoit advenu à l'armée du duc Casimir, en l'Electorat de Colongne, qu'une petite armée, conduite par le prince d'Aremberg[1], tousjours au devant sur l'aultre bord, avoit empesché de passer le Rhin; que les évesques de Mayence, Triefves, Worms, Speire et Strasbourg luy seroient favorables, et les landgraves, et, par espécial, led. s[r] duc Casimir, voyant fouler leurs estatz et subjectz par lad. armée, s'en dégousteroient; et beaucoup d'aultres particularitez que je sçavois, trop longues à discourir.

Mays S. A., s'amusant à d'aultres entreprises et ne faisant ce que je luy escripvois, comme il avoit faict en celle de Sancy et s'en estoit bien trouvé, laissa passer le Rhin à ceste armée-là et ne s'opposa poinct encores à son passage de la Sarre, où il la pouvoit tellement incommoder qu'elle feust morte de faim au Westricht, au milieu des bois, de sorte qu'elle entra en son estat sans aucun empeschement et y brusla près de cent beaux bourgs et villages, sur son chemin, et feist mille dégastz, en son estat. Dont j'eusse soulagé S. A., s'il eust bien pourveu à mon voyage et m'eust voulu croire, comme il avoit faict en la deffaicte de l'armée de Sancy, le Rhin estant si difficile à passer que peu de forces bien conduites au devant peuvent empescher le passage d'une grande armée.

1. Charles de Ligne, comte d'Aremberg (t. II, p. 251, note 1).

Peu de temps après, demeurant tousjours à Paris, je fuz sollicité par lectres du secrétaire Desportes[1], de la part dud. s^r^ duc de Mayne, son maistre, estant lors à Soissons, de l'aller trouver et prendre party près de luy. Sur quoy ayant discouru en mon esprit d'où cela pouvoit procéder, bien que led. s^r^ président Jannin m'en eust quelquefois parlé, je me résolu de m'en excuser, sur l'obligation que j'avois à S. A. Et fei response de ceste substance.

Je ne remarque icy, pendant tout le temps que je fuz à Paris[2], que les choses plus signalées, car, des particularitez dont je donnois advis à S. A., j'en pourrois faire un volume, comme la tenue des Estatz, la trefve, en ce qu'elle touche S. A. (car du général je ne me suis jamais meslé), et la paix, et une particularité importante concernant la personne de feu mons^r^ le cardinal de Vendosme, qui touchoit grandement le général, et la perte de toutes les villes assiégées, fors Paris et Rouen.

Quant à l'assemblée des Estatz, jamais on ne vit chose plus ridicule de vouloir procéder à l'eslection d'ung roy et n'estre pas d'accord de la personne du prince, ny entre les princes de la maison de Lorraine qui y aspiroient touz et faisoient leurs brigues, excepté S. A. et led. s^r^ duc de Mercueur, dont on n'ouït jamais parler, bien que par la raison cela deust estre par tous déféré à Sad. Altesse, comme led. s^r^ duc de Mercueur le disoit et faisoit entendre ouvertement à tous et qu'à

1. Le poète Philippe Desportes (t. I, p. 198, note).

2. On peut comparer ce passage des *Mémoires de La Huguerye* avec le *Journal de la Ligue* (17 mai 1593 au 6 novembre 1593) imprimé dans la *Revue rétrospective* (t. XVI, p. 51 à 145).

cet effect il se rendroit à Paris avec toutes ses forces; mays led. duc de Mayne ne pouvoit entendre parler d'aultre que de luy; et les ducs de Guyse[1] et de Nemours estoient en pareil estat; et tous le vouloient estre et il n'y en pouvoit avoir qu'ung; et le duc de Mayne faisoit entendre partout, par ses serviteurs, qu'il porteroit plustost à Bourbon tout ce qui estoit en sa puissance que de souffrir ung aultre esleu que luy, duquel la France avoit desjà, disoit-il, accoustumé la doulceur du commendement. Et cependant qu'ilz débatoient ainsy de la chape à l'évesque[2], on prenoit les places, l'une après l'aultre, sans aulcun secours. Et je vei tout aller sans dessus dessoubz et en désordre, si tost que led. duc de Mayne vit qu'il n'y avoit poinct de part pour luy en ce gasteau-là.

D'aultre costé le roy d'Hespaigne faisoit encores une aussy grande faulte, taschant, en premier lieu, de faire tomber ceste couronne en la personne de l'infante[3], sa fille aisnée, et luy donner pour mary l'archiduc Ernest d'Autriche[4], lors gouverneur des Païs-

1. Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, fils du duc de Guise assassiné à Blois, né le 20 août 1571, avait essayé de devenir roi de la Ligue au moyen d'un mariage avec l'infante Isabelle. Après son échec il se soumit au roi, servit Henri IV et Marie de Médicis et mourut en Italie le 30 septembre 1640.

2. C'est-à-dire disputer à qui appartiendra un objet qui ne peut appartenir à aucun de ceux qui le réclament.

3. Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, fille de Philippe II et d'Élisabeth de Valois, née en 1566, épousa en 1599 Albert d'Autriche et mourut en 1633.

4. L'archiduc Ernest d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe, gouverneur des Pays-Bas depuis le commencement de 1593, après le comte de Mansfeld, avait été destiné d'abord par Philippe II à épouser l'infante Isabelle d'Espagne (voy. la note 2 de la page

Bas, lesquelz, à cet effect, il estoit résolu d'offrir, pour les joindre à ceste couronne-là, plustost que d'y faillir; comme je le sceu des principaux d'entr'eux qui en faisoient venir l'eaue en la bouche à ceux ausquelz ilz parloient confidemment. Et, pour fondement de leur intention, ilz alléguoient que l'infante estoit fille d'une fille de France[1], de la race de Valois, que la Loy Salique estoit une chimère et ung songe des François, d'ailleurs que la grande despense qu'ilz avoient faicte, au secours de la France, de plus de six milions d'or, abandonnant leurs affaires particuliers de Holande, méritoit cela; qu'en ce faisant toutes les anciennes querelles des deux couronnes sercient assopies et entre elles une telle parenté et amitié contractées qu'elles seroient réputées pour une couronne et capables d'unir et allier toutes les forces de la chrestienté contre le Turq; que ce n'estoit pas assez de faire eslection, mays qu'il la faloit faire d'une personne capable de soustenir les fraiz nécessaires à sa manutention et conservation, de laquelle qualité estoit seul le roy d'Hespaigne, pour conserver sa fille; se soubzmettant au reste à toutes les plus raisonnables et tollérables conditions que, pour cet effect et leur asseurance en toutes les partyes du gouvernement, les Estatz de France pouvoient désirer d'eux; et beaucoup d'aultres particularitez qui furent par eux proposées, tant en plaine assemblée desd. Estatz, par la bouche du docteur Inigo[2], lequel assis-

suivante). Il mourut de la fièvre le 20 février 1595, à l'âge de 41 ans. De Thou fait son éloge, liv. CXII.

1. Élisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née le 13 avril 1545, morte le 3 octobre 1568.

2. Don Inigo de Mendoça, agent du roi d'Espagne, prononça

toit le duc de Feria[1], que particulièrement à ceux qui y avoient intérest et voix en ce chappitre. Mays, nonobstant tout cela, ilz n'avoient pas besoing de baisser la teste, le coup n'estoit prest à tomber, par les contradictions desd. princes de la maison de Lorraine, qui y aspiroient et eussent plustost ruiné tous les affaires que de souffrir aultre chose, comme de faict en désespérant ilz laissoient desjà tout aller en désordre et regardoient plus que devant à celuy qu'ilz combattoient; et eschauffoient toutes leurs négotiations secrètes avec luy, qui d'ailleurs, estonné de lad. adresse de lad. assemblée, commençoit aussy à ployer et rechercher tout le monde.

Et, comme les Espaignolz veirent ceste leur proposition et poursuitte tant importante si mal receue, le cardinal de Plaisance faisant tout debvoir, au nom du pape, d'accommoder et réconcilier des volontez et intentions si contraires, ilz persistèrent en la personne de l'infante pour mary, accordant de luy donner ou led. s[r] duc de Guyse, filz aisné du deffunct, qui estoit fraischement sorty de prison et arrivé à Paris, en recongnoissance de ses père et grand père, qui estoient mortz pour la défense de l'Eglise, ou le s[r] cardinal de

aux États de la Ligue, le 29 mai 1593, un discours latin en faveur des droits de l'infante d'Espagne. Ce discours est imprimé dans les *Procès-verbaux des États généraux* de 1593, par M. A. Bernard, p. 704.

1. Laurent Suarez de Figueroa de Cordova, duc de Feria, ambassadeur de Philippe II aux États de la Ligue, était chargé de faire triompher la candidature de l'infante d'Espagne en lui faisant épouser le duc de Guise. Son discours aux États, daté du 2 avril 1593, est imprimé dans les *Procès-verbaux des États généraux de* 1593, par M. A. Bernard, p. 124.

Lorraine, faisans encores ceste grande faulte de ne vouloir ouyr parler ny de S. A., sur ce faict-là, en aulcune sorte, ny dud. s^r^ marquis du Pont, son filz aisné; déclarant ouvertement, comme avoit auparavant faict le duc de Feria, passant par la Lorraine, en venant d'Hespaigne, qu'ilz ne souffriroient jamais que la Lorraine feust joincte à la France, comme il feust advenu, par le moyem de S. A. ou dud. s^r^ marquis, son filz, qui fut cause d'ung mal que je diray ci-après.

Ces propositions engendrèrent ung arrest de la court de parlement, contraire du tout aux prétensions des estrangers sur ceste couronne. Lequel arrest, aux bons entendeurs, excluoit aultant les ungs que les aultres qui y prétendoient et estoit plus favorable au party contraire qu'aultrement, quelque chose que lad. court feist entendre aud. s^r^ duc de Mayne[1].

Mays ce que tant de propositions et de brigues ouvertes et secrètes, publiques et particulières, enfantèrent de plus grande conséquence, fut le traicté d'une trefve, en une assemblée qui pour ce fut accordée et faicte à Suresne[2], près Paris, qui tendoit à faire démordre aux Espaignolz ceste poursuitte et à les faire accommoder à l'intention dud. duc de Mayne, qui pensa crever, entendant, par la seconde proposition desd. Espaignolz, qu'il en estoit du tout excluz. Et se

1. Le Parlement rendit le 28 juin 1593 un arrêt qui condamnait les prétentions des Espagnols et les propositions du duc de Feria. Cet arrêt est publié dans les *Procès-verbaux des États généraux de* 1593, par M. Aug. Bernard, p. 546. Voyez aussi (p. 736) le récit des circonstances qui y donnèrent lieu.

2. Les conférences de Suresnes commencèrent le 21 avril 1593, se continuèrent plus tard à la Roquette et aboutirent enfin à l'abjuration du roi.

résolut ou de les contraindre à s'accommoder avec luy ou de porter plustost toutes ses confidences au party contraire, avec lequel il entretenoit tousjours ses négotiations secrètes, que d'en souffrir ung aultre que luy. Laquelle trefve me descouvrit une aultre enclo-eure aux affaires de S. A., qui, ayant envoyé led. s[r] de Bassompierre à Paris, pour assister à ce traicté et y faire à part ce qui seroit requis pour son estat, j'apprins de luy une chose dont je n'avois poinct ouy parler encores : que Sad. Altesse, depuis avoir congneu la résolution des Espaignolz sur sa personne et dud. s[r] marquis, son filz, en avoit conceu ung tel mescontentement et despit qu'il s'estoit laissé pratiquer particulièrement par la duchesse de Florence[1], sa fille, pour entrer à part en traicté avec le party contraire, dont le secrétaire Geisenene avoit esté le négotiateur; et en avoit faict les voyages secretz à Florence; d'où avoit esté envoyé le petit Gondi[2] en France vers ceux du party contraire, pour asseurer de la résolution de Sad. A. de traicter, si tost que le roy de Navarre seroit catholique, seule condition requise, à ce que me deist led. s[r] de Bassompierre, à cet effect. Ce qu'il ne me descouvrit que par force, sur des instances que je luy fei, après avoir esté appellé exprès par led. s[r] cardinal de Plaisance, comme je luy diz, et pourquoy il me chargea d'aller promptement vers luy. Et je le priay

1. Christine de Lorraine, fille de Charles III, duc de Lorraine, née le 6 août 1565, mariée le 3 mai 1583 à Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, mourut le 19 décembre 1637.

2. Probablement Jérôme de Gondi, fils de François de Gondi, qui, après avoir été au service du duc de Toscane, se fixa en France et fut envoyé en ambassade à Rome pour solliciter l'absolution du pape en faveur de Henri IV.

d'attendre mon retour à Paris, pour aller la seconde fois à Suresne.

Estant arrivé au logis dud. s[r] cardinal, il commença son discours par une extrême doléance qu'il feist de voir les affaires tellement précipités de toutes partz, au moyem de l'ambition des particuliers, que, quelque remède qu'il y apportast de la part de S. S., pour moyenner une concorde, il perdoit temps. Et me confessa que, si ilz persistoient à vouloir ainsy tous faire leurs affaires particulières et gaster tout, qu'ilz contraindroient le pape de regarder aussy à tirer de leurs désordres tout ce qu'il pourroit de bien pour la conservation de l'église, dont il me comnicqueroit une aultre fois plus particulièrement; mays que, par ce fondement-là, il avoit esté pressé de m'appeller en diligence et pour le service de S. A., et que, avant qu'entrer en ce propos-là, encores qu'il eust toute confidence en moy, si avoit-il subject de tirer serment de moy de n'en comnicquer à personne, comme je fei. Et lors il me déclara qu'il s'estoit trouvé le jour de devant en une compaignye, où il avoit esté obligé par semblable serment, et pour ce ne m'en diroit que ce qui estoit requis et nécessaire au service de S. A.; sçavoir que, pour son traicté avec le party contraire, tant secret feust-il, par l'entremise de la duchesse de Florence, avoit esté tellement descouvert, et par ceux dud. party contraire mesmes, qui en avoient faict apparoir pour attirer les aultres à pareille négotiation, qu'on n'en pouvoit plus doubter; que de ce traicté-là les gens de qualité, prévoyans le fondement d'un desbandement de tout le party, chacun en estoit fort estonné et offensé; et que, de plusieurs mauvais pro-

pos qui en avoient esté tenuz, comme si ce traicté-là feust la destruction des affaires généraux, il avoit recuilly que S. A. estoit prest de tomber en ung grand péril, auquel effect les plus fortz et intéressez estoient sur le poinct de s'accommoder exprès, pour rasseurer le party en France et faire fondre sur luy tant de forces, qu'estant desjà tout espuisé de moyems et résistence et ne pouvant espérer aucun secours, il doubtoit grandement de la ruine de son estat irrémédiablement, sans qu'il trouvast aulcune compassion en ceux de l'amitié desquelz il debvoit faire estat, ny mesmes en ceux qui avoient encores moyem d'adoucir les affaires. Qui estoit ce qu'il avoit à me dire, pour l'heure, en termes généraux et telle chaleur et asseurance que j'en feisse estat, comme si je le voyois avec une risée de tout le monde, pour avoir, sur un despit et mescontentement, mys son estat en tel hazard. Pourquoy il me conjuroit d'empescher, tant que je pourrois, qu'on n'entrast, pour S. A., en aulcun traicté particulier de paix, comme on estoit adverty qu'il estoit prest de faire; mays qu'il dissimulast son maltalent et remist à conclurre toutes ses affaires au mesme temps que le général; m'asseurant encores ung coup, sur sa foy et conscience, que, si S. A. se gouvernoit aultrement, il courroit une grande fortune. Et estoit tout ce qu'il avoit à me dire pour l'heure.

Craignant que led. s^{r} de Bassompierre ne part^{i}st, je prins congé dud. s^{r} cardinal, en le remerciant très humblement, et m'en retournay. Et si tost que je fuz arrivé vers led. s^{r} de Bassompierre, désireux de sçavoir que c'estoit, je luy remis devant les yeux tout ce que j'avois apprins dud. s^{r} cardinal et en mesmes

termes que dessus. Dont, au commencement, il ne feist pas grand cas, rapportant cela, comme moy, au roy d'Hespaigne, encores que je n'en eusse poinct d'advis particulier. Mays, comme il y eust bien pensé et me demandast lors mon advis là-dessus, je luy diz que je ne sçavois pas la vérité du fondement de ceste mauvaise volonté, pour en pouvoir parler à propos. Et lors il me tira à part et me comnicqua toute la négotiation de S. A. par led. Geisenene, qui n'estoit acrochée qu'à ceste condition que, si tost que le roy seroit catholique, S. A. traicteroit; que led. Gondi l'avoit asseuré le jour de devant que lad. condition estoit advenue et accomplie, et luy avoit dict en italien : *Il Re è tanto catholico quanto io;* mays que saichant l'estat des affaires de S. A. et le peu de moyems qu'il a de se défendre, et le peu d'espérance de ses amys, et congnoissant si bien les princes de son sang qui sont en France que, s'ilz peuvent faire leurs affaires sans S. A., voire au prix de sa ruine, ilz s'en soucieront aussy peu qu'ilz firent, quand on l'enleva jeune de son estat et qu'on prist Metz, Thoul et Verdun[1], si ce n'est mons[r] de Mercueur, qui est si loing que ce seroit le médecin après la mort, et qui d'ailleurs, comme le plus religieux, est le plus offensé de ce traicté, et le roy d'Hespaigne si puissant qu'il peult, en s'accommodant pour le temps à tous en France et les fortifiant et entre[t]enant aux armes, employer tout son crédit pour faire fondre une armée en Lorraine, qui ruinera S. A. en ung jour, sans qu'il peust faire estat d'aucun secours du party contraire, quelque traicté qu'il eust avec luy,

1. Sous le règne de Henri II.

lequel se riroit au contraire et tous les voisins d'ung tel malheur, il confessoit avec moy que l'affaire estoit de grande importance; recongnoissant ung grand service faict par moy à S. A. par la confidence que j'avois acquis avec led. s^r^ cardinal, qui ne s'en feust descouvert à aultre quelconque plus capable serviteur de S. A., et qui toutesfois estoit seul auquel on s'estoit descouvert de ceste mauvaise volonté, pour y accommoder toutes choses par l'autorité du pape, et plus tost à condition advantageuse pour luy; mays qu'il en estoit si avant avec led. Gondi, qu'il auroit bien de la peine à s'en retirer, et qu'encores craignoit-il que S. A. le trouvast mauvais, me priant de luy dire mon advis. Qui fut de prendre droict sans rien changer, sur la mesme condition, et sans avoir esgard à l'asseurance dud. Gondi; que je croiois estre véritable qu'il n'estoit et ne fut jamais catholique, ains athéiste, et qu'il faisoit tort à celuy pour lequel il faisoit comparaison, et que led. s^r^ de Bassompierre pouvoit rompre toute l'importunité dud. Gondi, en luy respondant que ceste condition d'estre catholique s'entendoit sainement par S. A., avec l'ordre et solennité requise en l'église, et les submissions deues au chef d'icelle, à quoy il ne pouvoit contredire, estant la reigle ordinaire en tel cas, et qu'encores le passé en la mesme personne et avec telles solennitez donnent peu d'asseurance, pour l'advenir; qu'il disposast led. Gondi à presser la solennité de ceste action, pour laquelle il faloit du temps, lequel refroidiroit les mauvaises volontez des ennemys de S. A. et apporteroit encores quelques aultres remèdes inopinez, disposant led. Gondy à faire trouver cela bon, non seulement pour

parvenir à une paix avec S. A., mays pour faire tomber les armes des mains de tous les aultres. Ce qu'ayant bien considéré, comme il estoit homme d'esprit vif, il se résolut à cela.

Et s'en alla sur ce à Suresne, traicta de ceste sorte avec led. Gondi, qui en fut bien estonné et n'y peult néantmoings contredire. Et à son retour m'en feist faire une dépesche en chiffre à S. A., luy recommendant de faire de mesmes et l'exhortant à recongnoistre le service signalé qu'il avoit receu de moy, en ung affaire de telle importance. Sur lequel je luy diz lors que ce danger icy m'en faisoit prévoir ung aultre, semblable et plus dangereux, de mesme main et en pareille occasion, à quoy S. A. avoit bien à pourvoir.

Après ceste dépesche, et l'ardeur de ce traicté de S. A. ung peu refroidi, comme ceste négotiation de trefve ne faisoit pas aussi grand effect, l'intention de ceux du party contraire estant plustost de se servir de l'exemple de S. A. pour attirer les aultres princes et seigneurs à traicter chacun à part, pour les désunir et en avoir après aussy bon marché que le roy Loys XI[e] de ceux du bien public, après qu'ilz l'eurent changé chacun en son bien particulier, nous retombasmes souvent, led. s[r] de Bassompierre et moy, sur l'importance de cet advis. Et ne sçavions assez louer la bonne volonté dud. s[r] cardinal de Plaisance envers S. A., duquel il ne pouvoit rien espérer, attendant toute sa grandeur du pape et du roy d'Espaigne. Et toutesfois il regrettoit fort de laisser passer l'occasion de faire les affaires de S. A. et les siens plus advantageusement, à part, qu'avec le général. Mays je luy remonstrois qu'on ne tiendroit rien, à la longue, de ce qu'on

auroit promis à part, et qu'ayant, par ce moyem, désuny tous ceux du party, ilz se trouveroient enfin deceuz de leurs espérances, l'ung après l'aultre, et que jamais en telz affaires et pour entretenir ung party en une défense valable, on ne feist rien qui vaille, sinon en général, et que c'estoit le poinct qui avoit le plus conservé ceux du party contraire contre toutes les forces, violences et artifices du monde. Je voulois bien croire qu'on offriroit merveilles à S. A., pour l'attirer à ce traicté-là, et entendois qu'on luy vouldroit avoir encores baillé Metz, avec ce qu'il a, et plus, mays que je ne croyois pas que cela feust de durée, et qu'en tout cas il y avoit moyem d'asseurer de présent et en secret ung tel traicté, entre les mains du duc de Florence, et en remectre la publication avec le général; ou, si il ne se faisoit poinct de traité général, et qu'il y en eust qui, pour leur particulier, commençassent le bransle de désunion, que S. A., asseuré de ses advantages, les laissast passer devant, pour n'avoir ce reproche d'avoir esté l'autheur de la division, et n'en attirer aulcun danger sur luy; que je tenois pour tout certain, par l'estat des affaires que je voyois, que bientost il y en auroit qui commenceroient; que je sentois bien le but des allées et venues dud. s^{r} de Vileroy, duquel le s^{r} duc de Mayne se servoit à cet effect; et, quelque bonne mine qu'il feist, je tenois pour tout certain qu'il estoit desjà asseuré de ses affaires, et qu'il exécuteroit de son costé et laisseroit aller au party contraire tout ce qui deppend de luy, par forme de prise et surprise, sans aulcun secours, qui estoit ruiner du tout les affaires des princes de la maison de Lorraine en France et donner le moyem de

leur rongner les aisles de si près, que jamais ilz ne puissent revoler. A quoy led. s^r^ de Bassompierre s'accorda, confessant que j'avois dict la vérité et que c'estoit le subject sur lequel S. A. s'estoit fondé, ne voulant pas nyer toutesfois qu'il n'y eust aussy de son mescontentement et despit, pour ce que je luy avois dict du duc de Feria ; et que, pour ne perdre l'occasion pendant que tout est encores en bransle, il trouvoit très bon le moyem que je luy avois ouvert, d'asseurer le traicté ès mains du duc de Florence, qui receust les promesses et asseurances de ce qui seroit accordé, pour ne perdre l'occasion de l'avantage, et remectre la publication après tous les aultres, pour descharger S. A. du reproche et du péril que je luy avois dict, en gouvernant les armes de mesme. A quoy nous demeurasmes résoluz et qu'à son retour il en feroit le discours à S. A., affin d'y pourvoir secrètement, par le moyem du duc de Florence ; que cependant j'entretiendrois led. s^r^ cardinal de Plaisance de la response par luy faite aud. s^r^ de Gondy, et apprendrois au reste tout ce que je pourrois de luy.

Depuis ceste trefve-là, on ne feist plus que traisner l'aisle, laissant tous les jours perdre quelque chose et ne faisant aulcun effect ; dont tous les prédicateurs crioient ouvertement au peuple, auquel ilz ne faisoient que trop congnoistre le danger où il estoit, et si avant, que le Conseil des Seize sentant quelques menées et voyant tous les jours la ville plaine de ceux du party contraire, par les passeportz dud. duc de Mayne, lesquelz pratiquoient leurs parens et amys, se résolurent de nouveau à faire des coups de leur main, pour purger la ville de ceux qu'ilz appelloient *politiques* et

nageoient entre deux eaues. Et, en l'absence dud. duc de Mayne, se saisirent du s[r] président Brisson[1] et deux aultres conseillers, qu'ilz feirent mourir honteusement, sans forme ny figure de procès, voulant faire de mesme d'un grand nombre d'autres qui estoient sur leur rolle, lesquelz, avec l'ayde de leurs amys, se sauvèrent.

De laquelle hardiesse led. duc de Mayne estant adverty retourna en diligence à Paris, qu'il craignoit de perdre par tel moyem et la voir du tout tomber ez mains des Espaignolz. Et y estant arrivé, suivy de la seule cavalerie, qu'avoit amené mons[r] le comte de Vaudemont[2], filz de S. A., qui l'accompaignoit aussy, en personne, feist saisir et exécuter dans le Louvre mesmes quatre des plus mutins de ce conseil populaire[3] et intimida tellement les aultres et spécialement Bussy[4], cappitaine de la Bastille, qu'il le meist hors

1. Barnabé Brisson, président au Parlement de Paris, né en 1531. Il n'avait pas voulu quitter Paris, et était resté secrètement favorable au roi pendant la Ligue. Son attitude le rendit suspect aux Seize qui le firent arrêter le 15 novembre 1591 et le firent pendre à une poutre de la chambre du Conseil au Palais-de-Justice, avec les conseillers Larcher et Tardif. Il est l'auteur de la compilation connue sous le nom de *Code Henri III*, de plusieurs autres ouvrages de jurisprudence et de poésies latines.

2. François de Lorraine, troisième fils de Charles III et de Claude de France, naquit le 17 février 1571, épousa Catherine de Salm et se mit au service des Vénitiens. Après la mort de son frère, Henri II, dit *le Bon*, il se fit reconnaître comme duc de Lorraine et porta le nom de François II (31 juillet 1624). Il abdiqua bientôt en faveur de son fils Charles qui régna sous le nom de Charles IV (26 novembre 1624). François II mourut le 14 octobre 1632. Il avait pris pour devise *Bene numerat qui nihil debet*.

3. Voyez la note de la page 343.

4. Jean Bussy Le Clerc, bourgeois de Paris, procureur au Par-

de ceste forteresse et y establit le s[r] Du Bourg[1], de ses serviteurs; et par ce moyem rasseura la ville, pour en disposer à l'advantage de ses affaires. Et, de peur de retomber en tel accident, par la force et mescontentement si grand du peuple, animé par les prédicateurs, qu'ung d'entr'eux, le plus fameux, appellé Boucher[2], qu'il feist retenir prisonnier en son logis, fut si hardy de l'appeler tout hault et à sa barbe *Tyran*, de sorte que force luy fut de le lascher, pour contenter le peuple, qui commençoit à s'esmouvoir de ceste prison.

Ce qui fut cause que, voyant led. duc de Mayne le danger où il estoit, et congnoissant bien que les Espaignolz levoient le cueur au peuple et avoient l'œil ouvert à faire leurs affaires, hasta l'effect de ses intelligences et négotiations secrètes avec le party contraire; et, laissant tout perdre de jour à aultre, feist com-

lement, embrassa la Ligue avec fureur, devint un des chefs de la faction des Seize et prit part aux crimes de son parti. Lorsque le duc de Mayenne rentra dans Paris, Bussy racheta sa vie en livrant la Bastille dont il était gouverneur. Il se retira en Flandre et y mourut obscurément vers 1635.

1. Le capitaine Du Bourg avait été mis par le duc de Mayenne au gouvernement de la Bastille après la capitulation de Bussy-Leclerc. Il défendit cette forteresse contre Henri IV et ne se rendit que quand tout espoir de conserver la place fut perdu. Voyez les *Lettres de Henri IV,* t. IV, p. 130.

2. Jean Boucher, né à Paris en 1548, curé de Saint-Benoit, fut un des principaux prédicateurs de la Ligue. Après le triomphe de Henri IV il se réfugia en Flandre, mais il revint plus tard et mourut à Tours en 1644. Il a laissé sous forme de sermons des pamphlets qui ne se distinguent que par leur violence et qui ne peuvent intéresser que les collectionneurs. Le *Journal de L'Estoile* parle souvent de ce fanatique.

mencer le jeu par led. s[r] de Vileroy, lequel traicta pour le s[r] d'Alincourt[1], son filz, gouverneur de Ponthoise, se feist suivre par le s[r] de Vitry[2], gouverneur de Meaux, par le s[r] de Vilars[3], gouverneur de Rouen et du Havre de Grace, possédé du tout par le s[r] Desportes, abbé de Tyron, créature dud. s[r] de Villeroy, et incontinent après par le s[r] de La Chastre[4], gouverneur d'Orléans et Bourges, et de peu en peu par plusieurs aultres. Et finalement feist, en l'an 94, au moys de mars, rendre Paris par tous ses serviteurs et obligez, s'en estant premièrement retiré et en ayant faict emporter à Soissons tout ce qu'il y avoit, incontinent

1. Charles de Neuville, marquis de Villeroy, fils du célèbre Villeroy, l'auteur des *Mémoires d'Estat,* naquit vers 1560, fut pendant la Ligue gouverneur de Pontoise et prévôt de Paris. Moyennant un don de 500 mille livres et le gouvernement du Lyonnais, il se rallia à Henri IV, qui l'envoya en ambassade à Rome. Il mourut le 18 janvier 1642.

2. Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, servit la Ligue jusqu'à l'abjuration du roi, auquel il se soumit en lui livrant Meaux, dont il était gouverneur. Il devint alors capitaine des gardes de Henri IV et mestre de camp de la cavalerie légère. Vitry mourut en 1611.

3. André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, second fils de Ennemond de Brancas et de Catherine de Joyeuse, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant du roi à Rouen, chef de la Ligue en Normandie, amiral de France, tué dans un combat avec les Espagnols, près de Doullens, le 24 juillet 1595.

4. Claude de La Chastre, baron de la Maisonfort, né vers 1536, gouverneur du Berry, ambassadeur en Angleterre, s'attacha d'abord au duc d'Anjou, puis aux Guises et reçut du duc de Mayenne, en 1593, la dignité de maréchal de France qui lui fut confirmée par Henri IV. Il mourut le 13 décembre 1614. Il est l'auteur de *Discours contenant les faits advenus en* 1587 que nous avons souvent cités au commencement de ce volume, et a laissé d'autres mémoires fort curieux, imprimés et inédits, qu'il serait intéressant de voir réunis.

après le retour de Zamet, qu'il avoit envoyé à Chartres, pour ses affaires avec le party contraire; faisant cependant bonne mine, se retirant en Flandres et de là en Bourgongne, où enfin il descouvrit le pacquet et feist congnoistre son traicté particulier; la substance duquel manifestoit assez en ses advantages que ce n'estoit pas pour le respect de ce peu qui luy restoit en main, mays en considération de ses secrètes actions et procédeures.

Par lesquelz comportemens led. s[r] duc de Mayne a perdu toute l'affection que ses prédecesseurs avoient acquis et que les catholiques Françoys portoient aux princes de sa maison; et, par la souffrance de la religion contraire, a faict congnoistre à tout le monde que les guerres que ses prédécesseurs et luy ont suscitées et nourries en France, depuis cinquante ans, ont eu en leurs cueurs tout aultre fondement que la religion, qui n'a servy aux ungs et aux aultres que de prétexte. Dont il fault excepter touteffois led. s[r] duc de Mercueur, lequel, comme il n'a jamais porté à son party que l'ardeur de son zèle à sa religion, pourquoy Dieu l'a seul bény et honoré de tant de victoires, aussy est-il demeuré seul en son serment et n'a aulcunement contrevenu à ses promesses, tant dedans que dehors le royaume, n'ayant poinct abandonné les siens, lesquelz l'avoient laissé tout seul, ny le roy d'Hespaigne mesmes, qui a traicté devant luy comme je diray cy-après.

Comme tous ces désordres croissoient, et quelque temps avant tous ces traictez particuliers, je vei arriver ung affaire d'importance, qui eust relevé entièrement le party catholique, s'il eust esté conduict avec

la fidélité et dextérité requise. Monseigneur le cardinal de Vendosme portant ung grand zèle à sa religion, malcontent du peu d'espérance qu'il voyoit aux affaires d'icelle, dans le party qu'il avoit embrassé, principalement pour ce subject, et croissant dans son cueur ung extresme désir de trouver quelque moyem d'avoir la justice et la raison de l'empoisonnement dud. feu s^r^ prince de Condé, son frère, duquel il voyoit les coupables impuniz et, qui pis est, soustenuz et favorisez (comme il est impossible que la magnanimité du sang de messeigneurs ses frères puisse jamais oublier ung si détestable crime, commis en la personne de leur frère aisné, ny voir de bon œil ceux qui en sont coupables et assez congneuz à tout le monde), ne se pouvant quelquefois tenir d'en parler et de dire qu'il faloit faire la fille religieuse, estant à craindre qu'elle ne feist ung pareil coup que sa mère à ung prince qu'elle espouseroit, commença à se desgouster du service qu'il faisoit, contre sa conscience et son honneur; doubtant qu'aultant enfin luy en pourroit advenir qu'à son frère et à son oncle, se délibera de chercher le moyem de se retirer, et résolut à cet effect d'employer celuy des siens qu'il congnoissoit luy pouvoir faire fidèle service, sans aulcun respect contraire, et qui avoit fidèlement servy feu led. s^r^ cardinal de Bourbon, son oncle, duquel il recongnoissoit avoir receu le christianisme et tous les biens qu'il avoit, appellé Fougace[1], Juif de nation, lequel il envoya à Paris visiter

1. Lenglet du Fresnoy, dans son édition du *Journal de l'Estoile,* nomme deux personnages de ce nom. Le premier, François de Fougasse, s. de Bertelasse, gouverneur du prince de Conti, en 1580, avait été l'agent de la reine-mère. Le second, Nicolas de Fou-

de sa part led. s^r^ cardinal de Plaisance, légat du pape, en l'occurrence des affaires qui sembloient tendre à la paix, avec charge de trouver moyem de parler à moy, comme fidèle serviteur dud. feu s^r^ prince, son frère, et qu'il sçavoit n'estre mal voulu qu'à ceste occasion qui m'avoit contrainct de me retirer. Et, comme je visitois souvent led. s^r^ cardinal de Plaisance, il me feist entrer en son cabinet, lorsque led. s^r^ Fougace estoit seul avec luy; et, me saluant par mon nom, comme il avoit accoustumé, donna moyem aud. Fougace, sans y penser, de me recongnoistre et me saluer, me disant qu'il avoit des recommendations à me faire de plusieurs de mes amys et désiroit me venir voir en mon logis, que je luy déclaray, et le print sur ses tablettes. Et si tost que j'eu ung peu comnicqué à part aud. s^r^ cardinal, je prins congé de tous deux, pour n'interrompre leurs discours que je doubtois estre sérieux.

Et ne faillit led. s^r^ Fougasse à me venir chercher, dès le lendemain. Et m'ayant salué de rechef, me deist qu'il avoit à parler à moy, à part, de quelque chose d'importance. Pourquoy je le menay auprès de mon logis, au jardin d'ung mien amy, où nous eusmes tout loisir de comnicquer librement, en nous promenant soubz la treille dud. jardin. Et prins le propos, luy demandant des nouvelles de la santé dud. s^r^ cardinal et de messeigneurs les prince de Conty et comte de Soissons, ses frères, regretant le malheur de les voir privez de la présence et authorité dud. feu s^r^ prince,

gasse, seigneur de Taillade, était un capitaine allié à la maison de la Rochefoucault (*Journal de L'Estoile*, t. V, p. 426). Nous croyons que c'est du premier qu'il s'agit ici.

leur frère, mon bon maistre, et pour auquel avoir faict longtemps fidèle service, aux plus secretz et importants affaires de la grandeur de sa maison, j'avois esté contrainct me retirer du danger où j'estois d'estre encores pirement traicté que luy, la mort duquel me pesoit tant que je ne pouvois servir en lieu où je veisse les autheurs d'ung si meschant acte, et que je m'asseurois que ces bons princes-là en estoient aultant picquez que la générosité de leur sang le requeroit. Et, prenant la parole, me deist de luy-mesmes que c'estoit le plus grand regret dud. s^r^ cardinal, son maistre, et desd. s^rs^ princes, qui expérimentoient assez, au traictement qu'ilz recepvoient, qu'on ne prenoit pas plaisir qu'ilz en feissent tant congnoistre, mays que les voix du sang et de la nature estoient si fortes qu'elles ne pouvoient recepvoir de modération sur tel subject, et aultres semblables et de grande importance; qu'il estoit très humble serviteur dud. s^r^ cardinal et craignoit qu'à la longue tant ce subject-là que son mescontentement, au faict de sa religion, ne luy créassent quelque péril irrémédiable. Je répliquay qu'à tout il y a remède, excepté à la mort, laquelle il est expédient à toute personne de prévenir de bonne heure; et, si led. s^r^ cardinal voyoit que sa juste douleur et son zèle feussent pour luy acquérir quelque inconvenient, le meilleur seroit de se retirer en lieu de seureté. — « Et, me deist-il, où pourroit-il aller, partant d'où il est, pour estre mieux et tenir son reng? » — J'adjoustay que je n'estois pas informé de son intention, mays que je pouvois dire librement qu'il se pourroit retirer à Rome, sans offenser personne, et que là il serviroit plus à sa maison qu'où il est, sans faire force à son

honneur ny à sa conscience, et que là il seroit tout porté pour accepter l'honneur que le temps et les occasions luy pourroient présenter, et qu'il y seroit très bien receu. — « Et quel moyem, deist-il, y auroit il de le conduire là, si le roy ne l'y envoyoit? — Il n'a garde de l'esloigner de luy, dis-je. Il y a prou d'aultre moyem; et, s'il estoit résolu, je me ferois fort de le faire passer jusques en Lorraine, d'ung lieu de retraicte qu'il auroit choisy, soubz quelque prétexte, tirant vers ce cartier-là, m'asseurant qu'il recepvroit de S. A. tout l'honneur et plaisir qu'il sauroit désirer, voire pour y séjourner, s'il ne vouloit aller si loing. — Est-il possible, me deist-il, que ce prince-là feust si bon que de recuillir si favorablement ung de ceux ausquelz ceux de sa maison ont tant faict la guerre? — Ouy, dis-je, je le vous asseure, et congnois ce prince tant honeste et bon qu'il recepvroit à grand honneur une telle retraicte, et qu'au besoing il en donneroit l'asseurance requise. » Dont il se resjouist fort, commençant lors à se descouvrir ung peu dadvantage, et ne me dissimulant pas que led. s^r^ cardinal avoit besoing de penser à luy; qu'il faisoit grand estat de l'asseurance que je donnois de la conduite; qu'on s'en fieroit bien en moy, qui avois aultreffois conduit feu mond. s^r^ son frère hors du danger.

J'adjoustay : « Voicy Pasque qui aproche (car c'estoit en Karesme); il se pourroit retirer, pour la solennité de son bon jour, en sa maison de Gaillon ou tel aultre lieu qu'il choisiroit, sur ce chemin-là, d'où il pourroit tirer païs, avec une bonne escorte de lieu en aultre, comme on adviseroit pour le mieux; et, s'il desiroit estre devant asseuré de S. A., j'entreprendrois

le voyage pour son service et ferois dresser les escortes par S. A., le plus avant que faire se pourroit, en France, pour le recepvoir. Mays il conviendroit manier cela fort secrètement, sans s'en descouvrir aux princes de ceste maison en France, non tant pour leur respect que pour ce que je voy qu'ilz se fient à beaucoup de gens qui leur font le cheval aux quatre piedz blancz; et je m'asseure que S. A. est si secret que personne ne congnoistroit rien de son desseing. » — Lors il me parla encores plus ouvertement et m'asseura bien qu'ilz n'en auroient aulcune congnoissance, mays ne me dissimula pas qu'il en avoit parlé aud. s^r^ cardinal de Plaisance. — « Il n'y a poinct de danger pour luy, dis-je, mays il le fault advertir de n'en dire mot; et, s'il sçait que j'en ay congnoissance, il n'en sera pas marry et nous ferons bien cela ensemble. — Je l'en prieray, deist-il, et m'en retourneray faire tout entendre à mon maistre, affin qu'il advise à se résouldre, » me priant sur la confiance qu'avoit led. s^r^ cardinal en moy de ne m'en fier à personne quelconque, comme je l'en asseuré, luy disant davantage que les affaires du roy estoient en telz termes qu'il auroit besoing d'envoyer bientost à Rome, et que led. s^r^ cardinal de Plaisance pourroit bien moyenner que le pape usast d'artifice propre pour amener le roy à ce poinct d'envoyer led. s^r^ cardinal, mays que, si on ne pouvoit tant attendre, on prendroit l'aultre chemin.

Et sur ce, prenant asseurance du secret de moy, me deist adieu, et qu'il s'en alloit vers ledict s^r^ cardinal de Plaisance, pour prendre congé de luy et l'advertir de ce que je luy avois dict, et puis s'en retourner à Saint-Denys, chargé de quelques bonnes espérances

que led. s^r^ cardinal légat donnoit à son maistre, pour les affaires du roy qui avoit esté le subject de son voyage. — Et, pour la fin, je le priay d'asseurer led. s^r^ cardinal que jamays je ne serois aultre que très humble serviteur de luy et de messeigneurs ses frères, y estant très obligé par l'honneur que j'avois receu de feu led. s^r^ prince, mon maistre, au service duquel je n'avois pas seulement desployé ce peu d'industrie que Dieu m'a donné, mays hazardé souvent ma vie et si peu espargné mon bien qu'il m'estoit encores redebvable d'une grosse somme, dont j'espérois que led. s^r^ cardinal me feroit ce bien de me faire dresser ung jour exprès la charge de madamoiselle sa fille et de ses affaires, dont je le suppliois très humblement.

Si tost que led. s^r^ Fougasse eut dict aud. s^r^ cardinal de Plaisance ce que nous avions traicté et eut pris congé de lui, il envoya vers moy me faire sçavoir qu'il désiroit parler à moy, au plus tost que j'en aurois le loisir. Pourquoy, dès le jour mesmes, je l'allay trouver. Duquel j'entendi qu'il sçavoit tout ce que nous avions discouru, led. s^r^ Fougasse et moy, me demandant si je le congnoissois. Je diz qu'ouy et que je l'avois tousjours veu à la court, au service de feu monseigneur le cardinal de Bourbon, auquel feu mons^r^ l'évesque de Riez m'avoit faict congnoistre, et n'avoit tenu qu'à moy que je me feusse employé en son service, mays que je voulois voir le monde. Lors il me déclara qu'il avoit discouru avec luy de mesme subject qu'avec moy, pour ce faict-là et d'aultres affaires, et que depuis il l'estoit venu trouver et l'avoit adverty de n'en comniquer à personne, ce qu'il luy avoit promis et déclaré; toutefois qu'ayant, sur quelque occasion, esté, tost

après, visité de mons^r^ de Mayne, il luy en avoit descouvert quelque chose, sans parler dud. Fougasse, ny entrer en aulcune particularité, et qu'il s'en donneroit bien garde cy-après et tascheroit à luy oster, par moyems, l'opinion en laquelle il l'avoit mis, pour éviter à tout inconvénient. Je diz qu'il feroit sagement et que la personne dud. s^r^ cardinal de Vendosme est si prétieuse qu'on ne doibt rien hazarder, qui le touche; qu'il n'y avoit poinct de danger, pour la personne dud. s^r^ duc de Mayne, mays qu'il se fioit à beaucoup de gens, tesmoing Champvalon[1], qu'il a receu près de luy, après qu'il a faict tout ce qu'il a peu pour vendre la ville de Sens au roy et, par ung tel service, effacer le juste mescontentement qu'il a de luy; quoy ayant failly, ce coup-là, il ne fauldra de faire pis, à mesme fin, à la première occasion, à la sollicitation du s^r^ de Sancy, son cousin, qui a bonne part aux bonnes graces du roy; que ce que je diz dud. Champvalon, je le pourrois encores dire d'aultres, pourquoy il feroit sagement de faire meurir, s'il pouvoit, ceste opinion-là. Et conférans ensemble de ce faict-là, il trouva bonnes les ouvertures que j'avois faict pour la seureté de sa retraicte et m'asseura de faire vers le pape; que cependant il employast tous moyems aux occasions qui s'en pourroient présenter, pour faire venir la volonté au roy de l'envoyer vers luy; et que nous attendrions des

1. Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, grand-écuyer du duc d'Alençon, grand-maître de l'artillerie pendant la Ligue, amant de la reine Marguerite, femme de Henri IV. M. Guessard, dans les *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois,* publiés pour la *Société de l'Histoire de France,* a recueilli plusieurs lettres adressées par la princesse à ce seigneur.

nouvelles dud. Fougasse, pour exécuter ce qui seroit requis, si son maistre l'avoit agréable.

Le temps s'escoula jusques environ la S. Jehan. Toute la court se retira de Saint-Denys et led. s^r cardinal à Gaillon. Duquel on n'oyoit poinct de nouvelles, sinon qu'à l'arrivée du s^r de Vilars, venu de Rouen à Paris, je congneu qu'on en avoit parlé et qu'on faisoit estat de renvoyer led. s^r de Vilars promptement, pour le recepvoir à Rouen; et cela procédoit dud. s^r duc de Mayne, qui en faisoit estat, comme d'ung coup de partye, et en donnoit bonne espérance à tout le monde. Dont je faisois mauvais jugement, et le diz aud. s^r cardinal de Plaisance; que je craignois qu'on feist prinse de la personne de ce prince-là, quand led. Fougasse retourna vers nous, nous feist entendre le danger auquel estoit son maistre, plus que devant, que le roy l'avoit mandé plusieurs fois, et il s'estoit excusé sur sa maladie, s'estant à la vérité trouvé mal plus de fascherie et d'appréhension que d'aultre chose; estant adverty de la court, fort secrètement, que Sancy avoit donné quelque advis au roy, qui le touchoit, et qu'on avoit descouvert cela estre provenu dud. Champvalon; lequel, ayant ouy près dud. s^r duc de Mayenne ce qui se traictoit de la personne dud. s^r cardinal, en avoit adverty led. Sancy, son cousin. Et lors led. s^r cardinal légat se retournant vers moy, me deist que ma crainte estoit bien fondée. Et résolut de rompre tout ce bruit-là, si faire se pouvoit; mandoit par led. Fougasse aud. s^r cardinal de se mettre en tout évènement en seureté, et prendre avec luy peu de ses serviteurs, de ceux qui luy estoient plus fidèles, se donnant garde des aultres; et que, s'il avoit besoing de quelque chose qui deppen-

dist de luy, il seroit aussy tost secouru; et, quant à moy, que j'estois prest à faire tout ce qu'il plairoit aud. s^r^ cardinal me commender.

Et, sur l'advis dud. s^r^ légat, led. s^r^ Fougasse retourna et feist entendre à son maistre ce que dessus. Pourquoy commencer il délibéra d'esloigner le s^r^ Bouchard, abbé de Bellechasse, qui avoit esté son précepteur, pour ce qu'il ne pouvoit rien dire et faire qu'il ne feust tousjours près de luy, comme s'il avoit charge d'espier ses actions. Et, pour luy donner honeste subject de s'esloigner, luy donna l'abbaye de Saint-Germer, près Beauvais. Mays il ne prouffita rien, et ne feist led. s^r^ cardinal, par la longueur, que laisser croistre le péril, comme je l'avois dict aud. Fougasse. Et fut sceu qu'il avoit recompensé celuy, lequel gaigné par led. Sancy, luy avoit desjà donné le poison, dont pour sa jeunesse il languit tousjours depuis, et enfin, tombé en une hidropisie, mourut, en l'abbaye Saint-Germain, près Paris, au grand regret de tous les catholiques.

Et ce bon prince feist une aultre chose, pensant bien faire, qui tourna tout au contraire. Il feist amener madamoiselle de Bourbon[1], sa niepce, de Sedan à Paris, l'osta des mains de la damoiselle d'Osquerque[2], que feu led. s^r^ prince, son père, luy avoit baillé pour gouvernante, femme du s^r^ d'Osquerque, son chambellan, ayant eu bien de la peine de l'oster des mains

1. Catherine de Bourbon, fille du prince de Condé et de sa première femme, Marie de Clèves, marquise d'Isle, née le 30 octobre 1574, morte sans alliance le 30 décembre 1595.

2. La demoiselle d'Osquerque a déjà été nommée par La Huguerye (t. II, p. 212 et 215).

des s[r] et damoiselle de La Rozière[1], pour ung advis qu'il eut qu'elle n'y seroit pas seurement, estans trop serviteurs des duchesses de Nevers et de Guyse[2], héritières de lad. damoiselle; du beau partage de laquelle, montant 80,000 escuz de rente ès marquisat d'Isle, terre de Beaufort, et pension sur le comté d'Eu, led. s[r] prince s'aydoit fort en ses affaires, l'entretenant du quart à Sedan. Et la remist led. s[r] cardinal ès mains de lad. damoiselle de La Rosière, où je la vei lors de la mort dud. s[r] cardinal, que j'allay voir aud. Saint-Germain, et ce pour la faire vivre et mourir catholiquement; ce qu'il eust peu faire aiséement par une aultre damoiselle catholique, sans aulcun hazard, s'il eust esté bien adverty de la raison qui avoit meu led. s[r] prince de faire le change. Mays ung des serviteurs dud. s[r] prince m'en advertist, dont je m'estois fort estonné, estans tous au mesme party, nommément le s[r] de Couvrelles, intendant de la maison de lad. damoiselle, qui en estoit bien informé, et avoit servy à l'oster des mains de lad. damoiselle de La Rosière, pour

1. Mademoiselle de la Rosière, femme d'un capitaine protestant que l'on trouve à La Rochelle sous le règne de Charles IX, avait été gouvernante de Marie de Clèves, mère de la jeune princesse de Condé. Elle ne lui avait pas donné une éducation bien sévère et lui avait laissé faire, si l'on en croit une plainte de Jeanne d'Albret, « des choses si vilennes et innormes qu'il estoit impossible de les nommer. » (Lettre de Jeanne d'Albret rapportée dans une lettre d'aveux adressée par Marie de Clèves elle-même au duc de Nevers son frère, sans date, f. fr., vol. 3196, f. 97.)

2. Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, mariée en premières noces à Antoine de Croi, prince de Porcian, en secondes noces à Henri de Lorraine, duc de Guise, mourut le 11 mai 1633. Elle était sœur de Marie de Clèves, princesse de Condé, et par conséquent tante de mademoiselle de Condé.

l'amener à Sedan. Mays je prédiz lors qu'après la mort dud. s^r^ cardinal, elle ne vivroit guères, comme elle mourust, tost après, de mesme, n'estant aulcunement mal édifiée ny plus que feu led. s^r^ prince, son père; aux biens de laquelle succédèrent lesd. duchesses de Nevers et de Guyse, qui eut le comté de Beaufort et la pension d'Eu, pour son partage, et vendit aussy tost led. comté à la marquise de Monceaux[1], qui le feist ériger en duché et en porta le tiltre. Et mourut la fille comme son père.

Et, pour retourner au traicté de S. A., je ne sçay pas ce qui en fut faict[2]. Dehors le royaume on luy promettoit beaucoup, mays, soit que cela feust mal mesnagé et asseuré par la duchesse de Florence, ou qu'on ne se souciast pas beaucoup des promesses faictes, quand ce vint à traicter ouvertement pour Son Altesse, après la reddition de Paris, que led. s^r^ de Bassompierre gouverna depuis, je ne vey jamais traitter plus froidement. On ne se souvenoit plus de promesses quelconques. Les articles commungs y furent employez, mays n'obtint-on rien pour son particulier que de retenir Marsal, en récompensant l'évesché de Metz, sans vouloir rien faire pour madame la duchesse de Brunsvich[3], sa seur, à laquelle il estoit deu 100,000

1. Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées et de Françoise Babou de la Bourdaisière, maîtresse de Henri IV, marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort, mourut le 10 avril 1599.

2. La paix fut signée le 16 novembre 1594, entre Henri IV et le duc de Lorraine. On trouve une copie du traité dans la Coll. Clairambault, vol. 358, f. 8573.

3. Dorothée de Lorraine, dont nous avons parlé (p. 155). Suivant tous les dictionnaires biographiques, elle mourut en 1587, mais ce passage de La Huguerye semble prouver qu'elle vivait encore en 1594.

escuz environ d'arrérages de rente, sur la recepte générale d'Orléans, que led. s^r^ duc de Mayne, au lieu d'avoir soing d'elle et de n'y toucher, comme il estoit tenu de sang, oultre la raison, avoit tous consommés et laissé prendre aud. s^r^ de La Chastre; et, pour les finances, faisant mine d'accorder et vouloir payer à S. A. la somme de 950,000 escuz, qui luy estoient justement deubz, et ne voulant toutesfois cet article estre couché dans le traicté, je commençay à en doubter fort; et diz aud. s^r^ de Bassompierre qu'il estoit nécessaire de le faire employer en article de paix. Touteffois on le pressa de se contenter d'une promesse à part. Et, pour son particulier, il suivit mon advis et feist asseurer les 50,000 escuz, qui luy furent donnez en forme de remboursement de prest, et assigner sur la terre de Saint-Sauveur en Normendie, qui luy estoit desjà engagée, se contentant de ce qu'on l'asseuroit d'assigner Sad. A. pour lad. somme, à son contentement, et qu'il advisast de sa part à cela se pouvoir faire pour le mieux.

Sur quoy, pour sonder leur intention, je mys peine de descouvrir quelque bonne et seure assignation sur des parties que je sçavois, par deux de mes amys, au païs de Languedoc, estre réservées au party du sel, qui avoit esté naguères faict pour Peccaïx; et, pour en avoir vérification infaillible, je fei tant par leur moyem que j'eu coppie du contract qui en avoit esté faict, qui fut tiré des mains d'ung commis du s^r^ d'Endicourt[1], intendant des finances; par lequel je vérifiay aud. s^r^ de Bassompierre la réserve desd. deux parties, l'une de

1. Eudicourt ou Heudicourt (arrondissement de Commercy).

100,000 escuz et l'aultre de 80,000 escuz par an, dont je congnoissois le fondz, pour y avoir esté aultreffois employé, pendant le séjour dud. s^r^ prince en Languedoc. Et fuz d'advis qu'il print au mot les s^rs^ de Schomberg et Sancy, qui asseuroient de lad. assignation, et leur deist qu'il sçavoit le moyem de l'effectuer, mays que cela seroit ung peu long, et dureroit environ cinq ans, pour recepvoir lad. somme de 950,000 escuz.

Et, pour ce que je me doubtois bien qu'ilz seroient extrêmement marriz de ceste ouverture, à laquelle ilz ne pourroient honestement récuser, sans descouvrir leur mauvaise volonté, je suppliay led. s^r^ de Bassompierre de ne me descouvrir poinct, qu'aultrement il m'osteroit le moyem de faire service à S. A., et qu'ilz s'aigriroient encores plus contre moy, et tellement que, par mauvais traictement, ilz me contraindroient de me retirer, desirant au reste que, en tout cas, si cela réussissoit, contre mon opinion, que le droict de l'advis me feust gardé par S. A., selon qu'il est accoustumé, comme il m'en donna ses foy et parole, qui valoit argent content; car je porteray ce loz à ce gentilhomme-là qu'il avoit grand soing de ce qu'il promettoit. Et il me feist, dès lors, apparoir qu'il estoit asseuré de la charge de grand maistre et chef des finances de S. A., qui luy donneroit moyem, avec la bonne volonté du prince, de s'en acquiter. Je réservé devers moy le contraict vérificatif de lad. réserve. Et, retournant voir led. Sancy et Schonberg, leur en parla, mays ne peult pas bien leur faire entendre tout l'affaire, de sorte qu'ilz désirèrent en avoir plus de lumière. Auquel effect il en parla plus particulièrement depuis aud. s^r^ de Schomberg, de l'amitié duquel il faisoit du

tout estat, et, sur la promesse duquel de tenir tout secret, il pensa ne me poinct faire de tort de me nommer, comme serviteur de S. A., de la bouche duquel il désira estre informé de l'affaire, auquel après il n'y auroit poinct de difficulté, disoit-il. Qui fut cause que led. s[r] de Bassompierre me pria, à son retour, d'aller voir led. s[r] de Schonberg, qui m'attendoit en son lict, où il estoit demeuré le jour, pour avoir prins médecine. Dont je me plaigny fort aud. s[r] de Bassompierre, l'asseurant qu'il m'avoit faict ung grand tort, contre sa promesse, et m'avoit osté le moyem de luy plus servir, et, qui pis est, gasté l'affaire qu'il debvoit mesnager de sa bouche seule, comme il avoit faict le reste. Touteffois il me pressa tellement et m'asseura tant dud. s[r] de Schomberg, que je me laissé persuader d'y aller, comme je fei.

Et me feist led. Schomberg entrer et parler à luy seul, en sa chambre, où, après que je luy en discouru et si bien esclaircy l'affaire, qui avoit autreffois passé par mes mains, et, qui plus est, luy en eu vérifié la réserve, par led. contraict que j'avois en main, il feist contenance d'en estre bien aise, pour avoir ung bon moyem de contenter S. A.; et me deist qu'il ne voyoit poinct de difficulté en cela, me priant de dire aud. s[r] de Bassompierre qu'à leur première levée ilz en résouldroient, et que cependant il y penseroit. Mays pour cela led. s[r] de Bassompierre congneut bien depuis ce que je luy avois dict, pour l'effect de ceste assignation, et que, quelque ouverture asseurée qu'on leur feist, leur intention n'estoit pas d'y entendre, et qu'ilz feroient languir cela, tant et si longuement, qu'enfin ilz réduiroient ceste grosse somme à peu de chose,

comme il est advenu. Et n'en a pas esté receu le cart. Et pour moy je ne laissay pas de me resentir depuis de leur mauvaise volonté. Et, voyant tenir peu de compte des articles de ceste paix avec S. A., en commençant à rechercher ceux qui luy avoient faict service, contre l'article exprès; comme on feist premièrement à l'endroict du s[r] de Bimont[1], auquel on feist faire commendement de sortir de la ville. Et voyant qu'on ne me disoit mot, me gouvernant aussy comme tel changement le requerroit, je ne laissay de penser à moy et de sentir leurs mauvaises volontez par mes amys, d'ung desquelz estant adverty d'une résolution prise contre moy, en conseil, durant l'absence du roy, je pourveu à moy de sorte qu'ilz ne peurent me mal faire. Et me retiray en Lorraine, près Sad. A., m'en plaignant tousjours aud. s[r] de Bassompierre, qui en estoit en partye cause et voulut rabiller cela par le moyem du s[r] d'O[2], son cousin, ayant enfin obtenu asseurance pour mon retour. Mays, les congnoissant mieux que luy, je me résolu de n'en rien faire, pour lors, et d'attendre la saison que je le pourrois faire seurement.

Sur lequel discours je diray que quelques ungs de mes amys, près du roy, me voyans lors à Paris, s'efforcèrent de me faire parler à luy, auquel ilz désiroient

1. François de Bymont, agent de Charles III, duc de Lorraine, auprès du Parlement de Paris et conseiller de son conseil privé.

2. François, marquis d'O, seigneur de Fresne et de Maillebois, né à Paris en 1535, favori de Henri III, surintendant des finances, lieutenant du roi dans la Basse-Normandie, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, cité par Lestoile pour sa rapacité et ses concussions. Après l'assassinat de Henri III, il se rallia à Henri IV et mourut le 24 octobre 1594.

me rendre serviteur particulier, saichant que je pouvois apporter quelque advancement à ses affaires; et en tirèrent parole de S. M., telle qu'ilz m'asseuroient de tout. Mays cela estant descouvert aud. Sancy, il l'empescha, pour se venger de la deffaicte de son armée en Elsatz; ce que plusieurs trouvèrent mauvais, que, pour ses passions, il retardast une bonne ouverture, pour le service du roy; comme j'ay congneu depuis qu'ilz avoient raison, et que, si je feusse demeuré avec eux, plusieurs choses feussent mieux passées en quelques endroictz. Et n'en diray davantage.

Et, pour retourner aud. s[r] de Bassompierre, je luy diz qu'il congnoistroit, en son particulier, plustost qu'il ne vouldroit, qu'il avoit aussy, contre mon advis, faict mal ses affaires avec led. s[r] de Schomberg, pour Vaucouleurs et Commercy, pour les 100,000 escuz sur Saint-Sauveur, qui seroient ung jour cause de luy faire perdre du tout ceste terre-là, laquelle je luy conseillé d'eschanger lors avec le s[r] duc de Montpensier, qui la pouvoit joindre à son vicomté d'Auge. Et le négotiay si bien avec l'intendant de ses affaires que cela estoit aultant que faict. Et eust eu des terres en Champaigne pour cela et peult estre le comté de Bar-sur-Seyne, en y adjoustant quelque chose. Mays sa femme, qui faisoit estat de ceste terre-là, pour loger ung de ses filz en son païs de Normandye, n'y voulut pas entendre. Et, pour Vaucouleurs, faulte d'avoir obligé led. s[r] de Schomberg à la garentir pour la somme d'environ 80,000 écus, qu'il luy debvoit, en acquict de laquelle il luy faisoit bailler lad. prévosté de Vaucouleurs, en remboursant le s[r] de Malpierre de

10,000 escuz, comme estoit la raison, et je l'en pressois, et il se vouloit au contraire reposer sur l'amitié dud. s^r^ de Schomberg, il est arrivé qu'il l'a perdue, comme je luy avois prédict.

De sorte qu'il y a grand subject de dire, pour conclusion, que, comme S. A. est entré en ceste guerre-là sans nécessité, l'a faict avec si peu d'heur et d'avantage qu'il n'en a rapporté que la ruine de son estat et subjectz, aussy a-t-il esté si mal traicté au faict de la paix, en toutes sortes, qu'il en est demeuré si fort en arrière, qu'il ne peult restablir ses affaires, et que la graisse de tous les traictez a esté réservée pour led. s^r^ duc de Mayne, soubz lequel il n'y a là si petit cappitaine de place, ayant traicté à part, qui n'ait esté plus gratifié que S. A. ; pour lequel on peult dire le commung proverbe de la guerre : qu'en vain on la faict si on n'en retire honneur ny prouffit.

Pendant que nous traictions ceste paix à Paris, led. s^r^ duc de Mayne estoit à Laon en Vermandois, et led. s^r^ Bassompierre se trouvant avec led. s^r^ de Sancy pour l'affaire de S. A., arriva une chose d'importance que led. Sancy, sans y penser, descouvrit aud. s^r^ de Bassompierre, en cholère, et sur la plaincte qu'il luy faisoit du peu de satisfaction que recepvoit S. A. : qu'encores bientost y auroit-il moings de subject d'en espérer, s'il actendoit le siége de Laon, ce qu'il voulut rabiller et couvrir d'ung voyage du roy en Picardie. Mays led. s^r^ de Bassompierre, le congnoissant bien, s'asseura davantage de sa première parole dud. siége de Laon, en cholère ; et, aussy tost qu'il fut de retour, me l'ayant comnicqué, délibéra d'envoyer à Laon par ung de ses lacquais, jour et nuict, cet advis aud.

s^r^ duc de Mayenne, à Laon, par ung mot de lectre. Et trouva le lacquais led. s^r^ duc de Mayne à table aud. Laon, ne pensant à rien moings qu'audict siége. Et, ayant leu la lectre, print l'advis si chaudement qu'entre les siens il ne dissimula pas qu'il luy venoit dud. s^r^ de Bassompierre; et aussy tost feist lever et sortit de table, prist la botte et en partit, y laissant le comte de Sommerive[1], son filz. Et tost après lad. ville fut investie et enfin prise par composition, moyennant laquelle fut renvoyé le filz dud. duc de Mayenne, lequel vint au secours avec le comte Charles de Mansfeld[2], mays n'y prouffita en rien. Et espéroit le roy prendre là-dedans led. s^r^ duc de Mayenne et faire une fin de ses affaires en France, comme il eust faict, sans l'advis dud. s^r^ de Bassompierre, duquel le roy estant adverty, par aulcuns de ceux qui estoient près led. duc de Mayenne et luy servoient de tesmoins, en receut ung tel desplaisir et en feist telle plainte qu'il fut prest d'interpréter cet acte comme d'hostilité contre la paix par luy traictée avec S. A. Et eut led. s^r^ de Bassompierre beaucoup de peine à s'en garentir par une forte négative, comme je luy conseillay, pour ne se mectre en ceste peine, ny le s^r^ de Sancy avec luy, saichant bien que le roy ne seroit suivy d'aultre véri-

1. Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de Sommerive, second fils du duc de Mayenne, né le 19 octobre 1581, mort à Naples sans alliance en 1609.

2. Charles de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg et de Bruxelles, prince du Saint-Empire, colonel de reîtres au service de Charles III et du roi d'Espagne, entra en France au commencement de février 1593. Sa campagne est racontée par De Thou (liv. CV). Il mourut en 1604. Voyez Lepage, *Lettres et instructions de Charles III,* p. 114, note.

fication que de l'advis secret d'ung traistre qui ne vouldroit poinct tester, et que, quand bien le roy le déclareroit, comme il en sçavoit le nom et l'eust peu faire, le traistre le nieroit, et il n'en tireroit plus de service. Qui fut mon advis, empeschant led. s^r^ de Bassompierre de se mectre en chemin pour aller trouver le roy à Laon, à ceste occasion, en la présence duquel il pouvoit tomber en quelque difficulté. Ce plaisir fut faict aud. s^r^ duc de Mayne, qui ne méritoit pas des serviteurs de S. A., aux affaires duquel il estoit du tout contraire; mays pour le respect de tant d'aultres, qui en eussent esté grandement incommodez et spécialement les affaires de la religion fort intéressez.

Nonobstant toutes ces choses, le roy, estant enfin venu au dessus de ses affaires, a bientost après faict perdre le jugement qu'on faisoit de son gouvernement advenir. Car, au lieu d'espérer au moings le règlement pour la religion en tel estat qu'il l'avoit juré, à son entrée à Paris, selon l'édict de juillet, en 1577, il l'a tellement changé qu'il a, aultant vault, restably l'édict de janvier et mys ès mains de ceux de la religion la justice, les armes et les finances; et, au lieu de soulager le peuple, ruiné par les guerres, à son occasion, il l'a chargé plus que jamais il n'avoit esté, n'a payé ny ses subjectz des rentes qu'il leur doibt, dont il est reliquataire de plus de douze années d'arriérages, à leur grande ruine, ny souffert de recouvrer leurs pertes et dommages à ceste occasion, sur leurs garendz, en vertu de bons contraictz sur ce faict entre personnes privées, bien qu'il l'eust ordonné par édict entre les particuliers, en desduisant seulement le taux de la rente, durant les cinq années premières de son règne,

et que la raison voulust qu'il suivist le premier sa loy et en donnast l'exemple à ses subjectz. Au contraire de quoy il a de plus estainct les garenties contre tout droict, pour ce qu'il estoit arrière garend, ny payé aussy les estrangers ausquelz il doibt la conservation de son reng et grandeur par le secours de leurs armes à sa prière et requeste; estant cause de la ruine d'un grand nombre de noblesse qui s'est engagée pour cet effect, sans aulcune recongnoissance de luy, desquelz il ne peult attendre aultre chose que leurs larmes et de leur postérité, en demandant justice à Dieu, qui la saura aussy bien faire que sur ses prédécesseurs; lesquels ont tiré tant de deniers de pauvres pupilles et orphelins des villes impériales, qu'ilz ont ruiné, sans en payer intérest ny principal; pour quoy, avec aultres raisons, Dieu en a exterminé la race. Joinct qu'après avoir remply et chargé le royaume de bastards et donné ung si mauvais exemple à ses subjects, répudiant sa femme[1], il a recherché alliance en une maison qu'il avoit subject de fuir sur toutes choses, et pour son particulier et pour le bien et repos du royaume. Duquel m'estant retiré, pour les causes que j'ay dict cy-dessus, j'ay tousjours craint quelque malheur advenir, à ces occasions et aultres importantes, qui requerroient ung gros volume, si je les voulois discourir particulièrement, comme je les ay sceu l'une après l'aultre.

Estant en Lorraine, résolu à mon repos avec ma femme, et dégousté de tant de désordres et erreurs que j'avois recongneu aux affaires du monde, je fuz

1. Marguerite de Valois, dont le mariage fut annulé le 10 novembre 1599.

pressé de faire ung voyage en l'archevesché de Triefves, pour le service de mons^r le cardinal de Lorraine, second filz de S. A., auquel on avoit faict concepvoir quelque espérance de parvenir à une coadjution aud. archevesché ; auquel effect il y avoit desjà faict faire plusieurs voyages et le dernier par le s^r de Malinnes, sans aulcun fruict. Et toutesfois, encouragé par le s^r de Scharfstain[1], qui avoit son frère doyen aud. lieu, et plusieurs de ses confidens, il délibera de continuer ceste poursuitte et désira que j'en feisse le voyage avec led. Scharfstain. Dont me voulant excuser, comme j'avois faict auparavant d'aller en Flandres avec led. s^r de Malinnes, je remonstray à mond. s^r le cardinal que ce qui se peult faire par ung seul en vain, se manie par plusieurs, et que, s'il avoit subject de se fier aud. s^r de Scharfstain et qu'il feust vray que led. doyen et ses confidens, à sa persuasion, feussent gens pour estre portez à son advantage, c'estoit ung beau fondement de bien espérer ; avec ce qu'il se pouvoit asseurer du s^r de Créange, son lieutenant général en l'évesché de Strasbourg et de ses confidences ; que pour peu qu'on négotiast avec cela, il y avoit espérance de faire suivre l'archevesque en la bonne volonté qu'il luy avoit déclaré par la pluralité des voix du chappitre ; mays que je ne luy osois dissimuler que je ne pouvois pas croire que led. doyen voulust quicter sa part en ce gasteau, pour le servir, et craignois que led. Scharfstain ne se trompast fort ; joinct que je luy disois d'advantage que de se fier beaucoup en luy, en ung tel affaire, il ne me sembloit

1. Cratz Scharffenstein (t. I, p. 222, note).

pas expédient, saichant comme il s'estoit gouverné au service du feu s^r^ Electeur palatin Fédéric, duquel il tenoit de beaux honneurs et offices, et comme il s'estoit laissé gaigner par le mareschal de Retz, pour le retardement du regiment du s^r^ Disch, dont estoit procédée la mort du feu duc Christofle, filz de son maistre, en la bataille de Moock, où j'avois esté présent. Ce que je luy disois pour l'asseurance de son service, bien qu'en mon particulier je feusse amy dud. s^r^ de Scharfstain; et principalement que j'entendois qu'on parloit desjà fort du mariage de mons^r^ le marquis, son frère, avec madame la princesse de Navarre, seur du roy; que ce bruict-là ne seroit pas incongneu aux princes Alemandz, et que cela estant, il n'y auroit poinct d'espérance de parvenir à ceste coadjution, laquelle l'empereur empescheroit de toute son auctorité et feroit empescher par le pape, en sa faveur, pour crainte de voir divertir le suffrage eslectoral dud. archevesché de sa maison vers le roy de France, qui pratiquoit desjà les eslecteurs laiz et avoit le Palatin à sa dévotion.

A ce nonobstant led. s^r^ cardinal persista, espérant donner asseurance de sa personne au contentement de l'Empereur; et, quant à Scharfstain, s'il estoit ainsy, il s'en fauldroit passer. Et néantmoings depuis, pendant que j'estois malade, il se laissa persuader par led. Scharfstain qui ne tendoit qu'à tirer de S. A., par le moyem dud. s^r^ cardinal, des arriérages d'une vieille pension, qui luy estoient deus, de le laisser aller à Triefves vers l'archevesque son oncle, et led. doyen, son frère, et aultres chanoynes, ses amys, soubz aultre couleur, mays en effect pour sentir quel

moyem il y auroit de satisfaire au désir dud. s^r^ cardinal, dont led. Scharfstain me devoit escripre, comme à son amy particulier; ce que toutesfois il ne feist. Et n'en sceut-on nouvelles que longtemps après par luy-mesmes, à son retour, qui donna quelque bonne espérance aud. s^r^ cardinal. Lequel pour tel effect, desira que je feisse ce voyage avec led. s^r^ de Scharfstain (et me feist délivrer la dépesche, soubz le nom de S. A. seulement); lequel debvoit par led. doyen sentir toutes choses et à descouvert, avant que d'aller vers l'archevesque, cependant que je me tiendrois cloz et couvert à Saint Maximin, où je fuz logé par l'abbé.

Et à cet effect, sitost que nous feusmes arrivez aud. Saint Maximin, où je me gouvernay en sorte que l'abbé mesme ne sçavoit qui j'estois, led. s^r^ de Scharfstain s'en alla voir sond. frère, où il trouva le chancelier dud. s^r^ archevesque. Et, au lieu de faire bonne mine et me tenir secret, comme il avoit promis, il me confessa, à son retour, qu'il avoit adverty led. s^r^ chancelier de mon arrivée, affin d'en advertir led. s^r^ archevesque, son oncle; faisant tout le contraire de ce qui estoit résolu et donnant par cet advis le moyem aud. archevesque de se pourvoir de response ou d'excuse; et par ce bruict mectant les chanoynes en alaine, avant que d'estre asseuré dud. archevesque, sans lequel on ne pouvoit parvenir à lad. coadjution. Et commençay dès lors à désespérer du tout de cet affaire, pour auquel néantmoings faire ce qui se pourroit, nous allasmes trouver led. s^r^ archevesque, à trois lieues de là, en une sienne maison, pour voir ce qui se pourroit obtenir de luy. Et y estans arrivez, je

trouvay tout ce que j'avois jugé véritable; led. archevesque adverty et pourveu de sa response, *qu'il estoit malade et ne pouvoit vacquer à aulcun affaire*, me priant que je l'excusasse et délivrasse mes lectres aud. s^r^ chancelier. Ce que je fuz contrainct de faire, en estant si avant, et luy faire entendre ma charge, sur ce qu'il avoit asseuré aud. s^r^ de Malinnes que dans ung mois il feroit sa proposition au chappitre pour lad. coadjution; qu'estant le temps venu j'avois esté envoyé pour faire, par son advis, ce qu'il avoit concerté de traicter avec les chanoynes, et en pratiquer le plus que je pourrois; auquel effect led. s^r^ de Scharfstain, son nepveu, estoit avec moy, qui avoit moyem d'y servir, vers son frère et aultres; que je priois led. s^r^ archevesque de me dire quand il seroit à Trieſves pour cet effect, et que nous y retournerions, en estans asseurez, pour faire ce qui seroit possible, selon son conseil; offrant aud. s^r^ archevesque tout ce qu'il pouvoit désirer dud. s^r^ cardinal, tant pour luy que pour les siens; et asseurant particulièrement led. s^r^ chancelier de tout ce qui appartenoit à son advancement.

Led. s^r^ archevesque avoit lors près de luy le chanoyne Metternich, depputé du chappitre pour l'assister aud. affaire. Duquel je doubtay fort, encores qu'à table, me tenant compaignye, il m'asseurast à part et en particulier qu'il estoit lorrain, ainsy parloit-il; qu'il l'avoit asseuré aud. s^r^ cardinal, estant à la court de Lorraine, et luy en feroit congnoistre les effectz. Dont je le remerciay, l'asseurant que led. s^r^ cardinal avoit de quoy bien recongnoistre sa bonne volonté. Et toutesfois je le craignois sur tout, saichant que telz

personnages depputez par des archevesques électeurs se rendent ordinairement nécessaires à l'archevesché, par la connaissance des affaires, et tendent à leur particulier.

Led. s^r^ archevesque ayant entendu ma charge plus dud. Scharfstain que de moy, qui ne disois que ce qui estoit convenable, me feist faire de rechef ses excuses, s'il ne parloit à moy, à cause de sa maladie, qui l'empeschoit aussy d'aller à Trefves, si tost qu'il avoit espéré et promis aud. s^r^ de Malinnes, et que ce seroit au plus tost que sa santé luy pourroit permettre; que je disposasse cependant ceux du chappitre à n'estre contraires à cet affaire-là. Je remonstray aud. s^r^ chancelier que je parlerois aud. s^r^ archevesque, si peu qu'il luy plairoit et luy dirois des choses qui l'esmouveroient beaucoup à advancer sa bonne volonté, que je ne pouvois déclarer à aultre qu'à luy; et que de parler aux chanoynes, avant le jour de sa proposition, ce seroit, sauf son respect, mectre la charrue devant les beufz; lesd. chanoynes ayans subject de me respondre que leur serment et debvoir ne leur permettoit pas de penser seulement à cela; que l'archevesque, grâce à Dieu, n'estoit poinct pressé de faire ung tel coup; qu'il ne leur en avoit jamais rien faict congnoistre; que, quand il leur feroit entendre que tel seroit son désir et les justes causes qui le meuvent à cela, il seroit temps lors d'y adviser. Ce qu'il me confessa estre vray et que ce seroit leur response, au moings de ceux qui n'y seroient pas bien affectionnez.

Et, passant plus oultre, me deist, en grand secret, que à la vérité led. s^r^ archevesque, son maistre, y estoit très affectionné, et eusse trouvé l'affaire en

l'estat qu'il avoit esté asseuré aud. s^r de Malinnes; mays que je sçavois le respect et l'honneur que doibt led. s^r archevesque à la majesté de l'Empereur, au regard du temporel, et plus encores à S. S., pour le spirituel; qu'il ne me vouloit céler une chose d'importance, que ces deux grandz princes en avoient escript au contraire à son maistre, très sérieusement. Et, affin que je congneusse la vérité, me tira les lectres de son sein et me les laissa lire, me resouvenant en les lisant de ce que j'en avois dict aud. s^r cardinal, avant partir. Et répliquay sur lesd. lectres que, quant à S. S., elle n'y avoit poinct d'intérest, estant led. s^r cardinal de qualité plus que requise, et par son chappeau très obligé au S. Siège, qui se repose sur luy d'une légation très importante; et que je voyois bien que l'Empereur avoit voulu fortifier ses lectres par la conjonction de celles du pape; que la crainte que peult avoir l'Empereur de l'alliance de la seur du roy de France avec le frère aisné dud. s^r cardinal n'est encores bien fondée, n'estant que des bruitz qu'on faict courir, et que, quand bien cela seroit pour advenir, si est-ce que led. s^r cardinal n'est pas à présumer debvoir jamais faire chose contre le service de l'Empereur ny le bien de l'Empire, duquel il est desjà prince et membre, à cause de ses deux éveschez de Metz et Strasbourg, et disposé pour le dernier à s'accommoder, tant qu'il luy sera possible, à la volonté de S. M., pour y nourrir la paix; et qu'en tout cas led. s^r cardinal estoit prince, faisant si grand profession de rondeur et intégrité, que S. M. pourroit tirer de luy telle asseurance qu'il verroit convenable; que led. s^r archevesque, par sa response, en pourroit

mectre les fers au feu et seroit suivy, sans pour ce retarder aucunement ny changer sa volonté.

Il répliqua que cela ne pouvoit honestement venir de son maistre, qui descouvriroit vouloir brider la volonté de son chappitre, en nommant le coadjuteur et poursuivant ce qui appartient à cet affaire; que tout ce que son maistre peult faire est d'asseurer qu'il ne change poinct de volonté, laissant aud. s^r^ cardinal à nettoyer les difficultés, du costé de l'Empereur, auquel il peult donner asseurance à son contentement, par le moyem de mons^r^ de Bavière, et que, cela faict, il n'y aura pas grande difficulté vers le pape; et qu'il croyoit, quant à luy, que c'est à quoy tend l'Empereur, non pas à refuser du tout led. s^r^ cardinal. Je répliquay que led. s^r^ évesque feist donc ce qu'il avoit promis, et que, si tost qu'il auroit faict sa proposition, pendant que nous traicterions avec les chanoynes, j'advertirois led. s^r^ cardinal, lequel nettoyeroit aiséement toute ceste diffidence, mais que d'en parler avant cela ny mesme à aulcun capitulaire, il n'y avoit poinct d'ordre. Sur lequel discours estant retourné vers son maistre, il m'auroit enfin faict encores la mesme response, que si tost qu'il pourroit se mettre aux champs, il iroit à Trèves assembler le chappitre et y feroit sa proposition; qu'en attendant je traictasse avec les plus traittables des chanoines. J'accorday bien durement à Trefves, pour attendre la venue dud. s^r^ évesque, et de faire sentir par led. s^r^ de Scharfstain lesd. chanoines, me réservant à parler à eux et leur présenter les lectres de S. A., après lad. proposition; aultrement que je travaillerois en vain et ferois mal mon debvoir, à la conservation de l'honneur et grandeur de S. A. et du

s[r] cardinal, son frère, pour lequel j'avois charge de S. A. de solliciter cet affaire.

Finalement force me fut de m'accommoder à la volonté dud. s[r] archevesque, retournant à S. Maximin, pour y attendre sa venue, de laquelle touteffois je doubtois fort, et faire cependant sentir par led. Scharfstain, tant par le moyem de son frère le doyen que aultrement, ce qui se pourroit espérer des chanoynes, affin de recongnoistre les plus praticables pour les gaigner et, par la pluralité, esmouvoir les aultres à ne contredire, quand il seroit temps; mays, après avoir esté plus de trois sepmaines à S. Maximin et faict tout debvoir de sentir lesd. chanoynes et de supplier led. archevesque par lectres de ne nous tenir plus en longueur, et nous mander s'il estoit pour venir bien tost; qu'aultrement nous perdions temps et faisions tort à ceux qui nous avoient envoyez. Auquel effect j'avois faict aussy une aultre dépesche aud. s[r] cardinal, l'advertissant du peu d'espérance que je voyois en cet affaire, y ayant desjà si longtemps attendu led. archevesque; et touteffois ayant eu response dud. s[r] cardinal de patienter encores quelque temps et faire ce que je pourrois. Après avoir aussy eu response dud. s[r] archevesque, adressée aud. Scharfstain, pour me le dire, contenant tousjours la mesme chanson, je me résolu de m'en retourner. Et reprinsmes, led. s[r] de Scharfstain et moy, le chemin de Sirq[1]. Où estant arrivez, led. Scharfstain s'excusa de passer oultre, soubz couleur d'affaires qu'il disoit avoir en Luxembourg; mays, à la vérité, honteux d'estre descouvert n'avoir pas faict

1. Sierck, sur la Moselle.

le debvoir qu'il avoit promis et avoir au contraire servy à l'archevesque à descouvrir l'intention dud. s^r^ cardinal et à gaster tout, pour récompense de quoy il a eu depuis le gouvernement du chasteau d'Erembrestein, au dessus de Conflans; et s'en est allé ceste poursuitte en fumée, estant advenu, après la mort de l'archevesque, ce que j'avois doubté de l'élection dud. s^r^ Meternick.

Led. Scharfstain feist ung aultre mauvais office en cet affaire; car, me voyant fasché d'ung si mauvais succez, et luy disant que je ne me pouvois assez estonner de telles gens, qui avoient abreuvé led. s^r^ cardinal de telles espérances, pour puis après luy faire ung tel tour, qui estoit prince de courage, pour recongnoistre en temps et lieu ceste indignité de procéder en son endroict, que j'estois tant son serviteur que, si j'avois la libre disposition de cet affaire, comme j'ay eu aultreffois d'affaires d'autre qualité, ou si j'avois charge du feu s^r^ duc de Guyse, qui sçavoit bien avoir la raison de telles procédures, je sçavois bien le moyem de parvenir au but de mon voyage, sans plus deppendre de telles personnes. Et me demandant led. Scharfstain quel moyem, je luy respondiz que seul je le sçavois et seul l'exécuterois, et sans luy, si telle estoit la volonté de mon maistre. Sur laquelle response il se mist à philosopher et faire des commentaires, dont il abreuva ceux dud. chappitre, pour les dégouster encores plus de l'affaire; qui fut ung meschant tour. Et se voulant lesd. chanoines excuser là-dessus, je fuz enquis que c'estoit. A quoy je respondi comme dessus, en présence de feu mons^r^ le comte de Salm et dud. s^r^ de Créange, lequel recongneut ung artifice semblable avoir esté pratiqué contre luy, par le chanoine Coüad; lequel il

avoit esté contrainct de dévestir et appeller à luy faire raison, comme il avoit faict depuis, recongnoissant n'en avoir jamais ouy parler. Et me demandant led. s[r] comte le moyem que j'eusse peu tenir pour cet effect, comme j'avois dict aud. Scharfstain, je le suppliay de m'excuser, estant ung moyem de mon invention, duquel je désirois avoir seul l'honneur, s'il estoit agréable à S. A.; mays que je ferois comme on dict du scorpion, et tirerois l'effect de ceste négotiation de celuy qui est cause du mal. Et toutesfois, tost après, led. s[r] comte estant seul et desmangé de le sçavoir, je [le] luy déclaray si particulièrement qu'il l'approuva grandement, pouvant estre exécuté par moy seul, sans l'interposition de S. A. ny dud. s[r] cardinal. Lequel moyem je ne déclare poinct icy, pour ce qu'il est encores en estat de servir. Et mériteroit cet archevesque et Scharfstain tel traictement, pour leur apprendre à se gouverner plus sagement à l'endroict de grandz princes, leurs voisins; qui leur eust osté le moyem de faire ce qu'ilz ont encores depuis osé asseurer, sur une prétension de vasselage, ce à cause de Sarregues[1].

Au mesme temps se présenta une aultre belle occasion de faire plusieurs beaux effectz pour la grandeur de S. A.; qui fut que le marquis Edouard de Baden[2], se voyant endebté par le mauvais mesnage de ses prédécesseurs et de luy-mesme, se résolut enfin de se renger au petit pied, pour trouver moyem d'acquiter

1. Sarreguemines (Moselle).

2. Édouard de Bade, né en Angleterre le 16 septembre 1565, épousa Marie d'Eichen, se rendit célèbre par ses goûts futiles et sa passion pour le luxe, et mourut presque ruiné le 8 juin 1600.

sa maison et la restablir en son ancienne splendeur, estant l'aisné de la maison de Baden, en espérance de la remectre en son entier, le marquis de Dourlach[1], puisné d'icelle, n'ayant poinct d'enfant ny héritier qu'ung frère, fraischement marié à une fille du comte Ringrave Fédéric. Pour à quoy parvenir, il fut conseillé d'embrasser une occasion qui se présenta pour suivre l'archiduc Ernest d'Austria[2] en Flandres, ayant cet honneur d'appartenir à ceste grande maison, et avec ung petit train y faire petite despense; et, pendant son absence, de son espargne payer ses debtes. Auquel effect il fut aussy conseillé de choisir pour administrateur et gouverneur de sa maison et affaires, pendant son absence, ung des Fugger d'Augbourg, grand mesnager. Lequel à la faveur de mons^r de Bavières, oncle et tuteur dud. marquis, entreprist ceste négotiation et, par contraict, se chargea d'acquitter lad. maison de Baden, dedans ung certain nombre d'années, et fournir par chacun an aud. s^r marquis Edouard une somme d'environ 25,000 florins, pour son entretenement en Flandres près dud. s^r archiduc Ernest; qui estoit à la vérité le plus beau moyem de remédier à ceste grande maison, qui s'en alloit perdre!

Ce qu'ayant led. s^r marquis bien exécuté et estant en son voyage, led. marquis de Dourlach, son cousin et puisné de sa maison, en hayne de ce que led. mar-

1. Le marquis de Dourlach, cousin du marquis de Bade, réussit à prendre possession des états de Bade et y resta jusqu'en 1622, date où il fut condamné par sentence impériale à les restituer aux enfants de Édouard de Bade et de Marie d'Eichen.

2. Ernest d'Autriche, né le 15 juin 1553, quatrième fils de l'empereur Maximilien II, gouverneur des Pays-Bas au nom de Philippe II, dont nous avons parlé p. 359, note 4.

quis, estant catholique, ne s'estoit voulu laisser aller à faire changement en la religion, auquel effect led. s[r] duc Casimir l'avoit auparavant aussy fort sollicité en vain, poussé par led. s[r] duc Casimir, irrité de ce qu'il alloit au service dud. s[r] archiduc, contre les Holandois qu'il favorisoit, entreprint, contre son naturel, de s'emparer de l'estat dud. s[r] marquis Edouard. Auquel effect, favorisé dud. s[r] duc Casimir et d'aultres princes protestans, estans besoing d'aultres subjects que du changement de la religion, il fut conseillé de prendre, pour couleur et prétexte de son entreprise, ung tort qu'il prétendoit estre faict à luy et à la maison de Baden, d'avoir, par led. s[r] marquis Edouard, estably ung estranger au maniement et congnoissance des secretz et affaires de lad. maison, dont tous les tiltres et enseignemens estoient dedans les archives du chasteau de Baden[1], où led. Fugger[2] faisoit sa demeure et lequel il réparoit, en sorte que c'est aujourd'huy une des plus belles maisons d'Alemaigne; prétendant, led. marquis de Dourlach, que ceste charge-là luy debvoit appartenir et estre déférée par son cousin; de laquelle charge néantmoings il se déclaroit incapable par son ambition. Et de faict, en l'absence de sond. cousin, il surprist en armes led. chasteau de Baden, se saisit de tous les tiltres et riches meubles qui y estoient et en chassa tous ceux qui estoient dedans; et, en conséquence de

1. Il y a deux châteaux à Bade, tous deux célèbres, l'ancien et le nouveau. L'ancien est une construction de l'époque carlovingienne qui a été détruite à la fin du XVII[e] siècle. Le nouveau, achevé en 1579, dévasté aussi au XVII[e] siècle, a été rebâti depuis.

2. Fugger, famille de banquiers d'Augsbourg, célèbre au XVI[e] siècle par sa fortune.

cet acte, se saisit entièrement de tout l'estat dud. s^r marquis Edouard. Lequel, en estant adverty, retourne en diligence en ses terres du comté de Sponheim et de Roomarch[1]. Et, ne voyant aultre moyem d'en avoir la raison que par les mesmes armes, ses plaintes et poursuittes vers l'Empereur prenant ung trop long traict, se résolut de venir à Nancy visiter S. A., son parent et tuteur, avec led. s^r duc de Bavière, ayant avec luy le chevalier de Baden[2], son frère. Et, pendant son séjour près Sad. A., pratiqua deux gentilzhommes lorrains, faisant ordinaire profession des armes, selon leur liberté, qui estoient le baron de Boppart, s^r de Chasteau-Baillon, et le s^r de Vannes, depuis gouverneur de Thoul, gentilzhommes à la vérité capables de ceste charge. Et, ayant sceu que j'estois à Nancy et souvent ouy parler de moy aud. s^r duc Casimir, près duquel il m'avoit veu quelquefois, me feist prier de le voir. Et, s'estant descouvert à moy de son intention, comme il avoit faict au s^r Le Thélier, secrétaire de S. A., m'en demande mon avis, que je luy déclaray conforme à son dessein, sur la congnoissance que j'avois de son estat; et, quant ausd. gentilzhommes que, pourveu qu'il en feust bien asseuré, je croyois qu'ilz feroient bien ses affaires; que led. s^r de Boppart estoit parent dud. s^r de Bassompierre, par lequel tant pour luy que led. s^r de Vanves, il feroit trouver bon ce qu'il entreprendroit, affin d'éviter à toute difficulté, comme aussy il devoit faire, de sa part, où il appartenoit et sans bruit.

1. Dans le Palatinat, entre le Rhin et la Moselle.

2. Philippe de Bade, fils de Christophe de Bade et de Cécile de Suède (fille du roi Gustave I^er), né en 1567, mort en 1620.

Et me priant de l'assister, pendant ce temps-là, en la conduite de son affaire, pour l'expérience que j'en avois, je m'en excusay sur le service de S. A., sans le congé duquel je ne le pouvois ny vouldrois faire. Mays il m'asseura de faire cela pour moy et de l'obtenir, comme pour les aultres. Et de faict en parla aud. s^{r} de Bassompierre, qui feist ce qui estoit pour ce nécessaire et me pria de ne refuser cela, pour quelque temps, et que cependant il se présenteroit quelque aultre meilleure occasion, pour m'employer et me retirer de là. J'estois seul à Nancy, ma femme estant encores à Paris, pour noz affaires; et commençois à m'ennuyer en telle oisifveté. Qui fut cause qu'estant bien instruict de l'affaire et voyant l'advantage qui en pouvoit venir à S. A., en plusieurs sortes qu'il n'est besoing de descouvrir et dont je discouru avec led. s^{r} de Bassompierre bien amplement, je me laissay aller, sur l'asseurance que me donna led. s^{r} marquis d'avoir des moyems; sans quoy je sçavois qu'il ne pouvoit rien faire ny tirer les 4000 harquebuziers et 500 chevaux légers, dont lesd. s^{rs} de Boppart et de Vannes s'estoient chargez et luy avoient donné la parolle, moyennant l'advance d'une petite somme; laquelle receue, ilz debvoient faire marcher leurs trouppes jusques au païs dud. s^{r} marquis, sur le Rhin, en une petite ville, située au devant de Radstat, où je luy avois conseillé de dresser le passage. Ainsy, ayant congé d'aller led. s^{r} marquis, il s'en retourna en poste au comté de Sponheim et laissa ung sien varlet de chambre pour me mener le droict chemin, quand je serois prest et aurois donné ordre à mes affaires, emmenant cependant led. s^{r} secrétaire Thélier, avec lequel alternatifvement je pressay

led. s^r^ marquis, estant à Trarbach[1], de donner ordre au recouvrement de deniers, pour satisfaire à ce qu'il avoit promis ausd. s^rs^ de Boppart et de Vannes, pour lesquelz solliciter led. s^r^ Le Thélier retourna à Nancy.

Ayant séjourné quelque temps en la maison dud. s^r^ marquis, je découvris bientost son humeur et de ses serviteurs, tous incapables de le servir en affaire de telle importance, plus tost à ses plaisirs, èsquelz ilz l'entretenoient, en l'absence de sa femme[2], que led. s^r^ marquis de Dourlach avoit retenu prisonnière, comme elle se préparoit pour suivre son mary en Flandres. Et recongneus, par plusieurs fois, qu'il estoit mal servy d'ung sien secrétaire, nommé Jacot, auquel il se fioit pour les dépesches requises au recouvrement des deniers, dont je le pressois à toute heure, et de le faire fort secrètement, et ne traicter avec aulcuns soldatz, ny en attirer en sa maison, pour ne descouvrir son intention à son cousin, le laisser empesché à remédier à ses poursuittes vers l'Empereur, et luy tomber sur les bras à l'improviste. Ausquelz effectz je travaillois incessamment; et n'advançois pas tant que je désirois, par la faulte de ses serviteurs. Et fei en sorte que led. s^r^ baron de Boppart, l'estant venu trouver secrètement, il luy délivra des bagues et chesnes d'or la valeur de 2000 escuz, pour en fournir la moitié aud. s^r^ de Vannes et tenir leurs troupes prestes, l'asseurant de le suivre bientost, avec moyems

1. Dans le Palatinat, entre le Rhin et la Moselle.

2. Marie d'Eichen, fille de Josse, baron d'Eichen, seigneur de la Rivière, gouverneur de Breda. Comme elle était d'une condition inférieure à son mari, la légitimité de ses enfants fut contestée plus tard par le marquis de Dourlach.

plus grandz qu'il ne leur avoit promis, comme de faict il en ramassa encores plus qu'il n'en faloit, quelque mauvais service qu'il receust des siens en cela, sur toutes les ouvertures que je luy en faisois, à mesure qu'il me descouvroit de ses affaires, dont une seule ne réussissoit ny avec le comte d'Ebrestain[1], pour la part dud. comté, ny avec l'évesque de Triefves, pour sa part de la terre de Cruff et aultres; et ne faisoient ses gens aultre chose que descouvrir ses affaires, en allant et venant, à ses propres ennemys comme au duc des Deux-Pontz[2] et au duc de Virtemberg; et ce nonobstant nous en eusmes enfin plus qu'il n'avoit promis.

Et, au lieu de s'amuser à faire telles secrètes poursuittes et faire bonne mine de ne penser qu'à son plaisir et à poursuivre ses affaires en la court de l'Empereur, je descouvry ung mauvais mesnage de ses serviteurs, qui, abusans de luy, faisoient servir sa maison à la retraitte de quelques mauvais garnemens, par le moyem desquelz ilz l'asseuroient de recouvrer bientost une grande somme de deniers. Et fuz tout esbahy ung matin qu'allant au lever dud. s[r] marquis, pour luy parler de ses affaires, je trouvé dedans le grand poisle, où il mangeoit et me faisoit manger avec luy, seize hommes de cheval avec ung cappitaine qui les commendoit, tous armez; lesquelz estoient arrivez la nuict au chasteau, où leurs chevaux estoient logez.

1. Un comte d'Eberstein devint plus tard gouverneur de l'Esclavonie pour le compte de l'empereur et combattit les Turcs à côté du duc de Mercœur (De Thou, liv. 126). Le comté d'Eberstein était situé entre le duché de Würtemberg et le marquisat de Bade.

2. Jean I[er], duc de Bavière, comte palatin, né le 18 mai 1550, épousa Madeleine de Clèves et mourut le 12 août 1604.

J'eu bien de la peine à descouvrir que c'estoit. Et, saichant qu'ilz estoient de Metz, j'entray en doute. Et, m'aprochant de l'ung d'eux, je luy demandé si le cappitaine Calitrope estoit avec eux, lequel estoit de ma congnoissance. Et, entendant de luy qu'il estoit à Metz, je sceu de propos en aultre que celuy qui les conduisoit estoit le cappitaine Provençal. Et passant oultre, désirant sçavoir qui les menoit, je ne peuz apprendre aultre chose, sinon qu'ilz estoient venuz trouver led. s^r^ marquis, pour luy faire service. Mais le nom dud. Provençal me donna assez de subject de croire qu'il estoit là, pour faire ung tour du mestier auquel il estoit ordinairement employé par le s^r^ de Saubole[1], gouverneur de Metz.

Dont estant près dud. s^r^ marquis, je luy fei une plainte, luy remonstrant d'ung costé que c'estoit gaster tous ses affaires, d'attirer soldatz près de luy, et d'aultre part, quoy qu'on luy deist, que je voyois bien que ces gens-là cherchoient aultre chose que son service; que cela luy acquerroit une mauvaise réputation et dégousteroit tout le monde de ses affaires; que je voyois bien qu'il avoit de mauvais serviteurs et qui, abusans de son authorité, faisoient des choses indignes de son honneur, dont son ennemy se sauroit bien prévaloir pour le rendre odieux; quant à moy que je n'avois jamais esté en lieu où on pratiquast telz moyems, le priant de me donner congé. Dont estant

1. Roger de Comminges, seigneur de Saubole et de Chantelle, conseiller d'État et chevalier de l'ordre du roi, capitaine de reitres, gouverneur de S.-Beat en Languedoc, envoyé par le duc d'Épernon comme lieutenant du roi au pays Messin, en place de Moncassin, mourut en 1615.

fort estonné et prenant peine de me retenir, il me confessa que, passant par Metz, il avoit faict amitié avec led. Saubole pour ses affaires, et qu'à sa prière il les avoit receu en son chasteau pour une nuict. Je répliquay, sans le vouloir offenser, que led. s[r] de Saubole estoit assez descouvert, par aulcuns de ses espions, lesquelz avoient esté surpris guettans les passans, pour l'en advertir et les faire prendre, et avoient esté exécutez en divers lieux; que le cappitaine Provençal, qui estoit en son poisle et conduisoit lesd. seize chevaux en armes couroit pareille fortune; qu'il ne luy estoit honorable de faire de sa maison une retraicte de telles gens, qui ne se pouvoient plus couvrir du manteau de créance du roy de France. Et fei tant par mes remonstrances qu'il me promist et jura de n'y en laisser plus entrer et de n'appeller plus de soldatz près de luy, recongnoissant ce que je luy en avois dict estre pour son service et m'en remerciant. Et peu après, sur le soir, je les vei remonter à cheval et sortir le chasteau, par la porte des champs. Et le lendemain je sceu qu'ilz avoient surprins ung seigneur de qualité, que je sceu depuis estre le baron de Bolzveillers[1], venant du Païs-Bas en poste, après avoir passé la Mozelle à la poste de Lezer[2], trois lieues soubz Triefves, sur le passage de lad. rivière, où ilz avoient pratiqué le postillon, qui les advertissoit à poinct

1. La maison de Bolweiler ou Polweiler était d'Alsace. Le cardinal de Granvelle cite assez souvent dans ses *Papiers d'État* le baron Nicolas de Bolweiler comme un des agents de Charles-Quint et de Philippe II. Il fit une campagne sous le règne de Henri II en Franche-Comté (De Thou, t. II).

2. La Lezer, rivière qui se jette dans la Moselle.

nommé du passage des courriers. Qui me donna subject de redresser ma plainte aud. s^r^ marquis et tirer promesse de luy de ne souffrir plus telz serviteurs près de luy ny se servir de telles gens; que, si cela estoit descouvert à l'archiduc, jamais il ne le vouldroit voir, m'efforçant de ramener ce prince, qui estoit de bon naturel, à ung meilleur chemin et luy faire quitter plusieurs mauvais garnemens qu'il avoit en sa maison.

Et, ayant depuis entendu qu'ilz avoient surprins le baron de Bolveillers, venant de Flandres, j'en remonstray la conséquence aud. s^r^ marquis et le danger où il se mectroit de perdre l'amitié dud. archiduc et de toute sa maison, de laquelle principalement il avoit à espérer son restablissement. Et enfin, ne le pouvant du tout empescher d'aprocher de luy quelques gens de guerre, soubz couleur de sa garde, je ne pouvois aussy approuver l'estroicte communication qu'il avoit avec le duc Charles des Deux-Pontz, qui faisoit sa résidence à Bielfeld[1] et avoit son partage, par indivis, au comté de Schœnheim. Et, encores qu'il eust quelque subject de le rechercher, pour ne pouvoir pas du tout disposer sans luy de ce qui luy apartenoit aud. comté, si est-ce que cela se pouvoit faire sans tant aller et venir à Trarbach, où il descouvroit tout par led. secrétaire Jacot; et en advertissoit le duc des Deux-Pontz son frère, qui estoit ung des autheurs de l'entreprise dud. marquis de Dourlach. Et remédiant à tout cela, led. s^r^ Le Thelier et moy, tant que nous pouvions, n'avions rien plus en affection que de faire argent. Et

1. Bielefeld, capitale du comté de Ravensberg en Westphalie.

en ayant assez, tant en monnoye qu'en bagues, il donna jour et lieu ausd. s^rs de Boppart et de Vannes, à Valdervange[1], pour leur délivrer argent et prendre jour pour le partement de leurs trouppes, qu'ilz asseuroient estre prestes. Et nous envoya devant aud. lieu, avec une somme d'argent pour leur délivrer et l'attendre; qu'il porteroit sur luy ce qu'il avoit de prétieux, pour plus qu'il n'en restoit. Auquel lieu de Valdervange, ayant trouvé lesd. gentilzhommes, leur délivrasmes encores ce que led. s^r marquis leur envoyoit par nous, et en prinsmes quittance, communicant avec eux de l'entreprise, en l'attendant comme il y arriva tost après.

Devisant avec eux, en actendant led. s^r marquis, nous apprinsmes, led. s^r Le Thelier et moy, que led. s^r de Vannes s'estoit advancé de luy-mesmes de communiquer de cet affaire au roy de France, duquel il estoit serviteur; qui me feist entrer en une grande doubte, estant ung tour du tout contraire à la foy et parole dud. s^r de Vannes; qu'il n'ignoroit pas que le roy de France ne feust mal affectionné aud. s^r marquis, proche parent et serviteur du roy d'Hespaigne, et au contraire intime amy de l'Electeur palatin et du duc des Deux-Pontz, principaux amys dud. marquis de Dourlach, autheurs et fauteurs de son entreprise. Pour quoy led. s^r marquis estant arrivé avec deux joyaux de valeur de plus de douze ou quinze mil escuz, en résolution de les leur délivrer plus tost qu'ilz ne feussent contens, nous luy conseillasmes de ne se haster et de voir devant marcher leurs trouppes. Auquel effect ilz furent d'advis

1. Valderfringen ou Vaudevrange, sur la Saare.

d'advancer jusques à Bich, sur le chemin de lad. entreprise, faisant faire tous les fraiz aud. s^r^ marquis. Et, quand nous feusmes là, ilz commencèrent à luy dire qu'il estoit besoing de parler devant à S. A., duquel ilz avoient entendu quelque chose qui les empeschoit de passer oultre, avant prendre son consentement. Et, bien que led. s^r^ marquis leur remonstrast qu'il n'en estoit besoing, veu qu'ilz l'avoient en cela et l'avoient asseuré de marcher en tout cas, nonobstant tout empeschement, et avoient receu desjà de luy la valeur de 4000 escuz, si est-ce que, croiant que S. A. ne seroit poinct contraire au bien de ses affaires, nous envoya, led. s^r^ Le Thelier et moy, à Nancy, avec led. s^r^ de Vannes. Lequel parla à S. A. et moy aud. s^r^ de Bassompierre, duquel j'apprins que résoluement on ne laisseroit poinct partir lesd. trouppes, pour ce que Sancy en avoit escript et faict escripre par le roy, en faveur dud. marquis de Dourlach; de sorte qu'on ne pouvoit alors passer oultre, sans offenser le roy; qu'il faloit remectre l'affaire à une aultre fois; que le roy offroit de les mectre d'accord et en avoit escript aud. s^r^ marquis Edouard; que led. s^r^ de Vannes en avoit les lectres. Sur quoy je ne me peus tenir de luy dire que l'on avoit faict grand tort aud. s^r^ marquis de le faire mectre en telz fraiz et despence, pour puis après le laisser, sur le poinct de faire ses affaires; que led. s^r^ de Vannes l'avoit ruiné, en descouvrant ceste entreprise au roy; que je l'avois bien prédict aud. s^r^ marquis, auquel on ne pouvoit faire moings de justice que de luy faire donc rendre ce qu'il leur avoit baillé.

Mays il n'y eut moyem ny de faire passer l'affaire plus avant, selon les promesses desd. s^rs^ de Boppart

et de Vannes, ausquelz led. s^r^ marquis offroit de délivrer encores ce qu'il avoit et de leur donner en asseurance sa terre de Grevenstein près de Bich. Et voyant ce changement irrémédiable et ma femme arrivée de Paris, qui m'attendoit longtemps y avoit à Nancy, j'escripvy aud. s^r^ marquis qu'il ne luy faloit plus rien espérer de ce costé-cy; qu'il se donnast garde de rien délivrer ausd. gentilzhommes. Et s'en retournant à Trarbach, feist poursuivre chaudement son affaire envers l'Empereur, affin d'obtenir et faire exécuter son restablissement, par justice, et plustost y feist ung voyage. Duquel mauvais tour led. baron de Boppart a esté depuis payé en Hongrie et le s^r^ de Vannes, par la tragédie diabolique advenue en sa maison, après avoir pour fin de telle menée esté cause, en faisant semblant de se vouloir jecter dedans le chasteau de Grevenstein, de le faire perdre.

Et quant à moy j'advisay d'ung aultre expédient, lequel, si l'Empereur ne faisoit son debvoir, estoit capable de restablir led. s^r^ marquis; luy en escripvy, m'offrant d'en faire les dépenses; comme il en estoit en volonté, s'il ne feust mort inopinéement aux nopces dud. secrétaire Jacot.

Cependant les affaires du roy en France s'advancèrent tellement, par la reprise d'Amyens[1], que led.

1. La ville d'Amiens avait été surprise le 11 mars 1597 par don Fernando Telles Porto Carrero, gouverneur de Doullens pour le roi d'Espagne. Elle fut reprise par Henri IV le 25 septembre après une campagne conduite avec une habileté et un courage admirables. Voyez le récit de ce double fait d'armes dans les *Mélanges historiques et critiques* de Damiens de Gomicourt, 1768, in-12, t. II.

s[r] de Mercueur demeura tout seul en Bretaigne[1], abandonné de tous les siens en France et prest d'estre privé de tout secours du roy d'Hespaigne, qui traictoit de paix[2]. Pour quoy, cédant à la nécessité, il se résolut d'accorder avec le roy, faire un voyage en Hongrie, et continuer son service aux affaires de la chrestienté. Auquel effect, après son traicté d'Angers, il dépescha le s[r] de Lisle[3], gentilhomme anglois de sa maison, lequel, passant par Nancy, communiqua plusieurs fois avec moy du dessein de son maistre et du meilleur moyem d'y faire ses affaires, près la personne de l'Empereur, dont il obtint tout ce qu'il désira[4].

Pour la louange duquel prince, vray honneur de la maison de Lorraine, je diray, à la fin de cet œuvre, sommairement : Que led. s[r] duc de Mercueur, très catholique prince lorrain et le premier cappitaine de son temps, ayant, l'espace de dix ans, faict si bien la guerre en France, pour la défense de sa religion, qu'il a deffaict toutes les armées ennemyes contre luy, en son gouvernement de Bretaigne, tué, prins prisonniers ou mys en fuite tous les chefs d'icelles, avec tel heur

1. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, dont nous avons déjà parlé (p. 296, note), avait cherché, à la mort de Henri III, en invoquant les droits de sa femme, Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, à se créer une souveraineté en Bretagne, dont il était gouverneur pour le roi.

2. Paix de Vervins (5 mai 1598) entre Henri IV et Philippe II et le duc de Savoie.

3. De Thou dit que, pendant que le roi était à Monceaux, le duc de Mercœur lui demanda l'autorisation de se retirer en Lorraine et que ce fut par l'entremise de Charles III qu'il obtint de l'empereur de servir contre les Turcs (l. 121).

4. L'empereur le nomma généralissime de ses armées contre les Turcs (De Thou, liv. 121).

et valeur, que, si tous les princes de sa maison eussent faict comme luy, leurs affaires s'en feussent mieux portez; se voyant abandonné de tous et demeuré seul de son party en France et sans aulcune espérance d'estre secouru de dehors, à cause de la paix qui se traictoit entre les deux roys de France et d'Espaigne, n'ayant jamais eu aulcune intelligence, pratique ou négotiation secrète avec ceux du party contraire; dont il eust alors peu s'ayder, à l'exemple des aultres; bien que, après avoir laissé passer l'occasion du siége d'Amyens, pour ne faire aulcune bresche à son serment, il eust peu encores attendre trois siéges royaulx, et par leur moyem et des affaires qui estoient encore en bransle retrouver une bonne commodité de faire ses affaires particuliers, comme les aultres; si ayma-il mieux les mespriser que d'estre cause de la ruine de ceux qui s'estoient fiez en luy et desquelz il avoit esté fidèlement servy en sond. gouvernement, pendant la guerre. Et pour ce, cédant aux très instantes poursuites du pape Clément VIII[1], faictes de sa part vers luy par son nonce en France, postposa tout ce qui touchoit son intérest particulier, se contentant d'avoir satisfaict à sa foy et conscience et servy si fidèlement à sa religion que tous les vraiz catholiques françoys en ont receu ung grand contentement et luy ont tousjours gardé dedans leurs cueurs une très bonne affection, comme il est apparu depuis par les solennelles actions de grâces qu'ilz ont rendu à Dieu pour sa prospérité.

Pour quoy, se voyant libre et par traicté de paix des-

1. Hippolyte Aldobraudini, pape sous le nom de Clément VIII, le 30 janvier 1592, successeur d'Innocent IX, donna l'absolution à Henri IV le 17 septembre 1595 et mourut le 3 mars 1605.

chargé du gouvernement de Bretaigne (dont est née une belle question d'estat, si ce fut ung sage et magnanime conseil, que Dieu décidera ung jour par ses jugemens, puisque les hommes n'en osent librement parler), il feist veu à Dieu d'employer son talent au service de la chrestienté contre les Turqs, au royaume de Hongrie, soubz le commendement de l'Empereur; estant prince qui ne respiroit que les armes, ausquelles il estoit très propre, pour estre du tout esloigné des vices de paillardise, ivrognerie, et du jeu qui y sont très préjudiciables. Et, à ceste fin, dès l'heure que led. traicté de paix fut conclud à Angers[1], il dépescha exprès en poste led. s^r de Lisle vers la majesté de l'Empereur; lequel, bien informé de ses vertuz, mérites et grande expérience accepta très volontiers sa très chrestienne volonté. Et avant que partir led. s^r duc feist ung voyage à S. Nicolas, où il feist ses prières, avec une offrande d'une image d'argent, de grandeur convenable, pour la prospérité de son entreprise.

En son premier voyage en Hongrie[2], comme ung très sage cappitaine, il ne feist aultre chose que recongnoistre le païs et l'estat des affaires, sans aulcune charge. Quoy faisant cependant, il se trouva à la

1. Les succès de Henri IV et le désir de pacification générale obligèrent le duc de Mercœur à capituler entre les mains du roi par le traité d'Angers (20 mars 1598). En vertu de ce traité, la fille unique de Mercœur épousa César, duc de Vendôme, fils naturel du roi. Sully raconte que ce prince, représenté par La Huguerye comme le modèle de la chevalerie, avait reçu du roi, pour prix de sa soumission, la somme de 4 millions 295,350 livres (*Mémoires de Sully,* 1778, t. III, p. 329).

2. Cette campagne, qui commença le 1^er octobre 1600, est racontée par De Thou (liv. 124).

retraicte du baron de Schwartzenbourg[1] de devant la ville de Strigonia, faicte du tout contre son advis[2].

En son second voyage, ayant esté honoré par l'Empereur de la charge générale d'une petite armée de 15,000 hommes de pied et de cheval, suivy dud. s[r] comte de Chaligny, son frère, qui commendoit ung beau régiment d'infanterie lorraine, osa entreprendre d'aller attaquer une armée de 100,000 Turqs devant la ville de Canissa qu'ilz assiégeoient; laquelle il eut sans doubte conservée, s'il eust esté servy de vivres, selon qu'il avoit ordonné. Faulte de quoy et par une extrème nécessité, il fut pressé de tous et contrainct de penser à sa retraicte. Laquelle il feist avec telle prudence et ordre, valeur et dextérité qu'estant tous les jours environné de lad. armée des Turqs, jamais pourtant ilz n'osèrent l'attaquer. Et s'estant retiré à Vienne, il y perdit led. s[r] comte, son frère, qui y mourut de maladie.

L'année suivante[3], ayant la mesme charge d'une petite armée d'environ 16,000 hommes de pied et de cheval, il prist de vive force en treize jours la ville d'Albe Royale, en laquelle les roys de Hongrie avoient acoustumé d'estre couronnez[4]. Et y estant arrivée une

1. Adolphe, baron de Schwartzenbourg, seigneur de la Franconie, fit la guerre aux Turcs dans les dernières années du XVI[e] siècle et se rendit célèbre par la prise de Javarin (ou Raab en basse Hongrie). Il fut tué d'une arquebusade dans un combat contre les Turcs le 31 juillet 1600. De Thou a raconté ses campagnes (liv. 121 à 124).

2. Strigonia, capitale du comté de ce nom en Hongrie.

3. La seconde campagne du duc de Mercœur en Hongrie commença le 3 septembre 1601. Elle est racontée par De Thou (liv. 126).

4. La ville d'Albe-Royale ou Stul-Weissembourg, capitale d'un

pareille armée de Turqs de 100,000 hommes[1], conduite par le grand visir, résolu de reprendre lad. ville, led. s[r] duc de Mercueur le combatist huict jours entiers avec tel heur et valeur, qu'il conserva sa prise. Et, ayant deffaict beaucoup de Turqs, contraignit lad. armée de se retirer vers Belgrade.

Pendant que led. s[r] duc tenoit la campaigne au devant de l'armée du Turq, le duc de Mantoue[2], qui avoit assiégé lad. ville de Canissa avec plus de forces beaucoup que led. s[r] duc de Mercueur, avoit beau moyem de faire ses affaires, sans crainte que les Turqs, estans dedans Canissa, feussent secouruz. Et toutefois y advança si peu que, la saison pressant led. s[r] duc de Mercueur de faire sa retraicte, après avoir pourveu à Albe Royale, led. s[r] duc de Mantoue désira d'estre secouru de quelques régimentz, que led. s[r] duc de Mercueur luy envoya soubz la charge du s[r] de Rolzworms[3], mareschal de camp, qui trouva bien ung aultre général d'armée et aultres cappitaines, lesquelz ne s'amusoient qu'à jouer et faire bonne chère. Pour quoy, après la retraicte dud. s[r] duc de Mercueur vers Vienne, pour de là passer vers l'Empereur et traicter avec S. M. de

comté de ce nom en Hongrie, sur la Ranzia. Elle fut prise et pillée par les troupes de Mercœur sans respect pour ses souvenirs (De Thou, liv. 126).

1. De Thou ne les évalue qu'à vingt mille hommes. Ils attaquèrent le duc de Mercœur le 20 octobre 1601.

2. Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et de Monferrat, né en 1562, avait épousé en premières noces Marguerite Farnèse, fille d'Alexandre Farnèse, qu'il répudia pour épouser Éléonore de Médicis, fille du grand-duc de Toscane. Il mourut en 1612.

3. Christophe-Herman de Rusworms fut le principal lieutenant du duc de Mercœur dans la prise d'Albe-Royale (De Thou, liv. 126).

toutes choses pour l'année suivante, led. s[r] duc de Mantoue, sans voir l'armée du Turq, que led. s[r] duc de Mercueur avoit chassé vers Belgrade, se retira en tel désordre qu'il abandonna toute son artillerye, munitions et bagages; ce qui feist évidemment congnoistre qu'il n'eust demeuré si longtemps devant Canissa, sans la faveur dud. s[r] duc de Mercueur, tenant la campaigne, et que les Italiens ont fort dégénéré des anciens Romains, leurs prédecesseurs, et donné au Turq ung grand coup d'esperon, pour continuer ses armes de leur costé, avec espérance d'y mieux faire ses affaires que du costé de Septentrion. Et, après que led. s[r] duc de Mercueur eut comnicqué avec l'Empereur à Prague de l'ordre de la guerre en l'année suivante, s'en retournant en Lorraine, pour ses affaires particuliers, il tomba malade sur son chemin de Prague à Nuremberg; où estant arrivé il fut contrainct de se mettre au lict. Et mourut tost après au grand regret des gens de bien[1], non sans soupçon de poison, servi par la jalousie que sa vertu luy avoit engendrée. Et se peult dire de luy qu'il a aussy sagement faict ses affaires particuliers que les publiques, ayant seul de son rang et qualité laissé sa maison si nette qu'il ne doibt ny à serviteur ny à aultre créancier quelconque.

[FIN.]

1. Le duc de Mercœur mourut à Nuremberg le 19 février 1602. Saint François de Sales, dont les ancêtres avaient été pages d'honneur dans la maison de Martigues, prononça son oraison funèbre à Notre-Dame de Paris le 27 avril. Voir l'*Hist. du duc de Mercœur* de Bruslé de Monplainchamp, où l'oraison funèbre est imprimée.

SOMMAIRES

Dédicace au duc Charles III de Lorraine, p. 1. — Parenté et autres causes d'amitié de Charles de Lorraine et de Casimir de Bavière, p. 3.

Invasions précédentes de Casimir en France, p. 5. — État des affaires en 1587, p. 7. — Conférence de La Huguerye et de Guitry (janvier 1587), p. 12. — Guitry accuse le duc de Lorraine d'être affilié à la Ligue, p. 13. — La Huguerye défend le duc de Lorraine, p. 14. — Les ambassadeurs du roi de Navarre retournent Pallavicini contre le duc de Lorraine, p. 19. — Pallavicini est envoyé par eux à Beutterich, p. 20. — La Huguerye se rend auprès de Beutterich, p. 20.

Incertitude de Casimir de Bavière sur la conduite à tenir envers le duc de Lorraine, p. 21. — Il consulte La Huguerye, p. 22. — La Huguerye lui conseille de faire prendre à l'armée une autre route que la route de Lorraine, p. 23. — Capitulation imposée par Casimir aux ambassadeurs béarnais en suite de cet avis, p. 27. — Voyage de La Huguerye en Angleterre, p. 28. — Mission de Buhy en Angleterre (juin 1587), p. 30. — Buhy retourne à Heidelberg (fin juin), p. 30. — Il y revient avec le s. de Tantonville (juillet), p. 31.

Propositions de traité avec le duc de Lorraine soumises par Ségur à La Huguerye, p. 34. — La Huguerye communique ces propositions à Casimir de Bavière, p. 35. — Casimir les envoie à Buhy, à Spire, p. 36. — Le messager de Casimir ne trouve ni Buhy ni Tantonville à Spire, p. 36. — Ce contretemps fait échouer la négociation favorable au duc de Lorraine, p. 36. — Casimir envoie les propositions à Buhy, à Nancy (16 juillet), p. 37. — Les ambassadeurs béarnais cherchent à détourner Casimir de les accepter, p. 38. — Ils mettent Théodore de Bèze en mouvement, p. 38. — Lettre de Théodore de Bèze à Casimir de Bavière contre le duc de Lorraine (20 juillet),

p. 39. — Lettre du s. de Montigny, p. 42. — Réponse de La Huguerye, au nom de Casimir, à la lettre de Montigny, p. 42.

La lettre de Casimir à Buhy, du 16 juillet, arrive à Nancy entre les mains de Tantonville, p. 50. — Tantonville répond à Casimir (6 août), p. 51. — La Huguerye écrit à Tantonville et le prie de venir en toute hâte à Saverne, p. 52. — Il communique à Ségur sa lettre à Tantonville, p. 52. — Dommartin confie à La Huguerye qu'en ménageant la Lorraine l'armée pourra obtenir un avantage de 100 mille écus (3 août), p. 54. — La Huguerye consulte à ce sujet d'Haussonville, p. 55. — Conférence de La Huguerye et de Couvrelles avec d'Haussonville, près de Saverne (4 août), p. 55. — Conseil tenu à Marlenheim. On reconnaît le passage de Saverne (7 août), p. 60. — La Huguerye insiste de nouveau, au conseil de l'armée, en faveur du duc de Lorraine (8 août), p. 61.

La Huguerye confère avec Tantonville des conditions auxquelles le passage de l'armée pourra être épargné au duc de Lorraine (9 août), p. 63. — Tantonville demande jusqu'au samedi suivant pour avoir réponse du duc de Lorraine, p. 65. — Au sortir de cette conférence, La Huguerye retourne à Quatzenheim, p. 66. — Il apprend, en arrivant, que les ambassadeurs béarnais ont fait commencer les hostilités en arrêtant le capitaine Stephen, lorrain, p. 68. — La Huguerye se plaint au baron de Dohna de l'arrestation de Stephen (10 août), p. 70. — Monlouet avoue à La Huguerye que les Béarnais n'épargneront rien pour faire échouer la négociation de Lorraine, p. 71. — Colère du baron de Dohna à cette nouvelle, p. 73. — La Huguerye le dissuade de toute mesure extrême et lui conseille seulement de tenir la main ferme à la négociation de Lorraine, p. 73. — La Huguerye attend Tantonville à Saverne (11 août), p. 73. — La Huguerye et Podlitz continuent d'attendre Tantonville (12 août), p. 74. — Ils n'y reçoivent qu'une courte lettre de Buhy, p. 74.

L'armée allemande passe la montagne de Saverne, p. 75. — La Huguerye, pendant le passage, apprend que les Français n'ont pas rendu la liberté au capitaine Stephen (13 août), p. 75. — Il se rend à Phalsbourg, p. 75. — Il passe à Lixheim (14 août), p. 76. — Il apprend que Buhy ne s'est point rendu au rendez-vous parce qu'il a été arrêté par les Béarnais, p. 76. — État rétrospectif des demandes de vivres que La Huguerye avait réclamés pour l'armée, p. 76. — Conseil tenu près de Lixheim où les Béarnais exhibent une lettre du roi de

Navarre portant commandement de traiter le duc de Lorraine en ennemi (16 août), p. 79. — Buhy vient au camp, p. 84. — La Huguerye cherche à renouer la négociation de Lorraine, p. 87. — Il persuade au baron de Dhona d'adresser des représentations aux colonels allemands en faveur du duc de Lorraine, p. 88. — Mémoire rédigé par La Huguerye sur ce point, p. 88. — Les Béarnais proposent d'assiéger Sarrebourg (17 août), p. 93. — Attaque par le s. de Rosne du campement des Allemands près Eich (18 août), p. 93.

Prise et pillage de Sarrebourg, p. 95. — L'armée sous les murs de Blamont (21 août), p. 98. — Reprise des négociations avec le duc de Lorraine, p. 99. — L'armée campée à Ogeviller et à Herbeviller (22 août), p. 107. — Henri III envoie Cussy au duc de Bouillon, p. 109. — Prise et pillage du château de Gerbeviller par les Suisses, p. 114. — Conférence de La Huguerye et de Monlouet avec d'Haussonville à Lunéville pour empêcher le pillage de la Lorraine (23 août), p. 116. — D'Haussonville envoie La Bastide au duc de Lorraine pour lui rendre compte, p. 118. — La Huguerye à Lunéville, l'armée à Froville (24 août), p. 118. — Le duc de Guise à Lunéville, p. 119. — Réponse du duc de Lorraine apportée par Bastide, p. 120. — Le duc de Lorraine refuse de s'accorder avec l'armée, p. 121. — D'Haussonville et La Huguerye se séparent (25 août), p. 123.

L'armée passe la Meuse et se loge à Bayon (26 août), p. 125. — Temps affreux qui empêche l'armée de s'avancer (27 août), p. 126. — La Huguerye sauve divers petits châteaux appartenant aux s. de Rosne et de Bassompierre (28 août), p. 126. — Dhona est informé que l'ennemi fait tête à Ceintrey, p. 127. — Le duc de Bouillon perd l'occasion de livrer bataille, p. 127. — Son incapacité, p. 129. — L'armée passe la Moselle (29 août), p. 131. — Passage du mont Saint-Vincent, sur le Madon, p. 133. — Lâcheté des capitaines du roi de Navarre, p. 138.

L'armée prend le s. de Villiers, ambassadeur à Rome du duc de Lorraine, avec ses dépêches (30 août), p. 142. — Dépêche du duc de Lorraine au pape portée par Villiers, p. 143. — Les Béarnais tirent de cette dépêche la conclusion que le duc de Lorraine s'entend avec la Ligue et les catholiques, p. 146. — Réponse de Sixte-Quint au duc de Lorraine, p. 147. — Lettre de Christine de Lorraine au duc de Lorraine, p. 148. — Mémoire du cardinal Pellevé au s. de Villiers sur sa négociation, p. 151. — Interrogatoire du s. de Villiers, p. 154. — Autres lettres prises sur le

s. de Villiers, p. 157. — Les Béarnais, irrités par ces dépêches, veulent faire la guerre au duc de Lorraine, p. 160. — La Huguerye propose à l'armée de se retirer du côté de Sedan pour attendre un secours d'Allemagne, p. 162. — Opposition de Guitry à cette proposition, p. 162. — Le conseil, sur l'instance de Guitry, arrête d'entrer en Champagne, p. 163.

L'armée à Vaux. Entreprise sur Chaumont en Bassigny (6 septembre), p. 164. — Nouvelles reçues de François de Coligny, comte de Chastillon, p. 164. — La Huguerye propose d'envoyer partie de l'armée au-devant de Chastillon, p. 165. — L'avant-garde marche au-devant de Chastillon sous les ordres du comte de La Marck, p. 170. — Désordre du corps d'armée commandé par le comte de La Marck (8 septembre), p. 171. — Mauvaises nouvelles de Chastillon et de ses troupes (9 septembre), p. 174. — L'armée à Roches. La grande armée allemande est serrée par le duc de Guise, p. 176. — Guise manœuvre pour se joindre au duc de Lorraine et tomber sur Chastillon et sur le comte de La Marck (10 septembre), p. 179. — La grande armée arrive à Bazeilles, p. 180. — Elle part de Bazeilles et se rend à Brainville (11 septembre), p. 183. — Jonction avec le corps expéditionnaire de Chastillon, p. 184.

Lettre de Bassompierre par laquelle il se plaint que l'armée a brûlé ses villages en Lorraine et menace les huguenots de représailles (12 septembre), p. 185. — L'armée à Villiers-le-Sec, sur la Marne (15 septembre), p. 187. — L'armée à Châteauvillain (17 septembre), p. 189. — Prise d'un trompette, porteur de lettres du duc de Lorraine aux Allemands, par lesquelles il leur propose de quitter le service de l'armée huguenote, p. 190. — L'armée à Nicey (27 septembre), p. 193.

Lettre écrite par les Béarnais au duc de Montpensier, p. 193. — Arrivée de Monglas au camp à Thoury, près de la Loire, p. 194. — L'armée arrive à Neuvy-sur-Loire (12 octobre), p. 198. — Elle trouve le roi en personne au lieu du roi de Navarre, p. 198. — Accord des Suisses avec le roi de France (27 novembre), p. 199. — Retraite des Allemands conduite par Sessac (8 décembre), p. 201. — Négociations de La Huguerye avec le s. de Jacot pour obtenir passage par la Savoie, p. 203. — La Huguerye arrive à Genève pour négocier le passage de l'armée (18 décembre), p. 208. — Conseil tenu par les chefs à Genève en présence de Bouillon, p. 209. — La Huguerye expose le tableau

des fautes commises par Guitry, p. 210. — Résolutions prises par le conseil de guerre (3 janv. 1588), p. 211.

La Huguerye et Dohna partent pour Berne, p. 212. — Reproches adressés aux chefs du régiment de Berne, p. 213. — Dohna rentre en Allemagne par Schwartzwald, p. 214. — La Huguerye rentre en Allemagne par le Rhin (comm. février), p. 214. — Il arrive à Heidelberg, p. 214. — Il rend compte à Casimir de l'expédition, p. 215. — Casimir sollicité de maintenir l'indépendance du duc de Bouillon, p. 217. — Avis de La Huguerye sur ce point, p. 218.

Le roi de Navarre se disculpe auprès de Casimir, p. 221. — Réponse de Casimir à Des Réaux, messager du roi de Navarre (18 février), p. 221. — Dépêche de la reine d'Angleterre au sujet des subventions promises (19 mars), p. 223. — La Rochechandieu envoyé à Casimir par le roi de Navarre (1er avril), p. 224. — Avis de La Huguerye sur sa requête, p. 225. — Couvrelles envoyé par le roi de Navarre à Casimir, p. 227. — Avis de La Huguerye sur la mission de Couvrelles, p. 230. — La Noue arrive à Heidelberg (15 mai), p. 241. — Son insistance en faveur du roi de Navarre, p. 242. — Couvrelles revient à Heidelberg (30 juillet), p. 245. — Mort du prince de Condé (5 mars), p. 249.

La Huguerye demande à Casimir la permission de se retirer à Paris, p. 251. — Casimir refuse, p. 252. — Mission de Clermont-d'Amboise (21 septembre), p. 253. — Casimir refuse de faire la guerre au duc de Lorraine, p. 254. — Clermont se retire de Heidelberg (25 septembre), p. 260. — Le comte de Montbéliard tente de décider Casimir à faire la guerre en Lorraine, p. 260. — Assassinat du duc de Guise à Blois (23 décembre), p. 262.

La Huguerye redemande à Casimir l'autorisation d'aller vivre à Paris, p. 263. — Il explique les motifs de son passage au service du duc de Lorraine, p. 267. — Il se fait recommander par Casimir au duc de Lorraine, p. 268. — Casimir conseille au duc de Lorraine de rester étranger à la guerre de la Ligue de France et même de s'allier avec lui afin d'éviter les représailles des princes huguenots allemands, qui vont marcher au secours du roi de Navarre, p. 269. — État de ce qui est dû à Casimir en France, p. 273.

La Huguerye quitte Casimir pour préparer son établissement en France, p. 278. — Il se rend d'abord à Francfort et à Frankenthal (fin mars 1589), p. 278. — Il passe à Nancy (avril), p. 279. —

Conférence de La Huguerye avec d'Haussonville, p. 279. — La Huguerye expose au duc de Lorraine le projet d'alliance conçu par Casimir, p. 282. — Nouvelle conférence de La Huguerye avec d'Haussonville, p. 283. — Le duc de Lorraine répond par une acceptation aux propositions de Casimir (26 avril 1589), p. 283. — Prise de Marsal par les officiers de Metz, p. 283. — La Huguerye revient auprès de Casimir pour conférer avec lui de la réponse du duc de Lorraine (22 avril), p. 284. — Il arrive à Frankenthal (25 avril), p. 284. — Casimir répond aux lettres du duc de Lorraine (5 mai), p. 287.

La Huguerye s'achemine avec sa femme vers Nancy, p. 291. — Le duc de Lorraine écrit de nouveau à Casimir pour lui faire part des armements dont il est menacé (9 juin), p. 293. — La Huguerye fait un nouveau voyage à Spire pour apporter la lettre, 193. — Casimir ordonne à La Huguerye de venir le trouver à La Rochehutten (15 juin), p. 294. — Bruit répandu de la mort du roi de France, p. 295. — Conférence de La Huguerye avec Casimir, p. 295. — Casimir est de plus en plus attaché à son projet d'alliance avec le duc de Lorraine et les princes du cercle du Rhin, p. 296. — La Huguerye retourne à Nancy, p. 299.

Mort de Henri III (2 août), p. 300. — Aperçu sur la politique des Valois depuis François Ier, p. 301. — Prise de Jametz, ville du duché de Bouillon, par d'Haussonville, p. 305. — Le duc de Lorraine a de nouveaux avis que ses états sont menacés par les levées des princes allemands, venant au secours du roi de Navarre, et charge La Huguerye de négocier afin que la Lorraine soit laissée en dehors de la guerre, p. 307. — La Huguerye, sur l'instance du duc de Lorraine, repart pour l'Allemagne (22 août), p. 308. — Il arrive à Spire (25 août), p. 309. — Sa conférence avec le colonel Schregel, favori de Casimir, p. 309. — Il s'aperçoit que Casimir incline à passer du côté du roi de Navarre, p. 311. — Suite de ses rapports avec Schregel (16 septembre), p. 314. — Sancy et Des Réaux arrivent à Spire, au nom du roi de Navarre, afin de traiter avec Casimir et les autres princes allemands, p. 315. — La Huguerye refuse de les aider dans leur mission, p. 317. — Il reçoit, du recteur des Jésuites, communication des protestations du pape contre l'avènement de Henri IV, p. 317.

Armements soudoyés par Sancy et par des Réaux en Allemagne, p. 318. — La Huguerye en avertit le duc de Lorraine, p. 321. — L'évêque de Strasbourg, informé de ces armements par le

père recteur des Jésuites de Spire, envoie consulter La Huguerye, p. 322. — La Huguerye cherche à amener l'évêque de Strasbourg dans le parti du duc de Lorraine, p. 324. — Pour obtenir ce résultat, il lui conseille de prendre pour coadjuteur l'évêque de Metz, second fils du duc de Lorraine, p. 325. — Mort de Casimir, p. 329. — Le duc de Lorraine prend les devants et dissout les levées faites par les princes allemands au nom du roi de Navarre (nov. et déc.), p. 330. — La Huguerye, satisfait de ce résultat dû à ses combinaisons, retourne à Nancy (mars 1590), p. 333. — Le duc de Lorraine comble La Huguerye de remerciements, mais ne lui donne pas un sol, p. 334. — La Huguerye est obligé de rester à Nancy par l'état de sa santé et par le manque de ressources, p. 334. — Prise de Marsal par le duc de Lorraine, p. 335.

La Huguerye part pour Paris avec le comte de Chaligny, que le duc de Lorraine envoie contre Henri IV, p. 335. — Ils arrivent à Meaux (fin août), p. 338. — Campagne du duc de Parme autour de Paris, p. 338. — Jalousie du duc de Mayenne contre les autres princes de Lorraine, p. 338. — Monluc de Balagny et sa femme, p. 342. — La Huguerye à Paris, p. 343. — Appréciation des forces de la Ligue, p. 343. — Le conseil des Seize, p. 343. — La duchesse de Montpensier, p. 344. — Mort du cardinal de Bourbon, p. 345. — Le duc de Mercœur seul faisait bien la guerre, p. 347. — La Huguerye acquiert l'amitié du cardinal de Plaisance, nonce du pape, p. 348. — Le s. de Rosne, p. 349. — Rosne sollicite La Huguerye de prendre parti pour le roi d'Espagne, p. 349. — La Huguerye refuse, p. 352. — Il continue à servir le duc de Lorraine, p. 353.

Le duc de Lorraine appelle avec instance La Huguerye à Nancy, p. 354. — Levées préparées par Turenne en Allemagne, p. 354. — La Huguerye, retardé à Paris par le manque d'argent et par le mauvais vouloir du duc de Mayenne, conseille au duc de Lorraine de rompre les levées de Turenne, p. 354. — Le duc de Lorraine, méconnaissant ce conseil, laisse passer les troupes allemandes, p. 357. — Mayenne sollicite La Huguerye de s'engager avec lui, p. 358. — États de Paris, p. 358. — Politique ambitieuse de l'Espagne, p. 359. — Arrêt du Parlement en faveur de la loi salique (28 juin 1593), p. 362. — Traité de Suresnes, p. 362. — La Huguerye apprend que le duc de Lorraine est en marché pour s'accommoder avec Henri IV à la condition que le roi se fasse catholique, p. 364. — Le cardinal de Plaisance cherche à

détourner le duc de Lorraine de ce parti, p. 364, 368. — Mort du président Brisson (15 nov. 1593), p. 371. — Décadence des forces de la Ligue, p. 372. — Mayenne rend Paris à Henri IV (mars 1594), p. 372. — Par sa trahison Mayenne perd l'affection des catholiques, p. 372. — Mercœur conserve la direction du parti, p. 374.

Confiance du cardinal de Vendôme en La Huguerye, p. 375. — Son agent Fougace, p. 375. — La Huguerye conseille au cardinal de se retirer à Rome, p. 376. — Faute d'avoir suivi ce conseil, le cardinal de Vendôme meurt empoisonné, p. 383. — Mort de Catherine de Bourbon, fille du prince de Condé, p. 384.

Traité du duc de Lorraine avec le roi de France, p. 385. — Revendication de créances payées incomplètement, p. 386. — Henri IV veut voir La Huguerye, p. 390. — Sancy empêche La Huguerye de se rapprocher du roi, p. 390. — Avis donné par La Huguerye au duc de Mayenne du prochain siège de Laon, p. 391. — Le duc de Lorraine ne tire aucun parti de son traité avec le roi, p. 393. — Grands avantages qu'obtient Mayenne en faisant la paix, p. 393. — Le roi met les places et les finances entre les mains des huguenots, p. 393.

La Huguerye se retire en Lorraine, p. 394. — Il fait un voyage à Trèves afin de faire obtenir au cardinal de Lorraine la coadjutorerie de Trèves, p. 395. — Insuccès de cette affaire et des efforts de La Huguerye, p. 400.

Négociation tentée par La Huguerye au profit du duc de Lorraine. Le marquis Édouard de Bade, p. 404. — Le marquis de Dourlach essaie de prendre les États de Bade, p. 405. — Conseil de La Huguerye au marquis de Bade, p. 408. — Rencontre par La Huguerye du capitaine Provençal, p. 411. — Arrestation par le capitaine Provençal du baron de Polweiler, p. 412.

Éloge du duc de Mercœur, p. 417. — Traité d'Angers (20 mars 1598), p. 419. — Campagnes du duc de Mercœur en Hongrie, p. 420. — Sa mort (19 février 1602), p. 422.

ERRATA ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

TOME PREMIER.

Page 1. — Le livre premier n'est dédié ni à l'amiral de Coligny ni à son fils, mais à son petit-fils, Gaspard de Chastillon, plus tard maréchal de France (1584-1646).

P. 1, ligne 1 de la note. Au lieu de 16 *février* 1517, lisez 16 *février* 1518 (1519).

P. 18. Effacez les deux dernières lignes de la note 2 qui s'appliquent à Charles de Valois, duc d'Angoulême, et non à Henri de Valois.

P. 25, ligne 2 de la note 2. Au lieu de *le* 15 *mai* 1579, lisez *le* 6 *mai* 1579.

P. 33 et suiv. Au lieu de *Clervaut,* lisez *Clervant.*

P. 91. Ajoutez en note cette rectification, qui se rattache à la ligne 20 du texte : Coligny n'arriva pas à Blois au commencement du carême 1571, comme le dit La Huguerye, mais le 12 septembre suivant les uns, le 18 suivant les autres.

P. 96, ligne 1 de la note. Au lieu de *maison de Médicis,* lisez *maison de Ghisleri.*

P. 149, ligne 2 de la note 1. Au lieu de *après son cousin François de Vendôme,* lisez *après son oncle Louis de Vendôme.*

P. 149, ligne 4 de la note 1. Au lieu de 1860, lisez 1858.

P. 161, ligne 22. Au lieu de *Beauvoir, La Nocle et Vezines,* lisez *Beauvoir La Nocle et Vezines.*

P. 166. Remplacez la note 1 par un simple renvoi à la note de la p. 94.

P. 176, ligne 2 de la note 1. Au lieu de *Holberg,* lisez *Aolberg.*

P. 177. Remplacez le renvoi par cette note : Probablement Guillaume-Louis de Nassau, successeur de Jean de Nassau dans le stathoudérat de la province de Frise occidentale.

P. 187, ligne 3 et suiv. Au lieu de *Clanbourg,* lisez *Glaubourg.*

P. 194, ligne 1 de la note 1. Au lieu de seigneur *lorrain,* lisez seigneur *alsacien.*

P. 249, note 2. Remplacez cette note par un simple renvoi à la note de la page 14.

P. 292. Remplacez la note 2 par celle-ci : J.-J. de Jongue, secrétaire d'État, dit Junius.

P. 394, ligne dernière des notes. Au lieu de 15 *mai*, lisez 6 *mai*.

P. 422, ligne 3 de la note. Lisez : fut le père du cardinal de Sourdis et de son frère, tous deux archevêques de Bordeaux.

P. 425, ligne 9. Au lieu de *le temps de requerir*, lisez *le temps le requerir*.

P. 429, avant-dernière ligne de la note 3. Au lieu de *le* 21 *octobre* 1619, lisez *le* 23 *octobre* 1616.

TOME SECOND.

P. 8, ligne 2. Au lieu de *l'honneur*, lisez *l'humeur*.

P. 19, ligne 25. Au lieu de *et on voyoit*, lisez *et en voyoit*.

P. 68. Remplacez la note 1 par la suivante : L'Argentière, col qui fait communiquer les vallées de Barcelonnette et de Château-Dauphin (Basses-Alpes).

P. 68, note 3. Le capitaine La Briolle est Jacques de Bosse, s. de la Breoulle, gouverneur de Seyne, fils de Jacques de Bosse, s. de la Breoulle, et de Marguerite de Coques.

P. 70, ligne 18. Au lieu de *qu'il en avoit*, lisez *qu'il en auroit*.

P. 70, ligne 22. L'agent de Lesdiguières à la cour de Savoie était Pierre de Servain ou de Salvaing, également agent du roi de Navarre.

P. 137, ligne 2 de la note 3. Au lieu de *le maréchal de Tavannes*, lisez *Guillaume de Saulx-Tavannes*.

P. 179, ligne 6 de la dernière note. Au lieu de 1602, lisez 1612.

P. 186, ligne 3 de la note. Au lieu de *Pacot*, lisez *Paquot*.

P. 228, ligne 24. Au lieu de *si j'en eusse ouvert*, lisez *si je n'en eusse ouvert*.

P. 236, ligne dernière des notes. Au lieu de *Bommel*, lisez *Rommel*.

P. 238, ligne 1 de la note 2. Au lieu de *En* 1574, lisez *En* 1474.

P. 309, ligne 3 de la note. Au lieu de *son petit-fils*, lisez *son gendre*.

TOME TROISIÈME.

P. 52, note. Ce ne fut pas le capitaine Couvrelles, mestre de camp de l'artillerie, qui fut tué pendant la campagne, mais un autre du même nom. Cette erreur est répétée dans la note de la page 227.

P. 149, ligne dernière des notes. Au lieu de 1590, lisez 1596.

P. 181, ligne 1 de la note. Au lieu de *capitaine allemand*, lisez *capitaine d'origine française*.

P. 343, ligne 4 de la note, et p. 371, ligne 5 de la note 1, au lieu de 1591, lisez 1593.

TABLE ANALYTIQUE

A

Abraham, ancien secrétaire de Coligny, I, 187. — Envoyé avec La Huguerye en Hollande, 272. — Passe à la Rochelle pour affaires du comte de Chastillon, 291.

Accortement, adroitement, II, 226.

Abreschwiller (Meurthe), quartier général de l'armée, III, 106.

Acraigne (Meurthe), escarmouche, III, 128. — Quartier général de l'armée, 130.

Affenstein, maréchal de camp de Ludovic de Nassau, I, 219. — Raconte à La Huguerye les incidents de la bataille de Mookerheide, 230. — Avait combattu sous les ordres de Christophe de Nassau, 233. — Se rend auprès du prince d'Orange, 253. — Lieutenant-colonel de Clervant, 353.

Aix-la-Chapelle (Source minérale de), I, 441.

Alain, capitaine huguenot provençal, de la maison de Ludovic de Nassau, I, 142. — Envoyé à Genève par ce prince, 150. — Envoyé à Orange, 157.

Alava (François de), ambassadeur d'Espagne en France, séjourne à Melun, I, 27. — Trompé par Antoine Ollivier, 28. — Confère avec le roi, 29. — Comment il aurait pu étouffer les troubles de Flandre, 146.

Alava (dame de), ambassadrice d'Espagne, voyage avec La Huguerye, I, 7.

Albe (Fernand Alvarez de Tolède, duc d'), I, 29. — Son entreprise sur Flessingue, 102. — L'abandonne, 110. — Communique avec le roi touchant l'expédition de Genlis, 126. — Commence la batterie de Mons, 129. — Signe la capitulation de Mons, 140. — Veille à la stricte exécution des conditions de la capitulation, 143. — Rappel de sa conduite à Mons, II, 120.

Albe-Royale, ville de Hongrie, prise par le duc de Mercœur III, 420.

Albert V à la diète d'Augsbourg, I, 249.

Albornoz (Juan de), secrétaire du duc d'Albe, I, 118.

Alençon (François de Valois, duc d'), mécontent de la Saint-Barthélemy, I, 169. — Commence à se démontrer au siège de la Rochelle, 182. — Se met à la tête du tiers parti, 184. — Sondé sur ses dispositions par le s. de Saint-Martin, 190. — Ses tergiver-

sations, 202. — Ludovic de Nassau et les princes allemands projettent de le pousser sur le trône de France à la mort de Charles IX, 204. — Traite avec La Huguerye, 210. — Sa réponse, 212. — Ses hésitations, 214, 249. — Prend part à la conspiration des Politiques, 260. — Retenu prisonnier à la suite de cette conspiration, 295. — S'enfuit de Paris avec la complicité de la reine-mère, 352. — Est rejoint à Dreux par cette princesse, 353. — Son entrevue à Blois avec Catherine de Médicis, 354. — Dépêche Bournonville au prince de Condé, 354. — Avoue et prend à sa charge les levées de Condé en Allemagne, 358. — Se dit empoisonné, 360. — Ses tergiversations vis-à-vis de l'armée allemande et de Condé, 373. — Arrive à Moulins, 374. — Chef des Malcontents, 380. — Recule et s'éloigne de l'armée allemande, 389. — Rejoint l'armée allemande, 390. — Avocat de la paix (1576), 391. — N'amène aucune troupe, 392. — N'apporte aucun argent, 393. — Entre à Moulins, 395. — S'avance au-devant de la reine-mère à Nemours, 400. — Prétexte une maladie pour ne pas quitter Moulins, 400. — Cherche à attirer Casimir de Bavière dans l'intérieur de la ville, 415. — Refuse de s'associer avec le prince d'Orange, 430. — Presse Condé de le suivre en Berry, 437. — Devient duc d'Anjou à la suite du traité de Monsieur. — Voyez *Anjou* pour la seconde partie de sa vie.

Alençon, ville, prise par la Ligue, III, 296.

Alexandre, ministre protestant, négocie avec le prince de Lutzelstein, I, 295.

Alexandrin, cardinal, neveu de Pie V, en mission en France, I, 50, 96. — Sa rencontre avec le train de Jeanne d'Albret, 96.

Alincourt, voyez *Villeroy*.

Allegre (Yves d'), otage de l'exécution du traité de Monsieur, I, 428. — Sa rançon, II, 153.

Allemagne, pleine de noblesse, I, 166.

Allemands (ambassadeurs des princes huguenots) arrivent à Villers-Cotterets auprès du roi, I, 11. — Quittent la France, 17.

Alpen, dans l'électorat de Cologne, I, 230.

Alzei, dans le bas Palatinat, I, 246.

Amboise, résidence de la cour en 1571, I, 36.

Amiens, reprise par Henri IV, III, 416.

Amoureux (Guerre des), II, 47.

Amours (Louis d'), ministre protestant, apporte à Mons la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy, I, 129. — Ambassadeur du prince de Condé à la diète de Ratisbonne, 361.

Andelot (Charles de Coligny, s. d'), otage des reîtres, I, 329. — Otage du prince de Condé à Strasbourg, 362.

Andelot (Haute-Marne), lieu de campement de Casimir de Bavière, I, 439. — Passage de l'armée allemande (1587), III, 178.

Andernach, sur le Rhin, prise par les Espagnols pendant la guerre doctorale, II, 246, 258.

Anet, résidence de la cour en 1571, I, 36.

Angers (Traité d') entre Henri IV et le duc de Mercœur, III, 417, 419.

Anglais; leur haine traditionnelle pour les Français bien affaiblie au XVIe siècle, I, 79. — Jaloux des Français à Flessingue, 142.
Angoulême (duchesse d'), voyez *Diane de France*.
Angoulême (Henri d'), grand prieur de France, veut entendre Cavaignes au conseil du roi, I, 18.
Anhalt (prince d'), capitaine allemand, III, 329.
Anjou (Henri de Valois, duc d'), voyez *Henri III*.
Anjou (François de Valois, duc d'), voyez *Alençon* pour la première partie de sa vie.—Sa perfidie après le traité de Monsieur, I, 441. — L'espoir des Pays-Bas huguenots, II, 2. — N'ose entrer en Flandre, 9. — Appelle La Huguerye à Mons, 20. — Assiège Binch, 21. — Recherche en mariage Élisabeth d'Angleterre, 23. — Représenté par La Noue à Cambrai, 43. — Envoie le capitaine La Vergne au prince de Condé, 82. — A Coutras avec le roi de Navarre, 82. — Jaloux de l'influence de Condé en Languedoc, 86. — Prépare la paix avec le roi malgré Condé, 89. — Son rôle en Flandre jugé par La Huguerye, 102. — A Cambrai, 120, 136. — Son élection dans les Pays-Bas, 155. — Songe à épouser une infante d'Espagne, 156. — Prépare un coup de main en Flandre, 186. — Ruine de son ambition en Flandre, 195. — État de ses affaires en Flandre en 1582, 205. — Accusé de l'attentat de Jauréguy, 206. — Cherche à attirer La Huguerye à son service, 207. — Son entreprise sur Anvers, 218. — Son retour en Flandre, 271. — Sa mort, 272. — Rappel de son prétendu empoisonnement à Blois, III, 259. — Rappel de sa mort, 304. — Rappel de ses intrigues en Flandre, 353.
Antoine (le Grand), voyez *Ollivier*.
Antoine de Bourbon, roi de Navarre, perdu par l'ambition de devenir lieutenant général du royaume de France, I, 61, 62. — Surnommé le Fainéant, 83. — Ses hésitations, 83. — Son ambition, 126.—Sa mort, 126.
Antoine, valet de chambre de la princesse de Condé, III, 249. — Complice de l'empoisonnement du prince, 350.
Anvers, en Brabant; coup de main manqué du duc d'Anjou sur cette ville, I, 236; II, 218.
Anzy-le-Franc (Yonne), lieu de campement de Condé et de Casimir de Bavière, I, 421.
Arbre (Chambre de l') au château de Heidelberg, III, 242.
Aremberg (Jean de Ligne, comte d'), I, 237. — Ses droits à la succession de Clèves, II, 221. — Commande les forces espagnoles dans la guerre doctorale, 251.
Aremberg (Charles de Ligne, comte d'), sur le Rhin, III, 357.
Arenes (Jean Dauvet, s. d') presse Condé de s'accommoder avec la cour, I, 314. — Député du parti huguenot à la cour, 334. — Député aux conférences de Moulins, 394. — Corrompu par les courtisans de Condé, II, 96.
Argenlieu, voyez *Hargenlieu*.
Armada (l'Invincible) défaite dans la Manche, II, 271; III, 259.
Artevitti, consul de Marseille, négocie avec Condé, II, 87.

Artigotti, lieutenant-colonel lorrain, III, 116. — Assiste à l'entrevue de Lunéville, 117.
Artois (Entreprises conduites par Ludovic de Nassau sur les frontières de l'), I, 105.
Atheines (s. d'), voyez *Datenes*.
Aubigny (baron d'), capitaine flamand du parti espagnol, I, 174.
Augsbourg (Diète d'), I, 249.
Augsbourg, ville impériale, sollicitée par le prince de Condé, I, 268.
Augsbourg (cardinal d'), voyez *Truchses (Otto)*.
Auguste, duc de Saxe, I, 11.
Aumont (Jean d'), maréchal de France, à la cour, III, 247. — Dévoué à Henri IV, 307. — Menace la Lorraine au nom du roi, 319.
Auneau (combat d'), III, 204.
Auroux, aumônier de la reine, III, 159.
Autriche (Charles, archiduc d') négocie son mariage avec la reine d'Angleterre, I, 188.
Autriche (Don Juan d') dans les Pays-Bas, II, 4. — Sa mort, 23. — Rappel de sa tactique au siège de Namur, 238.
Autriche (Isabelle d'), fille de Philippe II, prétendante au trône de France, III, 359.
Autriche (Ernest d'), candidat au trône de France, III, 359. — Lieutenant général du roi d'Espagne en Flandre, 405.
Avaler, descendre en aval, II, 246.
Aventigny (s. d'), conseille à Condé de renouer avec Charlotte de La Trémoille, II, 331.
Averly (s. d'), avocat français au service de M^lle^ de Bourbon-Condé, I, 351.
Avila (Don Sancho d'), capitaine espagnol, opposé à Ludovic de Nassau, I, 220. — Sa tactique à la bataille de Mookerheide, 232.

B

Bade (Jacques, marquis de), prend part à la guerre doctorale, II, 232. — Lieutenant de Casimir de Bavière, II, 241, 255.
Bade (Philippe, marquis de), II, 266.
Bade (Édouard, marquis de), perd son marquisat, III, 404. — Son goût pour les plaisirs, 409. — Accueille des routiers destrousseurs de grand chemin, 410. — Sa mort, 416.
Bade (Marie d'Eichen, marquise de), III, 409.
Bade (Philippe, chevalier de), III, 407.
Bade, château, III, 406.
Balagny (Jean de Monluc, s. de), mis dans Cambrai par le duc d'Anjou, II, 158. — Souverain de Cambrai, III, 342.
Balagny (Renée de Clermont, dame de). Son courage, III, 342.
Balbiani (Manfredo) à Genève, III, 210.
Balthazar, interprète suisse, agent secret de Bellièvre, I, 366.
Banos (Théophile), ministre protestant à Francfort, I, 255. — Devenu usurier, II, 195. — Banquier de Condé à Francfort, II, 218.
Barbaste (le meunier de), surnom donné au roi de Navarre, à cause d'un moulin de ce nom appartenant à la maison d'Albret, I, 104.
Barchon (s. de), capitaine Liégeois, gouverneur d'Orange pour le prince d'Orange, II, 74.
Barisy (s. de), apporte au roi à Gaillon les plaintes du pays messin, I, 33.
Bartas (Guillaume de Salluste,

s. du), agent de la négociation du mariage de Catherine de Navarre avec Jacques Ier, III, 259.
Barthélemy, receveur général du bas Languedoc, officier concussionnaire, II, 81, 210.
Bassompierre (Christophe de), colonel au service du duc de Lorraine, III, 7. — Hostile au projet d'accord de Charles III avec l'armée allemande, 85. — Se plaint des pillages des Français, 185. — Agent de Charles III auprès de la Ligue à Paris, 348. — Son avis sur les négociations de Charles III et de Henri IV, 365.—Auteur du traité de Charles III et de Henri IV, 385. — Négocie pour son compte personnel avec Henri IV, 390. — Avertit le duc de Mayenne du prochain siège de Laon, 392. — Protecteur du marquis de Bade, 407.
Basta (Georges, comte de), capitaine Albanais, conseiller du comte d'Aremberg, II, 251.
Bastille (La) du faubourg Saint-Antoine, à Paris, commandée par Bussy Le Clerc, III, 371.
Baudichon, médecin du prince de Condé, I, 192.
Bavière (duc et électeur de), voyez *Othon Henri, Frédéric II, Frédéric III, Frédéric IV, Ludovic V.*
Bavière (Jean-Casimir, duc de), fils de l'électeur palatin, I, 136. — Promoteur de la ligue des princes huguenots en Allemagne, 166. — Ordonne à La Huguerye de dresser un état de troupes propres à entrer en France, 226. — Son âpreté au gain, 266. — S'occupe des armements du parti huguenot français, 316. — Difficultés qu'il soulève dans ses conférences avec Condé, 318. — Il demande les évêchés de Metz, Toul et Verdun, 319. — Son avarice fait oublier ses grandes qualités, 349. — Préside à la montre des reîtres à Salonne, 363. — Entre à Moulins, 395. — Tire Condé du piège où il est tombé à Cerquenseaux, 412. — Accepte certains biens en échange des trois évêchés qui lui avaient été promis, 416. — Rentre en Allemagne, 439. — Proteste contre l'inexécution du traité de Monsieur, 444. — Prépare son intervention en Flandre, 461. — Mécontent du roi de Navarre, 461. — N'est pas l'ami du prince d'Orange, II, 5. — Fait tête à don Juan d'Autriche, 9. — Arrive en Flandre, 12. — Son entrevue avec l'archiduc Mathias à Lier, 21. — Passe en Angleterre, 22. — Envoie La Huguerye en Angleterre, 30. — Tuteur du jeune duc de Bouillon, 39. — Négocie avec le duc de Guise par l'entremise de Maleroy, 40. — Et par l'entremise du comte de Vignory, 51. — Demande Metz, Toul et Verdun, 52. — Mécontent de la vie débauchée du roi de Navarre, 142. — Propose plusieurs mariages à Condé, 144. — Cherche à faire échouer les projets du duc d'Anjou en Flandre, 145. — Se saisit de Neustadt, 150. — Charge La Huguerye d'une mission pour Condé, 151. — Convoque La Huguerye à Heidelsheim, 181. — Traite de l'affaire de Cologne et prend la défense de Gebhart Truchses, 184. — Retient La Huguerye auprès de lui, 186. — Rembourse à La Huguerye les frais de ses voyages, 197. — Analyse de sa dépêche au duc de Bouillon, 199. — Conseils qu'il lui donne,

200. — Sa lettre à La Huguerye, 208. — Ses négociations avec Maleroy, 212. — Prépare la guerre de Cologne, 228. — Donne des chevaux à La Huguerye, 229. — Entre en campagne en faveur de Gebhart Truchses, 235. — Son ambition personnelle dans la guerre doctorale, 241. — Ses opinions théologiques, 243. — S'avance jusqu'à Freudenberg, 248. — Rejoint Gebhart Truchses à Bonn, 248. — Se laisse séduire par les Espagnols, 253. — Bat en retraite, 257. — Apprend la mort de Frédéric de Bavière, 259. — Part en poste pour Heidelberg, 262. — Sa lettre à Condé, 275. — Écoute La Huguerye à son retour de Nérac, 326. — Sa générosité, 330. — Avertit Gebhart Truchses du retour de La Huguerye, 330. — Tuteur du duc de Bouillon, 336. — Nouvelles générosités vis-à-vis de La Huguerye, 342. — Convoque les ambassadeurs du roi de Navarre à Neuchloos, 346. — S'engage à venir au secours des Huguenots de France, 349. — Son mécontentement du roi de Navarre, 360. — Reproche à Guitry les mauvais conseils qu'il a donnés au duc de Bouillon, 369. — Ses demandes en retour de l'intervention de 1587, 375. — Demande la neutralité pour le duc de Lorraine, 376. — Accepte comme garanties les terres du roi de Navarre en Pays-Bas, 379. — Son éloge écrit par La Huguerye, 385. — Presse La Huguerye de passer en Angleterre, 392. — Demande Condé pour commander l'armée de 1587, 403. — Ordonne à La Huguerye d'accompagner l'armée, 410. — Choisit le baron de Dhona comme feld-maréchal, 411. — Donne pour instruction à La Huguerye de ménager les états du duc de Lorraine, 414. — Sa liaison avec le duc de Lorraine, III, 4. — Élevé en France, 5. — Rappel de son invasion en France de 1567, 5. — Rappel de son invasion de 1575, 6. — Veut ménager les états de Lorraine, 6. — Conseillé par le roi de Navarre de tourner les forces de l'armée allemande contre la Lorraine, 8. — Son mécontentement de la prise d'armes du duc de Bouillon, 10. — Tuteur du duc de Bouillon, 11. — Suit les conseils de La Huguerye dans le plan de campagne de 1587, 22. — Voudrait protéger indirectement les états de Lorraine, 23. — Demande le territoire de Metz, Toul et Verdun, 28. — Accepte l'accord proposé par Ségur pour ménager la Lorraine, 35. — Envoie cet accord à Buhy à Spire, 36. — Cherche à en adoucir les stipulations, 37. — Répond aux lettres de Montigny, 41. — Ses intérêts dans la guerre de 1587, 49. — Sa lettre à Buhy est envoyée par Ségur à Nancy et tombe aux mains de Tantonville, 50. — Sa volonté est de ne pas faire la guerre au duc de Lorraine, 84. — Envoie chercher La Huguerye en coche, 214. — Reçoit l'éphéméride de La Huguerye, 215. — Se plaint des ambassadeurs du roi de Navarre, 216. — Consulte La Huguerye sur les affaires de Mademoiselle de Bouillon, 218. — Communique à La Huguerye la mission de La Roche-Chandieu, 225. — Sa réponse à Couvrelles, 235. — Se plaint au duc de Lorraine de ses excès contre certaines de ses villes, 238. —

Sa réponse à La Noue, 244. — Se résout à abandonner les affaires du roi de Navarre, 250. — Refuse à La Huguerye l'autorisation d'aller à Paris, 253. — Sollicité par le comte de Montbéliard contre le duc de Lorraine, 260. — Accorde à La Huguerye de se retirer en France, 266. — Le recommande au duc de Lorraine, 268. — Son mémoire au duc de Lorraine pour renouer l'alliance des deux maisons, 269. — État de ce qui lui est dû en France, 273. — Rappel de ses anciennes expéditions en France, 274. — État de ce qui lui est dû en Hollande, 275. — Appelle La Huguerye à la Roche-Hutten, 294. — Son incertitude, 299. — Son peu d'affection pour sa femme, 312. — La poursuit en adultère, 329. — Sa mort, 330.

Bavière (Élisabeth de Saxe, duchesse de), fait un présent à la femme de La Huguerye, II, 330. — Peu aimée de son mari, Jean-Casimir de Bavière, III, 312. — Poursuivie pour adultère, 328. — Sa mort, 329.

Bavière (Ernest de), élu archevêque de Cologne, II, 236.

Bavière (Christophe de) sert sous les ordres du prince d'Orange, I, 136. — Envoyé au-devant de Henri de Valois, roi de Pologne, 192. — Disparaît pendant la bataille de Mookerheide, 236.

Bavière (Dorothée de Danemarck, duchesse de), III, 4. — Sa mort, 4.

Bayon (Meurthe), campement de l'armée allemande, III, 125.

Bazoilles-sur-Meuse (Vosges), près de Neufchâtel, lieu de passage de l'armée allemande en 1576, I, 370. — Lieu de passage de l'armée allemande en 1587, III, 178, 182.

Beauchamp, dépêché par le roi de Navarre au prince de Condé, II, 83. — Dépêché par le même à Casimir de Bavière, 359, 385. — Apporte une lettre du roi de Navarre, commandant à l'armée allemande de faire la guerre en Lorraine, III, 80.

Beaufort (s. de), ambassadeur de France en Suisse, I, 151. — Envoyé par le roi au prince de Condé après l'entrevue du duc d'Alençon avec la reine-mère, I, 354.

Beaujeu, guidon de la compagnie de gens d'armes de Coligny, I, 124. — Agent du duc d'Anjou en Flandre, II, 20. — Désigné pour traiter avec le duc de Lorraine, III, 104. — Saisit le s. de Villiers et ses dépêches, 142. — Désigné pour aller au-devant de Chastillon, 170. — Favori du comte de Montbéliard, 261.

Beaumont, ministre protestant, à Heidelberg, I, 221. — Vendu au roi de Navarre, III, 73, 223. — Sa joie à la nouvelle de la mort du duc de Guise, 263. — Suspect à La Huguerye, 286.

Beaumont (s. de), chancelier du duc d'Alençon, I, 423.

Beaumont (Charles du Plessis, s. de), ambassadeur du roi de Navarre, III, 33.

Beaumont en Brie, lieu de campement de l'armée allemande (1576), I, 411.

Beaupuis, capitaine français, commande les 200 arquebusiers envoyés à Sedan, I, 213. — Son voyage, 214.

Beauris (s. de), de Milan, III, 158.

Beausemblant, tailleur et valet de chambre du roi de Navarre, envoyé au prince de Condé,

II, 83. — Ses assignations sur le sel de Peccais, 133.
Beauvais (Louis de Goulard, s. de), conseiller favori de Jeanne d'Albret, I, 47. — Arrive à Chenonceaux, 47. — Conseille à Jeanne d'Albret de refuser le double mariage proposé pour le prince et pour la princesse de Béarn, 79. — Député aux conférences de Moulins, 1576, 394.
Beauvoir La Nocle (s. de) presse Condé de s'accommoder avec la cour, I, 314. — Député du parti huguenot à la cour, 334. — Envoyé en message à Condé, II, 55. — Un des ambassadeurs du roi de Navarre, III, 81. — Se porte garant de la valeur martiale du duc de Bouillon, 135. — Confident de Guitry, 191.
Bechamp, abbaye (Moselle), lieu de passage de l'armée allemande (1587), III, 125.
Bedburg, dans le duché de Juliers, I, 229.
Beel (Robert), beau-frère de l'ambassadeur d'Angleterre, Walsingham, et son agent de confiance, I, 54. — Envoyé à la Rochelle, 55. — Cherche à faire réussir le mariage de Henri de Navarre avec la reine Élisabeth d'Angleterre, 59. — Retourne à Blois, 89.
Belcastel (Léon de), page et complice de la princesse de Condé, III, 249. — Sa mort, 349.
Belgrade, sur le Danube; retraite des Turcs, III, 421.
Bellanger, agent de Condé à Paris, II, 321.
Bellefontaine (Haute-Marne), passage de l'armée allemande (1587), III, 189.
Bellegarde (Roger de Saint-Lary, s. de), maréchal de France, dans le marquisat de Saluces, II, 60.
Belleguise (s. de), otage de Lorraine, III, 116.
Belesbat (Michel de), voyez *Fay*.
Bellièvre (Pomponne de), dépêché par le roi au prince de Condé, I, 364. — Sa mission auprès de l'armée allemande, 365. — Ses efforts pour décider Condé à renvoyer l'armée allemande, 367. — Garant du traité de Monsieur, 418. — Otage du traité, 429. — Emmené en Allemagne par les reîtres, 439. — Secrétaire du roi, négociateur du traité de Fleix, II, 94. — Chargé de négocier la réconciliation du roi de Navarre et de sa femme, 307. — Jugé par La Huguerye, 309. — Ses conseils à Casimir de Bavière à Charmes, III, 6.
Belot, valet de chambre du comte de La Marck, II, 398.
Benstein (s. de), gouverneur de Bich, III, 291.
Bergerac (Paix de), I, 460.
Bernay (Raymond de), messager du duc d'Épernon en Angleterre, III, 257.
Berndorf, colonel allemand, fait partie de l'expédition de 1587, II, 386. — Reçoit l'ordre d'aller à Saint-Urbain, III, 176. — Chargé d'accompagner Chastillon dans une entreprise sur Langres, 187. — Consulté sur un pamphlet apporté par La Roche-Chandieu, III, 224.
Berne (Conseil d'État de) reçoit les plaintes du baron de Dohna contre le non accomplissement de la capitulation signée avec le roi de Navarre, III, 213.
Bernstorf, capitaine allemand, fait prisonnier, III, 212.
Berren (Frédéric von), voyez *Verren (Frédéric von)*.
Betencourt (s. de), lieutenant de la cornette du comte de La Marck, III, 173.
Beutterich (Pierre), conseiller et favori du duc Casimir de

Bavière, I, 349. — Chargé de la levée des Suisses, 350. — Sa dextérité pour contenter les reîtres, 363. — Découvre la trahison du secrétaire Vaeyer, 386. — Député aux conférences de Moulins, 1576, 394. — Négocie avec La Huguerye le projet de traité entre Casimir de Bavière et le prince d'Orange, 410. — Messager de Casimir de Bavière aux États de Blois, 441. — Présent au conseil de Casimir de Bavière, 461. — Compose *le Patriote*, II, 24. — Menacé par le prince d'Orange, se retire à Heidelberg, 25. — Accompagne Condé en Languedoc, 67. — Suit Condé à Montauban, 131. — Avertit La Huguerye des embûches où est tombé Condé, 134. — Quitte Condé, 135.—Dissuade le roi de Navarre de se joindre à Henri III, 142. — Traite avec Maleroy au nom de Casimir de Bavière, 177. — De docteur devient colonel, 224. — Commande un régiment pendant la guerre doctorale, 231. — Descend le Rhin jusqu'à Bonn, 235. — Blessé d'une arquebusade pendant la guerre doctorale, 247, 257. — Son amour de l'argent, 253. — Approuve la résolution de La Huguerye de faire un voyage à Nérac, 328. — Ses négociations avec les ambassadeurs du roi de Navarre, 359. — Malade, 363, 371. — Favori de Casimir, III, 12. — Communique à La Huguerye le plan de campagne des ambassadeurs du roi de Navarre, 20.

Beutterich le jeune, messager, III, 175.

Bèze (Théodore de) divulgue les projets de Ludovic de Nassau, I, 151. — Sa lettre à Casimir de Bavière, véritable acte d'accusation contre le duc de Lorraine, III, 38. — Se trouve à Genève au moment de la retraite de l'armée allemande (1588), 210. — Partisan de l'alliance de Casimir de Bavière et de Henri IV, 312.

Bezi (s. de), conseiller du prince de Condé, I, 356.

Bielefeld, résidence du duc Charles de Deux-Ponts, III, 413.

Bingen, sur le Rhin, I, 240.

Biosat (Allier), près de Montpensier, passage de l'armée huguenote (1576), I, 884.

Birague (Charles de), voyez *Sacremore*.

Biron (Armand de Gontaut, s. de), conseiller du duc d'Alençon, I, 391. — Envoyé au roi de Navarre, III, 196. — A la cour, 247.

Bischwiller (Alsace), pillée par les lansquenets (1587), III, 89.

Blacons (Hector de La Forest, s. de), capitaine à Orange, II, 73. — Reçoit Condé à Livron, 76. — Commande à Livron pour les Huguenots, 138.

Blamont (Meurthe), quartier général de l'armée allemande (1587), III, 98. — Faiblesse de la place, 102.

Bleichtern, prison de la princesse d'Orange, I, 251.

Blois, lieu de l'entrevue de la reine-mère et du duc d'Alençon, I, 354. — États de 1576, 442. — Les états envoient des députés au roi de Navarre, 449. — États de 1588, III, 262.

Bodin (Jean), contrôleur de la maison du roi de Pologne, expédié par ce prince à la reine-mère, I, 315.

Boiscommun en Brie, lieu de campement de l'armée allemande (1576), I, 411.

Bold (von), voyez *Wambold*.

Bolweiler (baron de) surpris et détroussé par le capitaine provençal, III, 412.
Bongars, capitaine flamand, au siége de Mons, I, 128.
Bonn, assiégée par le prince de Chimay, III, 236. — Prise par Martin Schenk, III, 220.
Bonnet, secrétaire du duc de Lorraine, voyez *Bouvet*.
Bonstetten, capitaine bernois, remplaçant du colonel Thielman, III, 213.
Boock (Hans), colonel allemand, I, 268. — Convoqué à Herford par La Huguerye, 327. — Fait partie de l'armée d'invasion de 1576, 374. — Fait partie de l'armée d'invasion de 1587, II, 387. — Surpris par le s. de Rosne, III, 93. — Reçoit l'ordre d'aller à Saint-Urbain, 176.
Borsch, voyez *Boock*.
Bossulas (s. de), chancelier de l'armée allemande, 1575, I, 378.
Bossut (Maximilien, comte de), II, 9.
Boucard (s. de), capitaine français, tué à la défense de l'abbaye d'Epinlieu, près Mons, I, 118.
Bouchard, ambassadeur du prince de Condé à la diète de Ratisbonne, I, 361.
Bouchard, abbé de Bellechasse, ancien précepteur du cardinal de Vendôme, III, 383.
Bouchard de Dieppe, bourgeois, conseiller de Montmorency-Meru, I, 374. — Trompe Condé, 375.
Boucher (Charles), prévôt des marchands à Paris, III, 355.
Boucher (Jean), curé de Saint-Benoist, prédicateur ligueur, III, 372.
Bouillon (Maison de), sa puissance et ses alliances, II, 172.
Bouillon (Henri-Robert de La Marck, duc de), entre dans le tiers parti, I, 184. — Cherche à marier Charlotte de Montpensier avec l'archevêque de Cologne, 204. — Ses projets pour mettre à profit la mort prochaine de Charles IX, 204. — Reçoit La Huguerye à Sedan, 207. — Sa réponse aux propositions apportées par l'auteur, 208. — Reçoit La Huguerye de nouveau à son retour de Paris, 215.
Bouillon (Françoise de Bourbon-Montpensier, duchesse de); son entretien avec La Huguerye, II, 201.
Bouillon (Guillaume-Robert de La Marck, duc de), fils des précédents, pupille de Casimir de Bavière, II, 29. — Sollicité d'entrer en alliance effective avec Casimir de Bavière, 55. — Accueille bien La Huguerye, 155, 198. — Conseils qu'il reçoit de Casimir de Bavière, 200. — Ses prétentions dans l'affaire de la succession de Clèves, 215, 221. — Réclame une dette aux habitants de Liége, 220. — Rapporte à La Huguerye des nouvelles de Paris, 271. — Sa lettre à Condé, 275. — Donne asile à tous les réformés, 335. — Prend les armes, 339. — Ses exactions à l'égard de La Huguerye, 340. — Surprend la place de Rocroy, 367. — Propose de lever un régiment dans le duché de Clèves, 386. — Pressé par le duc de Guise à Sedan, 391. — Proposé comme chef de l'expédition de 1587, 396. — Signe une trêve avec le duc de Guise, 408. — Demande le commandement de l'expédition de 1587, 409. — Prend inconsidérément les armes, III, 11. — Chef de l'armée d'invasion, 29. — Ses intérêts dans la guerre de 1587, 48. —

Vivres nécessaires à sa maison militaire, 76. — Malade, fait présider le conseil par son frère, 79, 90. — Entre à Sarrebourg, 95. — Malade, 107. — Se range à l'avis de faire la guerre en Lorraine, 107. — Son accord secret avec le roi pour prolonger la guerre en Lorraine, 110. — Dominé par Guitry, 113. — Marche avec le baron de Dhona contre l'ennemi à Ceintrey, 128. — Son incapacité, 129. — Occupé uniquement de trouver de bons logis pour lui, 130. — Son peu d'ardeur militaire, 131. — Affaire du passage du mont Saint-Vincent, 132. — Son attitude peu martiale dans cette circonstance, 135. — Son indifférence pour son frère, 171, 175. — Ecrit à Henri III pour le détacher de la Ligue, 193, 196, 198. — Arrive à Genève, 208. — Sa mort, 209, 217.

Bouillon (Charlotte de La Marck, duchesse de), sœur du précédent, prise par le prince de Condé pour sa fille, II, 56. — Proposée en mariage à Condé, 144. — Héritière de ses frères, III, 216. — Envoie un ambassadeur à Casimir de Bavière, 217. — Ses affaires à la fin de 1588, 263. — Négociations de son mariage avec le prince de Bavière, 329.

Bouillon (Henri de la Tour, duc de), voyez *Turenne*.

Bouillon (Hôtel de) à Paris, I, 210.

Bouk, voy. *Boock*.

Boulogne assiégée par le duc d'Aumale, III, 247.

Bourbon (Maison de) souvent alliée avec la maison de France, I, 51, 57. — Appui des Montmorency contre les Guises, II, 172.

Bourbon (Charles de Bourbon, cardinal de), négociateur du mariage de son frère, le prince de Conti, avec la comtesse de Montafié, II, 137. — Emprisonné à Blois, III, 262. — Roi de la Ligue, 345.

Bourbon (Catherine de), sœur de Henri IV; négociations de mariage avec le roi d'Écosse, I, 45. — Présente aux adieux de Ludovic de Nassau à Jeanne d'Albret, 104. — Courtisée par le prince de Condé, II, 87. — Négociation de son mariage avec Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, 373; III, 17. — Courtisée par le comte de Soissons, 246.

Bourbon (Catherine de), fille du prince de Condé, voyez *Condé* (Catherine de).

Bourges, livrée par Genlis (1562), I, 125.

Bourmont (Haute-Marne), village voisin du passage de François de Chastillon, III, 182.

Bournonville (s. de), dépêché par le duc d'Alençon au prince de Condé après son entrevue avec la reine-mère, I, 354.

Bourris, seigneurie en Normandie, où les chefs protestants confèrent avec François de Montmorency touchant les affaires de Flandre, I, 33.

Boutilles, broutilles, bribes, I, 83.

Bouvet, secrétaire du duc de Lorraine, cité III, 143, 157, 158. — Fait déchiffrer par La Huguerye des lettres interceptées, 336. — Ennemi de La Huguerye, 353.

Brainville (Haute-Marne), passage de Chastillon, III, 182. — Passage de l'armée allemande (1587), 183.

Brandebourg (s. de), sollicite la survivance de l'évêché de Strasbourg, III, 325.

Bresse (La), traversée par l'armée allemande, III, 202.
Bretainville, chambellan de Condé, vendu au roi de Navarre, II, 133. — Accusé de trahison par La Huguerye, 163.
Breton (Chevalier), capitaine italien au service du duc de Lorraine, III, 158.
Bricquemault (François de Beauvais, s. de), agent de la reine de Navarre à la cour, I, 8. — Interroge La Huguerye sur les desseins cachés du roi, 9. — Prend La Huguerye à son service, 10. — Reçoit les ambassadeurs des princes allemands, 13. — Confère avec le roi et Ludovic de Nassau à Fontainebleau, 26. — Chargé, pendant l'absence de Ludovic de Nassau, de conduire la négociation de Flandre, 27. — N'est pas rassuré sur les desseins du roi par la négociation de Flandre, 31. — Confère avec le roi à Charleval, 32. — Négocie à Bourris les affaires de Flandre, 33. — Fait un voyage en sa maison, 35. — Retourne à Blois, 45. — Chargé par Coligny de conduire une partie du secours envoyé à Mons, 116.
Brie (la) occupée par le prince de Condé, I, 401.
Brilland (Jean-Ancelin), avocat, complice présumé de l'empoisonnement du prince de Condé, III, 249, 350.
Brisson (Barnabé), président au parlement de Paris, mis à mort par les Seize, III, 371.
Brocard, conseiller religieux de Ségur, I, 402; II, 334, 372.
Brouvillers (s. de), maréchal de camp de l'armée allemande, I, 363.
Bruneau, secrétaire du prince de Condé, II, 293.
Brunning, secrétaire de Ludovic de Nassau, I, 176.
Brunswick (Éric de), aventurier, capitaine allemand, I, 340.
Brunswick (Dorothée de Lorraine, princesse de), III, 156, 385.
Bruslard (Pierre), secrétaire d'État, I, 188. — Contresigne la réponse du roi aux ambassadeurs allemands, II, 358.
Buch, voyez *Boock*.
Buhy (Pierre de Mornay, s. de), prisonnier des Espagnols, II, 258. — Messager de Casimir en Angleterre, 405. — Arrive à Heidelberg et est envoyé en Angleterre, III, 30. — Est envoyé à Nancy, 31. — Récit de sa mission, 32. — Confère avec Ségur à Strasbourg, 32. — Accompagne Tantonville à la conférence de Saverne, 62. — Chargé par La Huguerye de négocier le passage de l'armée en Lorraine, 65. — Arrêté par les capitaines du roi de Navarre dans sa marche vers Saverne, 76. — Certifie au conseil de l'armée que le duc de Lorraine ne veut pas traiter avec l'armée allemande, 84. — Rejoint l'armée à Eich, 85. — Renvoyé à Nancy avec un ultimatum, 86. — Reprend la négociation de Lorraine, 99. — Se plaint des ravages des capitaines français, 100. — Suit le conseil de l'armée à Abreschwiller, 106. — Presse La Huguerye de se rendre auprès du duc de Lorraine, 106. — Son entrevue avec La Huguerye à Gerbeviller, 116. — Au passage du mont Saint-Vincent, 135.
Buire, seigneurie appartenant à La Huguerye, II, 326.
Burleigh (William Cecil, baron de), grand trésorier d'Angleterre, I, 289.
Busquer, chercher, II, 291.
Bussy d'Amboise (Louis de Clermont, s. de), assassin du

marquis de Renel, I, 136. — Son aventure en Allemagne avec une jolie hôtesse, 198. — Commande le régiment de la garde du duc d'Alençon, 392. — Mal reçu au quartier-général de l'armée allemande, 1575, 393. — Commis à la garde de Cerquenseaux, 411. Agent du duc d'Anjou en Flandre, II, 18.
Bussy Leclerc (Jean), capitaine de la Bastille pendant la Ligue, III, 371.
Buzenval (Paul Choard, s. de), agent du roi de Navarre en Angleterre, II, 381; III, 260.
Bymont (François de), agent du duc de Lorraine à Paris pendant la Ligue, III, 389.

C

Cahors restituée au roi par le traité de Fleix, II, 100.
Calignon (Geoffroy Soffrey de), agent du roi de Navarre, II, 75. — Montre au ministre Loques les dépêches écrites par La Huguerye au nom de Condé, 105. — Ses intrigues en Dauphiné contre Lesdiguières, 137.
Calitrope, capitaine, serviteur de Guitry, III, 16. — A Metz, 411.
Calvard, agent du prince d'Orange en Angleterre, 286. — Traverse la négociation de La Huguerye en Angleterre, 289. Ancien ministre protestant, 298. — Ses rapports au prince d'Orange contre La Huguerye, 302. — Représentant du prince d'Orange auprès de l'armée allemande, 407, 424.
Cambrai assiégée par le duc de Parme, II, 105. — Secourue par le duc d'Anjou, 136. — Défendue par Monluc de Balagny, III, 342.
Canillac (Jean de Beaufort, marquis de) surprend la reine de Navarre à Carlat en Auvergne, II, 373.
Canissa, en Hongrie, assiégée par les Turcs, III, 420.
Canaye (Philippe, s. du Fresne), ambassadeur du roi de Navarre à Genève, III, 209.
Capel (Jacques), s. du Tillon, ministre protestant, à Sedan, I, 216. — Envoyé en Allemagne, 216. — Aventures de son voyage, 217. — Demande à conférer avec Ludovic de Nassau, 218. — Se rend à Heidelberg, 219, 220. — Incidents de sa route, 221. — Son insistance au nom du duc d'Alençon, 224. — Confère avec le ministre des Roziers sur des matières théologiques, 224. — Reçu par l'électeur de Bavière, 225. — A Sedan, II, 223.
Capitulation, c.-à-d. acte du traité du 11 janvier 1587, signé entre Casimir de Bavière et les agents du roi de Navarre, II, 380.
Cappel (Guillaume), agent du roi d'Espagne auprès de la Ligue, III, 348.
Carabins, arquebusiers à cheval, II, 56.
Cardinale (Rappel de la guerre), II, 247.
Carlat en Auvergne, lieu de retraite de Marguerite de Navarre, II, 373.
Carpen, voyez *Kerpen*.
Carroux (faire), boire, I, 329; II, 229.
Casane, capitaine du parti de Ludovic de Nassau, I, 106.
Casimir de Bavière, voyez *Bavière*.
Castelatz, capitaine, garant du traité de Monsieur, I, 418.
Catherine de Médicis obtient pour La Huguerye l'investiture de l'abbaye de la Frenade, I, 3. — Affection qu'elle montre à

l'amiral de Coligny, 36. — Prépare le mariage du duc d'Anjou (Henri III) avec la reine d'Angleterre, 43. — Met le duc d'Alençon en avant pour entraver la ligue des princes huguenots d'Allemagne, 169. — Allusion à sa préférence pour le duc d'Anjou, 207. — Veut faire mourir les principaux accusés de la conspiration des Politiques, 260. — Son administration au moment du retour du roi de Pologne, 312. — Traite avec le duc d'Alençon à Dreux, 353, 354. — Attire Condé dans un piège à Cerquenseaux, 411. — Avise au paiement de l'armée allemande, 1576, 421. — Son projet de conférence avec le roi de Navarre, II, 18. — Se rend à Nérac, 22. — Confère avec le prince de Condé près Chauny, 45. — Envoie deux médecins à son fils François, devenu duc d'Anjou, 272. — Intrigue contre le roi de Navarre, 374. — Sa politique de bascule dénoncée par La Huguerye, III, 45. — Rappel de son mariage avec Henri II, 301. — Sa mort, 304.

Castelnau (Michel de), s. de Mauvissière, ambassadeur à Londres, reçoit La Huguerye, II, 34. — Cherche à traverser les démarches de Condé, 61.

Caumont (Marguerite de Lustrac, dame de), II, 140.

Cavaignes (Arnaud de), rédige le cahier des plaintes des Huguenots, I, 17.

Ceintrey (Meurthe), lieu de campement de l'armée allemande (1587), III, 126, 142.

Cerquenseaux, en Brie, lieu de la conférence des princes en 1576, I, 411.

Cessac (François de Casillac de), négociateur au nom du duc de Guise, I, 38. — Chargé de la conduite des reîtres hors de France, III, 202.

Chalettes (s. de), général des vivres de l'armée allemande, I, 381.

Chalettes, frère du précédent, tué à l'attaque d'une abbaye, près de Vichy, I, 381.

Chaligny (Henri de Lorraine, comte de), marche au secours de Paris assiégé par Henri IV, III, 336. — Frère du duc de Mercœur, le suit en Hongrie, 420. — Sa mort, 420.

Chalvraines (Haute-Marne), lieu de passage de l'armée allemande (1587), III, 178.

Champagny (Frédéric-Perrenot, s. de), emprisonné par ordre du prince d'Orange, II, 11.

Chanbourg, voyez *Glaubourg*.

Changy (s. d.), surnom du s. de Saint-Martin, I, 189.

Chanvallon (Jacques de Harlay, s. de), voyez *Harlay*.

Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre, fatal à la France, I, 83.

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, au siège de Neuss, II, 238; III, 15.

Charles-Quint accorde au duc de Clèves le droit de faire ses filles héritières de tous ses fiefs, II, 221. — Ses conseils au duc de Lorraine, III, 156, 157.

Charles IX, roi de France, I, 5. — A Villers-Cotterets, 11. — A Paris, 18. — Se plaint à Bricquemault du roi d'Espagne, 22. — Sollicité par les capitaines flamands de conquérir l'Artois et le Hainaut, 24. — Confère à Lumigny avec les chefs protestants, 25. — Annonce publiquement le mariage de sa sœur avec le prince de Navarre, 26. — Cherche à attirer l'amiral à Blois, 27. — Se prépare à rejoindre Coligny à Blois, 35.

S'entend avec le roi d'Espagne contre les Huguenots, 50. — Ajourne les affaires de Flandre après le mariage de sa sœur, 94. — Tente d'entraver les entreprises de Ludovic de Nassau et de faire échouer les surprises de Mons et de Valenciennes, 105. — Désavoue l'expédition de Genlis, 126. — Pousse secrètement les capitaines français à quitter l'armée du prince d'Orange, 138. — Attribue le massacre de la Saint-Barthélemy aux Guises, 152. — Donne audience à Chastelier, 178. — Malade, 189. — Accompagne son frère le duc d'Anjou, roi de Pologne, jusqu'en Lorraine, 190. — Moribond, 207. — Sa mort, III, 303.

Charles III, duc de Lorraine, lésé par les prétentions de Casimir de Bavière, I, 320. — Ménagé par Condé, 362. — Le tome III des Mémoires de La Huguerye lui est dédié, III, 1. — Fait beaucoup de promesses à La Huguerye, 2. — Sa liaison avec Casimir de Bavière, 4. — Élevé en France, 5. — Époux de Claude de Valois, 5. — Appartient à la Ligue, 16. — Se porte garant des engagements de la Ligue envers les colonels allemands, 17. — Envoie Tantonville à Casimir, 31. — Sollicité en faveur de l'armée allemande, 34. — A le droit de jouir des privilèges des princes d'empire, 42. — Se disculpe par ses ambassadeurs d'appartenir à la Ligue, 58. — Ordonne au bailli de Nancy de recevoir l'armée allemande en ennemie, 80. — Déconseillé par le duc de Guise de traiter avec l'armée allemande, 85. — Mécontenté par les pillages de l'armée allemande, 121. — Blâmé par La Huguerye de l'échec définitif des négociations de Lorraine, 123. — Ses correspondances interceptées par l'armée allemande, 132. — Mauvaise influence du duc de Guise sur lui, 141. — Sa lettre à Sixte-Quint, 143. — Demande du secours au pape, 144. — Augmentation de ses forces à la fin d'août 1587, 161. — Marche au-devant de Chastillon, 174. — En campagne, 180. — A Neufchâtel, 181. — Cherche à débaucher les reîtres de l'armée allemande, 187. — Sa politique envers les Allemands blâmée par les agents du duc de Savoie, 207. — Ses excès contre les sujets de Casimir de Bavière, 238. — Mis en grand danger par les armements dirigés contre la Ligue, 248. — Négocie avec Casimir par l'intermédiaire de La Huguerye, 281. — Envahit l'Alsace, 330. — Assiège Marsal, 336. — Exclu du trône de France par arrêt du parlement, 362. — Sa négociation avec Henri IV, 366. — Soutient la Ligue, 376. — Son traité avec Henri IV, 385. — Peu d'avantages qu'il en tire, 391. — Invoqué comme appui par le marquis de Bade, 407.

Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Savoie. Sa lettre au duc de Lorraine, III, 158. — Favorise la retraite de l'armée allemande, 205. — Se met au service de la Ligue, 296.

Charleval, seigneurie de Normandie, rendez-vous de chasse du roi en 1571, I, 27.

Charmes (Allier), passage de l'armée huguenote (1576), I, 363.

Charroux en Bourbonnais, pas-

sage de l'armée huguenote (1576), I, 389.
Chartres, lieu de naissance de La Huguerye, I, 1.
Chartres (Jean de Ferrières, vidame de), voyez *Ferrières*.
Chasteau-Baillon (Baron de Boppart, s. de), capitaine au service du marquis de Bade, III, 407.
Chasteau-Villain (Haute-Marne), lieu de campement de l'armée allemande (1587), III, 187.
Chastelier, messager de Ludovic de Nassau au roi, I, 165. — Reçu par Charles IX, 178. — Récit de sa mission, 178. — Contrôleur de la maison de Ludovic de Nassau, 236.
Chastenay-sur-Seine (Brie), lieu de la conférence des princes, 1576, I, 414.
Chastenoy (Georges de), écrit au duc de Lorraine, III, 158.
Chastillon, maison de l'amiral de Coligny, I, 48.
Chastillon (Odet de Coligny, cardinal de), I, 82.
Chastillon (Gaspard de), amiral de France; voyez *Coligny*.
Chastillon (François de Coligny, comte de), fils de l'amiral Coligny, réfugié à Berne, I, 272, 291. — Chef du parti huguenot en Languedoc, 362. — Reçoit Condé en Languedoc, II, 77. — Désigné comme chef des Suisses dans l'expédition de 1587, 381. — Désigné pour commander les arquebusiers français, 387. — Lève des arquebusiers en Languedoc, 401. — Doit passer le long de la Sarre, III, 29. — Passe par La Chambre en Savoie, 159. — Arrive à Griselles, 164. — Son autorité, 166. — Secours envoyé au-devant de lui, 168. — Investi au sortir de Griselles, 177. — Arrive à St-Belin, 179. — Fait sa jonction avec le comte de La Marck, 182. — Rejoint l'armée, 184. — Blâme les incendies allumés en Lorraine, 186. — Rappel de son passage à travers la Savoie, 205. — Son mémoire sur la campagne de 1587 est envoyé au roi de Navarre, 230. — Sa lettre à Casimir de Bavière apportée par La Roche Chandieu, 230. — Aimé et estimé des Allemands, 244.
Chastillon (Gaspard de Coligny, comte de), fils du précédent; le premier livre des Mémoires de La Huguerye lui est dédié, I, 1.
Chaumont (en Bassigny); entreprise de l'armée allemande sur cette ville, III, 173.
Chef de Bois, promontoire près de la Rochelle, I, 19.
Chemerault (Mery de Barbezières, s. de), envoyé par Catherine au roi de Navarre, II, 365.
Chenonceaux (Indre-et-Loire), de la cour en 1571, I, 36.
Chimay (Philippe de Croy, prince de), protecteur de Jean d'Imbize, II, 260.
Chimay (Charles de Croy, prince de), assiège Bonn, III, 237.
Christian IV, roi de Danemarck, III, 325.
Cimier (s. de), voyez *Seymer*.
Civray (Sénéchal de), marie Lansac avec la dame de Mortemer, I, 3. — Son fils devient abbé de la Frenade, 4.
Clausonne (Guillaume Roques, s. de), président de la chambre mi-partie de Nîmes, II, 78.
Claye (s. de), tué en Bourbonnais, I, 385.
Clément VII, pape, marie sa nièce Catherine de Médicis à Henri II, III, 302.

Clément VIII, pape, négocie la paix entre Henri IV et le duc de Mercœur, III, 418.
Clément, valet de chambre du duc de Lorraine, III, 281.
Clermont en Beauvoisis, comté, ancien apanage de la maison de Bourbon, I, 339.
Clermont d'Amboise (Georges de), envoyé par Condé à La Huguerye, II, 162. — Envoyé à Casimir de Bavière, III, 253. — Son départ de Heidelberg, 260.
Clervant (Claude-Antoine de Vienne, s. de), apporte au roi à Gaillon les plaintes du pays Messin, I, 33. — Lève un régiment pour le service de Condé, 353. — Battu par le duc de Guise à Dormans, 374. — Garant du traité de Monsieur, 418. — Gagné par le duc d'Alençon, 421. — Négocie auprès de Casimir de Bavière, II, 59, 63. — Guide Condé et l'aide à traverser la Savoie, 65. — Accompagne Condé en Languedoc, 67. — Envoyé vers le duc d'Anjou par Condé, 84. — Revient de Nérac et de Coutras vers Condé, 94. — Décide Condé à quitter le Languedoc, 130. — Conseille au roi de Navarre de se rendre auprès du roi, 142. — Ses tergiversations politiques, 182.—Ses plaintes contre La Huguerye, 276. — Quitte Condé et se retire à la cour, 281. — Espion du roi de Navarre, 321. — Mandé par Condé, 321. — Sa mission auprès de Casimir, 342. — Négocie avec les Suisses, 372. — Donne avis à Casimir de Bavière de la levée des Suisses, 401. — Cherche à persuader à Casimir de Bavière de tourner ses forces contre la Lorraine, III, 8. — Chargé de négocier le mariage de Henri de Lorraine avec Catherine de Navarre, 17. — Colonel général des Suisses dans l'expédition de 1587, 24. — Fait avancer les Suisses, 66. — Avoue à La Huguerye la prise du capitaine Stephen, 68.—Appuie les ambassadeurs du roi de Navarre dans leur réquisitoire contre le duc de Lorraine, 81. — Prié de garder les otages lorrains, 116. — Dresse une entreprise sur Chaumont en Bassigny, 164. — Conseille au duc de Bouillon de s'aboucher avec le roi, 193. — Malade à Châteauvieux, 208.
Clèves (Guillaume de Juliers, duc de), I, 145. — Affaire de sa succession, II, 166, 172, 220.
Clotz (Jehan), colonel allemand, fait partie de l'expédition de 1587, II, 387. — Son rôle pendant la campagne, III, 25. — Désigné pour traiter avec le duc de Lorraine, 104. — Ennemi juré du duc de Guise, 105, 125. — Son ardeur martiale au passage du Madon au Mont Saint-Vincent, 135.
Clotz, capitaine allemand, fils du précédent; sa mort, III, 179.
Cluseau (François-Robert du), prisonnier du roi de Navarre, III, 257.
Coblentz, sur le Rhin, I, 240.
Coconas (Annibal, comte de), capitaine des gardes du roi de Pologne, I, 204. — Prend part à la conspiration des Politiques, 260.
Coladon, secrétaire du prince de Condé, son éloge, II, 96, 163.
Coligny (Gaspard de), amiral de France, I, 14. — Se prépare à joindre le roi à Blois, 35. — Dégoûté par la reine de Navarre, 47. — Favorable aux projets de mariage de Henri de Navarre avec la reine d'An-

gleterre, 61. — Son avis sur le double mariage proposé par Beel, 78. — Appointement de sa querelle avec le duc de Guise, 90. — Arrive à Blois, 91. — Comment il est accueilli par le roi, 92. — Incident qui prouve sa confiance et sa bonne foi, 93. — Visite ses terres de Chastillon-sur-Loing, 94. — Ordonne à La Huguerye de suivre le prince Ludovic de Nassau en Flandre, 100. — Envoie du secours à Ludovic de Nassau à Mons, 110. — Organise le secours envoyé à Mons, 116. — Demande à marcher au secours de Mons, 116. — Jalousé par Jeanne d'Albret et par son fils, 127. — Sa mort, 128.

Coligny (François de), fils du précédent, voyez *Chastillon.*

Cologne, sur le Rhin, ferme ses portes à Ludovic de Nassau, I, 146. — Prise par le comte d'Aremberg, II, 251. — Demande du secours à l'électeur palatin, 252.

Cologne (archevêque de), voyez *Isembourg.*

Cologne (électeur de), voyez *Truchses.*

Cologne (Ernest de Bavière, archevêque de), II, 236.

Combelle (Jean de), conseiller de la reine-mère, voyage avec La Huguerye, I, 7. — Ses deux frères, 7.

Comtesse d'Artois (Rue), à Paris, I, 211.

Condé (Louis de Bourbon, prince de), jalousé par la reine de Navarre, I, 21. — Sa mort, 22. — Rappel de sa politique en 1568 à l'égard de la maison de Navarre, 86. — Rappel de ses mérites, II, 127. — Avait été secouru par Jean-Casimir de Bavière, III, 5.

Condé (Henri de Bourbon, prince de), fils du précédent, un des chefs du parti huguenot, I, 20. — Opposé par les Huguenots au roi de Navarre, 62. — Vient voir à Tours Marie de Clèves, marquise d'Isle, 95. — Entre dans le tiers parti, 184. — Esquive l'obligation d'accompagner Henri III en Pologne, 192. — Se retire à Heidelberg, 246. — Reçoit La Huguerye, 247. — Le presse de passer à son service, 248. — Reçoit encore une fois La Huguerye, 264. — Envoie Montmorency-Meru à la reine de Navarre, 266. — Obtient de la reine Élisabeth, sur la prière de l'électeur de Bavière, un secours de 50 mille écus, 290. — Reçoit La Huguerye à Bâle, 306. — N'avait échappé à la prison que par la fuite, 312. — Se décide à la guerre pour délivrer le duc d'Alençon et les Politiques, 315. — Son voyage à Heidelberg, 317. — Accepte en principe le mariage proposé par l'électeur de Bavière, 333. — Se rend avec La Huguerye à Heidelberg, 339. — Ses négociations, 341. — Échec de ses projets de mariage avec une fille du duc de Bavière, 348. — Passe un accord avec les colonels allemands, 348. — Causes de son humeur contre le roi, 351. — Tient un conseil après avoir écouté Bournonville, 355. — Refuse de reconnaître la trêve négociée à Blois par le duc d'Alençon avec la reine-mère, 358. — Obtient un nouveau secours de l'électeur, 359. — Prend congé de l'électeur de Bavière à Heidelberg, 360. — Reçoit Bellièvre à Charmes, 364. — Sa réponse à Bellièvre, 367. — S'avance au-devant du duc d'Alençon sur l'Allier, 374. — Assiège et prend Charroux,

389. — Entre à Moulins, 395. — Ses précautions, 396. — Son langage à Ségur, 402. — Tombe dans un piège à Cerquenseaux, 411. — Reçoit à Valery les princes et les colonels allemands, 1576, 414. — Attend, ainsi que Casimir de Bavière, à Chastillon-sur-Seine, l'exécution du traité de Monsieur, 421. — Suit le duc d'Alençon en Berry, 438. — Échappe au duc d'Alençon à Bourges, 440. — S'empare de Saint-Jean-d'Angély, 446. — A la Rochelle, 452. — Recherché par la ville de Gand, II, 27. — Surprend La Fère, 29. — Reçoit La Huguerye à La Fère, 37. — Se rend à Cambrai, 43. — Retourne à La Fère avec La Huguerye, 45. — Sa conférence avec Catherine de Médicis, 45. — Sort de La Fère et se retire en Allemagne, 55. — Arrive à Lautern, auprès de Casimir de Bavière, 57. — Passe en Angleterre, 60. — Retourne en Allemagne par la Flandre, 63. — Conclut un autre traité avec Casimir de Bavière, 64. — Passe en Dauphiné, 65. — Arrêté à Demont, 66. — Arrive en Dauphiné, 69. — Populaire en Dauphiné, 72. — Passe le Rhône au Ponzin, 76. — Arrive à Nimes, 77. — Sa harangue au président de Clausonne, II, 78. — Rappelle aux huguenots du Haut-Languedoc l'objet de son voyage, 79. — Informe le roi de Navarre de son voyage en Languedoc, 81. — Dépêche Clervant et La Vergne au duc d'Anjou, 84. — Renvoie Constans et Beauchamp au roi de Navarre, 85. — Effet de son séjour prolongé en Languedoc, 86. — Désire épouser Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre, 87. — Comment il reçoit Turenne, 91. — Ses dispositions à la débauche, 96. — Se fait remettre les articles du traité de Fleix, 97. — Hésite à l'accepter, 107. — Veut prendre l'avis des états de la province, 110. — Séduit par l'idée d'épouser Catherine de Navarre, 111. — Part de Montpellier pour Montauban, 123, 130. — Confie à La Huguerye son projet d'épouser Catherine de Navarre, 128. — Mécontent de la publication du traité de Fleix à Montpellier, 131. — Se rend à Coutras auprès du duc d'Anjou, 132. — Débouté de ses espérances de mariage et autres, 133. — Se retire à Saint-Jean-d'Angély, 135. — Prince trop facile, 143. — Mariages qui lui sont proposés par Casimir de Bavière, 144, 165. — Reçoit La Huguerye à Saint-Jean-d'Angély, 159. — Son découragement, 160. — Attaché à la réforme par intérêt plus que par conviction, 190. — Ses tergiversations (janvier 1583), 209. — Écrit au duc de Bouillon, 225. — Négociations de son mariage avec une fille du duc de Guise, 265. — Reçoit La Huguerye à Saint-Jean-d'Angély, 275. — Défend La Huguerye contre Clervant, 277. — Écoute de la bouche de La Huguerye, dans une entrevue secrète, une revue de la politique suivie en Allemagne, 281. — Séduit par un mariage avec la princesse de Bouillon, 287. — Promet de rompre avec Mademoiselle de La Trémoille, 288, 293. — Réitère cette promesse à La Huguerye, 321. — Renoue avec Mademoiselle de La Trémoille, 332. — Passe en Angleterre, 356. — Son entreprise sur Angers, 356. —

Demandé comme chef de l'expédition de 1587, 376, 410. — Regrets de son absence, III, 129. — Sa mort, 249. — Détails rétrospectifs sur son empoisonnement, 375.
Condé (Marie de Clèves, princesse de), femme du précédent; son entrevue à Tours avec le prince de Condé, I, 95. — Sa mort, 284. — Maîtresse du duc d'Anjou, plus tard Henri III, 316.
Condé (Catherine de Bourbon, princesse de), fille des précédents, inconnue à son père, II, 56. — Destinée à prendre le voile, III, 375. — Conduite à Paris, 383. — Meurt empoisonnée, 385.
Condé (Charlotte de la Trémoille, deuxième princesse de), accusée d'avoir fait empoisonner son mari, III, 249. Voyez *La Trémoille (Charlotte de)*.
Confident, conseiller, mandataire, II, 124.
Confluence, voyez *Coblentz*.
Conforgien (Guillaume de Clugny, baron de), conseiller du comte de La Marck, III, 171.
Constans, dépêché par le roi de Navarre au prince de Condé, II, 82.
Constans (Dame de), de Montauban, courtisée par le roi de Navarre, II, 134.
Conti (François de Bourbon, prince de), épouse la comtesse de Montafié, II, 137. — Assiège le Mans, III, 246.
Coppet, en Suisse, étape de Condé, II, 64.
Cordeliers (Couvent des) à Mons, I, 129.
Cordoue (Gonzalve de), dans le royaume de Naples, III, 14.
Cormont des Bordes (Antoine de), lieutenant de la compagnie de Genlis, I, 112. — Négocie la capitulation de Mons, 139. — Arrive à Dillenbourg, 184. — Maréchal de camp de l'armée de 1587, III, 67. — Donne sa parole au capitaine Stephen et le fait sortir de Phalsbourg, 68. — Surprend une lettre du duc de Lorraine au bailli de Nancy, 80. — Fait son rapport de la reconnaissance de Blamont, 101.
Cormont de Villeneuve, fils du précédent, capitaine français, au service de Ludovic de Nassau, I, 217. — Colonel d'un régiment français dans l'armée huguenote de 1587, III, 98. — Brûle le village de Haroue appartenant à Bassompierre, 142, 185.
Cornaton (s. de), maréchal de camp de l'armée allemande, 1576, I, 381.
Cornélius (Bains de), à Aix-la-Chapelle, I, 441.
Cosme de Médicis, duc de Florence, envoie Frégose à Heidelberg, I, 14.
Cossé (Artus de), maréchal de France, négocie à la Rochelle pour le roi, I, 44, 91. — Entre dans le tiers parti, 184. — Prend part à la conspiration des Politiques, 260. — Emprisonné pour ce crime, 295.
Couad, chanoine de Trèves, III, 403.
Couratier, courtier, II, 88.
Coutras (Traité de), voyez *Fleix (Traité de)*. — Coutras (Le monopole de), surnom du traité de Fleix, II, 104.
Couvrelles, gentilhomme du prince de Condé, I, 325. — Chambellan de Condé, II, 176. — Jugement de La Huguerye sur lui, 290. — Écrit à La Huguerye, 399. — Accompagne La Huguerye dans une conférence avec d'Haussonville, III, 55. — L'accompagne à la conférence de Saverne, 62. — Intermé-

diaire entre Buhy et le conseil de l'armée huguenote, 84. — Envoyé à Sarrebourg pour porter les sommations de l'armée, 91. — Laisse piller le château de Gerbeviller, 115. — Envoyé en remonte de chevaux près de Mirecourt, 142. — Intendant de Catherine de Bourbon-Condé, 384.
Couvrelles, gentilhomme du roi de Navarre, envoyé par son maître en Allemagne, III, 227. — Renvoyé en Allemagne, 245.
Créange (Thomas, comte de), colonel d'un régiment de Français pendant la guerre doctorale, II, 231. — Colonel de reîtres, III, 294. — Au service de Henri IV, 319.
Créange (s. de), lieutenant du cardinal de Lorraine dans l'évêché de Strasbourg, III, 395.
Crequi (cardinal de), chargé de retenir prisonnier le prince de Condé, I, 312.
Croix-des-Petits-Champs, quartier de Paris où habite Ludovic de Nassau, I, 101.
Cruff, terre indivise entre le marquis de Bade et l'archevêque de Trèves, III, 410.
Culembourg (Mademoiselle de) proposée en mariage à Condé, II, 144.
Curmont (Haute-Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 172.
Cussy (s. de), messager du roi au duc de Bouillon, III, 109. — Envoyé par le roi au duc de Lorraine, 238.

D

Daffin, ministre protestant, conseiller du prince d'Orange, I, 270.
Dames et demoiselles galantes accompagnant le roi de Pologne, I, 201.
Damville (Henri de Montmorency, s. de), voyez *Montmorency (Henri de)*.
Dangu, seigneurie de Normandie, I, 33.
Danneau (Moritz von), gentilhomme de Hesse, capitaine de la compagnie de Dommartin, I, 364.
Datenes, conseiller de l'électeur palatin, I, 360.
Dauphiné, province, accueille avec empressement le prince de Condé, II, 73. — Huguenots mécontents du traité de Fleix, 105. — Assemblée de la province envoie des députés à Montauban, 121. — Huguenots se préparent à la résistance contre le duc de Mayenne, 138.
David, secrétaire, messager du prince d'Orange, I, 269.
Davidson, ambassadeur de la reine d'Angleterre en Flandre, I, 461, II, 3.
Debuter, débouter, II, 10.
Dech, convoqué à Herford par La Huguerye, I, 327.
Descouverture, découverte, II, 226.
Des Maretz, corrompu par les courtisans de Condé, II, 96. — Secrétaire de Condé à Paris, 293. — Agent de Condé, 321.
Des Portes (Philippe), compagnon de voyage du roi de Pologne, I, 198. — Créature de Villeroy, abbé de Thiron, III, 373.
Des Pruneaulx, le jeune, favori de Henri de Navarre, I, 70.
Des Reaulx (Antoine de Moret, s.), envoyé par le roi de Navarre à Casimir de Bavière, II, 359. — Seconde mission, III, 221. — A Spire, 316. — Résident à Metz, 336.

Desseigner, former le dessein, II, 170.
Deutz, vis-à-vis de Cologne, sur la rive droite du Rhin, I, 146, II, 251.
Deux-Ponts (Wolfgang, duc des), I, 265. — Rappel de son expédition en France, 320.
Deux-Ponts (Jehan, duc des), s'emploie dans l'affaire de l'électeur de Cologne, II, 149. — Chargé par Casimir de Bavière de l'affaire de Gebhart Truchses, 184. — Intercède en faveur du duc de Bouillon auprès du roi, 391. — Rappel de la campagne de 1576, III, 65. — Etat de ce qui lui est dû en France, 274. — Cité, 410.
Deux-Ponts (Charles, duc des), ami du marquis de Bade, III, 413.
Dhona (Fabian, burgrave de), représentant de Casimir de Bavière, II, 188. — Chargé de l'organisation et des levées de l'armée destinée à la guerre de Cologne, 213. — Accompagne Casimir à Freudenberg, 248. — Calme le mécontentement de Casimir contre les ambassadeurs du roi de Navarre, 364. — Prépare la campagne de 1587, 371. — Commande les reîtres dans l'armée allemande de 1587, 405. — Désigné comme feld-maréchal, 411. — Conseiller de Casimir, III, 12. — Assemble les colonels à Quatzenheim, 54. — Apprend l'arrestation du capitaine Stephen, 70. — Sa colère, 73. — Vivres nécessaires à sa maison militaire, 76. — Envoie Couvrelles à Clervant pour apprendre des nouvelles de Buhy, 84. — Consulte les colonels allemands sur l'opportunité de la guerre à faire au duc de Lorraine, 86. — Défend à Couvrelles de pointer l'artillerie contre Sarrebourg, 92. — Refuse d'entrer à Sarrebourg, 96. — Presse La Huguerye de se rendre à Nancy, 106. — Blâme le pillage de Gerbeviller, 115. — Marche contre l'ennemi à Ceintrey, 127. — Renvoyé à Poligny et à Ceintrey, 130. — Au passage du Mont-Saint-Vincent, 135. — Arrive à Genève, 209. — Se rend à Berne, 212. — Rentre en Allemagne, 214. — Intermédiaire entre Casimir et les colonels allemands, 242. — État de ce qui lui est dû en France, 274. — Id. en Hollande, 275. — Ses services sont repoussés par Henri IV, 318.
Diane de France, fille naturelle de Henri II, intercède auprès du duc de Parme pour faire remettre Turenne en liberté, II, 120.
Dich, capitaine allemand, I, 222. — Conduit le régiment de Cratz Schaffenstein, 223. — Excuse les retards de sa marche, 242.
Dieuze (étang de), voyez *Lindre.*
Diffidence, défiance, II, 9.
Digoine (Antoine de Damas, s. de), un des ambassadeurs du roi de Navarre, III, 81.
Dillenbourg, siège patrimonial de la maison de Nassau, I, 145.
Dinteville (Joachim, baron de), défenseur de la Ligue, III, 307.
Doctorale (guerre). Armements de Casimir, II, 231. — Déclaration de Gebhart Truchses, 242. — Premiers succès des Espagnols, 246, 247. — Casimir s'avance jusqu'à Freudenberg, 248. — Jonction de Casimir et de Gebhart Truchses à Bonn, 248. — Passage de Bonn, 250. — Avantages

des Espagnols, 251. — Prise de Cologne par les Espagnols, 252. — Désespoir de Gebhart Truchses, 256. — Casimir bat en retraite, 257. — Misérable issue de la guerre, 259.
Dommartin (Meurthe) ; La Huguerye va y rejoindre son conducteur, I, 213.
Dommartin (s. de), gentilhomme lorrain, accompagne Condé dans son invasion en France, I, 364. — Agent du duc d'Anjou en Flandre, II, 7. — Ses dettes envers La Huguerye, 152. — Fait partie de l'expédition de 1587, 388. — Hostile au duc de Lorraine, III, 24. — Ses prévisions sur le chiffre de la capitulation du duc de Lorraine, 54. — Exclu du conseil du s. de Dhona en ce qui regarde le duc de Lorraine, 87. — Désigné pour aller au-devant de Chastillon, 170. — Traite avec le duc de Lorraine au nom de Casimir de Bavière, 239. — Sa dette envers La Huguerye, 276, 287. — Ses services agréables à Henri IV, 319. — Passe au service de Henri IV, 321. — Défait par Charles III, 330.
Donchery, sur la Meuse, près de Sedan, I, 215.
Dormans (combat de), I, 355.
Dormans (traité de), voyez *Nemours*.
Dorndorf, colonel allemand, I, 308.
Dourlach (marquis de), s'empare du marquisat de Bade, III, 405. — Cherche à enrégimenter les capitaines du marquisat, 414.
Douter, redouter, II, 125.
Drake (Francis), marin anglais, III, 158.
Dreux (traité de) entre le duc d'Alençon et la reine mère, I, 353.
Dubourg, négociateur au service du roi de Navarre, envoyé en Espagne, II, 71.
Du Bourg, capitaine de la Bastille Saint-Antoine, III, 372.
Du Buisson, faux nom que prend La Huguerye, II, 294.
Du Four, auvergnat, secrétaire de Condé, vendu au roi de Navarre, II, 133. — Accusé de trahison par La Huguerye, 163. — Suit Condé en Languedoc, 210.
Du Guast (Louis Bérenger), dépêché par la reine mère vers le roi de Pologne pour l'inviter à presser son retour, I, 261.
Dujay, secrétaire du roi de Navarre, II, 84.
Du Pin, secrétaire du roi de Navarre, II, 88. — Reçoit La Huguerye à Nérac, 297. — Ses conférences avec La Huguerye, 310, 314.
Duras (Marguerite de Gramont, dame de), dame d'honneur de la reine de Navarre, II, 162.
Durtal (Maine-et-Loire), résidence de la cour en 1571, I, 36.
Du Tros, capitaine français, laissé par Guitry à Phalsbourg, III, 75.

E

Eberstein (comte d'), III, 410.
Éclairer, entourer d'éclaireurs, d'espions, I, 19.
Échenay (Haute-Marne), campement de l'armée allemande, III, 164.
Édouard II, roi d'Angleterre, en vertu de son mariage avec Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, prétend au trône de France, I, 58.
Egmond (Lamoral, comte d'), I, 24.
Ehemius, chancelier de l'élec-

teur palatin, I, 262. — Peu favorable au prince d'Orange, 292.
Ehrenbreitstein, près de Coblentz, II, 257.
Eich, quartier général de l'armée allemande, III, 85.
Eisenach, en Thuringe, I, 201.
Elbene (Alexandre d'), otage du traité de Monsieur, I, 418.
Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, I, 22.
Élisabeth, reine d'Angleterre; négociations de son mariage avec le duc d'Anjou (Henri II), I, 40. — Envoie un régiment au secours des Flamands contre les Espagnols, 110. — Jette les yeux sur la Flandre, 130. — Entrave la ligue des princes protestants d'Allemagne, 168. — Accorde au prince de Condé un secours de 50,000 écus, 290. — Propose à Casimir de Bavière de se mettre au service de sa politique, 444. — Reçoit La Huguerye, 448. — Implorée par Hargenlieu au nom des protestants des Pays-Bas, II, 5. — Ses projets sur les Pays-Bas, 23. — Reçoit La Huguerye, 32. — Fait l'éloge de François, duc d'Anjou, 33. — Reçoit Condé en Angleterre, 61. — L'écoute favorablement, 62. — Consent à épouser le duc d'Anjou, 146. — Sa politique dévoilée, 147. — Ses pratiques avec le duc de Parme, 147. — Subventionne les Huguenots coalisés de France, III, 8. — Sa politique en Hollande en août 1587, 162. — Sa lettre à Casimir (19 mars 1588), 223.
Eltz (Jacques d'), archevêque et électeur de Trèves, I, 203.
Eltz (s. d'), maréchal de l'électeur de Trèves, I, 239.
Embden, à l'embouchure de l'Ems, en Hanovre, I, 148.
Emmanuel-Philibert de Savoie, I, 294; II, 59. — Fait rendre à Condé ce qui lui avait été pris, 69. — Soutient la prise d'armes de Condé pour empêcher le duc d'Anjou de passer en Flandre, 71.
Emmerich, sur le Rhin, I, 145.
Enclouure, empêchement, II, 63.
Enghien en Hainault, terre du roi de Navarre, II, 15.
Entragues (Charles de Balzac, s. d'), gentilhomme du nouveau roi de Pologne, I, 193. — Querelle les Vallons protestants à Francfort, 197.
Éphéméride de l'expédition de 1587 écrite par La Huguerye, III, 214. — Instruit Casimir de la conduite des agents du roi de Navarre, 222.
Épinlieu, abbaye de femmes, près de Mons, I, 117.
Époisses (Côte-d'Or), lieu de passage de l'armée allemande, I, 428.
Erard, ingénieur du duc de Bouillon, III, 75.
Ervillers (s. d'), gentilhomme et capitaine de l'Artois, II, 38.
Escars (François de Peyrusse, comte d'), otage du traité de Monsieur, I, 428. — Sa rançon, II, 153.
Escouffes (rue des), à Paris, II, 322.
Eskerder (s. d'), capitaine flamand, frère de Lambres, I, 24.
Espair, gentilhomme du duc de Bouillon, I, 215.
Espau (s. d'), messager du duc d'Alençon auprès de Condé, I, 370. — Messager du duc de Guise à Guitry, III, 67.
Espernon (Jean-Louis-Nogaret de La Valette, duc d'), favori de Henri III, II, 273. — Se brouille avec les Guises et se donne au roi de Navarre sans quitter le parti de Henri III,

274. — Envoyé vers le roi de Navarre par Henri III, 323. — Son influence sur le roi, 333. — Envoyé au roi de Navarre, III, 196. — Accepte la capitulation des reîtres, 201. — Envoie Monlouet au roi de Navarre, 201. — Ses efforts pour réconcilier les deux rois, 202. — Ses armements contre la Ligue, 228. — Ses propositions à Casimir de Bavière pour l'entraîner contre la Ligue, 229. — Se dispose à marcher sur Metz pour aller au secours de Mademoiselle de Bouillon, 236. — Confident du roi, 247. — A Angoulême, 247. — Fait ses affaires à part en se méfiant du roi, 256. — Envoie Sainte-Colombe au roi de Navarre, 257.

Espernonnet, s. de Fontenay, II, 274.

Estampes (Anne de Pisseleu, duchesse d'), en Gastinois, I, 388. — Avis qu'elle donne à Condé, 389.

Estivaux (s. d'), ambassadeur de Mademoiselle de Bouillon, III, 217.

Estrées (Gabrielle d'), III, 385.

États de la Ligue, III, 358.

Évêchés de l'empire indépendants, I, 147. — Évêchés de Metz, Toul et Verdun réclamés par Casimir de Bavière en retour de son intervention, I, 319, II, 52, III, 28.

F

Fach en Hesse-Cassel, I, 195. — Le landgrave y reçoit le roi de Pologne, 200.

Famas (s. de), capitaine flamand, I, 24.

Fauquemont, dans le duché de Limbourg, I, 217.

Favresse, capitaine français, commande 200 arquebusiers envoyés à Sedan, I, 213. — Son voyage, 214.

Fay (Michel de Hurault, s. de) et de Belesbat, ambassadeur du roi de Navarre en Angleterre, III, 241.

Fenestranges (Meurthe), lieu de retraite de la troupe du s. de Rosne, III, 94.

Ferdinand I, duc de Florence, sollicite un chapeau de cardinal pour un des fils du duc de Lorraine, III, 324.

Feria (Laurent Suarez de Figueroa de Cordova, duc de), ambassadeur de Philippe II auprès de la Ligue, III, 361. — A Paris pendant les états de la Ligue, 370.

Ferrières (Jean de), s. de Maligny, vidame de Chartres, I, 149. — Arrive d'Angleterre au château de Leyrard, 273. — Confère avec La Huguerye, 273. — Retenu par l'électeur de Bavière à Heidelberg, 361.

Fervaques (Guillaume de Hautemer, s. de), messager du roi de Navarre, I, 390.

Flandre (plan de campagne en) arrêté à Bourris par Bricquemault, La Noue et Montmorency, I, 34. — Les troubles de Flandre commencent à la prise de Mons (24 mai 1572), 145. — Les quatre membres du comté de Flandre, II, 103.

Fleix (traité de), II, 90. — Confirmé par l'assemblée de Montauban, 135.

Flessingue, menacée par le duc d'Albe, I, 102. — Se révolte à la nouvelle de la prise de Mons contre les Espagnols, 110, 141, 142.

Florence (Christine de Lorraine, duchesse de), agent de la réconciliation du duc de Lorraine avec Henri IV, III, 363.

Florence, réduite en servitude par la maison de Médicis, I, 15.

Foix (Paul de), cité, I, 450.
Foix (s. de), beau-père de Couvrelles, II, 294.
Fontainebleau, siège d'une conférence du roi, de Bricquemault et de Ludovic de Nassau, I, 26.
Fontenay (s. de), maître des comptes, II, 274.
Fosseguillon (Meuse), lieu de passage de l'armée allemande, III, 193.
Fougasse (François de), agent du cardinal de Vendôme, III, 375. — Consulte La Huguerye, 376.
Fraissinet Aimerance (s. de), gentilhomme bourbonnais, I, 384.
Français refusent de s'engager contre l'ennemi au passage du Mont-Saint-Vincent, III, 135.
Francfort (foire de), I, 178.
François Ier, s'allie avec le Turc, III, 301. — En est puni par la providence, 302.
François II, sa mort, III, 303.
Francourt (Barbier de), gentilhomme du prince de Condé, puis chancelier de Navarre, I, 265.
Frayer, dépenser, II, 330.
Frédéric III, empereur d'Allemagne, et Louis XI, roi de France, III, 15.
Frédéric II, duc de Bavière, épouse Dorothée de Danemarck, III, 4.
Frédéric III, duc de Bavière, envoie Frégose aux Huguenots français, I, 14. — Electeur palatin, 147. — Donne à La Huguerye des lettres de recommandation pour le prince de Condé, 260. — Dévoué aux Huguenots français, 266. — Son jugement sur le prince d'Orange, 292. — Refuse de peser sur les résolutions de son fils Casimir, 322. — Dépositaire du secours en argent envoyé par la reine d'Angleterre, 323. — Félicite La Huguerye de l'accord passé avec les reîtres, 330. — Propose sa fille en mariage à Condé, 332. — Presse son fils de s'allier avec Condé, 345. — Sa mort, 441.
Frédéric IV, duc de Bavière; le livre IV des Mémoires de La Huguerye lui est dédié, II, 1. — Négociations de son mariage avec Mademoiselle de Bouillon, III, 329.
Frédéric II, roi de Danemarck; sa mort, III, 226.
Frégose (Jean-Galéas), envoyé aux Huguenots français par l'électeur palatin, I, 14. — Envoyé à la Rochelle par Bricquemault, 16. — Communique avec Ludovic de Nassau à la Rochelle, 19. — Pratique Téligny et La Noue, 23. — Envoyé à Paris pour retarder le voyage de Ludovic de Nassau en Flandre, 101. — Suit à la piste, par ordre du roi, Ludovic de Nassau jusqu'à Tupigny, 104. — Va jusqu'à Valenciennes, 105. — Retourne en France, 105. — — Envoyé par le roi de France à Ludovic de Nassau, 152. — Ses confidences à ce prince, 155. — Arrive à la foire de Francfort, 179. — Logé rue de Grenelle à Paris, 211.
Freitzbach, château de Hesse, où le landgrave de Hesse reçoit le roi de Pologne, I, 199.
Frentz, capitaine allemand employé par Henri IV, III, 319, 322. — Mis en fuite par le duc de Lorraine, 330.
Freudenberg, entre Dillenbourg et Cologne, dans le Werterwald, I, 228; II, 248.
Frise (Edgard II, comte de), favorable aux Huguenots, I, 94, 166, 272.

Frise (Anne de), épouse Ludovic V de Bavière, II, 184.
Frise (comté de), à la nouvelle de la prise de Mons, se révolte contre les Espagnols, I, 110.
Fronsac (Anne de Caumont, marquise de), II, 140.
Froville (Meurthe), campement de l'armée allemande, III, 118.
Fugger, banquier d'Augsbourg, III, 405. — Arrange les affaires du marquis de Bade, 406.

G

Gadagne (Jean-Baptiste, abbé de), logé rue de Grenelle à Paris, I, 211. — Envoyé par Catherine de Médicis au roi de Navarre, II, 365.
Gaillon, seigneurie royale en Normandie, résidence de la cour en 1571, I, 32.
Gamboa (Pietro de), assassin aux gages des Espagnols, I, 118. — Son supplice, 120.
Gand; troubles suscités par Imbize, II, 27.
Garnier (Jean), ministre protestant au service du landgrave de Hesse-Cassel, I, 201.
Geisenesse, secrétaire florentin, III, 363.
Genève (imprimeur de), publie le message au roi de Ludovic de Nassau, I, 187.
Genlis (Jean de Hangest, s. de), capitaine français du parti de Ludovic de Nassau, I, 107. — Arrive à Mons, 108. — Demande à Ludovic de Nassau le commandement du secours envoyé par l'amiral, 111. — Emprunte de l'argent à La Huguerye, 113. — Son désastre, 122. — Rappel de ses gestes à Mons, II, 120.
Genlis (François de Hangest, s. de), I, 126.
Geoffroy, chirurgien français, favori de Walsingham, II, 36.
Gerard (Balthazar), assassin du prince d'Orange, II, 206.
Gerbeviller (Meurthe), assiégé par les Suisses, III, 114.
Giroust, capitaine de vaisseau, au service de Condé, I, 457.
Glattens (Charles ou Louis du Faur, s. de), chancelier du roi de Navarre, II, 142. — Envoyé par le roi de Navarre à Henri III, 142.
Glaubourg, docteur, demeurant à Francfort, I, 189, conseiller de Casimir de Bavière et son agent à Francfort, II, 213.
Gondi (Jean-Baptiste de), révèle à la reine les négociations de La Huguerye avec Walsingham, I, 30. — Épie La Huguerye, 40.
Gondi (Jérôme de), agent du duc de Toscane en France, III, 363.
Gourdon, capitaine, délivre Boulogne assiégée par le duc d'Aumale, III, 247.
Grand (Vosges), campement du duc de Guise, III, 178.
Grandpré (Robert de Joyeuse, comte de), envoyé par Henri III au secours de Mademoiselle de Bouillon, III, 236.
Grangemenant (château de), déchargé à la requête de La Huguerye des garnisons espagnoles, III, 338.
Grégoire XIII, pape; sa bulle contre Gebhart Truchses, II, 236.
Grenelle (rue de) à Paris, quartier où demeure Jeanne d'Albret, I, 102. — Logement de La Huguerye, 210.
Gresilles, voyez *Griselles*.
Grevenstein, près Bitch, terre appartenant au marquis de Bade, III, 416.
Griselles (Côte-d'Or), village appartenant au s. de Brouvil-

lers, I, 363. — Passage de Chastillon, III, 164.
Groesbeck (Gérard de), évêque de Liège. Voyez *Liège*.
Gueldre (places de), perdues par le prince d'Orange, I, 175.
Guérin, secrétaire d'état du duc de Lorraine, III, 321. — Informé par La Huguerye du refroidissement des Allemands pour le roi de Navarre, 331. — Correspondant de La Huguerye, 353.
Guillart (Charles), évêque de Chartres, possesseur d'un hôtel à Paris où demeure Jeanne d'Albret, I, 102.
Guillaume IV, landgrave de Hesse-Cassel, I, 199. — Tour qu'il joue au maréchal de Retz pendant le voyage du roi de Pologne, 201. — Cité, 442.
Guise (querelle de la maison de) avec la maison de Chastillon appointée par le roi, I, 32, 90.
Guise (Claude de Lorraine, premier duc de), épouse une fille de la maison de France, I, 57.
Guise (Henri de Lorraine, duc de), petit-fils du précédent, aimé de Marguerite de Valois, I, 51. — Ambition de ce seigneur, 52, 80. — Accusé du massacre de la Saint-Barthélemy par le roi, se retire de la cour, 152. — Vainqueur de Montmorency-Thoré à Dormans, 355. — Blessé à Dormans, 373. — Instruit de l'intelligence secrète du roi de France et du roi de Navarre, 446. — Traite avec Casimir de Bavière par l'entremise de Maleroy, II, 39. — Se refroidit de l'alliance avec Casimir de Bavière, 58. — Ennemi des Montmorency, 172. — Suite de ses négociations avec Casimir de Bavière, 175, 177. — Ses prétentions au trône de France, 167, 179. — Ses propositions à Condé, 189. — Recherche les colonels allemands, 195. — Sa politique en 1584, 272. — Son manifeste, 332. — Se prépare à reprendre Rocroy, 368. — Assiège Sedan, 396. — Ses nouvelles négociations avec Casimir de Bavière et avec le duc de Parme, III, 9. — Envoie d'Espau à Guitry, 67. — Empêche le duc de Lorraine de traiter avec l'armée huguenote, 85. — Passe à Lunéville, 119. — Au passage du Mont-Saint-Vincent, 132. — Marche au devant de Chastillon, 174. — Arrive à Graux (Vosges), 178. — A Lormenault, 180. — A Neufchatel, 181. — A Bazoilles, 183. — Donne à Bassompierre toutes les maisons des Huguenots en Champagne, 185. — Poursuit l'armée allemande dans sa retraite, 203. — Sa mort à Blois, 262.
Guise (Catherine de Clèves, duchesse de), III, 384.
Guise (Louis de Lorraine, cardinal de), garant, vis-à-vis de Casimir de Bavière, des promesses du traité de Monsieur, I, 418. — Sa mort à Blois, III, 262.
Guise (Charles de Lorraine, duc de), fils de Henri de Guise, aux états de la Ligue, III, 359. — Candidat au trône de France et à la main d'Isabelle d'Autriche, 361.
Guise (arbre de), près d'Avesnes, I, 140.
Guitry (Jean de Chaumont, s. de), créancier de La Huguerye, I, 113. — Agent du roi de Navarre, arrive à la Fère, II, 47. — Cherche à passer en Allemagne, 49. — Arrive à Lautern, auprès de Casimir

de Bavière, presque en même temps que Condé, 57. — Serviteur des plaisirs du roi de Navarre, 134. — Sa mission auprès de Casimir, 342. — Demande à défendre la ville de Sedan menacée d'un siège, 368. — Auteur des imprudents conseils donnés à Bouillon, 372. — Cherche à attendrir La Huguerye en faveur du roi de Navarre, 375. — Moins ferme que Ségur vis-à-vis des exigences de Casimir, 377. — Envoyé pour traiter avec les colonels allemands, 382. — Prisonnier des colonels allemands, 400. — Sa pression sur Bouillon, 406. — Empêche la nomination de Condé au commandement de l'armée de 1587, 408. — Maréchal de camp de l'armée d'invasion, 412. — Cherche à persuader à Casimir de tourner ses forces contre la Lorraine, III, 8. — Ses imprudents conseils au duc de Bouillon, 11. — Cherche à exciter Casimir de Bavière contre le duc de Lorraine, 12. — Prouve à La Huguerye que le duc de Lorraine est le chef de la Ligue, 16. — Son influence dans le conseil de l'armée, 24. — Communique au conseil une lettre du roi de Navarre commandant de faire la guerre en Lorraine, 80. — Somme Sarrebourg de se rendre, 90. — Fait incendier la maison du capitaine Neuville, 100. — Ses relations de parenté avec Marivaux, familier du duc d'Espernon, 112. — Son influence sur le duc de Bouillon, 113. — Au passage du Mont-Saint-Vincent, 139. — Fait rendre le s. de Salerne au duc de Guise, 139. — Tient tête à La Huguerye, au conseil de l'armée, en ce qui regarde le duc de Lorraine, 162. — Jaloux de Chastillon, 166. — S'oppose à l'envoi d'un secours au devant de Chastillon, 168, 172, 176. — Instigateur de la mauvaise politique du roi de Navarre, 191. — Arrive à Genève, 208. — Sa mort, 209. — Répond au réquisitoire de La Huguerye contre la politique des ambassadeurs béarnais, 211.

Gynécocratie, gouvernement des femmes, I, 266.

H

Hachenbourg, dans la principauté de Nassau, II, 260.

Halstat (As von), colonel allemand, I, 322.

Hambourg (Daniel de), évêque de Mayence, I, 203.

Hamon, officier protestant de la maison du roi, I, 8. — Confidences que lui fait La Huguerye, 8. — Révèle à Bricquemault les confidences de La Huguerye, 8. — Présente La Huguerye à Bricquemault, 9.

Hamon (La dame) aide La Huguerye à Paris, I, 211.

Haraucourt (Philippe de Longueval, s. de), au service du roi de Navarre, II, 387. — Capitaine lorrain, III, 60.

Haren, député de Flandre, II, 260.

Hargenlieu (Jean de Hangest, s. de), conduit à la cour les ambassadeurs allemands, I, 11. — Rencontre La Huguerye, 213, 215. — Introduit La Huguerye auprès de Condé, 247. — Favorise La Huguerye 259. — Chargé par La Huguerye de chercher les moyens de retarder le retour du roi de Pologne, 261. — Informe La Huguerye de la mort de

la princesse de Condé, 284. — Plénipotentiaire de Condé auprès de l'électeur palatin, 322. — S'oppose au mariage de Condé avec la princesse de Bavière, 336. — Chargé de surveiller Bellièvre, 366. — Se retire à Sedan, 440. — Confère avec La Huguerye à Sedan, 447. — Intendant de Condé en Flandre, 459. — Rejoint La Huguerye à Cologne, 459. — Négocie avec Davidson, II, 3. — Son régiment en Flandre, 13. — Son éloge, 96.

Harlay (Achille de), otage du traité de Monsieur, I, 429. — Emmené en Allemagne par les reitres, 439.

Harlay, s. de Chanvallon (Jacques de), confident du cardinal de Vendôme, III, 381.

Haroue, château lorrain, appartenant à Bassompierre, III, 126. — Brûlé par le capitaine Villeneuve, 142, 185.

Hatfield, château d'Angleterre où la reine Élisabeth avait été retenue prisonnière du vivant de Marie Tudor, I, 290.

Hatton (Dominique), banquier. Ses lettres au duc de Lorraine, III, 157.

Haucourt (François de Mailly, s. d'), chargé de surveiller Bellièvre, I, 366.

Haultain, capitaine des gardes du prince d'Orange, I, 276.

Haussonville (Jean, baron d'), plénipotentiaire du duc de Lorraine, III, 52. — Confère avec La Huguerye à La Roche, 56. — Son avis sur les articles proposés, 58. — Reçoit La Huguerye à Lunéville, 117. — Envoie le capitaine La Bastide au duc de Lorraine, 118. — Se plaint des capitaines béarnais, 120. — Sa réponse aux ouvertures de La Huguerye, 121. — Négocie avec La Huguerye, 279. — Assiège Jametz, 305.

Haut-Baugeat (Fontaine de), à Nancy, III, 281.

Havré (Charles de Croy, s. d'), porte une requête aux États, II, 3. — Aide le prince d'Orange, 5. — Cité, III, 239.

Haynault (Entreprises faites par Ludovic de Nassau sur les villes de), I, 105.

Hayo Maniga, gentilhomme de la Frise orientale, I, 272.

Heidelberg en Palatinat; mission remplie par Ludovic de Nassau, I, 158.

Hendicourt (s. d'), intendant des finances, III, 386.

Hendreville (s. d'), un des chefs du parti huguenot en Normandie, I, 31. — Confère avec La Huguerye à Sedan, 447.

Henri II, roi de France, épouse Catherine de Médicis, III, 301. — Sa mort, 303.

Henri III, duc d'Anjou, puis roi de France; négociation de son mariage avec la reine d'Angleterre, I, 43. — Ses négociations en Pologne, 162. — Assiège la Rochelle, 181. — Lieutenant général du royaume pendant le règne de Charles IX, 185. — Part pour la Pologne, 190. — Séjourne à Nancy, 191. — Traverse l'Alsace, 193. — Se rend à Heidelberg, 194. — Accueil de l'électeur palatin, 195. — Son départ, 196. — Passe à Mayence, 196. — A Hanau, 199. — A Fulde, 199. — A Fach, 200. — A Eisenach, 201. — Roi de France, 295. — Retourne de Pologne, 295. — Expédie Bodin à la reine-mère, 315. — Presse l'électeur palatin de suspendre ses armements, 315. — Sa lettre à la princesse de Condé, 316. — Demande Louise de Lorraine en mariage, 334. — Sa

perfidie après le traité de Monsieur, 441. — Désapprouve en apparence les menées de son frère, François de Valois, duc d'Anjou, en Flandre, II, 7. — Remercie le roi de Navarre des services qu'il lui a rendus en Dauphiné, 139. — Soutient secrètement le duc d'Anjou et ses entreprises en Flandre, 219.—Sans espoir d'avoir des enfants, 274. — Envoie le duc d'Espernon au roi de Navarre, 323. — Se rend aux eaux de Pougues pour esquiver la visite des ambassadeurs allemands, 357. — Reçoit les ambassadeurs allemands, 358. — Reproche au duc de Bouillon la prise de Rocroi, 367. — Fait surprendre Marguerite de Navarre à Carlat, 373. — S'entend avec le roi de Navarre au moment de l'expédition de 1587, 398, III, 7. — Secrets de sa politique révélés par Théodore de Bèze, 39. — Accorde au duc de Bouillon une prolongation de trêve, 110. — Son entente avec le roi de Navarre, 194. — Sa politique est de dissoudre l'armée allemande, 198. — Attend l'armée allemande sur les bords de la Loire, 199. — Son incertitude naturelle, 231. — Envoie le comte de Grandpré au secours de Mademoiselle de Bouillon, 236. — Mécontent du licenciement des régiments de Casimir de Bavière, 238. — Très hostile à La Ligue, 247. — Sa politique entre la Ligue et le roi de Navarre, 258. — Sa politique à l'égard de la maison de Bouillon, 263. — Bruits avant-coureurs de sa mort, 295. — Sa mort, 300.

Henri IV, chef des Huguenots, roi de Navarre, puis roi de France, I, 20. — En tutelle de Jeanne d'Albret, 41. — Se moque de tout le monde et de lui-même, 70. — Son mot sur l'avenir de son mariage, 70. — Surnommé le meunier de Barbaste, 104. — Au siège de la Rochelle, 182. — Entre dans le tiers parti, 184. — Prend part à la conspiration des Politiques, 260. — Retenu prisonnier à la suite de cette affaire, 295. — S'enfuit de la cour, 387. — Envoie Fervaques et La Marsilière à Condé, 390. — Expédie La Personne en Allemagne, 441. — D'accord avec le roi pour la non-exécution du traité de Monsieur, 445. — Irrésolu en matière de religion, 449. — Sa duplicité vis-à-vis des Allemands, 461. — Ses intelligences avec le prince d'Orange, II, 6. — Son entrevue avec Catherine de Médicis à Nérac, 22. — Sa duplicité, 41. — Son hôtel à Cambray, 43. — Envoie Guitry à La Fère, 47. — Seul en armes et suspect à son parti, 58. — Passe un traité avec Casimir de Bavière, 59. — Cherche à traverser les démarches de Condé en Angleterre, 61. — Entretient les divisions de la noblesse du Dauphiné, 72. — Ses relations avec la dame de Theligny, 78. — A Coutras avec le duc d'Anjou, 82. — Envoie Beauchamp, Constans et Beausemblant au prince de Condé, 83. — Jaloux de l'influence de Condé en Languedoc, 86. — Prépare la paix avec le roi de France malgré Condé, 88. — Avantages particuliers qu'il tire du traité de Fleix, 100. — Sa jalousie à l'égard de Condé, 125. — Avait pris en 1569 le commandement du

parti huguenot, 127. — Comment il mène l'assemblée de Montauban, 132. — Persuade à Condé d'aller trouver le duc d'Anjou à Coutras, 132. — Envoie La Meaulse à Vacherolles, 138. — Réprimandé par Beutterich sur ses trahisons vis-à-vis de son parti, 141. — Sa vie débauchée, 142. — D'accord avec le roi, hésite à se rendre auprès de lui, 142. — Arrive à Saint-Jean-d'Angély auprès de Condé, 160, 162. — Passe de Saint-Jean-d'Angély à la Rochelle et de la Rochelle en Gascogne, 163. — Menace la vie de Condé, 168. — Ses terres en Flandre, 292. — Envoie Spanheim à La Huguerye, 296. — Donne audience à La Huguerye, 299. — Ses chances au trône, 303. — Deuxième audience donnée à La Huguerye, 307. — Troisième audience, 314. — Revient à Nérac, 316. — Quatrième audience, 317. — Négociation d'un mariage en Lorraine pour ce prince, 73. — Ses anciennes promesses à Casimir, 376. — S'entend avec Henri III au moment de l'expédition de 1587, 398, III, 7. — Cherche à persuader à Casimir de Bavière de tourner ses forces contre la Lorraine, 8. — Refuse d'accorder à Casimir le territoire de Metz, Toul et Verdun, 28. — Ses ambassadeurs accusent le duc de Lorraine auprès de Casimir de Bavière, 38. — Son intérêt à faire la guerre en Navarre, 46. — Ses ambassadeurs arrêtent le capitaine Stephen, afin d'amener la rupture de la négociation de Lorraine, 71. — Ils proposent ouvertement de faire la guerre en Lorraine, 79. — Le roi de Navarre commande à l'armée allemande de piller la Lorraine, 80. — Offensé par la duplicité du duc de Lorraine, 82. — Ses ambassadeurs remettent sur le tapis la négociation de Lorraine, 99. — Son intelligence avec le roi, 111. — Sa politique avec le duc de Bouillon et l'armée allemande, 111. — Empêche Condé de prendre le commandement de l'expédition de 1587, 129. — Conclusions que ses ambassadeurs tirent de la correspondance interceptée du duc de Lorraine, 146, 148, 150, 154, 160. — Son entente avec Henri III, 194. — Donne son consentement à la capitulation des Suisses, 213, 221. — Envoie des Réaux à Casimir de Bavière, 221. — Envoie La Roche-Chandieu à Casimir, 224. — Envoie Couvrelles en Allemagne, 227. — Ses armements en mai 1588, 241. — Peu populaire en Allemagne, 255. — Ses négociations avec Henri III par l'intermédiaire du duc d'Espernon, 257. — Roi de France, envoie Sancy à Casimir, 311. — Sa négociation avec Charles III, 366. — Tente d'acheter La Huguerye, 390. — Sa politique en matière de religion, 393. — Répudie sa femme, 394. — Se marie dans la maison de Médicis, 394. — Soutient le marquis de Dourlach contre le marquis de Bade, 415. — Progrès de sa cause, 416.

Henri II, duc de Lorraine, bruits de son mariage avec Catherine de Navarre, III, 17. — Poursuit l'armée allemande dans sa retraite, 203.

Henri, secrétaire de Casimir de Bavière, III, 278.

Herbeviller (Meurthe), campement de l'armée, III, 107.

Herford, en Westphalie, I, 325.

Heros (Barbara), demoiselle d'Anvers, objet des amours du traître Gamboa, I, 120.
Hesse (Georges, landgrave de), II, 262.
Heydeck (Guillaume, baron de), commande la garde de Condé, 1575, I, 364.
Holach (comte de), seigneur allemand, I, 150.
Hollande (La), à la nouvelle de la prise de Mons, se révolte contre les Espagnols, I, 110.
Hongrie (Rois de) couronnés à Albe-Royale, III, 420.
Humbert, secrétaire du duc de Lorraine, III, 157.
Humberville (Haute-Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 178.
Hurt, heurt, choc, coup, I, 81.

I

Idoine, propre à ..... I, 222.
Imbize (Jean d'), échevin de Gand, II, 26. — Sa lutte à Gand avec Rihove, 27. — Réfugié en Allemagne, 260. — Sa mort, 262.
Inchy (Baudouin ou Charles de Gavré, baron d'), gouverneur de Cambrai, II, 31. — Passe au parti de Condé, 43. — Expulsé de Cambrai par le duc d'Anjou, 157.
Isch (Régiment d'), voyez *Dich.*
Isembourg (Salentin, comte d'), archevêque de Cologne, I, 150. — Voyez *Cologne.*
Isembourg (comte d'), délivre Bussy-d'Amboise, I, 198.
Issoire, prise par le duc d'Anjou, II, 101.
Ivoy (s. d'), voyez *Genlis.*

J

Jacob (s. de), secrétaire du duc de Savoie, négocie avec La Huguerye le passage de l'armée allemande en Bresse, III, 203.
Jacot, secrétaire du marquis de Bade, III, 409. — Son mariage, 416.
Jacques Ier Stuart, roi d'Écosse et d'Angleterre. Négociation de son mariage avec Catherine de Navarre, I, 45.—Son éloge, III, 3. — Ses bonnes dispositions en faveur du roi de Navarre, 259.
Jains, masques, II, 90.
Jametz, menacé par le duc de Lorraine et par les Espagnols, II, 368. — Assiégé par d'Haussonville, III, 305.
Jarnac (Bataille de), II, 127.
Jaureguy tente d'assassiner le prince d'Orange, II, 206.
Jeanne d'Albret, reine de Navarre, I, 8. — Jalouse de l'amiral Coligny, 20, 66. — Jalouse du prince de Condé, 21. — Son caractère, 47. — Son peu d'égards pour l'amiral Coligny, 53. — Sa conversation avec Ludovic de Nassau, 66, 67. — Sa conférence avec Coligny, 71. — Sa conférence avec Ludovic de Nassau, 72. — Refuse le double mariage proposé pour ses enfants, 79. — Ses façons éveillées et son esprit prompt, 84. — Se met en route pour aller à la cour, 95. — Arrive à La Bourdaisière près de Tours, 96. — Son entrevue avec le roi et la reine-mère à Chenonceaux, 97. — Vient à Paris, 97. — Loge rue de Grenelle, 102. — Meurt empoisonnée, 114. — Sa haine contre la papauté, II, 126. — Sa jalousie de Condé et de Coligny, 126, 127.
Jeannin (Pierre), condisciple de La Huguerye, III, 305.
Jehan-Baptiste, capitaine du duc de Savoie, commandant à Demont, II, 66. — Circon-

venu par La Huguerye, 67.
Jésuites (Père recteur des) de Spire, fait des confidences à La Huguerye, III, 317.
Jobrich, fort de Bonn, III, 237.
Joly, messager de Moncassin près du duc d'Epernon, III, 236.
Jourlie (Pierre), marchand auvergnat, III, 241.
Joyeuse (Anne de), favori de Henri III, épouse une sœur de la reine, II, 273. — Défait à Coutras, III, 205.
Joyeuse (François, cardinal de), III, 152. — Sa mission auprès du duc de Savoie, 158.
Juan (Don) d'Autriche, voyez *Autriche*.
Juifs logés à Deutz près Cologne, I, 146.
Jules II, pape; sa bulle prétendue contre la maison d'Albret, II, 126.
Jumelles (s. de), capitaine huguenot, fait partie du corps d'armée de Genlis, I, 122.
Junius (J.-J. de Jongue, dit), conseiller de l'électeur palatin, I, 292. — Au service de Casimir de Bavière, II, 146. — Ses avertissements à Casimir de Bavière, 148. — Informe Casimir des traités du duc de Guise avec le duc de Parme, 186. — Messager de Casimir en Angleterre, 405.

K

Kerpen, ville du duché de Juliers, I, 223. — Prise par le comte d'Aremberg, II, 251.
Ketler, agent du duc de Bouillon dans le duché de Clèves, II, 222. — Messager du duc au baron de Dhona, III, 131.
Kreutznach, sur la Nahe, I, 240.

L

La Bastide, capitaine, assiste à l'entrevue de Lunéville, III, 117. — Envoyé par d'Haussonville au duc de Lorraine, 118.
La Bergerie, soldat, envoyé par La Garde en Hollande, I, 275.
La Borde, messager du roi de Navarre à Casimir de Bavière, II, 366. — Renvoyé par Casimir au roi de Navarre, 382.
La Boulois (Bois de) (Haute-Marne), quartier du duc de Guise, III, 178.
La Briole, capitaine, gouverneur de la tour de Seyne, II, 68.
La Chambre en Savoie, lieu de passage de Chastillon, III, 159.
La Charité prise par le duc d'Anjou, II, 101.
La Chastre (Claude de), gouverneur d'Orléans et de Bourges, III, 373.
La Coste, messager de Moncassin auprès du duc d'Epernon, III, 236.
La Curée (Gilbert de), gentilhomme manceau, assassiné par les partisans du cardinal de Rambouillet, I, 6.
La Fère, en Picardie, surprise par Condé, II, 29. — Assiégée par l'armée royale, 58.—Prise par Matignon, 63.
La Fin, s. de La Nocle (Philippe de), messager du duc d'Alençon auprès de Condé, I, 370. — Ses ouvertures à La Huguerye, 371.
La Flèche, séjour de la cour en 1571, I, 36.
La Frenade, abbaye, I, 3.
La Galaisière, ambassadeur de Condé à la diète de Ratisbonne, I, 362.
La Garde, compagnon de voyage de La Huguerye, aide à le dévaliser, I, 257. — Rencontre La Huguerye à Embden, 273. — Cherche à capter la confiance du vidame de Chartres, 274. — Livré au prince d'O-

range, 280. — Ancien argentier de la maison de Montmorency, 289. — Rappel de ses tentatives de trahison, 293.—Représentant du prince d'Orange au camp de l'armée allemande, 407, 424. — Son régiment en Flandre, II, 12.
La Gorce (baronnie de) donnée au capitaine Merle, II, 135.
La Herrie, secrétaire du cardinal de Rambouillet, I, 6.

Tome premier.

La Huguerye (Michel de), né à Chartres, 1. — Entre à l'Université de Paris et au collège de Navarre, 2. — Mort de son père, 2. — Abbé de La Frenade, 3. — Rentier, 4. — Part pour Rome, 4. — Repart de Rome, 7. — Voyage avec la dame de Alava, 7. — Pénètre les secrets desseins du roi, 7. — Arrive à Lyon, 7. — Arrive à Paris, 8. — Confère avec Bricquemault des desseins cachés du roi, 9. — Entre au service de Bricquemault, 10. — Suit Bricquemault à Villers-Cotterets, 11. — Va par ordre du roi chercher Bricquemault à Paris, 26. — Séjourne à Fontainebleau, 27. — Accompagne Bricquemault à Bourris, 33. — Suit la cour en Touraine, 36. — Négocie avec Walsingham, 38. — Le trésorier et le contrôleur général de la reine-mère sont ses cousins-germains, 39.—Sa conférence avec la reine-mère, 39. — Rencontre un prince avec la dame de Sauve, 39. — Propose le mariage de la reine Élisabeth et du roi de Navarre, 40. — Autre conférence avec la reine-mère, 42. — Envoyé par Bricquemault à Coligny à Chastillon-sur-Loing, 94. — Suit le prince Ludovic en Flandre, 99. — A Mons, 107. — Rédige l'instruction confiée à Genlis, 112. — Visite la valise du traître Gamboa, 119. — Obligé de prêter de l'argent à Genlis, 113, 126. — Sort de Mons avec Ludovic de Nassau, 142. — Suit Ludovic à Dillenbourg, 147. — Propose à Ludovic de Nassau une confédération de tous les seigneurs protestants depuis Embden jusqu'à Bâle, 147. — Reçoit Frégose à Dillenbourg, 153. — Son message au roi écrit au nom de Ludovic de Nassau, 162. — Reçoit le médecin Lusson, 171. — Renforce le chiffre de la correspondance de Ludovic de Nassau et de Guillaume le Taciturne, 176. — Rencontre Frégose à la foire de Francfort, 179. — Son message au roi est imprimé, 186. — Rencontre le roi de Pologne à son passage en Allemagne, 193. — Le quitte à Fulde, 199. — Dépêché par Ludovic de Nassau vers le duc d'Alençon, 202. — Se met en route en janvier 1574, 205. — Arrive à Sedan, 206. — Dangers qu'il court en voyage, 206. — Arrive à Paris (12 février 1574), 210. — Change chaque jour de logement, 210. — Laisse 500 écus à son oncle Jehan de Ligny, 211. — Remercié par le duc d'Alençon, 212. — Sort de Paris (24 février 1574), 213. — Arrive à Sedan, 213, 215. — Accompagne le ministre Capel en Allemagne, 216. — Id. à Heidelberg, 219. 221. — Rend compte de son voyage à Paris, 221. — Demande du secours pour Ludovic de Nassau et Christophe de Bavière, 223. — Va au-devant du régiment de Cratz,

228. — Recherche le sort de Ludovic de Nassau à la bat. de Moockerheide, 236. — Dangers auxquels échappe La Huguerye, 239. — Sa conférence avec le capitaine Cratz, 240.—Avec le capitaine Dich, 242. — Revient à Heidelberg, 247. — Présenté à Condé, 247. — Se rend à Dillenbourg, 249. — Réclame au prince d'Orange 2000 écus qu'il prétend lui être dus, 252. — Reçoit une assignation sur un vaisseau qui était à la Rochelle, 254. — Reçoit du prince d'Orange l'ordre de s'attacher à Condé, 254. — Dévalisé près de Spire, 257. — Entre au service du prince de Condé, 259. — Cherche à allier ensemble les princes d'Orange et de Condé, 262. — Conseille au prince de Condé de prendre les armes, 267. — Envoyé en Hollande avec Vézines, 271. — Se venge de La Garde, 274. — Arrive à Dordrecht, 276. — Propose au prince d'Orange de donner sa fille au prince de Condé, 285. — Passe en Angleterre pour presser la négociation de Meru, 286. — Retourne auprès de Condé, 291. — S'embarque à Douvres, 292. — Arrive à Heidelberg, 292. — Comment il apprécie le prince d'Orange, 292. — Arrive à Cologne, 297. — Retourne à Londres, 298. — Repasse en Allemagne, 303. — Dangers qu'il court en Flandre, 304. — Arrive à Bâle, 306. — A Mayence, 309. — Tient la plume dans les conférences de Condé et de Casimir de Bavière, 317. — Plénipotentiaire de Condé auprès de l'électeur palatin, 322. — Convoque à Herford les colonels allemands, 325. — Passe un accord avec eux, 327. — Retourne à Heidelberg, 330. — Y accompagne Condé, 339. — Envoyé par le prince de Condé à Heidelberg, 359. — Obtient un nouveau secours de l'électeur pour Condé, 359. — Reçoit un don de l'électeur, 361. — Déjoue la trahison de Bouchard, 377. — Prêche à Condé la patience envers Casimir de Bavière et les Montmorency, 378. — Défend les intérêts du prince d'Orange, 405. — Négociateur du traité de Casimir et du prince d'Orange (1576), 410, 424. — Tire Condé du piège où il est tombé à Cerquenseaux, 412. — Intendant des affaires de Casimir de Bavière en France, 419. — Prie le duc d'Anjou de hâter les paiements dus aux reîtres, 421. — Secrétaire de la maison du duc d'Anjou, 423. — Conseille au prince d'Orange de s'appuyer sur Condé, 433. — Se rend aux eaux d'Aix, 438, 440. — Revient à Heidelberg, 441. — Se rend à Sedan, 447. — A Anvers, 447. — A Londres, 447. — Reçu par la reine d'Angleterre, 448. — Vient à la Rochelle, 451. — Rend compte à Condé de son voyage en Angleterre, 453. — Renvoyé en Angleterre par Condé, 457. — Passe en Flandre, 459. — A Cologne, 459. — A Heidelberg, 460.

Tome second.

Descend avec Beutterich à Anvers, 1. — Négocie avec Davidson, 3. — Avertit Casimir de Bavière et le prince de Condé de la décision des états des Pays-Bas, 4. — Traite avec les Anglais, 12. — S'occupe de la vente des terres de Condé, 14. — Sa conférence

avec du Plessis-Mornay, 15. — Envoie un messager à Condé, 17. — Appelé à Mons par le duc d'Anjou, 20. — Envoyé en Angleterre par Casimir de Bavière, 29. — Ménage à Condé une retraite à Cambrai, 31. — Reçu par la reine Elisabeth, 31. — Confère à Londres avec Castelnau Mauvissière et Seymer, 31. — Se rend à la Fère, 36. — Confère avec Casimir à Lautern, 39. — Négocie à Cambrai en faveur de Condé, 43. — Retourne à la Fère avec Condé, 45. — Passe en Allemagne, 48. — Bien reçu par Casimir, 50. — Donne avis à Condé des négociations du duc de Guise avec Casimir de Bavière, 54. — Accompagne Condé en Angleterre, 60. — Suit Condé en Dauphiné et en Languedoc, 64. — Détourne le ressentiment de Condé contre Turenne, 92. — Sauve Turenne, 93. — Conseille à Condé de s'établir en Languedoc et de s'y rendre indépendant, 95. — Contrecarre Turenne, 106. — Est menacé par lui, 107. — Remontre à Condé qu'il est dupe, 112. — Lui conseille d'envoyer Sarrazin au roi de Navarre, 114, 121. — Refuse d'accompagner Condé à Montauban, 123. — Combat le projet de Condé d'épouser Catherine de Navarre, 129. — Mandataire de Condé en Languedoc, 131. — Aide les Huguenots du Dauphiné dans leurs projets de résistance, 138. — Manque de se marier en Languedoc, 140. — Revient à Heidelberg, sept. 1581, 140. — Envoyé par Casimir de Bavière à Condé, 145. — Mission dont il est chargé, 151. — Son départ, 152. — Arrive à Nancy, 153. — Réclame à Dommartin ce qu'il lui doit, 154. — A Sedan, 155. — A Saint-Jean-d'Angély, 159. — Se cache chez le capitaine Sauvage, 161. — Revient auprès de Condé, 163. — Rend compte de sa mission à Casimir, 164. — Cherche à attirer Condé dans la guerre doctorale, 165. — Avantages qu'il lui fait entrevoir, 166. — Renvoyé à Lautern par Condé, 176. — Appelé par Casimir à Heidelsheim, 181. — Rédige l'instruction de Casimir au duc Jehan de Deux-Ponts au sujet de l'affaire de Cologne, 193. — Arrive à Francfort, 194. — Se rend en observation à Sedan, 196, 198. — Remet au duc de Bouillon des lettres de Casimir, 198. — Rédige la réponse du duc de Bouillon à Casimir, 203. — Ecrit à Condé sur le même sujet, 205. — Quitte Sedan, 211. — Confère avec Casimir de Bavière à Lautern, 212. — Empêche la vente à Francfort des bijoux envoyés en gage par Condé, 214. — Retourne à Sedan, 214. — Ecrit à Condé, 215, 219. — Eclaire le duc de Bouillon sur ses droits à la succession de Clèves, 221. — Revient auprès de Casimir de Bavière (juin 1583), 228. — Rend compte de sa mission à Casimir, 228. — Suit Casimir dans la guerre doctorale, 235. — Son avis sur le plan de campagne, 237. — Son avis sur la capitulation de Deutz, 253. — Manque d'être fait prisonnier avec Buhy, 258. — Accompagne le régiment de Beutterich en Palatinat, 262. — Demandé en mariage à Sedan, 263. — Passe à Nancy, 265. — Arrive à Sedan, 266. — Epouse Mademoiselle de la Marsilière, 267. — Arrive à Saint-Jean-d'An-

gély auprès de Condé, 275. — Se défend contre Clervant, 276. — Ses révélations à Condé, 281. — Part pour Nérac, 294. — Ses aventures en route, 295. — Reçu par le roi de Navarre, 299. — Lui fait le récit de la guerre doctorale, 306. — Id. à Du Pin, 311. — Quitte Nérac, 319. — Arrive à Saint-Jean-d'Angély, 320. — Rend compte à Condé de sa mission auprès du roi de Navarre, 320. — Se rend à Paris, 322. — Fait passer au roi le récit de son voyage à Nérac, 323. — Possesseur de la terre de Buire, 326. — Arrive à Sedan, 326. — Rend compte de son voyage au duc de Bouillon, 326. — Arrive à Heidelberg, 327. — Rend compte de son voyage à Casimir et à Beutterich, 328. — Revient à Sedan, 331. — A Heidelberg, 334. — A Sedan, 337. — Pillé par le duc de Bouillon, 340. — Revient à Heidelberg, 341. — Rédige le traité de Neuchloos, 349. — Malade à Jametz, 351. — Se plaint au s. de Nueil des mauvais procédés du duc de Bouillon à son égard, 351. — Vend ses meubles et quitte Sedan, 354. — Etablit sa famille à Franckenthal, 354. — Rédige les instructions des ambassadeurs allemands envoyés au roi, 354. — Ses négociations avec Pallavicini et les ambassadeurs du roi de Navarre, 362. — Propose comme garanties les terres du roi de Navarre en Flandre, 379. — Arrange les difficultés soulevées par Pallavicini, 380. — Rédige les capitulations qui précèdent la campagne de 1587, 381. — Envoyé en Angleterre, 384. — Écrit l'éloge de Beutterich et de Casimir de Bavière, 384, 385. — Fait un état des comptes de l'armée, 386. — Passe en Angleterre, 393. — Propose Condé comme chef de l'expédition de 1587, 396. — Refuse d'accompagner l'armée, 411. — Rédige les instructions des chefs de l'armée, 413. — Se résigne à accompagner l'armée, 414. — Part de Heidelberg (24 juillet 1587), 414.

Tome troisième.

S'attache au duc de Lorraine, 1. — Attend sa récompense des services rendus à ce prince, 2. — Envoyé par Casimir de Bavière à Condé, 9. — Son avis sur le plan de campagne contre la Lorraine conseillé par les ambassadeurs du roi de Navarre, 14. — Prend la défense du duc de Lorraine, 15. — Révèle à Beutterich les secrets mobiles des ambassadeurs du roi de Navarre, 21. — Donne à Casimir de Bavière le moyen de ménager indirectement les états de Lorraine, 23. — Son voyage en Angleterre, 28. — Articles en réponse aux lettres de Montigny, 42. — Négocie avec Ségur au sujet de la Lorraine, 52. — Ecrit à d'Haussonville au sujet de la somme à payer par le duc de Lorraine, 55. — Sa conférence avec d'Haussonville à la Roche, 55. — Prie les ambassadeurs du roi de Navarre de ne pas engager les hostilités pendant la durée des négociations de Lorraine, 61. — Sa conférence à Saverne avec Tantonville, 62. — Son ouverture à Buhy, 65. — Demande la mise en liberté du capitaine Stephen, 69. — Attend Tantonville à Saverne, 74. — Etat dressé par La

Huguerye des vivres nécessaires à l'armée, 76. — Riposte aux accusations portées par les ambassadeurs du roi de Navarre contre le duc de Lorraine, 82. — Envoie un ultimatum au duc de Lorraine, 86. — Dresse un mémoire pour les colonels allemands au sujet de l'opportunité de la guerre de Lorraine, 88. — Propose à Dhona d'empêcher les ambassadeurs du roi de Navarre de s'affermir en Lorraine, 93. — Se rend à Sarrebourg, 95. — Désigné pour entrer en conférence avec les agents du duc de Lorraine, 104. — Envoyé à Nancy, 106. — Son entrevue avec Buhy à Gerbeviller, 116. — Se rend à Lunéville, 117. — Sa conférence avec d'Haussonville, 118. — La Huguerye revient auprès du baron de Dhona, 123. — Assiste au passage du Mont Saint-Vincent, 132. — Sauve le s. de Vannes, 134. — Assiste à l'interrogatoire de Villiers, 154. — Combat les conclusions que les ambassadeurs du roi de Navarre tirent de la découverte de ses dépêches, 160. — Propose d'envoyer une bonne troupe au-devant de Chastillon, 167. — Se rend à Mussey, 175. — Demande du secours pour Chastillon et le comte de La Mark, 175. — Regrette l'entrée en campagne du duc de Lorraine, 181. — Assiste à l'arrivée de Chastillon, 184. — Découvre les intrigues du duc de Lorraine pour débaucher les reîtres, 187. — Suit l'armée dans sa retraite, 202. — Négocie le passage de l'armée en Bresse, 204. — Son serviteur fait prisonnier à Baugé, 207. — Arrive à Genève, 208. — Représente au conseil de Genève les fautes des ambassadeurs béarnais, 209. — Malade à Berne, 212. — Rentre à Heidelberg, 214. — Ecrit son éphéméride, 214. — Donne son avis sur les affaires de Mademoiselle de Bouillon, 219. — Donne son avis sur la prise de Bonn par Martin Schenk, 220. — Son avis sur la mission de la Roche-Chandieu, 226. — Pose les bases d'une ligue entre le roi, la reine d'Angleterre, les princes allemands et la Suisse, contre la Ligue et le roi d'Espagne, 235. — Demande à Casimir de Bavière l'autorisation de se rendre à Paris, 251. — Sa conférence avec Clermont-d'Amboise, 254. — Demande de nouveau l'autorisation de se rendre à Paris, 264. — Se rend à Franckenthal, puis à Nancy, 266, 278. — Dresse un état de ce qui est dû en France à Casimir de Bavière, 273. — Sa créance sur Dommartin, 276. — Négocie à Nancy au nom de Casimir, 279. — Obtient une audience du duc de Lorraine, 281. — Revient à Franckenthal, 283. — Rend compte à Schregel de sa mission à Nancy, 284. — Son message à Nancy, 289. — Son message à Schregel, 290. — Se rend à Bitch, 291. — A Spire, 293. — A la Roche-Hutten, 294. — Presse Casimir de Bavière de s'accommoder avec le duc de Lorraine, 298. — A Nancy, 299. — Déchiffre une lettre de La Noue à Schelandre, 305. — Continue à négocier au nom de Charles III avec le duc de Lorraine, 307. — Renvoyé auprès de Casimir de Bavière par le duc de Lorraine, 308. — Sa négociation avec Schregel, 309. — Ecrit à Casimir,

313. — Séjourne à Spire, 315. — Sa conférence avec Sancy, 316. — Avertit le duc de Lorraine des négociations de Henri IV en Allemagne, 321. — Tâche de faire obtenir à Charles de Lorraine la survivance de l'évêché de Strasbourg, 324. — Redemande au duc de Lorraine l'autorisation de se rendre à Paris, 333. — Arrive à Nancy, 334. — Réclame le paiement de sa créance sur Dommartin, 335. — Déchiffre des lettres interceptées, 336. — Suit le comte de Chaligny à Paris, 337. — Présenté au duc de Parme, 338. — Son avis sur la Ligue, 339. — A Paris, 343. — Prédit au s. de Rosne que jamais les Espagnols ne régneront en France, 352. — Avertit le duc de Lorraine de tout ce qui se passe à Paris, 353. — Sa créance à Paris, 355. — Son avis sur les ambitieux qui se disputaient la couronne, 358. — Reçoit les révélations du cardinal de Vendôme, 364. — Traverse les négociations de Charles III et du roi, 368. — Sa conversation avec Bassompierre, 369. — Sa conférence avec Fougasse, agent du cardinal de Vendôme, 376. — Conseille au cardinal de se retirer à Rome, 377. — S'occupe de la capitulation du duc de Lorraine avec Henri IV, 386. — Sa conférence avec Schomberg, 388. — Se retire en Lorraine, 389. — Ses négociations avec Henri IV, 390. — Envoyé à Trèves pour faire obtenir au cardinal de Lorraine la coadjutorerie de l'archevêché, 395. — Se rend secrètement à Saint-Maximin, 397. — Sa négociation auprès de l'archevêque, 398. — Revient à Sierck, 402. — Prend en main les affaires du marquis de Bade, 407. — A Nancy, 416. — Son éloge du duc de Mercœur, 418.

La Huguerye, frère de l'auteur des *Mémoires*, sauvé au massacre de la Saint-Barthélemy, I, 154. — Cité, 212. — Echappe à la déroute de Moockerheide, 230, 236. — Contrôleur général des vivres de l'armée allemande, 380. — Tué d'une arquebusade, 381. — Vengeance de sa mort, 383.

La Huguerye, autre frère de l'auteur des *Mémoires*, trésorier général des bois à Paris, I, 212.

Lalaing (comte de), seigneur flamand, partisan du duc d'Anjou, II, 2. — Le reçoit à Mons, 9.

La Lobbe (s. de), capitaine au passage du Mont Saint-Vincent, III, 138.

L'Alouette (François de), président, agent du duc de Bouillon, II, 223.

La Maison Blanche, capitaine, garant du traité de Monsieur, I, 418.

La Marck (Evrard de), cardinal de Liège, II, 220.

La Marck (Jean, comte de), frère du duc de Bouillon, II, 201. — Préside le conseil de l'armée pendant la maladie du duc de Bouillon, III, 79. — Campe à Acraigne, 130. — Au passage du Mont St-Vincent, 139. — Demande le commandement du corps envoyé au-devant de Chastillon, 170. — Arrive à Prey-sous-la-Fauche, 174. — Fait sa jonction avec Chastillon, 182. — Sa maladie et sa mort, 185.

La Marsilière (s. de), messager du roi de Navarre, I, 390. — Confère avec La Huguerye à

Sedan, 447. — Ecrit à Condé, II, 55. — Cité, 84. — Hostile au mariage de Condé avec Catherine de Navarre, 87. — Conseille au roi de Navarre de s'allier à Henri III, 142. — Secrétaire d'Etat du roi de Navarre et oncle de la femme de La Huguerye, 267.

La Marsilière, s. de Grangemenant, donne sa fille en mariage à La Huguerye, II, 267.

Lambres (s. de), amiral au service du prince d'Orange, navigue dans les parages de la Rochelle, I, 19. — Messager du prince d'Orange, 269. — Prend la défense de la Garde, 282. — Détourne le prince d'Orange de négocier avec La Huguerye, 283.

La Meaulce, capitaine gascon, du parti de Ludovic de Nassau, I, 106. — Commande l'artillerie à la défense de Mons, 134.

La Mole (Joseph de Boniface, s. de), prend part à la conspiration des Politiques, I, 260.

La Mothe-Fénelon (Bertrand de Salignac, seigneur de), ambassadeur de France en Angleterre, pénètre le secret des négociations de La Huguerye, I, 41.

La Mothe-Serrant (Guillaume de Brie, s. de), prend le Mans au nom de la Ligue, III, 246.

La Motte, valet de chambre du prince de Condé, II, 164, 281.

Langre (baron de), désigné pour aller au-devant de Chastillon, III, 170.

Langres, menacé par Chastillon, III, 187.

Languedoc. Les Huguenots y sont en pleine révolte à l'avènement de Henri III, I, 313. — Esprit bizarre des habitants de cette province, II, 77. — La chambre mi-partie, 78. — Huguenots mécontents du traité de Fleix, 104.

Languer, faire parler, I, 431.

Languet (Hubert), conduit à la cour les ambassadeurs des princes allemands, I, 11. — Conseiller de Casimir de Bavière, II, 25.

La Nocle (Beauvoir de), capitaine huguenot en Suisse, I, 151.

La Nocle (Philippe de), voyez *La Fin.*

La Noue (François de), un des chefs du parti réformé, I, 23. — Chargé, pendant l'absence de Ludovic de Nassau, de conduire la négociation de Flandre, 27. — Négocie à Bourris les affaires des Pays-Bas, 33. — Envoyé à Valenciennes, 106. — Envoyé à Mons auprès de Ludovic de Nassau, 111. — Créancier de La Huguerye, 113. — Négocie la capitulation de Mons, 139. — Envoyé par le duc d'Alençon à l'armée allemande, 390. — Négocie à Cambrai en faveur de ce prince, II, 43. — Ses engagements forcés avec la Ligue, III, 35. — Refuse les avantages stipulés en sa faveur dans les accords avec le duc de Lorraine, 53. — A Genève, 209. — Envoyé par Mademoiselle de Bouillon à Casimir de Bavière, 218. — A Heidelberg, 219. — Revient à Heidelberg (15 mai 1588), 241. — Quitte l'Allemagne, 245. — Se met en retraite devant le duc de Mayenne, 296. — Sa lettre à Schelandre, 305. — Négocie le mariage du prince-héritier de Bavière avec Mademoiselle de Bouillon, 329.

La Noue (Marie de Luzé, dame de), femme du précéd., I, 25.

La Noue, voy. Téligny.

Lansac (Louis de Saint-Gelais,

s. de), enlève à La Huguerye l'abbaye de la Frenade, I, 3.
Lansquenets; vivres qui leur sont nécessaires, III, 77.
Laon, assiégé et pris par Henri IV pendant la Ligue, III, 391, 392.
La Palisse, village, près de Moulins, passage de l'armée allemande, I, 374.
La Personne (Franç. de), grand-maître de l'artillerie des Huguenots, I, 392. — Chargé de dresser un pont sur la Loire, 398. — Messager du roi de Navarre, 441. — Suspect à Casimir de Bavière, 445. — Messager du roi de Navarre en Angleterre, 451. — Brouille toutes les affaires du parti, 458.
La Place, général des vivres de l'armée allemande, 1575, I, 381.
La Place (Jean de), ministre à Montpellier, son entretien avec Turenne, II, 119.
La Porte, ministre protestant, apporte à Mons la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy, I, 129.
La Porte, ancien gentilhomme de François de Montmorency, retiré près de Meru, I, 299.
La Prée Taffin, serviteur de Ludovic de Nassau, met Frégose en relation avec son maître, I, 19.
La Roche, près Rupt, lieu de la conférence de La Huguerye et de d'Haussonville, III, 55.
La Roche-Chandieu (Antoine de), ministre protestant, envoyé par le roi de Navarre à Casimir de Bavière, III, 224. — Prend le nom de Sadel, 337.
La Roche-Hutten, dans le pays Rhenan, lieu d'une conférence de Casimir de Bavière et de La Huguerye, III, 294
La Rochelle, quartier général du parti huguenot, I, 16. — Siège de 1573, 181.
La Rochepot, serviteur du duc d'Anjou, I, 428.
La Roque, messager du duc d'Alençon auprès de Ludovic de Nassau, I, 188. — Au service du roi de Navarre, II, 338.
La Rosière (Mademoiselle de), gouvernante de Mademoiselle de Bourbon-Condé, III, 384.
La Roue, abbaye en Anjou, I, 3.
La Routte (Fouquet de), gouverneur de Marsal, III, 283. — Sa mort, 284.
La Seure, gentilhomme du duc de Guise, II, 230.
Lasqui (Albert), seigneur polonais, négociateur auprès de Henri III, I, 207.
La Tour, capitaine de la compagnie de Guitry, III, 103. — Décrété d'arrestation par le conseil de l'armée allemande, 105.
La Trémoille (Jeanne de Montmorency, dame de), II, 332.
La Trémoille (Charlotte de), fille de la précédente, présentée en mariage au prince de Condé, II, 170. — Voisine du prince, 217. — Qualifiée de moutonne, 245. — Devient princesse de Condé; voyez *Condé (Princesse de)*.
L'Aubespine (Sébastien de), secrétaire d'Etat, instruit le procès de Rhingraff, I, 183.
Lautern dans le Wurtemberg, I, 332.
Laval (Guy de Chastillon, comte de), auprès du prince de Condé, I, 362. — Refusé comme otage par Casimir de Bavière, 428. — Représente Condé auprès de ce prince, II, 59.
La Valée, capitaine flamand, du parti de Ludovic de Nassau, I, 128.
La Valette (Bernard de Nogaret, s. de), à Renel, II, 66.

La Vergne, serviteur du duc d'Alençon, I, 347. — Dépêché par le prince à Condé, II, 82.
Le Basque, laquais de Ludovic de Nassau, I, 165.
Lecuenhartz (?) (Isaac), marchand de Cologne, facteur du prince d'Orange, I, 238, 298.
Lefebvre, médecin du duc d'Anjou, II, 272.
Leicester (Robert Dudley, comte de), ministre et favori de la reine d'Angleterre, I, 290. — Son action auprès de la reine, II, 24. — Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, 392. — Sa lettre à Casimir de Bavière, III, 223.
Leipzig, résidence de Gaspard de Schomberg, I, 184.
Le Lude, seigneurie appartenant à la maison de Daillon, séjour de la cour en 1571, I, 36.
Le Mans, assiégée par le prince de Conti, III, 246.
Lenoncourt (Philippe de), cardinal, III, 247.
Lenty (s. de), gentilhomme français, prend part à la guerre doctorale, II, 249.
Lenty (s. de), le jeune, commande les arquebusiers allemands, III, 181. — Employé par Henri IV, 319, 321. — Défait par Charles III, 330.
Le Pot (Jehan), fermier d'une terre appartenant à La Huguerye, II, 326.
Le Roux, trésorier, conseiller du duc de Bouillon, III, 113. — Chargé d'interroger l'ambassadeur lorrain, le s. de Villiers, 154.
Lesdiguières (François de Bonne, duc de), d'accord avec le duc de Savoie, II, 60. — Donne à Condé les moyens de passer en Languedoc, 64. — Comment il accueille ce prince, 75. — Hostile à la paix de 1580, 88. — Menacé en Dauphiné, 137. — Cède ses places sur le conseil du roi de Navarre et se retire auprès de ce prince, 138.
Le Thelier, secrétaire du duc de Lorraine, III, 407.
Leyrard, château sur l'Ems, I, 272.
Lezer (la), rivière qui se jette dans la Moselle, III, 412.
Licques (Philippe de Recourt, baron de), reconnaît l'artillerie rendue à Mons, I, 140.
Liège; intrigues pour marier l'évêque de cette ville, I, 203.
Lier, en Brabant, lieu de l'entrevue de Casimir de Bavière et de l'archiduc Mathias, II, 21.
Lignitz (Jean-Georges, duc de), I, 403.
Ligny (Jehan de), oncle de La Huguerye, I, 211.
Ligny (s. de), fils du précédent, trésorier des parties casuelles de France, I, 212.
Ligue du 31 mars 1585 (Manifeste de la), II, 332.
Limagne (la), province, I, 384, 393.
Limay (comte de), capitaine flamand, I, 25.
Limoges (évêque de), voy. *L'Aubespine*.
Limousin (gentilhomme), accompagne La Huguerye hors de Paris, I, 213.
Linden, ville rhénane, maltraitée par le duc de Lorraine, III, 238.
Lindre (Étang de), près Dieuze, III, 107.
Lindresingen, ville rhénane, maltraitée par le duc de Lorraine, III, 238.
Linz, sur l'Ahr, prise par les Espagnols pendant la guerre doctorale, II, 246.
L'Isle, messager du prince de Condé au roi, I, 454. — Révoqué par son maître, 459.
Lisle (s. de), gentilhomme du duc de Mercœur, III, 417.

Livron, sur la Drôme, muni et défendu par les huguenots du Dauphiné, II, 138.
Lixenfratz, ville rhénane, maltraitée par le duc de Lorraine, III, 238.
Lixheim, près de Phalsbourg, quartier général de l'armée allemande, III, 76.
Loevenartz (Isaac), voy. *Lecuenhartz*.
Loiseleur, voy. *Villiers*.
Longlée (s. de), ambassadeur de France en Espagne, III, 242.
Longueville (Léonor d'Orléans, duc de), gouverneur de Picardie, I, 101. — Favorise secrètement les gentilshommes huguenots, 141. — Empoisonné par ordre de Catherine de Médicis, 174.
Longueville (Henri d'Orléans, duc de), à la cour, III, 246. — Bat en retraite devant le duc de Mayenne, 296.
Loques (Bertrand de), ministre protestant, agent du roi de Navarre en Dauphiné, II, 72, 84. — Porte en Dauphiné la nouvelle du traité de Fleix, 97. — Renvoyé par Turenne en Dauphiné, 105.
Lormenault, prieuré, quartier du duc de Guise, III, 178.
Lorraine (duc de), voyez *René, Charles III, Henri II*.
Lorraine (Charles de Guise, cardinal de), adresse un mémoire au pape sur les tergiversations du roi, I, 13. — Sa mort, 334.
Lorraine (Christine de Danemarck, duchesse de), III, 4. — Sa lettre à Charles III, 148.
Lorraine (Henri de), plus tard duc de Lorraine; négociation de son mariage avec Catherine de Navarre, II, 373. Voyez *Henri II*.
Lorraine (Charles de), sollicite un chapeau de cardinal, III, 324. — Sollicite l'évêché de Strasbourg, 325.
Lorraine (Christine de), promise en mariage au duc d'Épernon, II, 273.
Lorraine, duché; projet d'accord proposé par Ségur pour ménager le pays, III, 34.—Pillée par l'armée allemande, 121. — Échec définitif des négociations de La Huguerye touchant la Lorraine, 123.
Louis XI et Frédéric III, empereur d'Allemagne, III, 15. — Louis XI et la Ligue du Bien-public, 368.
Louise de Lorraine, reine de France, I, 334.
Loyne (s. de), confère avec La Huguerye à Sedan, I, 447.— Chargé d'interroger l'ambassadeur lorrain, le s. de Villiers, 154.
Ludovic V de Bavière, électeur palatin, I, 441. — Hostile à Casimir de Bavière, II, 184. — Sa mauvaise santé, 185, 223. — Sa mort, 259.
Lumigny, seigneurie appartenant à la dame de La Noue, I, 25.
Lunebourg (Otton, duc de), II, 394. — Brigue le commandement de l'armée allemande de 1587, II, 408.
Lusson, médecin français, de la suite du baron de Rhingraff, I, 170. — Arrive à Dillembourg, 171. — Avoue la mission d'empoisonner Ludovic de Nassau, 173.
Lutzbourg (s. de), gouverneur de Sarrebourg, fait passer au duc de Lorraine une lettre de La Huguerye, III, 76.
Lutzelstein (Georges, prince de), I, 194. — Brigue le commandement général de l'armée allemande de 1587, II, 403.
Luxembourg (François, duc de), III, 133.

M

Machiavel, allégué pour sa défense par le roi de Pologne, I, 200.
Madon (Le), rivière; passage de l'armée allemande, 1587, III, 128.
Maestrich, retraite de Ludovic de Nassau après la prise de Mons, I, 143.
Maine (duc du), voy. *Mayenne*.
Malcontents (parti des), I, 379.
Malianes (régiment de), défait par Chastillon, III, 182.
Malicorne (Jean de Chourses, s. de), gouverneur d'Angoumois, III, 350.
Malines, ville des Pays-Bas, à la nouvelle de la prise de Mons, se révolte contre les Espagnols, I, 110. — Lieu de retraite du prince d'Orange (sept. 1572), I, 138.
Malines (s. de), envoye à Trèves par le duc de Lorraine, III, 395.
Maleroy (Robert de Heu, s. de), agent du duc de Guise auprès de Casimir de Bavière, II, 40. — Tente un coup de main sur Strasbourg, 46. — Rencontré par La Huguerye près de Hambourg, 49. — Suite de ses négociations auprès de Casimir, 177, 212. — Envoie un gentilhomme à Casimir, 229. — Nouvelle mission auprès de Casimir de Bavière, III, 9. — Accompagne son frère Cormont dans la campagne de 1587, 67.
Maltalent, mauvais vouloir, II, 51.
Manderscheid (Jean de), évêque de Strasbourg, I, 194. — Ses affaires, III, 323. — Sa succession épiscopale, 324.—Fait un présent à La Huguerye, 331.
Mandesloo (Ernst von), colonel allemand au service du roi de France, I, 131. — Emmène de force un capitaine français retenu prisonnier par Ludovic de Nassau, 144. — Correspondant du prince d'Orange, 269. — Traite avec Casimir de Bavière, 460. — Commande un régiment de reîtres pour le service du roi, II, 54, 165. — Recherché par le duc de Guise, 195. — Passe au service de la Ligue, III, 7.
Mansfeld (Wolrad, comte de), seigneur allemand, I, 325. — Cité, III, 191.
Mansfeld (Charles de), marche au secours de Laon avec le duc de Mayenne, III, 392.
Mansfeld (Agnès de), promise en mariage à Gebhart Truchses, électeur de Cologne, II, 194.
Mantoue (Vincent de Gonzague, duc de), sa campagne en Hongrie contre les Turcs, III, 421.
Maréchal, secrétaire de Villeroy, dépêché à Bonn après la paix de Saint-Germain, I, 5.
Margat, port de mer à l'embouchure de la Tamise, où débarque La Huguerye, I, 458. — Lieu de débarquement du prince de Condé, II, 60.
Marguerite de Valois, promise à Henri de Béarn, I, 26. — Aime le duc de Guise, 51, 57. — Reine de Navarre, écrit à Condé, II, 111. — Défend la cause de la dame de Duras, 162. — Négociations qui amènent son retour à Nérac, 307, 312. — Arrive à Nérac, 316. — Mal reçue par le roi de Navarre, 317. — Surprise à Carlat en Auvergne, 373.
Marie Tudor, reine d'Angleterre, I, 290.
Marie Stuart proposée en mariage à Louis de Bourbon, prince de Condé, II, 189.
Marie, flamande, messagère or-

dinaire de l'ambassadeur Mondoucet, I, 113.
Marine, côte, rivage, I, 269.
Marivaux (Claude de l'Isle, s. de), familier du duc d'Epernon, III, 112.
Marlenheim (Alsace), quartier général de l'armée allemande, III, 60.
Marquard, évêque de Spire, voy. *Spire (évêque de).*
Marquette (s. de), capitaine flamand, I, 24.
Marsal, assiégé et pris par le duc de Lorraine, III, 336, 337.
Marsigny-aux-Nonnains, village sur la Loire, I, 373. — Passage de l'armée allemande, III, 201.
Martinengo, capitaine italien au service du roi, colonel de gens de pied, I, 7.
Martinengo, capitaine savoyard, envoyé au baron de Dhona, III, 206.
Mathias, archiduc d'Autriche, envoyé en Flandre, II, 6. — Son entrevue avec Casimir de Bavière à Lier, 21. — Voit Condé en Hollande, 63.
Mathieu, secrétaire de l'électeur palatin, chargé de faire avancer le régiment de Cratz, I, 224. — Secrétaire du prince de Condé, II, 183. — Messager de La Huguerye à Genève, 187.
Matignon (Jacques de Goyon, comte de), reprend La Fère, II, 63.
Mauregnault, boucher de Mons, capitaine flamand du parti du prince d'Orange, I, 113. — Chargé de surprendre Cateau-Cambrésis, 113. — Envoyé au-devant de Genlis, 124. — Reconnaît l'arrivée du prince d'Orange sous les murs de Mons, 135.
Maurigault, secrétaire du duc de Lorraine, accompagne Tantonville à la conférence de Saverne, III, 62.
Mauvissière (Michel de Castelnau, s. de), ambassadeur de France en Angleterre, II, 30.
Maximilien, empereur d'Allemagne, II, 6.
Mayence (évêque et électeur de), intrigues pour le marier, I, 203. — Donne à souper à Meru et à La Huguerye, 309. — Ses bonnes dispositions pour les huguenots, 310.
Mayenne (Charles de Guise, duc de), commandant de l'armée royale après la blessure du duc de Guise, I, 374. — Suit l'armée allemande sans oser l'attaquer, 376. — Envoyé en Dauphiné contre Lesdiguières, II, 137. — Marche au-devant de Chastillon, III, 174. — Lève des troupes en Allemagne, 292. — Assiège Montereau-faut-Yonne, 296. — Indifférent aux succès de Charles III, 332. — Campé à Braisne, 337. — Jugé par La Huguerye, 339 et suiv. — Son portrait, 341. — Pensionné par l'Espagne, 346. — Néglige de faire payer La Huguerye, 355. — Son ambition personnelle, 359. — Se tourne contre les Espagnols, 362. — Punit les Seize du meurtre de Brisson, 371. — Négocie avec Henri IV, 372. — Lui rend Paris, 373. — Grands avantages qu'il tire de son traité avec le roi, 391. — A Laon, 391.
Mayenne (Henriette de Savoie, duchesse de), accueille les assassins de Condé, III, 350.
Medina Celi (Juan de La Cerda, duc de), commandant de l'invincible Armada, III, 257.
Meine (duc de), voy. *Mayenne.*
Melun, séjour de l'ambassadeur d'Espagne, I, 145.
Memeteau, secrétaire de Henri,

duc d'Anjou, I, 2. — Sa mort, 3.
Mende, restituée au roi par le traité de Fleix, II, 100. — Prise par le capitaine Merle, 101. — Rendue par le capitaine Merle, 135.
Mendoça (Bernardino de), ambassadeur d'Espagne en Angleterre, I, 303.
Mendoça, capitaine espagnol de la compagnie du duc de Parme, III, 338.
Mendoça (Inigo de), agent de Philippe II auprès de la Ligue, III, 360.
Mendoucet, voyez *Mendoça*.
Menillet, maître d'hôtel du duc de Bouillon, envoyé avec une lettre de menace par Casimir aux ambassadeurs du roi de Navarre, II, 398. — Messager du duc de Bouillon à Casimir, 409. — Envoyé auprès de Casimir de Bavière pour obtenir du secours, III, 370.
Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), vainqueur du comte de Soissons, III, 296. — Son éloge, 347. — Refuse de se soumettre à Henri IV, 374. — Tient seul en Bretagne tête à Henri IV, 417. — Capitule, 417. — Passe en Hongrie, 419. — Son second voyage en Hongrie, 420. — Son troisième voyage, 420. — Sa mort, 422.
Merle (Mathieu de), gouverneur de Mende pour les huguenots, II, 101. — Se met aux ordres de Condé, 104. — Reçoit la baronnie de la Gorce en retour de la restitution de Mende, 135.
Méru (Charles de Montmorency, s. de), réfugié à Bâle, I, 266. — Envoyé par Condé à la reine d'Angleterre, 266. — Sa négociation en Angleterre, 289. — Raconte à la reine Élisabeth les aventures galantes de la cour de France, 290. — Obtient un secours de 50 mille écus, 290. — Son secrétaire est arrêté à Boulogne et conduit à Paris, 290. — Renvoie La Huguerye au prince de Condé, 291. — Arrive à Mayence, 309. — A Heidelberg, 311. — Plénipotentiaire du parti huguenot en Allemagne, 316. — Refuse d'accorder les Trois-Évêchés à Casimir de Bavière, 319. — Accompagne ce prince en France, 374.
Metternich, chanoine de Trèves, III, 398. — Nommé archevêque de Trèves, 403.
Metz, Toul et Verdun (évêchés de), réclamés par Casimir de Bavière en récompense de son intervention, I, 319; II, 52, 376.
Metz, état de la ville en 1588, III, 232.
Metz (évêque de), voy. *Lorraine* (*Charles de*).
Mignon, ami, favori; mot employé à l'occasion des favoris du duc d'Alençon, I, 389, 393. — Mignons de Henri III, III, 273.
Milleron (s. de), fils du s. de Bricquemault, I, 46.
Millières (Haute-Marne), passage de l'armée allemande, III, 184.
Moch, voyez *Moockerheide*.
Mœurs, seigneurie appartenant au comte de Nieuwenaer, dans le cercle de Westphalie, I, 145, 229.
Mœurs (comte de), soutient Gebhart Truchses, II, 238.
Moineton, valet de chambre de la reine-mère, I, 42.
Molé (Nicolas), général des finances, I, 429.
Molsheim (Alsace) (évêque de), pratiqué par La Huguerye, III, 322.
Mommier, concierge du château de Fontainebleau, I, 26.

Moncassin (René? de Lussiac, s. de), gouverneur de Metz, a charge du roi de retarder les ambassadeurs allemands, II, 357. — Ses intelligences en Lorraine, III, 236.
Monceaux (marquise de), voyez *Estrées (Gabrielle d')*.
Mondoucet (Claude de), résident de France dans les Pays-Bas, avertit Ludovic de Nassau d'une tentative d'assassinat dirigée contre lui, I, 113. — Informe les défenseurs de Mons du massacre de la Saint-Barthélemy, 129.
Monet, capitaine, messager de Clervant auprès du roi de Navarre, II, 63, 165. — Id. auprès de Casimir de Bavière, 401.
Monglas (Robert de Harlay, s. de), envoyé par le roi de Navarre à Casimir de Bavière, II, 365. — Envoyé par le même à l'armée allemande, III, 194.
Mongonmery (Gabriel de Lorges, comte de), I, 149. — Paraît en vue de la Rochelle, 185.
Monguyon (baron de), II, 217.
Monlouet (François d'Angennes, s. de), apprend à La Huguerye que l'arrestation du capitaine Stephen était un fait prémédité, III, 71. — Désigné pour traiter avec le duc de Lorraine, 104. — Ses révélations à La Huguerye sur le rôle double du duc de Bouillon, III. — Communique au conseil une lettre de Bassompierre, 185. — Envoyé par le duc d'Epernon au roi de Navarre, 201.
Monluc de Balagny (Jean de), voyez *Balagny*.
Mons, en Flandre, surpris par Ludovic de Nassau, I, 105.— Défense de la ville, 121. — Bombardé par les Espagnols, 129. — Capitule, 140. — Accueille le duc d'Anjou, II, 9.
Monsieur (traité de) (6 mai 1576), I, 418.
Montafié (Jeanne de Coesmes, comtesse de), épouse le prince de Conti, II, 137.
Montaigu (Jean de Balzac, s. de), gentilhomme du prince de Condé, I, 263. — Intendant de sa maison suspect à La Huguerye, I, 355. — Conseille à La Nocle de s'aboucher avec La Huguerye, 372. — Conduit Condé dans un piège à Cerquenseaux, 412.
Montauban ; états de 1581, II, 115, 132.
Montbéliard (Frédéric de Wurtemberg, comte de), ambassadeur auprès du roi de France, II, 354. — Ses efforts en faveur du roi de Navarre, III, 260. — Envoie des députés à l'assemblée de Worms pour se plaindre des reitres, 288, III, 410.
Montbéliard (Doubs), passage de l'armée allemande en retraite, III, 201.
Montereau-faut-Yonne, assiégé par Mayenne, III, 296.
Montigny (Mademoiselle de); amour du s. de Genlis pour elle, I, 111.
Montigny (Louis de Rochechouart, s. de), un des ambassadeurs du roi de Navarre, III, 41. — Sa lettre à Casimir, 41. — Rappel de cette lettre, 81. — Conseiller du duc de Bouillon, 113.
Montmartin, capitaine, conseiller du prince de Condé, vendu au roi de Navarre, II, 356. — Envoyé par le roi de Navarre à Casimir de Bavière, 360. — Cité, III, 246.
Montmorency (Anne de), connétable, conquérant de Metz, I, 319. — Sa prophétie sur Casimir de Bavière, III, 5.
Montmorency (François, duc de), fils aîné du précédent,

confère à Lumigny avec le roi et Ludovic de Nassau, I, 25. — Chargé de conduire la négociation de Flandre, 27. — Entre dans le tiers parti, 184. — Prend part à la conspiration des Politiques, 260. — Prisonnier à Vincennes, 295. — Assiste aux conférences de Moulins, 394. — Ses avis aux Huguenots, 395.

Montmorency (Henri, duc de), frère du précédent, d'abord connu sous le nom de Danville, inquiété par le séjour prolongé de Condé en Languedoc, II, 86. — Accepte la paix (1580), 90. — Fait publier le traité de Fleix à Montpellier, 131. — Veut faire épouser Charlotte de la Trémoille à Condé, 209. — Ses alliances avec le duc d'Espernon, 274. — Allié avec le roi de Navarre en 1587, III, 47.

Montmorency (Maison de), ennemie de la maison de Guise, II, 171. — Ses membres en général sont malades des yeux, 173.

Montpensier (Louis de Bourbon, duc de), donne des conseils de prudence à Coligny, I, 93.

Montpensier (François de Bourbon, duc de), II, 11. — Envoyé par le roi au roi de Navarre, III, 196. — Chargé de faire parvenir au roi la lettre du duc de Bouillon, 198. — Envoie le s. de Rieux au secours de Mademoiselle de Bouillon, 238. — Gouverneur de Normandie, 246.

Montpensier (Charlotte de), princesse d'Orange, rencontre le roi de Pologne à Heidelberg, I, 196. — Offerte en mariage à l'archevêque de Cologne, 204, 209. — A quelles conditions, 204, 209. — Négociation de son mariage avec le prince d'Orange, 251. — Préparation du mariage, 262. Voy. *Orange*.

Montpensier (Catherine de Lorraine, duchesse de), écrit à Rome, III, 149. — Ligueuse ardente, 343.

Montreuil (Philippe de Savigny, s. de), assiste à l'entrevue de Lunéville, III, 117. — Donne à dîner à La Huguerye, 118.

Mookerheide, dans le Brabant hollandais; Ludovic de Nassau y est battu, I, 229, 230. — Rappel de cette bataille, III, 396.

Morette, sergent de la milice de Savoie, égare Condé en Savoie, II, 65. — Pendu par ordre du duc de Savoie, 70.

Mornay (Philippe de), s. du Plessis, ambassadeur du roi de Navarre à Londres, I, 448. — Son portrait, 451. — En Flandre, II, 13. — Conseille au roi de Navarre de se rendre auprès de Henri III, 142. — Se porte garant de la fidélité de Casimir de Bavière à ses engagements, 242.

Mortemer (dame de), épouse Lansac, I, 3.

Morviliers (Jean de), secrétaire d'Etat, évêque d'Orléans, instruit le procès du Rhingraff, I, 183.

Mouy (s. de), capitaine français, laissé à la Fère par le prince de Condé, II, 55. — Représentant du roi de Navarre à Sedan, 334. — Lieutenant de Chastillon, 387. — Attaqué près de Thibaumesnil, III, 116. — Attaque les Lorrains sur les rives du Madon, 128. — Loge à Acraigne, 130. — Au passage du Mont-Saint-Vincent, 133. — En Angleterre, 253.

Munch, près de Rheinfels, I, 238.

Mussey (Haute-Marne), lieu de

passage de l'armée allemande, III, 175.

N

Nassau (Julienne de Holberg, duchesse de), mère de Guillaume le Taciturne et de Ludovic de Nassau, I, 146.

Nassau (Guillaume de), voyez *Orange* (*Prince d'*).

Nassau (Ludovic de), frère du précédent, assiste Jeanne d'Albret, I, 16. — Communique avec Frégose à la Rochelle, 19. — Vient à Paris, 24. — Confère avec le roi à Lumigny, 25. — Retourne à la Rochelle, 27. — Confère avec Robert Beel à la Rochelle, 56. — Chargé de proposer à la reine de Navarre le double mariage de son fils avec la reine d'Angleterre et de sa fille avec le roi d'Ecosse, 64, 77. — Feint une maladie pour attirer Jeanne d'Albret à son chevet, 66 et suiv., 84 et suiv. — Renvoie Beel et Picheron à la cour auprès de Bricquemault, 89. — Vient à Blois avec Jeanne d'Albret, 95. — Loge à Paris à la Croix-des-Petits-Champs, 101. — Prend congé de Jeanne d'Albret, 102. — Entre à Mons (24 mai 1572), 107. — Assiégé dans Mons par les Espagnols, 111. — Donne des instructions à Genlis, 112. — Tentatives d'empoisonnement dirigées contre lui, 114. — Prête de l'argent à Genlis pour payer sa rançon, 126. — Ses impressions à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, 130. — Malade à Mons, 133. — Rend Mons au duc d'Albe, 140. — Quitte la ville, 142. — Se retire à Dillenbourg, 145. — Reçoit Frégose, 154. — Son message en Angleterre, 160. — Son message au roi, 161. — Rencontre Frégose à la foire de Francfort, 179. — Favorise le duc d'Anjou en Pologne, 184. — Envoyé au-devant du nouveau roi de Pologne, 191. — Accompagne le roi de Pologne en Allemagne, 193. — Quitte ce prince à Fulde, 199. — Rentre à Cassel et à Dillenbourg, 201. — S'ouvre de ses projets à Schomberg, 202. — Ses intentions pour mettre à profit la mort prochaine de Charles IX, 204. — Prépare un coup de main sur Maestrich, 206, 216, 218. — Confère avec La Huguerye et renonce à l'appui du duc d'Alençon, 217. — Confère avec le ministre Cappel, 219. — Ses manœuvres militaires à la bataille de Mookerheide, 230. — Disparu pendant le combat, 236.

Nassau (Jehan de), frère du précédent, I, 147. — Envoyé par son frère Ludovic à Heidelberg, 150. — Son retour, 151. — Envoyé au-devant du nouveau roi de Pologne, 193. — S'efforce de sauver les restes de l'armée de Ludovic de Nassau, 237. — Reçoit de La Huguerye le récit de la bataille de Mookerheide, 237.

Nassau (Enfants du comte Jehan de), I, 176.

Nassau (Edouard de), I, 177.

Nassau (Herman de), I, 177.

Nassau (Guillaume de), I, 177.

Nassau (Christophe de), frère de Guillaume le Taciturne; mauvais exemples que lui donne le roi de Pologne, I, 201. — Rentre à Heidelberg, 201. — Dangers que court ce prince, 222. — La Huguerye demande du secours pour lui, 222. — Combat sous les ordres de son frère Ludovic à la bataille de Mookerheide, 233.

Nassau (Casimir de), frère du précédent; mauvais exemple que lui donne le roi de Pologne, I, 201.
Nassau (Henri de), frère des précédents, I, 205. — Combat sous les ordres de son frère Ludovic à la bataille de Mookerheide, 233. — Charge la cavalerie espagnole, 234. — Disparaît à la suite de la bataille, 236.
Nassau (Adolphe de), tué au combat d'Heyligerlée, I, 237.
Nassau (Marie de), proposée par La Huguerye en mariage au prince de Condé, I, 285.
Navarre (royaume de), enlevé par Ferdinand le Catholique au grand-père de Jeanne d'Albret, I, 21.
Navarre (Collège de) a pour élève La Huguerye, I, 2.
Navarre (Catherine de), sœur de Henri IV, voy. *Bourbon (Catherine de)*.
Nemours (Charles de Savoie, duc de), vainqueur de Tavannes, III, 296. — Gouverneur de Paris, 339. — Sa prudence, 339. — Son ambition personnelle aux états de la Ligue, 359.
Nemours (Henri de Savoie, duc de), frère naturel du précédent, I, 385.
Nemours (Seine-et-Marne), lieu des conférences des chefs de l'armée allemande avec la reine-mère, I, 400. — Traité du 7 juillet 1585, II, 332; III, 18.
Nérac, lieu de l'entrevue de Catherine de Médicis et du roi de Navarre, II, 22.
Neubourg (Philippe de Bavière, duc de), un des héritiers du duc de Clèves, II, 254.
Neuchloos (Conférence de), II, 346. — Complément du traité, 365.
Neuilly (s. de), agent du duc de Bouillon à Paris, II, 223.
Neustadt, en Palatinat, place appartenant à Casimir de Bavière, II, 150.
Neuville (s. de), seigneur lorrain; incendie de sa maison, III, 100.
Neuvy-sur-Loire, lieu de passage de la grande armée allemande, III, 198.
Nevers (Louis de Gonzague, duc de), instrument de la reine-mère, I, 174. — Avertit le prince de Condé des tromperies dont il est l'objet, II, 136.
Nevers (Charles de Gonzague, duc de), fils du précédent, envoyé par Henri III au secours de Mademoiselle de Bouillon, III, 236. — Au service de Henri IV, 320.
Nevers (Henriette de Clèves, duchesse de), III, 384.
Nicey (Meuse), lieu de passage de l'armée allemande, III, 193.
Nicolo, capitaine italien au service du duc de Guise, III, 159.
Nieuwenaër (Herman, comte de), beau-frère de Ludovic de Nassau, I, 145.
Nîmes. Les états des huguenots du Languedoc s'y réunissent, II, 118. — L'assemblée envoie des députés à Montauban, 120.
Nimetz (s. de), gentilhomme du prince de Condé, I, 248.
Nimy (Porte de) à Mons, I, 129.
Noël de Here, chargé du parti du sel, III, 17.
Noircarme (Philippe de Sainte-Aldegonde, s. de), négocie la capitulation de Mons, I, 138. — Garde les portes de la ville, 142. — Tue un goujat de sa suite, 143.
Norwick, dans la comté de Norfolk, lieu de refuge du prince de Condé, II, 61.
Nouvion (s. de), capitaine lorrain, III, 341.
Nueil (s. de), gouverneur du château de Jametz, II, 351.

Nuits (Côte-d'Or), assiégé par Charles le Téméraire, II, 238; III, 15.
Nuremberg, ville impériale, sollicitée par le prince de Condé, I, 268.

O

O (François, marquis d'), cousin de Bassompierre, III, 389.
Octavio (comte), capitaine italien soudoyé par Clervant, II, 386.
Ogeviller (Meurthe), campement de l'armée allemande, III, 107.
Oidenbourg (Jean, comte d'), I, 166.
Olier, oncle de La Huguerye, audiencier en la grande chancellerie, I, 429.
Ollivier (Antoine), serviteur de Ludovic de Nassau, I, 24. — Ses rapports avec l'ambassadeur d'Espagne, 27. — Propose une révélation à Alava, 29. — Révèle à Ludovic de Nassau l'alliance secrète des rois de France et d'Espagne, 56. — Fait entrer les capitaines du parti de Ludovic de Nassau à Mons, 106.—Retour sur ses propositions à l'ambassadeur d'Espagne, 146.
Orange (Guillaume de Nassau, prince d'), dit le Taciturne, I, 16. — Son intercession en faveur d'Elisabeth d'Angleterre, du vivant de Marie Tudor, 86. — Manœuvre autour de Mons, 132. — Arrive à trois lieues de Mons, 134. — Se retire à Malines, 138. — Son entrevue avec Ludovic de Nassau, 145. — Convoque Ludovic de Nassau à la foire de Francfort, 178. — Sa jalousie contre son frère Ludovic, 220.—Son égoïsme, cause de la perte de la bataille de Mookerheide, 235. — Fait un procès en divorce à Anne de Saxe, sa femme, pour crime d'adultère, 251. — Commande à La Huguerye de s'attacher au service du prince de Condé, 254. — Sa tendance à s'allier à la France, 268. — Reçoit La Huguerye à Dordrecht, 276. — Sa politique avait pour objectif de brouiller les rois de France et d'Espagne, 279. — Sollicité par La Huguerye en faveur du prince de Condé, 281. — Jugé par l'électeur palatin, 292. — Ses agents négocient en sa faveur au camp de l'armée allemande, 407. — Négocie une union générale des Pays-Bas, 430. — Repousse l'alliance de Condé, 434. — Met ses espérances en François de Valois, duc d'Anjou, II, 2. — Traverse les projets de Casimir de Bavière, 5. — Ses intelligences avec le roi de Navarre, 6. — Sa tyrannie, 10. — Perd la Flandre, 12. — Ses efforts pour attirer Hubert Languet, 26. — Son coup d'Etat à Gand, 29. — Voit Condé en Hollande, 63. — Empêche Condé de venir en Flandre, 158. — Courroucé contre le *Patriote* de Beutterich, 186. — Sa tête mise à prix, 205. — Échappe à l'attentat de Jauréguy, 206. — Sa mort, 206. — Sa haine pour Jean d'Imbise, 261.
Orange (Anne de Saxe, princesse d'), femme divorcée du précédent, I, 251.
Orange (Charlotte de Bourbon-Montpensier, princesse d'), femme du précédent, II, 2.— Donne à Bouillon des nouvelles de Flandre, 205. — Sa mort, 206.
Orange (Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'), fils de Guillaume le Taciturne; le second livre des *Mémoires* de La Huguerye lui est dédié, I, 99.

Orange (Maurice de Nassau, prince d'), fils de Guillaume le Taciturne, I, 176. — Reçoit des leçons de français de La Huguerye, 177.
Orange (Frédéric-Henri de Nassau, prince d'), fils de Guillaume le Taciturne, I, 177.
Orange (princesse d'), demandée en mariage par Christophe de Bavière, I, 136.
Oranges, pommes, cueillies à Heidelberg, I, 196.
Osquerque (Mademoiselle d'), gouvernante de Mademoiselle de Bourbon à Sedan, II, 202, 204, 215. — Chassée par le cardinal de Vendôme, III, 383.
Ossat (Armand d'), cardinal, auteur de certaines lettres du roi de Navarre, I, 450.
Ostland, Levant, I, 269.
Othon (Henri), duc de Bavière, père de Casimir de Bavière, III, 4.
Oudenarde, à la nouvelle de la prise de Mons, se révolte contre les Espagnols, I, 110.
Overissel (Places de l'), perdues par le prince d'Orange, I, 175.

P

Page, capitaine lorrain, III, 116.
Palisen, dans les Ardennes belges, I, 206, 215.
Pallavicini (Horace de), ambassadeur d'Angleterre auprès de Casimir, II, 343. — Ses négociations, à la veille de l'expédition de 1587, avec les ambassadeurs du roi de Navarre, 374. — Rejette le traité de Neuchloos, 362. — Difficultés qu'il soulève, 363. — Brouille les négociations de l'expédition de 1587, 378, 379. — Verse les deniers de la reine d'Angleterre, 390. — Cherche à persuader à Casimir de tourner ses forces contre la Lorraine, III, 8. — Met en danger l'accord de 1587, 10. — Sa lettre à Casimir, 223.
Pange (Moselle), château saisi par Saubole, II, 398.
Pange (Jean de Beauvau, s. de), capitaine ligueur, III, 3. — Hostile à l'accord du duc de Lorraine avec l'armée huguenote, 85.
Paris, université, I, 1. — Rentes sur l'Hôtel de Ville, 4.
Parlement du 28 juin 1593 (Arrêt du), III, 362.
Parme (Alexandre-Farnèse, duc de), fait Turenne prisonnier, II, 120. — Mécontent du roi d'Espagne, s'abouche avec la reine Élisabeth, 147. — Menace l'électeur de Cologne, 192. — Adversaire de Casimir de Bavière dans la guerre doctorale, 235. — Ses négociations avec le duc de Guise, III, 9. — Envahit la Picardie, 199. — Au secours de la Ligue, 296. — Sa campagne en France, 337. — Marche au secours de Paris, 340.
Patriote (Le), pamphlet composé par Beutterich, II, 24, 186.
Partialiser, prendre parti, II, 197.
Pasquier, secrétaire du roi à Londres, II, 36.
Passy-sur-Yonne, près de Sens, d'où la reine négocie le traité de Monsieur, I, 415.
Paumier, médecin du duc d'Anjou, II, 272.
Peccais (Gard), saline, II, 83.
Pecquigny (Marguerite d'Ailly, dame de), dame d'honneur de la reine de Navarre, II, 112.
Pellevé (Nicolas de); sa lettre au s. de Villiers, III, 151.
Perez, banquier, mêlé aux négociations de La Huguerye et de Pallavicini, III, 223.
Périgueux restitué au roi par le traité de Fleix, II, 100. — Pris par les catholiques, 141.

Péronne promise à Condé par le traité de Monsieur, I, 426.
Petite-Pierre (prince de la), voy. *Lützelstein*.
Phalsbourg pris par l'armée allemande, III, 68. — Discussion sur la remise de la place, 92.
Philibert de Savoie, voyez *Emmanuel*.
Philippe, trésorier du prince de Condé, II, 18.
Philippe II, roi d'Espagne, I, 9. — Subventionne les huguenots de France, II, 59. — Arme contre la reine d'Angleterre, 147. — Met à prix la tête du prince d'Orange, 205. — Sa politique à l'occasion de la guerre doctorale, 236. — Menace la Navarre, III, 296. — Son ambition personnelle aux états de la Ligue, 359. — Traité avec Henri IV, 417.
Pfyffer (Ludovic), colonel suisse au service du roi, III, 159.
Picheron, secrétaire de Bricquemault, I, 46. — Envoyé à l'amiral, 48. — Envoyé avec Beel à la Rochelle, 55. — Retourne à Blois, 89. — Envoyé au comte de Soissons, II, 383.
Pie V, pape, I, 4.
Pinard (Claude), secrétaire d'Etat, chargé d'appointer Guise et Coligny, I, 90. — Cité, III, 113.
Pisani (Jean de Vivonne, marquis de), ambassadeur à Rome, III, 153. — Sa mission auprès du duc de Savoie, 158.
Plaisance (Philippe de Sega, cardinal évêque de), légat du pape auprès de la Ligue, III, 348. — Favorise les projets de fuite du cardinal de Vendôme, 379.
Plege, gage, caution, I, 80.
Plessis (du), voyez *Mornay*.
Plotz (Othon), colonel allemand, recherché par le duc de Guise, II, 195. — Au service de la Ligue, III, 7.
Podlitz (baron de), ambassadeur du duc de Lorraine, III, 37. — Communique à La Huguerye la réponse de Tantonville, 51. — Conseille à La Huguerye de conférer avec Ségur des négociations de Lorraine, 52. — Envoie à La Huguerye une réponse de Tantonville qui le convoque à Saverne, 61. — Accompagne La Huguerye à la conférence de Saverne, 62. — Attend avec La Huguerye Tantonville à Saverne, 73. — Chancelier, suspect à La Huguerye, 312.
Poêle, chambre commune chauffée, I, 153.
Politiques (Conspiration des), I, 260. — Rappel de la conspiration, III, 303.
Polweiler (baron de), voyez *Bolweiler*.
Pombal, président de Chambéry, III, 204.
Pougues (Nièvre), station thermale fréquentée par Henri III, II, 357.
Poyet, capitaine français, du parti de Ludovic de Nassau, I, 106. — Raille le s. de Saucourt, 115. — Conseiller du prince d'Orange, 223. — Se rend à la pointe de Tiel avec 4000 hommes, 232.
Praillon, interprète allemand, agent de Bellièvre, I, 366.
Prez-sous-la-Fauche (Haute-Marne), passage de Chastillon, III, 174. — Quartier général de l'armée allemande, 185.
Provençal (capitaine), chef de routiers, à Bade, III, 411.
Provence (assemblée de), envoie des députés à l'assemblée de Montauban, II, 121.
Proverbes cités dans les *Mémoires* de La Huguerye : Allemand (querelle d'), I, 367. — Amie

(nous verrons qui aura plus belle), II, 128. — Ane (il y a de l'), II, 117. — Anguille au genou (rompre l'), I, 432, II, 179. — Chat aux jambes (jeter le), I, 13. — Chat échaudé craint l'eau froide, I, 74. — Cheval aux quatre pieds blancs (tour du), II, 163. — Coq à l'âne, I, 208. — Guillot le songeux (être chez), I, 86. — Haye (loger à la) (à la belle étoile), III, 130. — Ours (partage de la peau de l'), III, 15. — Toulouse (or de), I, 434.

Pruneaux (s. des), agent du duc d'Anjou en Flandre, II, 8.

Pulligny (Côte-d'Or), escarmouche, III, 128.

Q

Quiévrain, village au sud de Mons, I, 125.

R

Rage (Thomas), cité par la duchesse de Lorraine, III, 150.

Rambouillet (Charles d'Angennes, cardinal de), ambassadeur à Rome, I, 6.

Ramus (Pierre), professeur à Paris, I, 18.

Ratisbonne (Diète de), I, 310.

Reber, chancelier de Casimir de Bavière, suspect à La Huguerye, III, 286.

Rebriser, retourner sur ses brisées, II, 325.

Reclonville (Meurthe), lieu de conférence entre Buhy et La Huguerye, III, 108.

Reims (Voyage projeté de la cour à), I, 100.

Reinott, colonel allemand, III, 25.

Remunde, lieu de retraite de Ludovic de Nassau après la capitulation de Mons, I, 140.

René Bianchi, parfumeur de Catherine, empoisonne Jeanne d'Albret, I, 114.

René de Lorraine, cité, III, 191.

Renel (Antoine de Cormont, marquis de), commande le secours envoyé par Coligny à Mons, I, 116. — Sa mort, 135. — Rappel de sa mort, 392.

Républicain, sens de ce mot au XVIe siècle, II, 182. — Parti républicain dans les villes, III, 246.

Requesens (Louis de Zuniga, s. de), gouverneur des Pays-Bas, I, 405. — Suites de sa mort, 431.

Responsions, cautions, II, 198.

Retz (Albert de Gondi, duc de), I, 191. — Reçoit un pot-de-vin sur une somme promise au prince d'Orange, 191. — Assiste aux prêches de Garnier, 201.

Reynel (Haute-Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 178.

Rheinfels, sur le Rhin, près de Saint-Goar, I, 238.

Rhin (évêques du). Leurs tendances vers la réforme, I, 203. — Limites du Rhin ambitionnées par les rois de France, III, 19.

Rhingraff (baron de), gentilhomme français rencontré par Sancy à Mézières, I, 170. — Envoyé à Dillenbourg pour empoisonner Ludovic de Nassau, 174. — Emprisonné à Vincennes, 183. — Sa mort, 183.

Rhingraff (comte de), possesseur du château de Gerbeviller, III, 115.

Richardot (Jean), président du conseil privé de Flandre, III, 323.

Rieux (François de Coligny, s. de), otage des reîtres, I, 339. — Otage de Condé à Strasbourg, 362.

Rieux (François de la Jugie,

s. de). Envoyé par le duc de Montpensier au secours de Mademoiselle de Bouillon, III, 238.
Riez (Lancelot de Carles, évêque de), protecteur de La Huguerye, I, 2. — Sa mort, 3.
Rihove (Jean de Katulle, s. de), II, 26.
Ris en Bourbonnais, abbaye prise et pillée par les reîtres, I, 383.
Riosac, voyez *Biozat.*
Rochefort dans les Ardennes belges, I, 206.
Roche-sur-Rognon (Haute-Marne), passage de l'armée allemande, III, 176.
Rochester, château, lieu de refuge de Condé, II, 61.
Rocqbrot, surnom du s. de la Roque, I, 189.
Rocroy, surpris par le duc de Bouillon, II, 367. — Assiégé par le duc de Guise, 368.
Rodolphe, empereur d'Allemagne, II, 6.
Rogier de la Casa, ses lettres au secrétaire Humbert, III, 15.
Romersdorf, au-dessous de Coblentz, II, 257.
Roquelaure (Antoine de), familier du duc d'Espernon, un des agents de la réconciliation de Henri III et du roi de Navarre, III, 257.
Roquetaillade (s. de), neveu de l'évêque de Riez, I, 3.
Rosdrazen (Hierome de), seigneur polonais, condisciple de La Huguerye, camérier de Pie V, 4.
Rosne (Chrétien de Savigny, s. de), serviteur du duc d'Alençon, 347. — Ses négociations auprès de Casimir de Bavière, II, 188. — Capitaine ligueur, III, 13. — Hostile à l'accord du duc de Lorraine avec l'armée huguenote, 85. — Surprend le régiment du colonel Bouck, 93. — A Paris pendant le siège, 349. — Donne à La Huguerye des détails sur la mort de Condé, 349.
Rothenhaus, château en Hesse, où le landgrave de Hesse-Cassel reçoit Ludovic de Nassau et La Huguerye, I, 200.
Rouen (Sédition de), (4 mars 1571), I, 31.
Rouvroy, capitaine français du parti de Ludovic de Nassau, I, 106, 107. — Son héroïsme, 134.
Rozel, lieutenant général de justice en Languedoc, loge Condé en sa maison, II, 94.
Ruine (Canonnades tirées en), I, 127.
Rumpff (Ludovic), colonel allemand, désigné pour traiter avec le duc de Lorraine, III, 104. — Ennemi mortel du duc de Guise, 125. — Avertit le baron de Dhona de la présence des ennemis, 127. — Son ardeur martiale au passage du Madon, 135.
Russy La Place, messager de Condé à Sedan, II, 209.
Rusworms (Christophe de), lieutenant du duc de Mercœur en Hongrie, III, 421.

S

Sacremore (Charles de Birague, dit), au secours du duc de Lorraine, III, 132. — Sa dépêche annonçant son arrivée, 158. — Sa lettre au duc de Lorraine et au duc de Guise, 159.
Sadel, faux nom de La Roche-Chandieu, III, 227.
Sage, capitaine, à Spire, III, 316.
Sainte-Aldegonde (Philippe de Marnix, s. de), messager du prince d'Orange à Ludovic de Nassau, I, 138. — Cf. Noircarme.
Saint-Anselme (Pierre Faugier,

s. de), capitaine provençal, II, 65.
Saint-Barthélemy (Massacre de la), I, 127. — Blâmé par les Espagnols du duc d'Albe, 144. — Reproché au roi de Pologne, 200.
Saint-Blin (Haute-Marne), quartier de Chastillon, III, 179.
Sainte-Colombe (François de Montesquiou, s. de), envoyé par le duc d'Espernon au roi de Navarre, III, 257.
Sainte-Croix (s. de), serviteur du duc de Bouillon, I, 210.
Saint-Germain, résidence de la cour en février 1574, I, 213.
Saint-Germer, abbaye près de Beauvais, III, 383.
Saint-Honoré (Porte), à Paris, I, 213.
Saint-Jean-d'Angély, tombe au pouvoir de Condé, I, 446.
Saint-Julien du Sault, sur l'Yonne, village occupé par le duc d'Alençon et par Casimir de Bavière, I, 415.
Saint-Martin (Laurent du Bois, s. de), ministre protestant, I, 189. — Serviteur de Condé, 387. — Envoyé par Condé au roi de Navarre, 387. — Passe chez la duchesse d'Estampes, 388.
Saint-Michel (s. de), capitaine du duc de Savoie, commandant à Coni, II, 66.
Saint-Nicolas du Port (Meurthe), lieu de passage de l'armée allemande, III, 126.
Saint-Paul (s. de), soldat de fortune au service du duc de Lorraine, III, 322.
Saint-Phal (Aube), lieu de passage de l'armée allemande, I, 428.
Saint-Remy (baron de), messager du duc d'Alençon, I, 430.
Saint-Thevald, en Angleterre, domaine de lord Burleigh, I, 289.
Saint-Urbain (Haute-Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 172.
Saint-Vincent (Passage du Mont), sur le Madon, III, 132. — L'armée allemande s'en empare, 134. — Faiblesse du duc de Bouillon, 135. — Lâcheté des capitaines béarnais, 135.
Salcède (Nicolas de), son supplice, II, 271.
Salerne (s. de), blessé au passage du Mont-Saint-Vincent, III, 139.
Salettes (Jean de), représentant du roi de Navarre à la cour, II, 373. — Prisonnier à la Bastille, 374.
Salique (Loi), en vigueur en France, I, 57. — Confirmée par l'arrêt du Parlement du 28 juin 1593, III, 362.
Sallentin, comte d'Isembourg, archevêque et électeur de Cologne, voyez *Isembourg*.
Salm (Jean, comte de), II, 152. — Gouverneur de Nancy, III, 10.
Salonne (Meurthe), village, lieu de la montre des reîtres, 1575, I, 362.
Sancerre (Siège de), 1573, I, 181.
Sancy (Nicolas de Harlay, s. de), ancien secrétaire de Coligny, arrive à Dillenbourg, I, 189. — Ses révélations à Ludovic de Nassau, 170. — Envoyé par Henri IV à Casimir de Bavière, après la mort de Henri III, III, 311. — A Spire, 316. — Agent de Henri IV auprès des reîtres, 328. — Défait par Charles III, 330. — Découvre à Henri IV les projets de fuite du cardinal de Vendôme, 382. — Fait empoisonner le cardinal de Vendôme, 383. — Agent de Henri IV dans sa négociation avec le duc de Lorraine, 387. — Empêche Henri IV d'ache-

ter La Huguerye, 390. — Soutient le marquis de Dourlach contre le marquis de Bade auprès du duc de Lorraine, 415.
Sarrazin (Théophile), messager de Casimir de Bavière, I, 442. —Demeure auprès de Casimir de Bavière, 447. — Négocie avec Davidson, II, 3. — Accompagne La Huguerye en Angleterre, 31. — Intrigue à Cambrai en faveur de Condé, 38. — Dépêché par Condé à la reine Elisabeth, 61. — Obtient la mise en liberté de Condé et de ses compagnons en Savoie, 66. — Son éloge, 96. — Refuse d'accompagner Condé à Montauban, 123. — Mandataire de Condé en Languedoc, 131. — Envoyé en Languedoc par Condé, 175.— Sa lettre à La Huguerye sur les dispositions de Condé, 209. — Loué par La Huguerye, 290. — Expédié par Casimir à Chastillon, 382. — A Genève, III, 210.
Sarrebourg (Meurthe), menacé d'un siège, malgré l'avis des Allemands, par les ambassadeurs du roi de Navarre, III, 90. — Prise de la ville, 95.
Sarreguemines, sur la Sarre, fief de l'archevêché de Trèves, III, 404.
Sarry (Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 202.
Saubole (Roger de Comminges, s. de), gouverneur de Metz, aide Bouillon à passer en Allemagne, II, 397. — Gouverneur de Metz, III, 411.
Saucourt (s. de), propriétaire de la seigneurie de Tupigny, I, 102. — Prend peu de part à la défense de Mons, 115. — Négocie la capitulation de cette ville, 139.
Sauvage, capitaine, recueille et cache La Huguerye, II, 161.
Sauve (Charlotte de Beaune, dame de), ses galanteries, I, 39. — Aux conférences de Chastenay-sur-Seine, 414.
Saverne (Conférence de), III, 62.
Savoie (duc de), voy. *Emmanuel* et *Charles-Emmanuel*.
Saxe (duc de), à Strasbourg et à Germesheim, III, 328.
Sayn (comte de), II, 258.
Scharffenstein (Cratz, s. de), I, 191. — Capitaine allemand au service de Ludovic de Nassau, 222. — Son régiment, 223. — Lenteur de sa marche, 227.—Demande La Huguerye, 240. — Entre au service du duc de Lorraine, 245.—Acheté secrètement par le maréchal de Retz, retarde son régiment et cause la perte de Ludovic de Nassau, 278. — Envoyé à Trèves avec La Huguerye par le duc de Lorraine, III, 395. — Jugement de La Huguerye sur lui, 396. — Sa maladresse dans l'affaire de la coadjutorerie de Trèves, 402. — Gouverneur du château d'Ehrenbreitstein, 403.
Schelandre (Robert de Thin, baron de), messager de Bouillon à Clèves, II, 227. — Défend Jametz contre d'Haussonville, III, 305.
Schenck (Martin), surprend la ville de Bonn, III, 220. — La défend contre les Espagnols, 237.
Schœnheim, comté, indivis entre le duc Charles des Deux-Ponts et autres seigneurs, III, 413.
Schomberg (Gaspard de), ambassadeur du roi de France en Allemagne, I, 167. — Chargé de favoriser l'élection du duc d'Anjou en Pologne, 184. — Traite avec le comte Ludovic de Nassau touchant

un secours à donner au prince d'Orange, 195. — Colonel des reitres, II, 165. — Agent de Henri IV dans sa négociation avec le duc de Lorraine, III, 387.

Schomberg (Dietrich de), colonel allemand, correspondant du prince d'Orange, I, 269. — Recommandé par Ségur, II, 408. — Ruiné par les lansquenets, III, 88. — Sa brouille avec Casimir de Bavière, 220. — Fait une levée en Allemagne à l'insu de Casimir de Bavière, 267.

Schomberg (Ménard de), maréchal de camp des Allemands, I, 383.

Schomberg (Jean de), électeur de Trèves, II, 258.

Schomberg le Mutin, surnom du capitaine de Beaujeu, I, 127.

Schregel, commissaire des guerres, II, 231. — Conseiller du baron de Dhona, 384. — Désigné comme colonel des lansquenets de l'armée de 1587, 411. — Colonel au service de Casimir, III, 243. — Intermédiaire entre Casimir de Bavière et La Huguerye, 266. — Etat de ce qui lui est dû en Hollande, 275. — Sa lenteur, 276. — Intermédiaire entre Casimir et La Huguerye, 278. — Désigné par Casimir de Bavière pour négocier avec le duc de Lorraine, 298. — Envoyé à La Huguerye par Casimir de Bavière, 314. — Ses services sont refusés par Henri IV, 318.

Schwartz, docteur, dépêché en Pologne par Ludovic de Nassau, I, 185.

Schwartzenbourg (Gauthier de), un des quatre comtes de l'Empire, I, 150. — Beau-père du prince d'Orange, II, 5.

Schwartzenbourg (Adolphe, baron de), guerroie en Hongrie contre les Turcs, III, 420.

Schwering, colonel allemand, fait partie de l'expédition de 1587, II, 389.

Sedan, menacé par le duc de Guise, II, 368. — Assiégé par le duc de Guise, 396. — Défendu par La Noue, III, 305.

Ségur-Pardaillan (François de), messager du roi de Navarre à la cour, I, 401. — Envoyé par le roi de Navarre à Condé, 402. — Dépêché en Allemagne pour excuser le roi de Navarre d'avoir repris sa femme, II, 313. — Peu de résultats de sa mission en Allemagne, 329, 334. — Ses intrigues auprès de Casimir, 342. — Traité de fou, 372. — Ses opinions religieuses, 372. — Refuse de rien promettre à Casimir de ce qui appartient au royaume de France, 377. — Envoyé vers les princes allemands, 382. — Traite secrètement avec le prince de Lützelstein, 403. — Empêche la nomination de Condé au commandement de l'armée allemande de 1587, 408. — Cherche à persuader à Casimir de tourner ses forces contre la Lorraine, III, 8. — Confère avec Buhy à Strasbourg, 32. — Envoie à La Huguerye un projet d'accord avec le duc de Lorraine, 34. — Montre le projet arrêté de faire la guerre en Lorraine, 53. — Publie en Allemagne des pamphlets en faveur du roi de Navarre, 224.

Seize (Conseil des), jugé par La Huguerye, III, 343. — Met à mort le président Brisson et trois conseillers, 371. — Puni par le duc de Mayenne, 371.

Sens. Chanvallon essaie de livrer cette ville au roi, III, 881.

Senarpont (s. de), de la maison de Mouchy, négocie la capitulation de Mons, I, 139.
Serres (s. de), chargé par La Huguerye d'empêcher les états huguenots du Languedoc d'envoyer des députés aux états de Montauban, II, 117.
Serron, secrétaire de Turenne, reçoit de La Huguerye la confidence des secrets desseins de Condé, II, 93.
Serton, officier des vivres, I, 382.
Sessac (s. de), négociateur entre Guise et Coligny, I, 90. Voyez *Cessac*.
Seymer (Jean de), ambassadeur du duc d'Anjou en Angleterre, II, 30. — Reçoit La Huguerye, 34.
Sickingen (s. de), seigneur allemand, reçoit le prince de Condé en son château, II, 56.
Siegburg, près de Bonn; importance de cette place, II, 240.
Siegen, dans le grand-duché de Berg, I, 228; II, 248.
Sierck, sur la Moselle, III, 402.
Signamment, particulièrement, II, 203.
Sinisque, gentilhomme de Silésie, compagnon de Ludovic de Nassau, I, 103.
Simier (Jean de), voy. *Seymer*.
Sisy (Dame de), quitte Sedan sur l'invitation de La Huguerye, II, 354.
Sixte-Quint, sa lettre à Charles III, III, 147.
Sœtern, dans le grand-duché d'Oldenbourg, I, 229.
Soissons (Charles de Bourbon, comte de). Le troisième livre des Mémoires de La Huguerye lui est dédié, I, 259. — Est informé de l'expédition de 1587 par Picheron, II, 383. — Récusé comme chef de l'armée allemande de 1587, 395. — Mandé par le roi de Navarre en Guyenne, 409. — Mécontent du roi de Navarre, III, 246. — Défait par le duc de Mercœur, 296.
Solms (Conrad, comte de), I, 150.
Sommerive (Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de), fils du duc de Mayenne, à Laon, III, 392.
Sourdis (François d'Escoubleau, s. de), serviteur du duc d'Anjou, I, 422.
Spanheim (s. de), gentilhomme allemand du roi de Navarre, II, 296.
Spire, ville de passage du roi de Pologne, I, 194. — Le recteur des Jésuites de Spire est le familier de La Huguerye, III, 322.
Spire (Marquard, évêque de), I, 196. — Préparé au mariage, 203.
Stapelon, tas, monceaux, I, 439.
Stein (Henri de), colonel allemand, I, 268. — Convoqué par La Huguerye à Herford, 325. — Fait partie de l'armée d'invasion de 1575, 374. — Dépêché par les Allemands au s. de Cessac, III, 203.
Stephen, gouverneur du château de Phalsbourg, prisonnier de l'armée huguenote, III, 68. — Ramené à Phalsbourg, 75.
Strafford (William Wentworth, comte de), reçoit La Huguerye en Angleterre, II, 32. — Ambassadeur d'Angleterre en France, 383.
Strafford (Comtesse de), favorite d'Elisabeth d'Angleterre, II, 32.
Strasbourg (Evêque de), voyez *Manderscheid*.
Strasbourg, ville impériale, sollicitée par le prince de Condé, I, 268. — Coup de main tenté par Maleroy, II, 46.

Strigonia, assiégée par les Impériaux, III, 420.
Strozzi (Philippe), entre dans le tiers parti, I, 184.
Suderland dans la Westphalie, II, 248.
Suisses dans l'armée de 1575, I, 363. — Levée des Suisses en 1587, II, 381. — Etat de la levée des Suisses par Clervant, 401. — Ils passent à Saverne, III, 75. — Vivres nécessaires aux Suisses, 78. — Ils assiègent et pillent Gerbeviller, 114. — Au passage du Mont-Saint-Vincent, 134. — Leur état à la fin de septembre 1587, 196. — Leur capitulation avec le roi, 200. — Recherchent le service du duc de Mayenne, 296.
Sureau du Rozier (Hugues), ministre protestant, retiré à Heidelberg, I, 225.
Suresnes (Conférences de), III, 362.

T

Tacite, cité, II, 143.
Taillancour-sur-Meuse (Meuse), lieu de passage de l'armée allemande, III, 143.
Tantonville (s. de), officier du duc de Lorraine, II, 407. — Ambassadeur du duc de Lorraine auprès de Casimir, III, 31. — Répond aux lettres de Casimir adressées à Buhy, 50. — Sa conférence avec La Huguerye à Saverne, 62. — Demande à La Huguerye de dresser un état des vivres nécessaires à l'armée, 64. — Attendu à Saverne par La Huguerye et Podlitz, 73.
Tarviel (comte de), capitaine italien au service de Lorraine, III, 158.
Tavannes (Gaspard de Saulx, s. de), député par le conseil du roi pour entendre les plaintes des huguenots, I, 19.
Tavannes (Guillaume de Saulx, comte de), défait par le duc de Nemours, III, 296.
Taxis (Jean-Baptiste de), colonel espagnol au siège de Bonn, III, 237.
Tech, colonel allemand, I, 268.
Téligny (Charles de), gendre de l'amiral Coligny, I, 23. — Héberge à Paris Ludovic de Nassau, 24. — Chargé pendant l'absence de Ludovic de Nassau de conduire la négociation en Flandre, 27. — Entretenu dans une fausse sécurité par la négociation de Flandre, 31. — Apporte de la Rochelle la promesse de l'amiral de venir à la cour, 32. — Négocie à Bourris les affaires de Flandre, 33.
Teligny (Odet de La Noue, s. de), prisonnier des Espagnols, III, 35.
Téligny (Dame de) et le roi de Navarre, II, 78. — Citée, 112. — Son influence à Nîmes, 119.
Tenans, de Sedan, parent de la dame de Constans, II, 134.
Thiebaumesnil (Meurthe); combat qui y est livré par le s. de Mouy, III, 116.
Thielmann (Bernard), colonel des Suisses de Berne, I, 367; III, 127. — Remplacé par le capitaine Bonstetten, 213.
Thoré (Guillaume de Montmorency, s. de), I, 211. — Se retire à Heidelberg, 246. — Un des plénipotentiaires du parti huguenot auprès de Casimir de Bavière, 318. — Refuse d'accorder les Trois-Évêchés à Casimir de Bavière, 319. — Commande en chef un corps d'armée levé en Allemagne par Clervant, 353. — Battu par le duc de Guise à Dormans, 355. — Se dit empoisonné, 360.

Thoury-Ferottes (Seine-et-Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 193.
Tielt (Pointe de), lieu de rendez-vous de Ludovic de Nassau et du prince d'Orange, I, 218.
Tiers-parti, organisé en France par le duc d'Alençon, I, 184.
Tolède (Frédéric de), fils du duc d'Albe, commence le siège de Mons, I, 110. — Signe la capitulation de Mons, 140. — Reçoit Ludovic de Nassau à sa sortie de Mons, 143.
Tonnoy (Meurthe), château appartenant au s. de Rosne, III, 126.
Torcé (s. de), serviteur de la reine-mère envoyé par Charles IX à Bricquemault, I, 23.
Torcey (s. de), secrétaire de l'amiral Coligny, I, 121. — Confident de Condé, II, 323. — Etait de Tournai, 324.
Torcey Daffin, frère du trésorier général du prince d'Orange, traite avec La Huguerye au nom du duc d'Alençon, I, 210.
Tors (s. de), gouverneur de S.-Jean-d'Angély pour Condé, II, 159.
Toul, Metz et Verdun (évêchés de) réclamés par Casimir de Bavière en récompense de son intervention, I, 319; II, 52, 376.
Tours, lieu de l'entrevue du prince de Condé et de Marie de Clèves, I, 95.
Trarbach, sur la Moselle, dans le Palatinat, I, 239; III, 409.
Tremblecourt (Louis de Beauvau, s. de), capitaine lorrain, III, 338.
Trèves (Electeur de). Intrigues pour le marier, I, 203; II, 258. — Reçoit La Huguerye et ne lui donne que de bonnes paroles, III, 398.
Triguestein (château de), I, 315.
Truchses (Otto), cardinal d'Augsbourg, II, 245.
Truchses (Gebhart). Intrigues pour le marier, I, 203. — On lui propose Charlotte de Montpensier, 204. — Archevêque de Cologne, II, 144. — Ses tendances découvertes, 191. — Sa déclaration, 242. — Son incapacité à la guerre, 247. — Son désespoir d'être abandonné par Casimir de Bavière, 256.
T'Seraerts (Jérôme van), gouverneur de Mons pour le compte de Ludovic de Nassau, I, 111. — Gouverneur de Flessingue, 141.
Tupigny, près de Soissons, lieu de rendez-vous des partisans de Ludovic de Nassau, I, 102
Tuppigny (s. de), au service de Henri IV, III, 320.
Turqueau, capitaine flamand, I, 24.
Turenne (Henri de la Tour, vicomte de), familier du duc d'Alençon, I, 190. — Trempe dans la conspiration des Politiques, 260. — Rejoint l'armée allemande, 391. — A l'armée à Moulins, 399. — Cité, II, 87. — Envoyé par le roi de Navarre en Languedoc pour décider Condé à la paix, 89. — Divulgue le traité de Fleix, 97. — En remet les articles à Condé, 98. — Revient auprès de Montmorency, 105. — Menace La Huguerye, 107. — Leurre Condé de l'espoir d'épouser Catherine de Navarre, 110. — Presse l'assemblée de Nimes d'accepter le traité de Fleix, 118. — Fait prisonnier par le duc de Parme à Cambrai, 120. — Profite du départ de Condé pour faire publier le traité de Fleix, 131. — Se rend à Montpellier, 132. — Conseille au roi de Navarre

de se joindre à Henri III, 142. — Ennemi mortel de Condé, 172. — Demandé comme chef de l'expédition de 1587, 400. — Complice présumé de l'empoisonnement de Condé, 349. — Ses levées en Allemagne, 354.
Tyron, abbaye appartenant à Desportes, III, 373.

U

Ulm, ville impériale, sollicitée par le prince de Condé, I, 268.
Union générale des Pays-Bas, I, 447.
Union (Édit d'), 19 juillet 1588, III, 245.
Utrecht, à la nouvelle de la prise de Mons, se révolte contre les Espagnols, I, 110. — Places du pays d'Utrecht perdues par le prince d'Orange, 175.

V

Vacheresse, capitaine en Vivarais, II, 76. — Mécontent du roi de Navarre, 135.
Valenciennes, surprise par les révoltés des Pays-Bas, I, 106.
Valery, près de Sens, château où Condé reçoit les princes allemands, I, 414.
Valkenberg, voy. *Fauquemont*.
Valières (s. de), gentilhomme du Cambrésis, II, 38. — Envoyé à Condé par le duc d'Anjou, 158.
Vallons, habitants de la Flandre vallonne, dévoués au parti espagnol, I, 135. — Vallons huguenots retirés en Allemagne, 194, 197.
Vambach, colonel allemand au service de Henri IV, III, 319, 322. — Défait par Charles III, duc de Lorraine, 330.
Van den Berg (Guillaume, comte de), beau-frère de Guillaume le Taciturne, I, 176.
Van der Does, assesseur des Pays-Bas à Spire, III, 317. — Familier de La Huguerye, 322. — Correspondant de La Huguerye, 334.
Van Loo, marchand flamand, agent de la reine Elisabeth, II, 148.
Vannes (s. de), sauvé par La Huguerye au passage du Madon, III, 134. — Capitaine du marquis de Bade, 407. — Communique au roi de France les affaires du marquis de Bade, 414.
Varambon (marquis de), défait par Chastillon, III, 164.
Vasage (s. de), gentilhomme français, prend part à la guerre doctorale, II, 249.
Vaudemont (Nicolas de Lorraine, comte de), garant vis-à-vis de Casimir de Bavière des promesses du traité de Monsieur, I, 418.
Vaudémont (François de Lorraine, comte de), négociation de son mariage avec Mademoiselle de Bouillon, III, 263. — Lieutenant du duc de Mayenne pendant la Ligue, 371.
Vaudevrange, sur la Saare, III, 414.
Vaujours, seigneurie, près de Pontoise, résidence de la cour en 1571, I, 36.
Vauvillers (s. de), neveu de Guitry, III, 208.
Vaux (s. de), ministre protestant en Languedoc, I, 160. — Négocie avec le prince de Lützelstein, 295.
Vaux, non loin de Chaumont en Bassigny, campement de l'armée allemande, III, 164.
Vayer, docteur, conseiller de Casimir de Bavière, I, 266. — Son avarice, 308. — Sa cupidité dans les négociations,

316. — Entrave dans son propre intérêt les négociations de Condé, 323. — Son insistance au nom de Casimir de Bavière sur la livraison des évêchés, 337. — Plénipotentiaire de Casimir de Bavière, 345. — Présent à l'armée de 1575, 366. — Sa trahison est découverte par Beutterich, 386. — Accusé de trahison par les reîtres, 421. — Son indiscrétion, 448. — Son avarice, II, 255. — Désigné par Casimir de Bavière pour négocier avec le duc de Lorraine, III, 298. Voy. *Weyher* (*Isaac*).

Vendôme (Charles de Bourbon, cardinal de), III, 345. — Son entrevue avec La Huguerye, 364. — Songe à quitter la France, 375. — Se retire à Gaillon, 382. — Empoisonné, 382.

Verdugo (François), colonel espagnol au siége de Bonn, III, 237.

Verdun, Toul et Metz, évêchés réclamés par Casimir de Bavière en retour de son intervention, I, 319; II, 52, 376.

Verdun traite avec Henri III, III, 230.

Verisimilitude, vraisemblance, II, 128.

Verrières (s. de), tient prisonnier le colonel Bernstorf, III, 212.

Vesaignes sous la Fauche (Haute-Marne), III, 179.

Vésines, capitaine huguenot en Suisse, I, 151. — Envoyé par Condé en Hollande, 271. — Suspect au parti huguenot, il attend La Huguerye à Wesel, 273. — Chargé de traiter avec les villes d'Emden, Brême, Hambourg et Lubeck pour la vente du sel et du vin de la Hollande, 273.

Vezins (Guillaume Stuart de), un des ambassadeurs du roi de Navarre, III, 81. — Son avis sur la négociation de Buhy, 108. — Au passage du Mont-Saint-Vincent, 136. — Chargé d'interroger Villers, 154.

Verren (Josse ou Frédéric von), colonel allemand, II, 387. — Fait partie de l'expédition en France de 1587, III, 25. — Force une des portes de Sarrebourg, 96. — Désigné pour traiter avec le duc de Lorraine, 104. — Désigné pour aller au-devant de Chastillon, 170.

Vestarni, capitaine italien au service de Lorraine, III, 158.

Veyer, voyez *Vayer*.

Vichy, ville sur l'Allier, I, 377.

Videbourse, voyez *Schelandre*.

Vignoles (s. de), capitaine de la garde de Condé, accompagne son maître en Languedoc, II, 67. — Appelé par Condé pour arrêter Turenne, 92.

Vignori (François de Quincampoix, s. de), favori du duc de Guise, II, 40. — Négocie avec Casimir de Bavière, 48. — Suite de ses négociations, au nom du duc de Guise, avec Casimir de Bavière, 51. — Tué au siége de la Fère, 57. — Ses nouvelles négociations avec Casimir de Bavière, III, 9.

Villars (André de Brancas, s. de), gouverneur de Rouen sous la Ligue, III, 373.

Ville-Esgat (s. de), commande le secours envoyé par Coligny à Mons, I, 116.

Villefranche en Bourbonnais, I, 390.

Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), siége des conférences qui amènent le traité de Monsieur, I, 415.

Villeneuve (Cormont de), voyez *Cormont de Villeneuve.*
Villeroy (Nicolas de Neufville, s. de), secrétaire d'Etat, condisciple de La Huguerye, I, 5. — Renvoyé de sa charge, III, 247. — Agent du duc de Mayenne auprès de Henri IV, 373.
Villeroy, marquis d'Alincourt (Charles de Neuville, s. de), fils du précédent, gouverneur de Pontoise, III, 373.
Villers (Regnault de Gournay, s. de), messager du duc de Lorraine, arrêté près de Mirecourt, III, 142. — Dépêché par Charles III à Sixte-Quint, 144. — Messager de confiance du cardinal de Pellevé, 151. — Son interrogatoire, 154.
Villers-Cotterets (Aisne), résidence du roi et de la cour en 1570, I, 11.
Villiers-le-Sec, près de Château-Villain (Haute-Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 187.
Villiers-sur-Marne (Haute-Marne), lieu de passage de l'armée allemande, III, 177.
Villiers (s. de), ministre français à Londres, I, 299. — Ministre du prince d'Orange, II, 157. — Introduit Balthazar Gérard auprès de Guillaume d'Orange, 206.
Villiers-Lescat, voyez *Ville-Esgat.*
Villy, messager du duc de Lorraine, voyez *Villers.*
Vimy de Noyelles, capitaine flamand, I, 24. — Charge La Huguerye de visiter la valise du traître Gamboa, 119.
Vinco, gentilhomme de la Frise orientale, I, 272.
Vitry (Louis de L'Hospital, marquis de), gouverneur de Meaux sous la Ligue, III, 373.
Volthausen (Frédéric), maréchal de la cour de Hesse, chef de l'expédition en France de 1562, III, 273.
Voussac, village (Allier), près Montpensier, lieu de passage de l'armée allemande, I, 384.
Vuyer, voyez *Vayer.*

W

Walbron, messager de Casimir de Bavière aux états de Blois, I, 443.
Wallons, voyez *Vallons.*
Walsingham (Francis), ambassadeur d'Angleterre, négocie avec La Huguerye, I, 38. — Dévoile à La Huguerye les menées de Calvard en Angleterre, 288. — La Huguerye lui est recommandé, 448. — Walsingham négocie avec La Huguerye, II, 3. — Ministre d'Elisabeth, 30. — Confère avec La Huguerye, 35. — Secrétaire d'Etat d'Angleterre, 399. — Sa lettre à Casimir, III, 223.
Wambach, voyez *Vambach.*
Wambold, membre du conseil de l'armée de 1587, II, 411. — Accompagne La Huguerye à Reclonville, III, 108. — Suit La Huguerye à Gerbeviller, 116. — Suit La Huguerye à Lunéville, 117.
Wesel, sur le Rhin, I, 220.
Westerbourg (comte de), colonel allemand, recherché par le duc de Guise, II, 195. — Au service de la Ligue, III, 7.
Weyher (Isaac), trésorier général de l'armée de 1587, II, 404. Voyez *Vayer.*
Worms (Assemblée de), III, 288.
Weymouth, port anglais où débarque Condé, II, 356.
Wilkes (Thomas), secrétaire

anglais, envoyé par la reine Elisabeth à l'électeur palatin, I, 292. — Agent de la reine d'Angleterre, 444.
Wurtemberg (Ludovic, duc de), cité à l'occasion de l'affaire de la succession de Ludovic V, duc de Bavière, II, 185. — Rappel de son voyage en France en 1562, III, 273.
Wurtemberg (Frédéric, duc de), cousin et successeur du précédent, d'abord comte de Montbéliard. Voyez *Montbéliard*.

Z

Zamet (Sébastien), riche financier, à Paris pendant le siège, III, 349. — Négocie la capitulation de Paris, 374.
Zélande, province des Pays-Bas, à la nouvelle de la prise de Mons, se révolte contre les Espagnols, I, 110.
Zuleger (Wenceslas), conseiller de l'électeur palatin, I, 222. — Donne à son maître des conseils de modération, 292.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

30106

La Huguerye, Michel de
Mémoires; ed. Ruble. vol.3.

HF.B
L1848m

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED